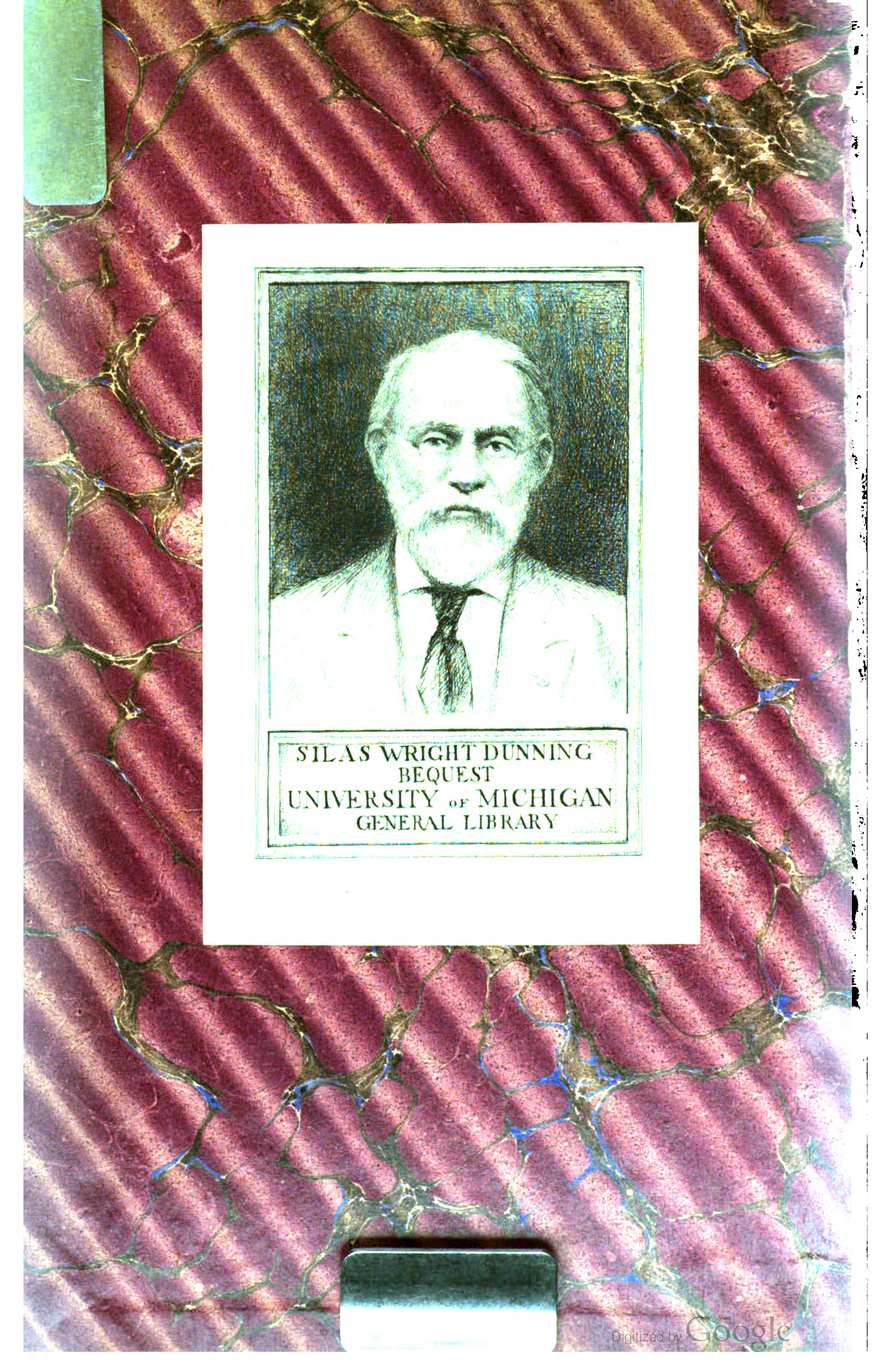
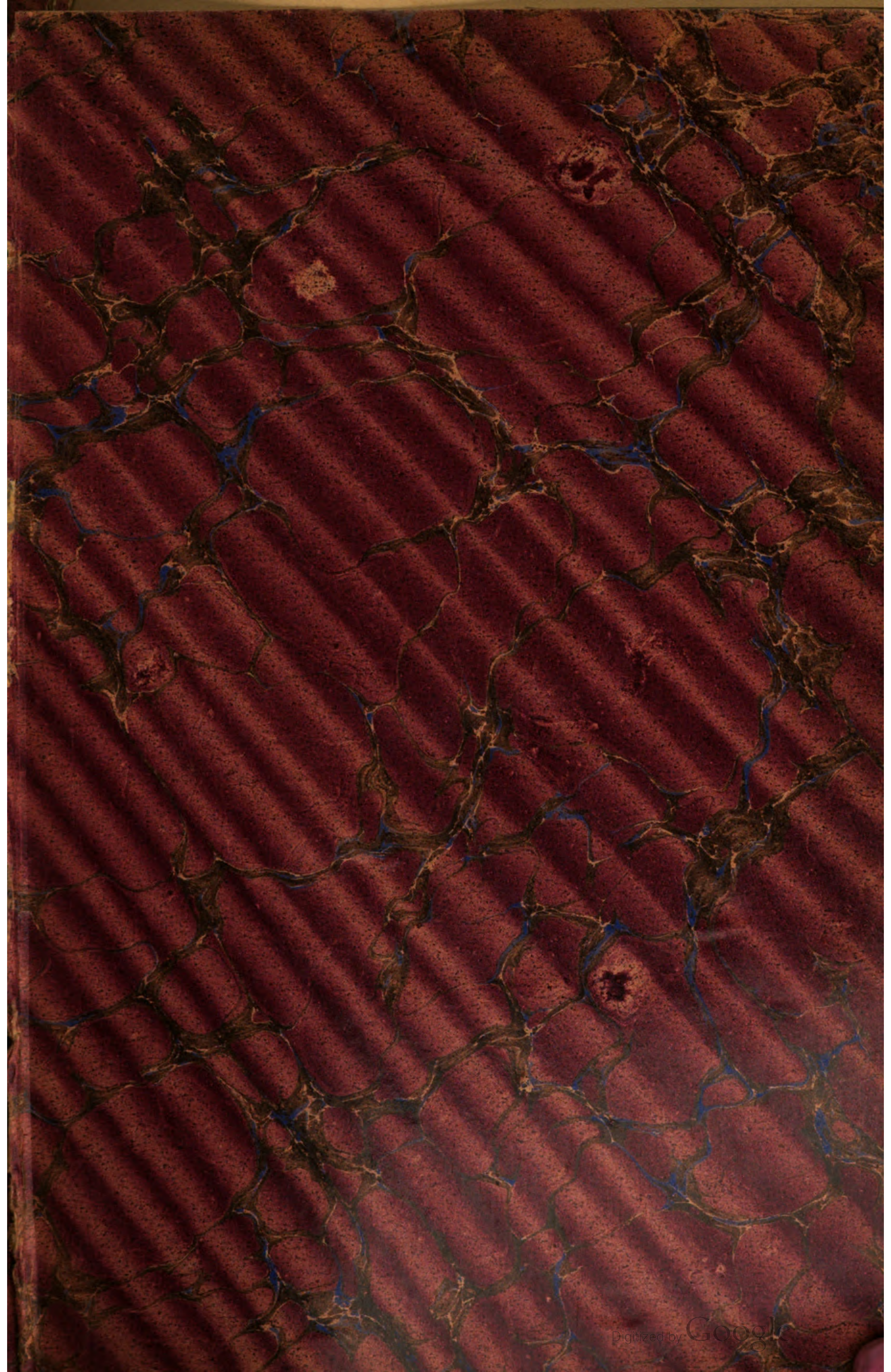

Mémoires de
la Société Éduenne
Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts (Autun, France),
Société Éduenne des lettres, sciences et arts (Autun, France).
Digitized by Google



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ÉDUENNE

NOUVELLE SÉRIE

TOME SEIZIÈME



AUTUN

IMPRIMERIE DEJUSSIEU PÈRE ET FILS

MDCCCLXXXVIII

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE


1769
PRO
DEO
ET
SCIENTIA

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ÉDUENNE

NOUVELLE SÉRIE

TOME SEIZIÈME



AUTUN

IMPRIMERIE DEJUSSIEU PÈRE ET FILS

MDCCCLXXXVIII

Par décret inséré au *Bulletin des Lois,* en date du 30 mai 1866, la Société Éduenne a été reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

SOCIÉTÉ ÉDUENNE

COMPOSITION DU BUREAU EN 1888.

Président, M. J.-G. BULLIOT.
Vice-président, M. Anatole DE CHARMASSE.
Secrétaire perpétuel, M. J. ROIDOT.
Secrétaire, M. Alphonse DE MONARD.
Bibliothécaire-archiviste, M. Harold DE FONTENAY.
Bibliothécaire adjoint, M. Gabriel DELAGRANGE.
Conservateurs des collect. d'hist. nat., { M. le docteur GILLOT. / M. Georges DE CHAMPEAUX.
Trésorier, M. L. POUILLEVET.

MEMBRES D'HONNEUR.

S. Ex. M. le maréchal DE MAC-MAHON, duc de Magenta, ancien président de la République.
S. G. Mgr PERRAUD, évêque d'Autun.
M. le Préfet de Saône-et-Loire.
M. le Sous-Préfet d'Autun.
M. le Maire d'Autun.
S. G. Mgr THOMAS, archevêque de Rouen.
S. G. Mgr LELONG, évêque de Nevers.

MEMBRES INSCRITS A PERPÉTUITÉ. [1]

Henri-Édouard baron D'ESPIARD, ancien président de la Société, reçu le 10 août 1837, décédé le 22 février 1878.
M. Gabriel DUMAY, 9, rue Amiral-Roussin, Dijon, reçu le 15 janv. 1874.
Eugène DE FONTENAY, reçu le 4 septembre 1868, décédé le 25 février 1884.

1. Par décision prise dans la séance du 22 mars 1878, la Société inscrit à perpétuité le nom des membres qui ont versé le capital nécessaire à l'acquisition d'une rente sur l'État d'un revenu égal à la cotisation anuelle, ou qui lui ont fait des dons d'une importance exceptionnelle.

M. Gabriel BULLIOT, nommé membre à perpétuité par décision du 6 février 1886.

M. Bernard LHOMME DE MERCEY, nommé membre à perpétuité, par décision du 25 novembre 1887.

Jean-Claude DESPLACES DE CHARMASSE, vice-président de la Société, décédé le 20 mars 1888, nommé membre à perpétuité, par décision du 17 mai 1888.

MEMBRES TITULAIRES EN 1888.

MM.

ABORD Hippolyte, avocat à Autun. 4 janvier 1853.[1]

ABORD Charles, à Mesvres, 19 novembre 1881.

ABORD Paul, à Autun, 5 mars 1885.

ABORD Raoul, à Autun, 4 mars 1880.

ABORD-SIBUET, à Autun, 21 juillet 1884.

ABOVILLE (le comte d'), rue de Grenelle-Saint-Germain, 25, à Paris, 4 septembre 1865.

ABOVILLE (Christian d'), à Glux, par Château-Chinon (Nièvre), 23 mars 1877.

ANDRÉ Louis, avocat à Autun, 12 juin 1866.

ANGINIEUR Camille, au château de Magny, par Luzy (Nièvre), 3 septembre 1883.

ANGLEJAN (le baron d'), à Autun, 10 mars 1861.

ANTIOCHE (le c^te^ Adhémar d'), rue Vaneau, 18, à Paris, 17 février 1881.

AUTUME (Alfred d'), à Saint-Loup-de-la-Salle (Saône-et-Loire), 2 septembre 1886.

AUTUME (Édouard d'), au chât. de la Vaudelle, par Moulins-Engilbert (Nièvre), 28 avril 1883.

AYMARD Auguste, ingénieur à Autun, 30 avril 1881.

BADET, architecte à Autun, 19 novembre 1881.

BALLEREAU (l'abbé), curé de Cordesse, par Lucenay, 4 mars 1880.

BALLEYDIER Xavier, à Marcigny-sur-Loire, 2 septembre 1887.

BALLIVET Eugène, à Liernais, 4 septembre 1878.

BALORRE (le vicomte de), au château de Balorre, par Cronat (Saône-et-Loire), 13 novembre 1880.

BARAVEAU Armand, conservateur des hypothèques à Nogent-sur-Seine (Aube), 9 mars 1882.

1. La date qui suit le nom est celle de la réception.

BARILLOT Joseph, à Autun, 15 février 1883.

BARON Camille, substitut du procureur général, à Dijon, 13 nov. 1880.

BARON Eugène, avocat à Autun, 24 mai 1873.

BARON Prosper, ancien juge de paix à Autun, 4 mars 1880.

BARRAUD (l'abbé), curé de Serley, par Mervans (S.-et-L.), 17 janv. 1880.

BATAULT Joachim, à Chalon-sur-Saône, 1er février 1888.

BAUDOUIN Paul-Médéric, architecte à Avallon, 13 novembre 1880.

BAUDOT Joseph, sous-lieutenant au 29e, à Autun, 21 décembre 1887.

BAUZON (l'abbé), curé de Saint-Jean-des-Vignes, près Chalon (Saône-et-Loire), 15 janvier 1874.

BAVARD (l'abbé), curé de Volnay, par Beaune (Côte-d'Or), 4 fév. 1875.

BAYLE Paul, directeur de la Société lyonnaise des schistes bitumineux à Autun, 12 juin 1882.

BAZIN Antoine, officier d'ordonnance du ministre de la guerre à Paris, 6 septembre 1888.

BAZIN Emmanuel (l'abbé), curé de Fley, par Buxy, 14 décembre 1874.

BELIME Henri, rue Chabot-Charny, à Dijon, 19 mars 1876.

BELLŒUF, à Autun, 4 mars 1880.

BERGER (l'abbé), curé de la Comelle, par Saint-Léger-sous-Beuvray, 4 septembre 1865.

BERGER Auguste, avoué à Autun, 25 mai 1886.

BERLIE E., fabricant d'appareils artistiques à gaz, 23, rue Longue, à Lyon, 25 novembre 1887.

BERRY (l'abbé), curé de Blanzy, 15 juillet 1876.

BERRY (l'abbé), curé de St-Laurent du Creusot, 13 novembre 1880.

BERTHIER Victor, à Autun, 26 juillet 1869.

BERTUCAT, inspecteur des forêts à Lons-le-Saulnier, 18 sept. 1876.

BESNIER Pierre, professeur au collège d'Autun, 17 mai 1888.

BIDAULT Marcel (l'abbé), curé d'Étang-sur-Arroux, 3 septembre 1880.

BIDAULT Eugène, géomètre à Autun, 11 avril 1878.

BIDAULT Léonce, maire de Beaudrières, par Saint-Germain-du-Plain, 17 mai 1888.

BIGARNE Charles, à Chorey, par Beaune (Côte-d'Or), 18 sept. 1876.

BISEUIL Louis, lieutenant au 29e de ligne à Autun, 23 juillet 1881.

BIZOUARD (l'abbé), aumônier de l'hôpital d'Auxonne, 2 sept. 1882.

BLANC Édouard, inspecteur des forêts, 52, rue de Bourgogne, Paris, 2 septembre 1884.

BLANVILLAIN Alexandre, membre de la Société des concerts du Conservatoire, 54, rue Lamartine, Paris, 3 septembre 1885.

BOQUIN (le docteur), à Autun, 1er février 1888.

BONIFACE Henri. ancien percepteur à Autun, 24 mai 1868.

BONNAMOUR Lazare (l'abbé), professeur au petit séminaire d'Autun, 5 mars 1889.

BOUISSOUD Victor, avoué à Charolles, 19 novembre 1881.

BOURDIER (l'abbé), curé de Bligny-sur-Ouche, 17 décembre 1866.

BOURGEOIS (l'abbé A.), curé-doyen de Mirebeau (Côte-d'Or), 14 décembre 1882.

BOURGEOIS Eugène, à Autun, 9 juin 1887.

BOURGOGNE Émile, à Souve, commune de Thil-sur-Arroux, par Etang, 24 février 1887.

BOUVET A., pharmacien à Autun, 4 février 1875.

BOYSSET-GLASSAC (de), ingénieur des mines du Montceau, 3 sept. 1885.

BRASSARD Eleuthère, à l'Hôpital-sous-Rochefort, par Boën-sur-Lignon (Loire), 4 août 1885.

BRÉCHARD (le comte Eudes de), à Paray-le-Monial, 16 nov. 1873.

BRINTET Albert (l'abbé), aumônier du Collège, 2 septembre 1886.

BRINTET Henri (l'abbé), curé d'Uchizy, 2 septembre 1886.

BRINTET Léon (l'abbé), curé de St-Germain-du-Bois, 15 juillet 1876.

BRONGNIART Charles, rue Guy-de-la-Brosse, 8, à Paris, 24 janv. 1878.

BRUNET Jean, chef de bataillon au 129e, à Dieppe, 17 mai 1888.

BUFNOIR Cl., professeur à la faculté de droit, quai d'Orsay, 1, à Paris, 10 juin 1872.

BUGNIOT (l'abbé), mission. apost. à Chalon-s.-Saône, 17 janvier 1880.

BULLIOT Jacques-Gabriel, 5 août 1841.

BULLIOT Antoine, rue de Lubeck, 28, à Paris, 14 décembre 1874.

BURE (Albert de), au Faitret, par Montaiguet (Allier), 3 juin 1878.

BUTEAU (l'abbé), curé de Mesvres, 7 mai 1880.

BUVÉE (l'abbé Henri), curé de Saint-Laurent-d'Andenay, par Montchanin, 28 juin 1882.

CALONNE (le cte René de), au château de Nyon, par Couches (Saône-et-Loire), 6 septembre 1879.

CANET (l'abbé), aumônier de la Visitation de Mâcon, 19 nov. 1881.

CARNOT L.-H.-Sadi, sous-lieutenant au 27e de ligne, 28, rue de Longvic, Dijon, 20 mars 1884.

CARNOT Siméon, à Chalon-sur-Saône, 27 janvier 1876.

CHABANON Henri, principal du collège d'Autun, 13 décembre 1888.

CHABEUF Henry, avocat à Dijon, rue Legoux-Gerland, 20 mars 1884.

CHABRILLAN (le comte Jacques de), au château de Digoine, par Palinges (Saône-et-Loire), 16 novembre 1873.

CHAGOT Léonce, gérant des mines de Blanzy, à Montceau-les-Mines, 6 septembre 1888.

CHAILLET (l'abbé Henri), vicaire de Notre-Dame, à Autun, 25 mai 1886.

CHAISE (le baron de la), chef d'escadrons au 5e chasseurs à cheval, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), 6 septembre 1879.

CHAISE (René de la), sous-lieutenant au 10e chasseurs, à Moulins (Allier), 3 septembre 1885.

CHAMPEAUX (Joseph de), à Vosne-Romanée, par Nuits, 13 nov. 1880.

CHAMPEAUX DE LA BOULAYE (Georges de), ingénieur civil à Autun, 6 septembre 1879.

CHAMPEAUX DE LA BOULAYE (Joseph de), à la Comaille, par Autun, 14 août 1864.

CHAMPEAUX DE LA BOULAYE (Octave de), 9, rue Boccador, à Paris, 3 juin 1878.

CHAMPEAUX DE LA BOULAYE (Paul de), au château de la Boulaye, par Anost (Saône-et-Loire), 16 décembre 1880.

CHAMPENOIS Amédée, inspecteur des forêts à Autun, 19 juillet 1883.

CHANGARNIER François, avocat à Autun, 31 janvier 1865.

CHANOIT (l'abbé), curé de la Tagnière, par Étang (Saône-et-Loire), 13 décembre 1884.

CHARLEUF Albert, à la Bussière, par Semelay (Nièvre), 2 mai 1885.

CHARMASSE (Anatole de), à Autun, 16 décembre 1857.

CHARMASSE (Jean de), à Autun, 17 mai 1888.

CHARRIN Amédée, aux Boursons, par Saint-Léger-sous-Beuvray, 19 juin 1879.

CHARRIN (le comte de), au château de Bruel, par Montcenis (Saône-et-Loire), 20 novembre 1864.

CHARRIN (Fernand de), au château de Bruel, par Montcenis (Saône-et-Loire), 24 janvier 1878.

CHARRIN (Léon de), au château de Bruel, par Montcenis (Saône-et-Loire), 24 janvier 1878.

CHARRY (de), chef de bataillon au 29e régiment d'infanterie, à Autun, 9 juin 1887.

CHARVOT Félix, ancien juge de paix, à Autun, 4 février 1872.

CHARVOT Théodore, à Autun, 6 mai 1864.

CHASTELLUX (le cte de), au chât. de Chastellux (Yonne), 20 déc. 1868.

CHEVALIER, entrepreneur à Autun, 23 décembre 1881.

CHOCHON-LATOUCHE Frédér.-Ferd. (le docteur), à Autun, 25 mai 1886.

CLAIR-DUMOULIN, à la Montagne des Foisons, par Couches-les-Mines, 4 mars 1880.

CLÉMENT Charles, à Autun, 13 novembre 1880.

COETLOSQUET (vicomte Maurice de), à Rambervillers (Vosges), 15 novembre 1866.

COGNET Joseph, avoué à Autun, 13 décembre 1888.

COLLENOT (l'abbé), curé de Roussillon, par Anost (S-et-L.), 9 juin 1885.

COLLIN (docteur Henri), à Saint-Honoré (Nièvre), 24 février 1887.

COLON (l'abbé), à Château-Chinon, 22 mars 1878.

COMEAU (Alfred de), à Autun, 29 juillet 1880.

COMPIN (le doct. Antoine), à Collanges, par Charolles, 21 décembre 1887.

COSTA DE BEAUREGARD (le comte), au château de Montaugé, par Saint-Léger-sous-Beuvray, 20 décembre 1868.

COURTIVRON (le comte Paul de), à Autun, 23 mars 1877.

COURTOIS Henri, notaire à Saint-Léger-sous-Beuvray, 24 janv. 1878.

COZONA Cl., notaire à l'Arbresle (Rhône), 25 novembre 1887.

CREUSVAUX, conducteur principal des ponts et chaussées en retraite, à Arnay-le-Duc, 11 avril 1878.

CROIZIER Henri, avoué à Autun, 5 avril 1873.

CROIZIER Henri, ancien notaire à Moulins-s.-Allier, 5 décembre 1875.

CROZE (le baron Charles de), rue du Cherche-Midi, 15, à Paris, 27 janvier 1876.

DANNE (le comte de), au château de Charency, par Étang-sur-Arroux, 13 novembre 1880.

DÉCHELETTE Eugène, à Roanne (Loire), 24 octobre 1872.

DÉCHELETTE (l'abbé Johanny), vicaire général, à Lyon, 18 mars 1875.

DÉCHELETTE-DESPIERRES Joseph, rue des Bourrassières, à Roanne, 13 novembre 1880.

DEJUSSIEU Michel, imprimeur à Autun, 14 mars 1844.

DEJUSSIEU François, imprimeur à Autun, 6 mai 1872.

DEJUSSIEU Ernest, sous-lieutenant de cavalerie, à Saumur, 13 décembre 1888.

DELAGRANGE Gabriel, à Autun, 31 janvier 1865.

DELAGRANGE Paul, lieutenant au 2e chasseurs à pied, à Lunéville, 5 mars 1885.

DELONCHAMP Christophe, notaire à Bourbon-Lancy, 24 octobre 1872.

DEMONTMEROT, notaire à Autun, 28 avril 1883.

DESCOURS, sous-inspecteur de l'enregistrement, rue Saint-Joseph, 23, à Lyon, 23 décembre 1881.

DESMARQUEST Tony, à Mâcon, 1869.

DESROCHES (l'abbé), curé-doyen de Marcigny, 3 septembre 1880.

DESEILLIGNY Eugène, à Mont-d'Arnaud, commune de Broye, par Autun, 30 avril 1881.

DESEILLIGNY Jules, à Mont-d'Arnaud, commune de Broye, par Autun, 17 mai 1888.

DESEILLIGNY Paul, rue Miroménil, 19, à Paris, 30 avril 1881.

DESPIERRES (l'abbé), curé de Vendenesse-lès-Charolles, 13 décembre 1884.

DESSUCHES Paul, comptable, rue Vivienne, 16, Paris, 5 mars 1889.

DÉSVEAUX Eugène, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à Autun, 20 mars 1884.

DÉTIVAUX (l'abbé), curé de Saint-Léger-sous-Beuvray, 4 sept. 1865.

DEVOUCOUX Paul; notaire au Creusot, 6 mai 1882.

DEVOUCOUX Albert, avocat à Autun, 16 décembre 1886.

DIOT (l'abbé), curé de Saint-Symphorien-de-Marmagne, par Montcenis (Saône-et-Loire), 27 février 1879.

DIOT aîné, à Brion, 29 novembre 1863.

DOLIVOT Édouard, avocat à Autun, 16 décembre 1886.

DORET (l'abbé), curé de Curgy, par Autun, 14 août 1864.

DORY (l'abbé), curé de Bourbon-Lancy, 27 février 1879.

DOUHÊRET Gustave, à Montcenis, 5 décembre 1875.

DRILLIEN (l'abbé), curé de Saint-Henri, au Creusot, 4 mars 1880.

DUBOIS Léon, pharmacien à Autun, 10 juillet 1875.

DUCHAMP, à Autun, 7 juin 1865.

DUCHEMAIN Charles, au château du Pignon-Blanc, par Autun, 20 mars 1884.

DUCHER Paul, comptable à Autun, 26 juillet 1888.

DUCLOUX (le docteur Léon), à Saint-Bonnet-de-Joux, 14 décemb. 1882.

DUCROUX Honoré, à Charolles, 5 mars 1889.

DUFRAIGNE Gabriel, avocat, 18, rue de Thiard, à Chalon, 16 décembre 1880.

DUGAS Laurent, au château de Concley (Nièvre), par Saint-Léger-sous-Beuvray, 13 mai 1875.

DULONG Édouard, à Autun, 19 février 1862.

DUMONT, ancien juge de paix, à Poisson, par Paray-le-Monial, 6 septembre 1875.

DUPART (l'abbé), professeur au petit séminaire de Semur, 6 septembre 1875.

DUPONT DE DINECHIN, capitaine au 29e, à Autun, 5 mars 1889.

DUPORT Pédro, au château de Torcy, par Montchanin (Saône-et-Loire), 28 juin 1882.

DUPRÉ Albert, notaire à Épinac, 28 juin 1882.

DURRIEU Paul, archiviste-paléographe, rue de la Chaussée-d'Antin, 66, à Paris, 19 novembre 1881.

DUVAULT (le docteur), à Paris-l'Hôpital, par Nolay (Côte-d'Or), 13 novembre 1880.

DUVILLARD Paul, ingénieur au Creusot, 6 septembre 1875.

DUVIVIER, artiste peintre, rue Pernetty, 10, à Paris-Montrouge, 17 janvier 1880.

ÉPINAT Adrien, conseiller d'arrond. à Issy-l'Évêque, 4 août 1885.

ESDOUHARD Paul, avenue du Trocadéro, 15, Paris, 19 novembre 1881.

ESPIARD (le baron Henri d'), à Mazille, par Vendenesse (Nièvre), 1849.

ESPIAUD (l'abbé), supérieur du collège de Gimont (Gers), 2 sept. 1881.

ESPIÈS (le comte d'), au château de Montpatey, près Couches-les-Mines, 13 novembre 1880.

ESTERNO (le comte d'), à la Celle-en-Morvan, par Autun, 4 sept. 1872.

FABRE, inspecteur des forêts en retraite, à Autun, 19 juillet 1883.

FAFOURNOUX A., rue de Rivoli, 15, à Paris, 14 décembre 1882.

FALATEUF Octave, avocat, rue Saint-Roch, 37, à Paris, 31 mars 1887.

FARGES Abel, officier des affaires arabes à Khenchela, province de Constantine (Algérie), 18 septembre 1876.

FERRY (Alfred de), ancien recev. des finances à Autun, 14 août 1864.

FONTAINE (l'abbé), chanoine, curé de la Cathédrale, à Autun, 6 septembre 1879.

FONTENAY (Harold de), à Autun, 5 septembre 1861.

FONTENAY (Henry de), au château de Crecey, par Is-sur-Tille (Côte-d'Or), 4 septembre 1868.

FONTENAY (Joseph de), docteur en philosophie, à Autun, 17 mai 1888.

FONTENAY (Roger de), au château de Sommant, par Lucenay-l'Évêque, 28 juin 1882.

FRANÇOIS (l'abbé), curé de Tavernay, 30 avril 1881.

FRAPET, à Issy-l'Évêque, 4 février 1875.

FROMENT Eugène, rue N.-D.-d.-Champs, 83 *bis*, à Paris, 24 juil. 1855.

FYOT Louis-Eugène, au Breuil, par le Creusot, 21 juillet 1884.

GADANT, receveur des domaines en retraite, à Autun, 4 février 1886.

GALEMBERT (Eug. de), lieutenant au 7e hussards, à Tours, 6 mai 1882.

GALLAY Louis, à Avrilly, par le Donjon (Allier), 26 juillet 1888.

GANAY (le marquis de), rue Jean-Goujon, 45, à Paris, 30 avril 1881.

GANAY (le comte Étienne de), au château de Fougerette, par Étang, 18 septembre 1876.

GANAY (le comte Jacques de), colonel, au château de Visigneux, par Lucenay-l'Évêque, 3 septembre 1885.

GAREAU Clément (l'abbé), vicaire de Saint-Pierre, à Dijon, 20 décembre 1883.

GARNIER Edmond, avocat à Louhans, 23 juillet 1881.

GAULMYN (vicomte Joseph de), au chât. de Rimazoire, par Souvigny (Allier), 25 décembre 1887.

GAUTHEY Léon (l'abbé), curé de Saint-Vincent à Chalon, 16 nov. 1873.

GAUTHEY Paul, avocat à Beaune, 16 décembre 1880.

GAUTIER Melchior, au château de Pierrefitte, par la Roche-Millay (Nièvre), 2 septembre 1886.

GAY (l'abbé), curé de Mussy-sous-Dun, par Chauffailles, 19 juin 1879.

GENTY (l'abbé), vicaire général à Autun, 10 septembre 1877.

GILLOT (le docteur Xavier), à Autun, 12 juin 1866.

GILLOT Émile, à Autun, 5 avril 1873.

GILLOT Paul, archiviste de l'enregistrement, rue de la Banque, 13, à Paris, 16 décembre 1880.

GIRARDOT Paul, notaire à Baigneux-les-Juifs (Côte-d'Or), 22 avril 1877.

GODEFROY Frédéric, rue de l'Abbé-Grégoire, 20, à Paris, 14 déc. 1882.

GOIN Louis, à Anzy-le-Duc, par Marcigny, 24 octobre 1872.

GOMMEGNIES (le comte de), 20, rue Saint-Joseph, à Lyon, 4 sept. 1878.

GRAILLOT Antony, négociant à Autun, 3 septembre 1880.

GRAILLOT-DAYET, à Autun, 13 décembre 1888.

GRANGER J.-M., propriétaire au Creusot, 6 mai 1882.

GRAS (l'abbé), curé de Chaudenay-la-Ville, par Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or), 19 novembre 1881.

GRENOT Gabriel, négociant à Roanne, 17 avril 1879.

GRENOT Pierre, cons. des hypothèques à Beauvais (Oise), 20 déc. 1883.

GRENOT Louis, avocat à Roanne (Loire), 16 décembre 1886.

GRILLOT (le docteur Joseph), à Autun, 11 février 1869.

GRIZARD (E. de), à Paray-le-Monial, 3 septembre 1873.

GUENEAU Lucien, sous-préfet honoraire, 19, rue Saint-Genest, à Nevers, 27 janvier 1873.

GUENEAU Victor, recev. des finances à Issoudun (Indre), 27 janv. 1873.

GUENOT Victor, ancien président du tribunal de Louhans, à Dracy-le-Fort, par Givry, 15 novembre 1886.

GUIGNET Étienne, ancien conservateur des hypothèques, au Mans (Sarthe), 23 juillet 1881.

GUILLAND (l'abbé), curé de Saint-Maurice-lès-Couches, par Couches, 24 octobre 1872.

GUILLEMIN D'ÉCHON Paul, inspecteur général des ponts et chaussées, 55, rue Bellechasse, à Paris, 26 juillet 1888.

GUITTET (l'abbé), curé de la Clayette, 2 septembre 1884.

GUYOT Lazari, à Autun, 23 juillet 1881.

GUYOT Sosthène, à Thil-sur-Arroux, par Étang, 4 mars 1880.

HÉMERY (l'abbé), curé de la Celle-en-Morvan, par Autun, 24 janv. 1878
HÉMERY Étienne, organiste à Saint-Lô, 3 septembre 1883.
HUET, négociant à Autun, 11 avril 1878.

IMBART-LATOUR Joseph, à Chevret, commune de Saint-Ouen, par Imphy (Nièvre), 17 mai 1887.

JACQUELIN-BEAUVALOT, géomètre à Auxey, par Meursault (Côte-d'Or), 20 décembre 1883.
JACQUIER Charles, avocat, 25, rue Sala, à Lyon, 26 juillet 1869.
JARLOT (l'abbé), prêtre retraité à Autun, 25 novembre 1887.
JARLOT Henri, banquier à Autun, 15 février 1883.
JARLOT James, notaire à Autun, 27 février 1879.
JEANNEZ Édouard, à Roanne, 16 décembre 1880.
JEANNIN (le docteur), à Montceau-les-Mines, 24 mai 1873.
JEU (le comte du), au château du Jeu, par Saint-Léger-sous-Beuvray, 19 juillet 1883.
JOBEY Joseph, notaire à Sully, 19 juillet 1883.
JOLIET Henri, docteur en droit, rue Notre-Dame, à Dijon, 24 juin 1884.
JOUANNIN (le docteur), à Moulins-Engilbert, 4 septembre 1865.
JUMEL Valentin, 146, rue Montmartre, Paris, 2 septembre 1884.

LA BLANCHE (Gaston de), à Autun, 6 mai 1872.
LA CHAUMELLE (Paul de), à Moulins-Engilbert, 17 avril 1879.
LACHESNAYE (Édouard de), au château de la Salle, par Saint-Oyen (Saône-et-Loire), 17 février 1881.
LACREUZE (l'abbé), curé de Laizy, par Autun, 3 septembre 1863.
LACROIX Hippolyte, à Paray-le-Monial, 16 novembre 1873.
LAFERTÉ Joseph, secrétaire général des usines du Creusot, 76, rue de Montceau, à Paris, 23 juillet 1881.
LAFOUGE Henri, chef de bataillon en retraite, à Toulon-sur-Arroux, 24 juin 1884.
LAGNEAU, curé de Saint-Didier-sur-Arroux, par Étang, 2 sept. 1884.
LAGOUTTE Louis, architecte à Autun, 11 février 1869.
LAGRANGE Étienne, aviculteur à Autun, 25 novembre 1887.
LAMY Laurent, avocat à Anzy-le-Duc, par Marcigny, 4 février 1875.
LANDROT J.-B., à Thil, par la Roche-Millay (Nièvre), 19 juillet 1883.
LANGERON (l'abbé), curé du Miroir, par Cuiseaux, 13 novembre 1880.
LAPLANCHE (Maurice de), au château de Laplanche, par Luzy (Nièvre), 3 septembre 1880.

LARMINAT (Henry de), château de la Cour-de-Sommant, par Autun, 2 septembre 1882.

LARNAGE (le comte de), rue Neuve, 47, à Versailles, et château de la Bretonnière, par Saint-Uze (Drôme), 15 juillet 1876.

LAROUE, pharmacien à Montceau-les-Mines, 2 septembre 1881.

LAUBESPIN (le marquis de), au château de Dracy-lès-Couches, 3 septembre 1863.

LAUGAUDIN Louis, lieutenant au 29e régiment d'infanterie, 2 septembre 1886.

LAUREAU Flavien, à Autun, 4 septembre 1865.

LAUREAU Stéphane, à Autun, 19 février 1862.

LAVERGNE Cl.-Michel (le docteur), à Saulieu (Côte-d'Or), 2 sept. 1886.

LAVERNETTE (Paul de), à Reclesne, par Lucenay, 9 juin 1885.

LEBRUN (l'abbé), aumônier de l'hospice de Chalon-sur-Saône, 13 novembre 1880.

LÉGER-ANDRÉ, à Autun, 26 novembre 1874.

LEGRAND (le docteur), à Marcigny, 13 novembre 1880.

LEJEUNE, docteur en médecine à Meursault, 2 septembre 1881.

LELONG (Mgr l'évêque de Nevers), 17 décembre 1865.

LENOBLE Pierre, à la Coudre, par Auxy, 29 juillet 1880.

LENOEL Albert, avocat à Autun, 24 février 1887.

LÉPINE (l'abbé), chanoine à Autun, 13 décembre 1888.

LEREUIL (l'abbé), chanoine, rue Monge, 16, à Dijon, 20 juillet 1880.

LETORT Louis, avocat à Autun, 27 janvier 1873.

LETORT, pharmacien à Autun, 24 juin 1884.

LEWIS Samuel, fellow et bibliothécaire du *Corpus-Christi-college*, à Cambridge (Angleterre), 13 novembre 1880.

LHOMME DE MERCEY Gabriel, au château de Mercey, par Cheilly (Saône-et-Loire), 17 février 1881.

LIÈVRE Louis-Gabriel, notaire à Autun, 29 juillet 1880.

LIGEROT (le docteur), 3, avenue de Madrid, à Neuilly-sur-Seine, 3 septembre 1885.

LIGNE (le prince Louis de), attaché à l'ambassade de Belgique, à Vienne (Autriche), 13 novembre 1880.

LIGNE (le prince Ernest de), château de Montjeu, par Autun, 13 novembre 1880.

LOISY (Emmanuel de), à la Coudraye, par Montceau-les-M., 10 sept. 1877.

LOISY (Bernard de), au château d'Épiry, par Couches-les-Mines, 31 mars 1887.

LONGUY (Henry de), à Autun, 6 mai 1872.

LORTON (l'abbé), prosecrétaire de l'Évêché, à Autun, 17 janvier 1880.

LOUVENCOURT (le vicomte de), au château de Morlet, par Épinac, 8 janvier 1859.

LOYDREAU (le docteur Édouard), à Neuilly, par Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), 17 décembre 1866.

LUCOTTE (l'abbé), curé de Frolois, par Flavigny (Côte-d'Or), 2 septembre 1882.

MAC-MAHON (le maréchal de, duc de Magenta), ancien président de la République, 2 mars 1852.

MAC-MAHON (le marquis Charles de), au chât. de Sully, 24 janv. 1878.

MALDANT Louis, à Savigny-sous-Beaune (Côte-d'Or), 3 sept. 1880.

MALLARD Louis, agent-voyer principal, chef de bureau du département de la Côte-d'Or, 12, rue Longepierre, à Dijon, 19 mai 1888.

MALLET Adrien, notaire à Blanzy, 7 mars 1889.

MAMESSIER (l'abbé), curé de Dompierre-les-Ormes (Saône-et-Loire), 12 décembre 1878.

MANGEMATIN (l'abbé), vicaire général à Autun, 27 février 1879.

MANGEMATIN J.-B., ancien censeur, à Autun, 27 février 1879.

MANGEMATIN-FOLLOT, à Autun, 21 juillet 1884.

MARILLIER (l'abbé), vicaire général à Nevers (Nièvre), 10 sept. 1877.

MARON Albert, rédacteur de *la Vraie France,* à Lille, rue de Pas, 2 septembre 1882.

MARTENNE (Robert de), à Bouin, commune de Laizy, par Autun, 4 septembre 1878.

MARTET Gustave, graveur au Creusot, 6 mai 1882.

MARTIN (l'abbé), curé de Foissiat, par Montrevel (Ain), 18 sept. 1876.

MARTIN, de Mâchefer, à la Roche-Millay, 3 sept. 1880.

MARTIN-DURAND, ancien notaire, à Autun, 24 janvier 1878.

MARTINET (l'abbé Adrien), directeur du petit séminaire d'Autun, 7 mars 1889.

MASSON Henri, avocat à Beaune, 7 mai 1880.

MAZERAN Alexandre, peintre, 29, cours Morand, à Lyon, 13 nov. 1880.

MAZOYER (l'abbé), doyen du Chapitre, à Autun, 17 février 1881.

MÉHU (l'abbé), curé de Poisson, par Paray-le-Monial, 2 sept. 1887.

MENAND-SUCHET, à Chalon-sur-Saône, 4 août 1885.

MÉNOT (l'abbé), professeur au petit séminaire d'Autun, 4 septembre 1865.

MÉRANDON Ludovic, à Commegrain, par Lucenay-l'Évêque, 15 novembre 1886.

MERLE Albert, au château de Chantal, par Autun, 4 septembre 1878.

METMAN Étienne, avocat, place Saint-Michel, à Dijon, 10 juillet 1875.

MICHEL Amédée, à Cuzy, par Issy-l'Évêque, 13 décembre 1888.
MICHOUD Alphonse, au chât. de Chazoux, par Mâcon, 23 juillet 1881.
MIGNOT Victor, 15, rue de Rivoli, à Paris, 4 septembre 1878.
MILLARD DE CHAMPEAUX Edmond, à Perrecy-les-Forges, 4 septembre 1878.
MILLOT Lucien, 6, rue de Lesdiguières, à Paris, 31 mars 1887.
MIRABAUD Paul, banquier, rue Taitbout, 29, à Paris, 4 sept. 1888.
MISSET William, juge au tribunal civil d'Autun, 5 mars 1885.
MOLLARD Francis, archiviste à Auxerre, 13 décembre 1888.
MOMMESSIN Joanny, à Saint-Laurent-en-Brionnais, par la Clayette, 24 mai 1873.
MONARD (Alphonse de), à Autun, 18 mars 1875.
MONARD (Jules de), colonel au 37e d'infanterie, à Nancy, 2 sept. 1886.
MONTAGU (vte Joseph de), au Vieux-Château de Couches, 28 juin 1882.
MONTANGON (le comte de), 22, rue du Petit-Potet, Dijon, 16 novembre 1873.
MONTARLOT Paul, ancien magistrat, rue du Bac, 104, à Paris, 15 juillet 1876.
MONTESSUS (le docteur de), 6, rue de l'Arc, à Chalon-sur-Saône, 27 juillet 1876.
MONTILLE (Léonce de), à Beaune, 4 septembre 1878.
MONTMORILLON (le marquis de), au château des Airelles, par la Grande-Verrière, 20 mars 1884.
MORA (Pascal de), à Moulins-sur-Allier, 12 décembre 1878.
MOURGUÉ Arthur, à Autun, 18 mars 1875.
MUHLEBACH Louis, à Vohwinkel (Prusse rhénane), 27 février 1879.
MULSANT Sébastien, avocat à Saint-Étienne, 14 décembre 1882.
MUSY (l'abbé de), curé-doyen de Chagny, 13 novembre 1880.
MUSY (le comte Symphorien de), au château de Digoine, par Couches-les-Mines, 17 janvier 1880.

NEYRAND Charles, maître de forges à Saint-Chamond, 2 sept. 1882.
NICHAULT Théophile, à Autun, 16 novembre 1873.
NOIRON (Armand de), à Autun, 29 juillet 1880.
NOIRON (Léon de), à Beaune, 9 mars 1882.
NOIROT (l'abbé Marcel), curé de Dampierre-en-Bresse, par Mervans (Saône-et-Loire), 19 novembre 1881.
NOLET, ancien directeur des écoles au Creusot, 12 décembre 1878.
NOLY (l'abbé), à Bouton, par la Grande-Verrière, 26 novembre 1874.
NOUVEAU (l'abbé), professeur au petit séminaire d'Autun, 7 mars 1889.

OLINET Émile, avoué à la cour d'appel de Dijon, 17 décembre 1865.
OLINET Paul, à Autun, 2 septembre 1882.
OUDOT Étienne, négociant à Autun, 2 septembre 1880.
OZANON Charles, naturaliste à Saint-Émiland, par Couches (Saône-et-Loire), 16 janvier 1880.

PAILLARD Louis, négociant à Autun, 30 avril 1881.
PANNETIER (l'abbé), curé d'Arleuf (Nièvre), 25 novembre 1887.
PAQUIS Ernest, avoué à Autun, 25 juillet 1877.
PARIS, vérificateur des poids et mesures, à Autun, 23 mars 1877.
PAUPERT (l'abbé), curé de Glux, par Château-Chinon, 19 juillet 1883.
PAVILLON (Octave du), à Autun, 9 mars 1882.
PELLECHET (Mlle Marie), 30, rue Blanche, à Paris, 13 novembre 1880.
PELLETIER Gustave, orfèvre à Autun, 15 novembre 1886.
PERNOT Ernest, professeur au collège d'Autun, 17 avril 1879.
PERROT (l'abbé Henri), curé de Digoin, 27 janvier 1873.
PERROT Maurice, à Paray-le-Monial, 17 février 1881.
PERROUIN, ancien avoué à Autun, 22 mars 1878.
PERRUCHOT (l'abbé), directeur de la Maîtrise d'Autun, 7 mars 1889.
PHILIBERT (l'abbé), à Autun, 20 mars 1884.
PHILIBERT Joseph, négociant à Autun, rue de la Grille, 17 mai 1888.
PICARD Étienne, inspecteur des forêts à Avallon (Yonne), 6 sept. 1875.
PIGNOT André, à Autun, 5 avril 1873.
PILLARD (l'abbé), chanoine prébendé, 27 février 1879.
PINARD Joseph, à Provins (Seine-et-Marne), 4 janvier 1853.
PLANUS (l'abbé), vicaire général honoraire à Autun, 27 février 1879.
PONNAT (le baron de), château de la Vesvres, par Digoin, 6 sept. 1875.
PORTALIS-MOUNIER (Mme la ctesse), 18, rue Godot-de-Mauroy, à Paris, 24 février 1887.
POUGAULT Eugène, à Saint-Léger-sous-Beuvray, 3 septembre 1867.
POUILLEVET Léon, banquier à Autun, 19 février 1862.
PRÉNAT Antoine, à Volognat, par Maillat (Ain), 17 février 1881.
PRÉNAT Auguste, à la Thuillère, par St-Chamont (Loire), 22 mars 1878.
PREUX (l'abbé Jules), curé de Saint-Émiland, 26 juillet 1888.
PRIEUR Jules, à Paris-l'Hôpital, par Nolay (Côte-d'Or), 13 nov. 1880.
PROTAT Jules, imprimeur à Mâcon, 13 novembre 1880.
PROUDHON Camille, conseiller honoraire à la cour d'appel, 23, rue des Granges, à Besançon, 3 juin 1878.

QUERCIZE (Eusèbe de), à Lucenay-l'Évêque, 4 mars 1880.

RABIANT Jean, pharmacien à Saint-Léger-sous-Beuvray, 2 sept. 1884.
RABIOT DE MESLÉ, rue Cadieu, 20, à Montréal (Canada), 19 nov. 1881.
RAGOT Jules, négociant à Autun, 28 avril 1883.
RAMAGE (l'abbé J.-M.), curé de Changy, par Charolles, 28 juin 1882.
RAMBUTEAU (le comte de), conseiller général de Saône-et-Loire, rue Barbet-de-Jouy, 32, à Paris, 13 novembre 1880.
RAQUET Adolphe, à Autun, 10 juin 1872.
RAYMOND, ingénieur en chef des mines du Creusot, 17 janvier 1880.
REGNIER Jules, ancien prés. du trib. de com. de Dijon, 5 avril 1873.
RENAUD aîné, négociant à Autun, 3 juin 1878.
RENAULT Bernard, aide-naturaliste au Muséum, rue de la Collégiale, 1, à Paris, 3 septembre 1867.
RENAULT Louis, professeur à la faculté de droit de Paris, 30, rue du Cherche-Midi, 10 juin 1872.
REPOUX Charles, à Autun, 27 janvier 1876.
REPOUX Léopold, ancien juge suppléant à Autun, 4 février 1872.
REPOUX Yovanne, à Autun, 18 mai 1867.
RÉROLLE Alexis, notaire honoraire à Autun, 12 juin 1866.
RÉROLLE Ernest, aux Dremeaux, par Saint-Pantaléon, près Autun, 2 septembre 1884.
RÉROLLE Joseph, notaire à Autun, 27 février 1879.
RÉROLLE Julien, négociant à Autun, 27 février 1879.
RÉROLLE Louis, conservateur du musée d'histoire naturelle de Grenoble, 12 mars 1874.
REY Ferdinand, licencié en droit, 5, rue Legoux-Gerland, à Dijon, 13 décembre 1884.
RIBAINS (Hippolyte de), à la Celle-en-Morvan, par Autun, 15 janv. 1874.
RIBOT Paul, 97, rue de Vaugirard, à Paris, 3 septembre 1880.
RIGOLLOT, adjoint au maire, à Autun, 6 mai 1872.
ROBIN Charles, ancien notaire, à Moulin-Lacour, par Charolles, 16 novembre 1873.
ROCHET (l'abbé), chanoine à Autun, 24 octobre 1872.
RODARY Ferdinand, ingénieur de la compagnie P.-L.-M., rue de Rennes, 83, à Paris, 12 décembre 1878.
RODARY Léon, à Autun, 4 février 1875.
RODARY Paul, à Monthelon, par Autun, 30 avril 1881.
RODOLPHE Édouard, inspecteur adjoint des forêts à Langres (Haute-Marne), 9 mars 1882.
ROIDOT Jules, ancien président du tribunal civil, à Autun, 28 décembre 1855.

Romiszowski (Marcel de), receveur de l'enregistrement, à l'Arbresle (Rhône), 3 septembre 1873.

Rossigneux Ernest, à Autun, 2 mai 1885.

Rossignol (l'abbé André), aumônier de l'école Schneider, au Creusot, 2 septembre 1886.

Rousselot (le docteur), à Sennecey-le-Grand, 22 avril 1877.

Rousset (l'abbé Jacques), curé de Notre-Dame, à Autun, 9 juin 1887.

Rousset (l'abbé Pierre), chanoine prébendé, à Autun, 25 nov. 1887.

Rouveure Émile, au château de Montfeurton, par Étang, 3 sept. 1883.

Roy Adolphe, ancien avoué à Autun, 3 décembre 1885.

Roy Auguste, notaire à Lizy-sur-Ourcq (S.-et-Marne), 24 janv. 1878.

Royer Marc, ancien notaire à Autun, 16 décembre 1880.

Saint-Haon (le comte de), à Riom, 17, rue du Commerce (Puy-de-Dôme), 5 mars 1885.

Saint-Innocent (le comte Gabriel de), à Sommant, par Lucenay-l'Évêque, 7 mars 1889.

Saint-Léger (A. de), à Saint-Léger-de-Fougeret, par Château-Chinon (Nièvre), 27 février 1879.

Saleilles Raymond, professeur agrégé à la faculté de droit à Dijon, 15 novembre 1886.

Saulses (Paul de), à Autun, 20 mars 1884.

Sautumier (l'abbé), curé de Millay, par Luzy (Nièvre), 19 juillet 1883.

Sauvageot Antonin, 14, avenue du Bois-de-Boulogne, à Paris, 2 septembre 1886.

Sauvel Édouard, avocat au conseil d'État, rue Taitbout, 80, à Paris, 19 novembre 1881.

Sauzay Maurice, négociant à Autun, 14 décembre 1882.

Sauzey (Eugène du), château de Saint-Vincent, par le Coteau (Loire), 14 décembre 1882.

Schneider Henri, directeur des usines du Creusot, 20 novemb. 1864.

Sebille (l'abbé), curé de Lucenay-l'Évêque, 5 avril 1873.

Serre Charles, à Auvenay (Côte-d'Or), 6 septembre 1888.

Serrigny Ernest, ancien magistrat, 41, rue Vannerie, à Dijon, 24 juin 1884.

Simon (l'abbé), 10, rue de Clichy, Paris, 7 mai 1880.

Simon (l'abbé), curé de Mont-Saint-Jean, 17 janvier 1880.

Sonnois (l'abbé), curé d'Auxonne (Côte-d'Or), 27 janvier 1873.

Sonnois (l'abbé Albert), vicaire à Auxonne (Côte-d'Or), 12 déc. 1878.

Soudan Jules, garde-mine au Creusot, 10 juillet 1875.

TAINTURIER Simon, négociant à Autun, 20 mars 1884.
TATIN (le R. P.), supérieur des Oblats, Belcamp-Hall, Raherry, c. Dublin (Irlande), 12 décembre 1878.
TEILLARD (le docteur Louis), à Tournus, 15 juillet 1876.
THÉNOT, percepteur de Curgy, à Autun, 3 septembre 1883.
THÉVENET (l'abbé), curé de la Salle, par Vérizet, 19 novembre 1881.
THEYRAS Gabriel, avocat à Autun, 15 juillet 1876.
THIBAULT, négociant à Autun, 7 mars 1889.
THIOLLIER Félix, château de Verrières, par Saint-Germain-Laval (Loire), 4 août 1885.
THIOLLIER Noël-Emmanuel, château de Verrières, par Saint-Germain-Laval (Loire), 17 mai 1888.
THIROUX DE SAINT-FÉLIX, château de Champlévrier, par Luzy (Nièvre), 9 mars 1882.
THOMAS (Mgr l'archevêque de Rouen), 29 avril 1853.
THOMAS (l'abbé Jules), docteur en théologie, curé-doyen de N.-D. à Dijon (Côte-d'Or), 6 septembre 1879.
THY (le vicomte Ludovic de), à Autun, 17 février 1881.
TILLION Antoine, rue Sous-les-Augustins, à Clermont-Ferrand, 16 décembre 1886.
TRUCHOT (l'abbé), supérieur du petit séminaire d'Autun, 17 janv. 1880.
TUPINIER Auguste, pharmacien à Autun, 14 décembre 1874.

ULMES (le comte Georges des), rue de la Préfecture, 32, à Dijon, 25 mai 1886.

VADON Joseph, directeur du Crédit Lyonnais, à Mâcon, 24 oct. 1872.
VALAT (le docteur Paul), à Autun, 17 avril 1879.
VAULX (Palamède de), ancien procureur général, aux Moreaux, par Autun, 15 février 1883.
VAUX (vte Léon de), capitaine au 37e d'infant. à Nancy, 20 mars 1884.
VENOT Émile, à Bourbon-Lancy, 17 décembre 1865.
VERGER Henri, à Autun, 3 septembre 1880.
VERGER Louis, à Lucenay-l'Évêque, 4 mars 1880.
VIREY Jean, arch.-paléographe, 22, place Vendôme, à Paris, 2 sept. 1882.
VIREY Philippe, rue de la Boëtie, 85, à Paris, 16 décembre 1880.
VIRY (le docteur Octave de), au château du Croc, par Noire-Étable (Loire), 18 mars 1875.

ZUAN Rodolphe, à Coire (Suisse), 29 novembre 1863.

MEMBRES ASSOCIÉS.

MM.

FAUCONNET, sculpteur à Autun, 14 décembre 1882.
MANGEARD André, naturaliste à Autun, 4 août 1885.
MARILLER, artiste peintre à Autun, 10 mars 1861.
ROIDOT-ERRARD, architecte à Autun, 27 mai 1869.
ROIDOT-HOUDAILLE, architecte à Autun, 28 décembre 1855.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Arbaumont (Jules d'), à Dijon, 17 décembre 1865.
Aubertin Charles, à Beaune, 4 janvier 1853.
Aurès, ingénieur à Nîmes, 24 janvier 1870.
Bailleau (le docteur), à Pierrefitte-sur-Loire (Allier), 12 mars 1874.
Barthélemy (Anatole de), membre de l'Institut à Paris, 14 juin 1838.
Batault Henri, avocat à Chalon-sur-Saône, 15 juillet 1876.
Beaune Henri, ancien procureur général à Lyon, 4 septembre 1868.
Beauvois Eugène, à Corberon (Côte-d'Or), 11 février 1869.
Bogros (le docteur), à Château-Chinon, 3 mars 1866.
Bonnardot François, archiviste-paléographe attaché aux travaux historiques de la ville de Paris, rue Périer, 5, à Montrouge, 13 déc. 1880.
Boutillier (l'abbé), curé de Coulanges-lès-Nevers, 24 janvier 1878.
Bruel Alexandre, archiviste aux archives nation. à Paris, 23 mars 1877.
Canat de Chizy Marcel, à Chalon-sur-Saône.
Canat de Chizy Paul, à Lyon, 18 mars 1856.
Cazes (E. de), à Paris, 22 février 1864.
Chabouillet Anatole, conservateur des antiques à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Chappuis Charles, recteur de l'académie de Dijon, 3 septembre 1857.
Collin (le docteur), à Saint-Honoré (Nièvre).
Courtois Félix, au Creusot, 24 janvier 1878.
Durand Vincent, secrétaire de *la Diana,* à Montbrison, 22 mars 1878.
Eschavannes (J. d'), conservateur des musées nationaux, en retraite, 17, rue Rousselet, à Paris, 31 janvier 1865.
Étoile (le comte de l'), à Moulins, 14 février 1865.
Fay Paulin, ancien imprimeur à Nevers, 6 mai 1866.

Folin (Léopold de), à Bayonne, 26 juillet 1869.
Fontenay (Roger de), à Paris.
Gaffarel, professeur à la faculté des lettres de Dijon, 3 septemb. 1880.
Gally (l'abbé), chanoine à Sens, 13 janvier 1861.
Garnier Joseph, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon, 24 janvier 1878.
Gaugain, trésorier de la Société française, à Caen.
Glanville (de), à Rouen.
Guignard Ph., bibliothécaire de la ville de Dijon.
Guillon Adolphe, artiste peintre à Vézelay (Yonne), 1er février 1888.
Hérisson (le cte d'), Paris, 223, rue du Faubourg-St-Honoré, 9 juin 1885.
Hucher, au Mans.
Jeandet (le docteur Abel), à Mâcon, 22 décembre 1867.
Jogna (della), architecte à Verdun-sur-Saône, 10 mars 1861.
Landa Louis, imprimeur à Chalon-sur-Saône, 29 novembre 1863.
Langlois Bernard, à Bourbon-Lancy.
Lefèvre-Pontalis, bibliothécaire du comité des travaux historiques, rue des Mathurins, 3, à Paris, 25 mai 1886.
Létorey Charles, avenue du Maine, 158, Paris-Montrouge, 6 mai 1872.
Malo Léon, ingénieur civil à Pyrimont, 31 janvier 1865.
Mantellier, à Orléans, 15 avril 1849.
Marchand (le docteur Louis), à Dijon, 3 septembre 1866.
Mermillod (Mgr), évêque de Fribourg et Lausanne, 29 nov. 1863.
Michon Joseph, à Paris, 29 novembre 1863.
Millien Achille, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), 20 décembre 1868.
Montlaur (le comte de), à Gannat, 24 juillet 1855.
Moreau Frédéric, à Paris, 23 mars 1877.
Mougenot Léon, vice-consul d'Espagne, à Nancy, 13 novembre 1862.
Mowat Robert, chef d'escadron d'artillerie en retraite, 10, rue des Feuillantines, à Paris, 4 février 1872.
Naudin, membre de l'Institut, à Paris, 22 février 1864.
Niepce Léopold, ancien conseiller à la cour d'appel, à Lyon.
Pécoul M.-A., archiv.-paléographe à Draveil (S.-et-Oise), 14 août 1864.
Pellorce Charles, à Mâcon.
Pinard Ernest, avocat à Paris, 2 septembre 1862.
Prévôt (le commandant), à Angers, 4 septembre 1865.
Protat, à Brazey (Côte-d'Or), 29 avril 1853.
Prou Maurice, employé au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, à Paris, 1887.
Robit E., percepteur à Fontaine-sur-Saône (Rhône).
Rousselet, instituteur en retraite à Cussy-en-Morvan, 25 mai 1886.
Roux Eugène, à Périgueux, 4 février 1875.

Smith Valentin, conseiller honoraire à la cour de Paris, à Trévoux.
Testot-Ferry (le baron G.), ancien magistrat à Mâcon, 14 mars 1844.
Trébons (le c[te] de), au ch. de Grainville (Seine-Infér.), 6 mai 1866.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Ain. — La Société d'émulation de l'Ain, à Bourg.
Aisne. — La Société académique de Saint-Quentin.
La Société archéologique de Château-Thierry, 12 juin 1866
La Société historique et archéologique de Soissons.
Allier. — La Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Alpes-Maritimes. — La Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Aube. — La Société des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
Aude. — La Commission archéologique, à Narbonne, 18 mars 1875.
Aveyron. — La Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez, 18 janvier 1877.
Bouches-du-Rhône. — La Société de statistique de Marseille, 23 août 1850.
L'Académie de Marseille.
Calvados. — L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
La Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
La Société des sciences, arts et belles-lettres, à Bayeux.
Charente. — La Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Charente-Inférieure. — Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
Cher. — La Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
La Société historique du Cher, à Bourges.
Côte-d'Or. — La Bibliothèque des archives de la Côte-d'Or.
La Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
L'Académie de Dijon.
La Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
La Société archéologique, à Beaune.
La Société d'histoire et de géographie, à Dijon.
Côtes-du-Nord. — La Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
Creuse. — La Société des sciences naturelles et d'antiquités, à Guéret.

Dordogne. — La Société archéologique du Périgord, à Périgueux.

Doubs. — L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

La Société d'émulation du Doubs, à Besançon.

La Société d'émulation de Montbéliard.

Drôme.—Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, à Romans. (M. Ulysse Chevalier, correspondant du ministère et officier de l'instruction publique à Romans.)

Eure. — La Société libre d'agriculture, des sciences et arts de l'Eure, à Évreux.

Eure-et-Loir. — La Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.

La Société Dunoise, à Châteaudun.

Finistère. — La Société académique de Brest.

Gard. — La Société académique du Gard, à Nîmes.

Gironde. — La Société archéologique de Bordeaux.

Hautes-Alpes. — La Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

Haute-Garonne. — La Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

Haute-Loire. — La Société académique du Puy.

Haute-Marne. — La Société archéologique de Langres.

Haute-Vienne.—La Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

Hérault. — La Société archéologique de Montpellier.

La Société archéologique de Béziers.

Ille-et-Vilaine. — La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Indre-et-Loire. — La Société archéologique de Touraine, à Tours.

La Société d'agriculture, sciences et arts d'Indre-et-Loire, à Tours.

Isère. — L'Académie Delphinale, à Grenoble.

Landes. — La Société du Borda, à Dax.

Loir-et-Cher.—La Société archéologique du Vendômois, à Vendôme.

Loire. — La Diana, à Montbrison.

Loire-Inférieure. — La Société archéologique de la Loire-Inférieure, à Nantes.

La Société académique de Nantes.

Loiret. — La Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Lot-et-Garonne. — La Société archéologique d'Agen.

Maine-et-Loire.—L'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.

La Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

La Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

Manche. — La Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche, à Saint-Lô.

La Société académique de Cherbourg

Marne. — L'Académie de Reims.

La Société des sciences et arts de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

La Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Mayenne. — La Société d'archéologie de la Mayenne, à Mayenne.

Nièvre.—La Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.

Nord. — La Commission historique du Nord, à Lille.

Oise. — La Société académique de l'Oise, à Beauvais.

Pas-de-Calais. — L'Académie d'Arras.

La Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Rhône. — L'Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Lyon.

Le Musée Guimet, boulevard du Nord, à Lyon.

La Société d'études scientifiques, à Lyon.

La Société littéraire, à Lyon.

Saône-et-Loire. — L'Académie de Mâcon.

La Société d'histoire naturelle d'Autun.

La Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône.

La Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.

Sarthe.—La Société historique et archéologique du Maine, au Mans.

Savoie. — L'Académie des sciences, lettres et arts de Savoie, à Chambéry.

La Société florimontane, à Annecy.

Seine. — La Société des antiquaires de France, à Paris.

La Revue historique, 76, rue d'Assas, à Paris.

Seine-et-Marne. — La Société archéologique de Seine-et-Marne, à Melun.

La Société historique et archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau.

Seine-et-Oise. — La Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

La Société archéologique de Rambouillet.

Seine-Inférieure.— La Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

Somme. — La Société d'émulation d'Abbeville.

La Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

La Société Linéenne du nord de la France, à Amiens.

Tarn. — La Société scientifique et littéraire de Castres.

Var. — La Société académique du Var, à Toulon.

La Société des sciences historiques et naturelles, des lettres et des beaux-arts de Cannes.

Vaucluse. — La Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.

Vendée. — La Société d'émulation de la Vendée, à la Roche-sur-Yon.

Vienne. — La Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Vosges. — La Société d'émulation des Vosges, à Épinal.
Yonne.— La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
La Société archéologique de Sens.
La Société d'études d'Avallon.
Algérie. — La Société archéologique de la province de Constantine.
L'Académie d'Hippone, à Bône.
Société archéologique d'Oran, 2 septembre 1882.
Alsace-Lorraine. — L'Académie de Metz.
La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.
Belgique. — Société des *Analecta Bollandiana,* 14, rue des Ursulines, à Bruxelles. (Directeur M. Charles de Smedt.)
Suisse. — L'Institut national génevois, à Genève.
La Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
La Société des antiquaires de Zurich.
La Société des sciences naturelles de Coire.



STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ ÉDUENNE DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

AUTORISÉE

PAR M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR LE 6 MAI 1836.

Article 1er. — Le but de la Société est de veiller à la conservation des antiquités dans l'Autunois et de contribuer au progrès des Lettres, des Sciences et des Arts.

Art. 2. — Cette Société se compose :

1° De membres titulaires qui, en acquittant une cotisation annuelle, ont droit à recevoir les publications de la Société;

2° De membres inscrits à perpétuité;

3° De membres d'honneur;

4° De membres associés;

5° De membres correspondants

Art. 3. — La Société a un bureau ainsi formé :

Un président, un vice-président, un secrétaire perpétuel, deux secrétaires adjoints, un bibliothécaire-archiviste, un trésorier.

Art. 4. — Le président a la police de l'assemblée; il détermine l'ordre des rapports et des discussions, veille à l'exécution du règlement et des délibérations, recueille les suffrages; il a voix prépondérante en cas de partage. En son absence, il est remplacé par le vice-président.

Art. 5. — Le secrétaire perpétuel rédige les délibérations et procès-verbaux, les transcrit sur le registre et les signe avec le président, rend compte des lettres et mémoires adressés à la Société et tient la correspondance.

Art. 6. — Les secrétaires adjoints convoquent aux séances et aident le secrétaire perpétuel dans son travail.

Art. 7. — Le bibliothécaire-archiviste est chargé de la conservation des livres, papiers, médailles, objets d'art et d'histoire naturelle, et généralement de tout ce qui compose le mobilier de la Société.

Art. 8. — Le trésorier tient un compte détaillé des recettes et des dépenses; il doit le produire toutes les fois qu'il en est requis, et le faire apurer chaque année dans la première séance de l'année.

Aucune dépense ne doit être faite sans l'assentiment préalable de la Société et ne peut être payée par le trésorier que sur un mandat signé par le président et par l'un des secrétaires.

Art. 9. — Les membres du Bureau sont élus pour trois ans et sont rééligibles. Le secrétaire perpétuel seul est inamovible.

Art. 10. — Les revenus de la Société se composent :

1° Des cotisations annuelles acquittées par les membres titulaires;

2° Des allocations qui peuvent lui être accordées par l'État, le département ou la ville;

3° Des dons ou legs particuliers.

Art. 11. — Toutes discussions, lectures ou impressions, ayant rapport à la politique, sont formellement interdites. Du reste, la Société déclare qu'elle n'entend, en aucun cas, prendre la responsabilité des opinions émises dans les travaux qu'elle publie.

Art. 12. — Pour être admis à faire partie de la Société, le candidat devra être présenté par deux membres titulaires et réunir les trois quarts des suffrages des membres présents.

Art. 13. — La Société se réserve le droit d'exclure de son sein les membres qui auraient cessé d'être dignes d'en faire partie. L'exclusion aura lieu aux mêmes conditions de vote que l'admission.

Art. 14. — Si la Société venait à se dissoudre librement, sa bibliothèque et ses collections deviendraient la propriété de la ville d'Autun, pour être réunies aux autres collections publiques existantes.

RÈGLEMENT ORGANIQUE

Article 1er. — Le nombre et l'époque des séances seront déterminés par le Bureau. Une séance publique aura lieu chaque année dans la première huitaine de septembre.

Art. 2. — En l'absence du président et du vice-président, la séance sera présidée par le secrétaire perpétuel ou, à son défaut, par l'un des secrétaires adjoints, par le bibliothécaire ou par le trésorier.

Art. 3. — Chaque séance commencera par la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Art. 4. — A l'exception de l'admission des membres, dont la forme est déterminée par les Statuts, tous les autres votes auront lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents, au moyen de bulletins pour les nominations aux fonctions, et de boules blanches et noires pour les autres décisions. Toutefois, les décisions d'une importance secondaire pourront être adoptées par assis et levé, si la proposition spéciale en est faite et si elle ne rencontre aucune opposition.

Art. 5. — Les membres titulaires doivent acquitter une cotisation annuelle, présentement fixée à quinze francs.

Art. 6. — Chaque membre nouvellement admis doit acquitter la cotisation de l'année courante, quelle que soit l'époque de son admission. Il n'a droit qu'aux volumes publiés pendant les années pour lesquelles la cotisation a été acquittée.

Art. 7. — La Société délivre gratuitement aux membres qu'elle reçoit un diplôme, signé par le président, contresigné par l'un des secrétaires et revêtu du sceau de la Société.

Art. 8. — Tout membre du Bureau qui aura donné sa démission devra être remplacé dans les trois mois qui suivront.

Art. 9. — Lorsqu'il se présentera des questions d'un intérêt général, la Société pourra nommer des commissions spéciales pour les étudier et en proposer la solution. Ces commissions auront la faculté de s'assembler hors du local de la Société. Elles auront le droit de constituer leur Bureau particulier et de régler l'ordre du travail.

Art. 10. — Le président et l'un des secrétaires font partie de droit de toutes les commissions.

Art. 11. — Le Bureau, auquel une commission pourra être adjointe, selon l'importance des travaux, déterminera les ouvrages et les mémoires qui devront être imprimés par la Société.

Art. 12. — L'auteur d'un travail inséré dans les Mémoires de la Société pourra en faire exécuter à ses frais un tirage spécial, qui devra porter ce faux titre : *Extrait des Mémoires de la Société Éduenne.*

Art. 13. — La Société fera l'envoi de ses publications aux Sociétés qui auront été déclarées *Sociétés correspondantes.*

Art. 14. — La Société déposera un exemplaire de toutes ses publications à la bibliothèque de la ville d'Autun.

Art. 15. — Les membres titulaires ont seuls la faculté d'emporter à domicile les livres qui appartiennent à la Société, à la condition expresse d'en laisser un reçu sur le registre tenu à cet effet par le bibliothécaire-archiviste, et d'opérer eux-mêmes la restitution des ouvrages qui leur auront été confiés.


UNIV.
OF
MICH.

TIERS DE SOU D'OR MÉROVINGIENS D'AUTUN

1 1 bis 2 3

4 5 6 7

8 9 10

11 12 13

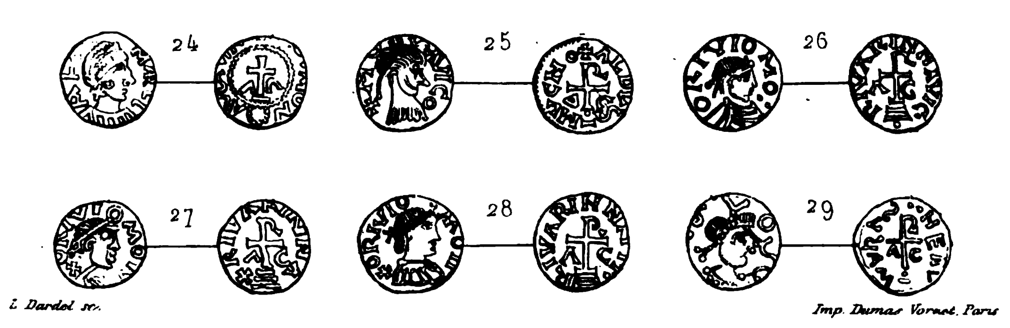
14 15 15 bis 16

17 18 18 bis

19 20 21

22 23

IMITATIONS



L. Dardel sc.

Imp. Dumas Vernet, Paris

CATALOGUE

DES

MONNAIES MÉROVINGIENNES

D'AUTUN

Le monnayage d'Autun[1] pendant la période mérovingienne a consisté exclusivement en tiers de sou ou *triens* d'or. Conbrouse[2] a attribué à cette ville deux monnaies d'argent qui présentent au revers un monogramme qu'il avait cru formé des lettres initiales d'*Augustodunum*, mais il faut rejeter cette attribution ; car sur l'une de ces monnaies on lit PECTAVIS, et ce nom est très nettement écrit sur un denier du cabinet de France portant le même monogramme.

Les tiers de sou autunois présentent au droit un buste, et au revers une croix.

La tête du buste est ornée d'un diadème ; elle est posée de profil ; le buste proprement dit est généralement de forme trapézoïdale. Cinq des monnaies que nous publions (nos 6, 13, 18, 18bis et 19), présentent au droit deux bustes accolés ;

1. Je prie tous les savants qui ont bien voulu m'aider dans la composition de ce travail de recevoir mes remerciements les plus sincères : et spécialement M. A. de Barthélemy qui m'a communiqué avec empressement tous les dessins qu'il possède ; M. le vicomte de Ponton d'Amécourt qui m'a libéralement ouvert sa riche collection, et a bien voulu m'envoyer un extrait de son catalogue ; M. Dissard, conservateur du musée de Lyon, qui m'a remis les empreintes des tiers de sou autunois conservés au musée de Lyon.

2. *Monétaires mérovingiens*, pl. 9, nos 8 et 9.



les diadèmes de l'une et l'autre tête se confondent ; mais les deux profils sont bien accusés. Le seul désir d'imiter les espèces romaines avait déterminé les monnayeurs mérovingiens à orner d'un buste diadémé les tiers de sou qu'ils frappaient. Aussi ne doit-on pas chercher dans les deux figures des monnaies d'Autun l'image de deux rois régnant ensemble. Le P. Chifflet[1] y reconnaissait Sigebert et Brunehaut; Bouteroue[2] et Le Blanc[3] se sont prononcés en faveur de Thierry II et de Brunehaut; Lelewel[4] proposait d'y voir Gontran et Childebert II : vaines hypothèses. Il est probable que l'origine de ces deux bustes se trouve dans un défaut de frappe du prototype : le monnayeur autunois qui le premier les a gravés aura pris pour modèle un tiers de sou romain, peut-être mérovingien, où le glissement du coin avait produit une double ligne de profil. Deux bustes accolés se rencontrent aussi sur des tiers de sou de Thiverzay en Poitou *(Theodoberciacus)*, que Fillon a fait connaître[5]. Ce sont de grossières imitations des monnaies d'Autun qui portent dans le présent catalogue les nos 6 et 18. J'attirerai encore l'attention des numismatistes sur la tête du *triens* n° 1. Est-ce une tête à double face, ou bien une tête coiffée d'un casque représentant une face humaine? Dans l'un ou l'autre cas je n'en ai pas découvert l'origine et je ne saurais expliquer une pareille représentation.

On ne trouve au revers des tiers de sou autunois que deux espèces de croix : la croix latine simple et la croix chrismée. Celle-ci se rencontre beaucoup plus fréquemment que la première. La croix latine est dépourvue de support sur les *triens* nos 1 et 23; sur le n° 2, son pied est fixé à un globe;

1. Chifflet, *Histoire de l'abbaye et de la ville de Tournus* (1664), p. 108 et *Preuves*, p. 518.
2. Bouteroue, *Recherches curieuses*, p, 274.
3. Le Blanc, *Traité historique des monnoies de France* (1690), p. 47.
4. Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, p. 27.
5. Fillon, *Études numismatiques*, p. 30 et pl. I, nos 18 et 19.

les n°s 3, 4 et 5 nous la montrent haussée sur des degrés. Quant à la croix chrismée, elle n'apparaît sans support que sur le n° 9; partout ailleurs elle est ou haussée sur des degrés (n°s 6, 7, 8, 14, 15, 16, 18), ou posée au-dessus d'un trait horizontal (n° 10, 17), dont elle est sur certains tiers de sou (n°s 11, 12, 19, 20, 21) séparée par un globule; la monnaie n° 13 laisse voir au-dessous de la croix chrismée un trait contourné.

Le nom d'Autun est écrit en légende au droit des tiers de sou fabriqués dans cette ville. Il est tantôt au nominatif, tantôt à l'ablatif. Voici d'ailleurs les différentes formes sous lesquelles il apparaît : *Augustedunum, Aucustedunum, Augustedunu, Augusteduno, Aucusteduno, Augustiduno, Aucustiduno, Aucstiduno, Aucustino, Acustedunum, Agusteduno, Acusteduno, Agusteuno.* La diphtongue initiale d'*Augustedunum* a été, comme on le voit, presque toujours conservée. Toutefois les lettres A G ou A C qui, sur la plupart des tiers de sou autunois et sur ceux-là mêmes qui portent *Augustedunum*, accostent la croix du revers prouvent que les monnayeurs qui écrivaient en toutes lettres la forme quasi-classique *Augustedunum,* connaissaient aussi la forme du bas latin *Agustedunum.* Les lettres A G et A C sont en effet les initiales du nom d'Autun qui, aux septième et huitième siècles, apparaît plus souvent dans les manuscrits sous la forme *Agustedunum* que sous la forme *Augustedunum.* Les manuscrits de Grégoire de Tours les plus anciens donnent *Agustidunum* et *Agustidunensis civitas* [1]. *Agustidunum* est l'orthographe adoptée par le copiste du manuscrit de Corbie qui date du septième siècle [2]. Le manuscrit de Frédégaire conservé à la Bibliothèque nationale de Paris sous le n° 10,910 du fonds

1. Voyez les *Œuvres de Grégoire de Tours*, édition Arndt, aux pages 82, 118 ligne 11, 381, 398 l. 4, 524 l. 10, 687 l. 10, 746 l. 14, 790 l. 17, 792 l. 9, 810 l. 7.

2. Grégoire de Tours, *Histor. Franc.*, l. III, c. XI, édition H. Omont, p. 83, l. 27.

latin, donne *Agustidunum*[1], *Agustedunum*[2] et *Agostedunum*[3]. Quant à la substitution du C au G qu'on constate sur la plupart des tiers de sou, nous n'avons pas à y insister; on sait la confusion qui s'était établie dans l'écriture comme dans la prononciation entre ces deux lettres si voisines par leur forme et par leur son. Si *Augustedunum* et *Agustedunum* étaient, comme en témoignent les tiers de sou, employés concurremment, pourquoi a-t-on préféré comme différent monétaire les initiales de la seconde forme à celles de la première? M. Deloche pense que les monnayeurs autunois n'ont pas adopté le différent A V par crainte d'une confusion avec le différent des monnaies d'Aoste *(Augusta)*. A quoi l'on peut opposer que les monnaies de Mâcon et celles de Marseille ont le même différent : M A. Dira-t-on encore que *Augustedunum* étant en usage quand commença le monnayage autunois, les premiers monnayeurs ont écrit ce nom en légende sur les produits de leurs ateliers, que leurs successeurs ont conservé la légende primitive, mais que plus tard, voulant adopter un différent monétaire, ils ont pris les initiales d'*Agustedunum*, forme qui avait supplanté l'orthographe ancienne *Augustedunum*. La vérification de cette hypothèse exigerait tout d'abord un classement chronologique des monnaies mérovingiennes d'Autun : or ce classement ne saurait être établi d'une façon rigoureuse. D'ailleurs si l'on admet avec nous que le tiers de sou décrit ici sous le n° 2 est un des plus anciens, on doit repousser l'explication précédente, puisqu'il porte en légende AGVSTEDVNO. Les monnayeurs autunois ont gravé sur leurs *triens* les initiales A G et plus souvent A C, peut-être simplement parce que ces lettres rappelaient, plus que n'auraient fait les lettres A V, le différent monétaire C A des espèces chalonnaises qui étaient très répandues.

1. Frédégaire. éd. Monod, p. 57, l. 24.
2. Ibid., p. 144, l. 25; p. 162, l. 35; p. 163, l. 1, 4 et 7.
3. Ibid., p. 164, l. 1.

Le nom de la ville d'Autun est sur plusieurs tiers de sou suivi du mot *fit*. Exceptionnellement la formule *Augusteduno fit* est écrite au revers sur le triens n° 1, et elle est suivie des mots *de seleguas;* la croix est accostée des lettres numérales VII et d'une petite croix ou, si l'on préfère, d'un I barré transversalement. Ces chiffres gravés dans le champ complètent la légende. Ils expriment en siliques, comme l'ont démontré Duchalais[1] et M. Deloche[2], le poids du tiers de sou. Ainsi le *triens* d'Autun dont il est ici question équivaudrait à sept siliques, en ne tenant pas compte de la petite croix placée après les chiffres VII. M. Deloche[3] a proposé de voir dans cette petite croix une façon d'exprimer la moitié de l'unité et de lire 7+. Cette interprétation ne s'accorde pas avec ce que nous savons du système monétaire mérovingien, et ce n'est pas d'une lecture aussi douteuse qu'on peut conclure à l'existence d'un *triens* de 7 siliques+. L'explication que me donnait M. Ponton d'Amécourt dans une lettre du 12 mai 1887 me paraît plus vraisemblable. « La croix qui suit II, m'écrivait M. d'Amécourt, est le résultat d'une retouche faite au coin. La formule primitive était VIII, alors que le tiers de sol pesait 8 siliques. Quand vers l'an 550 on a taillé 81 sols à la livre, le sol ne pesa plus que XXI siliques et le *triens* VII; alors, pour n'avoir pas à refaire le coin, le monétaire a changé la troisième unité en une croix; VIII est devenu VII+ par la simple addition d'une barre transversale. »

Les tiers de sou d'Autun portent en légende, au revers, un nom d'homme qui est le nom d'un monnayeur; du reste, sur quelques-unes de ces monnaies, ce nom est suivi des mots MONE, MONET, MONIT, ou des lettres M, MO, MT, qui sont autant d'abréviations de *monetarius*. Sur le *triens* n° 1, le

1. Duchalais, *Poids de l'aureus romain* dans *Revue numismat.*, t. V (1840), p. 264.
2. Deloche, *Explication d'une formule* dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XL (1880), p. 171.
3. *Revue numismat.*, 3ᵉ série, t. II, p. 77.

nom du monnayeur est écrit du côté de la tête au lieu d'être, comme sur les autres, du côté de la croix. Les monnayeurs autunois, dont on a jusqu'ici relevé les noms sont : *Ar...dus*, *Austrulfus*, *Baudulfus*, *Flavatus*, *Macnoaldus* (pour *Magnoaldus*), *Marculfus* et *Teudulfus*. Quant au nom IOORVS qu'on lit sur les monnaies n[os] 3 à 6, c'est la dégénérescence d'un nom de monnayeur qui n'a pas été jusqu'ici retrouvé. Ces monnayeurs étaient des gens fort obscurs, et depuis longtemps les numismatistes ont renoncé avec raison à les identifier avec les personnes du même nom dont les historiens font mention; c'est à peine si l'opinion qui voit dans le monnayeur *Eligius* l'évêque saint Éloi a conservé quelques partisans. [1]

La chronologie des monnaies mérovingiennes est fort obscure. Il est difficile non seulement d'assigner à chacune de ces monnaies un âge précis, mais même d'établir entre toutes les pièces sorties d'un même atelier ou des ateliers d'une seule ville, une chronologie relative. Je n'ai donc pu, dans le classement des *triens* autunois que je propose, atteindre à la précision chronologique. J'ai tenté de classer les différents types de revers dans leur ordre de succession logique. Il est certain par exemple que généralement les tiers de sou avec la croix haussée sur des degrés sont plus anciens que les tiers de sou avec la croix chrismée; mais il faut prendre garde que la croix simple haussée sur des degrés a persisté même après l'introduction de la croix chrismée. On ne peut donc pas dans la recherche de l'âge des monnaies mérovingiennes ne considérer que la forme de la croix. Le style général de la pièce, la plus ou moins grande barbarie du dessin, la forme de la tête, la forme des lettres sont autant d'éléments de classification qu'il convient de ne pas négliger. J'ai cru utile de grouper tous les *triens* qui portent

1. Voyez A. de Barthélemy, *Liste des noms d'hommes gravés sur les monnaies de l'époque mérovingienne*, p. 3, extrait de la *Biblioth. de l'École des chartes*, t. XLII.

le même nom de monnayeur, encore que l'ordre chronologique eût demandé souvent à ce qu'ils fussent séparés.

Le monnayage d'Autun présente avec celui de Chalon-sur-Saône de grandes analogies. Les bustes chalonnais et autunois sont assez différents; mais les types de croix sont les mêmes; dans les ateliers de l'une et l'autre ville, la croix est accostée de deux lettres qui constituent le différent monétaire. Toutefois on remarquera une différence : sur vingt-trois monnaies d'Autun que nous publions, quatre seulement offrent au revers une légende séparée du champ, une fois par un cercle (n° 2), une autre fois par un grénetis (n° 9), et deux fois par une couronne de feuillage dégénérée (n°s 22 et 23). Le cercle de grénetis ou la couronne de feuillage apparaissent au contraire sur la plupart des espèces chalonnaises; celles que M. d'Amécourt a rangées dans le deuxième groupe[1] — et elles sont peu nombreuses — en sont seules dépourvues.

Le point de départ du monnayage d'Autun a dû être l'imitation des *triens* chalonnais. Les ateliers de Chalon sont plus anciens que ceux d'Autun; on pourrait l'affirmer *a priori*, car, tandis que la ville d'Autun perdit de son importance à l'époque mérovingienne, Chalon devint le centre commercial et la capitale politique du royaume de Bourgogne. Il y a plus; certains tiers de sou chalonnais portent au revers le type de la Victoire, type fort ancien et qui ne s'est pas perpétué dans le monnayage mérovingien[2]. On n'a pas trouvé jusqu'ici de monnaies d'Autun avec la Victoire au revers. Ce qui semble encore prouver que les monnayeurs autunois ont pris pour modèle des *triens* chalonnais, c'est que sur la monnaie qui dans le présent catalogue porte le n° 22, se trouve reproduit le différent monétaire de Chalon.

1. P. d'Amécourt, *Description raisonnée des monnaies mérov. de Chalon-sur-Saône*, dans *Annuaire de la Soc. de numismat.*, t. IV, p. 47 et pl. III.
2. Ibidem, pl. III.

Le tiers de sou autunois le plus ancien qu'on connaisse est assurément celui qui porte la formule *fit de seleguas* VII+. Il faut le rapprocher tout à la fois des n[os] 7 et 8 du catalogue des monnaies de Chalon publié par M. d'Amécourt[1]; la croix de notre n° 1 rappelle la croix du n° 7 de Chalon; la légende du même *triens* rappelle celle du n° 8; mais tandis que le *triens* chalonnais n° 8 porte le chiffre VIII, on lit sur celui d'Autun VII+. Si on pense, avec M. d'Amécourt, que le graveur s'est servi d'un coin qui portait VIII et a barré le dernier trait pour ramener VIII à VII, il faut en conclure que cette monnaie remonte au temps où s'opéra le changement dans le poids des monnaies dont il a été question plus haut, c'est-à-dire à la seconde moitié du sixième siècle et au plus tard au règne de Maurice Tibère (582-602)[2]. On a frappé à Chalon quelques monnaies avec des noms de rois et qui, par conséquent, sont moins difficiles à dater que celles où les monnayeurs ont mis leur seul nom. L'une d'elles, que M. d'Amécourt a publiée[3] et qu'il a attribuée avec raison, croyons-nous, à Clotaire II qui régna de 613 à 628, n'est pas sans analogie avec les tiers de sou d'Autun. Le buste qui y est dessiné rappelle celui des n[os] 9 et 10 de notre planche. Des degrés supportent la croix comme sur beaucoup de *triens* autunois. Mais la croix sur le tiers de sou de Clotaire est simple, tandis que sur les tiers de sou d'Autun elle est plus souvent chrismée. On rencontre une croix chrismée soutenue par des degrés, comme à Autun, sur un autre *triens* de Chalon portant le nom de Clovis[4] et qui paraît devoir être donné à Clovis II, roi de Bourgogne, de 638 à 656. Enfin notons qu'une grande trouvaille de tiers de sou mérovingiens

1. Ibid., pl. III, n[os] 7 et 8.
2. Ibid., pp. 50 et 51.
3. *Annuaire de la Soc. de numismat.*, t. I, p. 164 et pl. IX, n° 100; Ibid., t. IV, p. 57 et pl. III, n° 15.
4. Ce tiers de sou est conservé au musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye.

faite à Buy[1], dans le département de Saône-et-Loire, vers 1857, renfermait les n°s 2, 3 et 18 bis de notre planche, et aussi un tiers de sou portant en légendes au droit CLOTARIVS RI, et au revers CLOTARIVS REX avec une croix haussée sur un globe et accostée des lettres M A et, au dessous, du chiffre VII ; ce *triens* marseillais doit être probablement attribué à Clotaire II. Cette similitude de quelques-uns des *triens* autunois avec des *triens* chalonnais des rois Clotaire II et Clovis II, cette découverte dans un même trésor de *triens* autunois et d'une monnaie de Clotaire II, nous font penser que les ateliers d'Autun fonctionnèrent surtout dans la première moitié du septième siècle. En résumé nous croyons que la plus ancienne monnaie d'Autun, celle qui figure ici sous le n° 1, date d'environ 580, que la plupart des autres ne remontent qu'à l'extrême fin du sixième siècle ou à la première moitié du septième siècle, et que ce monnayage ne descend pas au-delà de l'année 650 environ, abstraction faite de quelques tiers de sou particulièrement barbares de style, tels que les n°s 22 et 23.

Il convient de mentionner ici quelques tiers de sou qu'on a attribués à tort, selon nous, à la ville d'Autun; et d'abord le tiers de sou où on lit EVPARDVS EPS *(Eupardus episcopus)* trouvé près de Cantorbéry et publié par C. Roach Smith dans le *Numismatic chronicle*, vol. VII, p. 187 et pl. 8, n° 2; il y a eu parmi les évêques d'Autun un personnage nommé *Eupardus ;* mais si certains auteurs le font vivre avant 540 et d'autres après 560, tous s'accordent à rapporter son épiscopat au sixième siècle[2]; or la monnaie dont il est ici question est postérieure au sixième siècle (le type si bizarre de la croix du revers l'indique assez) et n'appartient pas à la région bourguignonne.

1. Buy, dans la commune de Chissey-en-Morvan. M. A. de Barthélemy m'a communiqué une lettre de M. H. de Fontenay, écrite en 1873, et où ce savant autunois a dressé une liste exacte des monnaies qui composaient la trouvaille de Buy.
2. Voyez *Gallia christiana*, t. IV, p. 343.

M. Fillon[1] et après lui M. A. de Barthélemy[2] ont enlevé à Autun et donné l'un à Aoste, l'autre à Aouste (Drôme), un tiers de sou du monnayeur *Santolus;* les exemplaires d'après lesquels il avait d'abord été dessiné, permettaient d'hésiter sur son attribution[3]; le différent A V l'avait fait donner à Autun, mais sur l'exemplaire publié par Fillon, la légende AVSTA FIT est parfaitement lisible.

Quant au tiers de sou publié par Lelewel dans la *Numismatique du moyen âge,* sous le n° 25 bis de la pl. III, et reproduit par Conbrouse, *Monétaires mérovingiens*, pl. 5, n° 15, je ne puis lire avec certitude dans le monogramme figuré au revers le nom d'*Augustedunum*[4]. J'ai donc cru qu'il convenait de le laisser de côté. D'ailleurs on a vu dès les premières lignes de cette étude avec quelle timidité et quelles précautions on devait aborder la lecture des monogrammes.

Les monnayeurs mérovingiens ont souvent gravé sur les tiers de sou portant le nom d'un *vicus*, le différent monétaire de la cité dans le territoire de laquelle se trouvait ce *vicus*. Des *triens* avec les noms de lieux, *Marca, Mosa vicus* et *Rivarinna* ont au revers les lettres A C. Ce n'est pas une raison suffisante pour affirmer que ces *vici* étaient situés dans le *pagus Augustodunensis;* car on constate que le différent monétaire d'une cité en a quelquefois dépassé les limites. C'est ainsi qu'on trouve les lettres C A, différent des monnaies chalonnaises, sur un grand nombre de *triens* portant les noms de lieux sis dans l'est de la Gaule et assez loin du *pagus Cabilonensis*.

Le tiers de sou qui est dessiné sur notre planche sous le n° 24 porte en légende au droit MARCA FIT; au revers, les

1. Fillon, *Lettres à M. Dugast-Matifeux* (1853), pl. I, n° 12.
2. A. de Barthélemy, *Rectifications et Monnaies inédites*, dans *Revue numismat.*, nouv. série, t. IX (1864), p. 404.
3. Mader, *Kritische Beytraege zur Munzkunde des Mittelalters*, t. III, p. 18 et pl. II. n° 41; Bessy-Journet, *Tiers de sol d'or du monétaire Wintrio*, dans *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon*, t. II (1850), p. 189, pl. VIII, n° 6.
4. Lelewel, *Numismat. du moyen âge*, p. 47.

lettres A C accostent la croix; nous l'avons fait reproduire ici parce que nous désirions donner un tableau complet des *triens* au revers desquels sont gravées les lettres A C; mais nous croyons que les lettres A C ne sont ici que la reproduction maladroite du différent de Chalon retourné, car le type de la monnaie n° 24 est plus chalonnais qu'autunois; on n'a pas d'exemple dans le monnayage d'Autun d'une couronne fermée à sa partie inférieure par un anneau, type qui apparaît au contraire très fréquemment sur les *triens* chalonnais. Aussi j'attribuerais volontiers le tiers de sou n° 24 au village de la Marche en Bresse[1] qui était dans le *pagus Cabilonensis*.

Les tiers de sou n°s 25 à 28 qui présentent au revers, le premier une croix chrismée au-dessus d'un globule et d'un trait, les trois autres une croix de même forme haussée sur trois degrés, sont incontestablement imités des tiers de sou d'Autun. Le revers du n° 25 est la copie du revers du n° 12. Mais il n'y a pas dans le *pagus* autunois de lieu qu'on puisse identifier avec *Mosa vicus*. Aussi adoptons-nous l'identification proposée par M. d'Amécourt, de *Mosa* avec le lieu du même nom indiqué dans l'itinéraire d'Antonin et dans la table de Peutinger, et qui était sur la voie de Lyon à Metz. C'est aujourd'hui Meuvy.[2]

Les tiers de sou n°s 26 à 28 sont sortis tous trois du même atelier; ils portent le même nom de monnayeur *Orivius* et le même nom de lieu *Rivarinna*. M. Ch. Robert qui a publié le n° 28 l'a attribué à Rivarennes[3], près du confluent de l'Indre et de la Loire. Il y a encore un autre lieu dit Rivarennes[4] dans le département de l'Indre. Nous croyons que ces deux villages sont trop éloignés de l'Autunois pour qu'on puisse leur attribuer des tiers de sou si évidemment imités de ceux

1. La Marche, dans la commune de Villegaudin (Saône-et-Loire), arr. Chalon, cant. Saint-Martin-en-Bresse.
2. Meuvy (Haute-Marne), arr. Chaumont, cant. Clefmont.
3. Rivarennes (Indre-et-Loire), arr. Chinon, cant. Azay-le-Rideau.
4. Rivarennes (Indre), arr. Le Blanc, cant. Saint-Gaultier.

d'Autun. Il est probable qu'il y avait dans l'Autunois ou en Bourgogne quelque *vicus* nommé *Rivarinna* aujourd'hui disparu. Cependant il n'est pas douteux que les tiers de sou autunois n'aient eu un cours assez étendu ; car celui que nous donnons sous le n° 1 a été trouvé à Bort dans la Corrèze.

Enfin, quant au n° 29, le seul exemplaire que nous connaissions est trop rogné pour qu'on puisse y lire le nom de lieu écrit au droit ; le seul nom du monnayeur *Neaumarus* gravé au revers est lisible.

CATALOGUE DES TIERS DE SOU D'OR D'AUTUN

1. + FLAVATI : MONIT. Buste à double face ou grylle. ℞. AVGVSTEDVNO FIT DE SELEGVAS. Croix cantonnée dans chacun des angles supérieurs d'une étoile et dans les angles inférieurs des lettres numérales VII+.

Exemplaires : collection d'Amécourt, trouvé à Bort, dans l'arrondissement d'Ussel (Corrèze), poids : 1 g. 20 (planche, n° 1) ; musée de Metz (planche, n° 1 bis).

Bibliographie : Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, p. 69 et pl. IV, n° 39 ; Cartier, *Catalogue des légendes* (1840), n°s 391 et 474, et *Table alphabétique* (1856), n°s 114 et 124 ; Conbrouse, *Monétaires mérovingiens*, pl. 9, n° 6 ; *Mémoires de la Société Éduenne*, année 1844. p. 74 et pl. VIII, n° 7 ; P. d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 49, n° 124 ; Deloche, *Sixième lettre à M. Ph. Lalande*, dans *Bulletin de la Société scientif., histor. et archéol. de la Corrèze*, t. IV (1882), p. 664 (vignette) ; *Revue numismatique*, 3e série, t. I, p. 111 ; Deloche, *Monnaies mérovingiennes inédites*, dans *Revue numismatique*, 3e série, t. II, p. 73 (vignette).

2. +AGVSTEDUNO FIT. Buste diadémé de profil à droite. ℞. QVIRIACVS MONIT. Croix fichée sur un globe et accostée des lettres A G dans un cercle.

Exemplaires : collection d'Amécourt (planche, n° 2) ; musée d'Auxerre, collection Gariel, n° 22, poids : 1 gr. 22.

Bibliographie : *Catalogue des monnaies de Bourgogne léguées par M. E. Gariel au musée de la ville d'Auxerre*, p. 4, n° 22.

3. + AVCVSTIDVNO FIT. Buste diadémé de profil à droite. ℟. IOORVS MONIMM FI. Croix sur deux degrés.

Exemplaires : cabinet de France, poids : 1 gr. 30; autre exemplaire au même cabinet, poids : 1 gr. 25 (planche, n° 3); musée d'Auxerre, collection Gariel, n° 28, poids : 1 gr. 28 ; collection d'Amécourt.[1]

Bibliographie : Bouteroue, *Recherches curieuses*, p. 278; Conbrouse, *Monétaires mérovingiens*, pl. 9, n° 1 ; Cartier, *Catalogue des légendes* (1840), n° 491, et *Table alphabétique* (1856), n° 119; *Mémoires de la Société Éduenne*, année 1844, p. 70 et pl. VII, n° 7, pl. IX, n°s 2 et 3; Thomas, *Histoire de l'antique cité d'Autun*, p. 29 (vignette); P. d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, pp. 49 et 188; *Catalogue des monnaies de Bourgogne léguées par M. E. Gariel etc.*, p. 4, n° 28.

4. + AVCSTIDVNO FIT. Buste diadémé de profil à droite. ℟. IIOOR...+MVNI... Croix sur deux degrés.

Exemplaire : musée d'Auxerre, collection Gariel, n° 29, poids : 1 gr. 24 (planche, n° 4).

Bibliographie : *Catalogue des monnaies de Bourgogne léguées par M. E. Gariel au musée de la ville d'Auxerre*, p. 4, n° 29.

5. + AVCVꙍTINO FIT. Buste diadémé de profil à droite. ℟. IOORVSM MMINI. Croix sur deux degrés.

Exemplaire : collection d'Amécourt (planche, n° 5).

Bibliographie : P. d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 188.

6. AVCVSTIDVNO FI. Deux bustes diadémés, accolés, de profil à droite.

℟. IOORIIS MONII MMII. Croix chrismée haussée sur deux degrés accostée des lettres A G.

1. M. Feuardent possède une variété barbare du tiers de sou n° 3; les légendes sont les mêmes que sur l'exemplaire décrit ici; le dessin de la tête diffère seul. Le tiers de sou de M. Feuardent est brisé en deux; on a dû en réunir les deux morceaux à l'aide d'un cercle d'acier.

Exemplaires : cabinet de France, poids : 1 gr. 29 (planche, n° 6) ; médailler de la ville d'Autun ; musée d'Auxerre, collection Gariel, n° 21, poids : 1 gr. 28 ; musée de Lyon ; collection d'Amécourt, poids : 1 gr. 30.

Bibliographie : Cartier, *Catalogue des légendes* (1840), n° 492, et *Table alphabétique* (1856), n° 125 ; *Mémoires de la Société Éduenne*, année 1844, p. 73 et pl. VIII, n° 2 ; Longpérier, *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau*, p. 40, n° 111 ; *Catalogue des monnaies françaises composant le cabinet de M. Chartener de Metz*, rédigé par Hoffmann, Paris, 1859, in-8°, p. 3, n° 1 ; P. d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, pp. 49 et 188 ; *Catalogue des monnaies françaises qui se vendent chez Hoffmann*, Paris, 1874, in-8°, p. 5, n° 97 ; *Catalogue des monnaies royales et seigneuriales de France composant la collection de M. Jarry, d'Orléans*, Paris, 1878, in-8°, p. 4, n° 34 ; *Catalogue des monnaies de Bourgogne léguées par M. E. Gariel etc.*, p. 4, n° 21 ; Serrure, *Catalogue d'une collect. de monnaies, etc., dont la vente aura lieu à Liège le* 14 *oct.* 1887, n° 126. [1]

7. + AVCVSTE [DVNO]. Buste diadémé de profil à droite. ℟. M[A]CNOALDVS M. Croix chrismée haussée sur trois degrés et accostée des lettres A C.

Exemplaire : collection d'Amécourt, poids : 1 gr. 20 (pl., n° 7).

8. + AVCVSTEDVNO. Buste diadémé de profil à droite. ℟. +MΛCNOΛLDVS M. Croix chrismée haussée sur trois degrés et accostée des lettres A C.

Exemplaires : médailler de la ville d'Autun (planche, n° 8) ; musée d'Auxerre, collection Gariel, n° 24, poids : 1 gr. 20.

Bibliographie : *Mémoires de la Société Éduenne*, année 1844, p. 82 et pl. XI, n° 1 ; Thomas, *Histoire de l'antique cité d'Autun*, p. 29 (vignette) ; *Autun archéologique*, p. 26 (vignette) ; *Catalogue des monnaies de Bourgogne léguées par M. E. Gariel etc.*, p. 4, n° 24.

1. Il est intéressant de savoir que l'exemplaire signalé par M. Serrure a été trouvé à Domburg en Zélande.

9. AVCVSTEDVNO. Buste diadémé de profil à droite. ℟. + MACNOALDVS M. Croix chrismée accostée des lettres A C, dans un grénetis.

Exemplaires : collection d'Amécourt, poids : 1 gr. 28 (planche, n° 9); musée d'Auxerre, collection Gariel, n° 27 [1], poids : 1 gr. 19.

10. + AVCVSTEDVNO. Buste diadémé de profil à droite. ℟. + M[AC]NOALDVS M. Croix chrismée haussée sur un degré et accostée des lettres A C.

Exemplaire : médailler de la ville d'Autun (planche, n° 10).

11. AVGVSTEDVNO. Buste diadémé de profil à droite. ℟. MACNOALDVS MO. Croix chrismée accostée des lettres A C et haussée sur un degré dont elle est séparée par un globule.

Exemplaire : collection d'Amécourt, poids : 1 gr. 38 (planche, n° 12); musée d'Auxerre, collection Gariel, n° 23, poids : 1 gr. 23.

Bibliographie : P. d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 188, n° 117; *Catalogue des monnaies de Bourgogne léguées par M. E. Gariel etc.*, p. 4, n° 23.

12. ACVSTEDVNVM. Buste diadémé de profil à droite. ℟. MACNO+ALDVS. Croix chrismée accostée des lettres A C et haussée sur un degré dont elle est séparée par un globule.

Exemplaires : cabinet de France, poids : 1 gr. 24 (planche, n° 12); musée d'Auxerre, collection Gariel, n° 25, poids : 1 gr. 20.

Bibliographie : Conbrouse, *Monétaires mérovingiens*, pl. 9, n° 4; Longpérier, *Notice des monnaies composant la collection de M. J. Rousseau*, p. 54 et pl. I, n° 133 [2]; Cartier, *Table alphabétique* (1856), n° 367; P. d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 49, n° 367; Van der Chijs, *De munten der frankische-en-Duitsch Nederlandsche Vorsten*, p. 20 et pl. II, n° 27 [3]; *Catalogue des monnaies de Bourgohne léguées par M. E. Gariel etc.*, p. 4, n° 25.

1. La description de ce tiers de sou donnée dans le *Catalogue* est complètement erronée.

2. M. de Longpérier a lu *Castedunum* et a attribué cette monnaie à Châteaudun.

3. L'exemplaire publié par M. van der Chijs, trouvé à Eck-en-Wiel, en Gueldre, diffère, autant qu'on peut en juger par l'image, de celui du cabinet de France par l'absence du globule sous la croix. Il pesait 1 gr. 25.

13. — BAVDVLFVS M. Deux bustes diadémés, accolés, de profil à droite.

℞. AVGVSTEDVNV. Croix chrismée au-dessus d'un trait deux fois recourbé.

Exemplaires : collection du prince de Fürstenberg (planche, n° 13); musée d'Auxerre, collection Gariel, n° 16, poids : 1 gr. 29; collection d'Amécourt.

Bibliographie : Chifflet, *Histoire de l'abbaye et de la ville de Tournus* (1664), p. 108, et *Preuves*, p. 518; Bouteroue, *Recherches curieuses*, p. 274 (vignette); Le Blanc, *Traité historique des monnaies de France*, p. 47 (vignette) et p. 49; Duby, *Récréations numismatiques*, p. 133 et pl. I, n° 2; Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, première partie, p. 27 et p. 69, pl. III, n° 25; Cartier, *Catalogue des légendes* (1840), n° 127, et *Table alphabétique* (1856), n° 115; *Mémoires de la Société Éduenne*, année 1844, p. 72 et pl. VII, n°s 10, 11 et 12; Thomas, *Histoire de l'antique cité d'Autun*, p. 352 (vignette); *Autun archéologique*, p. 13 (vignette); Fillon, *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux*, p. 54 et pl. I, n° 23; P. d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 48, n° 115; *Description des monnaies françaises et étrangères composant la collection de M. J. Gréau* (1867), p. 14 et pl. I, n° 168; *Catalogue des monnaies de Bourgogne léguées par M. E. Gariel etc.*, p 3, n° 16.

14. AVGVST+EDVNVM. Buste diadémé de profil à droite.

℞. AVSTRVLFVS MT. Croix chrismée accostée des lettres A G et haussée sur trois degrés.

Exemplaire : musée de Metz (planche, n° 14).

Bibliographie : Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, première partie, p. 69 et pl. IV, n° 38; Cartier, *Catalogue* (1840), n° 98 et *Table alphabétique* (1856), n° 113; *Mémoires de la Société Éduenne*, année 1844, p. 74 et pl. VIII, n° 6.

15. AVGVSTEDVNVM. Buste diadémé de profil à droite.

℞. + AVS[TRVLFVS]MT +. Croix chrismée accostée des lettres A G, et haussée sur trois degrés.

Exemplaires : musée de Lyon (deux exemplaires, planche, n°s 15 et 15 bis). [1]

1. Le n° 15 bis est très mal conservé et en or bas.

16. +ACVSTE+DVNO+. Buste diadémé de profil à droite. ℟. +AVSTR+VLFVS+. Croix chrismée haussée sur deux degrés et accostée des lettres A G.

Exemplaire : collection d'Amécourt (planche, n° 16).

Bibliographie : P. d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 48.

17. + AVGVSTEDVNO. Buste diadémé de profil à droite. ℟. [A]VSTRVLEVS. Croix chrismée haussée sur un degré et accostée des lettres A G.

Exemplaires : cabinet de France, poids : 1 gr. 10, or bas (planche, n° 17) ; musée d'Auxerre, collection Gariel, n° 17, poids : 1 gr. 19, or bas.

Bibliographie : Bouteroue, *Recherches curieuses*, p. 280; Cartier, *Catalogue* (1840), n° 98, et *Table alphabétique* (1856), n° 113; Conbrouse, *Monétaires mérovingiens*, pl. 9, n° 2; *Mémoires de la Société Éduenne*, année 1844, p. 74, pl. VIII, n° 5 ; P. d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 48, n° 113; *Catalogue des monnaies de Bourgogne léguées par M. E. Gariel etc.*, (planche, n° 17).

18. AVGVSTIDVNO FI. Deux bustes accolés de profil à droite. ℟. TEVDVLFO NONETΛ. Croix chrismée haussée sur deux degrés et accostée des lettres A C.

Exemplaire : cabinet de France, poids : 1 gr. 25 (planche, n° 18).

Bibliographie : Cartier, *Catalogue* (1840), n° 809, et *Table alphabétique* (1856), n° 121 ; Longpérier, *Catalogue des monnaies composant la collection de M. J. Rousseau*, n° 110, p. 40; P. d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 49, n° 121.

18 bis. Cette monnaie ne diffère de la précédente qu'en ce que l'*o* de *Teudulfo* est plus petit que les autres lettres et que le même *o* sur le n° 18.

Exemplaire : collection d'Amécourt (planche, n° 18 bis) ; musée d'Auxerre, collection Gariel, n° 19 et 20 (le n° 19, dont le poids est de 1 gr. 15, présente une face absolument fruste ; le n° 20, qui pèse 1 gr. 22, est rogné de façon à ne pas laisser voir l'Λ placé sous les degrés de la croix) ; musée de Lyon (l'Λ placé sous les degrés de la croix n'est pas visible).

Bibliographie : *Catalogue des monnaies de Bourgogne léguées par M. E. Gariel etc.*, p. 4, nos 19 et 20.

19. AVGVSTIDVNO FIT. Deux bustes accolés de profil à droite. ℞. +TEVDVLFO M. Croix chrismée haussée sur un degré et accostée des lettres A O.

Exemplaires : musée Britannique (planche, n° 19); collection d'Amécourt.

Bibliographie : P. d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 49.

20. AVGVSoTEDVNo F. Buste diadémé de profil à gauche. ℞. +TEVDVLFO M. Croix chrismée accostée des lettres A C et haussée sur un degré sous lequel un Λ. (Cet Λ placé sous le degré est la dégénérescence de l'Λ de *Moneta* qui déjà au revers du n° 18bis n'est pas placé sur la ligne de la légende et dont le monnayeur du n° 20 n'a pas compris la signification.)

Exemplaires : cabinet de France, poids : 1 gr. 20 (planche, n° 20), médaillier de la ville d'Autun; musée d'Auxerre, collect. Gariel, n° 26, poids : 1 gr. 20; collection d'Amécourt, poids : 1 gr. 25.

Bibliographie : *Revue numismatique*, t. I, (1838), p. 327, pl. IX, n° 13; Cartier, *Catalogue* (1840), n° 810, et *Table alphabétique* (1856), n° 122; *Mémoires de la Société Éduenne*, année 1844, p. 76 et pl. IX, n° 3; *Autun archéologique*, p. 25 (vignette); P. d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 49, n° 122; *Catalogue des monnaies de Bourgogne léguées par M. E. Gariel etc.*, p. 4, n° 26.

21. AVCVVSTEDVNO FI. Buste diadémé de profil à droite. ℞. +TEVDVLFO M. Croix chrismée accostée des lettres A G et haussée sur un degré dont elle est séparée par un globule.

Exemplaire : collection d'Amécourt (planche, n° 21).

Bibliographie : P. d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 49.

La monnaie d'Autun au nom de *Teudulfo*, trouvée dans la Saône entre Saint-Remi et Chalon en 1882 et conservée dans le médaillier de la Société de Chalon, n'est, autant que permet de le juger la description donnée par M. Batault dans les *Mémoires de la Société de Chalon*, t. VII, troisième partie, p. 184, qu'une variété

du *triens* n° 21. Voici cette description : AVGVSTEDVNO. Profil à droite. Diadème, figure épaisse. ℞. TEVDVLFO M. Croix chrismée posée sur un point et deux degrés. A G sous les bras de la croix. Type de *Teudulfus*.

22. ......STEDVNVMI en légende renversée. Buste diadémé, barbare, de profil à droite.

℞.+AR......DVSMONE en légende rétrograde entre deux cercles. Croix sur un piédestal triangulaire et accostée des lettres O Λ.

EXEMPLAIRE : musée d'Auxerre, coll. Gariel, n° 18, poids : 1 gr. 21.

BIBLIOGRAPHIE : *Catalogue des monnaies de Bourgogne léguées par M. E. Gariel etc.*, p. 4, n° 18.

23. AGVSTEVNO en légende rétrograde. Buste barbare, de profil à gauche; le diadème détaché de la tête et placé dans le champ.

℞.+MARCVLFO M en légende rétrograde. Croix latine potencée dans une couronne.

EXEMPLAIRE : collection d'Amécourt.

BIBLIOGRAPHIE : P. d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 49.

IMITATIONS DES TIERS DE SOU D'OR D'AUTUN

24. MARCA FI. Buste diadémé de profil à droite.

℞. AVSTR....MON. Croix accostée des lettres Λ O dans un cercle perlé fermé à sa partie inférieure par un anneau.

EXEMPLAIRE : musée de Copenhague (planche, n° 24).

BIBLIOGRAPHIE : *Catalogue de la collection de monnaies de feu Christian Jürgensen Thomsen*, deuxième partie, t. I, p. 99 et pl. II, n° 1148.

25. +MOSA VICO. Buste diadémé de profil à droite.

℞.MVONO+ΛLDVS. Croix chrismée accostée des lettres A O et haussée sur un degré dont elle est séparée par un globule.

EXEMPLAIRE : musée de Copenhague (planche, n° 25).

BIBLIOGRAPHIE : Akerman, *Description of some merovingian and other gold coins discovered in the parish of Crondall in Hampshire, in the year* 1828, dans *Numismatic chronicle*,

t. VI, p. 178 et pl. VI. n° 16; *Ibid.*, deuxième série, t. X, p. 170 et pl. XII, n° 16; *Ibid.*, deuxième série, t. XII, p. 77; Longpérier. *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau*, p. 54; Thomsen, *Catalogue, etc.*, deuxième partie, t. I, p. 98, n° 1150.

26. ORIVIO MO : Buste diadémé de profil à droite. ℞. RIVARINNA VIC· Croix chrismée accostée des lettres Λ G, haussée sur trois degrés; sous les degrés un point.

Exemplaire : musée de Besançon (planche, n° 26).

27. +ORIVIO MON. Buste diadémé de profil à droite. ℞. + RIVARINNA. Croix chrismée haussée sur trois degrés et accostée des lettres A C.

Exemplaire : cabinet de France, poids : 1 gr. 10 (planche, n° 27).

28. + ORIVIO MON. Buste diadémé de profil à droite. ℞. RIVARINNA FIT. Croix chrismée haussée sur trois degrés et accostée des lettres A C.

Exemplaire : ancienne collection Robert, poids : 1 gr. 26 (planche, n° 28).

Bibliographie : *Revue numismatique*, t. XV, (1850), p. 24 et pl. I, n° 4; Cartier, *Table alphabétique* (1856), n° 915.

29. ....S..OS... Buste diadémé de profil à droite. ℞. NEAVMARVS. Croix chrismée accostée des lettres A C, et haussée sur un degré dont elle est séparée par un point.

Exemplaire : cabinet de France, poids : 1 gr. 30 (planche, n° 29).

Maurice PROU.



DE

QUELQUES ANCIENS USAGES

PARTICULIERS

A LA PAROISSE SAINT-JEAN ET SAINT-PANCRACE

D'AUTUN

Parmi les documents, peu nombreux du reste, qui proviennent de la fabrique de Saint-Jean-de-la-Grotte et Saint-Pancrace d'Autun, et sont aujourd'hui conservés aux archives de Saône-et-Loire, à Mâcon, se trouve un cahier, petit in-f°, de 18 pages, intitulé : *Extraict du livre de la parroisse de Saint-Jean-de-la-Grotte fait par moy messire Jean Maillard vicaire en ladicte église de Saint-Pancras, son secours, en l'an* 1616, *le XXII*e *juillet.*

Ce cahier nous a paru présenter assez d'intérêt pour être publié, au moins par fragments. On y trouve d'utiles renseignements sur la célébration des offices, les processions, l'administration des sacrements, les obligations du curé vis-à-vis de ses chapelains et de ses paroissiens, les droits curiaux, les usages spéciaux à la paroisse, et aussi certains autres détails qui étaient restés inconnus jusqu'ici.

Nous avons rassemblé ailleurs[1] un certain nombre de

1. *Inscriptions du moyen âge et des temps modernes pour servir à l'histoire d'Autun.* Autun, Dejussieu, 1883, in-4°, t. Ier, p. 144 à 181.

documents sur les églises Saint-Jean-de-la-Grotte et Saint-Pancrace; nous ne les reproduirons pas ici dans toute leur étendue, cependant il nous parait indispensable d'en donner comme une sorte d'abrégé.

Ces deux églises desservaient une seule et même paroisse; elles n'avaient qu'un curé, à la nomination du Chapitre de la cathédrale, qu'une fabrique, et les offices s'y célébraient alternativement. De la Toussaint à Pâques ils avaient lieu à Saint-Jean; de Pâques à la Toussaint, à Saint-Pancrace. Saint-Jean-de-la-Grotte tirait son nom de sa situation, relativement à la cathédrale de Saint-Nazaire dont il occupait la crypte. Bien que sans grande lumière et surtout sans air, celui qu'on y respirait étant infecté par des inhumations trop nombreuses, cette église était la plus fréquentée de la ville. Sa destruction qui eut lieu en 1783 fut nécessitée par l'état de ruine où se trouvait cet ancien sanctuaire.

Saint-Pancrace, ou vulgairement Saint-Branché [1], son annexe, était situé au sud-est de la ville, près du rempart romain, au milieu d'un vaste cimetière. L'édifice principal était flanqué de onze chapelles, cinq à droite et six à gauche, bâties sur des plans différents et à des époques diverses. Il fut fermé au mois d'avril 1791 et démoli quelque temps après.

Parmi les renseignements inédits que nous avons recueillis sur l'église Saint-Pancrace, tant dans le cahier de Messire Jean Maillard qu'ailleurs, il faut noter les suivants :

« Mémoire que en l'an [mil] v^{e} et xxx, au mois d'apvril, Monseigneur d'Ostum [2] béneist le cemytière de Saint-Branché où il y avoit plusieurs corps inhumé en ladicte terre profane. » [3]

« Le xxviie jour de novembre 1550, les deux grosses

1. On trouve aussi les formes *Saint-Branchet* et *Saint-Branchier*.

2. Jacques Hurault, évêque d'Autun, de 1505 à 1546.

3. *Papier de bonne mémoire d'un vicaire de Saint-Denis de Péon* (quinzième et seizième siècles), in-f°. (Archives départementales de Saône-et-Loire.)

cloches furent baptisées par M. Jean Colamis[1] vicaire-général de Monsieur le révérend evesque. »[2]

Le notaire Bonaventure Goujon rapporte le même fait, mais il l'attribue à l'année suivante : « En l'année 1551, les deux grosses cloches de St Branché furent fondues et rengrossies. » Le témoignage du livre de la paroisse nous semble devoir être adopté de préférence.[3]

La dédicace de l'église Saint-Branché se célébrait le 26 juin, jour de la fête de saint Jean et saint Paul « qui est la petite Saint-Jean ».[4]

A tous les Quatre-Temps, le curé devait recevoir 3 francs pour la messe de saint Sébastien et des Cinq-Plaies.[5]

C'était sur l'autel Sainte-Pernelle qu'on portait le saint Sacrement le Jeudi saint, « lequel authel doibt estre aorné en manière dune littière bien couverte et honorablement ».[6]

Citons encore deux notes relatives à la chapelle de l'hôpital du Saint-Esprit situé sur la paroisse Saint-Pancrace[7] : la première nous apprend qu'on y voyait les images des martyrs saint Gervais et saint Protais sous les vocables desquels elle était placée[8] ; la seconde, que la confrérie « du benoît Saint-Esprit » célébrait sa fête à la chapelle de l'hôpital le dimanche après la Pentecôte.[9]

Ces divers renseignements sont empruntés aux articles du registre de Jean Maillard qui ne méritaient pas d'être publiés intégralement. Ceux dont nous avons transcrit le texte sont au nombre de dix; nous les avons accompagnés de commen-

1. La copie de Mre Jean Maillard est inexacte, il faut sans aucun doute lire *Calimus* (fol. 18).
2. Philibert Dugny, évêque d'Autun, de 1550 à 1557.
3. Copie du manuscrit de Bonaventure Goujon, dix-septième siècle; p. 146. (Bibliothèque du grand séminaire d'Autun.)
4. Ms. de Maillard, fol. 8 v° et 9.
5. Ibid., fol. 11.
6. Ibid., fol. 2 et 2 v°.
7. L'emplacement de cet hôpital est occupé aujourd'hui par la maison de M. le comte de Thy, rue Saint-Antoine, n° 19.
8. Ibid. fol. 7.
9. Ibid. fol. 6.

taires et d'éclaircissements lorsqu'ils ont paru les nécessiter et nous y avons joint la liste abrégée des paroissiens de Saint-Jean-de-la-Grotte qui, en 1573, étaient tenus d'offrir le pain bénit en cette église. On y retrouvera les noms de beaucoup de personnages fréquemment mêlés à l'histoire d'Autun, mais on regrettera que leurs demeures ne soient pas indiquées d'une façon plus précise.

Extrait du livre de la parroisse de Saint-Jean-de-la-Grotte fait par moy Messire Jean Maillard vicaire en ladicte église de Saint-Pancras, son secours, en l'an 1616, le XXII° juillet. (Fol. 1.)

I

Pasques. — Cedit jour, le curé doibt matines audit Saint-Jean, à nothes, à l'heure que l'on les dit à Saint-Ladre, et, apprès matines, doibt avoir audit Saint-Jean ung chapellain tout prest pour célébrer messe pour communier tous les servants et servantes, et doibt avoir à coste heure cinq ou six prebstres qui ne bougeront dudit Saint-Jean pour réconcillier, lesqueulx célébreront messe les ung apprès les autres et auront licence de communier toutes personnes de la parroisse, esquels ledit curé doibt donner à disner et semblablement en fault ainsy faire à Saint-Branché. (Fol. 3 v°.)

Nous avons dit plus haut qu'à partir de Pâques jusqu'à la Toussaint, les offices de la paroisse se faisaient à Saint-Pancrace, toutefois, et c'est l'article premier des *usages* qui nous l'apprend, la communion pascale avait lieu en même temps à Saint-Pancrace et à Saint-Jean-de-la-Grotte.

II

Item cedit jour le curé doibt payer deux hommes de bien de ladite parroisse dont l'ung sera à Saint-Jean et l'autre à Saint-Branché

pour recepvoir le dotaire de chacune personnes et doit ledit curé bailler esdits recepveurs dudit dotaire à chacung six ou sept pintes de vin pour distribuer à toutes personnes apprès qu'ilz ont receu leur Créateur, pour laver leurs bouches. (Fol. 3 v° et 4.)

On nommait *dataire* ou *dotaire*, l'offrande à laquelle était tenu chaque fidèle qui accomplissait le devoir pascal. Cette offrande qui était à la fois une aumône et un moyen de contrôle paraît même avoir été considérée comme un véritable droit. Ainsi, en 1602, à l'église paroissiale Saint-Jean-le-Grand d'Autun, « tous les communians en ladite église, autres que les chefs d'hôtel et leurs familles, devoient chacun annuellement un blanc pour le *droit* de *dotaire,* et lesdits chefs d'hôtel, tant pour eux que pour leursdites familles, un autre blanc seulement ». [1]

Près de deux siècles plus tard, l'historien du duché de Bourgogne, Courtépée, visitant le village d'Antully à 13 kilomètres d'Autun, constate que « le *droit* de Pâques y est appelé *dataire* ». [2]

A l'église Notre-Dame d'Autun, cet usage a été maintenu jusqu'en 1830. Pendant le temps pascal, au sortir de la messe, on voyait, près du bénitier de droite, une petite table auprès de laquelle était assis un chantre de l'église, le père Robin, qui disait à chaque fidèle passant : « N'oubliez pas le *dataire* ».

La redevance pascale a subsisté dans beaucoup de nos paroisses rurales. On s'y croit encore obligé, lorsque l'on a fait ses pâques, de donner à la quête un sou, mais seulement un sou. En certains lieux, cette offrande s'est transformée : ainsi, il y a peu d'années, à Remigny [3], lorsque le curé

1. « Déclaration des curés de Saint Jean contenant les messes et autres charges auxquelles ils étoient obligez, receue Moreaul, notaire royal à Autun, le 8 avril 1602. » (*Inventaire des titres concernant les fondations, la messe quotidiène et autres droits utiles et honorifiques de l'abbaye royalle de Ste-Marie et St-Jean le Grand d'Autun,* fol. 34 v°. Bibliothèque de M. Gabriel Bulliot.)

2. *Description du duché de Bourgogne*, nouv. édit., t. II, p. 560.

3. Canton de Chagny, arrondissement de Chalon (Saône-et-Loire).

faisait la quête du premier dimanche du mois, chacun des communiants ne manquait jamais de donner quelque chose, si pauvre qu'il fût[1]. A Curgy, paroisse voisine d'Autun, il n'y a pas plus de quinze ans, tout paroissien qui avait reçu l'absolution et se préparait à faire ses pâques, déposait un sou sur la planchette du confessional.[2]

A Anost[3], il est encore d'usage de donner un sou à la messe où l'on fait ses pâques et même à toutes les messes où l'on communie.

Nous pourrions, ici comme aux articles qui suivent, multiplier les rapprochements, mais cela suffit, croyons-nous, pour montrer la persistance de ces vieilles coutumes dans le diocèse d'Autun.

L'usage d'avaler une gorgée de vin après avoir reçu la communion existait également à Auxerre. L'abbé Lebeuf rapporte[4] qu'en 1609, du temps de l'épiscopat de M. de Donadieu, « il fut ordonné aux prêtres qui administreroient la communion, non de retrancher l'usage où ils étoient de présenter ou faire présenter du vin et de l'eau aux laïques qui venoient de communier, mais de se servir pour cela d'un verre ou autre vase, et non pas d'un calice, de crainte qu'ils ne crussent communier sous les deux espèces. Cet usage de boire du vin après la communion était en effet si commun parmi le peuple d'Auxerre, encore à la fin du XVI[e] siècle, que je trouve, continue le savant ecclésiastique, dans le nécrologe d'une des paroisses les plus pauvres de la ville[5], qu'un particulier donna vers ce temps-là une vigne à cette église pour fournir le vin de la communion, le jour de Pâques, et cet usage n'a cessé que de nos jours, parce que

1. Je dois ce renseignement ainsi que tous ceux qui concernent la paroisse de Remigny à M. l'abbé Lequin, chanoine de la cathédrale d'Autun.

2. Communication de M. l'abbé Lacreuze, curé de Curgy, de 1862 à 1874.

3. Canton de Lucenay-l'Évêque, arrondissement d'Autun.

4. *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son ancien diocèse*. Nouv. édit., Auxerre, Perriquet, 1851, in-8°, t. II, p. 211 et 212.

5. *Obituar. S. Peregrini*, ad 27 martii.

les coupes d'argent qui y étoient destinées se trouvèrent usées de vétusté, en sorte qu'il n'y a que la Cathédrale où il s'est conservé après la communion générale des quatre fêtes ordinaires de l'année. » L'abbé Lebeuf rapporte encore qu'à la fin du dix-septième siècle, sous l'épiscopat de M. de Colbert, on conservait dans quelques paroisses « des pintes d'étain et des verres qui servaient aux ablutions des communiants ». [1]

A Reims, quand les séminaristes ou autres avaient communié, le diacre, avec un calice non bénit, leur présentait du vin à chacun. Cela se pratiquait également autrefois à la première communion des enfants de la paroisse. [2]

Cette coutume que l'on constate à peu près partout a fourni à Tallemant la plaisante anecdote que voici : « M. d'Elbœuf, père du dernier mort, aimait le bon vin. Un jour, à la campagne, après avoir communié, le curé lui donna du vin dans un verre. Il le goûta et le trouva bon. « Monsieur le curé, lui dit-il tout bas, où l'avez vous pris ? — A *la Corne*, Monsieur. — Venez-vous-en dîner avec moi et en apportez trois bouteilles. » [3]

Nous ignorons jusqu'à quelle époque s'est maintenu cet usage à Saint-Jean et Saint-Pancrace ; ce qui est certain, c'est qu'au temps où vivait le chanoine Gagnare, c'est-à-dire en 1774, date de la publication de son *Histoire de l'Église d'Autun* [4], un cérémonial analogue était observé à la messe pontificale. Le diacre avait soin de faire mettre sur la patène autant d'hosties qu'il en fallait pour communier les chanoines non prêtres, qui seuls avaient le droit de communier au maître-autel les jours désignés, et on leur préparait aussi un calice pour leur donner du vin après la communion, afin de les aider à avaler la sainte hostie.

1. *Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre*, p. 298.
2. Ch. Cerf, *Histoire et Description de Notre-Dame de Reims*. Reims, 1861, in-8°, t. I, p. 347.
3. Tallemant des Réaux, *Historiettes*. Paris, Garnier, 1861, t. X, p. 165.
4. Autun, Dejussieu, in-8°, cf. p. 296.

Aujourd'hui encore, à la primatiale de Lyon, les jours d'office pontifical, tous les officiants et prêtres assistants doivent communier de la main de l'archevêque, en souvenir de l'usage pour les prêtres de concélébrer avec lui, et tous ceux qui ont communié, jusqu'au dernier petit clerc, boivent, à tour de rôle, du vin dans une grande coupe d'argent qu'on leur passe.

Cette ablution a également lieu dans la cérémonie de l'ordination. Après que l'évêque a communié, deux clercs portent un calice plein de vin non consacré et l'offrent à chaque ordinand (sous-diacre, diacre et prêtre), qui en prend une gorgée et s'essuie les lèvres avec le purificatoire qu'on lui présente.

III

Item le douziesme jour dudit mois (de may) est la feste de Monsieur saint Branché et y a double vespres et grandes messes solempnelles audit Saint-Branché et doibt ledit curé faire refaire les dix cierges qui sont audit Saint-Branché, et doibt ledit curé, cedit jour, apprès disner, mener des plus apparentes des parrochiennes en ung bransle avec tabourins et autres instruments jusques à la forest, lieudit en Salevert[1], et puis au retour doibt le banquet honnestement ainsy que de bonne coustume de faire. (Fol. 4 v° et 5.)

Ces danses religieuses qui sont aujourd'hui pour beaucoup un sujet d'étonnement, sinon de scandale, étaient autrefois fort répandues malgré les défenses réitérées des conciles. Ainsi, dans une ville voisine d'Autun et qui fait aujourd'hui partie du même diocèse, à Chalon-sur-Saône, le jour de la Pentecôte, après les complies, « le doyen, les chanoines et les habituéz sortoient de l'église en procession et venoient dans le petit cloistre. Il y a au milieu du préau un dôme et

1. Aujourd'hui le *Salvar*. La *source du Salvar* est située au-dessus du pâquier de Saint-Blaise, entre la *source de la Creuse* et la *fontaine aux Renards*.

au dedans une masse de pierre taillée en rond et des images aussi de pierre à l'entour; la procession y estant arrivée, tous se prenoient, l'un après l'autre, par le bout de leur surpelis, et, en chantant quelque respons de la feste de la Descente du S. Esprit sur les Apostres, ils faisoient quelques tour en rond à l'entour de ce dôme. » Cette cérémonie qu'on appelait la « danse des chanoines, » fut abolie par Cyrus de Thiard qui fut évêque de Chalon de 1593 à 1624. [1]

A Provins, la danse de Saint-Quiriace attirait la foule, le 8 septembre, jour de la Nativité de la Vierge, où l'on faisait une procession solennelle. « Le vicaire perpétuel de St-Quiriace choisissait la plus jolie fille de la paroisse; on la faisait habiller en blanc et on la conduisait avec de grands honneurs dans le chœur, sur une estrade richement ornée. Lorsque le prêtre chantait l'*Ave Regina,* il saluait la jeune fille; tous les assistants se levaient et s'inclinaient devant elle. Après l'antienne, le célébrant, couvert de sa chape, prenait la jeune fille par la main, la conduisait devant le portail de l'église, et là il commençait à danser avec elle; lorsqu'ils étaient fatigués, on servait une collation à laquelle tout le chapitre prenait part; puis la danse devenait générale, et par imitation, le peuple dansait devant l'église et se livrait à la joie la plus licencieuse : cette fête devint si scandaleuse, si dissolue que le chapitre jugea à propos de l'abolir en 1710. » [2]

« Le jour de Saint-Thibaut il se faisait dans la même ville une danse de jeunes filles et de jeunes garçons. Elle commençait devant l'église et se continuait jusqu'au palais des comtes (aujourd'hui le collège). On distribuait à chaque garçon et à chaque fille du pain, des cerises et une tarte : c'était une manière de célébrer par des réjouissances la fête du patron du pays, et, par la promenade, on voulait indiquer

1. Extrait des registres de la paroisse Saint-Quiriace. (Mme Clément, *Histoire des fêtes civiles et religieuses*, etc. Avesnes, 1846, in-8°, p. 439.)

2. Cf. le P. Perry, *Histoire civile et ecclésiastique ancienne et moderne de la ville et cité de Chalon-sur-Saône*. Chalon, Philippe Tan, 1659, in-f°, p. 436.

qu'il était de la famille des anciens comtes. Elle cessa d'avoir lieu en 1670. »[1]

A une époque encore plus voisine de la nôtre, la coutume de la danse religieuse était observée dans le diocèse d'Autun, comme le témoigne le curieux acte qui suit :

« Nous soussigné, prêtre, curé de Vaucloix[2], ayant droit de mener un branle à la dame abbesse de Reconfort[3], en nous fournissant par elle les gants à chacun jour de fête de la Madeleine par chacun an, cédons et transportons à Monsieur Guillemain, juge de Montreuillon, notre susdit droit, pour par lui exercer ledit droit, ainsi qu'il lui semblera bon être, à la charge par ledit sieur Guillemain de soutenir et maintenir les droits de l'Église. Fait à Vaucloix, le dix-huit septembre mil sept cent trente. Signé : le Curé de Vaucloix[4], *(sic)*. »[5]

Le branle de la Magdeleine avait également lieu à Soissons, comme l'a fait voir M. Edouard Fleury dans son ouvrage intitulé : *Origines et Développement de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims*, *dans la période de l'an mil.*

Enfin ces pieuses chorées se sont encore perpétuées de notre temps dans le grand duché de Luxembourg, à Echternach, ville située à quatre lieues de Trèves, sur la rivière de la Sure. Chaque année, le mardi de la Pentecôte, Echternach est le but d'un concours immense de pèlerins en l'honneur de saint Willibrord, évêque missionnaire de la contrée à la fin du huitième siècle. Après un sermon en plein air, la danse commence au son des instruments, se poursuit

1. Mme Clément. Ouv. cité, p. 424.
2. Vauclaix, canton de Corbigny (Nièvre). Vocable sainte Madeleine.
3. Reconfort ou Notre-Dame de Consolation, diocèse d'Autun, ordre de Citeaux, monastère de filles, à la nomination du roi; aujourd'hui commune de Saizy (Nièvre).
4. Ce devait être l'abbé Brideau, si l'on en croit Baudiau, *le Morvand,* 2e édition. Nevers, 1866, t. II, p. 180, note 2.
5. Bibliothèque de M. Adrien Faulquier, à Paris. Communiqué par M. Joseph Guillemain.

pendant deux heures sur un parcours de 1250 mètres et se termine à l'église, dans le chœur et autour du tombeau du saint.[1]

IV

(Jeudi jour de fête Dieu.) Item fault que le curé fasse provision d'une pinte de vin pour donner apprès la réception du corps de Nostre Seigneur Jésus Christ à boire à tous les communiantz. (Fol. 7.)[2]

V

Le jour de la feste de saint Jean (Baptiste) ledit curé doibt dire sa messe parrochialle incontinent que primes sont arrestées de sonner et la dire assez rondement, car il fault que les parrochiens voisent accompagner la procession de l'église qui va à Saint-Jean-le-Grand, pourquoy fault que ladite messe soit finie apprès prime ditte en ladite église.

Apprès que Messieurs de ladite église ont mené la procession audit Saint-Jean-le-Grand, ilz viennent en procession en ladite église Saint-Jean-de-la-Grotte et là dient la grande messe, à laquelle messe ledit curé doibt avoir fait provision de pain, vin et forces serises pour bailler à desjeuner aux seigneurs et compaignons de ladite église. La messe ditte, lesdits sieurs s'en vont et laissent l'imaige de Monsieur saint Jean, qui est d'argent doré, sur l'authel de ladite église jusques aux vespres où ilz retournent dire les secondes vespres dudit jour, et icelles dittes remportent ledit ymaige..... (Fol. 8 et 8 v°.)

VI

Voille de Thossaintz. La veille de ladite feste il y a vespres à Saint-Jean tant seullement, le jour matines incontinant que celles de Saint-Ladre sont sonnées, grand messe audit Saint-Jean et Saint-

1. Jean Vaudon : *les Saints dansants.* (*Le Correspondant,* n° du 10 février 1883, p. 556 à 576.)
2. V. la note qui suit l'art. II.

Branché, à l'heure de midy dudit jour tout le peuple d'Ostun commance aller par toutes parroisses de la cité faire prier pour leurs parentz et amys trespassez. (Fol. 11 v°.)

VII

Ledit jour de Thossaintz il n'y a point de vespres à l'église dudit Saint-Jean, mais sen va le curé avec aulcungs de ses chapellains qui sont par le cymetyère, environ deux heures apprès midy, audit Saint-Branché et là doibt dire vespres solempnelles et complye, apprès lesquelles doibt encommancer vespres des mortz et apprès matines pour les trespassez, le tout solempnellement. (Fol. 11 v°.)

VIII

Le landemain, jour des trespassez ledit curé doibt avoir pourvehu de dix ou douze chappellains qui seront accouplez deux à deux pour faire les absolutions sur les trespassez, lesquelx doibvent estre en ladite esglise et parmy le sepmetyère doiz le matin jusques à midy et auront deux à deux chacung ung gant que l'ung des deux gardera, et y mettront toutes les offrandes et oblations qui leurs seront baillées pour dire les *Libera* et faire les absolutions, esqueulx, ledit jour et le dymanche devant, le curé doibt donner à disner, apprès lequel disner dudit jour doibvent rendre tout ce qu'ilz ont receu, pour ledit jour et pour la veille, audit curé ou à ses vicaires en conscience. (Fol. 12.)

A Anost, le jour des morts, en jetant de l'eau bénite, il est d'usage de déposer un sou dans un des plateaux qui se trouvent à la tête et aux pieds de la *représentation.*

A Remigny, lorsque les vêpres de la Toussaint sont achevées, que la *représentation* est mise, on dispose auprès, à côté du bénitier, un tronc où chacun dépose une offrande. A l'issue de la cérémonie, le trésorier compte l'argent et l'emploie à faire dire de grandes messes pour les trépassés.

IX

Ledit curé doibt faire porter audit Saint-Branchier deux ponceons[1] vuidanges[2] et ung audit Saint-Jean pour mettre le vin des offrandes dudit jour de la feste de Thossaintz et des trespassez et doibt avoir goutz seurs et propices, ès deux esglises, pour vuyder les symaizes[3] et pour recepvoir le pain, le garder et vendre à ceux qui en voudront achepter, autrement il s'en perdroit beaulcoup que l'on robberoit. (Fol. 12.)

Dans plusieurs paroisses, et notamment à Remigny, les jours de l'enterrement, du service de quarantaine et du bout de l'an, il était d'usage, il y a peu d'années, que la plus proche parente du défunt vînt à l'offrande, une serviette sur le bras gauche, tenant de la main gauche un pain long, et, de la droite, une bouteille de vin. Le pain et la bouteille étaient remis au curé. Pour les enterrements, outre l'offrande du pain et du vin, on donnait de menues pièces de monnaie. Les parents du mort les fournissaient eux-mêmes aux assistants ; la veille de la cérémonie, ils se présentaient chez le curé qui, moyennant quelques francs, leur prêtait une quantité de liards, de *dardennes*[4], ou de mauvaises pièces de cuivre, parmi lesquelles M. Joseph de Fontenay, mon père, a retrouvé beaucoup de jetons et de méreaux, lesquels reparaissaient à chaque service funèbre depuis des siècles peut-être.

1. Ponceon ou poinçon signifie tonneau.
2. C'est-à-dire vides.
3. La cimaise était un pot d'étain, de forme ancienne, qui faisait partie de la vaisselle de table et servait aux offrandes dans les églises et à la présentation du vin d'honneur à l'entrée des personnages de distinction dans les villes. Sa contenance était très variable.
4. En Bourgogne on appelait communément *dardennes* des pièces de cuivre de la valeur de six liards. D'où leur venait ce nom? Peut-être de la monnaie des Ardennes très répandue dans nos contrées au dix-septième siècle. Tout récemment, en effet, ayant eu l'occasion d'examiner treize pièces de monnaie provenant d'offrandes et conservées à Saint-Émiland, près Autun, dans la châsse du saint, j'y ai trouvé sept doubles tournois, tant de la principauté de Sedan que de la souveraineté d'Arches sur la Meuse.

Il existe encore à Vassy (Yonne), un usage analogue. Au mois de juillet 1883, j'ai vu, à un enterrement qui se faisait en l'église de ce bourg, le bedeau passer aux assistants une corbeille remplie de pièces de 2 fr., de 1 fr. et de 0 fr. 50 où chacun puisait pour aller à l'offrande.

Dans les paroisses des environs de Châtillon-sur-Seine (ancien diocèse d'Autun), aux jours de l'enterrement, du service de quarantaine et du bout de l'an, les parents du défunt déposent à l'entrée de l'église un ou deux sacs de blé avec une certaine quantité d'assiettes. Chacun, au moment d'entrer, remplit une assiette de blé, la porte à l'offrande sur le bras gauche et, après avoir baisé la croix, verse dans une *jarle*[1] disposée exprès son blé qui est destiné au curé.[2]

X

Item, cesdits jours, esdites deux esglises, doibt avoir ung homme seul qui sera à la plotte pour recepvoir les offrandes et l'argent du pain et du vin que l'on vendra. Ledit curé doibt, apprès que la presse du peuple estrangier est passée, dire la messe audit Saint-Branchier, environ unze heures, et mènera la procession sur les trespassez tout à l'entour de ladite esglise. La messe ditte, les procureurs menant ledit curé vers la croix avec ses chapellains, et là dient ung grand *Libera* pour les trespassez pour lequel ils baillent au curé deux liardz et à chacung de ses chappellains ung liard ; le tout fait, ledit curé doibt mener ses chappellains qui ont servy disner comme dit est. (Fol. 12, v°.)

C'est en vain qu'on chercherait dans nos anciens glossaires le mot *plotte* ou *plote*, on ne l'y rencontre pas, et nous aurions été fort embarrassé d'en donner une définition exacte si nous n'avions trouvé dans un *Registre des délibé-*

1. *Jarle*, cuvier de bois propre à mettre le grain.
2. Renseignements dus à l'obligeance de M. l'abbé Lequin, chanoine d'Autun.

rations capitulaires de la Cathédrale d'Autun[1], le passage suivant :

« Messieurs les vénérables ont aussi continué Messieurs Florent et Johannis à la garde des clefz de *la plotte*, ou coffre auquel sont mis les deniers des offrandes, et pour contreroller lesdits deniers. »

Cette définition est encore mieux précisée dans le procès-verbal de l'assemblée capitulaire du 23 novembre 1652 :

« MM. les vénérables ont permis à Mre Estienne Rémond, prebstre, chappellain et luminarier en leur église de mectre *la plotte*, ou coffre de luminaire, au mesme lieu et place qu'elle estoit auparavant, sans aucun intermède ni ban au devant d'icelle, et pour tout le temps qu'il leur plaira seulement. »[2]

D'après le *Registre de compte de la trésorerie du Chapitre d'Autun pour l'an* 1538-1539[3], on voit que les oblations du vendredi étaient faites, les unes *in plota*, les autres *ad altaria*.

Les parrochiens de Saint-Jean-de-la-Grotte tenuz faire le pain bénist en icelle église, fait le XIIe juillet 1573 par Esme Goujon, procureur fabricien d'icelle église.[4]

Au Chastel d'Ostun.

Le geollyer de Riveau.[5]

1. Assemblée capitulaire du samedi 13 janvier 1559. (Nouv. st. 1560.) (*Reg. capitul. de 1558 à 1561*, fol. 184. Bibliothèque de la Société Éduenne.)

2. *Reg. capitul. de la Cathédrale d'Autun pour 1652*, fol. 124, v°. (Biblioth. de la Société Éduenne.)

3. Archives départementales de Saône-et-Loire.

4. Cette liste dont je ne donne ici que des extraits occupe les feuillets 15 à 18 du registre de Jean Maillard.

5. Le château de Riveau, situé à la pointe méridionale du *Castrum* d'Autun et dont l'ouvrage principal, la tour dite des Ursulines, est toujours debout, renfermait les prisons du bailliage.

Mr Dechevanes.[1]
Mre Philibert Deschasaulx.[2]
La maison de Montjeu.[3]
Madame Buffot.
Mre Loys Desplaces.[4]
Mre Jehan Desplaces.[5]
Claude Grymon en la maison épiscopalle.[6]
En la maison feu Thossaint Roux.

....

Derryer Saint-Ladre.

....

Monsieur de Montrambault.[7]
Mre Jean Pupelin.[8]
En la maison Mre Lois Devoyo.[9]
Mre George Venot.[10]

Toute la rue ès Moynes.[11]

Mre Pierre du Fraisgne.
Les maisons de la Bambette.
Cheuz monsieur Bretaigne.[12]
Cheuz monsieur Darlay.

1. Probablement Étienne Dechevanes, avocat, juge de l'évêché, procureur de la communauté des pauvres de la ville, vierg de 1558 à 1559.

2. Me Philibert Deschasaulx, bailli de l'évêque en 1560.

3. La maison seigneuriale de Montjeu en Autun était située à l'angle de la rue de Riveau et de la ruelle Saint-Georges. Appelée plus tard *le Marquisat*, elle fait aujourd'hui partie du couvent de la Visitation.

4. Loys Desplaces, fils de Jean et de Jeanne de Moroges, marié à Pernelle Garnier, fut notaire à Autun de 1548 à 1600. Ses minutes sont conservées en l'étude de Me Rérolle, notaire à Autun.

5. Jean Desplaces, fils de Pierre et d'Anastase du Chasteau, père du précédent.

6. Claude Grymon, sergent de la temporalité, concierge du palais épiscopal et bedeau de l'officialité.

7. Barthélemy de Montrambault, docteur en droit, avocat, maître particulier de la gruerie d'Autun, puis lieutenant général du bailliage, marié à Antoinette Ladone.

8. Syndic du temps du vierg Claude Berthault, en 1572.

9. Echevin en 1572-76-78 et 79.

10. Georges Venot, seigneur de Drousson, bailli de la temporalité, vierg d'Autun de 1562 à 1563, 1567-68, 1573-74, député aux États de Blois de 1576.

11. Aujourd'hui rue Notre-Dame, qui longe le Refitou de la Cathédrale.

12. Maison située impasse du Jeu-de-Paume, no 5, appartenant aujourd'hui à M. F. Changarnier.

En la rue Chaulchien. [1]

Cheuz feu Bonadventure Damas.
Au grand Jeu de Pausme.
Chez Pierre Garnier. [2]
Cheuz Humeau. [3]
Cheuz la Brochotte.
Cheuz Jean Thoison.
Cheuz Jacques de Genay. [4]
Cheuz Anthoine Roux.
Mr Goujon.

D'ilec.

Maumet devant la croix de la ruhe en montant.
Cheuz Joseph La Guille.
Monsieur Dangoste [5] ès deux maisons.

D'ilec.

Chez Lazare Rabiot [6] donant cheuz Coquant.

Tout darier Ryveau. [7]

La maison du prévost de Montoy [8] *(sic)*.
Monsieur Goubauld. [9]
Jean Oudin l'antien. [10]

D'ilec à Ornée et à la Montaigne La Barre.

Le locatif de Monsieur le lieutenant. [11]

1. Grande et petite rue Chauchien.
2. Pierre Garnier, avocat et échevin, mari de Philippote de Chasseneuz, fille du président.
3. Probablement l'apothicaire Pierre Humeau.
4. Jacques de Genay, fils de Silvestre de Genay et de Jeanne Tixier, vierg d'Autun, de 1589-90.
5. Peut-être Lazare d'Angoste, avocat, échevin en 1591.
6. Lazare Rabiot, avocat, élu cinq fois échevin, de 1580 à 1596.
7. C'est-à-dire derrière la citadelle de Riveau, derrière la tour des Ursulines, comme on dit encore.
8. Syagre de Monetoy, prévôt de la maréchaussée d'Autun.
9. Philibert de Goubault, médecin d'Autun, mort vers 1577.
10. Peut-être Jean Oudin, tanneur, l'un des royalistes sortis d'Autun pour servir le roi en avril et novembre 1594.
11. Odet de Montagu, lieutenant général de la chancellerie d'Autun.

Le petit boz.

Pierre Bricard.

Ornée.

Jean Gaigne l'antien.

La Montaigne, à Chevanes, Saint-Georges, les Blanchotz et les Cloix.

Léonard de Chevanes.

....

Jean des Blanchotz.
Léonard Descloix.

Saint-Blaise.

Bartholomy Moreaul.
Henry de Champmartin.

Toutes les maisons de Breul à commancer :

La maison de Mre Esme Goujon. [1]
François Berthier et la maison Cortaudin entre les deux moulins.
Pierre de Chassaigne en la maison Joffriot. [2]
Didier Charreton.
Valletat en la maison Nycolas Symonin.

Coppyé sur le livre par moy Messire Jean Maillard prebstre vicaire audit Saint-Jean et son secours Saint-Panchras le xxvie juillet 1616.

1. Edme Goujon qui fut procureur au tribunal de la temporalité.
2. A cette époque vivait encore Lazare Joffriot, vierg de 1546 à 1551 et de 1555 à 1556, puis grènetier du grenier à sel.

Harold de FONTENAY.

LES PÈLERINAGES

A SAINT-SÉBASTIEN D'UCHON

Les montagnes granitiques de l'Autunois reçoivent, chaque année, la visite d'*Alpinistes* fervents et convaincus qui, s'ils ne retirent pas tous de leurs excursions un notable accroissement de connaissances scientifiques, en rapportent au moins une salutaire fatigue et un agréable souvenir. Plus éloigné d'Autun, et moins accessible que Montjeu et quoique dépourvu de l'attrait que donne au Beuvray l'exploration du sol de la Gaule, le plateau d'Uchon possède une réputation qui lui vaut aussi de nombreux visiteurs. Sa forêt de hêtres, la belle vue dont on jouit à son sommet, ses étangs, les ruines du vieux château des Luzy et des La Trémoille, ses rochers farouches, percés de cuvettes ou marqués de fissures qui font penser à la griffe de quelque géant, sa roche de *Cé à Fa,* sa *Griffe du Diable* sont en effet bien propres à exciter l'intérêt.

Sa *Pierre qui croule,* ou plutôt qui *croulait* avant que de stupides efforts aient déplacé son axe, a toujours joui et jouit encore, malgré sa récente immobilité, d'une réputation particulière. Ce rocher a une circonférence de $7^{m}70$ et une hauteur de $2^{m}30$. Il n'est pas d'une parfaite rondeur, bien que la forme sphéroïdale domine dans son ensemble. La complète irrégularité des surfaces s'oppose à l'hypothèse d'un travail de l'homme. Il appartient à la catégorie des

roches de granit porphyroïde à grands cristaux de feldspaths blancs, qui ont une tendance naturelle à la décomposition. Sa forme arrondie doit être attribuée à la présence du feldspath qui favorise l'altération des parties anguleuses et saillantes. Le granit friable, qui environne ces blocs, continue de s'altérer et devient une espèce de sable que les pluies entraînent dans les vallées. Les parties plus dures, qui ont résisté à la décomposition, restent à la surface de la terre, comme un témoignage de l'ancienne élévation du sol. Cette roche est supportée par un autre bloc de granit porphyroïde, à surface un peu bombée et dont la circonférence est irrégulière. En observant ce rocher inférieur, on remarque qu'il est encore soumis à l'action d'une décomposition continue. Le plan de jonction de ces deux roches n'étant pas exactement horizontal, et une partie du bloc supérieur n'ayant pas de point de contact avec le bloc inférieur, le centre de gravité peut être facilement déplacé et donner lieu à une légère oscillation que le moindre effort peut imprimer au bloc supérieur. Bien que toute naturelle et facile à expliquer, la mise en mouvement d'une pareille masse a paru si extraordinaire qu'elle a semblé longtemps ne pouvoir être attribuée qu'à quelque cause surnaturelle ou à l'action de l'homme. On en a fait aussi honneur aux druides, au temps où ils étaient à la mode : on a supposé que la *Pierre qui croule* était leur œuvre et qu'ils l'avaient ainsi disposée dans le but de « célébrer leurs mystères[1] ». Quelque flatteuse que soit cette explication, elle ne résiste pas à l'examen.

Autour de la *Pierre qui croule*, se trouvent un grand nombre de rochers anguleux et arrondis, de même nature. A cinquante pas à peine de cette roche célèbre, on remarque un autre bloc de granit reposant également sur un bloc inférieur, mais le plan de jonction étant horizontal, l'oscilla-

1. V. *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. I, p. 175.

tion n'a pu se produire. Aussi, a conclu un savant géologue, « la Pierre d'Uchon n'est qu'un rocher semblable à ceux qui couvrent la montagne. L'oscillation seule établit une différence entre eux, mais cette oscillation s'explique très bien par la position relative des deux granites, qui permet de changer facilement le centre de gravité, et partout où cette circonstance se présentera, on aura des pierres branlantes. Je ne pense pas qu'on puisse attribuer à cette pierre une valeur archéologique. Des traditions historiques pourraient seules prouver que ce phénomène, naturel dans son origine, a servi postérieurement à des usages religieux ou civils. Il semble que des traditions populaires seraient insuffisantes : le peuple est toujours porté aux explications merveilleuses, lorsqu'il s'agit d'un fait naturel qui lui paraît extraordinaire[1]. » Les traditions populaires qu'exigeait l'auteur font même ici défaut. Nul écho d'un usage religieux n'est parvenu jusqu'à nous, et il y a lieu de voir dans cette roche, comme dans toutes celles qui couvrent la montagne, quelque singulière et étrange que soit leur surface, un phénomène dû à leur nature plutôt qu'à l'œuvre de l'homme. Bien que dégagée de tout caractère archéologique, la *Pierre qui croule* présentait un intérêt réel qu'elle a malheureusement perdu en juillet 1869, à la suite du mouvement qui lui a été imprimé à l'aide de trois leviers mis simultanément en action, et qui a eu pour effet un déplacement du centre de gravité du bloc supérieur. Malgré son immobilité, elle attire encore les curieux qui tentent vainement aujourd'hui de lui rendre le mouvement que la main d'un enfant suffisait à lui faire éprouver, il y a quelques années.

Les visiteurs d'aujourd'hui ne sont pas les premiers qui se soient sentis attirés vers ces mystérieux sommets. Si les générations qui se succèdent laissaient sur le sol une trace

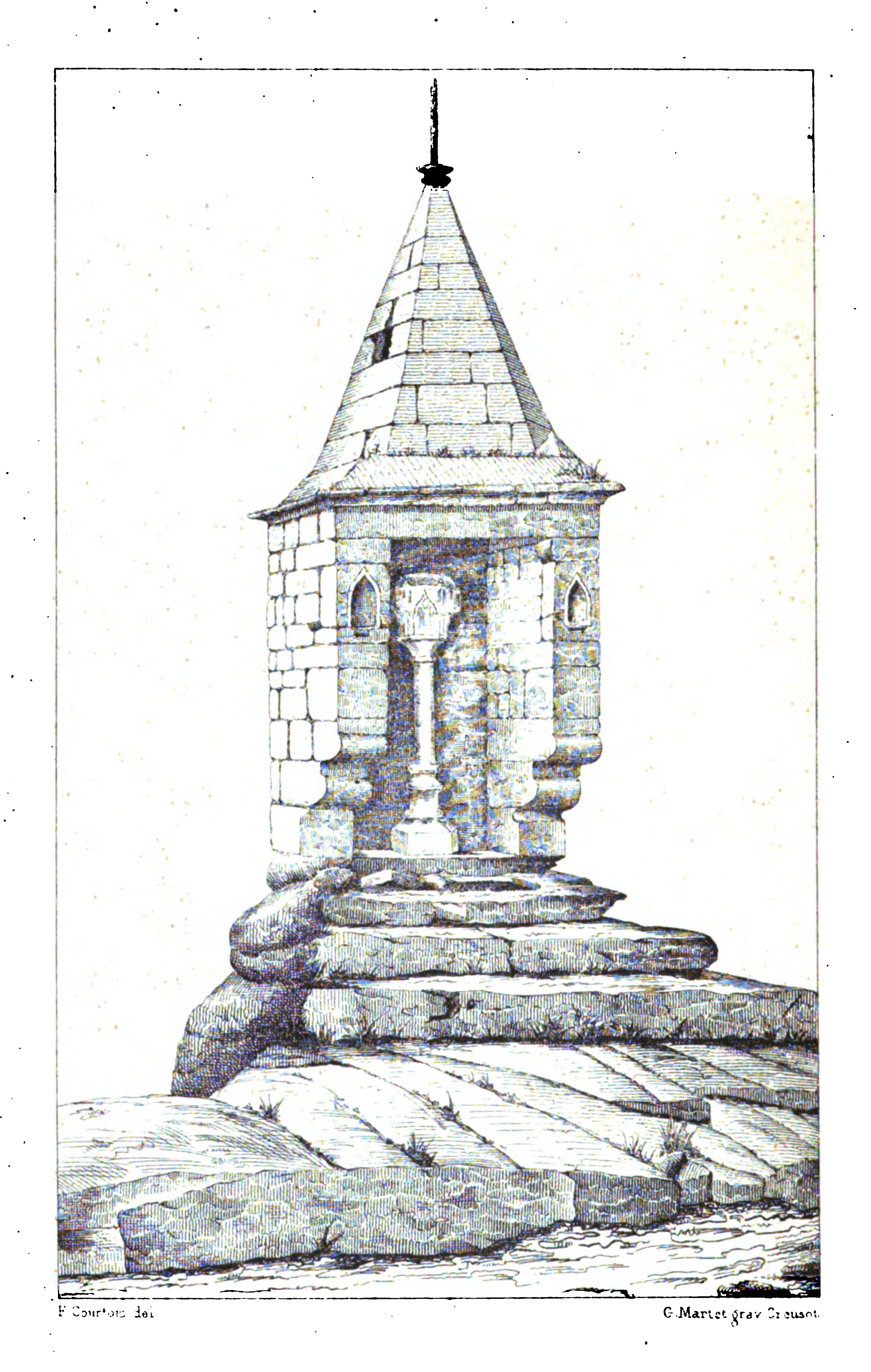
1. *Note sur la Pierre branlante d'Uchon*, par M. l'abbé Landriot, dans *Congrès archéologique de France*, treizième session tenue en 1846, p. 399.

de leur passage, les derniers venus n'auraient pas de peine à reconnaître qu'avant eux bien des hommes ont gravi les mêmes pentes et fréquenté les mêmes sentiers. Mais à défaut du sol, indifférent à qui le foule et muet à qui l'interroge, il subsiste un témoin disposé à répondre à nos questions et à nous révéler le mobile qui appelait en ces lieux écartés tant de voyageurs ou plutôt de pèlerins, tous bien indifférents au spectacle d'un vaste horizon et peu soucieux d'accroître un herbier ou de recueillir quelque cryptogame méconnu. Seule, une pensée religieuse avait eu la puissance d'émouvoir les populations et de les attirer alors sur le plateau d'Uchon, comme le désir de recouvrer la santé ou d'obtenir quelque grâce particulière les entraîne, encore aujourd'hui, vers tant d'autres lieux. Mais il n'en est pas des pèlerinages comme de ces vieux vocables, dont parle Horace, et qui reviennent en usage après une longue désuétude et un oubli séculaire. De ceux qui sont tombés bien peu se relèvent. Soit que les circonstances qui leur ont donné lieu aient cessé de se produire ou que la piété publique ait pris une orientation différente, la plupart, après avoir été longtemps en honneur, voient tristement se vérifier à leur égard la prophétie du poète latin, sans espoir d'un retour prochain et plus durable de la faveur populaire,

. . . . Cadentque
Quæ nunc sunt in honore.

L'Autunois en particulier compte plusieurs de ces vieux sanctuaires qui, après avoir vu la foule se presser autour d'eux, sont à peine connus de nos jours. Les populations en ont peu à peu désappris le chemin, et au chant des hymnes, répétées par des milliers de voix, a succédé le silence à peine troublé par quelque grossier refrain.

Saint-Sébastien d'Uchon était un de ces sanctuaires jadis fameux dans la contrée et actuellement si bien oublié que les habitants du pays eux-mêmes ont perdu tout souvenir



F. Courtois del. G. Martet grav. Creusot.

LA BELLE-CROIX
à UCHON

des grands pèlerinages qui s'accomplissaient autrefois sur leur territoire.

Il subsiste cependant, avons-nous dit, un témoin de ce lointain concours des populations environnantes : c'est un petit édifice en gros moellons de granit de 0^m42 d'épaisseur, et très proprement équarris, élevé en encorbellement sur un rocher dont le sommet a été soigneusement aplani, et que le voyageur rencontre à sa droite un peu avant d'arriver au village. Fermé de trois côtés seulement, il est ouvert à l'orient pour laisser l'intérieur accessible à la vue. On y accède par cinq marches d'escalier qui le mettent en communication avec la surface du sol. Sa hauteur totale, depuis le sommet du rocher jusqu'à celui du pinacle octogone, en gros moellons, qui lui sert de toiture, est de 7^m20. A l'intérieur, il a une largeur de 2^m03 sur 1^m88 de profondeur. Deux petites niches, placées extérieurement à droite et à gauche, et destinées à servir de crédences, présentent le caractère de la dernière période de l'ogive et permettent d'attribuer cet édifice à la fin du quinzième siècle ou plutôt aux premières années du seizième. Il abrite actuellement un fût de colonne en grès de 1^m59 de hauteur, que surmonte un chapiteau de même nature, qui lui sont l'un et l'autre étrangers et qui ont pu appartenir soit au vieux château, soit à l'ancienne église paroissiale de Saint-Roch, depuis longtemps démolie. On le désigne dans le pays sous le nom de la *Belle-Croix*, sans doute en souvenir d'une croix ornementale qui surmontait le pinacle. Il doit aux gros blocs de granit, exclusivement employés à sa construction, non moins qu'au bon appareillage des moellons et à la grande simplicité de son plan un état de conservation qui laisse peu de chose à désirer et qui lui assure encore de longs jours d'existence, si les hommes veulent bien avoir à son égard le même respect que le temps. Seule, la chute d'une pierre a laissé dans le pinacle une ouverture qu'il serait facile et désirable de boucher pour prévenir toute occasion de dégradation future.

A quelles circonstances ce petit édifice a-t-il dû son origine et son établissement? C'est ce qu'il convient de rechercher.

Il existait autrefois à Uchon deux édifices religieux : l'un, sous le vocable de saint Roch et qui était l'église paroissiale, a disparu; l'autre, situé un peu au-dessus du premier et dédié à saint Sébastien, était la chapelle du château; il subsiste seul aujourd'hui et est destiné au service de la paroisse. Saint Roch et saint Sébastien, on le sait, étaient particulièrement invoqués contre la peste et autres maladies épidémiques. Le culte, au même lieu, de deux saints qui avaient une propriété commune, indique assurément une tradition ancienne que le christianisme avait adoptée en modifiant son principe sans toucher à son objet essentiel. Du premier, dont le culte remonte seulement au quatorzième siècle, nous ne dirons rien ici. Les secours efficaces qu'il avait prodigués aux pestiférés pendant sa vie, justifient suffisamment les prières qui lui étaient adressées. Le second, citoyen de la Gaule narbonnaise, fut martyrisé à coups de flèches sous les empereurs Maximien et Dioclétien.

Quel rapport sa vie et sa mort peuvent-elles avoir avec la peste? Aucun, si on s'attache seulement à la forme extérieure de son supplice. Les savants auteurs des *Acta Sanctorum* se sont posé la même question, et ne trouvant rien dans les actes de saint Sébastien qui motivât son intercession contre les maladies épidémiques, « nullis extantibus in ejusdem gestis hujus rei vestigiis[1], » ils ont émis à ce sujet la supposition que le sens métaphorique et figuré de certains passages de l'Écriture avait été interprété dans le sens réel et que cette interprétation, assez conforme au génie populaire, avait pu associer le nom de saint Sébastien percé de flèches à la crainte des maladies pestilentielles. Ces maladies, disent-ils, sont appelées les flèches les plus ardentes de la colère divine, d'où la piété chrétienne a

1. *Acta SS.*, t. II, p. 624.

choisi, parmi les bienheureux, Sébastien, assailli de flèches, comme un protecteur contre le mal de la peste : « Ubi contagia ardentissimæ divinæ iræ sagittæ nuncupantur, ideo christiana pietas e divorum numero Sebastianum sagittis impetitum adversus pestiferum morbum sibi tutelarem elegit[1]. » Cette dévotion envers saint Sébastien était déjà en usage au septième siècle, puisque, au témoignage de Paul Diacre, la peste, qui sévissait à Rome depuis trois mois, en 680, cessa subitement après le vœu fait par les habitants d'ériger un autel à saint Sébastien[2]. Elle se manifesta de même lors de la célèbre peste de Milan, en 1576, et dans plusieurs autres villes. C'est donc une preuve, disent encore les auteurs des *Acta Sanctorum,* que saint Sébastien est invoqué contre la peste par la prière générale des chrétiens : « Cujus patrocinium, cum sæpe multæ urbes, præsertim Mediolanensis, anno Christi MDLXXVI, re ipsa probaverint. Idcirco, communi christianorum voto, pro hoc morbo depellendo Sebastianus invocatur. »[3]

La liturgie avait elle-même souscrit à la coutume d'invoquer saint Sébastien contre la peste. Comme sur le plateau d'Uchon, on trouve en effet son nom associé à celui de saint Roch, dans un ancien collectaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, qui les invoque en commun par les prières suivantes :

Sancti Sebastiane et Roche pretiosi, servorum preces suscipite clementer, ut qui vos elegit ad claritatem visionis æternæ, a peste epidimiæ nos liberet celebrantes vestram sanctam commemorationem : gaudium sit in cœlo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis.

℣. Orate pro nobis, sancti Sebastiane et Roche.

℟. Ut mereamur preservari a peste.

Oratio. Deus qui beatum Sebastianum, martyrem tuum, virtute constantiæ in passione roborasti, et beatum Rochum, confessorem

1. *Acta SS.*, t. II, p. 624.
2. *De gestis Longobardorum.*
3. *Acta SS.*, t. II, p. 624.

tuum, in langore pestis et epidimiæ, quam in suo corpore, tui nominis gloria, passus est, juvisti : præsta, quæsumus, ut qui eorum memoriam agimus, meritis ipsorum a mortifera peste corporis et animæ liberemur. [1]

La dévotion à saint Sébastien avait suivi la marche du fléau : c'est dire qu'elle s'était étendue partout. Il n'était pas d'église, si modeste fût-elle, qui ne possédât une statue de saint Sébastien percé de ses flèches ; pas de livre d'heures qui ne renfermât quelque prière en son honneur. Le missel autunois, publié en 1556 par Philibert d'Ugny, contient en effet des messes votives à saint Sébastien et à saint Roch. Nous en rapporterons l'une des trois proses qui y sont insérées et qui, par leur nombre même, sont un témoignage de la popularité que le culte de saint Sébastien avait obtenue dans notre région.

Ave martyr, ave miles,
Sebastiane sacrate;
Ad te venimus flebiles
Juvamen petere a te.

Ave nostra spes unica,
Ave nostrum refugium,
Christum pro nobis supplica
Contra pestis incendium.

Ad te flentes recurrimus,
Sperantes tua virtute,
Ora Christum, te poscimus,
Pro nostra semper salute.

Succurre invocantibus
Nomen tuum et juvamen,
Et da in te sperantibus
Infirmitatis levamen.

Noli nos in te sperantes
Relinquere desolatos :

1. *Acta SS.*, t. II, p. 624.

Sed te corde venerantes
Redde semper consolatos.

A Christo obtinuisti
A tali morbo sanare :
Quod tu gratis accepisti
Precibus velis donare.

Ab hac spe noli frustrare
Te dulciter invocantes,
Potes si velis salvare,
Salva nos in te sperantes.

Aerem pelle funestum
Et naturæ contrarium,
Tolle pestis morbum mœstum,
Ignis quoque incendium.

Depelle febrium cestum,
Pestem repelle longius,
Contra morbum sic infestum
Assis nobis propitius.

Ut per te si evadamus
Mortis hujus dispendium
Gratias tibi reddamus
Regi quoque cœlestium.

Pie Sebastiane,
Christum ora pro nobis.

Cette prose est accompagnée de l'oraison suivante :

Collecte. Omnipotens sempiterne Deus, qui meritis beati et gloriosi martyris tui Sebastiani, quandam generalem pestem epidemiæ hominibus mortiferam revocasti, præsta supplicibus tuis, ut qui pro consimili peste revocanda ad te sub tua confidentia confugimus, ejus meritis et precibus, ab ipsa et ab omni tribulatione liberemur. Per. [1]

Au seizième siècle, la peste, devenue à peu près endémique dans la contrée, était l'occasion d'une mortalité considérable. Dès 1507, les habitants d'Autun avaient été obligés

1. Missel de Philibert d'Ugny ; *Commune Sanctorum*, fol. xxiv.

de faire construire, en dehors de la ville, un asile spécial destiné aux pestiférés, et connu depuis sous le nom de *maladière Saint-Laurent*. Deux fois, dans cette même année, le Chapitre de l'église cathédrale avait affecté un crédit à cette dépense ainsi qu'à celle du soin des malades :

Solvit idem camerarius magistro Anthonio Garnier et Francisco Thomas, alias Gilet, scabinis civitatis Eduensis, ex ordinatione magistri Lombardi, canonici Eduensis ad hoc commissi, summam duodecim francorum, pro ampliando in factura domus quam habitantes dictæ civitatis fieri faciunt pro infirmis peste ejusdem civitatis.

Solvit idem camerarius magistris Johanni Lombardi et Mathurino Huelli, canonicis ecclesiæ Eduensis, summam xv francorum pro ampliando cum habitantibus hujus civitatis in factura domus infirmorum peste, et etiam in stippendiis barbitonsoris qui eosdem infirmos visitat. [1]

En 1519, nouvelle visite du terrible fléau. Les malades étaient alors en si grand nombre qu'on les expulsait de la ville, faute sans doute de pouvoir les admettre tous dans la nouvelle maladière :

Solvit honorabili viro Anthonio Joffriot, de mandato dominorum prepositi et de Cabillone [2], pro subveniendo necessitatibus dolentium peste xx f.

Item, solvit Petro de Clugny et Petro Bardillon, servientibus regiis, ex quo ejiciebant a civitate infirmos peste, II f.

Solvit honorabili viro Anthonio Joffriot, pro expensis per eum factis circa infirmos morbo pestis, xx f.

Item, solvit domino Johanni Lestornè, ex eo quod tempore pestis ejiciebat pauperes ab ecclesia, II f. [3]

En 1529, la contagion se répand pour la troisième fois et frappe ceux qu'elle avait précédemment épargnés. Le Chapitre qui était tenu, en vertu d'un arrêt du conseil du roi,

1. Reg. de la Ch. des comptes du Chapitre d'Autun. (Arch. départ. de Saône-et-Loire. F. du Ch. d'Autun.)

2. Charles de Chalon, chanoine d'Autun et prieur de Mesvres, mort le 4 fév. 1544.

3. Reg. de la chambre des comptes du Chapitre d'Autun. (Archives départ. de Saône-et-Loire.)

de supporter la quatrième partie de la dépense, se voyait dans la nécessité de continuer ses sacrifices dont les comptes de 1530 ont conservé la trace :

Solvit Alberto Devoyo, procuratori hujus civitatis, xx f. pro alimentatione pauperum, pro eorum quarta parte, ex consilio regis solvi ordinatos in alimentum pauperum et pestiferorum dicte civitatis.

Solvit magistro Anthonio du Mont duos francos pro suis vacationibus ducendi infectos ab ecclesia, pro duobus mensibus, videlicet decembri (1529) et januario (1530).

Solvit veneràbili viro magistro Philippo Berot, canonico Eduensi, xxv fr. videlicet pro qualibet ebdomada v fr. distributos pauperibus hujus civitatis et infectis, et hoc pro quinque ebdomadis inceptis die penultima aprilis anni presentis compoti (1530) et finitis die xxvii maii.[1]

Cette peste continuait encore ses ravages en 1532. On ne dira rien ici des épidémies qui visitèrent Autun en 1544, 1551, 1557, 1564, 1586 et 1597 et qui ont été ailleurs l'objet de consciencieuses recherches[2]. Il suffisait à notre sujet de constater la présence, moins connue, de la peste à Autun durant la première partie du seizième siècle.

Ce retour presque incessant de l'épidémie eut pour effet de développer la dévotion à Saint-Sébastien et d'accroître la popularité de son culte. Bien que la chapelle du château d'Uchon ne soit pas citée par les auteurs des *Acta Sanctorum* au nombre des églises qui possédaient les reliques de saint Sébastien, elle passait cependant, dans le pays, pour renfermer quelques ossements du célèbre martyr. A une époque où la peste était si fréquente, cette créance avait suffi pour faire d'Uchon le centre de nombreux pèlerinages qui venaient solliciter la cessation du terrible fléau. Mais comme la chapelle du château était d'étendue trop modique pour recevoir un aussi grand nombre de visiteurs, et que la

1. Reg. de la ch. des comptes du Chapitre d'Autun.
2. V. *Notice sur les maladies épidémiques, contagieuses et pestilentielles qui ont affligé Autun pendant les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles*, par le docteur Guyton, dans les *Annales de la Société Éduenne*, 1862-1864, p. 75 et suiv.

construction d'un édifice, assez vaste pour contenir plusieurs milliers de personnes à la fois, eût exigé trop de frais, il parut préférable de célébrer la messe en plein air et d'élever seulement un petit monument destiné à abriter l'autel et le prêtre officiant. C'est dans ce but qu'a été érigé l'édifice que nous avons décrit plus haut et qui par son style paraît précisément remonter à l'époque des premières pestes du seizième siècle. Si, en dehors de la construction de cet édifice, nous ne possédons aucun renseignement sur les premiers pèlerinages qui eurent lieu à Saint-Sébastien d'Uchon, le siècle suivant nous offrira une plus ample moisson.

La peste fit en effet une nouvelle apparition à Autun en 1628, et, par délibération du 19 mai, le Chapitre résolut qu'une procession générale des paroisses et des habitants de la ville se rendrait à Uchon :

Ont ordonné procession à Saint-Sébastien d'Uchon pour appaiser l'ire de Dieu, et seront advertis les paroisses et messieurs les officiers du Roy et de la ville, et resollu aller au devant de la procession [de la paroisse] Saint-Pancras jusqu'au Carrouge, sur la requeste présentée par Garnier fabricien. [1]

La procession, composée de 967 habitants à pied, de 92 ecclésiastiques et de 120 cavaliers, suivant le compte qui en fut fait, sans comprendre dans ce chiffre 180 personnes qui étaient parties la veille, ce qui donne un total de 1459 pèlerins, se mit en marche le lundi 22 mai 1628, à une heure après minuit, ainsi que nous l'apprend la relation suivante, écrite au retour par Jean Rolet, citoyen d'Autun. Claude de la Magdeleine de Ragny, évêque d'Autun, qui se trouvait au siège de la Rochelle à la suite du cardinal de Richelieu, n'assista pas à ce pèlerinage :

Le lundy vingt deuxiesme jour du mois de may 1628, Messieurs les venerables de l'eglize cathedrale d'Ostun, assistés de Messieurs les

1. *Reg. capit.*

venerables de l'eglize collégiale de Nostre-Dame dudit Ostun, avec les religieux Cordelliers et pere Capussins, sont estés en procession generalle en l'eglize et paroisse de Monsieur Saint-Sebastien d'Uchon, pour prier Dieu d'appaiser son ire en la maladie d'epidemye et peste qui commençoit à s'eschauffer dans la ville et faulbourg d'icelle, et la saincte messe fut celebrée en ladite eglize par venerable personne M. François Saulnier, chanoine de ladite eglize cathédrale et prevot de Sussey, qui est la troisieme dignité, à laquelle procession, qui partit de ladite eglize cathédrale à une heure après minuit dudit jour, assistèrent 967 personnes tous à pieds, sy comme les gens d'eglize qui ne sont pas esté compris au susdit nombre combien qu'ils estoient en nombre de 92, et ledit nombre fut conté en passant la planche de la ripvière à Mesvres, et auquel ne fut pas compris les gens de chevaulx en nombre de 120 et plus, ny aussy environ 180 personnes parties le jour precedent, le susdit compte fait par honorable Lazare Brenot et Jacques Montloirot, marchand dudit Ostun, et depuis la porte de ladite eglize cathedrale jusques au lieu de Saint-Sebastien et au retour lesdits sieurs venerables de l'eglize cathedrale ne cessaient de chanter himnes et cantiques, ayant le sieur prevost de Sussey toujours heu la teste nue pendant ladite procession à laquelle n'assista point reverend pere en Dieu messire Claude de la Madelaine, evesque dudit Ostun, pour autant qu'il estoit au siège de la Rochelle et le sieur doyen absent, ce que dessus je soussigné Jean Rolet, citoyen dudit Ostun, certifie véritable, pour avoir assisté à ladite procession à pieds, et signé sur le livre de la paroisse dudit Uchon le certificat qui en a esté dressé par le secretaire de ladite eglize cathedralle. Dieu vueille appaiser son ire ! [1]

On voit, d'après les dernières lignes de cette relation, qu'il existait autrefois à Uchon un registre destiné à recevoir le procès-verbal des pèlerinages qui étaient accomplis aux reliques de saint Sébastien. Ce registre, qui eût été d'un grand secours pour nos recherches, a malheureusement disparu. Peut-être a-t-il été enlevé par un religieux bénédictin de Cluny, dom Degean de Cappotte, qui desservait l'église d'Uchon en 1734 et qui, selon une attestation signée de François Bouroux, son successeur, aurait emporté plusieurs registres de la paroisse.

1. Extrait d'un ancien livre d'heures appartenant à la famille Rolet.

La peste ayant cessé à Autun à la suite du pèlerinage de 1628, les habitants résolurent d'en entreprendre un second en 1629, en action de grâces de la fin du fléau. A cet effet, le Chapitre, par acte du 25 mai, délibéra « que lundy prochain on s'acheminera à Saint-Sébastien d'Uchon, et ordonné à tous ceulx qui demeureront d'assister aux heures et de venir au Carrouge au-devant de la procession. »[1]

Le 28 mai 1629, le nouveau pèlerinage se rendit donc à Uchon, « pour rendre grâce à Dieu de ce qu'il lui a pleu appaiser son ire et fait cesser entièrement la maladie d'epidemye depuis la feste de Noel dernière, laquelle avoit duré seize mois entiers[2]. » Il était encore bien plus nombreux que le précédent. Philibert Tixier, Lazare Brenot et Nicolas Rabyot, qui faisaient le compte des pèlerins au passage de la planche de Mesvres, « ne purent parachever le compte, par le moyen d'une grande pluye qui survint et commença à tomber depuis le faulbourg du Petit Puys, nonobstant laquelle les sieurs venerables de l'églize cathedrale ne cesserent de chanter et psalmodier depuis ladite église cathédrale jusques audit Saint-Sebastien, et au retour chanterent hymnes et cantiques en faulx bourdon jusques à ladite églize cathedrale[3]. » On compta environ 3000 pèlerins, non compris les gens d'église au nombre de 96.

Un nouveau pèlerinage d'action de grâces eut encore lieu en 1630, suivant acte capitulaire du 31 mai, indiquant « procession generale à Saint-Sebastien d'Uchon, pourquoy sera choisi le beau temps et le peuple adverti d'y assister pour rendre grâce Dieu de la delivrance du mal contagieux et le prier de délivrer les villes affligées[4]. » Il eut lieu le 27 mai[5]

1. *Reg. capitul.*
2. Livre d'heures de la famille Rolet.
3. Id.
4. *Reg. capitul.*
5. Date indiquée dans le Livre d'heures de la famille Rolet, mais assurément erronnée puisque la décision capitulaire est du 31 mai.

« pour rendre grâce Dieu de ce qu'il lui a pleu appaiser son ire et faire cesser entièrement la maladie d'epidemye qui avoit esté les années precedentes. »[1]

Le nombre des pèlerins fut de 2835, suivant le compte de Jean de Montagu, *enquesteur*, non compris « 94 gens sexagenaires qui suivirent à cheval la procession. » On voit par ce chiffre élevé que la distance de vingt kilomètres qui sépare Autun d'Uchon et la difficulté de gravir une montagne de plus de 600 mètres d'altitude n'affaiblissaient pas le goût que les contemporains éprouvaient pour ces pieux exercices.

On continua de se rendre encore à Uchon pendant les deux années suivantes. Par acte du 23 mai 1631, le Chapitre accorda « l'assistance à la procession de Saint-Pancras retournant de Saint-Sébastien d'Uchon, sur requeste presentée par les procureurs fabriciens[2]. » Cette assistance, accordée par le Chapitre, consistait à se rendre au-devant de la procession de la paroisse, à son retour en ville, et à l'accompagner jusqu'à l'église paroissiale. Quelques jours après, par acte du 13 juin, le Chapitre suivit cet exemple et ordonna « que processionnellement on ira à Saint-Sébastien d'Uchon lundy prochain, de quoy seront advertis les corps de Nostre-Dame, des Cordeliers et Capucins, avec les paroisses qui en seront adverties par billets. »[3]

Il en fut de même en 1632. Par délibération capitulaire du 30 avril, il fut « indict procession generale à lundy prochain à Saint-Sébastien d'Uchon, et ont invité tous Messieurs qui pourront marcher à s'y retreuver, et aux autres qui demeureront, au service, et ont prié le sieur syndicq de nourrir les peres Capucins. »[4]

Ces deux derniers pèlerinages n'ont pas eu sans doute l'éclat des précédents et aucune relation ne leur a été

1. Livre d'heures de la famille Rolet.
2. *Reg. capit.*
3. Id.
4. Id.

consacrée dans le manuscrit qui nous a servi de guide. Les processions n'eurent pas lieu pendant les quatre années suivantes. Mais la peste ayant recommencé ses ravages en 1637, les habitants eurent de nouveau recours aux moyens en usage. Par acte du 24 avril, le Chapitre « indict procession generale à Saint-Sebastien d'Uchon, en cas que le temps le permette [1] ». Ce pèlerinage dut à la présence de l'évêque, Claude de la Magdeleine de Ragny, qui le suivit à pied, un éclat qui lui valut l'honneur d'une relation complète :

Le mercredy 29 avril 1637, Messieurs les venerables de l'eglise cathedrale d'Ostun, accompagnés de MM. de l'eglise collegiale Nostre-Dame, avec les peres Cordeliers et Capucins, sont estés en procession à l'eglise de Saint Sebastien d'Uchon, pour prier Dieu de faire cesser la maladye d'epidemye qui estoit recommancée dans la ville, et partit ladite procession de l'eglise cathedrale de Saint Lazare à une heure après minuit, et la messe audit lieu de Saint-Sebastien en l'hostel qui est detaché de l'eglise, en entrant au cimetière à main droite, fut celebrée par reverend pere en Dieu messire Claude de la Magdelaine, evesque d'Ostun, revestu de ses habits d'evesque et servy par ses dignités, comme le jour de Pasques, et ladite messe chantée en musique; et au retour ledit seigneur reverend, depuis ledit lieu jusques en la dite eglise cathedrale retourna à pieds, la teste nue, psalmodiant hymnes et cantiques en musique et faulx bourdon, à laquelle procession il fut compté, à la planche de Mesvres, 4800 et plus d'habitans. [2]

On a remarqué dans cette relation la désignation du petit édifice que nous avons décrit et qui était destiné au service des pèlerinages. Claude de la Magdelaine est sans doute le seul évêque qui ait jamais célébré pontificalement la messe à Uchon, et son souvenir mérite de rester attaché à l'histoire des pèlerinages et du monument de *la Belle-Croix.*

La peste se prolongea pendant plusieurs mois. Aussi les dépenses qu'elle exigeait pour secourir les pauvres malades

1. *Reg. capit.*
2. Livre d'heures de la famille Rolet.

étaient-elles devenues un article fixe des budgets locaux. C'est ainsi qu'un acte capitulaire du 31 août suivant désigne « les sieurs chantre et prevost de Sussey pour arrester les despenses de la peste de l'année courante [1]. » Le 4 octobre, autre délibération commettant « les sieurs Saulnier et Bernard pour veoir les comptes de la despense des pestes de l'année presente. » [2]

Aux secours distribués aux pauvres, le Chapitre ajoutait toujours aussi l'aumône spirituelle de la prière. Un acte capitulaire du 4 juin 1638 « indict procession generale à Saint Sebastien d'Uchon de lundy en huict, et ordonné que billets seront donnés à cet effect parmi les paroisses de la ville [3]. » La procession projetée n'eut lieu que plus tard. On trouve en effet, à la date du 25 juin, un acte capitulaire portant résolution « de s'acheminer en procession à Saint-Sebastien d'Uchon mardy prochain, et prié M. Bourgeois d'advertir le corps de ville [4]. » La peste n'avait pas complètement disparu, puisque, le 8 octobre 1638, le Chapitre ordonnait encore « que tous Messieurs assisteront à la distribution de l'aumosne des pestes. » [5]

Pendant les six années suivantes, il n'est plus question de la peste ni de pèlerinages. Mais en 1644, les paroissiens de Saint-Pancrace ayant résolu de se rendre à Uchon, un acte capitulaire du 13 mai leur accorda que le Chapitre se rendrait en corps « au-devant la procession retournant de Saint Sebastien [6]. » Ces pèlerinages devaient cesser en même temps que la cause qui leur avait donné lieu. Le dernier dont nous avons trouvé la trace fut accompli en 1652. Une délibération capitulaire du 24 mai « indict procession generale

1. *Reg. capit.*
2. Id.
3. Id.
4. Id.
5. Id.
6. Id.

à Saint Sebastien à lundy prochain[1]. » La procession eut lieu en effet à la date indiquée et un acte du 7 juin suivant accorda « mandement au sieur Bourgeois de la despense faicte à la procession Saint Sebastien, sur le sieur Bauldot[2]. » Le pèlerinage ne fut pas renouvelé depuis et son souvenir même ne tarda pas à tomber dans l'oubli.

Les habitants d'Autun n'étaient pas seuls à recourir à la protection de saint Sébastien contre les maladies épidémiques. Ceux de la ville d'Arnay-le-Duc, distante de 48 kilomètres d'Uchon, avaient eu la même confiance dans l'efficacité de sa puissance. A la suite de la peste qui désola leur cité en 1636, ils avaient fait, en 1640, le vœu, appelé *le Vœu de la ville,* que chaque année le curé, le maire et un fabricien d'Arnay, assistés d'un sergent de ville et d'un valet d'église, se rendraient en pèlerinage au prieuré de Mesvres et à l'église d'Uchon, où étaient les reliques de saint Sébastien, et qu'après avoir offert deux cierges d'une livre dans la première de ces deux églises, et quatre dans la seconde, ils assisteraient à la messe et communieraient dans celle d'Uchon où ils payeraient trente sols au curé « pour la façon de trois messes à dire pour les habitans d'Arnay, afin d'obtenir de Dieu, par l'intercession des bienheureux saint Sébastien et saint Roch, d'être préservés de tous maléfices, fièvres malignes et pestes, tant spirituelles que corporelles[3]. » Au retour du pèlerinage, exécuté aux frais de la ville, il était dressé un procès-verbal de l'accomplissement de ce vœu. Quelques-uns de ces procès-verbaux sont parvenus jusqu'à nous et ils nous permettront d'accroître, sinon de compléter, le petit dossier destiné à recueillir tous les souvenirs qui se rattachent au pèlerinage de Saint-Sébastien d'Uchon. Le premier de ces procès-verbaux remonte seu-

1. *Reg. capit.*
2. Id.
3. V. *Annales de la ville d'Arnay-le-Duc*, par C. Lavirotte, p. 191. Autun, 1837, in-8°.

lement à l'année 1695 et commence « le registre apporté en la paroisse et eglize de Saint Sebastien d'Uchon pour servir aux certifficats et attestations de l'execution des vœux faitz par la ville d'Arnay le Duc dès les pestes arrivées au commencement de ce siecle, dès 1630 jusques en 1640, et renouvellés l'année 1694 par l'assemblée generalle des habitans, pendant les maladies contagieuses dont il a pleu à Dieu d'affliger ladicte ville, ce qui lui a fait perdre plus du quart de ses habitans, ainsy l'ancien registre, veu et commancé dès le dixiesme juin 1640, contenant l'execution des dicts vœux jusqu'au sept juin 1694 estant remply, on a proceddé comme s'ensuyt[1]. » A défaut du premier registre, contenant les procès-verbaux de 1640 à 1694, aujourd'hui perdu, nous puiserons dans le second le récit des témoignages de la reconnaissance des habitants d'Arnay envers saint Sébastien d'Uchon.

Le premier procès-verbal est du 22 juin 1695 :

Ce jourd'huy mercredy vingt-deux juin mil six cent quatre vingt quinze, Monsieur Malteste, curé d'Arnay le Duc, docteur de Sorbonne, archiprêtre dudit lieu, a célébré la messe audit Uchon et fait les prieres accoutumées, present pour la ville Jean-Baptiste Nicolle, escuyer, conseiller du roy, maire perpetuel et bally de la ville d'Arnay le Duc, René Cattin sergent de maire estant à sa suitte, et M. Jean Clemencet, preceddant scindicq, pour l'absence des sieurs Testot, eschevin, et Pidey, scindicq, qui ne se trouvoient point le jour d'hier à la procession votive publiée dimanche dernier par le sieur curé en son prosne, après en avoir deliberé avec les sieurs magistrats qui ont droit de choisir et indiquer lesdits sieurs et prestre qui doibt servir, Mr Louis Mottin, conseiller procureur du roy, fabricien de l'eglize paroissiale Saint Laurent d'Arnay le Duc, assistant pour la fabrique, Mr Jean Factet, conseiller du roy, controlleur au grenier à sel dudit Arnay, honorable Jean Ponnelle, marchand, Jacques Roidot, sergent royal, et Pierre Bonnand, marchand drapier dudit Arnay, assistans par devotion, le sieur Mottin ayant amené le marguillier et le sergent

1. Reg. de la fabrique d'Arnay-le-Duc, faisant partie de la bibliothèque de M. H. de Fontenay, à Autun.

de maire pour apporter les cierges accoutumés d'offrir pour la ville et fabrique, tant à l'eglize de Saint Sebastien d'Uchon qu'à l'eglize prieuralle de Maivre, |le sieur Philibert Viellard, prestre, curé de Saint Sebastien ayant receu les cierges et celebré la messe pour la ville et communauté d'Arnay le Duc, ensuitte de quoy les gens de la ville et fabrique luy ont laissé la somme ordinaire pour faire les prieres ordinaires pour ladite ville, et le present registre demeurera à la charge dudit sieur Mottin pour le remettre aux fabriciens qui luy succederont, et ainsy des uns aux autres pour le representer à touttes les ordonnances de Monseigneur l'evesque et des magistrats de la ville d'Arnay le Duc, et se sont tous les avant nommés soussignés, et l'ancien registre est resté entre les mains dudit sieur Vieillard curé d'Uchon aussy soussigné, fors Lebaul marguillier. MALETESTE, NICOLE, MOTTIN, VIELLARD, J. PONNELLE, FACTET, P. BONNAND, ROIDOT, CLEMANCET, CATIN.

On voit, d'après le budget d'Arnay en 1686, que l'exécution du *Vœu de la ville* exigeait chaque année une dépense de trente livres, tant pour les frais du voyage que pour les cierges et la petite somme laissée au curé d'Uchon pour la célébration de trois messes. [1]

L'année suivante, une députation analogue à la précédente se rendit de même à Uchon pour l'accomplissement du vœu :

Cejourd'huy vendredy, dernier aoust mil six cent quatre vingt seize, nous Jean Maleteste, docteur de Sorbonne, curé de la ville d'Arnay le Duc, Pierre Beaupere, procureur du Roy, sindicque de la communauté dudit Arnay, et Estienne Testot, conseiller du Roy, grenetier au grenier à sel dudit Arnay, fabricien de ladite esglise, nous estant transportés au village de Mesvre, où repose le chef de saint Sébastien, nous y avons laissé deux cierges en exécution du vœu que ladite ville y a fait, et dudit lieu au village d'Huchon où reposent partye des reliques du mesme saint, où ledit sieur curé ayant célébré la sainte messe et fait les prières ordinaires et accoumées il y a esté laissé quatre cierges, en foy de quoy nous nous sommes soussignés avec Claude Berthiot, marguillier de ladite esglise, venu exprès pour aporter lesdits cierges. Fait audit village d'Uchon, ès jour susdit. MALETESTE, TESTOT, BEAUPERE, BERTHIOT.

1. V. *Annales de la ville d'Arnay-le-Duc*, par C. Lavirotte, p. 247.

Pendant quelques années, les procès-verbaux se suivent avec régularité et sans interruption :

Cejourd'huy vingt trois may mil six cent quatre vingt dix sept, maistre Guy Raudot, prestre habitué au mepart Saint Laurent d'Arnay le Duc, et Jean Clemencet, conseiller assesseur à la mairie dudit Arnay, ledit Clémencet députté de Messieurs les magistrats de la ville, se sont transportés en le lieu de Sainct Sebastien pour y exécuter le vœu fait par ladite ville, et après avoir deposé les sierges sur l'autel, ledit sieur Raudot y a celebré la messe, ayant laissé en l'eglise de Mesvre ceux accoustumés en passant cedit jour avec Claude Berthiot marguillier à Arnay le Duc.

Ce procès-verbal n'est accompagné d'aucune signature. Celui de l'année suivante est plus complet :

Cejourd'huy dix neufviesme aoust mil six cent quatre vingt dix huit, nous Jean Maleteste, docteur de Sorbonne, curé de la ville d'Arnay le Duc, Louis Mottin conseiller procureur du Roy au grenier à sel dudit lieu, premier eschevin, Pierre Beaupere, procureur du Roy, sindicq de ladite ville, et François Bonnardin, conseiller du Roy et controlleur audit grenier et fabricien de l'eglise Saint Laurent dudit Arnay, nous estans transportés au village de Mesvres, où repose le chef de Sainct Sebastien, nous y avons laissé deux cierges en exécution du vœu que ladite ville y a fait, et dudit lieu au village d'Uchon où reposent partye des relicques du mesme sainct, où ledit sieur curé ayant celebré la saincte messe et fait les prières ordinaires et accoustumées il y a esté laissé quatre cierges, en presence du sieur Michel Serré, prestre desservant ladicte eglise d'Uchon, et François Houard, huissier à Arnay le Duc, et de Claude Berthiot, marguillier audit Arnay, mené exprès pour apporter lesdits cierges. En foy de quoy nous nous sommes soubsignés avec les susnommés. MALETESTE, MOTTIN, M. SAIRÉ, BEAUPERE, BONNARDIN, F. HOUARD, BERTHIOT.

Il se présente ensuite une lacune de trois années, soit que l'exécution du vœu ait été interrompue ou que ses traces aient été perdues. Nous les trouvons seulement en 1702 :

Le jeudy vingt uniesme septembre mil sept cens deux, le vœu fait par les magistrats et fabriciens de la ville d'Arnay le Duc a esté accomply par M[re] Joseph Monnot, docteur de Sorbonne, prestre et

curé d'Arnay-le-Duc, par Mre Andoche Thenard, notaire royal, premier eschevin, par Mre Pierre Beaupere, cónseiller et procureur du Roy, syndicq, et par Mre Pierre Pommier, procureur fabricien, et a esté fourny le luminaire à la manière accoustumée, apporté par Piorre Jeannin, et a esté laissé trente sept sols au sieur Grangier, curé dudit Saint Sebastien, et nous sommes soubsignés. MONNOT curé d'Arnay le Duc, GRANGIER, curé de S. Sebastien d'Uchon, POMMIER, BEAUPERE, THENARD.

Notre registre contient ici une nouvelle lacune de onze années, qui nous conduit jusqu'en 1713 :

Cejourd'huy jeudy dix sept aoust mil sept cent treize, dix heures du matin, nous Joseph Monnot, bachelier de Sorbone, archipretre et curé d'Arnay le Duc, sçavoir faisons que, sur les requisitions et en la compagnie de Mtres Jean François Loidreau, echevin, de Pierre Beaupere, procureur sindic de l'hôtel de ville dudit Arnay, et de Jean Bonamour, avocat en parlement, fabricien de l'église Saint Laurent du même lieu, députés par deliberation de Messieurs les magistrats dudit Arnay, du quinze de ce mois, pour l'accomplissement du vœu fait par ladite ville en l'honneur du bienheureux saint Sebastien, nous nous sommes acheminés en l'eglise du prieuré de Maivre où est le chef de saint Sebastien, devant lequel nous avons fait nos prières et laissé deux cierges d'une livre chacun, et au sieur curé dudit lieu vingt sols pour dire deux messes pour les habitans dudit Arnay, et ensuite nous estant transportés en l'eglise d'Uchon, où est une partie des reliques de saint Sebastien, nous y avons celebré la sainte messe, fait les prières accoutumées, laissé quatre cierges d'une livre chacun pour l'accomplissement dudit vœu, en presence des sieurs cy-dessus nommés, de Mre André Oudot, pretre, curé dudit Saint Sebastien d'Uchon, et de Jean Bouley, marguillier de l'église de Saint Laurent dudit Arnay, que nous avons mené avec nous pour porter lesdits cierges, et aussi esté laissé audit sieur Oudot vingt sols pour dire deux messes pour les habitants dudit Arnay, en foy de quoy nous nous sommes soubsignés avec lesdits sieurs Loidreau, Beaupere, Bonamour, Oudot et Bouley. MONNOT, curé, BEAUPERE, BONAMOUR, A. OUDOT, prestre, LOYDREAU, JEAN BOULEY.

Après un intervalle de cinq ans, nous retrouvons, en 1718, les députés d'Arnay en prière dans l'église de Saint-Sébastien d'Uchon, comme précédemment :

Nous Nicolas Demangeot, curé de Saint Sebastien d'Uchon, sçavoir faisons que ce jourd'hui mercredy dix sept aoust mil sept cent dix huict, sont venus en l'eglise paroissiale de ce lieu les sieurs Philippot, prestre vicaire en l'eglise Saint Laurent d'Arnay le Duc, et La Troche, controlleur au grenier à sel de ladite ville, en qualité de premier echevin de ladite ville, Louis Raudot, avocat du Roy au bailliage d'Arnay, en qualité de fabricien de ladite ville, suivis par Mathieu Colle, marguillier, qui ont dit estre venus pour exécuter le vœu de ladite ville, y ont laissé quatre cierges, celebré et fait les prières accoutumées et ont dit avoir laissé deux autres cierges à Mesvre pour y estre consommés devant les reliques de saint Sebastien. Dont acte, en foy de quoy nous nous sommes soussignés avec lesdits sieurs avant nommés, et nous ont donné la retribution de trois messes basses à celebrer à ma commodité. PHILIPOT, pretre vicaire, N. DEMANGEOT, curé d'Uchon, DE LA TROCHE, premier échevin, RAUDOT, avocat du Roy et fabricien.

Ces pèlerinages votifs, composés d'un petit nombre de personnes, s'accomplissaient dans l'église paroissiale de Saint-Sébastien, dont il y a lieu de donner ici une description sommaire.

L'église paroissiale de Saint-Sébastien, qui était la chapelle de l'ancien château, est un édifice roman, à une seule nef terminée par un chœur rectangulaire voûté en ogive, sans abside, et éclairé par une fenêtre gothique flamboyant. Le pavé de la nef a été surélevé et est en pente. L'autel principal est décoré d'un retable à arcatures gothiques. Au côté de l'épître, on remarque un cul-de-lampe en bois peint, à trois pans, sur lequel est représenté un écusson dont une peinture plus récente a dénaturé les couleurs héraldiques; les pièces dont il se compose permettent de le lire ainsi : *écartelé aux* 1 *et* 4 *fascé d'or et de sable à six pièces,* qui est de Busseul, *et aux* 2 *et* 3 *de... au sautoir de...* qui est d'Alonne ancien, avant les brisures qui modifièrent successivement les armes d'Alonne. Cet écusson est entouré d'un phylactère sur lequel on lit :

VOTVM DO... DE BVSSVL.

Le *sautoir* était, on le sait, le signe héraldique commun

à la noblesse éduenne qui appartenait peut-être à une tige unique et qui le portait, en souvenir d'une même origine, sur un écu qui se distinguait seulement par la diversité des émaux, au témoignage de Chasseneu : « Civitas nostra Heduensis, dit-il, olim habebat septem nobiles vicinos qui hoc signo pro armis utebantur, diversis tamen coloribus ; hodie (1529) tantum sunt tres, quorum unus est dominus de *Loges,* habens prædictum signum de *saultoir* coloris aurei in campo azureo ; alius est dominus de Montejoco, habens prædictum signum azureum in campo aureo [1] ; alius est dominus de Perreria, qui habet hoc signum album in campo viridi. » [2]

Parmi ces *septem vicinos*, à côté des Loges, des Montjeu et des La Perrière, que cite Chasseneu, il y a lieu de placer aussi les Alonne, qui possédaient depuis le douzième siècle le fief de ce nom, démembré de l'antique baronnie d'Uchon [3]. A la fin du quatorzième siècle, le fief d'Alonne était échu à la famille de Busseul par suite du mariage de Marie d'Alonne avec Damas de Busseul, dont les descendants portèrent les armes de Busseul écartelées avec celles d'Alonne, qui étaient *d'azur au sautoir d'or,* identiques à celles des Montjeu, si on s'en rapporte à un vitrail de l'abbaye de Saint-Andoche d'Autun, dessiné et décrit par Gaignières, et qui remontait sans doute à Loyse d'Alonne, religieuse de cette abbaye, décédée vers 1486 [4]. Damas de Busseul-Alonne, mort en 1484, laissa la terre d'Alonne à Philiberte, sa sœur, veuve de Guillaume de Clugny, à la condition que Damas et Jacques, ses fils, porteraient le nom et les armes de Busseul. [5]

1. Par erreur, Chasseneu attribue ici les armes de Montjeu aux Loges et celles de Loges aux Montjeu.
2. *Catalogus gloriæ mundi*, édit. de 1529, f. 50.
3. Bernard d'Alonne est cité dans une charte de 1151. V. *Essai hist. sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun,* par M. Bulliot, t. II, p. 36.
4. V. *Epigraphie autunoise,* par H. de Fontenay, t. II, p. 31.
5. *Généalogie de Clugny,* p. 18, Dijon, Antoine de Fay.

Au côté de l'évangile est un autre cul-de-lampe en pierre, décoré d'un phylactère sur lequel on lit cette mélancolique devise qui convient à bien d'autres qu'à celui qui l'a fait placer en ce lieu, et que tant d'hommes pourraient s'approprier aussi :

ENDVRE ET ESPERE.

Ce cul-de-lampe est surmonté d'un petit dais gothique flamboyant, qui abritait autrefois une statue disparue. A côté, se trouve aussi une petite niche en pierre, de même style. Le chœur est en outre orné des statues de saint Sébastien, saint Christophe et saint Michel.

En avant du chœur, il existe deux autels : l'un est dédié à la Vierge dont il supporte trois statues ; il est décoré d'un retable gothique à arcatures dissemblables, remplies d'attributs et d'écussons ; celle de droite renferme une croix accostée de deux écussons, l'un au monogramme de la Vierge, l'autre, dont le champ est occupé par un cerf galopant, avec les lettres I. D. R. en chef et P. en pointe ; plus loin, se trouvent les images du soleil, de la lune et des fleurs de lis, comme motifs de décoration ; sur la face du retable qui regarde le chœur, on remarque, dans un cartouche, deux poissons disposés en sens contraire et sans doute plutôt décoratifs que symboliques. Sur l'autre autel, qui porte les statues de sainte Barbe, de sainte Madeleine et de sainte Geneviève, est un retable du quinzième siècle, sans ornements.

L'avant-chœur est surmonté d'une tour carrée percée d'étroites ouvertures à plein-cintre, en forme de meurtrières, et couverte d'un toit à deux versants, qui sert de clocher. Elle contient trois cloches : l'une qui porte le nom de Benoît Charlet, curé d'Uchon de 1848 à 1852 ; la seconde, celui de M. Simonnet, maire d'Uchon ; sur la troisième, qui est la plus petite, on remarque le Christ en croix et un écusson timbré, renfermant les armes de la famille des

Crots, *d'azur à la bande d'or, chargée de 3 écrevisses de gueules posées en bandes et accompagnée de 3 étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe,* et celles d'une autre famille qui portait *de... à un rencontre de cerf de... surmonté en chef d'une étoile de...*

A l'entour est une ornementation en bandeau, formée de rinceaux, de volutes entremêlées d'oiseaux, de fleurs de lis et de mascarons féminins. Son âge et son origine sont indiquées par l'inscription suivante, disposée sur cinq rangs : « I.H.S. MAR. L'an 1645 André des Crots escuier seigneur de Martenet m'a faict refondre, augmenter, baptizer. Mes parrains et ma marraines sont noble Nicolas des Crots prevost et chanoine en l'eglize cathedrale d'Autun, et damoiselle Anne Menot[1] femme de noble Pierre Anthoard conseiller et secretaire du roy en la grande chancellerie de Bourgoingne. » Au bas, se trouve une petite cloche en relief, accompagnée des initiales F. B. qui étaient sans doute celles du nom du fondeur. Cette cloche avait été faite pour la chapelle du château des Crots, d'où elle a été transférée à Uchon.[2]

A l'extrémité méridionale du plateau d'Uchon existait un petit prieuré de l'ordre du Val-des-Choux, qui remontait au treizième siècle. Fondé en 1188, au diocèse de Langres, l'ordre du Val-des-Choux unissait la règle de Saint-Benoît à plusieurs pratiques empruntées aux constitutions des Chartreux. Le prieuré d'Uchon, qui était sous le vocable de Notre-Dame et de saint Jean Évangéliste, est mentionné dans plusieurs actes testamentaires du treizième siècle qui contiennent des legs en sa faveur.

1. Il faut lire Anne Venot.

2. Les anciens curés d'Uchon dont nous avons retrouvé le nom sont : N. Poncet, de 1678 à 1680 ; N. Vuré, de 1680 à 1681 ; N. Poullet, de 1690 à 1692 ; Philibert Vieillard, de 1692 à 1695 ; Claude-Éléonore Bérard, en 1696 ; Jean de la Brosse, en 1697 ; N. Grangier, de 1702 à 1707, date de sa mort ; André Oudot, de 1707 à 1715 ; Nicolas Demangeot, de 1716 à 1722 ; N. Siredey, de 1722 à 1729 ; N. Ducret, en 1733 ; dom Degean de Capotte, religieux bénédictin de Cluny, de 1734 à 1735 ; N. Demiché, de 1736 à 1749 ; Nicolas Lecomte, de 1741 à 1745 ; François Bouroux, de 1745 à 1792 ; N. Charette, de 1810 à 1811 ; Benoît Charlet, de 1848 à 1852 N. Mahué, de 1852 à 1883. mort à Montcenis le 1er avril 1887 ; Révollier, de 1883 à aujourd'hui.

L'année suivante, 1719, les habitants d'Arnay, toujours fidèles à la promesse de 1640, entreprenaient leur pieux pèlerinage dont l'accomplissement n'exigeait pas moins de trois jours ; le premier pour se transporter d'Arnay à Autun, le second pour aller d'Autun à Uchon et revenir le soir à Autun, et le troisième pour rentrer à Arnay :

Les 16, 17 et 18 d'aoust 1719, le vœux de la ville à Saint Sebastien d'Uchon a esté accomply et executé par les sieurs Philipot, prestre et vicaire de l'eglise Saint Laurent d'Arnay le Duc, Raudot, avocat du Roy, et Beaupere, magistrat, Pasquier, bourgeois et fabricien, et Thomas Laplace, valet d'eglise; en foy de quoy nous nous sommes soussignés, RAUDOT.

Le procès-verbal de 1720 est le dernier qui ait été retrouvé.

Les 16, 17 et 18e aoust 1720, le vœu de la ville a esté accompli par les magistrats et fabriciens de la ville d'Arnay le Duc, par M. Louis Raudot, avocat du Roy, premier eschevin, Bernard Pasquier, second eschevin, M. Guy Boussey, fabricien de l'eglise Saint Laurent dudit Arnay le Duc, et Mre Pierre Beaupere, sindicq de ladite ville, lesquels ont laissé dans l'eglise de Saint Sebastien d'Usson [*sic*] et dans l'eglise de Mesvre les cierges que l'on a accoutumé de donner. En foy de quoy nous nous sommes soubsignés. PASQUIER, eschevin, BOUSSEY, fabricien.

Les procès-verbaux qui nous ont permis de suivre ainsi la trace des habitants d'Arnay dans leurs pèlerinages à Saint-Sébastien d'Uchon s'arrêtent à cette date de 1720. Mais nous savons que le *Vœu de la ville* fut fidèlement accompli jusqu'à la Révolution. C'est en 1790 que les habitants d'Arnay se rendirent pour la dernière fois à Saint-Sébastien. Un arrêté municipal du 14 août 1791 supprima l'accomplissement du vœu que la ville avait fait en 1640 et l'oubli n'en laissa plus subsister aucune trace. [1]

Comme leurs voisins d'Autun et d'Arnay-le-Duc, les habitants de la ville de Luzy [2], distante d'Uchon de 26 kilomètres,

1. V. *Annales de la ville d'Arnay-le-Duc*, par C. Lavirotte, p.313.
2. Luzy, arrondissement de Château-Chinon (Nièvre).

avaient également recouru à la protection de saint Sébastien. A la suite d'une peste qui désola cette petite ville, au seizième siècle, les échevins et les habitants s'engagèrent par un vœu solennel à se rendre chaque année à Uchon, le 20 janvier, jour de la fête de saint Sébastien, pour obtenir la cessation du fléau. « La maladie cessa subitement, dit un historien, et les habitants pleins de reconnaissance pour une protection si visible, se montrèrent toujours fidèles à leur vœu et se rendirent en effet, chaque année, le 20 janvier, à Uchon, en procession nombreuse, et ne cessèrent leur pieux pèlerinage qu'en 1790 [1]. » A la suite de quelque vœu semblable, les habitants de Blanzy, Saint-Berain, Charmoy, Saint-Nizier-sous-Charmoy, se rendaient, chaque année, à Saint-Sébastien d'Uchon. En témoignage de leur reconnaissance, ceux de Montcenis y offraient un pain bénit le lendemain de la Trinité. [2]

De nos jours, il ne subsiste plus aucune trace de l'antique pèlerinage dont le souvenir même est complètement effacé. La fête de saint Sébastien est encore célébrée par les habitants du pays, le dimanche qui suit le 20 janvier, mais elle donne lieu seulement à des danses et à des divertissements qui ne rappellent en rien les graves circonstances qui avaient rendu ce culte si populaire dans toute la région. Si le monument de la Belle-Croix n'a pas partagé cette disgrâce, il le doit à sa solidité granitique, qui semble défier les âges, et au reposoir qu'il abrite, tous les ans, le jour de la Fête-Dieu. Il retrouve ainsi, pour quelques heures, la consécration religieuse qu'il avait reçue à l'origine. Puisse cette destination nouvelle le défendre au moins de l'effort du temps et de l'outrage des hommes !

1. V. Baudiau, *le Morvand*, 1re édit. t. I, p. 320.
2. Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, nouv. édit. t. III, p. 173.

A. DE CHARMASSE.

LA MISSION ET LE CULTE

DE SAINT MARTIN

D'APRÈS

LES LÉGENDES ET LES MONUMENTS POPULAIRES

DANS LE PAYS ÉDUEN

Les historiens de saint Martin n'ont transmis sur ses missions que des récits sans cohésion et incomplets. Sulpice-Sévère, la source presque unique où ont puisé tous les panégyristes du grand évêque de Tours, n'a pas échappé à ce reproche. Ses pages émues ont été tracées avec trop peu de méthode pour n'avoir pas laissé dans l'ombre une somme de renseignements familiers aux contemporains, dont l'absence a créé des énigmes pour la postérité. Envisageant les événements au point de vue désenchanté d'un chrétien du quatrième siècle, « dont la tâche est de chercher non une mémoire éternelle mais la vie éternelle qui ne s'acquiert ni par des écrits, ni par des combats, ni en philosophant, mais en vivant saintement et religieusement[1], » il a vu dans saint Martin les mérites d'une existence consacrée à la vraie sagesse, ceux d'une âme dégagée des liens terrestres, et ne communiquant plus avec le monde que par la charité. Les faits purement historiques n'étaient dès lors pour l'écrivain qu'un accessoire sinon indifférent, au moins

1. Sulpice-Sévère, *Ad Desiderium*.

superflu, sans valeur pour la gloire de son héros. Désireux d'approprier la vie du maître à l'édification de son temps, le disciple a fait connaître l'homme, le saint, le thaumaturge, son caractère, ses miracles, en passant sous silence les annales de l'évangélisation de la Gaule. Ce n'est que par accident qu'il cite sommairement quelques-uns des lieux visités par l'illustre missionnaire, quelques-unes des péripéties de sa prédication. Les résultats de l'apostolat n'apparaissent que comme corollaire des actes miraculeux qui en marquent les phases diverses.

Cette forme laconique exclut la possibilité d'établir un enchaînement entre des épisodes exposés sans chronologie, de suivre saint Martin pas à pas dans ses prédications à travers nos provinces, d'apprécier la marche de ce laborieux et fécond pèlerinage apostolique. La personnalité du saint, légendaire même de son vivant, absorbait du reste l'intérêt des masses qui se portaient sur ses traces comme plus tard vers son tombeau; son premier biographe entraîné par le même courant a écrit pour les lecteurs d'alors, en élevant à la mémoire de saint Martin un monument dont l'immense succès accusait l'opportunité.

Au lieu de s'obscurcir dans l'ombre fatale où s'amoindrit avec le temps la gloire des hommes disparus, celle de l'évêque de Tours fut durant la période suivante entourée d'une nouvelle auréole, mais sans influer sur le mode d'appréciation de ses admirateurs. L'enthousiasme croissant, blasé pour ainsi dire sur le livre de Sulpice-Sévère, réclamait un rajeunissement littéraire; la prose ne suffisait plus pour célébrer saint Martin, il lui manquait une épopée.

Paulin de Périgueux, un demi-siècle après la mort du saint, se fit l'écho de cette passion universelle en acceptant une tâche au-dessus de ses forces, et chanta en vers demi-barbares le héros de la Gaule christianisée. Les six livres qu'il lui a consacrés font regretter le style de Sulpice-Sévère dont il ne fut que l'amplificateur malheureux. Les vices de son

œuvre, quelle que fût la décadence des lettres, frappèrent-ils ses contemporains? Un siècle à peine s'était écoulé que Fortunat de Poitiers reprenait le même thême et accroissait son propre renom en glorifiant à son tour saint Martin.

La reconnaissance lui en faisait un devoir. Né près de Trévise, il étudiait à Ravenne lorsqu'il fut atteint, ainsi qu'un de ses amis, d'une grave ophthalmie à la suite de laquelle la cécité devint imminente. Il y avait dans la ville une basilique sous l'invocation de saint Jean et de saint Paul, avec un autel dédié à saint Martin. Une image du grand évêque y était peinte sur la muraille, et sous ses pieds, dans une niche, une lampe de verre était éclairée sans interruption. L'huile qui brûlait ainsi devant le tombeau ou l'image des martyrs et des saints était considérée comme un remède qu'on transportait dans des ampoules, citées souvent par Grégoire de Tours[1]. Fortunat s'approche, vaincu par la douleur et presque aveugle. « Aussitôt, dit-il, que j'eus touché mes yeux avec l'huile bénite, le feu qui dévorait mon front se calme et le mal disparaît[2]. » Le pèlerinage qu'il fit ensuite au tombeau de saint Martin et l'accueil dont il fut l'objet le fixèrent en Gaule où il devint évêque de Poitiers. C'est à ce moment qu'il écrivit son poème en quatre livres sur la vie de saint Martin, sans y apporter d'élément nouveau[3]. La faveur dont jouissait dans l'Eglise et à la cour la poésie de Fortunat contribua sans doute à entretenir dans la société lettrée la popularité de saint Martin, en satisfaisant les goûts et la piété des délicats; son travail toutefois n'avait

1. Grégoire de Tours, *Vitæ patrum*, c. xxxv, cite un moine de Saint-Aridius qui revenant porteur de chartes obtenues par le crédit de Syagrius, évêque de la cité d'Autun, jette à terre l'ampoule que le bienheureux Aridius portait habituellement.

2. Fortun. Pictav. *Vita sancti Martini*, lib. IV. Migne, *Patrol.* deuxième série, t. LXXXVIII, p. 27.

3. Cur duce Sulpitio bene cujus ab ore venusto
Martini sacros dulcis stylus edidit actus :
Quos ego sub geminis, claudo pede, curro libellis
Infirmus egregii conterens gesta patroni. (Lib. III.)

été qu'une sorte d'improvisation. Il raconte lui-même, dans la lettre où il en annonce le prochain envoi au pape saint Grégoire le Grand, qu'il n'a fait que mettre en vers la prose de Sulpice, dans l'espace de deux mois et au courant de la plume, au milieu des pluies et des occupations de la moisson.

Saint Grégoire de Tours, né un siècle et demi après la mort du grand apôtre dont le nom remplissait le monde chrétien, fut bercé au récit des prodiges de saint Martin. Il vit encore chez les colons et chez les Germains implantés sur notre sol, dans les mœurs et dans les usages plus encore que dans les croyances, des restes subsistants de ce paganisme abhorré qui avaient résisté au zèle de son illustre prédécesseur. Confié ensuite à des évêques vétérans de la foi dans les luttes contre les faux dieux et contre la barbarie, élevé par son oncle saint Gall, évêque de Clermont, qui dans sa jeunesse avait allumé l'incendie du temple de Trèves, il assistait à cette double transformation de la religion et des races qui, sur les débris de l'empire romain, commençait une société nouvelle. Le rang qu'il occupait dans l'Église, son rôle d'historien, permettaient d'espérer une œuvre étudiée et méthodique sur la conversion de la Gaule, mais tout en apportant un contingent nouveau en ce qui concerne saint Martin, il resta comme ses devanciers simplement l'interprète des sentiments, des impressions qu'il partageait avec son siècle. Les faits de la vie du saint, accrédités alors et déjà transformés par l'imagination des masses, furent pieusement colligés par lui. L'auteur de l'*Histoire ecclésiastique des Francs* voulut compléter l'œuvre de Sulpice-Sévère, mais il eût cru faillir à un devoir en substituant l'esprit de l'historien à celui de l'hagiographe, en sacrifiant les saintes anecdotes à l'exposé suivi d'une rénovation religieuse qui rappelait les temps apostoliques. Dans ses livres de *la Gloire des Confesseurs*, des *Vies des Pères* et des *Miracles de saint Martin*, il est resté scrupuleusement fidèle à son titre, en décrivant

pour le cloître et la famille des scènes dont l'intérêt se fût accru pour nous s'il les eût rattachés au mouvement général des événements contemporains.

Il est donc à peu près impossible de donner à la plupart des missions de saint Martin, une chronologie dont l'importance serait capitale s'il était permis de les grouper avec exactitude et de connaître dans une succession régulière l'ordre de ses étapes dans les diverses contrées de la Gaule qu'il a visitées.

Remplirent-elles d'une manière exclusive une série continue d'années? Eurent-elles un caractère périodique, furent-elles au contraire le produit d'échappées intermittentes? Précédèrent-elles son élévation au siège de Tours, ou bien, sur l'invitation des évêques voisins ou distants, leur portait-il le concours de sa parole, de son zèle, de sa popularité? Autant de questions que le silence de son biographe ne permet pas de résoudre et sur lesquelles la critique peut hasarder avec plus ou moins de vraisemblance ses hypothèses. On connaît en bloc par des témoignages contemporains et postérieurs le succès obtenu, les moyens employés pour l'atteindre et l'assurer, mais la chronique de cet apostolat militant qui a vulgarisé le nom de saint Martin dans toute la chrétienté n'a jamais été élucidée.

Les derniers matériaux de l'histoire écrite de saint Martin ont été ainsi réunis par Grégoire de Tours, et malgré la contribution qu'il leur a fournie, elle est restée incomplète. Les lettrés du sixième siècle abandonnent dès lors la tâche, les sources semblent épuisées, mais cette tâche délaissée est reprise et suppléée peut-être par les ignorants.

Le peuple qui discerne les vertus et les dévouements, lorsqu'il est à l'abri des sophistes, ne s'est pas mépris sur saint Martin et a continué son histoire. Il en a comblé les lacunes, sauvé ce qu'on avait oublié ou négligé dans la vie du plus cher de ses patrons.

L'apôtre ami de tous, « le combattant de Dieu », voyageant

sur un âne, couchant sur la paille, donnant son manteau au pauvre, nettoyant la chaussure de son serviteur malade, humble avec les petits, fier avec les empereurs, médecin de toutes les misères, offrait une image trop surhumaine de la charité et de la perfection chrétiennes pour ne pas devenir un type poétique et idéal.

Il s'est donc formé autour du nom de saint Martin, en dehors des littérateurs, une seconde épopée, exclusivement populaire, brodée comme le poème de conceptions fantastiques, de légendes qui dépassent celles de César et de Charlemagne.

Partout où saint Martin avait porté ses pas et sa parole, guéri un malade, supprimé un temple, coupé un arbre sacré, renversé une idole, exorcisé une fontaine, chassé les génies des rochers, accompli un miracle, la tradition s'est emparée du fait et en a maintenu le souvenir avec une ténacité sans égale. Cette ténacité doit arrêter l'attention de l'investigateur. Si la valeur scientifique de ces documents d'un ordre nouveau ne peut être acceptée sous la forme dont les a revêtus l'imagination, ils n'en méritent pas moins une sérieuse considération par leur conformité avec les faits authentiques. Le surcroît considérable qu'ils apportent à la biographie de saint Martin ne peut être une pure fiction dénuée de fondement, ils caractérisent son rôle tel que l'a révélé l'histoire écrite, et ils fournissent, au point de vue même de cette histoire, sur le paganisme et les superstitions celtiques, des renseignements qui expliquent la persistance de l'apôtre à les combattre.

C'est avec les souvenirs et les monuments de cette lutte que la Gaule rurale a recomposé l'histoire de saint Martin, de la même manière que celle de ses héros favoris ou redoutés, en caractères plus durables que le parchemin, en signes éternels, sur des rocs indestructibles.

Cette écriture qui n'apparaît qu'aux phases mémorables de la vie des nations ne s'est jamais appliquée non plus

qu'aux gestes mémorables, et c'est pourquoi le peuple l'a adoptée pour les gestes de saint Martin.

Frappé à son insu de ce qui échappait aux érudits, il s'est constitué, dans sa reconnaissance et son admiration, l'historiographe des courses apostoliques de l'apôtre. Il a disséminé sur tous les coins du sol les pages éparses d'une odyssée qu'il faut recueillir dans chacun des hameaux où elle a été, par lambeaux, confiée à la mémoire des générations. Telle est à nos yeux la mnémonique historique, tel est le caractère des innombrables pierres qui, à travers nos provinces, ont conservé d'âge en âge le nom de saint Martin.

Ces témoins immobiles ne sont pas muets. Un fait aussi universel et aussi persistant a nécessairement dans l'esprit des peuples une racine d'autant plus profonde qu'elle a mieux résisté aux siècles. Toutes les fois que les races s'éprennent à ce degré, on peut être certain de se trouver en présence d'une individualité puissante, d'un événement considérable, qui ont imprimé des traces de bon aloi. La personne, les vertus, l'apostolat de saint Martin, ont été le phénomène religieux capital du quatrième siècle. Après l'histoire des persécutions, aucune autre, dans l'ordre chrétien, ne s'est imposée avec un pareil prestige : l'œuvre commencée en Gaule par les martyrs s'est achevée par les travaux du confesseur missionnaire. Ce résultat final fait comprendre l'attraction des descendants des convertis pour celui qui avait ouvert les yeux de leurs pères aux lumières de la foi, pour celui qui, à travers nos campagnes, propageait le seul progrès moral qui ait jamais renouvelé le monde, pour celui qui, en renversant les idoles, rectifiait la conscience, enseignait la justice sociale, rapprochait les hommes par la charité dont il était le modèle, le ministre et le propagateur.

Ce mode traditionnel, le plus ancien de tous, de tracer l'histoire sur des pierres n'est point particulier à celle de saint Martin. Toutes les races primitives l'ont pratiqué et, à

l'origine de tous les peuples et de toutes les croyances, on le retrouve, chez les Hébreux, chez les Grecs, chez les Celtes. Les monuments commémoratifs en pierre brute du peuple de Dieu procédaient de la même source, partout les pas consacrés ont laissé leur moule sur les rocs; on montrait près de Damas l'empreinte du pas de Moïse, à Ceylan celle de Bouddha, à la Mecque celle des pieds d'Abraham.[1] Hérodote signale près du fleuve Tyras, chez les Scythes, la marque longue de deux coudées sur un roc du pied d'Hercule[2], que l'on retrouvait en Afrique à la station de *Ad calceum Herculis,* qui en avait tiré son nom. Pausanias, à chaque page, signale les roches légendaires des Hellènes, de Pélops, de Géryon, de Pélée, de Thésée, d'Oreste, d'Amphion, à Mégare, à Corinthe, au mont Sipyle.[3]

Le christianisme employait ce procédé d'information historique : un rocher de l'île de Malte offrait l'empreinte du pied de saint Paul[4]; tous les apôtres de la Gaule ont laissé la leur sur les rocs des provinces qu'ils ont évangélisées, mais aucun avec des séries continues dont le nombre et l'antiquité puissent se comparer à celles de saint Martin.

La Gaule en effet entourait déjà de son respect certaines de ces empreintes avant le sixième siècle. Il n'est pas permis dès lors de les attribuer à des créations récentes de l'imagination populaire puisque nombre d'entre elles étaient baptisées du nom de saint Martin à cette époque. Grégoire de Tours en cite plusieurs signalées antérieurement, à la vénération. Ainsi, mentionne-t-il à la basilique de Saint-Martin de Tours une pierre qu'on y voyait de son temps, sur laquelle, disait-on, le saint s'était assis. Un prêtre nommé Léon l'ayant fait enlever pour substituer son propre tom-

1. Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. I, p. 113.
2. Hérodote, *Melpomène*, t. IV.
3. Pausanias, *Attique*, lib. I, c. 42, 44; *Arcadie*, VIII, 15; *Corinthe*, II, 29, 31, 32, 36, 38 et passim.
4. Feuillet de Conches, loc. cit.

beau, fut pris de la fièvre en rentrant chez lui après la profanation et mourut le troisième jour. [1]

« Dans l'enclos du chapitre de Saint-Pierre de Poitiers, devant l'église qui fut construite plus tard en l'honneur de saint Martin lui-même, à l'endroit où ce dernier rencontra pour la première fois saint Hilaire, on voyait, d'après des documents antérieurs au neuvième siècle, *les traces des pas de ces admirables pontifes imprimées* (solo impressa manent)[2]. On racontait aussi que saint Hilaire venant à Ligugé, sa mule s'était agenouillée à la rencontre de saint Martin, venu lui-même au-devant de son maître dans un village voisin, et avait laissé l'empreinte de ses genoux sur une pierre que l'on montre encore aujourd'hui[3]. A Candes, on vénérait une pierre où saint Martin avait reposé sa tête [4]. A Toul, au dixième siècle, on vénérait une autre pierre sur laquelle saint Martin revenant de Rome à Trèves avec saint Maximin s'était prosterné au tombeau de saint Mansuet[5]. Un des plus anciens pèlerinages du Poitou, Saint-Martin-la-Rivière, avait lieu à un *pas de saint Martin.* [6]

Si les *pas* ou les pierres de saint Martin marquaient, dès ces temps reculés, le souvenir de son passage dans des lieux où les preuves historiques de ce passage sont constatées, il n'existe pas de raison de refuser un caractère commémoratif aux monuments de même nature que l'on rencontre dans le pays éduen. Sa prédication y est aussi certaine que dans la Touraine, le Vendômois et pays circonvoisins. Les populations de nos contrées ont eu les mêmes raisons que les Tourangeaux de conserver sur les rocs l'histoire des missions de saint Martin au milieu d'elles ; leur témoignage

1. *De gloria confess.*, c. VI.
2. Dom Chamard, *Saint Martin et son Monastère de Ligugé*, p. 22, d'après un manuscrit de saint Martial de Limoges. (Biblioth. nationale, fonds latin, 196.)
3. Dupuys, *Histoire de saint Martin*, p. 38. Tours, 1865.
4. Greg. Tur. *De miraculis*, II, 23.
5. Lecoy de la Marche, *Vie de saint Martin*, p. 71.
6. Dom Chamard, loc. cit., p. 56.

mérite la même confiance et on ne s'expliquerait guère que le caprice eût ainsi multiplié sans motif des signes apocryphes. La fausseté a d'habitude un intérêt pour mobile; dans quel but un fait reconnu réel en soi, celui de la prédication de saint Martin, eût-il été travesti à l'infini? N'est-il pas plus simple d'expliquer ce phénomène par cette remarque si justifiée de Guizot : « C'était un goût, un besoin général de ce temps (sixième siècle), que de rechercher toutes les traditions, tous les monuments des martyrs et des saints, et de les transmettre à la postérité. » [1]

Les *pas* ne sont qu'une application sur la pierre de ce principe; le peuple n'aurait eu aucune raison de créer des pas de saint Martin s'il eût été inconnu dans ces lieux où l'on tenait si fortement à conserver des traces indestructibles de son passage. Une pareille détermination suppose des traditions avérées, sinon des témoignages contemporains.

Si cette pratique fut spéciale au sixième siècle, on voit qu'elle cesse presque entièrement d'être usitée dans les siècles suivants.

L'immense majorité des saints dont on cite des pas ont vécu avant le sixième siècle, et postérieurement à cette date, le nombre en est excessivement restreint. On connaît des pas de saint Julien de Brioude, de saint Maurice, de saint Martial de Limoges, de saint Hilaire, de saint Germain et bien d'autres, mais au septième siècle déjà les pas des saints contemporains ne sont plus guère mentionnés et ne laissent aucune trace dans la tradition populaire. Le dernier exemple que nous connaissions dans la région éduenne est celui des pas du cheval de *saint Julien* de Brioude contestant par anachronisme avec saint Léger, l'illustre évêque d'Autun (septième siècle), au sujet de l'imposition de leur nom à l'église de Laizy. Nous reprendrons ultérieurement les

1. Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, 17e leçon, p. 28. Paris, Masson, 1851.

détails de cette controverse lorsque nous étudierons la marche de saint Martin, au moment où il s'éloigne d'Autun pour aller évangéliser les païens de la vallée du Mesvrin; encore serions-nous peu éloigné de croire qu'avant cet événement même ce pas ait été dédié à saint Martin qui avait fréquenté ces parages. Aucun des saints du moyen âge, que nous sachions, n'a attaché dans les mêmes contrées son nom ni son souvenir à des pas.

A côté des empreintes de l'apôtre figurent celles de son humble monture, *les pas de l'âne de saint Martin,* si célèbres dans toute la Gaule, ainsi que les fontaines qui empruntèrent son vocable; ils ont également place dans les écrits de Grégoire de Tours. Un de ses plus charmants récits fournit un exemple des uns et des autres, lorsque revenant un jour de Ligugé on lui raconta à table, chez son hôte, l'épisode si connu du colon de *Najogialum*[1], qui refuse de l'eau à l'homme de Dieu et à son âne. « Tires-en toi-même lui dit le rustre »; mais une femme indignée ayant réparé l'injure et le refus, saint Martin s'agenouille et prie Dieu de faire jaillir une fontaine en récompense de cet acte de charité. « On voit, ajoute le narrateur, à l'orifice de la source, *une pierre avec l'empreinte du pas de l'âne* que montait le saint évêque[2]. » Les *pas de l'âne* de saint Martin étaient donc incontestablement populaires au sixième siècle. On connaissait nécessairement à une époque aussi rapprochée de ses prédications les itinéraires qu'il avait suivis et qui étaient trop vivants dans l'esprit des peuples pour que la fantaisie pût dès lors s'en emparer.

L'existence de ces signes commémoratifs étant ainsi constatée authentiquement, sur des points déterminés du territoire habité et évangélisé par saint Martin, on doit être

1. Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle,* p. 558, place ce lieu Nieul-lès-Saintes, à 8 kilomètres de Saintes (Charente-Inférieure).
2. Greg. Tur., *De miraculis, S. Martini,* c. XXXI.

prudent avant de supposer que les signes identiques mentionnés ailleurs, dans des régions également évangélisées par lui, soient moins anciens ou plus suspects. Tels sont les pays limitrophes de la Touraine par exemple, l'Auvergne, le Limousin, qui conservent des pas de saint Martin, de son âne ou de sa mule, aussi nombreux que dans la Vienne. A Saint-Avit de Tarde, au village des Poux, à gauche de la route de Clermont-Ferrand à Limoges, on montre la *pierre Mulet,* large dalle de granit sur laquelle la monture de saint Martin poursuivi en ce lieu par des païens a laissé l'empreinte de son sabot[1], à Chambon-sur-Voueize, à Maurissart (Creuse), celle de la même mule se voit sur un rocher[2], à Peyrat-la-Nonière (Creuse), entre les villages de Balzine et de la Mézère. Au gué du *Pas de l'Ane,* un rocher plat garde la marque des deux pieds de l'animal, qu'une interversion de la légende fait dans ce cas exceptionnel enfourcher par le diable, l'antagoniste de saint Martin. [3]

Les mêmes récits se reproduisent partout où le grand apôtre s'est montré.

Cette manière de rappeler son passage n'a pas été, du reste, un mode exclusivement usité parmi les populations rurales; des églises ou des monastères ne dédaignaient pas de l'employer, en lui donnant la valeur d'un véritable jalon historique. L'abbaye de *Saint-Martin-aux-Jumeaux* d'Amiens, élevée peu après l'événement sur l'emplacement où le soldat pannonien avait partagé son manteau avec le mendiant, était devenue le but d'un célèbre pèlerinage, un lambeau de ce manteau y était exposé à la vénération. On ne trouva pas de signe commémoratif plus parlant pour préciser aux pèlerins le point exact où le cavalier avait accompli son acte

1. P. de Cessac, *Liste des monuments mégalithiques de la Creuse,* p. 44. Extrait *Rev. arch.,* 1881, juillet à septembre.

2. Burallon, *Mém. sur les souterrains de Toulx-Sainte-Croix,* in-12, Amsterdam, 1787. Cité par de Cessac, p. 42.

3. P. de Cessac, loc. cit., p. 43 du tirage à part.

inspiré, que de placer au milieu du transept un monument de cuivre et de marbre appelé, comme les empreintes des pierres, du nom populaire de *pas de saint Martin* [1]. Les colons des campagnes qui n'avaient ni bronze ni marbre à leur disposition agissaient de même en utilisant ce que la nature avait mis sous leur main, et attachaient sans frais au creux des rochers le souvenir des courses apostoliques de leur évangélisateur.

Un quatrième genre de monuments destiné à perpétuer la mémoire des actes ou du passage de saint Martin empruntait à la piété et à la richesse des localités des manifestations plus élevées. C'était les cancels, les chapelles, les basiliques, dont le nombre semble résulter d'un usage général. La plupart des églises dédiées à l'évêque de Tours remontent à une haute époque, alors que les récits vivants de ses missions rappelaient aux contemporains des événements connus de tous, ou transmis depuis peu ; ils déterminèrent logiquement le vocable de ces églises et celui de certains monastères. Ces créations, bien que directement chrétiennes, furent néanmoins entées plus d'une fois sur des édicules païens antérieurs, supprimés par saint Martin. D'après le texte même de son biographe « il élevait de suite des églises ou des celles de religieux à la place des temples » [2]. La multiplicité de ces fondations improvisées dans les bourgs et les campagnes y fixa son nom d'une manière durable ; la reconnaissance des néophytes et la rancune des païens l'y maintinrent. Pourrait-on dès lors s'étonner qu'après la ruine de ces premiers établissements par les barbares au cinquième siècle, ils aient été relevés sous le vocable de saint Martin, leur premier fondateur ? Sans parler de la grande basilique de Tours, célèbre dans tout le monde chrétien, nombre d'églises de saint Martin étaient des fondations mnémoniques. Un

1. A. Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, p. 561.
2. Sulp. Severus, *De vita B. Martini*, cap. XIII.

oratoire sous le nom de *Saint-Martin-le-Petit* avait été élevé au port où son corps fut débarqué au retour de Candes; plusieurs de ces monuments figurent déjà dans les pages de Grégoire de Tours. On a vu une chapelle élevée à Amiens sur le lieu même où saint Martin avait partagé son manteau; une autre église sanctifiait l'emplacement de l'hôtellerie où le Christ, la nuit suivante, lui était apparu en songe, vêtu du lambeau donné au mendiant. A Trêves, la maison du sénateur Tétradius dont il avait guéri l'esclave avait été convertie en église puis en monastère, dès 587. Brunehaut construisait en 600, à Autun, l'abbaye de Saint-Martin sur le pourpris d'un temple qu'il avait transformé en église, suivant la tradition. Le zèle des fidèles tenait à honneur de constater ses haltes au bord des voies, c'est à ce titre que les habitants d'Artonne [1], en Auvergne, avaient élevé un cancel pour rappeler son passage sur la route de Riom à Clermont. A l'annonce de sa venue les sénateurs et toute l'aristocratie de cette dernière ville avec leurs plus riches attelages s'étaient portés à sa rencontre, le saint les apercevant d'une hauteur rebroussa chemin pour se soustraire à l'ovation. « On voit aujourd'hui, écrivait Grégoire de Tours, un cancel au lieu où l'on dit que le saint s'est arrêté [2]. » Un autre édicule avait été élevé à Paris à l'endroit même où il avait guéri un lépreux par un baiser. A Saint-Martin-de-Foucarmont (Seine-Inférieure), une église fut érigée en souvenir de la visite de saint Martin, soldat, au camp romain situé près de là [3]. » Près de Trèves, où il fit plusieurs voyages, nombre d'églises placées sous son vocable en rappelaient les épisodes; l'une d'elles portait le nom caractéristique de Stadt-Martins-Kirchen (statio sancti Martini) [4]. Il était si bien

1. Arthona vicus, à 14 kilomètres de Riom. Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, p. 490.
2. Greg. Tur., *De gloria confess.*, c. v.
3. Lecoy de la Marche, loc. cit., p. 281.
4. Lecoy de la Marche, loc. cit., p. 575.

dans l'usage d'attacher aux édifices le souvenir des différents événements relatifs à l'apôtre, qu'en 1180, lorsque Guibert de Gemblours visita Candes, on venait seulement, dans l'impossibilité d'une restauration et la crainte d'écraser les pèlerins, de démolir la cellule où avait expiré saint Martin. Mais tout en sacrifiant à regret ce monument si cher au peuple, on eut grand soin d'en sauvegarder ce qui pouvait l'être sans danger pour les fidèles, l'emplacement de sa couche resta marqué dans une ouverture de la muraille nouvelle. Une chapelle de l'abside nord de l'église de Saint-Martin de Candes fut construite sur le lieu même où le saint était mort[1], tant on tenait encore à perpétuer ces *mémentos* à travers toutes les transformations successives des édifices. A l'abbaye de Saint-Martin d'Autun élevée sur l'emplacement du temple antique cité plus haut, à Vendôme, à Chartres, à Levroux, à Candes, dans tous les lieux sanctifiés par sa prédication, ses miracles, des églises s'élevèrent pour en conserver la mémoire, sans compter celles qu'il construisit lui-même dans le cours de ses missions. Celles qui n'en furent pas l'œuvre effective en furent du moins dans des cas nombreux le signe commémoratif, elles confirment les traditions dont les peuples se targuèrent aussitôt après sa mort pour réclamer son vocable; la basilique de Tours élevée en son honneur était en construction dès 465.

Ces quelques citations suffiront à montrer qu'entre la mort de saint Martin en 397 et l'époque où écrivait Grégoire de Tours mort en 593, c'est-à-dire dans un laps d'un siècle et demi, toutes les catégories de monuments populaires commémoratifs de saint Martin connues aujourd'hui avaient des équivalents. Des monuments analogues existant en Bourgogne, en Nivernais, en Forez, dans un grand nombre de nos anciennes provinces évangélisées ou traversées par

1. Ed. Quincarlet, *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 1885, t. IV, p. 457, 460.

saint Martin, on doit en déduire qu'ils font partie de la même famille et ont, d'après toutes les apparences, la même origine et les mêmes dates. Ils correspondent à une phase religieuse uniforme dans la Gaule, qui a laissé partout une empreinte commune et des signes similaires. Il est donc admissible en principe général que les lieux où les vocables de saint Martin sont le plus fréquemment répétés, soient en même temps ceux où il a été le mieux connu, ceux où il a laissé une plus profonde empreinte. Grands ou petits monuments, églises, chapelles, cancels, n'ont en majorité pas d'autre signification que les *pas*, expression plus vulgaire mais non moins sérieuse d'une même pensée, et moins sujette au renouvellement, à la destruction que les églises. Les uns ou les autres ont été employés suivant l'attrait, les ressources, les préférences des populations dans un but commémoratif. Indifférentes sur les moyens d'exécution autant que jalouses de l'affirmer, celles-ci ont tenu à conserver à tout prix l'enseigne de saint Martin, en appliquant à profusion son nom aux pierres, aux fontaines comme aux édifices, afin que la postérité pût retrouver éternellement les vestiges sacrés de l'apôtre.

La mort avait donné au culte de saint Martin une consécration que l'impatience publique aurait voulu anticiper de son vivant. Elle avait ouvert une issue définitive à l'explosion de l'enthousiasme populaire qui partout obéit en quelque sorte à un signal pour fixer par des fondations les souvenirs de son saint par excellence. Il est permis, sans offenser la critique, de considérer les monuments de tout ordre placés sous son vocable antérieurement à l'ère carlovingienne, comme des jalons presque assurés de ses voyages apostoliques. La direction de l'esprit religieux, à ce moment, commandait ces manifestations, et si les pèlerinages au tombeau de saint Martin déterminèrent ultérieurement certaines érections d'églises ou de chapelles, ces cas sont isolés, individuels, sans lien entre eux. Mais lorsque dans une même

région les églises de saint Martin sont groupées, entourées de pas, de légendes locales, on ne saurait méconnaître l'importance historique de ces convergences et se refuser à les rattacher à la vie même du saint.

Il était naturel, au surplus, en ce qui concerne les pèlerinages, que les fidèles des pays où le souvenir de ses prédications s'était maintenu, fussent les plus empressés à se porter vers la basilique de Tours. Leur désir d'en rapporter, sinon des reliques de son corps, chose impossible alors, du moins des objets de piété sanctifiés par le contact de son tombeau, en était la conséquence et donnait aux moindres d'entre eux une inestimable valeur. L'huile qui alimentait les lampes, et qu'on employait comme remède, tous ces gages d'une foi ardente, ces *pignora* mentionnés si fréquemment dans Grégoire de Tours et dans les inventaires mérovingiens et carlovingiens, sont une preuve de plus de l'impression profonde restée du passage ou des actes du grand missionnaire [1]. Dans l'inventaire des reliques de Vergy, par exemple, on voit figurer des *pignora sancti Martini* [2], mais cette partie du pays éduen est justement une de celles que saint Martin a parcourues en tous sens et dans laquelle sa mission a laissé de plus nombreuses traces dans les traditions locales et les monuments, ainsi que nous le verrons en son lieu.

A la suite des pas, des églises, des chapelles de saint Martin, il faut compter les légendes populaires qui ne sont pas la partie la moins intéressante de son histoire et le garant le moins équivoque de son action sur l'imagination

1. Dès le cinquième siècle, on recourait à ces sortes d'onguents, ainsi que le témoigne un vase en terre noire dit *vase de saint Martin*, trouvé en 1865 avec des médailles d'Honorius et de Majorien, à Saint-Martin-de-Fraigneau (Vendée), portant l'inscription : DIVI. MARTINI. BALSAMVM. OLEVM. PRO. BENEDICTIONE. — Vendu six cents francs à la vente de M. Benjamin Fillion. (*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1885, p. 151.)

2. Léopold Delisle, *Authentiques de reliques de l'époque mérovingienne*: *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, 1884, p. 6 du tirage à part.



des foules. Les phénomènes naturels dont l'explication échappait à l'intelligence du vulgaire, les récits merveilleux du paganisme gallique, furent bientôt attribués à son intervention toute-puissante. Nulle mémoire n'a porté une pareille atteinte aux anciennes mythologies de la Gaule. Il poursuivit l'idolâtrie même après sa mort par son nom seul, qui déracina le culte des divinités rurales aussi sûrement peut-être que l'avaient fait ses prédications. Les génies des fontaines sacrées, si chers à la population des campagnes, disparurent sous son vocable. Les men-hir, les dol-men, les roches à bassins, les cercles de pierre, témoins ou objets des fêtes antiques qu'il avait tant de fois anathématisées, passèrent au christianisme à la faveur de ce vocable. Les mythes des dieux, des fées, des géants se dénaturèrent, il en devint le héros privilégié de la même manière que les temples dont il avait chassé les idoles se métamorphosaient en églises. Le paganisme rural, en perdant graduellement ses plus humbles réduits, les chênes au pied desquels on déposait les offrandes, les carrefours redoutés sur les voies ou dans les forêts, rendait les armes en détail. Le peuple cherchait-il à gazer sa conversion et peut-être à préserver los témoins et les instruments des superstitions en les cachant sous le manteau d'un saint apôtre? Parfois le mythe païen surnageait à côté de son envahisseur : deux roches du Limousin ont conservé, par exemple, l'une près de l'autre, le nom de *Roche des Fées* et de *Roche de saint Martial;* le saint s'y était reposé en allant de Toulx-Sainte-Croix à Ahun[1]. Ces transformations reculées dues au peuple lui-même sont un argument. Le peuple n'avait aucun motif de les opérer en faveur d'un inconnu ou d'un nom indifférent; il lui fallait une raison grave pour déterminer son choix, et s'il est vrai que ces sortes de

1. Citées d'après Barailon, *Mémoire sur les souterrains de Toulx-Sainte-Croix*, 1787, par de Cessac. *Liste critique et descriptive des monuments mégalithiques de la Creuse.* (Extrait de la *Revue archéologique*, 1881, p. 41 du tirage à part.)

mutations ne se soient jamais produites que sous l'influence d'événements ou de personnages mémorables, nul n'a été en meilleure situation que saint Martin pour les réaliser par sa présence, ses voyages, ses missions. Il serait donc imprudent, en l'absence de documents écrits plus complets, de rejeter systématiquement les documents traditionnels, les seuls qui fournissent un apport nouveau et suffisant pour asseoir des probabilités sérieuses.

Nous croyons logique de demander aux légendes leur témoignage, lorsque l'histoire fournissant d'ailleurs un point fixe, elles offrent un ensemble de détails qui, bien qu'imaginaire dans la forme, se rattache par le fond à un événement certain. Qu'on les interroge comme des témoins suspects si l'on veut, mais avec l'espoir de démêler quelque indice dans leurs dépositions en les confrontant avec scrupule, et s'ils concordent avec les faits, il n'est pas légitime de les répudier.

« L'étude des légendes est l'étude d'un des côtés de l'esprit humain, l'une des faces de l'histoire des peuples. Elles appartiennent à une époque plus voisine des temps historiques qu'elles-mêmes. Les populations qui les ont conservées ont eu une raison première de s'y intéresser, que garantit leur fidélité à les transmettre à travers les âges. On ne s'éprend pas follement de l'inconnu. »[1]

Un certain nombre des légendes relatives à saint Martin existaient sans doute avant lui sous une autre forme, mais cette préexistence n'infirme en rien leur crédit historique relativement au personnage à qui elles ont été appropriées. La transformation établit d'abord l'antiquité de ces légendes, leur existence au moment de l'évangélisation de saint Martin. En les voyant prendre aussi subitement son nom, on doit admettre que cette transmission corresponde logiquement à l'époque où les nouveaux convertis avaient

1. Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. I, p. 117.

présent le souvenir d'événements trop récents pour avoir pu s'altérer dans leur esprit. Ces superstitions qui avaient été l'objectif de son zèle durant toute sa carrière apostolique, et dont le peuple lui dédiait les monuments, ne sont-elles pas comme l'affirmation contemporaine de sa prédication? La presque totalité des pierres et des fontaines qui subissaient alors ce baptême avaient été, on en a des preuves actuelles, dédiées dans une antiquité plus reculée à des génies païens. Le nouveau cachet dont elles reçoivent l'empreinte concorde avec la conversion des campagnes au christianisme, à la suite des prédications de saint Martin.

Cette réaction toute naturelle qui portait les néophytes à brûler ce qu'ils avaient adoré ou à le sanctifier, est facile à constater en comparant les pratiques superstitieuses usitées dans l'antiquité auprès des pierres et des sources sacrées pour y recouvrer la santé, et celles qui existent encore aujourd'hui aux pas et aux fontaines de saint Martin. L'établissement de ces nouveaux jalons historiques nécessita peu de frais, le sol de la Gaule étant suffisamment approvisionné. Dans les vallées ou sur les montagnes de chaque canton ils étaient en place par avance, adhérents au sol, monuments immuables de la religion celtique, commémoratifs par destination. La visite évangélique de saint Martin devenue l'événement prédominant pour les peuples supprima la mémoire du passé, ne laissant en scène que l'homme extraordinaire qui leur apporta le christianisme. Une poétique nouvelle se substitua dès lors à l'ancienne et bientôt envahit tous les hameaux où elle créa une multitude de récits merveilleux dont se dégagent des faits que l'histoire n'eût pas dédaignés.

Dans cette sorte d'accaparement des légendes primitives par l'apôtre populaire, le démon seul, génie incarné du mal, personnifiant la religion déchue et la résistance des derniers païens, apparait pour faire face à saint Martin. C'est là le trait décisif qui caractérise la portée historique, la réalité intrinsèque de ces légendes. Satan reste dans les récits

l'antagoniste né du missionnaire, tenant la parole qu'il lui avait donnée à l'entrée des Alpes, de le suivre partout[1]. Dans les gorges ténébreuses, au milieu des rochers, près des fontaines ou des temples célèbres, il défend pas à pas le domaine de l'erreur. Triomphant par instants, il se retire en fin de compte, toujours battu, image des péripéties sans nombre qui entravèrent à chaque heure les progrès de saint Martin et qui, plus d'une fois, lui firent acheter la victoire même au péril de sa vie.

Il y a donc, ainsi qu'on l'a vu dans l'étude de la vie du grand apôtre, deux sources parallèles d'information, l'histoire et la légende, riches l'une et l'autre à des points de vue disparates, et cependant capables de se prêter par instants un mutuel appui. L'histoire a conservé d'une manière générale les faits principaux de l'évangélisation de la Gaule par saint Martin, mais d'une manière insuffisante pour notre curiosité. La légende a récolté en chemin mille autres détails précieux qui, malgré l'obscurité de leur origine, peuvent aider à reconstituer quelques lacunes.

L'appoint de ces légendes serait capital s'il était possible de dater chacune d'elles; contentons-nous de savoir en somme qu'elles avaient cours au sixième siècle, ainsi que Grégoire de Tours l'a montré. L'introduction du christianisme dans les campagnes est leur point de départ, on en peut juger dans chaque région par des traits et des noms spéciaux aux diverses missions apostoliques de la Gaule. Saint Martin ne l'a pas seul évangélisée et son nom ne s'est pas seul attaché non plus aux pierres et aux fontaines. Chacune de nos provinces a ses pierres et ses sources sanctifiées par le vocable de ses apôtres particuliers, restés populaires comme saint Martin. Leurs actes légendaires ne dépassent pas les limites du pays évangélisé par chacun d'eux. La similitude des monuments qui les rappellent, sans confondre

1. Sulpice-Sévère, *De vita B. Martini*, c. VI.

les personnages historiques qui leur ont légué leur nom, présente un ensemble trop frappant pour être fortuit; un fait aussi général a nécessairement une loi. Saint Martial est populaire dans le Limousin, saint Hilaire dans le Poitou, saint Germain dans l'Auxerrois, saint Corentin en Bretagne, ils y restent chacun dans leur domaine, mais saint Martin, lui, se retrouve presque partout en Gaule. Une pareille universalité surprend d'abord, mais elle ne peut, en principe, avoir d'autre explication que l'universalité de son apostolat. S'il en était autrement, comment expliquerait-on que Sulpice-Sévère ait pu écrire du vivant même de saint Martin « que dans ces régions où le nom du Christ avait à peine pénétré, son apostolat, son exemple l'avaient tellement propagé *qu'il n'y restait déjà plus un lieu qui ne fût couvert de très nombreuses églises et de monastères*[1], » et que les Pères du concile de Tours, en 566, aient pu, dans leur lettre à sainte Radegonde, répéter « qu'avant saint Martin, la foi née en Gaule dès l'origine du christianisme y comptait peu d'adeptes, et que sa seule prédication avait fait autant de conversions que celle des apôtres dans tout l'univers[2]. » En voyant son nom dominer avec une prépondérance tout exceptionnelle dans certaines contrées, n'est-on pas fondé à admettre que ces localités ont eu aussi une raison plus spéciale de se consacrer à lui et de le préférer? « Martin ne borna pas la croisade contre l'idolâtrie au territoire de Tours, il passa dans les diocèses voisins et, de proche en proche, arriva dans l'Est à Autun, dans le Nord jusqu'à Chartres et Paris. Les grands évêques de ce siècle militant ne se laissaient pas emprisonner par les limites d'une juridiction, mais se portaient sans scrupule où le cri de guerre les appelait : c'est ainsi qu'Hilaire était allé au-delà des Alpes régenter les Églises d'Italie; c'est encore ainsi qu'Ambroise vient

1. Sulpice-Sévère, *De vita B. Martini*, c. XII.
2. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, lib. IX, c. XXXIX, p. 316. Ed. Migne.

disputer à Sirmium une élection épiscopale[1]. » Plus qu'aucun autre, saint Martin fut l'apôtre nomade, distribuant le long des routes la parole évangélique à travers toutes nos provinces où l'histoire a constaté sa présence. Tel il fut dans le pays éduen.

Mais sa mission, loin d'être une excursion passagère, un trajet fortuit à travers la région, fut au contraire une expédition en règle, semée de périls, qui dura assez longtemps pour que la vie du saint y fût plusieurs fois mise en danger. Sulpice-Sévère, d'habitude si sobre de détails, et qui se contente presque toujours d'une désignation générale, sans préciser les lieux, *in vico quodam*[2] : « dans un certain bourg », sort de cette réserve pour mentionner non pas Autun ou une simple localité, mais le pays éduen tout entier, *in pago Æduorum*[3]. Il indique assez clairement par cette expression un certain séjour et une prédication suivie, puis il rapporte les deux épisodes dans lesquels saint Martin faillit être tué par les paysans. La corrélation des légendes éduennes avec son récit devient ici frappante ; toutes, à deux exceptions près, le montrent en hostilité flagrante avec Satan, c'est-à-dire avec le paganisme, ou poursuivi avec fureur par les païens ameutés. Il est plusieurs fois obligé de prendre la fuite et n'échappe à la mort qu'à la faveur des bonds miraculeux de sa monture, pour reprendre un peu plus loin sa carrière d'inépuisable charité et son incessant apostolat.

L'authenticité de la prédication de saint Martin dans le pays éduen[4] n'a plus besoin de preuves de second ordre. L'archéologue est dès lors autorisé à chercher s'il reste dans ces contrées des traces de ce souvenir. Or, que rencontre-t-il en suivant certaines voies romaines existant du temps

1. Amédée Thierry, *Hist. de la Gaule*, t. III, p. 463. Paris, Perrotin, 1847.
2. Sulp., *De vita B. M.*, c. XIII et XIV.
3. Chap. XV.
4. Sulp., *De vita B. M.*, c. XV.

de saint Martin dans ce même pays? son nom se répétant sans interruption, des épisodes légendaires, des monuments populaires se reproduisant dans le même ordre, à chaque étape. Cette concordance s'affirme à des distances de quelques kilomètres seulement, où les légendes du saint se succèdent sur le parcours comme le milliaire sacré du voyage apostolique. D'Avallon à Dijon, de Dijon à Beaune, à Autun, dans le Morvan, jusqu'à la Loire, sur trente, quarante lieues, sans compter les échappées latérales, les mêmes signes, les mêmes récits, les mêmes dénominations, forment les anneaux d'une chaîne. Il n'est pas possible de méconnaître le fil conducteur qui permet de suivre à travers nos campagnes la trace du missionnaire. Cette assertion est confirmée non seulement par les *pas de saint Martin*, mais aussi, croyons-nous, par les églises sous son vocable, qui ne s'en séparent guère. C'est un fait que les églises, spécialement les plus anciennes, placées sur la ligne de ces pas lui sont consacrées presque sans exception, et qu'en s'éloignant de cet itinéraire elles disparaissent à peu près, nouvelle preuve de l'intention spéciale de fixer un souvenir. En admettant que l'église des Gaules ait obéi à des prescriptions analogues à celles de l'église d'Afrique, la défense faite par le concile de Carthage, en 398 [1], de dédier aucune église à un saint dont on n'aurait pas de reliques ou qui au moins n'aurait pas marqué son passage par quelque acte dans la localité, l'injonction du concile indique un usage déjà admis plutôt qu'une innovation [2]. C'est à la même pensée qu'il faut attribuer l'exception créée par l'église et par les peuples en faveur de saint Martin, le premier saint dont le

1. Dom Chamard, *Saint Martin et son Monastère de Ligugé*, p. 52. — Lecoy de la Marche, p. 278.

2. « Aujourd'hui encore les indigènes environnent d'un mur en pierres sèches, l'espace étroit ou un marabout de haute lignée, dans une circonstance importante, a fait une prière..... il devient un lieu de prières. » Villot, *Mœurs, Coutumes et Institutions de l'Algérie*, 3e édition, p. 473. Alger, A. Jourdan, 1888.

patronage ait été donné aux temples chrétiens, sans qu'il eût été ni un des douze Apôtres ni un martyr.

Nous avons tenté, en dernier lieu, de recourir à un mode supplémentaire d'informations qui, sans être lui-même décisif, fortifie néanmoins les considérations précédentes. Il consistait d'abord à s'assurer dans la région éduenne si les localités qui ont pris le vocable de saint Martin étaient réellement habitées de son vivant? La démonstration à été complète et nous ne croyons pas en avoir rencontré une seule où elle ait fait défaut. Dans de simples hameaux, autour de petites chapelles rurales, près des plus humbles églises, les restes archéologiques, la tuile et la poterie romaines, se sont montrés partout. Nous avons cherché ensuite à constater s'il existait ou non un parallélisme entre les lieux-dits à légendes de saint Martin et les vestiges de paganisme? L'assimilation à été de même saisissante sur tous les points explorés. On a pu non seulement enregistrer, soit dans les monuments, soit dans les traditions, des vestiges du paganisme, mais souvent par des fouilles reconnaître les ruines des oratoires antiques, retrouver les débris d'idoles, partout où s'était conservé le nom de saint Martin. L'archéologie a ainsi fourni à notre tâche un contingent de documents concordant avec le récit des historiens et les monuments légendaires.

Si les défrichements anciens à une époque où l'archéologie n'existait pas ont anéanti pour jamais une partie notable de ces restes précieux, les défrichements de nos jours, mieux surveillés, ont révélé et révèlent chaque jour encore des épaves échappées à l'incurie ou à la cupidité ignorante et barbare. Le développement des études a provoqué des recherches qui, sur divers points, ont rendu à la lumière des vestiges nombreux de la campagne de saint Martin contre les idoles, et si des médailles à dates précises ne se sont pas rencontrées partout, ces vestiges fournissent du moins des jalons à la statistique des monuments du paga-

nisme rural dans le pays éduen. Lors même que leur suppression par saint Martin ne pourrait être prouvée positivement, elle donnerait du moins à son intervention de graves présomptions, si son nom a persisté en ces lieux.

Le culte des génies des eaux, multiplié à l'infini dans les campagnes de la Gaule, y constituait à proprement parler, avec celui du soleil, la véritable religion du peuple. Les sources fournissaient aux colons non seulement le breuvage pour eux et leur troupeau, non seulement la fertilité du sol, mais tous les actes de la vie tombaient dans leur domaine. L'enfant arrivait-il à la lumière? C'était la fée de la fontaine, *la Dame*, qui avait présidé à sa venue, qui l'avait doué. Voulait-on savoir s'il franchirait sans encombre ce seuil fragile de l'existence, s'il résisterait aux épreuves de la maladie, s'il atteindrait l'âge viril? La fontaine consultée au moyen de certaines pratiques rendait un oracle sans appel. Le bétail dépérissait-il? un maléfice portait-il le trouble dans la santé? La fontaine avait des remèdes pour tous les maux, des pronostics infaillibles et, à l'heure suprême, elle avertissait la famille du sort du moribond. Un culte identifié aussi profondément avec l'existence journalière devait s'incruster plus qu'aucun autre et aussi a-t-il été plus tenace que celui des dieux officiels. Il s'est transformé sans céder sa place.

Le pays tout entier en est pour ainsi dire imprégné. On se demande en voyant ce qui a survécu, ce que saint Martin put rencontrer, il y a seize siècles, lorsqu'il aborda nos contrées? La civilisation matérialiste de Rome y avait introduit, semble-t-il, l'usage des représentations figurées des fées et des génies dont les images en pierre se retrouvent fréquemment près de ces mêmes sources, enfouies et mutilées, mais sans rien innover dans les pratiques dont elles étaient l'objet. Il est possible aujourd'hui, avec les découvertes journalières de l'archéologie, de reconstituer le réseau de ce culte qu'on pourrait nommer hydrographique, et qui

avait doté d'un oratoire plus ou moins luxueux, de pèlerinages plus ou moins populaires, les sources des rivières et de leurs principaux affluents, sans compter nombre de fontaines plus modestes, réputées sans raison comme pourvues de vertus curatives ou magiques. Les excursions faites sur les traces de saint Martin démontrent avec la dernière évidence qu'au quatrième siècle les populations rurales du pays éduen vivaient encore sous l'empire des traditions de leur culte national. Il n'existait tout juste du paganisme romain que le nécessaire pour donner le change au vainqueur et il est permis de croire que les monuments corrects de ce paganisme sont pour une bonne part l'œuvre directe des fonctionnaires romains ou des indigènes courtisans du pouvoir. Dans les villes elles-mêmes, à Autun, par exemple, centre de création romaine pourtant, la disproportion est frappante. Sur cinquante images de divinités extraites dans un état plus ou moins complet de mutilation des laraires domestiques ou des cancels compitaux, il ne s'en rencontre pas cinq rappelant les dieux classiques. A l'exception de Mercure accommodé aux deux religions et même caractérisé souvent par des traits distinctifs tels que le long vêtement gaulois, le marteau, le flambeau, le bâton à la main, toutes les autres figures groupées le plus fréquemment par couples des deux sexes assis sur des bancs à dossiers, rappellent presque exclusivement les fées et autres génies gaulois.

Les écrivains de l'antiquité n'ont donné sur cette religion que des indications confuses, abondante pâture à l'imagination. Le druidisme s'est prêté à des commentaires et des interprétations fantasques. Ce qu'on connaît de plus positif sur les croyances et les pratiques du culte de nos ancêtres réside dans les superstitions et les traditions des campagnes, dans les légendes des arbres, des rochers, des fontaines, de tous les lieux ou objets sacrés qui, en une énorme proportion, ont été, après le triomphe du christianisme, purifiés par

le patronage de la sainte Vierge et des saints, mais particulièrement de saint Martin. Il y a là des constatations irrécusables, des documents pris sur place, qu'aucune théorie arbitraire ne pourra infirmer et qu'il est temps de recueillir. Les transplantations journalières des domiciles et des familles à notre époque, le développement de l'activité facilité par celui des voies de communication atteignent ou menacent chaque jour de plus en plus ces restes précieux des âges anciens. Les légendes s'effeuillent, les traditions locales disparaissent, l'oubli s'étend de proche en proche sur ces pages d'histoire populaire et bientôt, peut-être il ne restera plus au sein de générations déracinées aucun lien avec le passé. N'obtiendrait-on dans les pages qui suivront que d'en sauver quelques épaves, le résultat peut-être excuserait de l'avoir entrepris.

J.-G. BULLIOT.

(A suivre.)

SEMUR-EN-BRIONNAIS

SES BARONS

SES ÉTABLISSEMENTS CIVILS, JUDICIAIRES ET ECCLÉSIASTIQUES

DEPUIS L'AN 860 JUSQU'A NOS JOURS [1]

Avant de reprendre et de continuer jusqu'à nos jours la suite des barons de Semur en signalant les institutions civiles, judiciaires et ecclésiastiques qui se produiront, il convient, à mon sujet, de s'enrichir de quelques biographies de personnages plus illustres, de quelques notes sur les branches diverses issues de la maison princière de Semur, et de quelques recherches sur les mœurs, les occupations et les plaisirs de nos pères à cette époque reculée.

I. — Biographies semuroises.

Saint Hugues le Grand, sixième abbé de Cluny.

Qu'on veuille bien me permettre de le dire ici : mon premier rêve, ma plus forte ambition d'écrivain a été de pouvoir donner une histoire complète de saint Hugues de Semur, abbé de Cluny. J'ai recueilli en toute occasion, depuis plus de cinquante ans, ce qui avait rapport à ce sujet si digne de ma piété et de mon patriotisme. Pourrai-je jamais exécuter ce projet?..... Le volume sur l'histoire de

1. V. *Mémoires de la Société Éduenne*, t. XV, p. 251.

Cluny au onzième siècle n'est autre chose que le tableau rapide de la vie publique de mon saint compatriote. Ici, il ne peut y avoir place que pour la sèche nomenclature de ses faits et gestes. Ce sera comme la table générale de son histoire.

Hugues vit le jour au château de Semur-en-Brionnais, l'an 1224. Il eut pour père et mère Dalmace I, baron de Semur, et Aremburge de Vergy. Contrairement aux espérances terrestres que son illustre père fondait sur lui, à cause de sa beauté, de son intelligence précoce et de tout l'ensemble de ses grandes qualités, le jeune homme réussit à se donner à l'Église et reçut à Cluny, des mains de saint Odilon de Mercœur, l'habit monastique à quinze ans, l'an 1039.

A vingt ans, il est fait prieur de Cluny; à vingt-quatre ans, nous le voyons en mission auprès de l'empereur d'Allemagne avec lequel il réconcilie les religieux de Payerne. A vingt-cinq ans, il est élu abbé général par acclamation unanime. La même année (1049), il accompagne à Rome, avec son prieur Hildebrand qui sera plus tard saint Grégoire VII, le pape saint Léon IX; siège honorablement au concile romain présidé par ce pontife, et bientôt après à celui de Reims.

En 1051, le pape l'envoie en Allemagne réconcilier l'empereur avec le roi de Hongrie. Il tient sur les fonts sacrés du baptême le fils de l'empereur, passe les fêtes de Pâques avec la cour à Cologne, puis rentre à Cluny où il donne l'exemple de toutes les vertus monastiques, comme le plus fervent novice.

En l'an 1054, il forme le projet, qu'il réalisera deux ans plus tard, de fonder l'abbaye de Marcigny, dans son patrimoine, pour y offrir un digne asile aux grandes dames dont les maris et les pères allaient alors en si grand nombre embrasser à Cluny la vie humble et pénitente, après avoir été les maîtres dans le siècle.

L'année suivante, il siège au concile de Lyon, avec Hildebrand, légat de Victor II. A celui d'Autun, il réconcilie l'évêque Aganon avec le duc de Bourgogne. L'an 1056, l'impératrice Agnès écrit à saint Hugues pour lui faire part de la mort de Henri III, son époux.

En 1057, il est appelé à Florence par le pape Etienne IX qui veut être assisté par lui au moment suprême. L'an 1059, Hugues est associé, comme légat du pape en France, au cardinal Etienne. Il préside en cette qualité le concile d'Avignon.

Il fonde, en 1060, le monastère si illustre de la Charité-sur-Loire. En 1062, commencent les relations de saint Hugues avec le légat apostolique, saint Pierre Damien.

L'année suivante, la fougue et les prétentions injustes de Drogon, évêque de Mâcon, obligent saint Hugues à retourner à Rome. Il en revient avec le même légat, saint Pierre Damien, qui arrange cette affaire au concile de Chalon et vient ensuite s'édifier quelque temps à Cluny.

En 1066, il apparaît à la cour du cruel Geoffroi le Barbu, comte d'Angers et persécuteur obstiné de Saint-Martin de Tours. Il lui dénonce les justices divines qui ne tardent pas à s'exécuter contre lui.

C'est en Espagne que nous le retrouvons, l'an 1070. Il délivre de la prison Alphonse, roi de Castille, par le seul ascendant de ses vertus, et entretient depuis avec ce prince les relations les plus amicales.

L'an 1073, il envoie en Espagne son disciple chéri, le moine Bernard, pour y rétablir la ferveur de la discipline monastique. C'est le même religieux qu'il avait précédemment chargé de rédiger les Coutumes de Cluny qu'Udalric ne fera qu'abréger. Bernard deviendra bientôt le premier archevêque de Tolède.

La même année voit monter saint Grégoire VII au trône pontifical. Les relations de ce pontife avec saint Hugues dataient de loin; elles furent toujours intimes. Grégoire associe l'abbé de Cluny à son légat en France, en 1076. Dans

le cours de ses démêlés avec l'empereur Henri IV, l'indigne filleul de saint Hugues, il aura ce saint ami pour conseiller, consolateur et médiateur.

En 1077, l'abbé de Cluny, sur les instances de Guillaume le Conquérant et des grands d'Angleterre, consent à envoyer dans ce royaume dom Lanzon, un de ses plus illustres disciples, fonder des monastères clunistes.

L'année suivante, il admet au nombre de ses religieux, à Cluny, Hugues I, duc de Bourgogne, son neveu et son filleul, puis le comte d'Albon, Guy II, comte de Mâcon, et trente des plus illustres seigneurs de la Province.

En 1088, Odon de Châtillon, qui avait été disciple de saint Hugues à Cluny, puis placé par lui à la tête du monastère de Saint-Paul-hors-les-Murs à Rome, est élevé au souverain pontificat sous le nom béni d'Urbain II.

En 1089, le plan de l'incomparable basilique de Cluny est proposé à saint Hugues par le moine Gonzon, auquel saint Pierre, en personne, l'avait exposé et montré sur place dans une vision. La guérison subite de Gonzon qui était à toute extrémité, selon la promesse du prince des Apôtres, opère la persuasion dans l'esprit de Hugues qui en jette de suite les fondations. Les rois d'Espagne et d'Angleterre en feront les principaux frais.

L'immense sollicitude que lui impose cette grande entreprise de plus de vingt ans ne l'empêchent pas de s'occuper des grands intérêts de l'Église et de l'État. Il reprend avec fermeté et bonté le roi Philippe de France qui vit en adultère avec Bertrade. Il accueille saint Anselme de Cantorbéry dans son exil. Il s'emploie au maintien de la paix entre les rois Raymond de Gallice et Henry de Portugal. Et toutefois les gigantesques travaux de l'église de Saint-Pierre, de Cluny, marchent avec tant d'activité et de précision que l'an 1095 le pape Urbain II peut déjà consacrer le grand autel. Hugues accompagne cet illustre et saint pontife au concile de Clermont, en 1096.

Un autre moine de Cluny, Pascal II, arrive au souverain pontificat en 1099. Ce n'est point ici le lieu de parler des privilèges dont ces augustes enfants de Cluny et dignes disciples de saint Hugues, élevés sur la chaire pontificale, se plurent à orner et enrichir leur mère en religion; ni des grâces surnaturelles que Dieu se complaisait à faire éclater en saint Hugues; ni des fondations ou des réformations qui se firent sous ce saint abbé et élevèrent à son apogée la congrégation de Cluny.

Ce saint abbé meurt dans le Seigneur, le 29 avril 1109, et Calixte II, qui avait été son disciple, célèbre sa canonisation à Cluny en 1222.

Le vénérable Hugues II, huitième abbé de Cluny.

On a lu précédemment, dans la touchante biographie du septième baron de Semur, Geoffroy III, que ce seigneur, après de douloureuses épreuves, se fit moine à Cluny, sous son frère saint Hugues, avec son second fils, neveu et filleul du grand abbé. On croit que cette double retraite à Cluny avait précédé celle du duc de Bourgogne en 1078.

Le jeune moine resta à Cluny, sous la discipline de son saint oncle, jusqu'à la mort de celui-ci, en 1109. Trente et un ans à une pareille école peuvent mener bien haut dans les voies de la perfection une nature aussi excellente que celle du jeune Hugues de Semur. Le saint abbé le retint, tant qu'il vécut, à Cluny où il avait la consolation de le voir croître de vertus en vertus et stimuler par son exemple les quatre cents religieux fervents qui animaient alors la vallée de la Grosne.

L'abbé Ponce de Melgueil, successeur de saint Hugues, l'envoya, à son avènement, prendre à Marcigny la direction spirituelle des quatre-vingt-dix-neuf religieuses bénédictines que saint Hugues y avait établies sous la houlette de



Notre-Dame Abbesse, et qui faisaient de Marcigny le digne pendant, l'écho fidèle de Cluny même.

Assurément il eût été difficile de choisir un directeur plus digne et plus expérimenté dans les voies spirituelles. Hugues retrouvait là, avec le souvenir encore vivant de sa mère, trois de ses sœurs et bon nombre de parentes, devenus ses filles en religion. Chose étrange ! les liens du sang semblaient disparus devant les liens plus forts de la foi et de la charité divine!

La quatorzième année de ce merveilleux état de choses se continuait, quand l'abbé Ponce, de Cluny, imposa en quelque sorte sa démission au pape Calixte II, pour s'en aller vivre et mourir en Orient. Ceci se passait à Rome, et c'est le pape lui-même qui l'annonce aux moines de Cluny, ses anciens confrères, et leur ordonne de pourvoir au remplacement du fugitif en procédant à l'élection d'un abbé. Malgré son âge avancé, le directeur spirituel des sœurs de Marcigny vit l'unanimité des suffrages se fixer sur son nom, et, malgré toutes ses résistances, il lui fallut obéir à la voie de Dieu. Le Seigneur se contenta de ce sacrifice et rappela à lui le vénérable Hugues II, après quelques mois de gouvernement. Il lui épargnait ainsi les rudes épreuves et les incomparables tribulations qui allaient assaillir le monastère et l'ordre de Cluny par l'inconstance et les sanglantes revendications de Ponce de Melgueil. Il fallait des épaules plus jeunes pour porter une si lourde croix. Elle était réservée à Pierre de Montboissier dit le Vénérable, lequel, par sa mère Raingarde de Semur, était neveu de son prédécesseur et appartenait à cette lignée des barons de Semur, chrétiens et fidèles comme Charlemagne leur ancêtre.

Dom Georges Burin, qui avait été garde du trésor des archives de l'abbaye de Cluny, au milieu du dix-septième siècle, et qui a laissé un savant ouvrage encore inédit, intitulé : *Necrologium historicum Cluniacense*, etc., consacre une courte, mais intéressante notice historique à Hugues II. Il y est dit que « Hugues mourut le neuf juillet de

» l'an 1122 et fut enseveli dans la grande église, près de » la chapelle des saints Nazaire et Celse, où son corps fut » retrouvé intact en 1612, quand on voulut creuser la fosse » de Claude de Guise. Il guérit un paralytique et fut de » nouveau déposé au même lieu[1]. » Tous ces détails sont traduits du latin de dom Georges Burin.

Il ressort de ce texte que la découverte du corps du vénérable Hugues II fut une surprise : on n'aurait pas troublé sciemment sa sépulture pour y installer celle de l'abbé Claude de Guise. Il n'y avait donc point d'épitaphe sur cette tombe qui méritât quelque attention. S'il y en avait trouvé une, dom François de Rives, auteur du *Chronicum Cluniacense*[2], n'aurait pas manqué de la relever et produire, comme il fait, dans l'article même de Hugues II, pour l'épitaphe du duc de Bourgogne et pour celle du comte de Mâcon, décédés moines de Cluny.

Ordéric Vital, moine anglais, contemporain de Hugues II, a consacré à ses vertus et à sa mémoire une épitaphe en cinq héxamètres latins, qu'on trouve dans ses œuvres. C'est là que dom Denis de Sainte-Marthe et dom Martenne l'ont recueillie, comme ils ont soin de le dire eux-mêmes. La voici avec l'en-tête d'Ordéric Vital :

Hugonem probatissimæ vitæ senem sibi abbatem præfecerunt, quem post tres menses defunctum in Aquilonari climate periboli sepelierunt, et in arcu lapideo super eum constructo epitaphium hujusmodi annotaverunt :

Hic Cluniacensis jacet abbas Hugo secundus,
Patre Besontinus, Lugdunensis Genitrice.
Relligione nitens, grandævus amore, pioque
Semper ovans cultu, tibi, summe Creator, inhæsit.
In requie tecum modo felix vivat in ævum.

1. S. Hugo de Semur II hujus nominis, nepos sancti Hugonis..... moritur eodem anno 1122, septimo idus julii, et conditur Cluniaci, in ecclesia majori, prope capellam sanctorum Nazarii et Celsi, ubi corpus ejus inventum est integrum anno 1612, in sepultura Claudii a Guisia, abbatis, paralyticumque sanavit et ibidem reconditum est.
2. *Bibl. Clun.*, col. 1646 et 1647.



On peut conclure des expressions d'Ordéric Vital qu'il connaissait Cluny et savait l'endroit très précis de la sépulture d'Hugues II. On croirait même que ce grand écrivain et poète d'alors aurait été prié de la composer. On voit qu'il comptait que son épitaphe serait gravée sur la pierre tombale de Hugues II, à peu près telle qu'il l'avait faite : « Epitaphium hujusmodi annotaverunt. »

Mais que signifient ces mots : « In aquilonari climate periboli sepelierunt? » Cela veut dire tout simplement qu'on « l'ensevelit dans la région (ou partie) septentrionale du déambulatoire. »

C'est donc à tort que dom Martenne, voulant commenter ces trois mots d'Ordéric, ajoute à la suite : « Seu claustro. » Dom Georges Burin qui a vu ce tombeau après la découverte du corps intact d'Hugues II, désigne ainsi l'endroit où il était : « Conditur Cluniaci in ecclesia majori, prope capellam sanctorum Nazarii et Celsi, ubi corpus ejus inventum est integrum anno 1612. » Donc l'abside entière de la grande église séparait le cloître du tombeau d'Hugues II. En effet, la chapelle des saints Celse et Nazaire, désignée sous le nombre 6 dans le plan par terre de la basilique de Cluny, que donne Mabillon au tome cinquième, page 253, de ses *Annales Benedictini*, est la première chapelle du déambulatoire en s'y engageant du côté de l'évangile, et cette première chapelle est la seule du déambulatoire qui soit tout à fait au nord : « In aquilonari climate periboli. »

Cette dissertation en miniature était nécessaire. L'historien de Semur doit revendiquer les gloires pures qui appartiennent à cette petite cité. Assurons encore la légitimité de notre possession en recueillant ici nos titres demeurés manuscrits.

Dom Georges Burin, dans son *Necrologium Cluniacense*, commence ainsi l'article qu'il consacre au huitième abbé de Cluny : « S. Huguo de Semur, secundus hujus nominis, » nepos sancti Hugonis Magni de Semur, abbatis, filius

» Gofridi illustrissimi militis, principis de Sinemuro, et » Alexiæ de Guines, filiæ Radulphi, comitis Guinearum ex » Rosella filia Hugonis comitis sancti Pauli. » A la fin, il donne et décrit les armes de famille d'Hugues II telles qu'il les avait relevées d'après les sceaux des anciennes chartes : « Armes de Hugues de Semur, deuxième du nom : il porte escartelé au 1 et 4, d'argent à trois bandes de gueules, qui est de Semur; au 2 et 3, vairé d'argent et d'azur, qui est de Guines. »

Le catalogue latin des *Prieurs de Marcigny*, préparé pour le *Gallia christiana* par les anciens bénédictins de ce monastère, et que j'ai édité pour la première fois dans *Cluny au onzième siècle*, deuxième édition, pages 262 à 275, constate en divers endroits que Hugues II était de la maison de Semur; notamment à la page 265 où on lit : « Sororem habuit (Girardus de Sinemuro) Annam, uxorem » Joceranni de Centarbem, quæ Marciniaci monialis effecta » est. Proindeque affinis erat Hugoni tunc temporis priori » monialium, postea Cluniacensi abbati. »

J'ai dans mes archives une ancienne et très ample généalogie manuscrite des comtes d'Amanzé qui eurent, dès la fin du quinzième siècle, des alliances avec la branche des Semur-Sancenay. J'y copie ce qui suit, à la page 42, lignes 10 et 11 : « Geoffroy de Semur fonda le prieuré des » Dames de Marcigny, avec saint Hugues..... Ayant quitté le » siècle, il en fut depuis prieur, *aussi bien que Hugues, son fils*, » qui fut aussi abbé de Cluny, mort en odeur de sainteté. »

Enfin, Chazot de Nantigny, dans l'édition in-4° de ses généalogies historiques, et au tome IV, *Généalogies de Bourgogne,* page 62, constate pareillement notre possession, quand il donne pour enfants à Geoffroy de Semur et à Alix de Guines :

« 1° Geoffroy III (lisez IV), ci-dessous.

» 2° *Hugues, religieux de Cluny.*

» 3° Et trois filles, religieuses à Marcigny. »

Il est donc bien impossible de donner raison à l'étranger Ordéric Vital, contre tous ces témoins domestiques, si affirmatifs et si sûrs.

Le bienheureux Raynaud de Semur,
moine de Cluny, abbé de Vézelay, puis archevêque de Lyon
et légat du saint-siège. [1]

Raynaud de Semur, cinquième enfant de Geoffroy IV et d'Ermengarde, dame d'Oyé, neveu de saint Hugues, était appelé à de hautes et saintes destinées. Il commença ses études, comme avait fait son grand-oncle, à l'école palatine des clercs de Semur, dont il sera parlé plus loin, et alla les achever à Cluny où il se fit moine, peut-être en même temps que son oncle Hugues II, ou même que son père dont on a lu précédemment l'édifiante histoire.

Ses progrès furent rapides et éclatants, non seulement dans l'ordre de la discipline religieuse, mais aussi dans l'entente des affaires, dans la connaissance et la culture des lettres qui aident à les traiter avec facilité et au besoin avec éloquence.

La célèbre abbaye de Vézelay ayant besoin d'être relevée des ruines de toutes sortes que lui avait fait subir le comte de Nevers, saint Hugues y envoya son petit-neveu en qualité d'abbé, l'an 1106.

1. Il y a beaucoup d'erreurs et de contradictions généalogiques chez les divers auteurs anciens qui ont parlé de la maison souveraine de Semur. Ainsi, pour ce qui concerne Raynaud seulement, La Mure *(Hist. eccles. de Lyon*, p. 114) et Chazot de Nantigny *(Généal. de Bourgogne,* in-4°. Maison de Semur.) le font frère de saint Hugues, en lui donnant pour père et mère Dalmace I de Semur et Aremburge de Vergy. Le *Gallia christiana* (tome IV, col. 114, au soixante-neuvième archevêque de Lyon) commet la même erreur en voulant la relever : « Rainaldus... Dalmatii » Sinemuri... et Arembergæ de Virgeio filius, Hugonis Cluniacensis abbatis non » frater, ut Sammartanis placuit, sed nepos, uti ubique in *Bibl. Clun.*; et a Petro » Venerabili epistola IIa libri 3ii... asseritur. »

MM. de Reffye et de Montmegin lui assignent son rang, comme je l'ai fait ci-dessus, dans la généalogie de nos barons. Mais l'un et l'autre donnent Geoffroy, son père, pour le troisième du nom, tandis qu'il est le quatrième, comme je l'ai établi en son lieu.

Ne pouvant, à cause de ses quatre-vingt-trois ans, se rendre au concile de Guastalla auquel Pascal II l'avait invité, il y délégua à sa place l'abbé nommé de Vézelay qui y reçut des mains du pape la bénédiction abbatiale.

Raynaud revient à sa chère abbaye avec les vues pour le bien et l'autorité qui naissent et s'accroissent toujours avec la bénédiction directe du vicaire de Jésus-Christ. L'appui moral et matériel qu'il trouvait dans Cluny ne suffisant pas à sa religion, il voulut y ajouter les secours tout spirituels de l'affiliation qui lui fut accordée vers 1108, selon le *Gallia christiana*[1]. Dans le *Rotulus* ou rôle des affiliations à Cluny, je relève effectivement, à la 23e place, l'inscription suivante : « Monasterium beatæ Mariæ Magdalenæ de Vizeliaco, diœ-» cesis Æduensis. »[2]

En 1109, il vient à Cluny assister aux funérailles de son saint oncle. Il trouve le monastère, la ville et tout le pays plongés dans une douleur sans pareille; partout des lamentations, partout des sanglots. Ce sont ses propres expressions.[3]

C'est dans ce triste voyage qu'il se vit pressé par un grand nombre de religieux d'écrire la vie de saint Hugues qu'il connaissait mieux que personne, et que son talent connu d'écrivain et de poète le rendait si capable de bien écrire. « Cum multorum fratrum monitis urgear, dit-il en débutant, » ut vitam piissimi patris domni Hugonis Cluniacensis abbatis » succincte describam, devotioni, non præsumptioni inservire » mihi consilium est..... »

Ce précieux monument a été édité pour la première fois par les Bollandistes, au 28 avril. Le manuscrit qu'ils avaient sous les yeux appartenait à la reine Christine de Suède. Raynaud termine ainsi : « Hæc de vita sancti patris nostri

1. *Gall. christ.* tome IV, col. 114 et 468.
2. *Bullar. Clun.*, p. 215.
3. « Nam ubique luctus incomparabilis, ubique ejulatus, ubique planctus personabant. » Bollandistes, au commencement de la vie de saint Hugues par Raynaud, abbé de Vézelay : *Acta Sanctorum*, tome IIIe, et au 28 d'avril.

» Hugonis, abbatis Cluniacensis, sicut partim vidi, partim » relatione probabilium virorum didici perstrinxerim, in » cujus laudem versiculos istos sic decantemus :

Regula virtutum, pater Hugo decus monachorum,
Spes inopum, contemptor opum, portus miserorum.
Vas templumque Dei, libamen et hostia Christi.
Carne locatur humi, sed spiritus astra petivit.
O fælix currus! felix auriga tuorum!
Fac ut ad astra vehas, quos hic vivendo regebas.
Ultima lux vitæ penultima luxit aprilis
Lux æterna Deus tibi luceat omne per ævum.

Je devais tenir à insérer ici ces vers peu connus, comme spécimen du talent poétique de Raynaud de Semur.

Les Bollandistes ont trouvé à la même source et impriment, à la suite de cette vie en prose, une biographie en cent dix distiques du même saint, par le même auteur. En voici le début, d'une noble simplicité :

Insignem titulis et clarum laude per orbem
Hugonem canimus, spem, Cluniace, tuam.
His Deus aspiret cœptis, hæc vota secundet,
Ut patre tam sancto digna loqui merear.
Quos habuit proceres Burgundia nobiliores,
Germen traxit ab his iste vir egregius.
Nam patre Dalmatio nil clarius edidit umquam.
Ni quia plus nimio bella sequi voluit.
Mater Aremburgis, non impar stirpe marito
Moribus effulsit se quoque nobilior.....

Raynaud termine son chant de piété filiale en exprimant, dans la forme et le goût du temps, la durée précise du gouvernement de saint Hugues, savoir : soixante ans deux mois et huit jours. Puis il se signe et se recommande à la protection du saint :

Hic regimen sacrum lustris tenuit duodenis
Adde duos menses, insuper octo dies.
Hæc, pater Hugo, tui Raynaldi dicta nepotis
Suscipe, quæso pie, meque tuere, pater.

Le pentamètre qu'on vient de lire :

Ni quia plus nimio bella sequi voluit,

fait allusion à ce que j'ai raconté en son lieu, qu'ayant pris parti, au sujet des moines de Vézelay, pour le comte de Nevers contre le duc de Bourgogne, il en fut victime aussi bien que son fils Jocerand. C'est la confirmation d'une histoire trop lamentable.

L'an 1119, l'abbé de Vézelay obtenait du roi Louis VI confirmation des privilèges de son abbaye.[1]

Il assiste au concile de Troyes[2] dans lequel douze archevêques ou évêques présidés par le légat Mathieu, évêque d'Albano, approuvèrent solennellement la règle des Templiers, rédigée par saint Bernard (14 janvier 1128). L'abbé de Vézelay signe le premier après les évêques, avant même l'abbé de Cîteaux.

Quelques semaines plus tard, il devient archevêque de Lyon et légat du saint-siège. En cette double qualité, il eut à intervenir entre l'évêque de Langres et les moines de l'abbaye de Saint-Seine, et il fut assez heureux pour terminer promptement et définitivement leur différend.[3]

L'évêque de Langres, Guillencus, à propos de cette affaire, appelle son métropolitain, « le vénérable Raynaud ; loue sa prudence et sa droiture ; il a examiné la cause sous toutes ses faces ; il est incapable de rien dire et de rien faire contre l'équité. » Aussi vit-il le pape Innocent II confirmer son jugement.[4]

Vers le même temps, les religieux de la Grande-Chartreuse voulurent recevoir des mains de ce prélat l'antique chant de l'Église de Lyon, qui fut adopté dans toutes les maisons de l'ordre.[5]

1. *Thesaurus anecdot.*, col. 322 ; *Gallia christ.*, tome IV, col. 469.
2. *Deliciæ ordin. equest.*, p. 228.
3. *Gall. christ.*, tome IV, p. 114, 115.
4. *Gallia christ.*, tome IV, col. 113.
5. *Severtii, chronol. hierar.*, p. 238 et 263.

On trouve la signature et le sceau de Raynaud dans une charte donnée en faveur de la chartreuse de Portes, en Bugey.

Pierre le Vénérable, dans l'éloge funèbre sous forme d'épitaphe qu'il consacre à Raynaud[1], n'hésite pas à dire que ce pontife aurait élevé jusqu'au ciel la gloire de l'Église de Lyon, si une fin prématurée ne l'eût enlevé de ce monde :

Lugdunensis apex junxisset cornua cœlo,
Ni celer occasus surripuisset eum.

Il mourut « avec grande réputation de sainteté », après un an d'épiscopat, le 7 août 1129[2]. Le *Martyrologium Gallicanum* lui donne le titre de bienheureux.[3]

Le corps de Raynaud de Semur fut transporté à Cluny et déposé dans la basilique, contre la grande colonne la plus rapprochée du maître-autel, du côté de l'évangile, avec cette simple épitaphe : « Hic requiescit domnus Raynaldus, » quondam abbas et reparator Vizeliacensis, et postea » archiepiscopus Lugdunensis. »[4]

Les rois de France avaient leurs sépultures dans les sombres caveaux de Saint-Denis. Les saints et les hommes de Dieu de la maison souveraine de Semur ont eu la leur dans l'endroit le plus brillant et le plus saint, dans l'abside de la plus mémorable basilique du monde avec Saint-Pierre de Rome. Ouvrez le tome cinquième des *Annnales Benedictini*, de Mabillon, à la page 252, vous aurez sous les yeux la vue d'ensemble et le plan par terre de la basilique hugonienne. A la place d'honneur, immédiatement derrière l'autel majeur, c'est le splendide tombeau de saint Hugues. Tout près et dans la chapelle des saints Nazaire et Celse qui est la première du déambulatoire, du côté de l'évangile, c'est notre

1. *Gall. christ.*, tome IV, 213; *Bibl. clun.*, col. 1353, A.
2. La Mure, *Hist. eccles. de Lyon*, p. 159.
3. *Gall. christ.*, tome IV, col. 115.
4. *Gall. christ.*, tome IV, col. 113, C.

vénérable Hugues II. Entre les deux et contre le gros pillier, est le tombeau du bienheureux Raynaud. Du côté de l'épître et à l'entrée du déambulatoire, se dresse le tombeau de Pierre le Vénérable. Or, Hugues II est le neveu de saint Hugues; Raynaud et Pierre le Vénérable sont ses petits-neveux, étant fils, l'un de Geoffroy IV, baron de Semur, et l'autre de Raingarde de Semur, sœur de Geoffroy IV, mariée au comte de Montboissier, en Auvergne. Quel céleste népotisme! quelle pieuse et touchante idée, chez les moines de Cluny, que celle de grouper autour de leur grand abbé un si digne cortège, des gardes d'honneur si aimés dans la vie! « Gloriosi » principes terræ quomodo in vita sua dilexerunt se, ita et » in morte non sunt separati. »[1]

Hugues de Semur, évêque d'Auxerre.

Voici encore un filleul et un neveu de notre grand abbé de Cluny qui a dignement porté son nom. Hugues de Semur-Montaigu, qui mourut évêque d'Auxerre en 1136, était le second fils de Dalmace le Jeune, sixième enfant de Dalmace le Grand, frère de saint Hugues, et la tige de la branche des Semur-Montaigu, comme on l'a lu ci-dessus, au sixième baron de Semur.

1. Aux écrivains d'une histoire générale quelconque, il est bien malaisé qu'il n'échappe pas un grand nombre d'erreurs de détail. Un homme n'a ni le temps, ni les moyens de tout contrôler. Ainsi, dans l'*Histoire ecclesiastique du diocèse de Lyon*, de La Mure, qui est, de l'aveu de tous, un livre savant, consciencieux et justement recherché, je relève, dans la demi-page qu'occupe la notice de l'archevèque Raynaud de Semur, les méprises suivantes :

1° Il donne à Raynaud pour père et mère Dalmace de Semur et Aremburge de Vergy qui sont les père et mère de saint Hugues;

2° A la ligne suivante, il dit que *Raynaud n'était* pas le frère, mais *le neveu de saint Hugues;*

3° Il ajoute que *Pierre le Vénérable avait été son abbé et son maître dans Cluny*. Or Raynaud était bien plus âgé que Pierre le Vénérable. Il avait quitté Cluny du vivant de saint Hugues et, comme abbé de Vézelay, avait eu sous ses ordres Pierre le Vénérable en qualité de prieur *(Gall. christ.*, tome IV, col. 1137). Quand Pierre le Vénérable, jeune encore, arrivait au trône abbatial en 1122, Raynaud n'avait plus que sept ans à vivre sur la terre, étant décédé le 7 août 1129.

Tout jeune, on lui fit commencer ses études à Cluny où il les acheva dans les meilleures conditions, puis s'y fit moine et devint bientôt un modèle achevé des vertus et de la science du cloître.[1]

Il arrivait à l'âge mûr sous les yeux et sous la discipline de son saint oncle, quand celui-ci, voyant le siège abbatial de Saint-Germain d'Auxerre vaquer depuis plus de trois ans, crut devoir céder enfin aux instantes prières d'Humbald, évêque de cette cité, et lui envoya son neveu Hugues de Montaigu en qualité d'abbé de Saint-Germain (1100).

« Dans cette charge, dit Mabillon[2], il se conduisit de telle sorte, rétablit et fit si bien avancer toutes choses au spirituel et au temporel, qu'après quinze ans de gouvernement abbatial, l'évêque Humbald étant venu à mourir, il fut jugé le plus digne de lui succéder sur le trône épiscopal (1116). »

« S'il est quelqu'un, dit ailleurs Mabillon (*Ann. Bened.*, V., p. 617), qui ait bien aimé les Cisterciens, c'est Hugues de Semur-Montaigu, lequel, d'abbé de Saint-Germain d'Auxerre, fut fait évêque de cette ville à la place de Humbald qui venait de mourir dans le pèlerinage de Jérusalem.

» Hugues avait reçu à Rome la consécration épiscopale des mains du pape Pascal II qu'il avait autrefois connu à Cluny. A son retour, il fut accueilli affectueusement par le roi et les autres personnages qui, dans le premier moment, avaient été opposés à son élection.

» C'était alors l'usage, emprunté aux premiers siècles chrétiens, comme on le voit dans la vie de saint Martin de Tours, d'ouvrir au hasard les livres saints et de tirer du premier verset qui se présentait une sorte de présage de ce que serait la vie du nouvel évêque. Hugues ouvrit la Bible à ces paroles de l'Evangile : « Ave, Maria, gratia plena, »

1. *Annal. Bened.*, tome V, p. 419.
2. « A puero sub sanctissima avunculi disciplina Cluniaci educatum. » (*Ann. Bened.*, tome V, p. 419.)

où l'on se plut à voir un témoignage de son tendre amour pour la pureté. Ce texte parut encore justifié par son intime amitié pour saint Bernard, l'auteur du *Memorare, o piissima*, et par son dévouement et ses services envers l'ordre naissant de Cîteaux si particulièrement dévot à la reine auguste des cieux. »

« Dans l'épiscopat, continue Mabillon, il garda autant que possible la vie et les pratiques du cloître. Il aimait à fréquenter les monastères de son diocèse, surtout celui de la Charité où il prolongeait volontiers son séjour ; et pour ne lui être point à charge, il avait soin de lui envoyer des vivres et du vin.

» Il aimait beaucoup et favorisait l'observance cistercienne. Il la vit, avec bonheur, fonder dans son diocèse les trois monastères de Rigny, de la Roche et de Bonrayon (?). Il faisait distribuer le meilleur vin de ses celliers aux couvents de Pontigny et de Rigny, et aux vierges de Jésus-Christ de Crisenoix.

» Or il arriva une fois que le moine qui était l'économe des sœurs eut l'idée de mettre ce vin en vente pour acheter, à la place, du vin commun. L'évêque l'apprenant le fit racheter et payer au prix qu'on en voulut, et l'envoya de nouveau aux vierges de Jésus-Christ avec ordre de le consommer elles-mêmes.

» Il allait quelquefois à Clairvaux, et un jour il y rencontra saint Bernard et ses frères qui se rendaient à un champ pour le moissonner; l'évêque s'adjoignit à eux comme il avait coutume de faire.

» Quand on fut arrivé au champ, tous se mirent à moissonner et à étendre les javelles sur les sillons. Alors d'épais nuages s'avancent sur l'horizon : on est menacé d'une très grande pluie. Saint Bernard prie l'évêque de la conjurer et de l'écarter. Mais celui-ci déclare que sa parole n'a pas tant de vertus, et il supplie saint Bernard de prier lui-même et d'écarter l'orage. Saint Bernard répond : « Priez, vous, mon père, et je prierai avec vous. » Les voilà tous deux à prier

ensemble; et à l'instant les nuages se dissipent et le ciel reprend sa sérénité.

» Dans les actes des évêques d'Auxerre, on raconte beaucoup de merveilles du vénérable Hugues de Semur-Montaigu. On y lit, entre autres choses dignes de mémoire, qu'il refusa de donner une prébende dans son église à un de ses neveux, malgré toutes les instances qu'on put lui faire.

» Une autre fois, le moine qui faisait les fonctions d'économe de sa maison ayant accepté, à son insu, quelque argent d'un personnage auquel il venait de conférer un bénéfice, il entra dans une sainte colère quand il l'apprit et fit restituer la somme entière. »

Si le vénérable Hugues de Semur, évêque d'Auxerre, aimait d'une tendresse particulière saint Bernard et l'ordre de Cîteaux, il n'oublia jamais qu'il était avant tout fils de Cluny, où il avait pu longtemps contempler tant de sainteté et de perfection. Nous l'avons vu tout à l'heure fréquenter le monastère illustre de la Charité-sur-Loire. En 1131, il venait à Vézelay faire une ordination de quatorze moines (*Ann. Bened.* t. V, p. 204).

L'année suivante (1132), Ordéric Vital nous le montre à Cluny même, au célèbre chapitre général dans lequel plus de deux cents prieurs et douze cents moines, réunis sous la présidence de Pierre le Vénérable, s'efforçaient de remédier aux graves désordres causés par l'indigne et incroyable rébellion de l'abbé Pons de Melgueil. Dans ce chapitre, Pierre le Vénérable, influencé sans doute par l'exemple de Cîteaux, voulut ajouter de nouveaux jeûnes, se montrer plus sévère pour le silence et supprimer quelques adoucissements d'ancien usage. Les moines, habitués à obéir toujours, n'opposèrent aucune résistance et se soumirent humblement à ces nouveaux décrets; non toutefois sans faire observer que « saint Hugues et ses prédécesseurs, saint Odilon et saint » Mayeul, avaient suivi la voie étroite et avaient conduit, » par la même voie, leurs disciples à Jésus-Christ; que des

» miracles éclatants avaient confirmé leur sainteté....... » Ordéric Vital, que je ne fais que traduire ici, ajoute que Pierre le Vénérable se rendit un peu plus tard à ces réflexions et que, se rappelant l'esprit de discernement de saint Hugues et la condescendance de saint Pierre Damien, il ne tarda pas beaucoup à supprimer tout ce qui, dans ces décrets, aurait pu ressembler à de la nouveauté au point de vue de Cluny. (*Ann. Bened.* t. V, p. 215.)

Vers 1134, Hugues est chargé par le pape Innocent II de régler, de concert avec Geoffroy, évêque de Châlons-sur-Marne, un différend qui s'était élevé entre l'évêque de Meaux et les religieuses de Faremoutiers, au sujet de la juridiction sur le clergé et sur les habitants. Leur sentence, en faveur de l'évêque, se trouve à la page 342 du tome V des *Annales ordinis S. Benedicti.*

Un des derniers actes de sa vie, vers 1137, fut d'arranger, de concert avec saint Bernard, Suger, abbé de Saint-Denis, et Ismard, abbé de Moustierneuf, un grave démêlé qui s'était élevé entre le roi et Aldegrin, archidiacre d'Orléans. Cet accord fut passé et signé à Crespy, résidence de Raoul de Vermandois.

Sur le point de mourir, le 10 août 1137 et vers la neuvième heure du jour, il assemble les religieux autour de son lit et leur dit : « Mes frères bien-aimés, achevons ce qui nous » reste à dire de l'office de ce jour. Quand nous aurons fini, » je m'endormirai dans le Seigneur et entrerai dans mon » repos. » On chante donc avec lui les heures qui restaient, et à la fin des complies ce saint homme rendit son âme à Dieu comme il l'avait prédit et passa à la bienheureuse immortalité. Son corps sacré fut déposé avec tous les honneurs qu'il méritait, dans l'église de Saint-Germain dont il avait été abbé. [1]

1. *Menologium Benedictinum*, de D. Georges Bucelin, au 10 août, p. 555. *Année bénédictine* de la mère de Blémur, au 10 août.

La bienheureuse Raingarde de Semur, dame de Montboissier, puis religieuse et cellerière à Marcigny.

C'est une noble et sainte figure que celle de Raingarde de Semur, dans l'histoire du monde comme de la religion, aux onzième et douzième siècles[1]. Fille de Geoffroy III de Semur et d'Adélaïde de Guines, elle était la propre nièce de saint Hugues I, abbé de Cluny, la sœur d'Hugues II et la tante du B. Raynaud, comme on l'a vu plus haut[2], au septième baron de Semur.

Selon un usage assez répandu à cette époque, elle fut, dès le berceau, destinée à devenir la femme de Maurice de Montboissier, héritier de la grande famille de ce nom en Auvergne. Elle fut presque en même temps emmenée de Semur au splendide manoir de Montboissier, pour y être élevée par les soins et sous les yeux de sa future belle-mère[3]. On jugeait, de part et d'autre, que cette précaution n'était pas inutile contre la sainte contagion qui entraînait presque toutes les damoiselles et dames de la maison de Semur à courir au cloître de Marcigny.

Quand l'âge fut venu, on les unit dans le Seigneur par les liens sacrés du mariage. Ce n'est donc pas tout à fait par son choix libre et personnel qu'elle s'engagea dans cet état de vie. Au dire de Pierre le Vénérable, son fils et son histo-

1. Sa vie a été écrite par son plus illustre fils, Pierre le Vénérable. (*Bibl. Clun.*, col. 735-751.) Arnaud d'Andilly l'a traduite en français : *Vie des saints Pères des déserts*, in-12, tome II, p. 213-272. Mabillon lui a consacré quelques pages dans ses *Annales ordinis S. Benedicti*, tome V, p. 440, et tome VI, p. 10 et p. 239. Baillet, Godescard, le *Légendaire du diocèse d'Autun* et les petits Bollandistes donnent sa biographie au 24 juin.

2. Voir les preuves qu'elle était de la maison de Semur dans *Cluny au onzième siècle*, deuxième édition, p. 91, note 4.

3. C'est le sens de ces paroles de Pierre le Vénérable : « Cum in flore fœni adhuc recubans, juncta esset viro, alligata mundo. » Dans ses adieux aux gentilshommes de sa maison qui l'avaient accompagnée jusqu'à Marcigny, elle dit elle-même : « Diu, charissimi, communi lege vivendi socios nos mortalis vita habuit, et ab » infantiæ cunis ad ævum jam fere senile perduxit. »

rien, elle ne dissimula jamais que ses préférences eussent été ailleurs[1]; mais cette âme forte et trempée dans le feu de l'amour divin sut toujours faire de nécessité vertu, et vertu vraiment sublime et héroïque.

Aussi jamais femme ne fut plus exemplaire en tout, et mieux attachée et soumise à son mari que notre Raingarde, laquelle lui donna huit enfants. Eustache, le septième, a continué la famille qui subsiste encore et fait très bonne figure en France[2]. Deux furent simples moines, un autre fut abbé de Vézelay; le sixième, Héraclius, devint archevêque de Lyon. Le huitième enfin, fut Pierre le Vénérable, un des plus savants et plus saints abbés de Cluny.[3]

Modèle de piété envers Dieu et de charité pour tout ce qui l'entourait ou l'abordait, elle excellait surtout dans l'exercice de l'hospitalité à la façon des anciens patriarches. Elle mérita de recevoir ainsi la visite des plus saints personnages de son siècle. Une fois, c'est celle de son saint oncle Hugues le Grand, abbé de Cluny, qui lui prédit que l'enfant qu'elle portait dans son sein serait un garçon, qu'il se donnerait à Dieu et serait la gloire de son ordre. C'était Pierre le Vénérable dont saint Hugues traçait ainsi l'horos-

1. « At ego non in ea commendandam suscepi gloriam carnis..... sed devotum » Deo animum, mundi contemptum, cœlestium appetitum. Ad quæ ut compendiosum » transitum faciam cum in flore fœni adhuc recubans, juncta esset viro, alligata » mundo ad ea velut captivus ad libertatem, vinctus ad solutionem, exul ad patriam » suspirabat; et se conjugali vinculo præpeditam, hominibus ignoto, Deo cognito » mentis angore deflebat. » (*Bibl. Clun.*, col. 739, A.)

2. Dans la personne de M. le marquis de Montboissier, dont la sœur est mariée à M. le comte de Narbonne-Lara, de Toulouse. En 1858, j'ai eu l'honneur de les connaître à Rome où ils étaient venus demander la bénédiction de Pie IX et chercher des reliques de Raingarde. Pour ce second but, Mgr de La Tour d'Auvergne, alors auditeur de rote et qui venait de lire mon *Cluny au onzième siècle*, me fit l'honneur de me les adresser. « Dans notre famille, me disait Mme de Narbonne, toutes les » filles, de temps immémorial, ont joint à leur nom de baptême celui de notre » bienheureuse ancêtre. Je suis une Raingarde et ma petite fille est aussi une » Raingarde. »

3. Mabil. *Ann. Ben.*, t. V, p. 440. Malgré les liens qui rattachent si directement Pierre le Vénérable à la maison souveraine de Semur, je ne donnerai point sa biographie, qui se trouve partout, parce qu'il n'a jamais porté le nom et les armes de Semur, qui étaient ceux de sa mère.

cope avant sa naissance[1]. Une autre fois, c'est la visite du bienheureux Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontevrault, qui ouvrait des asiles distincts aux hommes et aux femmes en subordonnant les monastères d'hommes à ceux de femmes.

Elle s'ouvrit à lui sur ses dispositions intérieures, et lui promit qu'elle allait tâcher de décider son mari à venir se ranger avec elle sous sa discipline. Elle fait comprendre à celui-ci qu'ils avaient assez fait pour le monde, et qu'il était temps de penser à eux-mêmes, et de s'occuper de leur salut. Maurice cède aux raisons et aux instances de sa femme, et ils font ensemble le vœu d'entrer en religion à une époque assez rapprochée ; et ils conviennent que si l'un d'eux mourait avant la réalisation de ce vœu, le survivant l'accomplirait au nom de tous les deux. Peu après, le comte de Montboissier rendit pieusement son âme à Dieu. Raingarde, selon le désir qu'il lui avait exprimé, conduit son corps à Sauxillanges, pour qu'il y soit enterré parmi les religieux, comme un de leurs frères. Puis elle visite tous les monastères de la province pour y répandre des aumônes et faire prier pour l'âme de son époux. « Jamais, dit à ce propos la mère de Blémur, dans son *Année bénédictine*, jamais l'amour conjugal ne fut plus industrieux à servir un mari pendant sa vie et après sa mort. »

Raingarde s'occupe ensuite de régler ses affaires et de préparer sa retraite à Marcigny : car depuis la mort de Robert d'Arbrissel (le 24 février 1117), elle avait renoncé à Fontevrault. Personne autre que l'intendant de sa maison et dom Maurice de Montmorin, prieur de Sauxillanges, ne soupçonnait sa pensée. On croyait même la trouver moins austère et plus gracieuse que du vivant de son mari ; et des propositions d'un second mariage quasi-princier lui étaient déjà présentées.

1. « Radulfus, in libello *De vita Petri Venerabilis* (apud Mabil. *Ann. Bened.*, » t. V, p, 441, A), scribit sanctum Hugonem matri ejus gravidæ prædixisse, mas- » culum eam parituram, quem Deo consecrare deberet..... »

Mais désireuse de quitter le monde, autant que l'avaient été les Hébreux de sortir de la servitude de l'Égypte, elle fixe son départ au lendemain de Pâques. Elle va d'abord à Sauxillanges faire, comme les aspirants chevaliers de l'époque, *la veille aux armes.* Elle passe la nuit entière au sépulcre de son mari qu'elle arrose de ses larmes ; fait l'examen et la confession de ses péchés, demande pardon pour ceux de son cher défunt, et attend le jour tant désiré dans les pratiques les plus ferventes de la charité et de la dévotion.

L'heure venue, elle part, accompagnée de dom Maurice de Montmorin, parent de son mari et son confident. Elle se fit aussi accompagner en ce voyage de quelques gentilshommes, ses vassaux, « afin, dit la mère de Blémur, de garder la bienséance d'une dame de sa qualité. » On croyait s'acheminer vers Cluny ; elle voulait, disait-elle, recommander son mari aux prières de ces saints religieux. Elle les visita, en effet, et leur laissa des aumônes proportionnées à sa libéralité et à leurs besoins.

Au bout de quelques jours il fallut dire adieu à Cluny, et reprendre le chemin de l'Auvergne. Arrivés à Marcigny on n'en était plus qu'à quelques heures de distance. Mais la cordialité et l'entrain de la réception qu'on y reçut fit oublier quelques temps aux plus patriotes le regret de la terre natale. C'est qu'à Marcigny Raingarde n'était point une étrangère, mais une hôtesse incomparablement précieuse. Le prieur, Geoffroy de Semur, était son frère. Elle était la sœur pareillement du vénérable Hugues, directeur spirituel des religieuses. L'économe, Girard de Semur, dit Girard le Verd, était aussi son proche parent[1]. Je ne parle point des

1. C'est le fils bien-aimé de Raingarde, Pierre le Vénérable lui-même, qui nous fait connaître ce personnel : « Suscepta est immenso fratrum et sororum gaudio, qui » nescientes quidem quid animo gereret ut novam hospitam multo cum honore » colebant..... Tunc et sub domino Gaufredo Semmurensi erat Gerardus loci sollicitus procurator, de cujus devota et sincera conversatione, in libro miraculorum » primo plenius memoravi..... Quam... gaudens Hugoni sororum priori offerebat. » (*Bibl. Clun.* c. 742, AB.)

autres, ni des dames religieuses de sa famille qui peuplaient cette sainte et volontaire prison.

C'était donc comme le bouquet d'un feu d'artifice que cette réception de Marcigny; et l'on allait rentrer chez soi en paix et bonheur. Mais voici qu'au moment des adieux, Raingarde réunit toute sa suite, gentilshommes et serviteurs, au parloir, et leur adresse, en présence des religieux et religieuses assemblés, un discours qui ne déparerait pas les meilleurs de ceux que Tite-Live, dans les grandes circonstances, se plait à mettre sur les lèvres de ses héros. Pierre le Vénérable nous en a conservé le texte, et la mère de Blémur ne fait que l'abréger en ces termes :

« Il y a longtemps, mes très chers, que, vivant selon la manière du monde, je me vois presque arrivée du berceau à la vieillesse. Il n'y a rien sous le ciel sur quoi je n'aie jeté les yeux, ni rien de si agréable aux sens que ma curiosité n'ait voulu connaître. J'ai éprouvé tout ce qui nous flatte dans le siècle : l'abondance des richesses, le grand nombre des parents, la multitude des amis, la splendeur d'une illustre naissance. Une grande autorité et l'orgueil d'une vie pleine de pompe et de gloire ne m'ont rien laissé désirer; et aussi je n'ai rien à chercher davantage parmi les choses mortelles. J'ai possédé tout ce que la terre peut promettre et tout ce qu'elle peut donner; mais il ne m'en reste pas le moindre plaisir.

» Il faut donc chercher ailleurs de quoi rassasier notre faim, étancher notre soif et enrichir notre pauvreté.

» Et ce qui me presse davantage est l'infidélité du monde qui trompe ceux qui espèrent en lui. Et pour n'en pas chercher des exemples bien loin, dites-moi, je vous prie, vous qui étiez les plus intimes amis de mon mari, et ceux qu'il avait le plus obligés, qu'avez-vous fait pour lui depuis sa mort ? A quel saint vous êtes-vous adressés pour son repos éternel? Quelle petite aumône avez-vous donnée? Vous êtes les docteurs qui m'avez instruite; car comment pourrai-je

espérer de vous ce que vous avez refusé à votre seigneur et à votre ami ? Il faut donc que je travaille pour moi-même, sans établir sur les autres l'espérance de mon salut.

» Et pour vous découvrir un secret que je vous ai caché jusqu'à maintenant, je vous déclare que je ne passerai jamais le seuil de la porte que vous voyez ; que le monde ne me verra jamais hors la clôture de ce monastère, que je ne sortirai jamais de ce tombeau que j'ai choisi pour m'y enterrer toute vivante.

» A ces mots, tous ces gentilshommes se levèrent, et surpris d'une douleur qui avait quelque chose de furieux, ils se récrièrent qu'ils ruineraient la maison si on l'y retenait, et puis ils se mirent à pleurer.

» La sainte les voyant en cet état, reprit la parole, les assurant que le calme succéderait à la tempête et que leurs larmes se changeraient en joie ; qu'ils retourneraient dans le siècle et que, pour elle, elle s'en allait à Dieu.

» Achevant ces mots, elle entra avec les religieuses, coupa ses cheveux et changea d'habit ; et cette colombe fut enfermée par le prieur dom Hugues en cette cage sainte, selon une vision que le bienheureux Gérard avait eue quelques jours auparavant. »

L'entrée de Raingarde au monastère de Marcigny fut une merveilleuse bénédiction du ciel sur cette maison. Ses biens et les dots des religieuses étaient loin d'être en rapport avec les dépenses journalières. Le personnel, par la volonté du saint fondateur, se composait de quatre-vingt-dix-neuf religieuses, d'un monastère de bénédictins annexés, dont le nombre s'est élevé jusqu'à trente, d'un nombre indéterminé de serviteurs à gage. Le revenu de l'abbaye n'était pas en rapport surtout avec la munificence dont on usait envers les pauvres et les malades du voisinage, et la large hospitalité avec laquelle on accueillait et défrayait gratuitement les voyageurs et tous les étrangers qui affluaient

sur cette grande voie de communication entre le nord et le midi [1].

Aussi l'économe Girard de Semur et quelques autres personnages de grande vertu, parmi lesquels Pierre le Vénérable nomme le prieur Geoffroy et le directeur des sœurs, le vénérable Hugues, « suppliaient très instamment le Dieu des miséricordes qu'il lui plût de visiter sa maison, et de pourvoir aux besoins de celles qui employaient toute leur vie à son service. Ce saint homme prenait Jésus-Christ à témoin qu'étant un jour à l'autel et célébrant la messe, il entendit une voix qui lui dit : Tu as obtenu ce que tu demandais ; et que la nuit suivante il vit en songe une colombe aussi blanche que la neige qui volait à l'entour de lui, avec tant de privauté qu'elle semblait l'inviter à la prendre ; ce qu'ayant fait, il l'avait présentée avec joie au supérieur, nommé Hugues, et lui ayant arraché le bout des ailes, de peur qu'elle ne s'envolât, l'avait enfermée dans une cage. Ceux qui lui entendirent rapporter ce songe, l'interprétèrent de ma mère ; et l'événement fit connaître que cette interprétation était véritable. »

Par la part que Raingarde fit dans ses aumônes aux pauvres servantes de Dieu, en entrant à Marcigny, et surtout par son habileté dans la gestion des affaires et son intelligence de tout ce qui tient à l'ordre et à l'économie d'une grande maison, elle eut bientôt rétabli l'équilibre et l'aisance dans le temporel, et, par suite, ramené la sécurité et la paix dans les âmes. Car on la fit de suite cellerière ou économe et dépensière. Pendant dix-huit ans elle remplit admirablement cet emploi, sans que sa régularité, sa dévotion et son esprit d'oraison en aient jamais souffert ; tant elle sut bien toujours réunir Marie et Marthe en sa personne.

Pierre le Vénérable parle longuement et en détail des vertus de sa sainte mère. Dans cette biographie déjà trop

1. *Cluny au onzième siècle.* — 2e éd. p. 95 et note 2.

longue, je ne puis m'engager à sa suite. Je cours au terme de la vie de cette grande servante de Dieu.

Une nuit qu'elle prenait un peu de repos et de sommeil sur son grabat, elle voit soudain une dame d'une rare beauté qui, sans rien dire, lui fit signe de la suivre. Elle s'éveille à l'instant, et croyant que c'était une des sœurs qui était venue l'appeler à matines, elle se lève et se dirige vers le chœur. Il était vide et toutes les sœurs dormaient. Croyant qu'elle s'était trompée, elle retourne au lit et s'endort. La même dame se présente de nouveau, avec les mêmes gestes de la tête et des mains. Derechef Raingarde s'éveille et se lève dans la même pensée et le même sentiment de confusion, comme si elle eût commis un acte de paresse ; puis elle retourne se jeter sur son lit et s'endort profondément. Une troisième fois, la même beauté céleste se montre et lui commande de la suivre sans retard. C'était la sainte Vierge, supérieure véritable de la communauté sous le titre de Notre-Dame-Abbesse. Raingarde comprit qu'elle venait l'inviter aux noces de l'Agneau sans tache. A l'instant même elle annonce qu'elle va mourir et tombe malade. Les sœurs l'entourent avec larmes et multiplient, à son égard, tous les soins de la piété filiale.

Elle, sans s'émouvoir, prend ses dispositions, se confesse, reçoit l'Extrême-Onction et le saint Viatique ; puis prenant son crucifix elle le tient longuement et fortement attaché à ses lèvres. On craint qu'il ne la fatigue, on essaie de le lui enlever : « Pourquoi, dit-elle, voulez-vous m'ôter mon Maître ? »

Le troisième jour, qui était le 24 juin, fête du saint Précurseur, les religieuses, la voyant à ses derniers moments, se disposent à la mettre sur la cendre armée du cilice, pour qu'elle y rende le dernier soupir, selon les prescriptions de la sainte règle. Mais elle les prie d'attendre un moment, et assise sur son grabat, elle leur adresse une assez longue et touchante allocution qu'elle termine ainsi : « Prenez-moi

à présent, et portez-moi où il vous plaira. » A peine est-elle sur la cendre et le cilice, qu'elle passa avec une extrême tranquillité vers son Rédempteur, à la même heure que, mourant pour donner la vie aux morts, il avait, en baissant la tête, rendu l'esprit sur la croix. Ceux qui se trouvèrent présents, nous ont assuré qu'ils virent reluire sur son corps la gloire des bienheureux. Son visage était plus éclatant que la lumière, et la mort qui efface la beauté des autres, avait augmenté la sienne, parce que cette mort était une vie pour elle. »

II. — Branches de la Maison souveraine de France.

1° *Branche des Semur-Donzy, en Nivernais.*

Donzy, dans la Nièvre, arrondissement de Cosne, est aujourd'hui un chef-lieu de canton de 4,047 habitants. Cette petite ville avait autrefois, dans sa banlieue, le prieuré bénédictin de Notre-Dame-du-Pré avec une belle église du douzième siècle, dont il reste des ruines intéressantes. C'était une très ancienne baronnie dont les armes portaient *d'azur à trois pommes de pin d'or, posées 2 et 1, la tige en haut.* Je ne sais quant et comment cette baronnie était entrée dans le domaine des comtes de Chalon, qui la transmirent à la maison de Semur.

I. Geoffroy de Semur-Donzy, frère de Dalmace le Grand et second fils de Geoffroy II et de Mahaud de Chalon, hérita, par sa mère, des baronnies de Donzy et de Châtel-Censoir dont il adopta pour lui et sa postérité les armes que nous venons de décrire. Le comte Eudes II de Champagne, vers l'an 1030, y ajouta la seigneurie de Saint-Aignan en Berry. Geoffroy servit ce comte et l'assista vaillamment dans la guerre qu'il eut contre Foulques III, dit Nerra, comte d'Anjou. Mais un

de ses vassaux l'ayant pris par trahison, le livra au comte d'Anjou qui l'envoya prisonnier au château de Loches, où il fut étranglé, vers l'an 1037.

Tel est l'auteur de la branche des Semur-Donzy, dont je vais donner toute la suite, parce qu'elle est peu connue et particulièrement intéressante pour le Nivernais et la Bourgogne, et aussi parce qu'elle a égalé, sinon surpassé, la branche aînée, en grandeur et en puissance.

Geoffroy I, baron de Donzy, était marié à Adélaïde de Vergy, sœur d'Aremburge de Vergy, la femme de son frère aîné Dalmace de Semur et la mère de saint Hugues. Il n'est donc pas étonnant que quelques généalogistes aient maintes fois pris l'une pour l'autre.

De ce mariage sont issus trois fils: *Hervé* qui va suivre ; *Savaric*, qui fera la branche de Vergy en héritant de cette baronnie du chef de sa mère ; et *Eudes* qui vivait en 1077.

En ce temps, il se produisit un fait considérable pour l'accroissement de la maison de Donzy. Le comte de Chalon, Hugues II de Semur, qu'on retrouvera à la branche de Chalon-Semur, mourut jeune et sans enfants, vers l'an 1080, bien qu'il eût été marié à Constance de Bourgogne, fille du duc Robert de France. Le comté de Chalon fut quelque temps sans seigneur, parce qu'il s'était élevé quelque différend, au sujet de cette succession, entre Hervé de Donzy et Savaric son frère d'une part, et de l'autre, les neveux de Hugues, enfants de sa sœur Adélaïde de Chalon, mariée à Guillaume de Thiern. Il fallut l'intervention du roi Philippe I qui adjugea la moitié du comté aux enfants de Guillaume de Thiern, et l'autre moitié aux deux frères Hervé et Savaric de Donzy.

II. Hervé I, baron de Donzy, Saint-Aignan et en partie de Châtel-Censoir, prenait volontiers le titre de comte de Chalon, à cause du quart qui lui avait été adjugé par le roi. On ignore le nom et la famille de sa femme qui lui donna deux

fils, qui furent successivement barons de Donzy : Geoffroy II et Hervé II.

III. Geoffroy II, baron de Donzy et comte de Chalon sur la fin de 1093, s'empara en 1095 de la seigneurie de Varzy, qui appartenait à l'évêché d'Auxerre. L'évêque Humbald, la première année de son épiscopat, fut obligé de recourir aux censures ecclésiastiques pour la faire restituer.

Vers l'an 1112, Geoffroy II vendit à son oncle Savaric, seigneur de Vergy, la part qu'il avait au comté de Chalon, pour faire le pèlerinage de la Terre sainte. A son retour, il entre en religion et meurt bientôt après, le 4 août de je ne sais quelle année. Savaric fonda, avec Guillaume de Thiern, l'abbaye cistercienne de la Ferté au comté de Chalon.

IV. Hervé II, vers 1108, fut en guerre avec Hugues, seigneur d'Amboise. Quand ils firent la paix, ils la cimentèrent par le mariage de leurs enfants, Agnès de Donzy et Sulpice d'Amboise. Hervé II fit beaucoup de bien au monastère de Note-Dame-du-Pré et mourut vers l'an 1120, laissant sa riche succession à Geoffroy III de Semur-Donzy.

V. Geoffroy III ajouta à ses seigneuries celles de Gien, de Cosne, d'Ouchy et de Neuilly, sans doute, par son mariage avec une grande dame dont on ignore la famille et le nom. Il en eut trois enfants : Hervé III, qui suit ; Gauthier de Donzy ; et une fille, Mahaud de Donzy, laquelle, au moment où elle venait d'être mariée à Ansel, seigneur de Trainel, fut enlevée par Etienne de Champagne, comte de Sancerre, qui l'épousa ensuite.

Quant à Geoffroy III, il fut l'un des grands seigneurs de Bourgogne auxquels le pape Eugène III, en 1142, recommanda la protection du monastère de Vézelay. Il eut à soutenir la guerre contre le roi Louis VII, qui lui prit, en 1153, les châteaux de Saint-Aignan et de Cosne. Il eut aussi

de graves difficultés avec Guillaume III, comte de Nevers, qui ruina son château de Châtel-Censoir, le 7 mai 1157.

VI. Hervé III, avait épousé Mathilde, fille aînée et héritière de Guillaume Gœth, seigneur de Montmirail, et d'Elisabeth de Champagne. Thibaud III, comte de Champagne, soutenu par le roi Louis le Jeune, voulut lui reprendre Montmirail que sa femme lui avait apporté en dot. Contre de si puissants ennemis, Hervé appelle à son secours le roi d'Angleterre. Louis VII irrité se joint à Guy I, comte de Nevers, qui était en guerre avec Hervé, assiège son château de Donzy, le prend et le démolit (11 juillet 1170). Au mois d'août suivant, Hervé fit sa paix avec le roi et le comte de Nevers.

Guillaume de Donzy, son fils aîné, mourut sans alliance, au siège d'Acre en Palestine, l'an 1191.

Philippe de Donzy, seigneur de Gien, son second fils, mourut aussi sans enfants, bien qu'il eût été marié à Alix de Court-les-Barres, vers 1206.

Le troisième, Renaud de Donzy, seigneur de Montmirail, se croisa avec Simon de Montfort et mourut devant Constantinople.

Bernard de Donzy, quatrième fils d'Hervé III, s'étant croisé avec son frère Renaud, fut pris par les Turcs et mourut en captivité, suivant Guillaume de Villehardouin. Il était réservé au cinquième fils de Hervé III de continuer sa postérité.

VII. Hervé IV, baron de Donzy, recueillit seul toute la succession de sa maison, et se montra encore plus considérable par sa valeur que par ses grands domaines. Attaqué par Pierre II de Courtenay, comte de Nevers, du chef de sa femme, Hervé triompha de son agresseur, le défit le 3 août 1199, près l'abbaye de Saint-Laurent de Cosne, et le fit prisonnier. Philippe-Auguste ménagea la délivrance de

Pierre de Courtenay, par un traité conclu à Montargis, au mois d'octobre suivant. Hervé y obtint la main de Mahaud de Courtenay, fille de Pierre et, par sa mère, unique héritière des comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre. Depuis lors, Hervé IV, baron de Donzy, prit la qualité de comte de Nevers.

En 1203 il acheta le château de Saint-Saulges.

En 1209, il se croisa pour la guerre contre les Albigeois. Il fonda, en 1216, le prieuré de Lespaux ou de Baigneux, de l'ordre du Val-des-Choux, près de Donzy. Les chanoines de Saint-Martin de Tours lui accordèrent, pour lui et pour ses successeurs, le titre de chanoine de leur église, comme on a vu plus tard, et jusqu'à nos jours, les souverains de la France, chanoines de Saint-Jean-de-Latran, à Rome.

L'an 1217, il passa en Terre sainte, avec Jean de Brienne, et prit part au siège de Damiette. De retour en France, il mourut empoisonné et fut inhumé à Pontigny, ordre de Cîteaux, près Auxerre. On mit sur sa tombe le distique suivant :

Hic lapis Hervei comitis celat faciei
Formam. Forma Dei clarificetur ei.

Hervé IV avait eu de son mariage avec Mahaud de Courtenay un fils et une fille. Selon la coutume de ce temps, le mariage du fils avec la fille d'André de Bourgogne, dauphin de Viennois, avait été convenu entre les parents dès le berceau. Mais ce fils unique étant mort bien jeune encore, toute la riche succession d'Hervé passa à sa fille, Agnès de Donzy, qui avait été elle-même fiancée, en 1217, à Philippe de France, fils de Louis VIII. Devenue veuve l'année suivante et sans être mère, elle fut remariée en 1221 à Guy de Châtillon, comte de Saint-Paul, mort en 1226, au siège d'Avignon.

De ce mariage sont nés :

1° Gaucher de Châtillon, seigneur de Montjay, mort en 1251 sans laisser d'enfant de son mariage avec Jeanne de Boulogne, fille de Philippe de France et de Mahaud de Boulogne ;

2° Yolande de Châtillon, qui succéda à son frère et eut pour époux Archambaud IX de Bourbon. De ce mariage sont nées Mahaud et Agnès de Bourbon, qui épousèrent les deux frères, Eudes et Jean de Bourgogne, fils de Hugues IV, duc de Bourgogne.

Du mariage d'Eudes de Bourgogne avec Mahaud de Bourbon, sont issues :

1° Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers et baronne de Donzy, qui fut mariée en premières noces à Jean de France, dit Tristan, comte de Valois, l'un des fils du roi saint Louis ; puis en secondes noces à Robert III, comte de Flandres, auquel elle porta ses états héréditaires. Elle mourut sans enfant, le 2 juin 1280 ;

2° Marguerite de Bourgogne, comtesse de Tonnerre, qui fut la seconde femme de Charles I, comte d'Anjou, roi de Sicile. Elle mourut aussi sans enfant, le 5 septembre 1308.

Du mariage de Jean de Bourgogne avec Agnès de Bourbon, est issue une fille unique, célèbre dans l'histoire du Charollais, Béatrix de Bourgogne, héritière du Charollais qu'elle porta à son époux, Robert de France, comte de Clermont-en-Beauvoisis, cinquième fils de saint Louis, et la tige de nos rois depuis Henri IV.

2° Branche des Semur, comtes de Chalon.

Le premier personnage de la maison de Semur qui ait porté le titre de comte de Chalon est Geoffroy I de Semur, intime ami du comte Lambert, et l'un de ses frères d'armes à la bataille de Challemoux. Leur amitié avait été cimentée encore par le brillant mariage du fils aîné du baron de

Semur, de même nom que son père, avec Mahaud de Chalon, fille du comte Lambert et d'Adélaïde de Vermandois.

Cette illustre dame, souveraine du comté de Chalon, étant devenue veuve, épousa en secondes noces l'ami de son époux, Geoffroy I de Semur, le beau-père de sa fille, qu'elle jugeait le prince le plus digne et le plus capable de l'aider dans le gouvernement de ses états, et qui porta le titre de comte de Chalon, comme avait fait le comte Lambert, c'est-à-dire par communication matrimoniale, Adélaïde de Vermandois demeurant toujours la vraie et personnelle souveraine titulaire du comté.

Après le décès d'Adélaïde, le titre et la souveraineté du comté de Chalon passèrent à son unique fils, Hugues, évêque d'Auxerre et le frère de Mahaud de Chalon, épouse de Geoffroy II de Semur.

Hugues I, évêque d'Auxerre et comte de Chalon, étant mort en 1039, sa succession échut à son neveu *Thibaud de Semur*, cinquième fils de Geoffroy II et de Mahaud de Chalon, qui devint ainsi le huitième comte de Chalon et la tige d'une branche nouvelle. Tout cela ressort d'une charte du même Thibaud, insérée dans le *Bibliotheca Cluniacensis,* col. 313 et 314. Elle commence ainsi : « Ego in Dei nomine Theobaldus « comes Cabilonensis. » Vers la fin, on y lit cette quasi-royale formule : « Ego vero *gratia Dei comes* Theobaldus... »

Chazot de Nantigny, dans ses *Tablettes historiques*, t. II, p. 165, place à tort, au temps de Thibaud, le partage du comté de Chalon dont j'ai parlé plus haut et qui n'eut lieu que quelques années après la mort du comte Hugues II, son fils.

Thibaud de Semur avait épousé Ermentrude, dont on ignore la maison. Ce puissant seigneur aida Robert, duc de Bourgogne, dans les guerres qu'il eut pour le comté d'Auxerre, avec Renaud et Guillaume, comtes de Nevers, en 1040 et 1058.

Thibaud eut d'Ermentrude trois enfants, savoir : 1° Hugues qui va suivre; 2° Adélaïde qui fut la femme de Guillaume

de Thiern ; 3° Ermengarde de Chalon, femme de Humbert de Bourbon.

Hugues II, neuvième comte de Chalon, était le filleul et le cousin germain de saint Hugues le Grand, abbé de Cluny. Il succéda au comte Thibaud, son père, vers l'an 1072. Voulant favoriser la restauration de Saint-Marcel-lès-Chalon, entreprise par le saint abbé de Cluny, il donna aux religieux de ce monastère les lacs ou pièces d'eau qui sont entre Chalon et Saint-Marcel, appelés vulgairement les Orlans. Son comté de Chalon fut partagé, après son décès, par le roi, comme je l'ai dit plus haut.

Les anciens comtes de Chalon portaient d'*azur à trois annelets d'or*, qui sont encore aujourd'hui les armes de la ville de Chalon. Le comte Thibaud se donna des armes plus rapprochées de celles de la maison de Semur. Lui et Hugues son successeur portaient *de gueules à la bande d'or*.

Autres branches de la maison de Semur.

Je ne ferai que signaler les autres branches issues de la maison souveraine de Semur, autant pour abréger cette étude, que parce qu'elles sont loin d'avoir égalé la renommée et la puissance des précédentes. Ce sont celles :

1° *De Montagut*, dont on a vu l'origine dans la notice généalogique de Dalmace le Grand de Semur et la plus grande illustration, dans la biographie de Hugues II de Semur, évêque d'Auxerre.

2° C'est ensuite la branche de Semur-Vergy, formée par Savaric de Semur-Donzy, deuxième fils d'Hervé II.

3° Vient après, la branche d'Arcy, sur la paroisse de Vindecy-sur-Loire, qui a duré de 1255 à 1426. Mais on la croit formée antérieurement à l'an 1255, bien que la suite de ses seigneurs connus ne commence qu'à cette année.

Dans la branche d'Arcy, je trouve plusieurs seigneurs du

nom de Lancelot de Semur, et le petit fief du Lac-lès-Anzy relevait de la seigneurie d'Arcy. Cette double circonstance pourrait peut-être servir à expliquer un fait héraldique bien étrange qu'on peut lire dans l'important ouvrage intitulé : *la Véritable Science des armoiries*, par maître Louvan Gelyot, édition de Paillot, p. 44 et 87. Ces deux savants, dont l'autorité est si grande en matière de blason, donnent, aux pages ici indiquées, la description et la gravure des armes de Lancelot du Lac, l'un des plus illustres chevaliers de la Table-Ronde. Or ces armes sont absolument celles de la maison souveraine de Semur, *d'argent, à trois bandes de gueules.*

Lancelot du Lac, l'illustre chevalier aux armes de Semur, ne serait-il point un vaillant de cette antique race, attaché comme tant d'autres seigneurs bourguignons à la fortune de Guillaume le Conquérant, dans la conquête de l'Angleterre ? Dans ce cas, nous trouverions jusques dans le poème de la Table-Ronde un éclatant témoignage de la renommée et de la bravoure de la maison de Semur aux époques les plus reculées. [1]

4° La branche de Semur-Sancenay (alias : Sancené, Sancenier, etc.), est probablement la suite des seigneurs de Montagu, Oyé et Trémont. Le titre de Sancenay a prévalu après que le baron d'Oyé eut transféré au village de ce nom sa résidence, en y construisant au milieu de la prairie un château dont on voyait naguère encore les ruines imposantes, à proximité de la chapelle connue et fréquentée par les pèlerins du Brionnais.

La branche de Sancenay, avec les armes anciennes de la maison de Semur, s'est continuée jusqu'à la seconde moitié du seizième siècle, toujours dans une position exceptionnelle

1. On lit dans le petit *Dictionnaire* de Littré : « Table-Ronde, ordre de chevalerie, institué, selon la légende, à York, par le roi Arthur, et dont les membres » prenaient place autour d'une table ronde. Les plus célèbres sont : Amadis, » Tristan, Lancelot. »

d'honneur et de fortune; s'alliant aux premières maisons de la Bourgogne et des provinces voisines, telles que celle de la Palisse, d'Albon, de Damas, d'Amanzé, de Villers-la-Faye et de Tenay. Elle a donné, dans le temps, des croisés à l'Église, de braves défenseurs à la France, et jusqu'à la fin, des dignitaires éminents aux diocèses de Lyon, d'Autun, de Chalon et de Mâcon.

5° Enfin il y a eu les branches des seigneurs de l'Etang, de Laubépin, de Fougères et de Villerez.

Les hommes laborieux et savants qui ont été mes guides dans ce labyrinthe, et que j'ai pu quelquefois rectifier et compléter, consacrent un long chapitre à recueillir les noms et gestes d'une quarantaine de personnages du nom et des armes de Semur, dont ils n'ont pu trouver la place dans les généalogies connues et authentiques. Ce sont six grandes pages que je néglige pour ne pas surcharger cette étude.

III. — Coup d'œil sur les institutions, les lettres, les arts, les occupations et les plaisirs à Semur sous les barons souverains du Brionnais, de l'an 850 à 1272.

Les règnes des barons de Semur, depuis Simon I jusqu'à la fin de la première race, ont été bien courts. Ils ont été peut-être les plus féconds pour l'accroissement des domaines de la baronnie et pour le développement des institutions civilisatrices.

Sous le premier rapport, nous avons vu l'annexion juste et pacifique des baronnies de Luzy et de Bourbon-Lancy. Duchesne y ajoute celle d'Uchon, et il a fallu la mort prématurée de Simon II pour enlever aux barons de Semur le titre considérable et les droits de sires de Beaujeu que leur assurait le mariage de ce jeune prince avec Isabelle de Beaujeu, fille et unique héritière de Humbert V.

Sous le second rapport, Semur s'est orné de la belle église romano-bysantine, toujours debout; il est devenu commune et paroisse; et quand Elvis, fille unique du baron Henri et d'Alix de Brancion, transmet sa baronnie à sa tante Alix de Semur, et par elle à son cousin Jean de Broyes-Châteauvillain, tout est prêt pour la fondation d'une collégiale de chanoines dans l'église paroissiale de Saint-Hilaire de Semur. J'ai donc à parlér maintenant: 1° de la construction de l'église de Semur; 2° de l'érection de Semur en paroisse et de son affranchissement; 3° de la fondation du chapitre de Saint-Hilaire.

Je l'ai dit au commencement de ce mémoire, primitive ment, et pendant plus de trois siècles, Semur n'était ni paroisse, ni commune, mais une résidence princière enclavée dans le territoire de l'antique paroisse de Saint-Martin-la-Vallée. Le château et tout ce qui en relevait immédiatement jouissait du privilège de l'immunité vis-à-vis de Saint-Martin et pouvait être considéré comme une paroisse. Il avait, depuis l'origine, sa chapelle dédiée à saint Hilaire de Poitiers, doux et religieux souvenir de la première patrie de nos barons. Cette chapelle était presque à l'endroit où est, depuis le treizième siècle, l'église paroissiale d'aujourd'hui. Le cimetière l'entourait, selon l'usage antique et si chrétien. La chapelle de Saint-Hilaire, avant la fondation du chapitre, était desservie par quatre prêtres qui tenaient en même temps l'école palatine, selon un vieux mémoire manuscrit que j'ai sous les yeux.

En dehors des murs du nord et au pied de la colline de Balmont, on avait bâti l'église de Sainte-Marie-Madeleine, dédiée à la sœur de Marthe et de Lazare. C'était, comme on disait alors, le *secours* ou l'*annexe* de Saint-Hilaire, plus rapprochée et d'un accès plus facile pour les gens de la basse ville.

Il devait y avoir aussi dans le donjon, qui était la grosse tour

d'aujourd'hui, et à un étage supérieur, un oratoire, comme cela se pratiquait au onzième siècle, dans tous les grands manoirs de seigneurs souverains. Une note de l'histoire d'Angleterre par Lingard, traduite en français par le baron de Roujoux, signale expressément cette disposition intérieure.

Mais ces édifices religieux, bâtis un peu à la hâte et sans beaucoup d'art, n'étaient guère en rapport avec les convenances du lieu et les besoins du temps. Depuis surtout l'époque des croisades, auxquelles les fils des barons de Semur et leurs plus illustres vassaux avaient pris part en très grand nombre, l'art chrétien avait pris parmi nous un immense et rapide essor. Guerriers et architectes étaient tombés en admiration devant les édifices religieux si riches de l'Orient et surtout de Constantinople. On leur fit de nombreux emprunts. De là est né ce que l'on est convenu d'appeler si justement le style romano-bysantin, dont l'église de Saint-Hilaire de Semur est assurément un des spécimens les plus accomplis.

C'est pourquoi le pieux et magnifique Simon I, encouragé et aidé par la duchesse de Bourgogne son épouse, fit venir à Semur une de ces sociétés laïques qu'on appelait gracieusement les *Logeurs du bon Dieu.*

Rien ne marque mieux la différence du roman pur et du roman-bysantin, et le progrès de celui-ci sur celui-là, que la comparaison, facile à faire, de l'église palatine de Semur avec les monuments plus anciens dont le Brionnais s'est couvert sous ses barons souverains, tels que les églises d'Anzy, de Varennes-l'Arconce, d'Yguerande, de Saint-Germain-du-Bois, du Bois-Sainte-Marie et de Saint-Nazaire de Bourbon-Lancy, toutes encore debout et classées au rang des monuments historiques de France.

Si l'on voulait donner une monographie adéquate de l'église de Semur, il faudrait y consacrer tout un volume ; je me bornerai à en signaler les parties plus remarquables.

C'est, au dehors, le clocher d'une richesse incomparable ;

les trois pignons qui forment la croix ; les trois absides avec leurs corniches portées sur une couronne de modillons ; les deux contreforts à retraite dans la partie supérieure, qui séparent les fenêtres de l'abside principale et se terminent par d'élégants chapitaux sur lesquels repose la partie en amortissement ; par-dessus tout, on admirera le luxe tout oriental et du meilleur goût de la grande porte, à l'occident. On y voit en relief, sur un linteau, le récit apocriphe de la *Légende dorée* sur saint Hilaire combattant l'arianisme dans un concile hétérodoxe ; et, dans le tympan, le juge souverain des vivants et des morts, le grand livre à la main et assisté des quatre évangélistes.

Les deux petites portes latérales rivalisent de perfection quant à la pureté du dessin, et offrent aux regards de l'archéologue un merveilleux contraste de noble simplicité et de riches décorations : au nord, les plus brillants atours ; au midi, la grâce la plus naïve.

Au dedans, il faut examiner attentivement l'ensemble du chœur et de l'abside, et les pilastres si richement dessinés et fouillés qui séparent les fenêtres et portent les arcs qui les encadrent. La coupole, sous le clocher, est simple et soignée. Autour de la grande nef, et au-dessus des arcs à ogive naissante des travées, se développe une ravissante galerie, qui des deux côtés va aboutir à une tribune fermée et portée par un cul-de-lampe. Cette œuvre rare et hardie tient lieu de contrefort intérieur, au-dessus de la grande porte, où elle commence par une seule pierre engagée dans la muraille, d'où elle s'élève en s'élargissant graduellement à une grande hauteur avec une grâce incomparable. C'est comme une urne funéraire, jetée entre le ciel et la terre, par où Simon I, sans y penser, préludait à l'extinction prochaine de son auguste race. Peut-être pensait-il à s'élever là un tombeau, comme fondateur de ce chef-d'œuvre saint. Peut-être, si on enlevait les dernières pierres qui recouvrent ce cul-de-lampe, aurait-on la joie d'y rencontrer, avec quelque inscription,

les restes vénérés et aimés de Simon Ier de Semur et de sa noble et digne épouse !

On voit, je l'ai déjà dit, l'ogive naissante aux arcs qui séparent la grande nef des bas-côtés, et à la clef de la grande voûte primitive, dont il ne reste qu'une travée, la plus rapprochée du chœur. Toutes les autres, calcinées dans l'incendie allumé par les protestants, s'étaient écroulées. Lambrisées ensuite de bois peint, elles étaient à refaire au sortir de la Révolution. On se mit à l'œuvre ; malheureusement on ne suivit pas le modèle qu'on avait sous les yeux, dans la voûte de la travée la plus rapprochée du chœur, et on a fait cette voûte disgracieusement surbaissée qui compromet très sérieusement la solidité du monument.

Je ne puis citer aucun acte athentique qui fixe l'année de l'érection de Semur en paroisse. La Révolution a achevé de disperser ou de brûler tous les titres les plus précieux et les plus vénérables. Mais il y a tout lieu de croire que Simon Ier de Semur, après avoir achevé son œuvre si belle de Saint-Hilaire, n'eut rien de plus à cœur que de voir son église érigée en paroisse, pour en remplir régulièrement les nefs d'un peuple pieux, parfumer son enceinte de l'encens de la prière publique et l'animer par les chants et les cérémonies de la liturgie sacrée.

Ce qui est incontestable, c'est que, en 1274, l'église de Saint-Hilaire était en possession du titre et des prérogatives d'église paroissiale. On en trouve la preuve dans un acte public qui est tout ce qu'il y a de plus authentique : savoir, dans la charte de fondation du chapitre de Saint-Hilaire, par Girard, évêque d'Autun, de concert avec Jean de Broyes-Châteauvillain, baron de Semur [1]. On y lit, à la douzième

1. Cet acte a été publié pour la première fois, dans le *Spicilegium* de dom L. d'Achery, et en dernier lieu par M. Anat. de Charmasse, dans son *Cartulaire de l'évêché d'Autun*, page 134 et suivantes. J'en possède deux anciens exemplaires manuscrits.

ligne, dans le *Cartulaire de l'évêché d'Autun*, page 134 : « Nos in parochiali ecclesia beati Hylari Sinemuri....... » Cela suffit pour justifier mon affirmation présente. Je réserve une étude plus approfondie de ce vénérable et précieux document à plus tard, quand j'en serai venu à l'état religieux de Semur.

Dans le reste de l'acte de fondation du Chapitre de Semur, l'église de Saint-Hilaire est souvent mentionnée, mais sans le qualificatif *paroissial* qu'on ne trouve que deux fois et au commencement. Cette circonstance m'inclinerait à croire que c'est à une époque plus ou moins rapprochée de l'année 1274 qu'a eu lieu l'érection de la paroisse et seulement après l'affranchissement de la basse ville par Henri de Semur, en 1251. Si Dieu, comme l'a écrit saint Anselme de Cantorbéry, n'a rien de plus cher en ce monde que la liberté de son Eglise [1], c'est aussi dans son esprit de donner à son Eglise des fidèles jouissant de la sainte liberté des enfants de Dieu. C'est ainsi que saint Paul revendique auprès de saint Philémon la liberté d'un esclave fugitif devenu chrétien. C'est bien ce qu'avait compris le pieux baron Henri, quand il affranchit définitivement les habitants de la basse ville de Semur.

On a étrangement abusé des mots de « basse ville et haute ville ». A entendre Courtépee, par exemple [2], il y aurait eu deux villes à Semur : une plus grande et une moins grande. Le mot ville, dans la langue française, n'a qu'une acception qui n'est point celle de *villa*, maison de plaisance et quelquefois village.

Chez nos pères, dit Ducange, au mot *villa* de son *Glossaire*, on appelait « villæ regiæ, villæ dominicæ », les châteaux « où les rois et les princes souverains avaient leur cour : » Villæ regiæ, dominicæ, quæ regum erant propriæ. Palatia,

1. Nichil magis diligit Deus in hoc mundo quam libertatem ecclesiæ suæ. (Epistol. IV. 76.)
2. *Description du duché de Bourgogne*, 1769, t. IV ; p. 190.

» curtes regiæ, fisci et vici regii, interdum nude villæ » appellatæ in Francorum annalibus. » En ce sens, comme on appelait, ajoute Ducange, *villa urbana* un château souverain sis à côté d'une ville, ainsi appelait-on *bassa villa* ou basse ville, toute agglomération de maisons bâties sous les murs d'un château pour les serfs et les artisans, dans une seconde enceinte. On montrait ainsi l'estime qu'on faisait de l'homme même non libre. Tandis qu'on appelait basse cour (bassa curtis), le quartier des animaux nombreux et de toute sorte qui étaient, à la fois, les instruments et le produit de l'agriculture, on appelait basse ville le quartier où étaient agglomérés les habitations de serfs et des gens de métier.

En déclarant les habitants de Semur de libre condition, le baron Henri leur concédait libéralement le droit de disposer d'eux-mêmes, soit en restant, soit en se retirant, et le droit de pouvoir acquérir et posséder, céder et vendre à leur gré. De ce moment Semur devenait une commune, dans la bonne acception du mot.

L'affranchissement de Charolles, par Robert de France, fils de saint Louis, comte de Clermont en Beauvoisis, seigneur de Bourbon-l'Archambaud et de Charolles, est postérieur de cinquante ans à celui de Semur, comme on peut s'en assurer en lisant dans Courtépée [1] la charte de Robert de France, laquelle se termine ainsi : « Datum Parisiis, die » port festum B. Luciæ virginis, mense decembri anno » Domini 1301. »

L'histoire de la fondation du chapitre de Saint-Hilaire sera mieux à sa place plus loin, à l'état de l'église à Semur, où je donnerai le nom et la biographie de tous les doyens, depuis l'origine jusqu'à la suppression en mars 1776.

On aurait tort de se figurer le vieux manoir de Semur comme une solitude monotone et silencieuse, presque

1. *Description du duché de Bourgogne*, 1re édition, t. IV ; p. 47 à 50.

comme un tombeau. Il y avait là, au contraire, tout un monde en petit et une animation très vive et très variée.

Le seigneur avait ses rapports intimes de familles et ses rapports politiques et sociaux avec les princes souverains les plus rapprochés, tels que les comtes de Forez, de Mâcon et de Chalon, les sires de Beaujeu, les ducs de Bourbon et surtout les ducs de Bourgogne. Journellement il voyait arriver chez lui quelques-uns de ses nombreux vassaux qu'il aimait à visiter à son tour. Il y avait d'ailleurs assez d'officiers et de monde attachés aux services divers et multiples de la baronnie.

C'était d'abord les sergents ou hommes d'armes, préposés à la garde de la citadelle et à sa défense, sous les ordres d'un commandant de place, tel qu'était l'écuyer Morel nommé dans l'acte de fondation du chapitre en 1274, lequel avait son habitation près des *Porteaux* signalés dans la description du château.

D'autres officiers, sous les ordres du commandant de place, présidaient aux exercices qui se faisaient, chaque jour, à l'ombre de la bastille et sur le *Plâtre* (platea), comme nous appelons encore aujourd'hui la place sise entre la tour et l'église. Nous avons un aperçu de ces exercices nobles et utiles dans la vie de saint Hugues de Semur, abbé de Cluny, écrite en latin par son disciple Hildebert, évêque du Mans, puis archevêque de Tours. J'en extrais les lignes suivantes :

« Pater hæredem transitoriæ possessionis desiderans, » sæcularis militiæ insignia puero destinabat. Unde cum » jam pupillares annos attigisset cum coevis urgebat equitare » juvenibus, equum flectere in gyrum, vibrare hastam, facile » clypeum circumferre, et, quod ille altius abhorrebat, » spoliis instare et rapinis. Cætorum ille alii natus profes- » sioni, corporis incommoditate militem detrectabat et » mente. Ad arma minus habilis, indocilis ad rapinam, totus » jam ad Christum et natura trahebatur et gratia. Unde » cum præfati juvenes die quadam pauperi vaccam auferrent,

» tyro Christi vehementer indoluit, nulli consors in culpa, » quia nulli concors in rapina. Ipse tamen recompensatione » annua jacturam proximo restituens, ejus quærelam sup- » pressit, repressit egestatem. »[1]

Raynaud de Semur, neveu de saint Hugues, duquel il a écrit aussi la vie, confirme ce récit, au chapitre premier : « Dum aut ecclesiæ aut *scholis* frequentius adhæreret; horis » tamen furtivis, quia patrem suum timebat qui *militaribus* » *studiis* illum applicare volebat. »

On voit que ces jeunes seigneurs ne se bornaient pas toujours aux exercices du *Plâtre.* Selon les habitudes du temps, beaucoup trop spartiates, ils s'exerçaient aux déprédations dont les pauvres gens de la campagne avaient quelquefois à souffrir. Heureux quand il se rencontrait un saint Hugues pour tout réparer ! J'ai cité ces deux textes comme preuves historiques de l'existence d'une école palatine à Semur, large source d'animation et de vie publique.

Non loin de la citadelle et des gens de guerre s'élevait l'auditoire de la justice et les habitations des magistrats chargés de la rendre à tous les degrés. Leur ressort s'étendait à toute la baronnie. Le chef avait le titre de châtelain, comme les seigneurs eux-mêmes. Il avait son lieutenant. Cette charge ne se donnait, au moyen âge, qu'à des nobles qui devaient en faire hommage au seigneur souverain.[2]

1. *Bibl. Clun.* col. 415, A. « Son père qui se plaisait à voir en lui l'héritier de ses domaines, le destinait à revêtir les insignes de la milice séculière. C'est pourquoi il l'obligeait, à peine sorti de l'enfance, à faire de l'équitation avec ses camarades, à exécuter des rondes à cheval, à tirer de l'arc, à se familiariser avec le bouclier et, ce que l'enfant avait en horreur, à butiner et à commettre des rapines. Né pour une autre profession, il détestait le métier des armes, moins à cause de la fatigue que par goût naturel. Il s'y sentait impropre; il ne se sentait pas fait pour la rapine. Son naturel et la grâce l'appelaient tout entier à Jésus-Christ. Un jour que ses jeunes camarades avaient enlevé une génisse à un pauvre paysan, le novice de Jésus-Christ en ressentit une profonde douleur; et bien qu'il n'eût ni péché, ni participé à la rapine, il puisa dans sa bourse, répara le préjudice, supprimant du même coup et les plaintes et l'appauvrissement du paysan. »

2. Le Laboureur, *Mazures de l'île Barbe*, t. II, p. 375.

Les procureurs d'office ou procureurs fiscaux avaient charge de rechercher et de défendre les droits du seigneur et ceux du public.

Les prévôts (præpositi) étaient des officiers comptables qui recevaient les redevances des vassaux, les amendes imposées par les juges, vendaient les bois, denrées et produits des domaines de la baronnie.

Il y avait *les clercs du papier* (clerici tenentes papyros). Les notaires et greffiers étaient compris dans cette catégorie.

Enfin des sergents, un geôlier et des forestiers ou gardes des bois de la baronnie complétaient le personnel de la justice du baron.

Tout près et dans une enceinte particulière, s'élevait, nous l'avons dit, l'école des clercs (domus, schola clericorum), tenue au onzième siècle par quatre prêtres, et dans laquelle les enfants du seigneur baron, ceux de ses officiers et de ses vassaux venaient recevoir la première instruction. On peut présumer non sans raison que *les clercs du papier*, qui appartenait souvent au clergé, avaient leur habitation propre et leurs bureaux dans la même enceinte, où régnait plus de tranquillité, mais séparés des premiers par l'église de Saint-Hilaire et le cimetière.

La basse ville avait aussi son animation propre, comme tous les centres ouvriers. Là se trouvaient les cordonniers, les tailleurs, les tisserands, les blanchisseurs, les bouchers, les boulangers, les aubergistes, etc.

Les distractions et les plaisirs salutaires et productifs ne manquaient pas non plus à tout ce monde.

Le baron et les nobles ou bourgeois de la haute ville ou du *Plâtre* pouvaient se livrer journellement à l'exercice d'une chasse facile et heureuse. De temps à autres, il y avait les grandes chasses organisées contre les animaux nuisibles, tels que les loups, les renards, les sangliers.

Dans la belle saison, la pipée, ou la chasse des dames, était fort en honneur et merveilleusement récréative. Au moyen âge, elle était très en vogue dans tout le Brionnais. C'était une importation du Poitou, faite par nos premiers barons auxquels je puis bien appliquer mon épigraphe :

...........Optatamque salutat
Telluram et dulces patriæ reminiscitur agros.

M. A. Hugo, dans *la France pittoresque* (tome III, p. 231, col. 1re), consacre à décrire cet exercice tout un paragraphe qui a ici sa place naturelle. « La pipée, dit-il, c'est une chasse très usitée dans les provinces de l'ouest et presque inconnue ailleurs. Elle a lieu en automne. On choisit un taillis épais voisin de quelque étang. On y dépouille de jeunes arbres de leurs branches, de manière à ouvrir quatre allées aboutissant à un centre commun où s'élève une hutte de feuillage destinée aux chasseurs. On courbe en arceaux les jeunes arbres dépouillés de leurs branchages et on les hérisse de gluaux; puis à l'heure où le soleil couchant jette ses derniers rayons, où les merles, les geais et les autres oiseaux rentrent dans les bois, les chasseurs vont se cacher dans la cabane. L'un d'eux, adroit pipeur, prend une feuille de lierre et imite le cri de détresse d'un merle en danger. Trompés par ce cri, une foule d'oiseaux accourt et, se précipitant sur les arbrisseaux d'alentour, tombent embarrassés dans les gluaux. Dès qu'il y en a un de pris, on le fait crier en lui cassant les pattes ou les ailes; les autres accourent à son aide et se font prendre. La chasse dure jusqu'à la nuit obscure. L'on se retire emportant souvent un grand nombre d'oiseaux. Les dames se mêlent parfois aux chasseurs et leur présence empêche qu'on ne martyrise les malheureux prisonniers pour les faire crier. »

La pratique de cet amusant exercice s'est conservée dans

le Brionnais jusqu'au commencement de ce siècle. Il y a une cinquantaine d'années j'y ai souvent pris une part active. La pipée a été chantée, en ce siècle, dans un charmant petit poème en quatre chants par un enfant de Semur, M. J. Perrin de Précy [1], petit-neveu du général fidèle qui a illustré ce nom. Le pauvre poète, sans avoir couru tant de périls sur son champ d'opérations que le brave général au siège de Lyon, a trouvé la mort, tout jeune encore, dans un de ses plus beaux triomphes. Un soir qu'il rentrait avec son monde, chargé de butin, il est mordu par un chien hydrophobe et, peu de jours après, il succombait douloureusement à ce mal horrible.

M. de Précy fait suivre chacun de ses chants de notes spirituelles et savantes en la matière. La première commence par ces mots qui prouvent bien que je dis vrai quand j'attribue l'importation de la pipée dans le Brionnais à nos premiers barons, au cœur du moyen âge : « Quoique la pipée soit une chasse peu pratiquée en France, elle mérite néanmoins l'attention du public puisqu'elle fait depuis longtemps l'amusement de quelques cours étrangères. Elle est remarquable par son ancienneté, car je la crois presque aussi ancienne que les oiseaux. »

Au commencement du dix-septième siècle et deux cents ans avant M. de Précy, la pipée (*felix aucupium*), avait été signalée comme un des plus agréables délassements du Brionnais, par le R. P. Vavasseur, jésuite des plus lettrés, né à Paray-le-Monial, dans une de ses plus charmantes épigrammes latines à son ami Malteste, de Charolles, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon. [2]

Le petit poème du R. P. Vavasseur, que je viens de citer, résume très heureusement l'ensemble des récréations que

1. *La Pipée ou la Chasse des dames...*, par J. P... de Pr....., Paris, 1808.
2. Francisci Vavassoris *Epigrammatum*, libri III[ii]; épigramma xxxv.

savaient se procurer nos ancêtres, et montre qu'à cet égard c'était encore au dix-septième siècle comme au neuvième.

Rus, inquis, petere, ac foris vagari
Et curis volitare mens soluta
Gestit : mens procul ire feriatum,
Sit venatus ubi ferarum abundans,
Felix aucupium, frequensque piscis...
....
Rus, inquis, volo; rus habito quod vos
Et Carolesium pete, et Paredum.

La campagne, dis-tu; il me faut la campagne. J'ai besoin de courir, de secouer au loin tous mes soucis. Je veux aller jouir de mon repos quelque part où le gibier abonde sous les pas du chasseur, où la pipée soit heureuse et la pêche abondante...............................
Je veux, dis-tu, la campagne. Choisis la campagne qui te plaît davantage : va à Charolles; va à Paray.

La pêche fournissait un troisième élément de distractions et un exercice salutaire et productif à la petite cour du vieux Semur et à ses habitants. Il y avait autrefois dans toute l'étendue du Brionnais des étangs vastes et profonds qui n'existent plus, et dont celui de la Clayette peut donner une idée. De là les nombreux hameaux ou écarts qui portent encore le nom de *l'Étang*. Si on veut parcourir le *Dictionnaire des hameaux et écarts de Saône-et-Loire*, par M. Ragut, on en trouvera plus de trente dans le seul arrondissement de Charolles où est englobé tout l'ancien Brionnais.

Mais il y avait surtout les rivières de Sornin et de l'Arconce et le grand fleuve de la Loire qui les reçoit dans son sein.

Dans l'acte de fondation du chapitre de Saint-Hilaire de Semur, qui est de l'an 1274, nous trouvons le droit de pêche dans la Loire, concédé aux chanoines dans tout le parcours de ce fleuve sur le territoire de la baronnie, mais seulement pour leur usage personnel et pour défrayer leurs hôtes. Le

droit de grandes pêches organisées était réservé au baron de Semur, aussi bien que le grand poisson « cum magno pisce ».

On ne sera pas fâché de lire ici le texte même de la concession :

« Damus etiam et concedimus in perpetuum ipsi decano » et canonicis instituendis ibidem jus piscandi per se vel » per familiam suam, ad opus hospitiorum suorum in fluvio » Ligeris, in quantum justitia et jurisdictio nostra se extendit » in castellania nostra Sinemurensi, retento nobis et nostris » successoribus dominis Sinemuri magno pisce quod ad nos » ratione dominii pertinere consuevit. » [1]

Que faut-il entendre par *le grand poisson*? Sont-ce toutes les grosses pièces, en fait de carpes, brochets, etc. Ou bien s'agit-il seulement du saumon? Les avis sont partagés; mais j'aime à croire que la réserve ne portait que sur le saumon.

J'ai sous les yeux une transaction « contenant confirmation du droit de pêche, en tout temps et avec toute sorte d'engins, sans aucune rétribution, dans la rivière de Loire, dès le bec de Sornin jusqu'au sault du Picard, pour messieurs du chapitre de monsieur saint Hilaire de Semur, contre les seigneurs d'Artaix et de Maulévrier, du 5 juillet 1587.

Cette transaction est passée à Semur, par-devant le notaire Polette, entre « noble et scientifique personne messire François de Digoine, doyen... et noble demoiselle Marguerite de Savary, en son nom et comme procuratrice spéciale dûment fondée de noble François de Savary, écuyer, sieur desdits Brèves, Artaix et Maulévrier, absent, étant de présent en ambassade pour le Roy, avec le sieur de Lencosme, en Turquie, et auquel elle promet faire ratifier la présente, s'il en est besoin. »

1. *Cartulaire de l'évêché d'Autun*, p. 136, l. 4.

Les termes de cette transaction sont ceux de l'acte de fondation du chapitre de Saint-Hilaire, excepté ces expressions qui fixent les limites extrêmes de la concession : « *Dès le bac* ou embouchure *de Sornain*, *jusqu'au sault du Picard*, qui devait être rapproché de Digoin. »

J'ai suivi le sentiment de Chazot de Nantigny, comme le plus clair et le plus sûr, relativement à la transmission de la baronnie de Semur aux sires de Châteauvillain [1]. Simon II de Semur, époux d'Isabeau, héritière unique de la baronnie de Beaujeu, meurt sans laisser d'enfant. En 1247, sa jeune veuve se remarie à Renaud, comte de Forez. Cependant l'oncle de Simon II, Henri de Semur, prend possession de la baronnie, comme héritier de son neveu. En 1261, le comte de Forez lui transporte le douaire de sa femme sur les baronnies de Semur et de Dyo, moyennant 3040 livres de rente annuelle.

Henri, après avoir affranchi les habitants de Semur, comme nous l'avons dit, mourut laissant de sa femme Alix de Brancion une fille unique, Helvis de Semur, morte sans alliance, après avoir donné la baronnie de Semur avec ses dépendances à son cousin Jean de Broyes, seigneur de Châteauvillain, dont le père avait épousé Alix de Semur, de laquelle il eut Jean de Broyes. Les seigneuries de Luzy et Bourbon-Lancy passèrent, du même coup, dans la maison de Châteauvillain. [2]

Châteauvillain est une petite ville de quinze cent vingt-un habitants, sur la rivière d'Anjou, à l'extrémité de la Champagne la plus rapprochée du duché de Bourgogne. C'est aujourd'hui un doyenné du diocèse de Langres. Au douzième siècle, Châteauvillain était, comme Semur, un château fort, entouré de murailles flanquées de tours et

1. *Généalogies historiques de Bourgogne*, in-4°, maison de Semur.
2. Chazot de Nantigny, ibid.

défendue par des fossés remplis d'eaux de sources. Le sire de Châteauvillain avait accompagné saint Louis à la croisade.[1]

André du Chesne a écrit l'histoire généalogique de cette maison, à la suite de celle des comtes de Dreux. Hugues de Châteauvillain, troisième du nom, s'intitulait : « Hugues par la grâce de Dieu seigneur de Broyes. » Il épouse en 1178 Isabelle de Dreux, fille de Robert de France, comte de Dreux, frère puîné du roi Louis le Jeune. La maison de Châteauvillain peut donc sembler digne de succéder aux anciens barons de Semur. Mais elle n'avait plus les mêmes armes[2] ; elle n'avait plus autant de racines dans le pays que la maison de Semur avec ses quatre cents ans d'ancienneté et ses branches multiples ; et elle n'y faisait pas sa résidence permanente. Un simple seigneur châtelain y tenait ordinairement la place de baron. Il n'y a eu que trois barons de Semur de la maison de Châteauvillain ; et il me serait impossible de leur consacrer une longue biographie, faute de matériaux et d'événements mémorables, sauf la fondation de la collégiale de Saint-Hilaire qui aura plus loin son article particulier.

Jean de Châteauvillain, l'heureux héritier d'Helvis de Semur, sa cousine germaine, avait épousé une autre fille de cette illustre maison, Jeanne de Semur, dame de Luzy, dont je n'ai pu établir la descendance. En 1258, il fit avec les habitants de Marcigny, sur quelques droits controversés, un traité qui fut ratifié par l'évêque d'Autun, l'abbé de Cluny, Renaud, comte de Forez, Yolande de Luzy, etc. (Inven-

1. A. Hugo, *France pittoresque*, t. II, p. 229.

2. Broyes portait d'azur à trois brois d'or posés en pal et rangées en fasce, d'après Chazot de Nantigny, dans son petit dictionnaire héraldique. p. 103. Simon le Jeune, père de Jean, laissant ces armes et son nom de famille, prit ceux de sa seigneurie de Châteauvillain avec les armes de Félicité de Brienne, son aïeule. Ses successeurs, comme lui, portèrent de gueules semé de billettes d'or, au lion du même brochant sur le tout ; et pour cri : Châteauvillain à la barbe d'or. (Mss. de M. Potignon de Montmegin.)

taire des titres du prieuré de Marcigny.) On avait tenu à la garantie de ces illustres personnages à cause de l'extrême jeunesse du nouveau baron et de sa femme.

Au mois d'avril 1266, le baron de Semur et le prieur de Marcigny firent un autre traité relatif à l'étendue et à la qualité de leurs droits réciproques [1]. Dans ces deux traités, le baron met la qualité de seigneur de Semur avant celle de seigneur de Châteauvillain, soit parce que ces actes étaient faits et passés à Semur et ne concernaient que la baronnie de Semur, soit parce que le père de Jean de Broyes vivait encore et demeurait titulaire de la baronnie de Châteauvillain. En 1274, Jean de Semur-Châteauvillain fondait le chapitre de Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais, conjointement avec Girard de Beauvoir, évêque d'Autun. Nous consacrerons plus loin un article spécial à cet établissement. Au mois de juin 1279, il approuva et confirma l'acquisition faite au prieuré de Blanzy de la juridiction des terres qui en dépendent, à cause de sa baronnie de Luzy, dans le ressort de laquelle était situé Blanzy, au bailliage de Montcenis [2]. Loin de regretter l'affranchissement des habitants de Semur par le baron Henri, en 1257, il fut heureux d'imiter ce royal exemple, en affranchissant de même ceux de Châteauvillain par une charte du mois de mars 1286. Au mois de février 1290, il signa, avec le prieur de Marcigny, un nouveau traité plus explicite et plus précis que les précédents. Nous l'analyserons tout à l'heure. Parvenu à une extrême vieillesse, Jean de Semur-Châteauvillain n'hésita pas, en 1313, à se démettre de ses titres et à faire entre ses enfants le partage de ses biens. L'aîné, sous le nom de Simon II, continua les sires de Châteauvillain et épousa Marie de Flandres. Guy, le second, eut la baronnie et continua les barons de Semur.

1. Inventaire des titres de Marcigny.
2. M. Potignon de Montmegin.

Le troisième fils, Jean de Châteauvillain, fut évêque de Châlons-sur-Marne.

Le quatrième, Alix, mourut religieux, au couvent des Cordeliers de Châteauvillain.

Le dernier traité, de 1290, entre le baron de Semur et le prieur de Marcigny, mérite d'être analysé dans l'histoire de Semur. Il y fut convenu entre les parties contractantes que le seigneur de Semur et ses successeurs auraient le droit de garde, dans la ville de Marcigny et dans les paroisses de Beaugy, Saint-Martin-du-Lac, Iguerande, Briennon, la prévôté d'Heurgues (Saint-Julien-de-Jonzy), Chessye (Sarry), Argues (Baugy), et Farges (Briant); ensemble sur tous les hommes qui demeureraient en la châtellenie ou baronnie de Semur, à la réserve de Varenne et de Narbot. Au baron de Semur sont pareillement réservés le ressort, l'appel et la justice des marchands. Sur tout le reste, le seigneur de Semur s'engage à ne jamais accueillir les plaintes et à ne jamais juger les différends des habitants des paroisses susnommées.

Mais qu'est-ce que c'est que le droit de garde? Cl.-Jos. de Ferrière nous l'apprend en ces termes : « Garde seigneuriale est un droit qui appartient en quelques endroits au seigneur féodal, lequel, pendant que ses vassaux sont en bas âge, fait les fruits siens des revenus des fiefs qui relèvent seulement de lui immédiatement, sans qu'il soit obligé de nourrir ni d'entretenir les mineurs auxquels on donne des tuteurs pour leurs autres biens. Le seigneur féodal est seulement tenu de conserver les fiefs en leur entier et d'acquitter tous les ans les rentes foncières et les autres charges marquées par les coutumes. » [1]

L'article troisième déboute le baron de Semur de ses prétentions à la haute justice, à la moitié des meubles des condamnés à mort, à la moitié des amendes pour raison de

1. *Nouvelle Introduction à la Pratique*, etc..., t. I, p. 700.

cens, porcelage, corvées, traite de vin sur les hommes de Briennon, Iguerande, Mailly, Marcigny, Baugy et autres lieux susdits. Le haut tribunal règle que toutes ces choses demeureront au seul prieur de Marcigny, quand même les gens qui tiendront les terres dépendantes desdits lieux ne demeureraient pas dans la justice du prieuré.

L'article quatrième déclare que le droit de tenir marché public à Marcigny ou hors de cette ville, en quel lieu qu'il plaira au prieur dans ses limites, demeure confirmé tel qu'il a été donné audit prieuré par les seigneurs de Semur, longtemps avant cette transaction, laquelle fait autant honneur au chef de la nouvelle dynastie de Semur qu'à la modération du prieur, qui ne cherchent l'un et l'autre qu'à respecter et sauvegarder des droits légitimes et séculaires.

Enfin le cinquième article établit que le prieuré n'aura point de justice dans les bans de Semur; et le traité fixe ces bans que je dois reproduire ici comme curiosité historique.

« Commencent les bans à la maison de Pierre Bérard des Chevanes tendant à la croix des plains de la Fay, appelée la Croix de Fontbernon. De là tirent à la dent du gros bois de Jean Celerier par dessus la grange de la Fay; de là aux plains de ceux de Montjomé, qui est à la queue de l'étang de Montmegin; et dudit plain tendant droit par le fond de la Goutte jusqu'à la chaussée dudit étang, par devers les vignes de Montmegin, et dudit étang droit au carruge qui est au grand chemin de Sainte-Foy à Marcigny, dessous la Brosse flayme. Et dudit carruge droit par ce même chemin en dehors la Craye jusqu'à la croix nouvelle qui est dessus la Goutte de Breigne. Et de là descendant droit par le fond de la Goutte de Breigne, par devant la maison de Pierre Cole, tendant au noyer de chemin, et de là au grand chemin qui vient de Jonzy à Marcigny par devers Semur; et par ce même chemin droit au Crot au Loup, et de là droit par le même chemin à la Grange de Robert de Rochefort dessus Sellé, homme de Mgr Etienne de Saint-Arban, et de là à

l'église de Sellé, ensuite droit à la maison de Pierre Bérard premièrement confiné ; dans lesquels confins lesdits prieur et couvent n'auront aucune justice ; mais bien dehors lesdites limites et dans les seigneuries susmentionnées. »

On appelait bans les limites extrêmes dans lesquelles un seigneur avait seul le droit de publications diverses, de convocation et d'appel pour le service du roi, d'établissement de moulins, fours et pressoirs, auxquels il pouvait assujettir tous ses sujets.

Guy de Semur-Châteauvillain fut marié en premières noces avec Isabeau de Torote, fille du châtelain de Noyon et de Marie de Coucy, de laquelle il n'eut point d'enfant. Il épousa en secondes noces Isabeau de Châtillon en Bazois, qui vint ajouter à ses baronnies de Semur, de Luzy, de Bourbon et d'Uchon, celles de Jaligny en Bourbonnais et de Châtel-Perron, dont elle avait hérité de son oncle Guillaume de Châtillon, évêque et duc de Laon.

Guy de Semur-Châteauvillain eut de son second mariage :

1° Marie de Châteauvillain, mariée avant 1311, au comte Guillaume de Mello ;

2° Jean, qui suit ;

3° Guillaume Amaubry de Luzy, qui se fit moine à Cluny, et fut prieur à Marcigny.

Homme mondain sous la bure du religieux, il affectait des airs de grand seigneur et se livrait à des dépenses auxquelles ne pouvaient suffire les revenus du prieuré. Tout en souffrait, et les religieuses ne recevant plus ce qui leur était dû pour leur nourriture et leur entretien, fermèrent leur église et cessèrent de faire l'office, jusqu'à ce que l'abbé de Cluny envoyât à Marcigny un religieux pour régir, en son nom, les revenus du prieuré et donner aux dames régulièrement les portions ordinaires.

Ce prieur aventureux eut avec les dames du prieuré de Marcigny une autre contestation d'une tout autre nature,

que M. Potignon de Montmegin rapporte en ces termes : « Il avait donné le voile à une fille qui n'était pas d'extraction noble, et prétendait que la communauté la recevrait par considération pour lui. On la mit hors de la maison ; il s'obstina à la maintenir; mais on la fit retirer autant de fois qu'elle rentra. »

La fermeté des sœurs ne s'inspirait point d'un sentiment d'amour-propre ou d'orgueil, mais uniquement de l'esprit et de la lettre de leurs constitutions. Le prieur le comprit-il? Quoi qu'il en soit, il lui fallut se désister de sa prétention.

En 1302, Guy de Semur-Châteauvillain vendit à Robert II, duc de Bourgogne, les châteaux de Bourbon-Lancy et de Semur-en-Brionnais pour la somme de six mille livres, avec faculté de rachat [1]; ce qui confirme bien mon assertion de tout à l'heure, qu'il n'y résidait pas. Cependant Jean II faisait quelque bien au chapitre de Saint-Hilaire de Semur, et confirmait la rente de vingt livres données par son aïeul Jean I, sur le péage de son port sur la Loire, à Artaix. C'est sous Jean II que commencent les déprédations de Bernard de Monchauvet, son lieutenant en la baronnie de Semur, contre l'abbaye de Marcigny; on verra à quels excès elles furent portées sous son successeur.

Jean II fut marié deux fois. De sa première femme, dont on ignore la famille et le nom, il eut, selon le père Anselme, Jeanne de Semur-Châteauvillain, qui fut la troisième femme de Guichard VI, sire de Beaujeu, auquel elle apporta, avant le 29 novembre 1320, le titre et la baronnie de Semur, que ce prince ajouta à ses titres de sire de Beaujeu et souverain des Dombes.

La grande maison des sires de Beaujeu a donné trois barons de Semur. Mais, comme les précédents, ils ne rési-

1. Père Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France et des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 345.

daient point ; et ce n'était plus seulement l'illustration et l'éclat de la souveraineté qui manquait alors au pays, c'était souvent la paix et la prospérité. Rien n'est fier et dur comme un subalterne loin de la présence du maître ; on en verra tout à l'heure de tristes exemples. Tel était Bernard de Montchauvet qui continuait à régir la baronnie de Semur pour son nouveau maître et seigneur.

Cependant Guichard VI, sire de Beaujeu, prince de Dombes et baron de Semur, était un très grand et digne souverain. Il s'acquit par sa valeur le surnom de Grand. Il servit dignement, et dans les plus hautes positions, les rois Philippe le Bel, Louis le Hutin, Philippe le Long, Charles le Bel et Philippe de Valois, dans toutes les guerres qu'ils eurent. Il en eut lui-même plusieurs contre ses voisins du Dauphiné et du Viennois, dont il se tira avec gloire. A la bataille de Mont-Cassel, en 1328, il commandait le troisième bataillon français avec le grand maître des Hospitaliers. Il mourut à Paris le 18 septembre 1331. Son corps fut rapporté et inhumé à Belleville-sur-Saône.

Guichard VI de Beaujeu avait eu de Jeanne de Semur, sa troisième femme :

1° Un fils de même nom, Guichard de Beaujeu, qui a fait la branche de Perreux et continué les barons de Semur ;

2° Guillaume, qui a fait la branche d'Amplepuis ;

3° Robert, qui a fait celle de Joux et de Tarare ;

4° Louis de Beaujeu, seigneur d'Aloignet, mort en Afrique l'an 1380.

Au temps de Guichard le Grand de Beaujeu et de Semur, le prieur de Marcigny se plaignit à la cour de France des excès commis par les gens de la baronnie de Semur. Malgré ses éclatants services, c'est le baron lui-même qui fut responsable des méfaits de son châtelain. J'emprunte à M. de Reffye l'exposition des faits et le jugement du roi :

« Le châtelain de Semur, Bernard de Montchauvet, supposant que les lépreux qu'on tenait dans leur hôpital,

hors de la ville de Marcigny [1], avaient fait certaine conspiration contre la tranquillité publique, les fit conduire dans les prisons de Semur, d'où on les rendit peu après dans une grange dépendante de cette maladrerie, et on les y brûla. On pilla la maison. On enleva de Marcigny plusieurs habitants qu'on mit dans les prisons de Semur; on leva les droits de péage et autres dont le prieur était seul en possession, avec certaine quantité de grains et de provisions qu'on avait conduits à Marcigny pour les dames et les religieux. La plainte en fut donnée au bailli de Mâcon qui informa tant desdits excès que de la garde enfreinte. Car, depuis le douzième siècle, le prieur et les religieux de Marcigny avaient eu recours plusieurs fois à la sauvegarde du roi.

» La cour ayant été saisie de la connaissance du fait par appel, condamna le comte *(sic)* de Beaujeu : 1° à rétablir ledit hôpital avec ses lépreux, et, parce qu'ils n'existaient plus, à les représenter par des figures de paille ; 2° à restituer tout ce qui avait été pris, après qu'enquête en aurait été diligemment faite par le bailli de Mâcon, devant qui les parties furent renvoyées sur ce fait; 3° à mettre incontinent hors de ses prisons tous les gens du prieuré ; et pour réparation tant desdits excès que de la garde enfreinte, la cour le condamne à cinq cents livres envers le prieur et les religieux de Marcigny, en dix mille livres envers le roi et aux dépens. »

Guichard II de Semur, fils aîné de Guichard VI de Beaujeu et de sa troisième femme Jeanne de Semur-Châteauvillain, fut seigneur de Perreux et de Semur. Sa résidence ordinaire était à la cour ou à l'armée. Il fut tué le 19 septembre 1356 à la bataille de Poitiers.

De sa femme Marguerite de Poitiers, fille de Louis de

1. A la Maladière, sur la route de Roanne, à égale distance de Marcigny et de Saint-Martin-du-Lac.

Poitiers, comte de Valentinois, et de Marguerite de Vergy, il eut, entre autres enfants :

1° Edouard, qui suit ;

2° Philippe de Beaujeu, chanoine de N.-D. de Chartres;

3° Blanche de Beaujeu, qui fut religieuse à Marcigny.

Edouard, fils du précédent, n'eut d'abord que la succession de son père, c'est-à-dire les baronnies de Semur et de Perreux. Mais, en 1374, par le décès sans postérité de son cousin germain, Antoine de Beaujeu et de Dombes, il hérita encore de ces deux principautés, et figure dans le catalogue ou la série des sires de Beaujeu, sous le nom et le nombre d'Edouard II. Il avait épousé, en 1370, Eléonore de Beaufort, fille de Roger, troisième comte de Beaufort, vicomte de Turenne, et de Eléonore de Comminges. Eléonore de Beaufort était la propre nièce du pape Grégoire XI. Malgré une si apostolique alliance, Edouard ne sut se montrer ni sage ni réservé. Ayant enlevé une jeune fille de Villefranche, il fit jeter par les fenêtres un huissier de la cour qui était venu lui signifier un ajournement pour répondre du crime de rapt dont il était accusé. En suite de cette violence, il fut arrêté et conduit à Paris, où, s'ennuyant d'une longue prison, il donna, par contrat du 23 juin 1400, ses terres du Beaujolais et de Dombes à Louis II, duc de Bourbon, comte de Forez, qui lui obtint sa grâce et sa liberté. Il n'en jouit que six semaines et mourut sans postérité le 11 août suivant [1].

En ces temps, où l'Europe formait encore ce que l'on a si justement appelé *la chrétienté,* au milieu même du naufrage de la vertu, surnageaient encore la foi et la charité, comme une double planche de salut : Edouard de Beaujeu-Semur en est un exemple. Dans son testament, fait à Thisy, pardevant Gauthier et Jean de la Coste, notaires, le dimanche après la fête de Saint-Denis, l'an de Notre-Seigneur 1391,

1. M. Potignon de Montmegin.

par lequel il élisait sa sépulture en l'église de Belleville, tombeau de ses prédécesseurs, il n'oublia ni la religion ni les pauvres. Qu'on en juge par cet article, le seul qui intéresse le Brionnais. Il lègue donc au prieur et couvent de Marcigny le péage qui lui appartient en cette ville et une rente foncière de cinquante livres, quinze chars de paille et deux cents bichets de seigle qui lui étaient payés par le prieuré, à condition que l'on célébrerait, dans leur église, deux messes hautes chaque jour, qui seraient chantées par quatre prêtres, religieux ou séculiers, avec le prieur et douze religieuses dames ; qu'en outre, on lui ferait annuellement trois anniversaires, et qu'à chacun on distribuerait aux pauvres dix bichets de seigle, et à chaque religieux de la maison, douze deniers outre leur prébende.

Malgré la diminution d'importance et le morcellement successif du Brionnais, par les partages, entre les diverses branches, des fiefs les plus importants, la part des barons en titre était encore très considérable. Mais la place de Semur, par les ravages du temps, les guerres et l'absence des seigneurs, avait eu beaucoup à souffrir et était mal réparée, mal entretenue. Toutefois, les officiers d'administration et de justice, de parole, de plume et d'action étaient toujours à peu près les mêmes que sous les barons de la première race.

Nous arrivons au quinzième siècle, à la plus brillante race assurément de nos barons ; mais elle n'était point, comme la première, fixée au sol, vivant de la vie des habitants de la contrée, mêlée à leur existence tout entière, comme les anciens patriarches au sein de leur famille. La baronnie de Semur n'était plus qu'un appoint de leur fortune privée, une source plus ou moins abondante de revenus qui se dépensaient au loin. Aussi ne ferai-je que nommer les barons de Semur de la race auguste des Bourbons. Il y en a trois, savoir :

I. Louis de Bourbon, deuxième du nom, comte de Forez et grand chambrier de France. Il était devenu comte de Forez du chef de sa femme, Anne, dauphine de Montpensier et comtesse de Clermont. A tous ces puissants fiefs il joignit encore, comme nous l'avons dit plus haut, la principauté des Dombes et les baronnies de Beaujeu et de Semur. Il mourut en 1410. Parmi ses enfants, je ne nommerai que son successeur en la baronnie de Semur.

II. Jean Ier, duc de Bourbonnais et d'Auvergne et comte de Forez, baron de Semur, après son père, transmit sa baronnie à un fils puîné, Louis, comte de Montpensier.

III. Louis de Bourbon, comte de Montpensier, est mort en 1486. Il donna sa baronnie de Semur pour dot à sa fille, Gabrielle de Bourbon, qui la porta, par son mariage, à

IV. Louis de la Trémoulle, gouverneur de Bourgogne et amiral de Guyenne. Leur contrat fut passé a Montferrant, le 9 juillet 1485.

Le duc de la Trémoulle fit cession au roi Charles VIII de sa baronnie de Semur, à une époque qui ne fut guère postérieure à l'an 1486 [1], et depuis lors Semur n'eut plus que des barons à titre d'engagement vis-à-vis du roi. « Le domaine engagé était toujours du domaine royal, et la véritable propriété n'en appartenait point à d'autres qu'au roi. Il n'était donné à l'engagiste qu'à la charge de rachat perpétuel et imprescriptible. » [2]

Les barons engagistes ne pouvaient, sans délégation

1. MM. Verchère de Reffye et Potignon de Montmegin ; — Cl. Saulnier, *Autun chrétien*, p. 166.
2. Ferrières, *Nouvelle Introduction à la Pratique*, etc., t. I, p. 589.

spéciale, recevoir foi et hommage de leurs vassaux ; elle devait se faire à la Cour des Comptes. C'était un ordre de choses qui n'avait rien d'humiliant ou même de désobligeant ; et l'on va voir que ce titre ne se donnait qu'à de très grands seigneurs, qui étaient dans l'usage de se parer du titre dont ils étaient engagistes.

Dans mes archives, je possède un titre de l'an 1488, dans lequel Jean de Tenay, marquis de Saint-Christophe et seigneur de Bezanceul, s'intitule baron de Semur, et fait au roi son dénombrement de la baronnie. Il me paraît évident que ce ne peut être qu'à titre d'engagement. Tous les vassaux de la baronnie qui auraient dû se transporter à Dijon pour aller faire la prestation de foi et hommage au roi, à la Cour des Comptes, entre les mains de Philippe Pot, grand sénéchal de Bourgogne, supplièrent Sa Majesté de les en dispenser, « parce que la plupart de ces seigneurs avaient été très fatigués par les dépenses de la guerre. Ils demandaient donc qu'il leur fût permis de remplir ce devoir entre les mains d'un gentilhomme, sur les lieux et par-devant le premier notaire qui serait requis d'en dresser l'acte. »

Le roi leur accorda leur demande, « et messire Jean de Tenay, chevalier, seigneur de Vers et de Saint-Christophe, fut commis, le 21 novembre 1588, pour recevoir la foi et l'hommage des vassaux du Brionnais au roi, à cause de sa baronnie de Semur. » [1]

Jacques de Chabannes, seigneur de la Palisse et maréchal de France, était baron de Semur en 1500. Il fut tué à la bataille de Pavie, à côté de François Ier, l'an 1525.

Jean Jacquot, écuyer, baron de Blaisy, seigneur d'Escutigny, de Mypont et Puligny, trésorier général des finances

1. M. Verchère de Reffye.

en la généralité de Bourgogne, était baron de Semur en l'an 1570.

Jean, vicomte d'Amanzé, gentilhomme de la chambre du roi et gouverneur des ville et château de Bourbon-Lancy, était baron de Semur-en-Brionnais l'an 1595, et signait ses actes avec ce titre, tels que l'acte de son mariage avec Isabeau d'Escars, fille du comte de La Vauguyon et de Anne de Clermont, le 10 septembre 1595.

En tête d'un acte public du 23 février 1611, qui nomme Durand du Cray précepteur des enfants de Semur, et lui donne une prébende du chapitre, je copie : « Nous Rolin de Sainte-Colombe, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, seigneur de Laubépin, baron de Semur et Sarrye, en Brionnais... »

François de Savary, chevalier, comte de Brèves, seigneur de Maulévrier et d'Artaix, était baron de Semur-en-Brionnais, l'an 1610. Sa résidence et celle de ses deux successeurs étaient au château de Maulévrier, qu'il venait de construire près de Melay-outre-Loire. Il fut ambassadeur du roi à Constantinople. Pendant son absence, sa femme régissait la baronnie et signait ainsi ses actes : « Marguerite de Savary, en son nom et comme procuratrice spéciale dûment fondée de noble François de Savary, écuyer, sieur de Brèves, Artaix et Maulévrier, absent, étant de présent en ambassade pour le roy, avec le sieur de l'Encosme, en Turquie..... »

Cosme de Savary, fils aîné du précédent, fut baron de Semur après son père. Il l'était encore en 1635.

Camille de Savary de Brèves, fils de Cosme, était baron de Semur en 1640.

C'est en cette même année 1640 que Philibert de Thurin, seigneur de Villeretz et de Saint-Pierre-la-Noaille, devint baron de Semur aux lieu et place de Camille de Savary. Je n'ai rien trouvé qui indique comment les choses se sont passées.

Simon de Franchissy épousa la veuve de Philibert Thurin, et devint ainsi, tout à la fois, seigneur de Villerez et baron de Semur, comme on le voit dans les pièces d'un procès qu'il eut avec Louis de Bongars, seigneur de l'Etang. On le trouve encore dans d'autres actes publics, avec sa qualité de baron de Semur, au 19 novembre 1645.

A Simon de Franchissy succédait Alexandre de Pied-de-Fer, seigneur de Saint-Marc, qu'on trouve, en 1654, avec le titre de baron de Semur, dans des actes de Deshayes et Micol, notaires à Charlieu. Mais c'était comme baron honoraire. Dès l'an 1652, il avait remis ses titres au suivant.

Nous voyons se succéder rapidement les barons de Semur à cette époque; c'est que le titre et les charges et avantages de barons engagistes se transmettaient par contract de vente, comme aujourd'hui les études de notaires, d'agents de change etc., etc. C'est ainsi que François de Vigaud acquit la baronnie de Semur par contract du 28 octobre 1652.

François de Vigaud était seigneur de Saint-Quentin, de Plassac, de Cognac et autres lieux; conseiller du roy en ses conseils, maréchal de ses camps et armées, gouverneur de la ville et citadelle d'Auxonne.

La baronnie de Semur, selon une remarque de mon vieux manuscrit, ne lui coûta pas cher. « Le gouverneur de la province de Bourgogne, y lit-on, y tenait de fortes garnisons pour se maintenir dans une autorité où il affectait une sorte d'indépendance de l'autorité royale et des ministres du roy.

Ces garnisons étaient extrêmement à charge par les vexations et la licence du soldat qui se sentait autorisé. Et plus on était éloigné de la ville capitale, plus le désordre était grand. La ville de Semur traita de cette baronnie avec le sieur de Saint-Marc et son épouse, pour en faire présent au gouverneur d'Auxonne, moyennant quoi il procura la levée des garnisons dans le Brionnais. » Ce n'était pas trop mal habile de la part de nos pères. Mais où est la probité de celui qui emploie de pareils moyens ?

Dans la nomenclature des barons engagistes de Semur, nous rencontrons, après le milieu du dix-septième siècle, le nom illustre des Coligny.

La maison de Coligny, originaire de la petite ville de ce nom, dans le département de l'Ain, a fait plusieurs branches dont le savant du Bouchet a écrit l'histoire généalogique en un gros volume in-folio. La branche aînée, à laquelle ont appartenu Odet, le triste cardinal de Chatillon, et le célèbre amiral Gaspard de Coligny, qui se fit protestant comme son frère, n'a jamais quitté le château de Coligny en Bresse, où elle s'est éteinte en 1657. Jean et Gaspard-Alexandre de Coligny, qui furent barons engagistes de Semur, appartenaient à une seconde branche. Cette branche tire son origine de Jacques de Coligny, grand-oncle de Odet et de Gaspard, amiral de France. Elle est toujours demeurée catholique. Jacques de Coligny, son auteur, était le sixième enfant et le quatrième fils de Guillaume de Coligny et de Catherine de Saligny, mariés le 2 juin 1437. Devenu, du chef de sa mère, seigneur de Saligny, de la Motte-Saint-Jean et du Rousset, il prit le nom et les armes de Saligny et vint se fixer au château de ce nom, sur les confins du Bourbonnais, à quelque distance de Digoin et de Bourbon-Lancy. Il épousa en 1475 Isabeau de Ternant et mourut en 1510.

C'est leur cinquième descendant, Jean de Coligny-Saligny, chevalier, baron de la Motte, etc., qui acquit de François

de Vigaud le titre et la charge de baron engagiste de Semur, par contract passé devant Besson, notaire à Saint-Germain-des-Bois, le 7 mai 1660, et il en donnait le dénombrement à la cour des comptes de Dijon, le 1er mai 1665.

Jean de Coligny était un grand homme de guerre et fut aide de camp du prince de Condé. C'était aussi le type du grand seigneur d'alors. Il bâtit avec splendeur le château de la Motte, au-dessus de Digoin, sur la hauteur qui domine si admirablement son cher Brionnais. Il vint s'y fixer et y mourut le 16 avril 1686. Jean, dit le comte de Coligny, baron de Semur, seigneur de la Motte-Saint-Jean et du Rousset, lieutenant général des armées du roi, gouverneur d'Autun et bailli du Charollais, avait eu pour femme Anne-Nicole Cauchon de Maupas, dame du Tour, Cochon et de Saint-Imoges, dont il eut cinq enfants :

1° N. de Coligny, sur lequel reposaient les plus belles espérances, mais qui mourut très jeune;

2° Gaspard-Alexandre de Coligny, destiné à l'Eglise, et que son père, après le décès du fils aîné, eut la foi et la grandeur d'âme d'engager à poursuivre sa vocation. Nous verrons tout à l'heure ce qui en est advenu;

3° Marie de Coligny, morte à Paris, dans sa vingt-sixième année, déjà veuve de Louis de Mailly, marquis de Nesle, etc.;

4° N. de Coligny, dite Mademoiselle du Tour, morte sans alliance en 1595.

5° Enfin N. de Coligny, dite Mademoiselle de Semur, mariée au marquis du Fresnois, et morte aussi très jeune.

Que de malheurs coup sur coup! Que de grandeurs et d'illustrations disparaissant prématurément de la scène de ce monde! Quelle rude agonie pour cette grande maison de Coligny, connue dans l'histoire depuis le onzième siècle! Dieu a épargné à Jean de Coligny la vue et la douleur de cette volonté souveraine. Mais il lui en avait donné le pressentiment avant de l'appeler à lui.

Je possède deux écrits de Jean de Coligny qui pourraient

bien être inédits l'un et l'autre. Tous deux sont des fruits de sa retraite au château de la Motte-Saint-Jean.

Le premier est un mémoire de dix-huit pages sur les événements mémorables auxquels il a été mêlé. Il y attaque violemment le grand Condé duquel il avait été l'aide de camp, et qu'il semble haïr autant qu'il l'avait aimé. Il l'accuse d'avoir travaillé pour lui-même plutôt que pour le service du roi, et lui attribue les sentiments et les menées d'une odieuse ambition.

Dans la crainte que ce mémoire ne vînt à se perdre, il l'écrivit tout entier de sa main et le signa, sur les vastes marges d'un missel en parchemin, à l'usage de sa chapelle. Il débute ainsi :

« Comme ainsi soit qu'un gros livre comme celui-ci soit moins sujet à se perdre qu'un papier volant, ou quelqu'autre petit livre, rempli peut-être d'autres affaires, j'ai résolu, me voyant dans ce lieu de la Motte-Saint-Jean avec assez de loisir, et attaqué de la goutte qui a commencé à me persécuter dès l'âge de trente ans, et m'a tenu bonne compagnie jusqu'à ma cinquante-sixième que nous comptons le 27 janvier 1673, — j'ai résolu faire mon particulier divertissement ou (pour celui de tel qui le trouvant un jour, y prendra peut-être quelque plaisir), — de considérer les diverses fortunes qui sont arrivées à moi Jean de Coligny, qui naquit à Saligny le dix-septième jour de décembre 1617. »

Ces lignes font voir le genre de l'auteur, qui n'est dépourvu ni de bonhomie, ni de malice, ni de méchanceté même parfois. Mais je m'écarterais trop de mon sujet et du calme de ma petite cité rurale, si je voulais suivre tant soit peu le mémoire du baron de Semur.

L'autre écrit est le testament olographe de ce grand et chrétien seigneur, fait quatre ans et demi avant son décès, et qui remplit sept pages. Je n'en donnerai ici que ce qui se rapporte au triste pressentiment dont j'ai parlé plus haut. Il débute ainsi :

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen.

« [C'est] l'état de mes affaires et de mes dispositions, par la mort de celui de mes enfants que je destinais à suivre la profession des armes comme ses prédécesseurs et moy avons faict, et pour succéder aux biens que j'ai acquis tant de mes père et mère, que de mes travaux et des bienfaits du roy mon maître. J'ai reconnu, par des marques infaillibles, que Dieu veut que le nom et la maison de Coligny prennent fin dans ce siècle et dans ce temps ici. Sur quoy, pour m'accomoder et me soumettre autant qu'il m'est possible aux décrets de la divine Providence, j'ai résolu de faire mon testament et ordonnance de dernière volonté, en la manière que s'ensuit. »

Cet acte solennel est simplement admirable. Jean de Coligny y insiste sur son pressentiment. Par religion, et quoi qu'il en coûte à son cœur de père qui n'a plus que ce fils, il l'a donné à Dieu ; il ne veut pas le reprendre ; et quoiqu'il ne soit pas encore engagé dans les ordres sacrés, il fait des vœux pour que son fils Gaspard-Alexandre *qu'il aime cherement* persévère dans sa vocation ecclésiastique :

« La grande apparence qu'il y a que mon fils demeure ferme dans le choix qu'il a faict de lui-même de l'état ecclésiastique, librement et sans aucune contrainte, ce que je lui conseille sincèrement, comme le meilleur amy qu'il ayt au monde, et qui par un grand aage et une grande expérience que j'ai des choses du monde et des misères de la vie, joint à la connaissance que j'ai que la révolution et la fin de la maison de Coligny sont arrivées, dont je pourrais donner beaucoup de preuves palpables... » Le souhait pour la persévérance de son fils ne se réalisa pas, et le pressentiment s'accomplit pleinement. Après le décès de son père, Gaspard-Alexandre quitta la soutane, rentra dans le monde, prit le parti des armes, fut mestre de camp du régiment de Condé-Cavalerie, et mourut à Reims le 14 mai 1694, âgé de trente-

deux ans, sans enfants, bien qu'il eût épousé Marie-Constance-Adélaïde de Mardaillan, fille de Armand de Mardaillan, marquis de Lassey, et de Marie-Marthe Sibour. Gaspard-Alexandre de Coligny avait hérité de son père du titre et de la charge de baron engagiste de Semur. Par acte public, il les a transmis à la maison du Puy à laquelle appartient encore le titre de baron de Semur.

Par la nomenclature qu'on vient de parcourir, il est aisé de voir combien est vrai ce que j'ai dit précédemment, que pour devenir baron engagiste, il fallait déjà être classé dans la vieille et grande noblesse de France. Les Tenay, les Chabannes, les Brèves, les Blaisy, les Coligny, etc., appartiennent à l'histoire, et ne pouvaient, par leur naissance et leurs services, que faire honneur au titre de barons de Semur, en devenant, en quelque sorte, *fermiers généraux du roi.*

Les du Puy qui vont succéder à ceux-là, et dont la lignée dure encore, et, s'il plaît à Dieu, durera longtemps pour l'honneur et le bien du pays, sont dignes en tout de leurs prédécesseurs.

Ils descendent de Guillaume du Puy, chevalier, seigneur de Dames (d'autres écrivent Château-Dames), en Berry, lequel vivait en 1318. En voici toute la lignée d'aînée en aînée jusqu'à leur établissement dans le Brionnais.

I. Guillaume du Puy, dont j'ignore l'alliance matrimoniale, a pour fils :

II. Perrin I du Puy, dont la femme m'est inconnue ;

III. Perrin II du Puy, seigneur de Dames et de Vaux, épouse Jeanne du Four. Tandis que leur fils aîné Geoffroy du Puy continue la branche du Berry.

IV. Pierre du Puy, autre fils des précédents, épouse Guillemette de Passac et fait une branche cadette, qui

viendra plus tard orner et honorer notre antique baronnie de Semur-en-Brionnais. Il meurt en 1348. Il avait été échanson et écuyer du roi.

V. N. du Puy. Je ne connais pas le prénom du fils et successeur de Pierre I du Puy, et de Guillemette de Passac son épouse. Mais son existence et son alliance sont incontestables; car tous les documents anciens s'accordent à donner Pierre II, qui va suivre, comme le petit-fils de Pierre I qui précède.

VI. Pierre II du Puy, petit-fils de Pierre I, quitta le Berry et vint s'établir à Saint-Galmier, en Forez, où il mourut en 1400, laissant un fils qui va suivre.

VII. Thomas du Puy, fut le père de

VIII. Hugues du Puy, lequel épouse Antoinette de Chatellux. De ce mariage naît, entre autres enfants :

IX. Geoffroy du Puy, frère aîné de François du Puy, général des Chartreux, et de Etienne du Puy, conseiller au Parlement. Geoffroy du Puy épouse Françoise Trunel, de laquelle il a onze enfants.

X. Jacques du Puy, l'aîné des enfants de Geoffroy du Puy et de Françoise Trunel, capitaine et châtelain de Saint-Galmier, épouse Claire de Chalençon. Leur fils aîné

XI. Jacques II du Puy, épouse Catherine de Villars, de laquelle il a

XII. Jean du Puy, seigneur de la Fay et, en partie, de Conde, lequel vint s'établir dans ses terres du Brionnais. C'est Jean du Puy qui a bâti son château au fond de la vallée

de Saint-Martin, tout près de l'église paroissiale de ce nom, de laquelle dépendait son fief de la Fay. C'est lui aussi qui, après les Coligny, deviendra le quinzième baron engagiste de Semur.

Jean du Puy acquit la baronnie de Semur, au même titre que ses illustres prédécesseurs, par contrat passé, entre lui et Gaspard-Alexandre de Coligny, par-devant Carreau, notaire à Digoin, le 12 février 1693; il donna son dénombrement au roi le 6 avril suivant; et mourut au mois de décembre 1735, âgé de quatre-vingts ans, laissant de dame Marguerite Berthet sa femme quatre fils et une fille, après avoir été baron de Semur pendant quarante-deux ans.

Jacques Nicolas du Puy, baron de Saint-Martin, succède à son père comme baron de Semur, et donne au roi son dénombrement, c'est-à-dire son inventaire des biens de la baronnie, le 29 novembre 1736. C'était un seigneur très instruit, surtout dans la connaissance des lois, juste et ferme, qui a recherché les droits de sa baronnie et les a protégés contre divers usurpateurs. Il reconnaissait et aimait si bien sa dépendance immédiate du roi, en sa qualité de baron engagiste, qu'il sollicita et obtint de Sa Majesté un souvenir précieux qui subsiste encore à Semur. C'est l'auditoire de la justice de paix servant aussi de mairie. Cet édifice, qui ne manque ni de style ni de goût, a été bâti aux frais et sur la cassette privée du roi-martyr. On y voyait au-dessus de la porte l'écu de France, *d'azur à trois fleurs de lis d'or*.

Un peu plus tard, et quand la France fut divisée en départements, arrondissements et cantons, le baron de Semur unit tous ses efforts à ceux de MM. Perrin de Précy, receveur des impositions au bailliage de Semur, et Perret de la Vallée, pour obtenir que, en considération de son passé, on fît de Semur un chef-lieu de canton. Ils firent, pour cela, le voyage de Paris, se mirent en rapport avec Mirabeau, qu'ils

surent gagner à leur cause ; et quelque temps après ils recevaient une lettre autographe de l'éloquent tribun qui leur annonçait l'heureux succès de leurs patriotiques démarches.[1]

En 1793, le baron de Semur a été jugé digne d'être jeté en prison, et il attendait courageusement dans celle de Moulins son tour d'être expédié à Paris, pour y être guillotiné, quand la chute et l'exécution de Robespierre vinrent le délivrer comme tant d'autres saintes victimes. Il a vécu jusqu'aux premières années de la Restauration, et mes souvenirs d'enfance le voient encore traversant la basse ville, avec sa taille haute, sa redingote verte, son visage énergique et bon à la fois, recueillant partout sur son passage les marques d'affection et de respect dus à l'âge, à l'autorité et aux services rendus.

C'est vers 1817 qu'il quitta lui-même ce monde pour une vie meilleure, laissant de sa femme, damoiselle Suzanne-Elisabeth de Gaulmier, un fils et une fille. Celle-ci fut mariée à M. le comte du Cleroy, en Nivernais, et mourut sans enfants. Le fils continuera la suite des barons de Semur, non plus à titre d'engagiste, la Révolution l'a supprimé, mais comme héritier légitime d'un glorieux titre dont il avait été régulièrement investi par le roi, sous l'ancien ordre de choses. Il fut assez heureux pour pouvoir sauver ses biens personnels et patrimoniaux, alors que ceux de la baronnie royale faisaient retour à l'Etat.

1. J'ai tenu cette lettre et lu tous ces détails, dans une liasse considérable de papiers qui me furent communiqués, quand j'étais professeur au petit séminaire, par un ami d'enfance alors notaire, fils, petit-fils et gendre de notaires, qui en avait le dépôt dans son étude. Là se trouvait aussi la copie originale des cahiers de doléances envoyées au roi et aux états généraux par toutes les paroisses du bailliage de Semur. Rien que de très raisonnable et respectueux dans toutes ces pages ; rien qui pût autoriser et justifier les usurpations de pouvoirs et les entreprises révolutionnaires des députés. Hélas ! nos malheurs ont agi sur le cerveau du pauvre et honnête notaire ; et quand, en 1849, j'allais le prier de me prêter de nouveau ce précieux trésor, il m'avoua ingénument que, après l'avènement de la république de 1848, il avait brûlé tous ces papiers comme trop compromettants !

Avant de passer outre, on aimera à se rendre compte de ce que pouvaient être les biens et droits de la couronne de France dans la baronnie royale de Semur. La chose est aisée à l'aide du dernier dénombrement présenté à la cour des comptes de Dijon, le 29 novembre 1736. En voici le résumé textuel :

1° Audit Semur sont les murs d'un ancien château et donjon, sans couverture, brûlé pendant les guerres, du tout ruiné, et dont une partie est tombée ;

2° Aux environs sont les jardins et maisons où soulaient être la salle, caves voûtées, tours et garde-robe des ducs de Bourgogne [1], asservisés à deux deniers par toise ;

3° Les fours banaux ;

4° Les leydes, ventes et coupons de foires et marchés ;

5° Le ban d'août et droit de boucherie ;

6° Le pré du Breuil, situé à Saint-Martin ;

7° Trois grands bois, savoir, la Garenne du Roi, située à Launay [2] ; le bois des Gouttes, attenant à ladite Garenne du côté du nord et à l'ouest; et enfin le bois du Morvant, entre le bois de la Vallée et Chassereux ;

1. L'auteur de ce dénombrement oublie que, sous la première dynastie souveveraine du Brionnais, aux dixième, onzième et douzième siècles, le château de Semur était entouré d'une splendeur vraiment princière et ne dépendait que de ses barons et du roi. Les ducs héréditaires de Bourgogne ne commencent qu'avec Robert de France (1032-1075.)

2. Cent ans plus tard et un peu avant 1830, j'ai connu et fréquenté le Bois et la Garenne du Roi. C'était bien la plus belle forêt qu'on pût voir. Des chênes, au moins quatre fois séculaires, portaient jusqu'aux nues leur riche feuillage ombrageant un sol uni, sans broussailles ni jeunes pousses, recouvert d'un moelleux tapis de feuilles sèches. Jeunes séminaristes, nous allions souvent, aux beaux jours, y prendre nos ébats salutaires, à la poursuite des écureuils. Les cris à l'unisson et prolongés de deux cents voix de jeunes gens, les faisaient sortir de leurs nids, inacessibles aux projectiles et à l'assaut des plus intrépides grimpeurs. Ils fuyaient de branche en branche, d'arbres en arbres, jusqu'à ce que la lassitude et l'effroi les fissent tomber au milieu de la gent écolière, mordant jusqu'au sang la main téméraire qui voulait les faire captifs. Puis soudain ils reparaissaient sur un autre arbre, et recommençaient leurs courses aériennes, jusqu'à ce qu'enfin ils retombassent une dernière fois, sans pouvoir s'échapper. Vers 1830, ces beaux arbres sont allés à Toulon, enrichir notre glorieuse marine, et le sol défriché ne produit plus que des moissons.

8° Au baron engagiste appartient la nomination du châtelain et du juge royal, qui étaient ensuite confirmés par le roi ;

9° A ce juge revenait la justice haute, moyenne et basse en toute la ville de Semur; dans les paroisses de Saint-Martin-la-Vallée et de Montmegin; en partie dans celles de Mailly, de Saint-Yan, de Bécheron, de l'Hôpital-le-Mercier, de Baugy, de Saint-Martin-du-Lac, d'Iguerande, de Briant et de Saint-Julien-de-Cray. En toutes ces localités le baron avait quelque cens ou servis et le droit de garde, avec les amendes prononcées par le juge-châtelain.

10° Le Chapitre de Semur devait cinq boisseaux de seigle; le prieur de Marcigny, douze charretées de paille; le commandeur d'Anglure, onze bichets de seigle et douze livres d'argent, pour le droit de garde.

11° Pour les accrues de Bécheron, de Monts et des Varennes-Reuillon, qui se payent à feux croissants et décroissants, étaient dus quarante raz d'avoine et trois livres d'argent.

12° Les quarts et cinquièmes de vignes qui furent dudit domaine asservisées à divers particuliers, et qui ne rendent à présent, en bonne année, que quatre pièces de vin.

13° Dépendent de ladite baronnie, le membre appelé de Blanzy, les droits de péage qui se levaient à la Croix-d'Orange, à la Maladière et aux Fugaux, qu'on ne levait plus parce qu'ils ne valaient pas les frais.

Tous les revenus de ladite baronnie ne montaient et ne revenaient annuellement qu'à la somme d'environ cent quatre-vingts livres, qui est tout ce que ledit sieur du Puy a dit être venu à sa connaissance dépendant de ladite baronnie de Semur-en-Brionnais et être mouvant du fief de Sa Majesté.

Jacques-Claude-Augustin du Puy de Semur, né le 22 mai 1778, avait onze ans en 1789 ; il a donc été témoin de toutes les hontes et de tous les excès de la Révolution. Ce spec-

tacle, joint à ses bonnes inclinations naturelles et à son éducation de famille, contribua assurément à le fixer dans les sentiments et les pratiques de la piété chrétienne dont il ne s'est jamais départi. Son père, sans chercher à contrarier ses goûts et ses habitudes, l'appelait quelquefois, en plaisantant, « mon moine ». Le futur baron avait en effet et il a gardé jusqu'à son extrême vieillesse la vie réglée d'un moine. Son lever et son coucher étaient à heure fixe. Les exercices du chrétien, le travail et la lecture, la promenade et les devoirs de la vie civile, n'étaient pas davantage laissés à l'arbitraire. Aussi quand nous le rencontrions dehors, et quand ceux de sa maison le voyaient à l'intérieur, on pouvait dire : « Il est telle heure. »

En 1815, il courut un vrai péril. Après le licenciement de l'armée impériale, au delà de la Loire, il se forma de divers côtés des bandes de partisans redoutés des populations. Ainsi étaient venus s'établir dans les forêts du Bourbonnais les plus rapprochées de Marcigny un petit corps de dragons de la Tour, avec armes et bagages, mais sans ressource et sans appui. Toutes les nuits il s'en allaient rançonner les paysans et piller quelque château, sous la conduite d'espions achetés et traîtres à leur pays.

M. le baron de Semur prenait paisiblement un peu de repos, dont il avait grand besoin, quand vint le tour de son château de Saint-Martin. Averti de loin par le piaffement des chevaux, le brave et fidèle Semet, meunier à Saint-Martin, se lance à travers les vignes et court à Semur qui était barricadé et gardé. M. Rué des Sagets, commandant de la garde nationale, se précipite, avec son monde, par le chemin le plus court, le précédant intrépidement. On arrivait à la Croix de Saint-Martin, et le tambour battait le pas redoublé, quand les pillards ne sachant à qui ils avaient affaire, s'enfuirent du côté des Fugaux. Il était temps : dans leur sinistre exploration, ils étaient arrivés, sans le savoir, à la porte de la chambre du baron, sur lequel ils n'auraient

pas manqué d'exercer, selon leur coutume, d'horribles cruautés pour lui extorquer de l'argent et se faire livrer tout ce qu'il pouvait avoir de plus précieux. M. le baron de Semur a vu des jours meilleurs et a présidé à de plus pacifiques victoires pour sa patrie. Je veux parler de l'annexion de la commune de Saint-Martin à celle de Semur et de l'établissement du petit séminaire de cette ville.

Semur, je l'ai dit plus haut, n'était à l'origine, qu'une résidence princière, bâtie, au neuvième siècle, sur le territoire de la vieille paroisse de Saint-Martin, pour les princes souverains du pays de Brionnais qui venait d'être créé en faveur du puîné de la maison d'Aquitaine.

Quand, vers 1250, le baron Henri de Semur affranchit les habitants de cette résidence, officiers, employés divers et ouvriers de la basse ville, il fonda la commune de Semur, qui deviendra définitivement paroisse, dans l'acte de fondation du chapitre de Saint-Hilaire, en 1274.

Depuis cette époque jusqu'à l'an 1821, les deux communes ou paroisses, avec leur existence propre, ont subsisté l'une dans l'autre, celle de Semur étant entièrement enclavée dans celle de Saint-Martin, laquelle embrassait Saint-Martin, la Vallée, Vernay, la Perrière, la Fay, la Craie et les Barras.

Dans les Annuaires de Saône-et-Loire de 1815 à 1822, on trouve cet état de choses toujours subsistant. Saint-Martin-la-Vallée, avec 687 habitants, avait pour maire M. le baron du Puy de Semur, et pour adjoint, Guichard, le plus près voisin du château. Semur, avec 607 habitants, avait pour maire M. Perret, de la Vallée, et pour adjoint, M. Chaumont, notaire. En 1821, tout change. Sur les instances des deux administrations, pour le bien évident des deux communes et pour l'honneur du chef-lieu de canton, le gouvernement annexe, par ordonnance royale, la commune de Saint-Martin à celle de Semur, étendant ainsi le territoire de celle-ci à ses limites actuelles, et doublant sa population, qui aujourd'hui

est de 1457 habitants. M. le baron de Semur devint le maire de la commune ainsi agrandie, jusqu'en 1830.

Une autre joie ne tarda guère à s'ajouter à celle-là : une source de prospérité nouvelle fut, durant cette courte administration, l'établissement du petit séminaire de Semur.

Le petit séminaire d'Autun ne pouvait suffire aux besoins du diocèse, agrandi par l'annexion d'une notable partie des anciens diocèses de Chalon et de Mâcon. Monseigneur de Vichy avait obtenu l'établissement d'un second séminaire diocésain dans l'arrondissement de Charolles. Paray offrait pour l'avoir le cloître des moines ; Marcigny, l'ancien couvent des Ursulines, devenu le collège. Mais ces deux villes mettaient pour condition absolue que le nouvel établissement admettrait des externes. Semur n'avait que ses souvenirs, son saint Hugues et son curé, M. Bonnardel, avec son petit externat. M. de Précy étant venu à mourir sur ces entrefaites, M. Bonnardel acheta 24,000 francs sa vaste maison, et l'offrit purement et simplement à Monseigneur, qui y établit un vrai petit séminaire, avec le vénéré M. Millerand, enfant de Semur et directeur au petit séminaire d'Autun, pour organisateur et premier supérieur.

Tout près de là, M. Bonnardel conservait son établissement déjà ancien de vingt ans, admettant des externes et des internes, que l'on conduisait jusqu'en cinquième. Ils venaient ensuite se fondre en quatrième avec le cours correspondant du séminaire. Jusqu'à la fin de 1828 cet ordre de choses a subsisté ; et l'on disait communément dans le pays, le *petit* et le *grand séminaire* de Semur.

M. le baron de Semur ne pouvait être insensible et étranger à cette fondation. Je ne puis dire les sommes qu'il a données ou avancées, dans les premiers temps, toujours les plus difficiles pour de pareilles entreprises. Mais je sais qu'il a continué à Semur, dans des proportions beaucoup plus larges, les demi-bourses qu'il payait à Autun, en faveur des élèves peu aisés de la localité. Aussi quand mourut M. Bon-

nardel, en 1836, il y avait au service du diocèse seize prêtres nés à Semur. Et pour ce qui me concerne, il ne m'en coûte pas de dire que ce n'est pas mon vénéré père, simple ouvrier avec onze enfants à élever, qui aurait pu seul lancer ses enfants dans les études littéraires et en voir arriver deux au sacerdoce.

Jacques-Claude-Augustin du Puy avait épousé, le 25 septembre 1804, Victoire-Adélaïde le Court d'Hauterive, de l'une des anciennes et meilleures maisons d'Auvergne.

M. Léopold de Semur, né le 6 juin 1806, fut élevé, aux jours de l'enfance, par sa mère, puis confié à un précepteur de choix, qui dirigea ses études classiques, au château de Saint-Martin. Ce précepteur était M. l'abbé Voillot, lequel alla ensuite professer si longtemps et avec tant d'éclat la rhétorique au petit séminaire d'Autun, où il eut entre autres élèves le maréchal de Mac-Mahon et le cardinal Pitra.

On l'envoya ensuite achever son instruction et suivre les cours de droit à Paris, pendant six ans. Il faisait partie du cercle royaliste formé dans cette grande cité entre les jeunes étudiants qui semblaient prédestinés à devenir bientôt la classe dirigeante de la société française. Là il avait pour collègues et intimes amis M. de Carné et MM. de Bourmont, ses cousins. C'est alors qu'il fut créé chevalier de Malte. Mais la révolution de 1830 vint ruiner ses plus légitimes espérances et le ramena à Saint-Martin. Son brillant avenir était brisé, hélas ! sans retour. Il sut se résigner en sage et en chrétien.

Il devait trouver un dédommagement dans son mariage avec Mlle Louise-Françoise de Bosredon de Combrailles, et dans les preuves nombreuses et constantes d'estime et d'affection qu'il reçut de ses concitoyens. Il succéda à M. Terrion comme maire de sa petite ville et en qualité de conseiller général pour le canton de Semur. Dieu lui donna

trois enfants : deux filles et un fils. L'aînée de ces enfants, Mlle Antonie de Semur, était une personne accomplie, ayant tout pour elle : santé, beauté, esprit, piété et charité. La terre n'en était pas digne et le ciel l'a reprise à vingt-trois ans ! La pauvre mère, au bout d'un an, succombe elle-même à sa douleur, et s'en va de ce monde à la fleur de l'âge. Fidèle toujours aux principes religieux et sociaux, M. le baron Léopold de Semur supporta ses malheurs inénarrables avec une rare fermeté toute chrétienne. Malgré tout il ne vécut ensuite qu'un petit nombre d'années, et fut loin d'atteindre à l'âge de ses pères. La bonté divine, au milieu de ses sévères épreuves, lui ménageait une suprême consolation, dans le mariage de son fils unique avec Mlle de Quinemont, fille du député de Tours.

Je doute qu'il y ait en France beaucoup de pays qui puissent ainsi présenter la suite ininterrompue de leurs nobles chefs depuis l'an 850 jusqu'au temps présent, c'est-à-dire pendant une durée de 1035 ans.

On peut leur appliquer, dans une large mesure, ce que saint Paul dit aux Hébreux en parlant des pasteurs de leurs âmes, et je puis adresser à mes contemporains le conseil qu'il leur donnait : « Souvenez-vous de ceux qui ont été à » votre tête, qui vous ont prêché d'exemple la parole de » Dieu ; et, considérant quelle a été la fin de leur vie, » imitez leur foi. »

Grâce à Dieu, telle est encore la disposition d'esprit et de cœur de l'immense majorité des populations brionnaises.

L'abbé F. CUCHERAT.

L'HORLOGERIE

ET

UNE FAMILLE D'HORLOGERS

A AUTUN ET A GENÈVE

AUX SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME SIÈCLES

On lit dans un livret qui était distribué à l'entrée de la section d'horlogerie suisse, à l'exposition universelle de 1878, « qu'en 1587 un artiste nommé Charles Cusin, originaire d'Autun en Bourgogne, vint se fixer à Genève et y introduisit d'une manière définitive la fabrication de la montre[1]. » Cette origine étrangère de l'art de l'horlogerie à Genève est également reconnue par un autre érudit, M. Louis Dufour, qui a fait une étude approfondie du commerce et de l'industrie de son pays, et qui constate que jusqu'en 1650 la fabrication des montres et la bijouterie demeurèrent « entre les mains des réfugiés qui les avaient apportées à la fin du seizième siècle. »[2]

Quels sont les fondements de cette tradition qui attribue à notre pays l'honneur d'avoir introduit l'horlogerie à Genève et jeté les fondements d'une industrie qui n'a pas cessé de

1. Thury, *Notice historique sur l'horlogerie suisse*, p. 7, Neuchâtel, impr. Attinger, 1878.

2. *Industrie et État social de Genève au dix-huitième siècle, d'après les minutes des notaires*, dans les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, t. XX, p. 245.



fructifier? Quelle part notre ville en particulier peut-elle revendiquer dans le progrès et l'extension d'un art qui a si bien prospéré dans sa seconde patrie, de 1587 jusqu'en 1887, c'est-à-dire depuis précisément trois siècles? La question mérite d'être posée et résolue et il convient de rechercher la preuve et de suivre la trace d'un fait digne d'être connu. C'est ce que nous avons tenté de faire au moyen de documents recueillis à Autun et à Genève. [1]

Cette tradition trouve un premier point d'appui dans le nom même de l'artiste qui introduisit la fabrication de la montre à Genève. Depuis quatre siècles en effet, le nom de *Cusin* se rencontre avec une extrême abondance dans toute la région autunoise où, de nos jours, il compte encore d'honorables représentants dans les rangs du clergé, du commerce et de l'agriculture. Sa présence, si fréquente et si durable, permet de le prendre comme un de ces noms autochtones qui impriment à ceux qui le portent la trace de leur pays natal. Mais cette preuve serait faible si elle était isolée. Il n'en est pas ainsi. Dès 1520, on trouve un Claude Cusin, occupant dans la rue Saint-Saulge, à Autun, une maison pour laquelle il payait annuellement au Chapitre une rente de quinze blancs : « Claudius Cusin de Edua recognovit debere Dominis xv albos assignatos super domo sua in vico sancti Salvii[2]. » Même mention se rencontre encore dans le compte de 1523. Cette maison avait été construite depuis peu par son possesseur, ainsi que nous l'apprend le compte de 1529 : « A Claudio Cusin de Edua qui debet super domo sua quam de novo edificavit in dicto vico Sainct Saulge, quindecim albos census[3]. » Claude Cusin est encore indiqué comme possesseur de cette maison dans les registres

1. Nul n'a autant de droit à nos remerciements et à notre reconnaissance que M. Rivoire, notaire à Genève, qui nous a communiqué plusieurs documents avec la plus grande obligeance.

2. *Manuel des rentes dues au Chapitre d'Autun.* Arch. Dép. de Saône-et-Loire.

3. Id. Année 1529.

de 1535 et 1540 et même dans ceux de 1544 et 1546. Cependant il était mort dès 1542 et sa maison était passée à Jehan Cusin, ainsi que nous l'apprend le passage suivant des minutes du notaire Goujon : « 4 juillet 1542.—Reconnaissance au profit de MM. les chanoines de l'église collégiale Nostre-Dame d'Ostun par Anthoine Febvreaul, marchand tanneur à Ostun, et Gelistre, sa femme, d'une rente de trois francs trois gros, assise sur une maison de la rue Sainct-Saulge, qui appartenoit à feu Michel Thiroux, en son vivant tanneur, et dans laquelle sa veuve, à présent femme dudit Febvreaul, demeure avec son second mari, tenant d'une part à la maison qui *appartenoit autrefois à Claude Cusin*, et qui *appartient à present à Jehan Cusin*, par le bas à la maison de Jehan Bouley, que tient à présent Guillemin Billon, boulanger, par devant à la grant rue publique tendant du chastel d'Ostun au Carrouge, et par derrière à ung jardin tenant à la rue es Ratz appartenant à ladite maison. » [1]

De Jehan Cusin, cette maison advint à Jehan Cusin, son fils, qui la possédait en 1562 : « Sur la requeste de Jehan Cusin, marchand d'Ostun, ayant acquis par decret la maison de Jehan Cusin, son père, requerant Messieurs luy vouloir faire communication des tiltres de quinze blancs de rente dehuz à mesdicts sieurs sur ladicte maison pour ce qu'il n'en est faicte aulcune mention par la sentence dudict decret et execution d'icelle : ont conclut et ordonné que lesdictes lettres et tiltres soient cerchez en la chambre des comptes de leurdicte eglise, et icelles estre communiquées à leur conseil pour, suyvant l'advis d'icellui, en faire communication audit Cusin et faire poursuites desdicts quinze blancs de rente. » [2]

Jehan Cusin possédait en outre une tannerie dans la rue

1. Arch. dép. de Saône-et-Loire.

2. *Reg. capit.* fol. CCCLVI. Délib. du 14 février 1561, n. st. 1562. B. de la Société Eduenne.

aux Rats : « Jehan Cusin, au lieu de Guillaume Vincenot, doibt chacun an neufz gros au terme Sainct-Martin d'yvert sur une tannerye située en la rue es Roys. »[1]

De Jehan Cusin, la maison de la rue Saint-Saulge passa à Claude Gaulcher qui la posséda de 1600 à 1627 : « Pierre Gaulcher, au lieu de feu Claude Cusin, doibt chacun an quinze blancs rente, le jour de Nativité Nostre-Seigneur, sur la maison en laquelle il demeure, située en ladite rue Saint-Saulge, entre les maisons des Thiroux et Anthoine Febvreaul affrontant par devant à ladite rue. »[2]

De Pierre Gaulcher, elle passa ensuite à Jacques Dessus, qui la posséda de 1640 à 1653, puis à François Dupasquier, procureur du roi au grenier à sel d'Autun, en 1676 et 1683. Elle est indiquée ensuite comme appartenant à Mre Bernard Lhomme qui la possédait en 1735 : « Mre Bernard Lhomme, procureur, au lieu de François Dupasquier, procureur du roy au grenier à sel d'Autun, au lieu de Mre Jacques Dessus, doit chacun an, à Noël, sur la maison scize en la rue Saint-Saulge, quinze blancs[3]. » A l'ancienne maison Cusin Mre Bernard Lhomme avait en outre ajouté la maison Febvreaul qui se trouvait ainsi réunie à la précédente : « Ledit sieur Lhomme, au lieu des Fevreau doit à Noël, chacun an, quinze blancs sur sa maison, scize en ladite rue, joignant celle des Cuzins[4]. » Ces deux maisons, unies ainsi en une seule, sont comprises sous le numéro 2 de la rue Saint-Saulge, et appartiennent aujourd'hui à M. Corcevay. Ce Jehan Cusin, qui possédait la maison de la rue Saint-Saulge en 1562, exerçait la profession d'horloger, ainsi que nous le verrons plus loin, et il nous a paru à propos d'établir la situation exacte de la maison où existait le premier et le plus ancien atelier d'horlogerie dans notre pays.

1. *Reg. de la Ch. des Comptes du Ch. d'Autun*. Arch. dép. de Saône-et-Loire.
2. Id. Reg. de 1600. Ibid.
3. Id. Compte de 1735. Ibid.
4. Id. Ib.

A côté de lui, dans la rue Saint-Saulge, habitait un personnage du même nom, Noël Cusin, également horloger, comme le précédent, et qui appartenait sans doute à la même famille comme à la même profession, ainsi qu'il résulte d'un acte du 3 août 1539, contenant vente par Françoys Laurent à Lazare de la Thoison, tanneur à Autun, d'une maison située en la rue Saint-Saulge, « tenant devers l'ault aux maison, court et jardin de Noël Cusin *relogeur.* »[1]

Les montres étaient déjà en usage à Autun en 1535, soit qu'elles vinssent de l'atelier des Cusin ou d'ailleurs, comme le prouve le passage suivant du journal manuscrit du chanoine Gaucher : « 13, janvier 1540. — Dedi comatri mee du Mont *une monstre* galice de argento super qua mihi debebat duos scutos solis et unum testonum ab anno 1535 maii XII, quos quittavi favore paupertatis et strennarum quas fecerat mihi[2]. » On usait aussi, dans le pays, de certains cadrans de Blois, ville dont les instruments horaires étaient alors renommés : « XXII aprilis 1542 — Misit mihi de Blezis unum *cadrant* pro horis et luna. »[3]

En sa qualité d'horloger, Noël Cusin était chargé du gouvernement de l'horloge de la cathédrale. Les comptes du Chapitre d'Autun nous apprennent que cette horloge existait déjà au quatorzième siècle et ils nous font connaître le nom et le salaire de quelques-uns des personnages préposés à son entretien :

1377. — Pro rologio moderando, domino Johanni Baiole...... [4] I f.
1377-1378. — Domino Johanni Baiole, pro rologio moderando [5] I f.
1384-1385. — Pro rologio moderando, domino Henrico Botat... II f. cum dimidio. [6]

1. *Rentes et censes sur les maisons de la rue Saint-Saulge.* Arch. dép. de Saône-et-Loire. F. du Chapitre d'Autun.
2. B. de l'évêché d'Autun.
3. Id.
4. Pour le semestre du 1er juin 1377 au 30 novembre.
5. Pour le semestre du 1 décembre 1377 au 31 mai 1378.
6. Du 1 décembre 1384 au 31 mai 1385.

1393. — Dominis Johanni et Henrico Boutat, pro orologio moderando, pro isto termino[1] .... xv gr.

1395. — Domino Henrico Pigney, xix^a^ februarii, super lucratis, tam pro horis, anniversariis, missa magistri Petri Talepain, rologio moderando et punctuatione horarum .... iiii f.

1399. — Domino Henrico Boutat, alias Pigney, xix^a^ marcii, tam pro resta sui compoti, tam pro officio ostiarii, pro punctuatione capellanorum, pro rologio moderando, pro missa diei antedicti pro magistro Talepain, quod competit pro anno nonagesimo quarto xxvi l. viii gr.

Die mercurii post sanctum Dionisium, Johanni Ravacier, pro quatuor lingaminibus ferri reportatis in orologio qui ricta erant.

1417. — Domino Henrico Charniz, pro rologio moderando pro presenti computo[2] .... ii f.

1421. — Domino Matheo de Thilio, pro orologio moderando... ii f.

1434. — Domino Johanni Naudini, pro horologio moderando. ii f.

1440. — Domino Matheo de Pisce, chori ecclesiæ, pro moderando horologio .... ii f.

1448. — Domino Matheo de Pisce, pro regendo horologium.. ii f.

1455. — Domino Matheo de Pisce, pro regendo et gubernando orologium.. ii f.

1458. — Domino Matheo de Pisce, gubernatori orologii...... ii f.

Le modérateur de l'horloge était un prêtre attaché au service de l'église. Son salaire, qui variait avec ses autres attributions, était plus élevé quand, au règlement de l'horloge, s'ajoutait la charge de tenir en garde les clefs de l'église, de sonner certains offices et de pointer les chanoines présents à la récitation des heures canoniales, comme l'indiquent les extraits précédents. A la fin du quinzième siècle, le Chapitre fit établir une nouvelle horloge à la place de l'ancienne et éleva en même temps les gages de son horloger.

1485. — Anthelmo Alyete, pro regimine horologii ecclesie, *quod novo factum est,* pro hoc anno .... v f.

1488. — Domino Johanni Boneti, pro gubernatione horologii.. v f.

1502. — Magistro Johanni Blanet, pro regimine et gubernatione horologii[3] .... vi f.

1. Du 1 juin 1393 au 30 novembre. Quinze gros valaient quinze sous.
2. Pour l'année entière 1417-1418.
3. Arch. dép. de Saône-et-Loire. F. du Chapitre d'Autun. *Comptes.*

Leur successeur, Noël Cusin, s'acquittait de son office avec une négligence qui lui attira les remontrances suivantes, exprimées par délibération capitulaire du 30 septembre 1558, prescrivant « d'ordonner à Noël Cusin, ayant charge des plus grosses cloches et horologe, de myeulx sonner lesdictes cloches qu'il n'a faict cy-devant, et à l'heure qui luy sera ordonné et gouverner ledict horologe comme il appartient, à peine que Messieurs y pourvoyront. »[1]

Les mauvais rapports qui existaient entre le Chapitre et son horloger ne tardèrent pas à s'aggraver. Quoique Noël Cusin n'eût pas ouvertement embrassé le parti de la Réforme religieuse, il se montrait sans doute un catholique assez tiède. Sans être lui-même un adversaire manifeste, il pouvait légitimement passer pour suspect; ses tendances semblaient équivoques et, dans un temps où chacun voyait des ennemis partout, la suspicion paraissait fondée. Il était mal entouré : les serviteurs et les ouvriers qu'il occupait, étrangers pour la plupart, plusieurs de ses enfants eux-mêmes, professaient ouvertement le calvinisme, comme nous le dirons plus loin. Le milieu était peu sûr. Aussi le Chapitre s'empressa-t-il, par une délibération du 2 juin 1559, d'enlever à Noël Cusin le poste de confiance qu'il occupait, de le décharger du soin de l'horloge, de lui retirer les clefs du clocher et même, par surcroît de précaution et pour éviter tout abus, de faire changer la serrure des portes qui y donnaient accès : « Ont conclut que par monsieur Landreul, leur confrère et scindic, seront retirées les clefz tant de leur horologe que du grand clocher, des mains de Noël Cusin, luy dire et declairer que Messieurs sont contens de son service et que pour obvier aux inconveniens qui pourroient advenir par le moyen de plusieurs estrangers et divers serviteurs dudit Cusin, Messieurs l'ont deschargé du gouvernement dudit horologe et charge desdictes grosses cloches, et soient changées les

1. *Reg. cap.* fol. XLVIII, r°.

gardes de serrures, auxquelles charges des cloches et gouvernement d'horologe ont commis Monsieur Humbelot, prebstre, en faire prendre garde à M. Claude Dambruere, prebstre, jusques ad ce qu'ils y ayent aultrement pourvehu. »[1]

A cette époque troublée par les divisions religieuses, le Chapitre jugea plus prudent de conserver, pendant plusieurs années, le gouvernement de son horloge et de ses cloches. Dix ans après, soit que la situation ait semblé moins périlleuse ou que l'horloge ait périclité entre des mains trop novices, le Chapitre se décida à recourir à l'expérience d'un homme de l'art. Mais, sans rendre sa confiance à Noël Cusin, il délibéra, par acte du 7 décembre 1568, de s'adresser à Jean Cusin qui lui sembla sans doute plus digne d'exercer cet office : « Ont commis ledict sieur prévost, Messieurs Humbelot et Bernard, fabricien, pour entendre de Jehan Cuzin, horologeur, ce qu'il vouldroit avoir de gages pour la conduicte et gouvernement de leur horologue pour y après y appoincter, et ce pendant ont ordonné que la clef d'icelui sera mise ez mains de monsieur le fabricien pour le faire gouverner par Philibert de Ripviere, l'ayant precedemment conduit. »[2]

Le rapport fut favorable et, par acte du 10 décembre suivant, le Chapitre confia, pour une année seulement, le gouvernement de son horloge à Jehan Cusin, au prix de quinze livres de tournois par an : « Vu le raport dudit sieur prevost sur ce commis, ont constitué pour ung an seullement à Jehan Cusin, maistre horologeur en ce lieu, la somme de quinze livres tournois pour le regime et conduicte de l'horologe de leur eglise, à la charge d'iceluy entretenir à ses propres coustz, fraiz, missions et despens en son estat et nature, de toutes reparations necessaires non excedentes dix livres tournois[3]. » Un acte capitulaire du 28 janvier 1569

1. Id. fol. cxv.
2. Id. fol. cxxvi, v°.
3. Id. fol. dxxvii.

porta cette somme à dix-huit livres et le Chapitre chargea deux de ses membres de passer à cet effet une obligation en forme avec Jehan Cusin : « Ont donné charge à messieurs Ailleboust et Chomedey, leur confrere, à faire dresser l'obligation aux conditions de tous fraiz des reparations necessaires en leur horologe jusques à la somme de dix livres et au dessoubz pour l'entretenement d'iceluy; quantes foys il sera necessaire pour et moyennant la somme de dix-huit livres par eux promise, pour ung an seullement, pour la conduicte et gouvernement d'iceluy, à Jehan Cusin, maistre horologeur dudit Ostun[1]. » Jehan Cusin entretenait chez lui deux serviteurs ou apprentis, Dimanche Barnet et Léonard Paupin, l'un et l'autre de Paray.[2]

Quant à Noël Cusin, nous le trouvons au nombre des notables habitants qui prirent part aux assemblées générales des premier et dix février 1571[3]. Il fut de même invité à assister à la prise de possession du siège épiscopal par Charles Ailleboust, le 24 janvier 1574[4]. Bien que le Chapitre lui ait enlevé le gouvernement de l'horloge, il ne cessait pas d'avoir recours à lui dans les cas difficiles et qui exigeaient le ministère d'un artiste intelligent et habile. C'est ainsi qu'il reçut, en 1572, la mission d'apporter quelques perfectionnements à la soufflerie des orgues : « A Noel Cusin, orologeur, la somme de neuf livres sur les deniers que Messieurs ont octroyé à M. Jean Dechevannes, chanoine de ladicte eglise, pour faire quelques angins à conduire la soufflerie des petites orgues[5]. » Il accomplit encore la même besogne en 1574 : « A Noel Cusin, orologeur, la somme de dix-neuf livres sur les deniers que Messieurs ont octroyé à Mre Jean

1. Id. fol. 539.
2. *Délib. du Conseil de Ville*, du 17 août 1569, citée dans l'*Histoire de la Réforme et de la Ligne à Autun*, par M. Abord, t. I, p. 422.
3. *Reg. des Délib.* vol. 3, fol. 97. Arch. de l'hôtel de ville d'Autun.
4. *Hist. de la Réforme et de la Ligue à Autun*, par M. Abord, t. III, p. 212.
5. *Reg. de la Chambre des Comptes du Chapitre*, fol. 80. Arch. dép. de Saône-et-Loire, F. du Chapitre d'Autun.

de Chevannes, chanoine de ladicte eglise, pour faire quelques angins à conduire la soufflerie des petites orgues[1]. » Ces travaux témoignent que la science de Noël Cusin ne s'appliquait pas seulement à la fabrication des horloges et des montres, mais qu'elle s'étendait aussi aux instruments les plus divers.

La tâche des horlogers du seizième siècle exigeait d'ailleurs bien d'autres aptitudes que celle de leurs successeurs d'aujourd'hui. Ecoutons à cet égard la parole d'un juge compétent : « La plupart de ces horlogers, dit M. Pierre Dubois[2], ne se bornaient pas à faire les mouvements d'horlogerie, des montres et des horloges portatives : ils faisaient tout aussi bien les boîtes et les décoraient avec un grand art, sans avoir besoin d'être aidés par le graveur, le ciseleur, l'émailleur, le bijoutier ou le joaillier. Les rouages ne se faisaient pas comme aujourd'hui avec des découpoirs, des scies mécaniques, des laminoirs et autres machines très commodes. On ne trouvait pas non plus, comme à présent, des calibres ou plans de montres et d'horloges tout préparés, des échappements prêts à mettre en action. Chaque ouvrier suivait sa propre inspiration ; il traçait son plan, sans s'occuper de celui des autres, souvent même sans vouloir se souvenir de ceux qu'il avait faits précédemment, car il aurait été honteux de se copier servilement, et à plus forte raison de copier les œuvres de ses émules ou de ses confrères. L'horloger traçait donc un plan de montre ou d'horloge, puis il forgeait ou faisait forger par ses apprentis les platines de cuivre ou d'acier et les autres pièces accessoires ; il leur donnait avec la lime ou le tour la forme voulue, creusait le barillet ou tambour propre à loger le ressort-moteur, taillait les pas de la fusée pour recevoir la corde de boyau, fendait

1. Id. reg. de 1574. Ibid.
2. *Collection archéologique du prince Pierre Soltykoff, description et iconographie des instruments horaires du seizième siècle*, par Pierre Dubois, p. 32, Paris 1858, in-4°.

les dents des roues et des pignons etc. L'échappement, qui est l'organe le plus délicat et le plus important de la machine, demandait des soins tout particuliers, car de sa bonne ou mauvaise construction dépend la régularité de la marche du rouage, et finalement de l'aiguille indicatrice des heures. Après ce travail venait celui de la partie décorative du mouvement, qui comprenait la gravure et la ciselure du coq, des piliers, de la potence, de la contre-potence, du porte-guide-chaine, lequel s'appelait alors l'*arrêtoir de la corde de boyau*, du cliquet, puis enfin la dorure des pièces de cuivre et le polissage des objets d'acier. Les organes du réveil-matin, de la sonnerie, se faisaient de la même manière, toujours à la main, et motivaient une augmentation de gravures et de ciselures. Les boîtes de diverses formes étaient ouvrées avec le goût le plus exquis. Ainsi il est donc bien vrai que pour être horloger au seizième siècle, il fallait avoir des connaissances supérieures et une habileté de main dont peuvent se passer aujourd'hui les ouvriers routiniers qui presque tous sont des raccommodeurs dont toute la science consiste à savoir vendre au public des pièces d'horlogerie fabriquées soit à Genève, soit dans divers autres cantons de la Suisse, soit enfin dans l'industrieuse ville de Besançon ; mais toujours est-il que Paris, dont les montres furent recherchées jadis sur tous les marchés du monde, Paris n'est plus fabricant ; le marteau de ces artistes ne retentit plus dans ses ateliers déserts : l'art en France a vécu trois siècles ; sa décadence a commencé le jour où l'on a supprimé les jurandes et les maîtrises. »

On peut apprécier ainsi quelle étendue et quelle variété de connaissances, quelle habileté de main, quelle délicatesse de goût devait avoir un horloger de l'époque de la Renaissance, et évaluer la somme de travail personnel que suppose une seule montre, depuis l'établissement du plan, la fabrication et la retouche de toutes les pièces, la mise en place de chacune, jusqu'au choix de la forme et à la décoration de la

boîte. Et chose bien digne de remarque : plus l'œuvre était vaste, plus les artistes la rendaient complexe par les formes si nombreuses et si variées qu'ils donnaient à l'enveloppe extérieure de leurs instruments horaires, sans se trouver aucunement arrêtés par les difficultés de l'exécution. Jamais l'imagination des horlogers ne se donna si libre carrière, créant chaque jour des types nouveaux, toujours en recherche de quelque forme inconnue sans même reculer devant l'étrangeté et la bizarrerie. Non seulement on faisait alors des montres carrées, ovales, oblongues, octogones, rondes, mais on leur donnait aussi la forme de coquilles, de croix pectorales, de croix de Malte, d'œuf, d'olive, de boule, de gland, de tulipe, de bouton de pavot, de poire et même de tête de mort[1]. La matière n'était pas moins variée : l'or, l'argent, le cuivre, le cristal de roche, l'ambre, l'émail, étaient employés tantôt isolément tantôt concurremment, et de leur union résultaient les effets les plus heureux et les plus inattendus.

On conçoit qu'un art qui exigeait à la fois le concours du mathématicien, du forgeron, de l'ajusteur, du lapidaire, du joaillier, du graveur et de l'émailleur réclamait un personnel aussi nombreux qu'exercé. Quelle main se fût pliée à tant d'efforts différents sans perdre quelque chose de sa souplesse et de sa légèreté? Aussi l'atelier du maître devait-il comprendre à la fois l'outillage nécessaire et les collaborateurs suffisants. Bien que l'outillage de Noël Cusin ne nous soit guère connu, nous pouvons cependant déterminer quelques-uns des éléments dont il se composait.

Le ruisseau qui coule de Montjeu à Autun, en passant par Couhard, avait, au seizième siècle, une importance industrielle qu'il a perdue. Abandonné aujourd'hui à la seule

1. On peut voir des montres reproduisant ces différentes formes dans la *Description des Instruments horaires de la collection du prince Soltykoff*, par Pierre Dubois, et dans les belles collections que possèdent MM. Olivier et Paul Garnier, à Paris.

industrie des lessives et à la mise en mouvement de quelques moulins, il était autrefois l'instrument et l'unique moteur de toutes les fabriques de la ville. Au lieu où ne résonne plus guère que le bruit du *reuillot*[1] et le tic-tac des moulins, retentissait alors le tumulte des usines les plus diverses : foulons à drap, battoirs à écorce, huileries, forges, papeteries, s'étageaient sur ses rives dont aucun coin n'était inoccupé.

Ainsi que la plupart des autres fabricants, Noël Cusin possédait aussi en ce lieu son atelier, comme nous l'apprend un compte de 1576 : « De maistre Noel Cusin, horologeur d'Ostun, pour le cours de l'eaul d'un esmouloir à fourer canons, assiz sur la ripvière de Couhard, dix-huit blancs de cense[2]. » Cet *esmouloir*, qui passa ensuite aux mains de ses héritiers[3], était situé au lieu de Brisecou, ainsi que l'indique un compte de 1597 : « Des heritiers Noel Cusin, pour un esmouloir, assis *en Brisecoul*, neant, pour ce qu'il est en ruyne doiz longtemps et abandonné par sesdits heritiers[4]. »

Pour un chantier aussi vaste, qui s'étendait depuis la fabrication des montres et des horloges jusqu'au forage des canons d'harquebuze, sans omettre les engins de la soufflerie des orgues, Noël Cusin avait besoin d'un personnel nom-

1. *Reuillot*, nom que l'idiome local donne au battoir qu'emploient les laveuses de linge.

2. *Comptes de la grèneterie du Chapitre d'Autun*, 1576-1577. Arch. dép. de Saône-et-Loire, F. du Chapitre d'Autun.

3. « Des heritiers Noel Cusin pour le cours d'eau d'un esmouloir à fourer canons, assis sur ladicte ripviere, au-dessus du precedent, dix-huit blancs de cense à la Nostre-Dame en mars, par bail receu Desplaces le VII may 1574. » *Comptes de 1585-1586*. Id., ibid.

4. Comptes de 1597-1598. Id., ibid. Cette forge fut rétablie quelques années plus tard, ainsi qu'il résulte du bail consenti le 3 juin 1660 par Nicolas Jeannin de Castille, trésorier de l'épargne, à Jean Grasset, armurier à Autun, « d'une place où passe le ruisseau de *Brisecol*, pour y faire construire une forge pour forger canons d'arquebuse. » Cette place, d'une contenance d'environ cinq journaux, était entragée au prix de vingt sols de rente par an au profit des seigneurs de Montjeu. Devenue, à la suite de nous ne savons quelles circonstances, la propriété de

breux, recruté surtout parmi les membres de sa famille, qui étaient associés à ses travaux.

Noël Cusin fut marié deux fois : en premier lieu, avec Jacquette Pigenat, veuve de Lazare Chifflot, ainsi qu'il résulte d'un acte du 5 juillet 1542, contenant « reconnaissance par Silvestre Basdevant, tonnelier, d'une rente de treize gros et demi et de deux niquets de cens en deduction de dix-huit gros de rente et un blanc de cense pour les trois quarts par ci-devant dehus à noble homme et sage maistre Nicole de Montholon, docteur es droits, lesdites rente et cense ayant esté ceddées par ledict de Montholon aux venerables de l'esglise collégiale de Notre-Dame d'Ostun pour partie de la fondation de trois messes chaque semaine, les dimanche, lundi et samedi, fondées en l'eglise collegiale, à l'autel Sainte-Marguerite, aussitôt après l'evangile de la grant messe, lesdites rente et cense assises sur deux chatz de maison sous un mesme toit, et sur un jardin situé derriere ladite maison, que tiennent ledit Basdevant et Jacquette Pigenat, veuve de Lazare Chifflot, et à present femme de *Noël Cusin orologeur*, assis iceulx maison et jardin au dessus de la partie haulte de Marchault, tenant d'une part, du cousté du Champ Sainct-Ladre à Jacques Piffaut, par le bas madicte portion de maison et jardin à ladicte relicte dudict Chifflot, affrontant

Philibert Pillot, écuyer, seigneur de Fongerette, gentilhomme de défunte madame la Dauphine, elle fut vendue par celui-ci, le 27 juillet 1700, à Lazare Brouilly, maître arquebusier, demeurant à Autun, au prix de 100 livres. Cet acte la mentionne sous le nom de « place et forge propres à forger des canons de fusils, et ensemble les bastiments et estangs sciz proche le bois Baugis, lieu dit *en Brisecout.* » Elle passa depuis à Lazare et Gabriel Brouilly, fils du précédent, dont les héritiers, Louis Brouilly, maître armurier à Aix-en-Provence, et Jeanne Brouilly, demeurant à Autun, vendaient la forge et ses dépendances, au prix de quatre-vingt-dix livres, par acte du 21 janvier 1756, à maître Jean-Louis Bouhéret, avocat à Autun, qui la réunit au petit domaine qu'il possédait au même lieu. Elle était de nouveau en ruine à l'époque où Louis Bouhéret s'en rendit acquéreur, ainsi que l'exprime l'acte de vente en la désignant sous le nom de « place où étoit anciennement une forge, écluse, masure en ruine, pierres et matériaux, roches et brossailles, scizes et scituées au lieu dit anciennement *Monmain* ou *Brisecoup*, contenant en tout cinq journaux, en la totale justice de Montjeu. »

par devant à la rue publique tendant du chastel d'Ostun audict Marchault, et par derriere au jardin de Anthoine Lestang, bolanger, par luy acquis de Jehan Deschasaulx et Jehan Haubery dudit Ostun[1]. » Nous retrouverons plus loin cette maison dans l'hoirie de Jacquette Pigenat. De ce premier mariage, Noël Cusin eut deux enfants, Claude et Jeanne, qui adoptèrent la religion réformée et émigrèrent à Genève.[2]

Devenu veuf, Noël Cusin épousa Philiberte Blondet, à qui, par acte du 4 novembre 1575, il fit donation d'une somme de cent livres, à prélever sur tous ses biens, et de sa maison de la rue Saint-Saulge[3]. De ce second mariage, il eut sept enfants : Noël, Charles, Judith, Salomé, Marthe, Anne, Simonne et Bonaventure, dont il sera successivement question plus loin, et dont les noms, suivant la tendance des partisans de la Réforme, sont pour la plupart, empruntés à la Bible plutôt qu'à l'hagiographie catholique. Cinq d'entre eux, Noël, Judith, Marthe, Simonne et Bonaventure, demeurèrent à Autun ; Charles et Salomé embrassèrent le protestantisme et allèrent se fixer à Genève.

Noël Cusin compléta ses libéralités en faveur de Philiberte Blondet, sa deuxième femme, en lui assurant, par acte du 14 octobre 1581, la propriété des deux tiers de tous ses biens[4]. Il mourut peu de temps après, ainsi qu'il résulte d'un acte du 18 mai 1585 mentionnant Philiberte Blondet comme « veuve de Noël Cusin quand vivoit maistre orologeur demeurant à Ostun. »[5]

Des sept enfants de Noël Cusin et de Philiberte Blondet, cinq, avons-nous dit, demeurèrent à Autun.

Par contrat en date du 19 mai 1576, reçu Lazare Chastel,

1. Minutes du notaire Goujon. Arch. dép. de Saône-et-Loire.
2. V. plus loin pièce VI.
3. V. VIIe vol. des *Protocoles de Loys Desplaces*, fol. 511. Etude de Me Rérolle, notaire à Autun.
4. V. pièce III.
5. V. pièce V.

notaire à Autun, Judith Cusin épousa Claude Mesplain, maréchal, originaire de Marcigny. Claude Mesplain professait la religion réformée. D'après le contrat, que nous avons retrouvé, les futurs époux s'étaient engagés, suivant l'antique formule en usage, « prandre et avoir l'ung l'aultre par loyal mariaige, selon Dieu, *nostre mere* saincte eglise et les constitutions de Rome. » Mais les mots « nostre mere », qui faisaient partie de la formule usitée, furent biffés sur la minute dans l'intention de substituer un langage particulier à celui qui était employé par les catholiques. Quant aux mots « constitutions de Rome », ils ne doivent pas faire illusion et signifient simplement que le mariage projeté devait être régi par le droit romain. Par ce contrat, Judith Cusin recevait une dot de deux cents livres tournois, dont le chiffre est une preuve de la situation prospère de l'atelier paternel, puisqu'à chacun des six autres enfants était certainement attribuée une part égale. Noël Cusin s'engageait en même temps à fournir le logement et la nourriture aux futurs époux et à assurer en outre à Claude Mesplain un salaire en rapport avec son travail « selon la besongne qu'il fera[1]. » Aux termes de cet acte, cent livres de la dot devaient être payées quand Claude Mesplain abandonnerait l'atelier pour former un établissement particulier, et cent livres un an après. Il se retira de la communauté en 1580 et reçut alors la première moitié de la dot promise, qui lui fut payée, « tant en une enclume, une paire de soufflets, troys estocz, des lymes, marteaux et autres utiz de boutique, ung chalict, une table, ung coffre, le tout en boys de noyer ; deux escabelles ; une coultre et cussin de couches, que aultres meubles[2]. » L'autre moitié de la dot lui fut payée en 1585.[3]

Claude Mesplain est cité parmi les notables qui assistèrent, le 24 juin 1585 à la réception d'Odet de Montagu comme

1. V. pièce I.
2. Voir pièce II.
3. Voir pièce V.

vierg d'Autun[1]. Il est également indiqué au nombre des citoyens « royalistes réfugiés de la ville d'Autun qui en sont sortis pour être serviteurs du roi[2]. » Son industrie s'étendait à la fois à la fabrication des armes et à la serrurerie, en un mot à tout ce qui se rattache à la manipulation et à l'emploi des métaux. Aussi est-il tantôt désigné comme *orologeur*, comme serrurier, comme *hacquebutier* et même comme maréchal. De son mariage avec Judith Cusin il eut une postérité qui suivit également la profession et la religion de son chef. Nous trouvons en effet, à la date du 1er mars 1679, dans les registres du consistoire de Couches, l'acte de décès de *Noé*[3] Mesplain, âgé d'environ soixante-treize ans, maréchal à Autun, portant la signature d'Anthoyne et de *Noé* Mesplain, fils du défunt, et celle du ministre César Rey[4]; à la date du 24 février 1680, l'acte de baptême d'Anne Mesplain, fille d'Anthoyne Mesplain, serrurier à Autun, et de Marie Bruys, « ledit baptême administré par Rey, ministre, dans la maison dudit Mesplain[5] » ; et à celle du 28 septembre suivant, l'acte de décès d'Anne Mesplain, signé par le même ministre.[6]

Marthe Cusin, seconde fille de Noël Cusin et de Philiberte Blondet, épousa Jean Coulon, apothicaire, et mourut en 1652.[7]

Anne-Simonne fut mariée à Pierre Thoison, cordonnier, dont elle eut une fille, Guillemette, qui épousa Simon Buffot, marchand.[8]

Bonaventure devint femme de Philibert Barbotte, dont elle eut trois enfants : Philibert, apothicaire, Pierre et Marthe.[9]

1. V. Abord, *Hist. de la Réforme et de la Ligue à Autun*, t. III, p. 265.
2. Idem, t. II, p. 465.
3. *Noé* pour Noël, d'après l'ancienne prononciation.
4. B. de la Société Éduenne.
5. Reg. conservé au greffe du tribunal d'Autun.
6. Idem ibid.
7. *Table des tutelles du bailliage d'Autun*. Arch. du greffe.
8. Idem ibid.
9. Idem ibid.

Le seul des fils de Noël Cusin et de Philiberte Blondet qui s'établit à Autun, appelé Noël, comme son père, exerça comme lui la profession d'horloger. Il épousa en 1587 Marthe Bauldot, fille de Jean Bauldot, orfèvre[1]. Devenu veuf, il épousa en secondes noces Huguette Prost, qui est indiquée comme « femme de Noël Cusin, horologer, » dans la liste chronologique des membres de la confrérie du Saint-Sacrement d'Autun, de 1613 à 1638.[2]

Le passage suivant de l'inventaire, dressé le 16 mai 1625, après la mort de Nicolas Jeannin, doyen du Chapitre, nous fait connaître la description et la valeur de quelques-uns des instruments horaires fabriqués par Noël Cusin le père et par Noël Cusin le fils :

Une monstre sonnante, ronde, taxée par Noël Cusin fils, maistre orlogeur à Autun.. 18 l.

Une petite monstre ronde, esmaillée, avec une petite chaisne d'or.. .... 60 l.

Une autre monstre en truffe [*sic*] cizelée.................... 60 l.

Une autre monstre à ovalle, la boiste d'argent, ung Cupidon faisant la monstre.. 40 l.

Ung orloge carré dans ung estuif de maroquin rouge doré.. 200 l.

Dans un petit estuif une clipeidre........................ . 30 s.

Une aultre petite clipeidre d'esbeyne...................... 30 s.

Toutes ces monstres ayant été faictes par Noël Cusin ou son père.[3]

Nous apprenons en outre qu'André Jeannin, vierg antique d'Autun, qui surveillait la construction du château de Montjeu pour son cousin, le président Jeannin, établit dans un compte de 1606 qu'il fut payé « à Noël Cusin IX l. pour avoir accousté l'horloge de mondit seigneur à Montjeu[4]. » On voit ainsi que les plus grands personnages recherchaient les montres

1. Protocoles de Dufraigne, notaire à Autun. Étude de Me Ch. Létang, notaire à Autun. Cette pièce, indiquée à la table, manque dans le volume dont plusieurs feuillets ont disparu.

2. V. *Mémoires de la Société Éduenne*, nouv. série, t. XII, p. 376.

3. Arch. du château de Montjeu. Communiqué par M. A. de Monard.

4. Idem.


UNIV. OF MICH.



Heliog Dujardin

MONTRE ÉXÉCUTÉE PAR NOEL CUSIN MAÎTRE HORLOGER D'AUTUN.1587-1656

de notre maître horloger et de son fils. Mais, pour apprécier les instruments horaires sortis des mains des artistes autunois, nous avons mieux que cette précieuse nomenclature. Nous pouvons mettre sous les yeux du lecteur le dessin d'une montre qui porte le nom de Noël Cusin le fils. Dans sa *Description et Iconographie des instruments horaires du seizième siècle faisant partie de la collection archéologique du prince Pierre Soltykoff*[1], M. Dubois cite Noël Cusin, d'Autun, parmi les plus célèbres horlogers de l'époque de la Renaissance[2]. Il fait mieux encore, il nous donne la description suivante d'une montre due au second des Cusin : « La présente montre est à sonnerie. Le cadran est remarquable par le grand nombre et la finesse des dessins dont il est parsemé ; le cercle des heures est en argent fin ; l'aiguille, d'un beau galbe, est en acier bleui ; le dessus et le dessous de cette montre sont à jour et découpés comme une dentelle et une guipure. Au centre du cercle supérieur, l'artiste a placé une figure d'homme à cheval ; le cavalier est revêtu de son armure ; il porte un chapeau rond dont le bord relevé du côté de l'oreille gauche est surmonté d'un panache flottant. Le cheval, d'une forte encolure et caparaçonné suivant la mode de l'époque, semble fier de son fardeau ; le cavalier est de haute mine et de haut rang ; son geste est noble, aisé et courtois ; il porte une longue barbe, son nez est légèrement arqué et sa bouche, fine et moqueuse, semble toujours sourire. Ce chevalier, c'est Henri IV, c'est le roi de France et de Navarre. Le couvercle inférieur est semblable au premier pour la richesse artistique de l'ornementation et la belle tournure de la figure équestre, mais ici le cavalier est beaucoup plus jeune ; ses traits ne manquent ni de noblesse ni de beauté ; une grâce naturelle se remarque dans son maintien ; ce jeune homme, c'est le fils de Marie de Médicis et du roi de France, c'est le futur Louis XIII.

1. Paris 1858, in-4°.
2. Idem, p. 75.

L'anneau ou pourtour de cette montre est à jour comme le couvercle : des amours, des fleurs, des animaux de plusieurs espèces y sont gravés et ciselés avec talent. Bref, cette boîte de montre est charmante et je ne serais pas étonné que ce fût Thomas de Leu qui en ait dessiné la forme et les détails. Et ce n'est pas seulement la boîte de cette pièce d'horlogerie qui est belle ; le mouvement ne l'est pas moins. Le *coq* ne laisse rien à désirer pour la perfection du dessin et de la gravure ; on distingue sur le dessus de cette pièce un homme à cheval portant une lance sur son épaule ; son chapeau, son juste-au-corps et ses autres vêtements sont de l'époque de Henri IV. A côté du *coq* est le *cliquet;* cette pièce, qui dans les montres modernes n'est qu'un simple morceau d'acier, prend ici beaucoup d'importance par son développement sur le platine et son ornementation. Parmi les dessins à jour dont elle est couverte, on distingue un écureuil qui, assis parmi des fleurs et des rameaux microscopiques, mange avec une satisfaction non équivoque un petit fruit qu'il vient de cueillir. Cette montre a été faite par Cusin, maître horloger de la ville d'Autun[1]. » Bien qu'elle soit tout simplement en cuivre, cette boîte de montre, on le voit, n'avait pas été travaillée avec moins de goût et d'art que si elle eût été en or ou en toute autre matière de prix : *materiam superabat opus.* Les horlogers de ce temps, n'avaient pas coutume de mesurer leurs soins à la valeur de la matière employée et ils les prodiguaient à la plus vile comme à la plus précieuse, ainsi qu'on peut en juger d'après leurs œuvres.

A ces détails si précis, nous pouvons ajouter une reproduction de la montre elle-même, d'après le dessin gravé dans la *Description de la collection du prince Soltykoff*[2] : elle permettra de mieux apprécier encore l'habileté que Noël Cusin avait acquise dans l'atelier paternel. Cette montre, qui figure

1. Idem, p. 98.
2. Planche VII de la *Collection Soltykoff.*

sous le numéro 399 du *Catalogue de la collection du princé Soltykoff*, a été vendue à Paris, au mois d'avril 1861, par le ministère de Me Charles Pillet, et adjugée à M. Dejean, au prix de 450 francs.

Noël Cusin vivait encore en 1656. Il était sans doute alors trop âgé pour entreprendre des travaux considérables, mais le Chapitre ne cessait pas de recourir à son expérience dans les cas difficiles, ainsi qu'il résulte de la délibération capitulaire du 16 octobre 1656, décernant « mandement à Jehan Morin de la somme de soixante livres, pour avoir netoyé l'horloge et faict plusieurs pièces en iceluy, suivant qu'il a esté recogneu par Noël Cusin, maistre horloger de ce lieu pour ce appelé, sur Venerable messire Nicolas d'Escrotz, prevost de Beligny, chanoine et commis à la recepte de leur Chambre. »[1]

Outre son établissement d'Autun, notre horloger paraît avoir possédé différentes propriétés à Couches, ce centre principal des protestants de l'Autunois. On trouve en effet un Noël Cusin indiqué comme possédant une maison « size en la grande rue de Coulches » et différents autres immeubles au finage du même lieu, de 1607 à 1638.[2]

Si nous perdons ensuite la trace de Noël Cusin, à dater de 1656, au point d'ignorer le temps et le lieu de son décès, nous savons au moins que, de son mariage avec Huguette Prost, il avait eu quatre enfants, Noël, Lazare, Pierrette et Marthe[3], dont la destinée nous est inconnue.

Nous savons en outre que, parmi les descendants de Noël Cusin le père, en ligne directe ou collatérale, plusieurs demeurèrent fidèles au protestantisme et à l'horlogerie. C'est ainsi que nous trouvons Abraham Cusin, « maître orlogeur à Nevers », recevant « 16 écus et quarante sols pour demi année de ses gages d'avoir gouverné et accourdé

1. *Reg. capit. 1656*, f° 50 v°.
2. *Manuel des rentes de Montpatey*. B. de M. Harold de Fontenay, à Autun.
3. *Table des tutelles du bailliage d'Autun*. Arch. du greffe.

l'horloge de la ville[1] », en 1593 ; « 4 ecus pour avoir fait une grande roue et un ballancié au mouvement du grand horloge de Nevers[2], » en 1599 ; « 4 ecus dix sols pour avoir refait la queue du marteau d'un des rapeaulx de l'horloge[3] », en 1603. A la pratique de l'horlogerie, Abraham Cusin ajoutait aussi l'art de la gravure, comme tous les horlogers de son temps, ainsi que le prouve le passage suivant des comptes de 1621 : « A Abraham Cusin, horloger, 20 sols pour un cachet par lui fait et gravé aux armes de la ville.[4] » Il gouvernait encore l'horloge de Nevers en 1666[5] et eut pour successeur André Picard, l'un de ses parents, son gendre peut-être, qui, dans une requête adressée au Conseil de ville, en 1686, expose « que ses prédécesseurs pendant plus de quatre-vingts ans, et le suppliant, pendant plus de quinze ans, ont conduit l'horloge à la satisfaction du public, mais que, parce qu'ils faisaient profession de la religion prétendue réformée, quelques envieux, ignorants de la fabrique et conduite des horloges, en prirent occasion de briguer leur emploi qui fut en effet commis à un coutelier[6]. » Il ajoute « qu'ayant fait cesser la cause pour laquelle il avoit été changé, par l'abjuration publique qu'il a faite entre les mains de Mgr l'évêque de Nevers, avec toute sa famille, depuis sept ans, ... il demande à être rétabli dans son emploi[7]. » A ce prix, André Picard obtint d'être réintégré dans ses fonctions d'horloger de la ville, par jugement de l'intendant, rendu en 1687.[8]

Cette branche, établie à Nevers, avait un représentant à Corbigny[9], qui exerçait aussi la profession d'horloger, héréditaire dans sa famille. Nous trouvons en effet un autre Abraham Cusin, « horlogeur, demeurant à Saint-Léonard de Corbigny, estant de présent au château de La Nocle »,

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. *Invent. des arch. comm. de Nevers*, par M. l'abbé Boutillier.

9. Corbigny, arr. de Clamecy (Nièvre), était, avec Couches, Volnay, Paray-le-Monial et le Vault près d'Avallon, un des principaux centres du protestantisme dans l'ancien diocèse d'Autun.

témoin d'un acte, passé le 23 août 1651 par Magdeleine-Louise de Salins, femme d'Alexandre du Puy-Montbrun [1]. Le même personnage figure encore parmi les témoins du mariage de noble Charles de Brémond, seigneur de la Chabertière, avec Françoise Semelé, célébré à Corbigny, le 3 août 1676. [2]

Pour achever notre tâche, il y a lieu maintenant de suivre la trace de la descendance de Noël Cusin, qui vint se fixer à Genève vers 1580.

Claude Cusin, fils de Noël Cusin et de Jacquette Pigenat, sa première femme, était déjà établi à Genève en 1582, ainsi qu'il résulte d'un acte du 18 octobre, reçu Vincent Parent, notaire en cette ville, par lequel Charles Cusin, son frère, lui vendit la part qui lui appartenait dans la maison de la rue Saint-Saulge, à Autun, provenant de la succession de « feu honorable Noël Cusin orlogeur de la ville d'Authon [*sic*] ». [3]

Jeanne Cusin, fille des précédents, émigrée à Genève avec son frère, avait épousé Pierre Héliot, chirurgien, originaire de Beaune. Elle est citée dans une procuration en date du 23 octobre 1584, reçue Benoist Mantellier, notaire à Genève, par laquelle Pierre Héliot, son mari, devenu « bourgeois de Genève », donne pouvoir « à Jeanne Cusin sa bien-aimée femme » de vendre certaines propriétés qui leur appartenaient en Bourgogne. Jeanne Cusin se rendit à cet effet à Autun, et par acte du 27 décembre suivant, reçu Lazare Chastel, notaire en cette ville, elle vendit à Olivier Tixier dit Damas, orfèvre, une pièce de terre, sise à Saisy [4],

1. Les Salins et les Puy-Montbrun appartenaient à la haute noblesse fidèle à la Réforme.

2. *Reg. des baptêmes, mariages et sépultures des protestants de Corbigny*. Arch. de Corbigny. Il existait, en 1630, un ministre protestant, du nom de Semelé, qui exerçait son ministère à Brinon (Nièvre) V. *Corbigny*, par M. l'abbé Marillier, p. 256, 266. Nevers 1887, in-8°.

3. V. pièce VI. *Authon*, suivant la prononciation en usage à Genève, pour *Authun*.

4. Saisy, canton d'Épinac, Saône-et-Loire.

lieu dit *en la Chaulme*, de la contenance de cinq journaux, au prix de cinquante francs, payés « en une couppe et deux sallières d'argent, les garnitures dorées, pesans ung marc six onces et demye, revenanz à ladite somme, tant pour l'argent, doreure que faceons [1]. » Jeanne Cusin est encore citée dans un acte du 10 novembre 1586, reçu Mantellier, notaire à Genève, par lequel elle acquit de Claude Cusin, son frère, au prix de 200 livres tournois, tous les droits qui lui appartenaient dans la succession de ses père et mère « tant au lieu d'Authon que lieux circonvoysins », excepté la part revenant au vendeur dans une maison située « au boulevard de Marchaulz, près la porte dudit Marchaulz », qui lui était échue du chef de feu Jaquette Pigenat, sa mère [2]. Pierre Héliot, son mari, mourut peu de temps après, comme nous l'apprend l'acte suivant.

Salomé Cusin, « fille de feu Noël Cusin » et de Philiberte Blondet, sa deuxième femme, avait épousé Jehan Boccard, boulanger et bourgeois de Genève, ainsi qu'il résulte du contrat reçu par Benoist Mantellier, notaire, le 16 mars 1589. D'après cet acte, sa dot, qui était de 600 florins « petit poids », fut acquittée « par les mains de dame Jeanne Cusin, sa sœur, vefve de feu maître Pierre Héliot [3] ». Ce contrat fut passé en présence de Pierre Cusin, bourgeois de Genève, qui appartenait certainement à la même famille; bien que nous ne sachions pas s'il intervenait à titre de frère, d'oncle ou de neveu de Salomé Cusin, sa présence ne permet pas de douter de sa parenté avec nos horlogers d'Autun.

Fixé à Genève en même temps que ses frère et sœurs, Charles Cusin avait consolidé son établissement dans cette ville par le mariage qu'il y contracta dès 1580, d'après le registre des baptêmes, mariages et sépultures des habitants de Genève, « qui mentionne que « le premier juin 1580 ont

1. V. pièce IV.
2. V. pièce VI.
3. V. pièce VIII.

esté espousez Charles Cusin d'Autun et Leonore Coyffet relaissée de feu Jacques David [1] ». Bien que ce mariage ait été célébré en 1580, le contrat destiné à en régler les effets civils fut passé seulement le 11 mai 1588, suivant acte reçu par Jovenon, notaire à Genève. Léonor Coyffet apportait en dot une somme de 100 écus d'or à son mari, qui accordait à sa femme, en cas de survie, cinquante écus d'or à prendre sur tous ses biens et s'engageait en outre à nourrir Estienne David « fils de sadicte femme et dudict feu Jacques David, jusques à ce qu'il soit en aage competent de pouvoir gaigner sa vie, et à iceluy faire aprendre son art et mestier ou tel autre auquel il sera propre. » [2]

Par suite de son établissement à Genève, et de son mariage « celebré en l'eglise de ceste cité [3] », Charles Cusin prit rang parmi les habitants, et son habileté le désigna à l'attention des magistrats qui lui confièrent le soin d'améliorer la sonnerie des cloches :

Lundy 8 may 1587. — Ayant esté veu par plusieurs des seigneurs l'engin faict par lediot Cusin pour sonner les cloches sans esbranler le bastiment, et avec un homme ou deux, ayant veu aussy l'essay et trouvé qu'il va fort bien, attendu quoy, a esté arresté qu'on continue d'en faire de mesme aux aultres cloches. [4]

Le succès de cette opération valut à Charles Cusin le précieux avantage d'être reçu gratis bourgeois de Genève, quelques jours après :

Lundy 15 may 1587. — Charles Cusin, orloger, fils de feu Noël Cusin d'Autun en Bourgogne, a présenté requeste tendant à estre receu bourgeois, et a esté arresté, en consideration de ce qu'il a faict des engins pour la sonnerie des cloches, qui sera une grande espargne et mesmes conservation des voultes, qui par ce moyen ne sont point

1. Archives d'État de Genève.
2. V. pièce VII.
3. Idem.
4. *Registres du Conseil de Genève*, f° 91 v°. Arch. d'État de Genève.

esbranlées, qu'on le recoyve bourgeois gratis. Suyvant ce, il a presté serment. [1]

Charles Cusin avait sans doute imaginé quelque ingénieux mécanisme, semblable à l'*eucodoncine* actuellement en usage, et qui permettait à un seul homme, ou au plus à deux, de mettre en branle les plus grosses cloches sans recourir aux nombreux sonneurs dont le concours était précédemment nécessaire. On évitait ainsi un ébranlement nuisible à la conservation des voûtes en même temps qu'une grande dépense de deniers, avantage doublement précieux. Le conseil de Genève ne se montra pas ingrat et récompensa largement l'inventeur :

Lundy 23 octobre 1587. — Estant proposé que Charles Cusin est malade et qu'il n'a point esté recompensé des inventions qu'il a trouvées pour les cloches et aultres, comme on en avoit promis oultre sa bourgeoisie, a esté arresté qu'on luy donne cinquante florins pour une fois. [2]

Mais ces travaux ne furent pas le seul titre de Charles Cusin à la reconnaissance des habitants de Genève. Son grand mérite fut surtout d'introduire dans cette ville l'art de la fabrication de la montre, qu'il avait appris dans l'atelier paternel, à Autun. Le témoignage des historiens de Genève est aussi affirmatif à cet égard que précieux à recueillir. « Charles Cusin, originaire d'Autun en Bourgogne, dit Sordet dans son *Dictionnaire manuscrit des Génevois,* fut reçu bourgeois gratis, en 1587, parce qu'il avait fait quelques engins pour la sonnerie des cloches de la ville. Il paraît que ce fut lui qui introduisit vers cette époque l'horlogerie à Genève. Il y avait eu déjà dans cette ville, avant lui et même avant la Réformation, des horlogers travaillant aux grandes horloges, mais Cusin fut le premier qui y fit des montres [3]. » Les autres

1. Idem, f° 94 v°. Ibid.
2. Idem, f° 191 r°. Ibid.
3. Tome I. Collection des mss. de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.*

historiens de Genève, Picot[1] et Gaullieur[2], ne sont pas moins unanimes à attribuer à Charles Cusin le mérite d'avoir introduit à Genève un art qui a fait la gloire et la fortune de leur patrie.

Nous ne devons pas laisser aux seuls Génevois l'avantage d'honorer leur concitoyen d'adoption. Il convient aussi à ses compatriotes d'origine d'établir les droits qu'ils ont d'unir leurs voix à ces éloges. Charles Cusin appartient en effet aux deux cités d'Autun et de Genève : à la première, par sa naissance, par son éducation, par les connaissances qu'il y a acquises; à la seconde, par son mariage, le droit de bourgeoisie, qu'il y a obtenue, l'industrie qu'il y a apportée. Mais aux hommages que mérite la mémoire de Charles Cusin, il y a lieu d'ajouter l'expression d'un regret : c'est que, trop souvent dans notre histoire, au seizième siècle, comme en 1685 par la révocation de l'Édit de Nantes, et depuis, à une époque plus rapprochée de la nôtre, l'intolérance ait contraint tant d'hommes à émigrer ainsi et à chercher au dehors la liberté de la conscience et la sécurité de l'existence[3]; c'est que le sol de la patrie ait été jugé trop étroit et que tous n'aient pu prier et vivre sans se condamner

1. « La fabrique d'horlogerie, qui depuis est devenue si considérable à Genève, commença à s'établir vers l'année 1587. Charles Cusin, originaire d'Autun en Bourgogne, fut le premier horloger travaillant aux montres. » *Histoire de Genève*, par Jean Picot, t. II, p. 285, Genève, 1811, in-8°.

2. « Ce fut en 1587 que l'horlogerie fut introduite à Genève par Charles Cusin, originaire d'Autun en Bourgogne. » V. *Genève depuis la constitution de cette ville en république jusqu'à nos jours (1532-1856)*, par E.-H. Gaullieur, Genève, 1856, in-8°, p. 115.

3. « L'Assemblée a traité les nobles comme Louis XIV a traité les protestants. Dans les deux cas, les opprimés étaient une élite. Dans les deux cas, on leur a rendu la France inhabitable. Dans les deux cas, on les a réduits à l'exil et on les a punis de s'exiler. Dans les deux cas, on a fini par confisquer leurs biens et par punir de mort tous ceux qui leur donnaient asile. Dans les deux cas, à force de persécution, on les a précipités dans la révolte. A l'insurrection des Cévennes correspond l'insurrection de la Vendée et l'on trouvera les émigrés, comme jadis les réfugiés, sous les drapeaux de la Prusse et de l'Angleterre. Cent mille français chassés à la fin du dix-septième siècle, cent vingt mille chassés à la fin du dix-huitième siècle, voilà comment la démocratie intolérante achève l'œuvre de la monarchie intolérante. » V. Taine, *Origines de la France contemporaine, la Révolution*, t. I, p. 210.

à ces tristes exodes qui ont enrichi nos voisins et nos rivaux. Plaignons également toutes ces victimes de l'oppression. Sachons en même temps nous refuser à ces amputations périodiques qui sont autant de causes d'épuisement et de ruine, et nous abstenir de ces lois d'exception et de ces violences légales qui, suivant la parole de Tacite, sont aussi funestes et font autant souffrir que les crimes : « Utque antehac flagitiis, ita nunc legibus laborabatur. » Que l'exemple de cet artiste, forcé à l'exil et emportant à l'étranger le secret d'une industrie nouvelle, nous forme et nous dispose à la tolérance ; qu'il nous apprenne surtout que personne n'est de trop et que la patrie a besoin du concours de tous pour l'honorer, pour la servir et pour la défendre.

I

Contrat de mariage de Judith Cusin, fille de Noël Cusin, maistre orologeur à Autun, avec Claude Mesplain.

[1576. — 19 mai.]

En nom de Nostre Seigneur, amen. L'an de l'incarnation d'icelluy courant mil cinq cens soixante et seize, le dix neufviesme may, se sont treuvez en leurs personnes à Ostun pour traicter le mariaige qui s'ensuyt Noël Cusin, maistre orologeur dudict lieu, Philiberte Blondet, sa femme, et Judit Cusin, leur fille, d'une part; Claude Mesplain, filz de feurent Josepht Mesplain, quant vivoit mareschal à Marcigny les Nonnains, et Jehanne Au Maistre, d'aultre part: lesquelles partyes, sçavoir ledict Claude Mesplain par l'advis de honnorables hommes Jehan Mesplain, mareschal dudict Marcigny, son frère, Jehan Bayolet, marchant à Digoyn, son beau frère, et ladicte Judit de l'auctorité, vouloir et consentement de sesdicts pere et mere, et par l'advis de noble et saige maistre Odet de Montagu, docteur es droiz, conseiller du Roy nostre sire et lieutenant general en la chancellerie dudict Ostun, maistre Guillaume Rossille, sergent royal dudict Ostun, son beau frere, et aultres leurs parens et amys pour ce assem-

blez, ont promis prandre et avoir l'ung l'aultre par loyal mariaige selon Dieu, *nostre mere*[1] saincte eglise et les constitutions de Romme, le plus brief que faire se pourra, en faveur duquel futeur mariaige et qui se accomplira, sy Dieu plaict, lesdicts Noël Cusin et Philiberte sadicte femme, de luy auctorisée, ont constitué en dot et mariaige à ladicte Judit, leur fille, et promis luy payer la somme de deux cens livres tournois; avec ce ont promis tenir avec eulx et en leur maison lesdicts futeurs mariez, les nourrir et entretenir avec leurs enffans tant qu'ils y vouldront demeurer, et par chacun an, oultre ladicte nourriture, payer audict Claude, futeur espoux, les salaires accostumez, selon la besongne qu'il fera, dont ilz feront leur proffict particulier, et quant ilz s'en voldront aller iceulx futeurs mariez emporteront lesdicts salaires avec leurs habitz et ceulx de leursdicts enffans, et oultres iceulx ladicte somme de deux cens livres tournoys promise pour ladicte dot, payables assavoir cent livres comptant quand ils partiront de ladicte maison dudict Cusin pere de ladicte Judit, et les aultres cent livres ung an après, et le tout de ce que dessus sera payé et supporté par ledict Cusin et sadicte femme, et après le decez d'iceulx icelle Judit retournera à leurs successions en rapportant seullement ladicte somme de deux cens livres tournoys en tant moings prenant. Encore lesdicts pere et mere habilleront leurdicte fille d'habits nuptiaux et l'entrouselleront selon son estat. Plus ledict futeur espoux enjouaillera sadicte future espouse de joyaulx selon son estat. Et est accordé que la moictyé de ladicte somme de deux cens livres tournoys sortira nature de meubles au proffict commung desdicts futeurs mariez, et l'aultre moictyé nature d'heritaige et assignal au proffict de ladicte Judit, ses hoirs et ayans cause, que ledict futeur espoux sera tenu assigner, en les recepvant, sur bons heritaiges ou en acquerir ladicte valleur. Pourront lesdicts futeurs mariez, constant leurdict mariaige, faire donation l'ung à l'aultre, soit par testament, ordonnance de derniere volunté ou aultrement entre vifz, telle et ainsi que bon leur semblera; le survivant d'iceulx emportera precipuement, sçavoir ledict futeur espoux ses habitz et armes, et ladicte future espouse ses habitz, bagues et joyaulx avec son lict garny, et le surplus du present traicté sera et demeurera reiglé selon la generale costume de ce duché de Bourgongne, etc. Faictes et passées audict Ostun en la maison dudict Cusin par devant Lazaire Chastel, notaire royal, citoyen dudict Ostun, presens honnorables hommes Esme Thiroux, marchant audict Ostun, et Urbain Borseret natif de la

1. Les mots en italique ont été biffés sur la minute.

paroisse de Eschallon[1] au diocese de Langres, hacquebutier, demeurant audict Ostun, tesmoings ad ce requis, lesdictes partyes et tesmoings ont signé la mynutte des presentes, suyvant l'ordonnance.[2]

II

Quittance de la dot promise à Judith Cusin.

[1580. — 20 mai.]

L'an mil cinq cens quatre vingtz, le vingtiesme jour de may, Claude Mesplain, acquebutier et orologeur, demeurant à Ostun, a congneu et confessé, congnoist et confesse avoir heu et receu de honnorable homme Noël Cusin, maistre orologeur dudict Ostun, et de Philiberte Blondet, sa femme, ladicte femme absente, ledict Cusin avec le notaire royal soubsigné present, la somme de trante troys escuz et tier evaluez selon l'edict du Roy à cens francs, que ledict Cusin et sadicte femme avoient promis payer à Judit Cusin, femme dudict Mesplain, leur fille, quand elle partiroit de leur maison, faisans moityé de deux cens francs à elle par sesdicts pere et mere promis en contract de mariaige d'elle et dudict Mesplain l'an mil cinq cens soixante et seize, le dix neufviesme jour de may, comme plus à plain est porté par le traicté dudict mariaige passé par devant le notaire royal soubsigné, icelle somme de cens francs à luy payée en une enclume, une paire de soufflетz, troys estocz, des lymes, marteaux et aultres utiz de boutique, ung chalict, une table, un coffre, le tout de boys de noyer, deux escabelles, une coultre et cussin de couche que aultres meubles evaluez entre lesdictes partyes à ladicte somme de cens francs, dont ledict Mesplain s'est tenu pour content et en a quicté et quicte ledict Cusin, comme aussy confesse avoir esté payé des salaires que luy estoient promis par ledict traicté, et avoir sadicte femme et luy emporté leurs habitz et trousseaul que leur estoient promis par ledict traicté, dont aussy il est content et en a quicté et quicte ledit Cusin et sadicte femme, promet et oblige ses biens par les cours du Roy nostre sire en la chancellerie, etc. *(sic)*. Faict audict

1. Échalot, canton d'Aignay-le-Duc, Côte-d'Or.
2. Cinquième volume des protocoles de Lazaire Chastel. Etude de Me Létang, notaire à Autun.

Ostun, presens Lazaire Boulin, menuisier, et Jehan Ogier clerc, demeurants audict Ostun, tesmoings requis. L. BOULIN, J. OGIER, CLAUDE MESPLAIN, CHASTEL. [1]

III

Donation faite par Noël Cusin à Philiberte Blondet, sa femme.

[1581. — 14 octobre.]

En nom de Nostre Seigneur, amen. L'an de l'incarnation d'iceluy courant mil cinq cens quatre vingts et ung, le quatorziesme jour d'octobre, s'est treuvé en sa personne à Ostun Noël Cusin, maistre orologeur dudict Ostun, lequel de sa certainne science et bonne volonté et pour ce que ainsy luy plaict, a donné et par ces presentes donne par pure, parfaicte et irrevocable donation faicte entre vifz et par la meilleure forme que donation se peult et doibt faire, pour luy, ses hoirs et ayans cause perpetuellement à Philiberte Blondet, sa femme, presente et de l'auctorité dudict Cusin son mary stipulant et acceptant perpetuellement pour elle, ses hoirs et ayant cause, les deux tiers dont les trois font le tout, de tous et chacun ses biens tant meubles que immeubles, presens et advenir quelconques en quoy qu'ilz puissent consister et en quelque valleur qu'ilz puissent estre dont il s'est devestu, etc. Faictes et passées audict Ostun en la maison maistre Celse Dodun, heure de quatre heures et demye après midy, presens honneste filz Jehan de la Blateniere, appoticaire dudict Ostun, et Jehan Chauderon du village et parrochiage de Reclennes, tesmoings requis, ladicte Philiberte et ledict Chauderon ont dict ne sçavoir escripre, et ledict Cusin avec ledict de la Blateniere ont signé en la mynutte des presentes suyvant l'ordonnance. CHASTEL. [2]

IV

Vente faite par Jeanne Cusin, femme de Pierre Hélyot.

[1584. — 27 décembre.]

En nom de Nostre Seigneur, amen. L'an de l'incarnation d'icelluy courant mil cinq cens quatre vingtz et quatre, le vingt septiesme jour du moys de decembre, s'est treuvée en sa personne à Ostun dame

1. Cinquième volume des protocoles de Lazaire Chastel, notaire à Autun, f° 135. Étude de M° Charles Létang.
2. Cinquième volume des protocoles de Lazaire Chastel, notaire à Autun, f° 510. Étude de M° Charles Létang, notaire à Autun.

Jehanne Cusin femme de maistre Pierre Heliot, cirurgien, cy devant demeurant à Beaulne et de present à Genesve, laquelle en vertu de la procuration specialle dudit Heliot, son mary, passée audict Genesve le vingt troiziesme jour d'octobre dernier, passé devant maistre Benoist Mantellier, bourgeois et notaire public juré dudict Genesve, et scellée en sire rouge du scel dudict Genesve, au nom de sondict mary et suyvant le pouvoir à elle donné en vertu de ladicte procuration, de sa certaine science, pure, franche et liberalle volunté et pour ce que ainsy luy plaict, a vendu, ceddé, quicté, renuncé et transporté perpetuellement pour sondict mary et elle, leurs hoirs et ayans cause perpetuellement, à honnorable homme Olivier Tixier dict Damas, orphebvre dudict Ostun, present, stipulant et acceptant aussi pour luy, ses hoirs et ayans cause perpetuellement, une piece de terre size au finaige de Saisy, contenant cinq journaulx ou envoyron, en la justice de Messieurs du Chappitre dudict Ostun, lieu dict *en la Chaulme,* tenant d'un long à Claude La Fouge, d'aultre long à Milland et Jehan la Fouge, d'ung bout auxdicts la Fouge et au chemin tendant dudict Ostun à Nolay, ladicte piece de terre par sondict mary et elle cy devant acquise, assavoir troys journaulx et demy ou envoyron l'an mil cinq cens soixante et onze, le neufviesme jour d'aoust, de Nicolas la Fouge et Philibert la Fouge dudict Saisy et d'ung chacun d'eux seul sans division, et le surplus, l'an mil cinq cens soixante et douze, le premier jour de janvyer, desdicts Nicolas et Philibert la Fouge et d'ung chacun d'eulx seul, que dict est, selon que plus au plain est porté par les lettres sur ce faictes devant maistre Jehan Segoillot, notaire royal dudict Nolay, en teste desquelles est la quictance des lodz signée Joubard, saufz à ladicte piece de terre ses meilleurs confins, dont et de ses fondz, tresfondz, droiz, aisances et apartenances ladicte Cusin, tant en son nom que dudict Heliot, sondict mary, en vertu de sadicte procuration et promectant luy faire ratiffier, si besoing est, et quand requis en sera, à peine de tous despens, domaiges et interests, que aussy pour leurs hoirs et ayans cause, s'est devestue et dessaisie, et ledict Tixier, achepteur, en a investu et saisy, pour luy, sesdicts hoirs et ayans cause perpetuellement, les luy promectant conduire et garentir envers et contre tous aux charges portées par lesdictes lettres, qu'est, par la première lettre, de six blancs rente et cense, et, par la seconde, de quatre blancs aussy rente et cense, le tout envers lesdicts sieurs dudict Chappitre, à la descharge du meix desdicts Nicolas et Philibert la Fouge deschargés de toutes aultres charges, debtes et ypothecques quelzconques, et pour seurthé d'icelle garantye luy a rendu lesdictes deux lettres d'acquestz

en presence des notaire et tesmoings soubscriptz, et a consentu sadicte procuration estre inserée à la fin de cesdictes presentes pour servir audict achepteur à la charge qu'elle luy sera rendue après qu'elle y sera inserée. Et ce present vendaige ladicte Cusin esdicts noms a faitc et faict audict Tixier achepteur pour le pris et somme de cinquante six frans par luy payez reaulment, en presence des notaire et tesmoings soubscriptz, en une couppe et deux sallieres d'argent, les garnitures dorées, pesans ung marc six onces et demye, revenanz à ladicte somme, tant pour l'argent, doreure que faceons, dont elle est contante, et moyennant icelle a quicté et quicte ledict achepteur d'icelle somme de cinquante six frans, lequel elle promet encoires descharger et le tenir quicte de toutes les charges du passé jusques à ce jourd'huy, promettant etc., faictes et passées audict Ostun en la maison dudict notaire soubsigné à quatre heures après midi, presents Claude du Celier, clerc, natif de la paroisse d'Arthés proche Marcigny, à present demeurant audict Ostun, et honneste filz André Jannin filz de honneste homme Tossainct Jannin, marchand dudict Ostun, tesmoings requis, qui ont avec ladicte Cusin signé en la minutte des presentes suyvant l'ordonnance. Et ensuyt la teneur de ladicte presente procuration :

L'an mil cinq cens huictante quatre, et le vingt troisiezme jour du mois d'octobre, par devant moy Benoist Mantelier, bourgeois, notaire public et juré de Geneve soubsigné, et en presence des tesmoins soubz nommez, personnellement estably maistre Pierre Heliot, chirurgien, bourgeois dudict Geneve, lequel scaichant, de son bon gré, sans revocation de ses aultres procurations, de nouveau faict, crée, constitue et estably sa vraye, legitime procuratrice generalle et specialle, la generalité et la specialité ne deroguant ny au contraire, assavoyr dame Jehanne Cusin sa bien aimée femme, presente et la charge de la presente procure icy acceptant, etc., faict et receue à Geneve, en la maison dudict constituant, en presence de Pierre Guigonet citoyen de Geneve et Siboys Messiez bourgeois de Geneve, tesmoings ad se appellez et requis.[1]

V

Quittance de la dot promise à Judith Cusin.

[1585. — 18 mai.]

L'an mil cinq cens quatre vingtz et cinq, le dix huictiesme jour de may, Claude Mesplain, acquebutier demeurant à Ostun, et Judit

1. Cinquième volume des protocoles de Lazaire Chastel, notaire à Autun, f° 703. Étude de M° Charles Létang, notaire à Autun.

Cusin, sa femme, de luy aucthorizée, ont cogneu et confessé, congnoissent et confessent avoyr heu et receu de Philiberte Blondet, vesve de Noel Cusin, quand vivoit maistre orologeur demeurant à Ostun, et des enffans et heritiers dudit Cusin, la somme de cent frans evaluez selon l'edict du Roy à trente troys escus et tier, que restoient à leur payer du contenu en leur traicté de mariaige passé par devant le notaire royal soubsigné, le dix neufviesme may mil cinq cens soixante seize, ladicte somme à eux payée sçavoir est cinquante frans par ledict feu Noel Cusin en deniers contans, et les aultres cinquante frans en meubles que ledit Mesplain et sadicte femme ont acheptez après le decez dudict Cusin par la vente qu'en fust faicte par auctorité de justice, dont moyennant la presente ils demeurent quictes, et d'icelle somme de cent frans restans comme dessus ledict Mesplain et sadicte femme ont quicté et quictent lesdicts vefve et enffans Cusin, à la personne de ladicte vefve presente et acceptante, et en oultre ladicte Judit, de ladicte auctorité, a rattiffiée la presente quictance de semblable somme de cent frans, habitz et trousseaul, faicte audict feu Cusin par devant le notaire soubsigné le vingtiesme de may mil cinq cens quatre vingts. Promettent et obligent leurs biens par la chancellerye, etc. [sic]. Faict audict Ostun, en l'escriptoyre dudict notaire, à trois heures après midi, presens Lazaire Boulin, menuisier dudict Ostun et Claude du Celier, clerc demeurant audict Ostun, tesmoings requis, ladicte Blondet a dict ne sçavoir escripre. CLAUDE MESPLAIN, L. BOULIN, C. DUCELIER, JUDI CUSIN, L. CHASTEL.[1]

VI

Vendition por Dame Janne Cusin.

[1586. — 10 novembre.]

L'an mil cinq cent huitante six et le dixiesme jour de novembre s'est personnellement establi hon. Claude Cusin fils de feu hon. Noël Cusin orlogeur de la ville d'Authon, lequel sachant, de son bon gré, por lui et les siens, vend et par tiltre de pure simple perpetuelle et irrevocable vendition, cede et remest et maintenir promest a Dame Janne Cusin sa sœur, femme d'honorable Pierre Heliot, chirurgien, bourgeois de Geneve, presente et acceptant, assavoir tous droicts,

1. Cinquième volume des protocoles de Lazaire Chastel, notaire à Autun, f° 135. Étude de M° Charles Létang.

noms, actions, raisons, autres quelconques reclamations qu'il a de present à luy appartenant, tant au lieu d'Authon que lieux circonvoysins, tant por ses droits paternelz que maternelz, et notamment tous ses droicts qu'il a à luy appartenant sur une maison située en lad. ville d'Authon en la rue Sainct Sauge d'ung cousté, et de l'aultre cousté en la rue aux Roys, jointe la maison de Me Robert[*nom laissé en blanc*] esperonnier, entre la maison de Claude Rogellet devers le hault et la maison de Lazare Thoyson devers le bas, et lesd. deux rues du devant et dernier, avec ses aultres confins, tant à luy appertenant par succession de ses pere et mere que por et en vertu de l'acquis de la part de lad. maison qui appartenoit à honneste Charles Cusin son frere par luy ci devant acquis que comme a par contract de vendition receu et signé par Me Vincent Parent notaire dudict Geneve, en datte du dix-huict octobre mil cinq cent huitante deux, lequel contract il a reallement remis avec tous ses dicts droicts paternelz et maternel, excepté seullement sa part et rathe audict vendeur appartenant en une maison située en lad. ville d'Authon en la rue appellée boullevard de Mareschaulz, près la porte dud. Mareschaulz, provenue de feue Jaquette Pigenat sa feue mere, jouxte laquelle part de maison il se reserve en toute le reste de ses droits, il a remis et vendu par ces presentes à ladicte Janne Cusin, sa sœur, fonds et fruicts à les avoir et tenir, à la charge des censes et servis deubs sur lesd. droicts vendus, si aulcuns se en tient, au sieur François Debruges, de tous arrerages et aultres charges quelconques, por le pris et somme de quatre cents livres tournois, du lequel pris led. vendeur a heu et receu deux cents livres tournois tant en cent livres et remission d'une obligation à lad. achepterece deues par honorable Simond Heliot marchand pottier d'estain de Beaune, datte du dernier de decembre 1584, reellement à luy delivrée reallement, le constituant son procureur por icelle somme exiger en cent livres tournois que lad. achepterece promet acquitter ledict vendeur envers honorable Symeon de Voyo, marchand presentement audict Geneve, et les aultres deux cents livres lad. achepterece luy promect payer audict vendeur ou es siens ou bien à ses creanciers s'il s'en treuve, sçavoyr du vingt cinquiesme de decembre prochainement venant en ung an prochain après suyvant, à peyne de tous despens et avec les devestitures, investitures, donations de plus value, constitutions de precaire, promesses, obligations, submissions, remissions et clauses à ce nommées, par le serment desd. parties promis en bonne forme. Faict a Geneve en la maison d'habitation dudict. hon. Charles Cusin en presence dudict Charles Cusin consentant a ladicte vendition de droicts et ratifiant en tant que de besoing au profict de

lad. achepterece ladicte vendition par luy passée audict vendeur, presents aussi honneste Pierre Petot de Beaune et Benoist Du Four de Mascon pigneur de draps, habitans à Geneve tesmoings requis et moy notaire recepvant. MANTELIER.[1]

VII

Contrat de mariage entre hon. Charles Cusin et Lyonore Coyffé.

[1588. — 11 mai.]

A tous soit notoire comme ainsi soit que cy-devant ayt esté tracté mariage et iceluy celebré en l'eglise de ceste cité entre honorable Charles Cusin bourgeois de Geneve d'une part et honorable femme Lyenor Coyffé relaissée en premieres nopces de Jaques David habitant audict Geneve d'aultre, auquel mariage lesdictes parties ont procedé d'un commun accord et consentement par l'advis de leurs parents et amys communs de maniere que presentement ne reste que à rediger par escript et en acte publique les pactes et conventions de leurdict mariage comme elles furent lors du tracté d'iceluy conclues et accordées entre eux.

Pour ce est-il que cejourd'huy unzieme jour du moys de may l'an mil cinq cent huitante huict, pardevant moy notaire public juré de Geneve soubsigné, et en presence des tesmoings après nommés, se sont personnellement establies lesdictes parties susnommées, nomement ladicte Lyenor laquelle de son bon gré a dict et declaré que lors dud. tracté elle se constitua comme par ces presentes se constitue et assigne en dot et pour cause de dot et mariage à elle mesmes et pour elle audict Cusin son espoux, assavoir tous et chacun ses biens, droicts, noms, et actions, meubles, immeubles, presents et à venir quelconques, desquels elle a faict et constitué sondict mary vrayment procureur légityme et irrevocable pour les exhiger et recouvrer, diceux jouyr et user et aultrement en faire comme chacun vray et legityme mary peult et doibt faire des biens dotaulx de sa femme. En deduction duquel dot et droictz ledict Charles Cusin cognoit et confesse avoir eu et bien receu de sadicte femme tant en meubles que deniers comptant la somme de cent escus d'or soleil, dont estant bien content et payé en a quicté sadicte femme avec promesse de luy en faire jamais demande ne aux siens. En faveur et contemplation duquel mariage

1. Archives de Genève, minutes des notaires.

ledict Charles Cusin donna lors dudict traité comme il donne presentement à ladicte Lyenore sadicte femme par donation de survie, c'est assavoir au cas qu'il viendra à deceder avant que elle, la somme de cinquante escus d'or soleil, quelle pourra prendre sus les biens de sondict mary incontinent apres son decès. Ensemble luy donne, par semblable droict et donnation de survie que dessus, toutes et chacune ses robes, bagues, habillemens et joyaulx qu'elle se trouvera à son usage lors du decès de sondict mary pour en faire et disposer par elle à son plaisir et volonté. Et davantage ledict Charles Cusin, pour la bonne amour et dillection qu'il a et porte à sadicte femme, a promys et promet par ces presentes nourrir et entretenir à ses despens, tant de despenses de bouche, habits que de toutes autres choses necessaires, Estienne David, fils de sadicte femme et dudict feu Jacques David, jusques à ce qu'il soit en aage competant de pouvoir gaigner sa vie, et à iceluy faire aprendre son art et mestier, ou tel autre auquel il sera propre, le tout à ses despens, sans que de telle nourriture et entretenement ni autres fournitures qu'il pourra faire et employer pour icelluy Estienne, comme que ce soyt, ledict Charles Cusin ni les siens puissent jamais demander aucune chose à sadicte femme ne moings audict Estienne. Et desquelles fournitures, nourriture et entretenement, tant du passé que de l'advenir, il faict dès à present donation pure et simple audict Estienne David, à sadicte mere, en faveur de ce mariage, pour ce que lors du tracté d'iceluy il le promist ainsi à sadicte femme. Suivant quoy ledict Cusin veult aussi et entend que en son absence, en deffaut par mort ou autrement, ledict Estienne soit nourry, entretenu et advancé comme que dessus sus ses biens jusques audict temps qu'il puisse gaigner sa vie. Et laquelle somme de cent escus soleil sus receus par ledict Cusin du dot de sadicte femme, avec ledict accroist de cinquante escus et toutes autres sommes de deniers qu'il pourra cy après recevoir d'elle et à cause d'elle, il a par ces mesmes presentes recogneue et assignée par specialle ypotheque sur tous et chacun ses biens meubles, immeubles, presents et advenir quelconques, et sus une chacune partie et particule diceux seulle et pour le tout lesquels il veult estre et demeurer expressement et speciallement obligés et ypothequés à sadicte femme et aux siens en sorte que la generalle ypotheque ne puisse deroger à l'especialle ne au contraire, afin que advenant lieu à restitution le tout puisse estre rendu et restitué à elle, aux siens ou autres à qui de droit la restitution appartiendra.

Lequel tracté de mariage et tout son contenu lesdicts mariés promettent, moyennant leur serment presté, avoir à tousjours agreable, le soustenir, garder, observer et accomplir de point en point, sans jamai

venir au contraire, par moyen que ce soit, à peine de tous despens, dommages et interests et sous l'obligation de tous et chacun leurs biens, meubles, immeubles, presents et advenir quelconques, qu'ils ont soubmys et obligés à toutes cours, jurisdictions et contrainctes qu'il conviendra avoir recours pour l'entiere execution des presentes et chacune d'icelles seulle. Et ont renoncé et renoncent à tous et chacuns droicts, exception de deception, privilleges, moyens, cautheles et secours de droict et de faict par lesquelles pourroient à ce dessus contrevenir et aux droicts disant la generalle renonciation ne valoir si l'especialle ne precede.

Faict et passé audict Geneve, dans la maison d'habitation desdicts maryés, ledict jour unzieme de may l'an mil cinq cent huitante huict, ez presence de noble Pyramus Candolle, Arnouf Doumois, Jehan Corajod et Claude Bourberain, tant citoyens que habitans dudict Geneve, tesmoins à ce appellés, et moy notaire public juré dudict Geneve soubsigné. JOVENON.[1]

VIII

Contrat de mariage entre Jehan Boccard, bourgeois de Genève, et Salomé Cusin, fille de feu Noël Cusin.

[1589 — 16 mars.]

Comme ainsi soit que mariage ait esté tracté et accomply entre honneste Jehan, fils de feu Anthoine Boccard, bourgeoys, bollenger de Geneve, d'une part, et Salomé, fille de feu Noël Cusin, auquel mariage auroit esté faict plusieurs pactes, promesses et constitutions verbales, lesquels lesdictes parties desirent faire rediger par escript por en avoyr melleur et plus seure memoyre à l'advenir, pour ce est il ainsi que ce jourdhuy seiziesme jour de mars mil cinq cent huitante neuf, s'est personnellement establye ladite Salomé Cusin, laquelle sachant, pour elle et les siens, en consideration de la louable coustume qu'est de constituer doct en mariage aux femmes afin qu'elles survivant leurs marys ne demeurent despourveues, et les marys puissent plus facillement supporter les charges du mariage, s'est constitué et constitue en doct et mariage et por elle audict Jehan Boccard, son mary, present, assavoir tous et chacun ses biens, droicts, noms

1. Arch. de Genève, minutes des notaires.

etactions, par l'execution desquels elle constitue son procureur ledict Boccard, son mary, ladicte charge acceptant, et en deduction desquels droicts il confesse avoir heu et receu de sadicte femme, par les mains de dame Jeanne Cusin, sa sœur, vefve de feu maistre Pierre Heliod, presente, assavoir la somme de six centz florins petit poids, de quoy il se contente et quicte avec pacte, etc., laquelle somme ensemble l'accroit et augment suivant les edictz, ensemble ce qu'il recepvra ci après desdicts droicts, de quoy il promet faire confession incontinant les ayant receu, avec aussi l'accroist que, comme dict est, il a situé et accepté [1] et ypothequé sur tous et chacun ses biens quelsconque, lequel accroist et augment, ensemble ses bagues, jouyaux et accoustrement et ardes quy se trouvent à son usage il a donné et donne en cas de survye à sadicte femme pour luy estre restitués sur ses biens avec ladicte somme et autres qu'il recevra si après, ledict cas de restitution estant advenu. Tous lesquels biens et chacune partie et particule d'iceulx demeureront obligez et ypothequez par assurance de ce que dessus en quelques mains qu'ils eschoient. Pour ce a esté ainsy convenu et accordé entre lesdictes parties, et c'est moyennant les promesses, obligations, submissions, renonciations, clauses à ce necessaires. Faict à Geneve, en la maison de ladicte dame Jane Cusin, en presence d'honorable Pierre Cusin dit Mutilliet, bourgeoys de Geneve, Jacques Verrier, barbier, habitant à Geneve, tesmoins. [2]

1. Pour asseptė, *de asseptare*.
2. *Minutaire de Benoist Mantellier, notaire à Genève*, vol. I, fol. 610. Arch. de Genève.

Anatole de CHARMASSE.

LES CARRIÈRES

ET

LES CARRIERS GALLO-ROMAINS

DU PLATEAU DE SAINT-ÉMILAN

Les montagnes qui dominent Autun entre les versants de la Saône, de la Bourbince et de l'Arroux, ont fourni depuis les temps les plus reculés des matériaux de construction. Leur abondance a facilité la création d'Augustodunum, car les grandes villes doivent leur existence et leur développement à la proximité des carrières. La ville d'Auguste leur a emprunté le moellon, le revêtement de ses murailles, de ses maisons, la pierre de taille de ses monuments, l'encaissement de ses voies ; le moyen âge lui a demandé les blocs de nos églises. Paris lui-même vient y chercher les pavés de ses rues. Mais à côté des grandes exploitations que nécessite un centre populeux, les habitants d'Augustodunum s'y pourvoyaient de fournitures plus modestes. Les collèges d'artisans, les associations funéraires, les gens de petite condition y faisaient fabriquer les stèles de leurs adhérents et des membres de leurs familles, les figures en bas-relief d'ouvriers de professions diverses, caractérisés par leurs outils, d'humbles personnages partant pour l'autre monde, le sac de voyage et le poculum en main. Toutes ces représentations vulgaires dans lesquelles on ne saurait chercher des ressemblances d'après nature, étaient sans doute pour la plupart préparées à l'avance par des

tailleurs d'images auxquels on n'ose donner le nom d'artistes, et qui n'avaient plus qu'à graver le nom du mort pour qui on les réclamait.

On rencontre fréquemment en effet sur les territoires d'Auxy, d'Antully, de Tintry, des stèles éparses sans inscription de noms, qui ne recouvrent aucune sépulture et sont restées, paraît-il, sans emploi. Telles étaient plusieurs d'entre elles, trouvées réunies à la *Croix-Brenot*, sur Antully, et données au musée lapidaire d'Autun par M. Edouard de Loisy.

Un atelier de fabrications analogues fut découvert en 1864, commune de Saint-Léger-du-Bois, dans la carrière de Vergenne, située sur la voie romaine d'Autun à Arnay-le-Duc. Parmi les tuiles à rebords d'une toiture effondrée, des outils en fer, un pic, des coins désignaient suffisamment l'industrie qui s'y abritait ; un bloc resté sur place offrait l'ébauche, de bon style, d'un personnage en costume gaulois avec braies [1]. D'anciennes tombes, un couvercle débruti de sarcophage indiquaient la persistance du travail à une époque postérieure, troisième siècle pour le moins, d'après une découverte de médailles de Gordien et de Dèce faite dans un champ contigu. D'autres sarcophages disséminés dans le pays et notamment à Lally [2] ne peuvent guère provenir d'ailleurs.

Une seconde carrière exploitée aussi à l'époque romaine et abandonnée dès lors fut découverte à nouveau dans une recherche de sable, en 1874, lieu dit les *Grands-Champs*. Cette carrière est située, non loin du *Pont-Allard*, commune de Saint-Emilan, à l'est des *Champs-Sarrazins*, célèbres dans les légendes du pays. On y voyait, au moment de sa réouverture, plusieurs blocs de grès ébauchés antérieurement, deux

1. Communication de M. l'abbé Lacreuze, *Annales de la Société Éduenne*, 1862-à 1864, p. 398. Autun, Dejussieu MDCCCXXXVI. Cette pierre est aujourd'hui dans le jardin du Petit-Montjeu, à Autun.
2. Id. *Mémoires de la Société Éduenne*, nouvelle série, t. I, 1872, p. 334-335.

encore engagés dans le massif, séparés par une rainure très droite de 1 m. 50 de long sur 0 m. 11 de large et plus de 0 m. 80 de profondeur, dont l'explication figurera plus loin. Il y restait encore un couvercle de sarcophage à moitié brisé, taillé en pupitre, mesurant 1 m. 16 sur 0 m. 80. [1]

Des travaux analogues sur divers autres points du plateau de Saint-Emilan ont donné les mêmes résultats; nous citerons plus loin une découverte semblable faite dans les carrières de Prodhun, à une autre extrémité du plateau, celle que nous venons de citer antérieurement n'est pas seule dans cette contrée.

Une recherche de matériaux pour un chemin mit à jour, il y a une trentaine d'années, au village de Tintry, canton de Couches-les-Mines, un autre atelier de tailleur de pierres gallo-romain, installé au milieu des carrières. Occupant une étendue de terrain considérable couvert comme le premier en tuiles à rebords, ses décombres renfermaient, pêle-mêle, des chapiteaux ébauchés, des tambours de ces colonnes en grès fréquentes dans les ruines d'Autun, et qui servaient à soutenir la toiture des portiques des rues ou des villas, un couvercle de sarcophage, des meules de moulins à bras. On sait que dans l'antiquité l'usage de ces petits moulins était général et que chaque maison broyait péniblement son grain avec cet instrument primitif. On ne fait pas une fouille sans en rencontrer, parfois en pierre de Volvic importée d'Auvergne, mais presque toujours en granit ou en grès de notre région. C'était une des fabrications usitées sur le plateau de Saint-Emilan, elle persista même au moyen âge; une carrière de meules y est mentionnée à la Porcheresse, commune d'Auxy, dans les titres de Montjeu. [2]

Les couvercles des sarcophages cités plus haut révèlent une basse époque et une transition importante non seule-

1. Communication de M. l'abbé Lacreuze, ancien curé de Curgy.
2. Communication de M. l'abbé Doret, ancien curé d'Antully.

ment dans les usages funéraires, mais dans l'industrie des carriers. Le christianisme substituait à l'incinération la coutume de l'inhumation et par suite les sarcophages aux stèles. Les pierres à figures disparurent graduellement; il fallut fournir de véritables cercueils. L'emploi s'en généralisa tellement qu'il est peu de nos anciennes églises ou chapelles autour desquelles on n'en ait découvert; les polyandres d'Autun et celui de Saint-Pierre-l'Estrier particulièrement en étaient encombrés. Ces sortes de cercueils, dans certains pays, en Picardie, par exemple, sont désignés sous les noms de *Luse, Lusier, Lusière.* Les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* citaient récemment un *Champ des Lusiers* dans lequel on avait découvert six cents de ces tombeaux en forme d'auges [1]. Du Cange applique à des carrières de dalles la dénomination de *Lausa*, *Lauseria*. Ce nom n'offre-t-il pas quelque rapport avec celui des bois de *Pierre-Luzière*, près le village de Saint-Emilan, si riches en carrières de grès, exploitées à l'époque romaine comme aujourd'hui. Ce rapprochement est d'autant plus fondé que la terre de Saint-Emilan est appelée *Lause*, traduction correcte de *Lausa*, dans une charte de 1231 [2], par laquelle « Hugues, seigneur de Couches, vend à Simon, vierg d'Autun, les terres d'*Espiri* et de *Lause* qui sont du fief d'Alix, duchesse de Bourgogne. »

Peu de temps après, dans un pouillé du diocèse d'Autun, quatorzième siècle, Saint-Emilan est désigné sous le nom de *Leusia* [3]. L'appellation primitive de *Lause* se simplifie en celle de *Luze*; le village l'adjoignit au nom de saint Jean, patron de son église, et porta dès lors la dénomination de *Saint-Jean-de-Luze*, échangée aujourd'hui contre celle de Saint-Emilan. La même transformation s'accomplit dans l'appellation des bois de *Pierre-Luzière* qui, au treizième siècle,

1. *Mémoires*, 1887, p. 86.
2. *Cartulaire* possédé par M. Marcel Canat, président de la Société d'histoire et d'arch. de Chalon-sur-Saône.
3. A. de Charmasse. *Cartul. de l'évêché d'Autun*, p. 379.

devait être Lauzière, et se modifia comme celle de la terre dont ils faisaient partie.

La citation précédente de Du Cange spécifie que l'expression *Lausa* s'appliquait particulièrement à des carrières de pierres dont l'épaisseur n'est pas déterminée, à des pierres d'assise, *petræ assisiæ*, et surtout à des matériaux pouvant servir soit à la couverture soit au dallage des édifices : « Lausa pro lapidicina unde lausæ eruuntur. Lapidis species qua domibus cooperiendis et sternendis solariis utuntur. Dalle. » Cette spécialité était abondamment représentée sur le plateau où se rencontrent des couches de grès disposées en lits minces et uniformes qu'il a suffi aux Romains de diviser et de tailler sur une seule face, pour obtenir les revêtements de petit appareil régulier que nous admirons dans leurs constructions. Des lits analogues de dalles schisteuses existent dans le pays Basque, à *Saint-Jean-de-Luze*, dont le nom identique à celui du *Saint-Jean-de-Luze* autunois a vraisemblablement la même origine.

Saint-Jean-de-Luze, ou du moins la place qu'occupe aujourd'hui Saint-Emilan, était, à la fin de l'époque romaine, un entrepôt de cercueils de pierre, de ces *Luziers* fabriqués dans les carrières de grès du pays ou du voisinage et réunis au bord de la voie romaine de Chalon à Autun. Ils donnaient lieu à une exportation considérable, car on les retrouve dans toute la Bourgogne, dans des pays calcaires où le grès n'existe pas.

« On voit encore au village de Saint-Emilan plusieurs de ces sarcophages, d'autres sont enfouis dans le cimetière, autour de l'église, dans le jardin du presbytère et dans les champs voisins où la culture en rencontre fréquemment les débris. La rue qui longe la lisière orientale du cimetière en est presque exclusivement pavée, les uns sont renversés pour former dallage, les autres, engagés à niveau du sol, n'ont plus d'apparent que les rebords. Leur longueur varie de 1 m. 40 à 2 m., sur 0 m. 40 de large à la tête, 0 m. 28 à

0 m. 30 aux pieds. Dans un pré voisin appelé l'*Acheril* on a découvert en 1864 un de ces cercueils intact, long de 1 m. 34, sur 0 m. 44 à la tête, 0 m. 39 aux pieds. »[1]

Un second entrepôt a donné dans une autre région du pays éduen son nom à Quarré-les-Tombes, qui a pour nous la même signification que Luze à Saint-Emilan. Les terres voisines de l'église de cette localité sont parsemées encore aujourd'hui, d'une assez grande quantité de ces tombeaux, bien qu'un très grand nombre aient disparu, brisés par le temps ou par les hommes, utilisés comme auges ou moellons. Rencontrés même quelquefois par la pioche du fossoyeur, ils ont servi dans les deux localités citées à des sépultures plus modernes. On découvrit, il y a une cinquantaine d'années, derrière l'abside de l'église de Saint-Emilan, une de ces tombes dans laquelle avait été enseveli un mort avec une épée de cavalerie du seizième siècle, qui fut regardée pendant quelques années comme celle de saint Emilan lui-même. Des inhumations analogues avaient eu lieu dans les tombes de Quarré.

A côté des cercueils de pierre parachevés sur toute face, rendus à destination ou restés invendus dans les dépôts, d'autres ont été creusés simplement dans les carrières où ils affleurent le sol, à l'état d'ébauche. Tels sont ceux de Montmajour, près d'Arles, ceux de Morlet dans l'Autunois, du Martras, commune de Marcilly-lès-Buxy, dans le Chalonnais.

Les tombes de ces gisements offrent des spécimens de toutes les dimensions pour adultes, tailles moyennes ou enfants, ce qui ne semble guère s'appliquer à des combattants ; ils représentent dans la roche des fosses pareilles à celles de nos cimetières, mais de moindre profondeur, et imitent des bières.

L'agglomération la plus considérable que nous connais-

1. Communication de M. l'abbé Lacreuze.

sions dans notre région est celle du Martras. Feu M. Louis Aumonier, ancien maire de cette commune, en faisant une plantation dans son jardin, rencontra sous une couche de terre peu épaisse un massif rocheux uniforme, dans lequel apparurent quelques excavations allongées de forme rectangulaire, profondes d'environ 0 m. 40. Le massif avait plus de quarante mètres sur chaque côté, mais trois points seulement furent dénudés. Le plus considérable comprenait une bande d'environ 20 mètres de long sur 3 m. 20 de large, légèrement oblique de l'est à l'ouest; elle renfermait vingt-six fosses, dont vingt et une d'adultes et cinq d'enfants. Ces tombes étaient réparties sur sept rangs presque tous de quatre et à peu près parallèles, celles d'enfants sans régularité. La moitié au moins offraient une case rétrécie à l'emplacement de la tête, et toutes une réduction de largeur aux pieds. Quant à la longueur de l'excavation elle variait, pour les adultes, de 2 mètres à 1 m. 90, 1 m. 80 sur 0 m. 50 à 0 m. 40 de large; d'autres descendaient à 1 m. 20 puis à des dimensions inférieures. Un second groupe de sept tombes, dont cinq d'adultes et deux d'enfants, était situé à 3 m. 70 en inclinant à droite du premier; le troisième groupe, à cinq mètres à gauche, n'offrait au même moment de l'exploration que deux tombes d'adultes, de 1 m. 80 et 1 m. 90 intérieurement. On avait ainsi sur un espace de 70 à 80 mètres carrés trente-trois tombes creusées dans la carrière. Tout porte à croire qu'il en existait un nombre infiniment plus considérable sur le surplus de ce massif, d'une surface de 1,000 à 1,500 mètres carrés, car on en a reconnu d'autres dans des sondages, sans avoir cependant mis la roche à nu. Ces fosses rappellent exactement par leur aspect et leur distribution dans le gisement celles de Montmajour mentionnées précédemment. Un autre gisement moins considérable, mais dont la disposition est identique, existe sur le territoire de Morlet, canton d'Épinac, non loin de Saint-Emilan. Les fosses sont évidées dans un massif de grès saillant sur le

sol, recouvert d'une légère couche d'humus et de bruyère dont l'enlèvement ou le sondage seraient nécessaires pour déterminer le nombre. Elles sont situées dans une terre, dont la carrière fait partie, nommée *Champ des Martreux*.

Ces agglomérations de cercueils de pierre, de l'une et l'autre catégorie, ont été partout un thème à légendes. L'imagination populaire ayant perdu le souvenir de leur origine s'est évertuée à la rattacher à l'histoire, à l'expliquer d'après des événements vrais ou douteux, mais implantés fortement dans des traditions plus récentes. Les cercueils de Saint-Jean-de-Luze, d'après la légende de Saint-Emilan, sont tombés du ciel pour donner une sépulture miraculeuse méritée par leur sacrifice aux compagnons du saint morts avec lui en combattant les Sarrasins; ceux du Champ des Martreux, près de là, ont eu la même destination pour un autre groupe des mêmes guerriers; ceux de Quarré-les-Tombes, dont on a porté le nombre jusqu'à deux mille [1] et dont on forma plus tard autour du cimetière une clôture composée de ces cercueils empilés les uns sur les autres, passaient, d'après les traditions locales reproduites dans le roman de *Gérard de Roussillon*, du treizième siècle, pour avoir été fournies miraculeusement de la main de Dieu, afin d'ensevelir dignement les fidèles de Gérard morts aussi en combattant les Sarrasins, bien que la bataille réelle fût livrée vers 925 contre les Normands par le roi Raoul. [2]

Si de la Bourgogne ou du Morvan on descend vers le Midi, dans la plaine d'Arles, la même tradition est attachée aux tombeaux envoyés miraculeusement d'en-haut près de l'abbaye de Montmajour et aux Aliscamps pour recevoir les corps des guerriers de Charles Martel tombés dans la mêlée en luttant aussi, mais plus véridiquement, contre les infidèles.

1. Moreau de Mautour, *Notice sur les tombeaux de Quarré*, t. III; *Hist. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Dijon*.

2. V. Boquillot, *Dissertation sur les tombeaux de Quarré*, Lyon, 1724, reproduite dans la 2e partie des *Mémoires historiques sur le canton de Quarré-les-Tombes*, par V.-B. Henri, Auxerre, Gallot, 1876.

Ces légendes presque contemporaines montrent la terreur qu'inspiraient les incursions des Sarrasins. L'impression laissée dans la mémoire des générations suivantes était si profonde, qu'elles ne purent séparer le triomphe des chrétiens d'une intervention directe de la puissance divine, et entourèrent leurs combats de récits merveilleux. C'est à cette impression sans doute qu'il faut attribuer le caractère sacré revêtu par ces tombes en divers lieux.

En effet, avant d'aller plus loin, et sans y attacher trop d'importance, remarquons la singulière homogénéité de nom de ces emplacements de tombeaux : les Martreux, le Martras, le Marteret [1]. Ces noms ont une évidente parenté avec celui de martyrs, et quand on sait que ce sont les chrétiens qui, en renonçant à l'incinération, ont généralisé l'usage des cercueils de pierre, il n'est pas surprenant que la pensée des populations, en les voyant, quelques siècles plus tard, se soit reportée vers l'ère des persécutions, d'abord, puis ait attribué à des héros chrétiens plus connus ces tombes sans date et sans nom. Leur affectation, d'après les légendes populaires de Saint-Emilan, de Morlet, de Montmajour, à des guerriers combattant pour la foi, confirme la légitimité de cette attribution; la dénomination de *Champ des Martyrs* donnée à ces tombeaux est en réalité conforme à leur histoire légendaire, à la nature des événements auxquels on les rapporte.

Ce caractère religieux semblerait s'être maintenu non seulement au moyen âge, mais jusqu'au seuil des temps modernes, car il paraît avoir été consacré, sur les trois points signalés, par l'érection de petits monuments dus à la piété des fidèles. Serait-ce un simple effet du hasard qui ait produit cette coïncidence? A Montmajour, la chapelle Sainte-Croix s'élevait sur la carrière même où sont creusées les tombes miraculeuses; au Champ des Martreux, les seigneurs de Loges, en plein seizième siècle, construisaient une

1. Désignation d'une terre où l'on a trouvé un de ces tombeaux, sur la commune de Curgy.

chapelle de Notre-Dame de Lorette et, par une répétition singulière, fortuite si l'on veut, mais qui ne mérite pas moins d'être signalée, on rencontrait auprès des tombes du Martras une seconde chapelle de Notre-Dame de Lorette.

Les légendes ont ainsi poétisé l'origine aussi lointaine qu'oubliée de ces produits d'une industrie vulgaire.

Trois ou quatre siècles pèsent lourdement sur la mémoire du peuple, essayons de rentrer dans le domaine de la réalité.

Sans nous occuper des tombes des entrepôts de Quarré et de Saint-Emilan dont la destination est hors de doute, toutes les autres citées plus haut sont dans des carrières, à découvert ou cachées sous une couche de terre trop peu épaisse pour laisser supposer qu'elles aient pu servir à des sépultures. Leur emplacement ne fait partie d'aucun cimetière; de simples fosses dans la terre eussent rempli le même office en éloignant tout danger des émanations. Il serait étrange en effet de choisir, pour enterrer des morts, des masses résistantes comme une carrière de grès ou de granit et d'y tailler les fosses loin des centres habités. Les carrières ont d'ordinaire une autre destination, et comme les trois localités citées, Morlet, le Martras, Montmajour, offrent la répétition du même fait (de cercueils inhérents au sol à fleur de terre et creusés dans des massifs de pierre compacts), nous en tirons la conclusion qu'ils ne sont pas des sépultures, mais des ateliers de carriers fabricants de tombes, abandonnés à une époque et pour des causes inconnues. Il suffit, pour s'en rendre compte, de leur appliquer les modes d'extraction usités aujourd'hui encore dans les carrières. Au lieu d'emmagasiner leurs tombes dans des hangars, des entrepôts qu'elles eussent encombrés, où le débit n'était pas toujours certain, comme on peut en juger d'après le nombre de celles restées sur place à Quarré et à Saint-Emilan, les exploitants commençaient par les creuser à l'avance dans le massif même. Au fur et à mesure des demandes ils choisissaient les pièces de dimensions déterminées et les enle-

vaient d'un seul bloc par un procédé spécial. Il suffisait, pour atteindre le but, de les circonscrire par une rainure dans laquelle on creusait, de distance à autre, de petits creux comme des trous de louve, dans lesquels on enfonçait des coins de bois sec en versant de l'eau dans les vides. La simple dilatation du bois sous l'action de l'humidité suffisait à faire éclater la pièce d'un seul morceau et à la détacher du massif dans l'espace d'une nuit; il ne restait plus qu'à affranchir et régulariser les surfaces extérieures.

Un autre procédé peu différent du premier est décrit ainsi : « Les ouvriers du pays, lorsqu'ils veulent tirer des pierres de taille d'un bloc de granit, commencent par fendre en deux ce bloc dans sa plus grande dimension. Pour opérer cette division, on exécute sur toute l'étendue d'un des côtés du bloc, autant que possible sur son côté le plus large, une suite de cavités étroites et allongées, disposées suivant une ligne parfaitement droite et peu éloignées les unes des autres. Dans chacune de ces cavités on place un coin d'acier court et effilé, maintenu dans une position exactement verticale par deux petites lames de fer nommées *enclaves*. Cette opération préliminaire étant terminée, on frappe avec un marteau sur chacun des coins alternativement, en ayant soin de faire que le coup soit toujours modéré. Répéter ces chocs pendant quelques minutes suffit pour que le bloc se divise, si volumineux qu'il soit; et si l'installation des coins a été faite avec toutes les précautions nécessaires, la cassure répond toujours par sa direction à l'intention de l'ouvrier, en même temps qu'elle donne aussi deux surfaces droites et planes. Ce procédé, qui doit à la nature cristalline du granit son efficacité, a dû être connu de tout temps. »[1]

Il a dû l'être en effet, car à l'époque de la réouverture des carrières de Prodhun pour les travaux de restauration de la cathédrale d'Autun confiés alors à Dupasquier, on découvrit

1. *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. V, bulletin, p. 48.

d'anciennes exploitations romaines et sur les blocs des traces de rainures semblables à celles dont nous parlons. Un outillage plus fin que le nôtre pour détacher ces blocs était même resté sur place et devait être remis au musée de la ville, mais il n'en a rien été, paraît-il?

Les mêmes observations ont été faites, les mêmes rainures reconnues aux carrières de *Vergenne* et des *Grands-Champs*, citées précédemment et exploitées par les Romains; nous signalerons à notre tour une nouvelle indication sur ce sujet.

Ce n'est pas sans surprise que dans une excursion récente nous avons vu dans les bois de Saint-Emilan, sur une roche, un spécimen de ce mode d'exploitation datant de l'époque romaine, et resté en place avec tous les détails qui permettent de le reconstituer. Il est nécessaire d'être conduit par un guide du pays pour le découvrir dans la forêt, à cinquante ou soixante mètres au delà du petit cancel élevé récemment au bord de la source placée sous le vocable du saint évêque et dont l'installation a supprimé malheureusement l'empreinte légendaire du sabot de son cheval. La roche que nous signalons est connue sous le nom de *Pierre Guénachaire* ou *Pierre des Pains de saint Emilan.* Nous ne tenterons pas d'expliquer le premier nom, évidemment mérovingien, mais qu'il n'est pas permis de rapprocher d'aucun nom historique de cette époque dans nos parages. Serait-il simplement celui d'un ancien exploitant de carrière conservé par la tradition?

Nous préférons nous reporter à la dénomination de *Pierre des Pains de saint Émilan.* Le bloc ainsi désigné est situé à gauche du ruisselet formé par la source dont il vient d'être parlé; il a 3 m. 20 de long sur 2 mètres de hauteur et se termine légèrement en pointe. Sur la face du bloc, en aval, on voit deux empreintes circulaires très légèrement excavées et tracées par un rebord concentrique; l'une a 1 m. 10, l'autre 0 m. 80 de diamètre. Sur la face opposée on voit par contre une circonférence semblable, non plus en

creux, mais en relief, ayant également 0 m. 80 de diamètre et 0 m. 15 de saillie. C'est une grosse meule de moulin à bras ou plutôt de moulin à âne, ébauchée et prête à être détachée du bloc dans lequel on l'a découpée par le procédé indiqué plus haut. Pour s'en convaincre, il suffit de constater la rigole large de 0 m. 20 taillée au ciseau tout à l'entour pour l'isoler. Afin d'achever la démonstration on peut compter sur le cercle, au bord intérieur de la rigole, huit trous répartis à distances égales, profonds de 0 m. 12 sur 0 m. 10 de long et 0 m. 05 de large, préparés pour recevoir les coins, faire éclater la pierre de grès et enlever la meule d'une seule pièce. Les meules de la face opposée, détachées par le même procédé, n'ont laissé que leur silhouette et les rigoles ; le rocher présente ainsi l'image de l'opération dans son entier, d'une part les préliminaires, de l'autre l'exécution.

Ce curieux monument de l'industrie des carriers gallo-romains, perdu dans les bois où s'exerçait cette industrie, offre le plus grand intérêt, car il est unique probablement dans notre contrée. Il serait digne d'être reproduit par le moulage ; sa reproduction ne déshonorerait aucun musée.

En signalant cette épave épargnée depuis quinze à seize siècles, il faut reconnaître qu'elle a dû son salut sans doute à la vénération dont l'a dotée la légende de saint Emilan. D'une meule à moudre le grain au pain dont il est composé, la connexion est logique, lorsque la forme surtout et la dimension sont les mêmes ; le souvenir de la fabrication des meules dans les carrières du plateau n'avait point disparu dans les traditions aux époques mérovingienne et carlovingienne, où l'usage en subsistait peut-être encore, lorsque vers 725 les Sarrasins ruinèrent Autun. Un des combats livrés aux ennemis d'après la légende de saint Emilan eut lieu sur le plateau de Saint-Jean-de-Luze. Les soldats de saint Emilan, d'après la même légende, étant exténués de fatigue, rencontrèrent à la *Pierre Guénachaire* des pains miraculeux

pour se restaurer. Ce qui resta de ces pains après leur départ se trouva transformé en pierre par une puissance invisible, pour empêcher les infidèles d'en tirer profit. Si la meule a été changée en pain dans une première métamorphose, la légende, dans la seconde, lui restitue sa nature originelle. Pierre elle fut, pierre elle est : les archéologues font des vœux pour qu'elle ne change plus et qu'elle conserve aux siècles futurs l'empreinte qu'y a laissée le ciseau romain.

J.-G. BULLIOT.

NOTICE

SUR

TROIS AMIRAUX DANOIS

ORIGINAIRES DE COUCHES-LES-MINES

Vers 1685, un certain nombre de protestants français, pressentant la révocation imminente de l'Édit de Nantes, et ne voulant pas attendre la mise à exécution des mesures qui devaient être prises contre eux, crurent devoir abandonner leur pays et se réfugier à l'étranger.

Parmi les protestants de Couches qui quittèrent alors la France, se trouvait Antoine Le Sage, d'une famille noble établie depuis longtemps tant à Couches qu'à Autun. Les Le Sage jouissaient avec les Truchy, les Armet, les Garnier, etc., etc., d'une influence considérable sur les nombreux protestants établis à Couches et dans toute la contrée.

Antoine Le Sage, peu de temps avant la révocation de l'Édit de Nantes, se rendit en Danemark, où il prit du service militaire comme officier dans le régiment Seelandais-Infanterie. Parvenu au grade de capitaine il épousa, en 1690, une demoiselle Derlincourt, fille d'un français réfugié, également établi en Danemark. Antoine Le Sage fut tué en 1700 en Saxe, son régiment faisant partie des troupes que le roi de Danemark avait envoyées comme auxiliaires à Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, roi de Pologne.

Quelque temps après son arrivée en Danemark il ajouta à son nom de Le Sage celui de « de Fontenay ». Les documents recueillis à Couches et datant d'une époque antérieure à 1685 font souvent mention de la famille Le Sage sans lui donner le nom de Le Sage de Fontenay ; il est donc probable que ce n'est qu'après s'être établi définitivement en Danemark qu'Antoine Le Sage ajouta à son nom de famille celui de « de Fontenay », peut-être pour se distinguer des membres de la famille restés en France, ou pour une autre cause qui nous est encore inconnue.

Quoi qu'il en soit, ses fils dont nous allons parler se sont tous appelés « Le Sage de Fontenay » et ne sont connus que sous ce nom ; et c'est aussi sous ce nom qu'ils furent admis dans la noblesse du Danemark.

En mourant, Antoine Le Sage laissa deux fils : l'aîné, Gaspard-Frédéric, devenu plus tard amiral, et Benjamin, mort comme chef d'escadres au service du roi de Danemark.

Gaspard-Frédéric devint un des trois amiraux dont nous allons signaler l'existence et qui par leur courage et leurs services payèrent largement l'hospitalité qu'ils avaient trouvée dans leur nouvelle patrie.

Gaspard-Frédéric Le Sage de Fontenay, né en 1693, mort en 1769, entra jeune dans la marine danoise ; de 1714 à 1751 il parcourut tous les grades jusqu'à celui de « Schoutbinacht » ou de contre-amiral. En 1759 il fut promu, à peu de mois de distance, aux grades de vice-amiral et d'amiral. En 1760 il fut décoré de la grand'croix du Danebrog. Dès ses premières années de service, Gaspard-Frédéric se distingua dans de nombreux combats sur les côtes de Norvège. Il contribua par son courage à la victoire sanglante sur la flotte suédoise près l'île de Rugen. En 1726, Gaspard-Frédéric commandait la frégate Hwide-Oern, faisant partie de la flotte anglo-danoise chargée de menacer Rewal. Pendant les années 1728-33-41-44 il fut investi d'importants commande-

ments, mais le plus remarquable fut celui qu'on lui confia en 1762. Il devait, avec une flotte composée de 14 vaisseaux de ligne, 8 frégates et 2 navires légers, attaquer les Russes par mer, en même temps qu'une armée de 40,000 hommes sous les ordres du comte de Saint-Germain défendait l'accès du Danemark aux troupes de l'empereur Pierre III commandées par Romanzoff. Gaspard-Frédéric prit position avec sa flotte près l'île de Bornholm ; il s'apprêtait à offrir le combat à l'ennemi lorsque Pierre III fut assassiné. L'impératrice Catherine, voulant faire cesser les hostilités, donna à sa flotte l'ordre de se retirer.

En 1722, Gaspard-Frédéric épousa Marie-Madeleine de Formont de la Forêt, fille d'un réfugié français, et de Suzanne d'Agar, sa femme.

M. de Formont de la Forêt était, comme le père de l'amiral, capitaine au régiment Seelandais-Infanterie. Le pasteur qui célébra le mariage était sans doute un compatriote des Le Sage : il s'appelait Paul Eyraud ou Hérault, nom qui existe encore dans nos pays.

L'amiral Gaspard-Frédéric laissa deux fils : tous deux furent de braves marins et parvinrent, l'aîné, Charles-Frédéric, au grade d'amiral, et le second, Antoine-Nicolas, à celui de contre-amiral. Charles-Frédéric entra au service à seize ans, fut nommé premier lieutenant en 1741, parcourut tous les grades jusqu'en 1770, époque à laquelle on le nomma contre-amiral. Il fut promu au grade de vice-amiral en 1776 et à celui d'amiral en 1790.

En 1776, il obtint la grand'croix du Danebrog, après s'être distingué à bord de la flotte danoise tant dans les mers du nord que dans la Méditerranée. Il épousa en 1750 sa cousine germaine Ulrique-Marguerite, fille de Benjamin Le Sage de Fontenay, chef d'escadres ; il eut 15 enfants dont 10 lui survécurent.

Le troisième de nos amiraux est Antoine-Nicolas Le Sage de Fontenay, né en 1725, mort en 1787.

Porté à l'âge de cinq ans sur les listes militaires, comme cadet-volontaire, il fut nommé en 1741, à l'âge de dix-sept ans, second lieutenant dans la marine danoise dont il parcourut tous les grades jusqu'en 1770. Il fut nommé contre-amiral le même jour que son frère aîné. Comme son père et son frère il reçut la grand'croix du Danebrog.

Antoine-Nicolas épousa en 1758 Suzanne-Marie von Hémart, fille du conseiller d'Etat Juste von Hemart. Il eut six enfants.

La famille Le Sage de Fontenay, comme nous l'avons dit plus haut, fut admise, sur présentation de ses papiers de famille français, parmi la noblesse danoise. Cette demande d'admission avait eu pour but de permettre aux filles de cette famille d'entrer dans les chapitres nobles du Danemark.

Les trois amiraux cités ne sont que les plus connus des descendants de notre compatriote couchois André Le Sage.

Benjamin, né en 1695, mort en 1749, frère de l'amiral Gaspard-Frédéric, mourut comme chef d'escadres.

Son fils Robert-Antoine, né en 1743, mort en 1783, était capitaine de vaisseau et chambellan.

Sa fille aînée, Ulrique-Marguerite, née en 1741, morte en 1801, avait épousé son cousin l'amiral Charles-Frédéric. Sa seconde fille, Marie-Madeleine, née en 1746, morte en 1820, fut mariée à l'amiral de Winterfeld, grand-cordon du Danebrog et chevalier de l'Eléphant.

Le second fils de l'amiral Charles-Frédéric, Robert-Antoine, né en 1778, mort en 1859, était également capitaine-lieutenant dans la marine danoise.

De nos jours la famille Le Sage de Fontenay est encore représentée en Sleswig-Holstein et en Danemark par de nombreux rejetons qui tous, tant dans la magistrature que dans l'Église, le commerce et l'administration, tiennent un rang honorable.

Cette courte notice a été extraite d'une brochure que M. Reinhart-Günther Le Sage de Fontenay, docteur en philosophie et pasteur près de Kiel, dans la province de Sleswig-Holstein, a publiée tout récemment sur sa famille et qu'il a bien voulu me communiquer.

Vicomte Ch. de FONTENAY.

FOUILLES DU MONT BEUVRAY

1885 A 1887.



Les fouilles du Beuvray, en 1884, ont été portées au nord de la Pierre-Salvée, où elles ont été interrompues au n° PS 10 inclusivement, le n° 11 n'avait été qu'effleuré. Des sondages ayant révélé des constructions omises dans le quartier du Parc-aux-Chevaux, l'exploration y a été reportée en 1885 et continuée jusqu'à fin septembre 1887. Elle a débuté à l'ouest de la fontaine du *Loup-Bourrou,* à 35 mètres de distance, et commencé au n° PC 16, sur la lisière méridionale du plateau dominant la rive droite du ravin de la *Goutte-Dampierre.* Rappelons que ce ravin, en partant de la fontaine Saint-Pierre dont il a tiré son nom, s'élargit en une sorte d'éventail de cinq cents mètres de courbure, gazonné ou parsemé de broussailles. La profondeur du ravin, des échappées lointaines entre les chaînes de collines dans la direction de la Loire, donnent à cette partie de la montagne un merveilleux aspect.

Les habitants riches de Bibracte n'étaient point insensibles à la beauté des sites, car c'est sur le développement de cet espace privilégié que se rencontrent les habitations les plus soignées, avec cours, terrasses, murs de clôture et de soutènement. Cette intention de se ménager la vue du pays est tellement évidente que presque partout l'assiette naturelle a été modifiée par des remblais, des exhaussements artificiels de plusieurs mètres de hauteur, formant des esplanades d'agrément, semble-t-il? Mais malgré ces appropriations il ne faudrait pas se croire transporté dans les demeures

somptueuses des Romains, ainsi qu'on a pu le constater déjà dans les fouilles antérieures; l'intérieur des pièces était modeste, le marbre, on le sait, y faisait défaut. Les enduits monochromes, souvent sur une simple couche de mortier de terre, de rares mosaïques sans aucune composition picturale, les terrages, la tuile à rebords, le bon appareil des maçonneries, les colonnes en assises de briques, maints détails que nous avons déjà eu l'occasion de signaler, caractérisent une civilisation à l'état d'ébauche. Les hypocaustes sont rares, mais il existe en revanche de petites cheminées ou braséros demi-circulaires, en tuileaux mélangés de terre battue et, à part la pierre de taille, d'un transport difficile et coûteux sans doute, tout semblait calculé avec économie. Mais comme le Morvan n'a jamais été riche les ruines de ces babitations ont attiré, malgré leur pénurie, les extracteurs de matériaux. La suppression ou l'incohérence de certains murs ne s'expliquent que par des dévastations intéressées, dont les traces se révèlent à la première maison que nous allons étudier. Elle porte le n° PC 16 et, par sa situation comme par son état actuel, justifie les observations qui précèdent. L'emplacement est admirable. Située vers l'extrémité nord-ouest de l'hémicycle mentionné ci-devant, elle est assise en haut d'un premier et rapide talus de six mètres d'élévation dont la base est soutenue par une forte muraille, B, de vingt-trois mètres de long et continuée, de chaque côté par le rocher naturel. En avant de ce mur se dessine une esplanade, A, en demi-cercle, de cinquante mètres de diamètre, dominant elle-même à pic les profondeurs d'un ravin embranché sur celui de la Goutte-Dampierre, d'où le bruissement et la fraîcheur des eaux montent du fond du vallon. Ce travail de terrassement est entièrement artificiel et constitue une remarquable création. Mais si les âges suivants l'ont respecté, ils n'ont pas épargné de même l'habitation dont il était le principal mérite. Elle a été une des plus mutilées. Un mur de neuf mètres, démoli à ses

extrémités, reste seul au-dessus du premier talus perpendiculairement à la grande muraille de soutènement; c'est le dernier vestige d'appartements qui devaient s'étendre à droite et à gauche parallèlement à cette grande muraille.

La nature du sol environnant, noir et parsemé de débris, ne laisse pas de doute sur leur existence. Un second tronçon à douze mètres, à l'est, conserve les vestiges de trois à quatre pièces contiguës, D, E, F, G, appartenant à un ensemble plus considérable qui défie toute restitution. La pièce F, de 6 mètres de long sur 5 m. 50, est seule intacte avec ses deux sorties et des prolongements de murs interrompus. Un certain nombre d'objets ont été recueillis dans les tranchées : deux fortes clefs, un marteau très allongé, à mince emmanchure, un ciseau ou coin en acier, une tête d'*ascia* ou marteau de maçon, brisé, une sorte d'outil ovale en silex imitant un pied-de-biche et mesurant 0 m. 095, un autre outil en bois pétrifié, des scories de fer et bavures de bronze, dix-sept médailles gauloises, une de Marseille, une moitié d'un bronze colonial, une fibule, un fragment de miroir. Les poteries fines ou communes abondaient : l'une d'elles en terre noire était estampillée : IVOH ; trois marques d'amphores consistaient, l'une en une étoile à six pointes, les deux autres en lettres EC et L. Une pièce des plus curieuses confirma une fois de plus le dicton : « Rien de nouveau sous le soleil »? En opérant une tranchée dans le talus de six mètres, régularisé par des remblais lors de l'établissement du logis, on a rencontré plusieurs morceaux d'une plaque en terre réfractaire, calcinée, unie sur une de ses faces et divisée sur l'autre en petits carrés d'un centimètre de côté avec rebords saillants. C'était un gaufrier exactement semblable à ceux qu'on fabrique aujourd'hui en fonte de fer, et dont nos ancêtres les Gaulois nous ont légué le modèle. [1]

1. Le principal fragment a été envoyé au musée de Saint-Germain, les autres sont conservés au musée de l'hôtel Rolin, à Autun, salle du Beuvray.

Le n° PC 17, situé à onze mètres seulement des murs incomplets du n° PC 16, faisait peut-être un seul tout avec lui avant leur démolition partielle. Quoique mieux conservée que PC 16, cette seconde maison ne paraît pas complète. Elle forme un corps de six pièces contiguës dont trois étaient encore munies de ces petites cheminées en tuileaux dont il a été parlé, principal mode de chauffage à Bibracte. Un premier groupe de quatre pièces en façade, et de cinq probablement, à en juger par un reste d'amorce, partageait en deux le corps de logis sur moitié de sa longueur. Deux pièces, H et I, communiquant entre elles, n'avaient d'issue au dehors que par un couloir de 5 à 6 mètres de long sur 1 m. 50 de large, flanqué au sud des petites cases J et K, communiquant ensemble comme les précédentes, mais isolées du reste, sans autre issue que leur porte sur le dehors. La pièce K, large seulement de 3 m. 50 sur 5 mètres de long, était pourvue d'une cheminée; le mur de façade de la pièce J légèrement plus large était en partie détruit.

Au delà du couloir un grand compartiment de dix mètres de long sur moitié de large occupait toute l'épaisseur du logis. Cette espèce de hall qui servait aussi, on peut le croire, aux festins, se répète fréquemment avec les mêmes dimensions dans la plupart des maisons gauloises de quelque valeur. Il avait sa cheminée, des issues au dehors à l'est et, au dedans, sur la pièce principale I et la pièce M garnie aussi d'une cheminée; une quatrième porte ouvrant primitivement sur le couloir avait été subséquemment muraillée. Les appartements soigneusement déménagés n'offrirent pour tout produit qu'une petite paste de verre, couleur émeraude, et une estampille sur terre fine rouge VLA MPER rencontrée déjà au n° PC 7. Le nouveau spécimen portait au revers un cercle tracé à la pointe et trois lettres d'un graffite incomplet, NNA. Nous rattachons au n° PC 17 un enclos distant de 12 mètres dont il ne subsiste que deux murs endommagés, 10 mètres

sur 9, et une encognure, au sud-est, d'une muraille oblique, interrompue à un mètre de distance.

En partant de l'extrémité occidentale du grand mur de soutènement de PC 16, on atteint à 60 mètres, en franchissant le talus, le mur de clôture de PC 18. Cette habitation composée de six pièces occupe une esplanade légèrement inclinée au-dessus d'une chute brusque qui domine aussi la gorge décrite au n° 16. Deux cours en gradins séparées par un mur de soutènement précèdent la façade au levant sur 27 mètres de long. Celle du dessous, B, a perdu au sud et à l'est une partie de sa clôture ; sa faible largeur, six mètres intra-muros, peut la faire considérer comme un simple passage de desserte, malgré sa longueur. La cour A, large de 16 mètres, offre un autre aspect ; ses clôtures en excellente maçonnerie sont renforcées en aval de chaînages en pierre de taille ainsi que les angles, et conservent une hauteur de 2 mètres sous le sol. Le long de cette clôture règne extérieurement une couche de glaise de 0 m. 60 d'épaisseur, mélangée de graviers, façonnée, semble-t-il, pour la consolidation ou l'assainissement. Le n° PC 18 semble se diviser en deux parties ; les deux pièces C et D à la suite l'une de l'autre sont égales en largeur à la première cour B. L'obliquité du mur de refend qui les sépare leur donne intérieurement la forme d'un trapèze qui détermine entre les parois parallèles une différence en longueur de plus d'un mètre dans l'une et dans l'autre. Un cellier, en partie inexploré par crainte d'éboulements, les précède ; on y descend par cinq marches en pierre de taille, de 1 m. 20 de long, de hauteurs et foulées inégales, les angles de la cage d'escalier sont en gros blocs de granit taillé, ainsi qu'un contrefort haut de 1 m. 80 et 0 m. 22 de saillie, destiné sans doute à porter l'extrémité d'une poutre transversale.

La seconde partie de l'habitation comprend d'abord un couloir E, qui la sépare de la première ; elle occupe en façade la largeur de la cour A. On ne reconnaît aujourd'hui aucune

communication entre les pièces précédentes et le couloir E qui pouvait être commun. Le mur limitrophe de la pièce D offre toutefois la trace d'une ancienne porte qui avait été ensuite muraillée, à l'angle nord-ouest. Le couloir E, sans fermeture à l'est, sur la cour A, a 1 m. 80 de large sur 10 de longueur. Deux portes séparées seulement par un bloc de pierre de taille qui leur sert de pied-droit, dans la cloison nord, conduisent à deux petites pièces I et F, de 3 m. 80 de large sur 4 m. 50 et 5 mètres extra-muros. Quatre médailles gauloises et un quart de moyen bronze de la colonie de Nîmes y ont été recueillis. A la suite de ces deux chambres sans autre issue que sur le couloir, vient la pièce G, peu régulière, longue de 5 m. 80 sur 3 m. 30 en moyenne, et précédée d'un espace vide, H, de 7 mètres de long sur 5 m. 80 de large, entre deux ailes du logis. La pièce oblongue J, avec ses dimensions de 10 mètres sur 5 m. 50 intra-muros, rappelle le hall du n° PC 17, de même étendue, dans lequel nous avons vu la salle de réunions et de festins.

A l'angle nord-est de la cour A s'embranche un long mur de clôture de 24 mètres, du nord au sud. La première portion, 14 m. 70, ferme à l'ouest la maison PC 19; le surplus fait partie d'un enclos PC 20, où les constructions font défaut. Le n° 19 est un logis modeste, de 12 mètres de façade à l'est, couvert en tuiles et précédé d'une cour de 33 mètres, de l'est à l'ouest. Il se compose uniquement de trois chambres, avec couloir, dont une seule, B, ouvre sur la cour, et les deux autres, A et C, sur chaque côté du couloir. Cette habitation avait succédé à une autre plus ancienne, car le carrelage en terre battue du couloir E, épais de 0 m. 30, recouvrait la couche de charbon d'un incendie. Ce sol peu résistant réclamait certaines précautions pour assurer la stabilité des maçonneries, aussi la pièce principale A, de 7 m. 80 sur 5 m. 65, avait-elle, en aval, sur 4 mètres de longueur, une fondation de 1 m. 35 d'épaisseur, suivie d'un chaînage en pierre de taille. L'autre partie du logis, séparé en deux

corps égaux par le couloir, se divisait en deux pièces indépendantes, avec issue l'une sur le couloir, la seconde au dehors. On y a trouvé quatre médailles gauloises, une meule brisée en pierre de Volvic, de nombreuses poteries, dont une estampillée NA.

Immédiatement derrière la maison PC 19 s'étend un vaste espace vide presque triangulaire, PC 20, fermé au midi par le mur de la grande cour A, de PC 18, à l'est par celui de PC 19 avec retour d'angle nord-est sur 4 m. 50 seulement où il est détruit, ainsi qu'à l'ouest. Une lacune de 14 mètres laisse le passage libre entre ces deux points, en longeant une longue muraille, PC 22, isolée aujourd'hui de toute habitation. Ce mur est certainement le type le plus parfait de la maçonnerie du Beuvray, à ce point que l'ouvrier qui l'a construit s'est proposé pour modèle le petit appareil régulier romain, en dépit des difficultés résultant de la nature des matériaux réfractaires au ciseau. Il est presque impossible, avec le seul usage du marteau, de donner à ces moellons cassants et feuilletés des arêtes régulières, on peut à bon droit s'étonner de l'habileté de main qui a vaincu ces difficultés ; chaque pierre, longue de 0 m. 20 sur moitié de haut, se joint pour ainsi dire sans mortier. Les dimensions primitives de cette belle muraille ne peuvent être fixées aujourd'hui, ses deux extrémités ayant disparu. La première partie, épaisse d'un mètre sans tenir compte de deux empatements successifs larges chacun de 0 m. 10, se développe en ligne droite sur 36 mètres ; là elle forme un angle obtus pour incliner au nord-ouest dans la direction de la Pierre-Salvée. Cette seconde partie, avec moitié moins d'épaisseur, ne subsiste que sur 4 mètres, le surplus est radicalement détruit ; la hauteur actuelle de l'ensemble est d'un mètre. Une assez grande quantité de briques et de pierres taillées en quart de cercle, sur le même calibre, étaient dispersées dans le déblai au pied de la muraille, matériaux de toute nature, grès, granit et même calcaire oolithique d'eau douce.

Leur présence indique une colonnade, vulgaire sans doute, que la disparité des pièces d'assemblage obligeait à revêtir d'un enduit, mais l'état actuel des ruines n'autorise aucune solution. Deux objets seulement sont sortis de la fouille : un fer de lance et une petite plaque de schiste de 0 m. 06 de côté, couverte de lignes tracées à la pointe et à la règle, figurant par leur croisement des triangles et des carrés.

Toutes les habitations du Parc-aux-Chevaux situées entre le sommet du Theurot-de-la-Roche et la lisière inférieure du plateau, sur la pente méridionale, forment des terrasses successives dont les parties planes sont occupées par des enclos fermés de murs. Les appartements suivent les talus en se développant dans le sens des pentes, et semblent disposés avec intention, de manière à sauvegarder entre eux la vue sur l'horizon au midi. Les façades sont orientées à l'est, et s'allongent du sud au nord. Elles sont modestes, ainsi qu'on a pu en juger; le nombre de pièces est restreint, aucun alignement ne les relie, et, bien que bâties avec soin et propreté, le luxe y fait défaut. Telle est encore la maison PC 21, dont la terrasse domine l'espace PC 20 de la même manière que ce dernier domine PC 18. Cette situation en gradins produisant une forte poussée sur les maçonneries en aval, le pignon méridional de PC 21 ainsi que le mur de clôture qui lui fait suite sont soutenus par huit contreforts de même pierre de taille, en saillie de 0 m. 20 à la base, de 0 m. 15 au dessus, et larges de 0 m. 50. Leurs distances sont irrégulières, trois ont été attaqués par les démolisseurs, mais leur place est marquée dans la muraille. Leurs espacements varient de 1 m. 70 à 2 m. 20, 4 mètres et 6 m. 70 ; deux à l'angle sud-ouest sont à 0 m. 60 sur chaque face. Malgré ce luxe architectural la partie habitée ne comporte à vrai dire que deux pièces, un couloir et une partie ouverte au centre, sorte de hangar plutôt que de vestibule. Tous ces compartiments ont la même longueur en œuvre, 8 m. 70. La première pièce, A, avec quatre contreforts au

sud, a 5 m. 75 de large, sans autre ouverture qu'une porte de 1 m. 85 sur le couloir B, d'égale largeur, fermé à l'est par une porte à pieds-droits en pierre de taille avec un seuil bordé d'une petite tablette en calcaire blanc, de 0 m. 15 de large. L'aire, composée de tuileau rouge concassé et noyé dans la terre jaune battue, offre l'aspect d'une scaïole. Une seconde porte de 1 m. 14 communique avec le compartiment C, de 5 m. 50 de large, sans trace apparente de cloison sur la cour F. La pièce suivante, D, de 4 m. 40 de large, se trouve isolée des autres, n'ayant qu'une seule ouverture de 1 m. 05 en façade sur la cour, dans laquelle on a trouvé une médaille consulaire en argent. Le mur méridional de cette cour, celui des contreforts, se prolonge à 18 mètres à l'est, où on perd sa trace à une excavation PC 24, remplie de cendres, charbons, ossements brûlés en parcelles, dépôt funéraire important, fouillé jusqu'à 1 m. 50 de profondeur. On en a retiré de nombreux débris de poteries, parmi lesquels ceux d'un petit gobelet artistique en terre jaune et mince, couverts de feuillages imbriqués, un tisonnier de forge complet et un style en fer, avec d'autres objets de même métal, oxydés. Ce dépôt funéraire était abrité sous une toiture supportée par trois poteaux dont les trous sont marqués dans le sol. Au nord de PC 21, un espace vide, E, de 2 m. 95, compris entre deux murs, conduit à l'est à une gaîne de 0 m. 70 de large, qui fait suite et longe extérieurement le mur nord de la cour. Cette espèce de ruelle est obstruée à sa partie la plus étroite par un massif de maçonnerie en saillie, de 0 m. 70 sur 1 m. 20 de long, semblant faire contrefort entre les deux murs.

Une seconde place vide de 24 mètres de large sépare les n[os] PC 21 et PC 23. Ce dernier, tout aussi modeste que les précédents, en diffère néanmoins par une appropriation plus soignée et plus complète de ses dessertes. L'ensemble forme un rectangle de 34 mètres de l'est à l'ouest, sur 25 m. 50 du nord au sud, isolé de tous côtés, mais l'habitation propre-

ment dite ne comprend que trois petites pièces avec un couloir et un vide au centre, couvert en auvent et flanqué par les appartements. La première pièce, B, a 6 m. 50 de large sur 9 m. 80, murs compris, mesure de longueur répétée au couloir C et à la pièce E, qui termine. Aucune trace de porte n'est visible aujourd'hui dans les murs continus de B; elle ne pouvait exister qu'au-dessus du niveau actuel des fondations. Le couloir, C, large de 1 m. 50, était pavé de grandes briques reposant sur un terrage d'arène jaune, mélangé de menu gravier. Il desservait la pièce D, de 5 m. 70, du nord au sud, sur 3 m. 50 en œuvre, chauffée par une petite cheminée en brique. Cette pièce était précédée par l'auvent, de même largeur, sur 4 m. 85 de long, dont les deux murs se terminaient sur la façade par deux socles en pierre de taille, de 0 m. 65 de face, servant de base chacun à une colonne de 0 m. 30 de diamètre, en brique à quatre segments, dont les matériaux gisaient sur place avec ceux de la toiture qu'ils supportaient. Le hall E, de même dimension que dans les habitations construites sur un plan analogue, où la même pièce ne varie jamais d'un mètre, a 9 m. 80 de long sur 5 m. 60. Sans communication avec les autres appartements, il n'était ouvert que sous le portique de la cour, A, que les latins nomment impluvium.

Le mur nord de cette cour, soumis à la poussée des terres en pente, a 0 m. 12 d'épaisseur plus que les autres et de forts empatements. Des murs parallèles à ceux de la clôture extérieure formant rectangle dans la cour, donnent la mesure du portique large de 3 mètres en œuvre qui l'entourait. La toiture, appuyée d'une part sur les murailles de clôture, reposait à l'intérieur sur une colonnade. Elle était en briques à quatre segments avec bases en pierres taillées sur même modèle, telles qu'on les retrouve invariablement. Une lacune dans la banquette de cette colonnade en face de l'auvent F et à portée du hall E, bien délimitée par des têtes franches en pierre de taille, marque un passage de plain-pied entre

le portique et sa cour centrale dont les dimensions sont de 16 mètres de l'est à l'ouest, et de 13 mètres du nord au sud, non compris le portique. Ce dernier, sur trois côtés, clos hermétiquement tant par les appartements que par ses cloisons extérieures, restait ouvert au midi. Un prolongement régulier de 3 mètres, des deux murs latéraux sur cette face, en avant de la banquette de l'impluvium, ainsi que la découverte, sur la même ligne, de nombreux segments de colonnes en brique et en pierre, ne permettent guère de douter qu'au lieu d'un mur la toiture du portique, au midi, ait porté sur une double colonnade, laissant la vue libre, de l'intérieur. Les objets recueillis dans la fouille consistaient en un polissoir de pierre, un silex rouge, un manche en fer de 0 m. 45 terminé par une pomme comme une pelle à feu, une fibule en argent, une en bronze, des débris d'un miroir en métal, un style en acier, une spatule, un outil, une clef en fer, un annelet, un grain de collier en bronze, huit médailles gauloises, dont une de Dumnorix, un goulot d'amphore, marqué [L M] un bec de lampe en terre, une verroterie, un fond d'assiette à couverte rouge d'une pâte jaune très fine, portant l'estampille [AVIBI SCROF]

Derrière la face occidentale de PC 23, on rencontre les restes d'un enclos, PC 25, qui n'en était peut-être qu'une dépendance, quoiqu'on n'y constate pas de communication directe aujourd'hui. Il n'en est séparé que par une ruelle de 3 mètres de largeur, même dimension que celle du portique précité ; les débris de tuiles qu'on y rencontre peuvent laisser croire qu'elle était couverte. Le mur parallèle à PC 23 a 0 m. 40 d'épaisseur et n'a résisté que sur 6 mètres ; celui de la face sud, au contraire, a 0 m. 70 d'épaisseur, étant sous la pente, et 16 mètres de long ; celui de l'ouest est conservé sur 10 mètres : tout le surplus a disparu. Ce mur de l'ouest offre une particularité d'après laquelle il aurait été précédé d'un hangar ou d'un auvent qu'annoncent six

entailles carrées coupant la maçonnerie sur la totalité de sa hauteur. Ces vides étaient remplis primitivement par des poteaux équarrissant de 0 m. 20 à 0 m. 25, et placés à des distances irrégulières variant de 1 m. 30 à 2 mètres. L'intérieur de cette cour est un remblai tassé de menu gravier mélangé de tessons d'amphores dans lequel un emplacement en terrage plus régulier et épais de 0 m. 10 était rougi et durci par le feu, sans trace de constructions annonçant autre chose qu'une desserte. Qu'on regarde ou non cet enclos comme dépendant de PC 23, il est permis de s'étonner de voir des demeures comme PC 21 et PC 23 composées uniquement de trois pièces habitables, avec de grandes cours, un atrium avec portique et colonnade, le luxe d'alors? Ne serait-il pas possible de les considérer comme un simple pied-à-terre, occupé seulement en temps de refuge, de foires, de fêtes, d'assemblées politiques, par des personnages riches qui regagnaient ensuite leur grand ædificium dans la campagne, conformément aux usages que César attribue à l'aristocratie gauloise?[1]

On a trouvé près des trous de poutres deux pièces, l'une gauloise, l'autre marseillaise, et une masse de débris d'amphores.

Le n° PC 29, dont il ne reste que deux murs incomplets, l'un de 11 m. 50, l'autre de 3 mètres, se rattachait-il à PC 25, peu distant? Il suffit, dans son état actuel, de constater ces restes qui n'indiquent qu'une clôture sans signification.

Les ruines de cette partie de l'oppidum ont été depuis longtemps exploitées en carrières et sont toutes incomplètes, mais elles s'étendent au midi jusqu'au pied du mamelon dit le *Theurot-de-la-Roche.* Sur cette pente, à 14 mètres plus haut que PC 23, on rencontre une grande enceinte dont la clôture est en partie détruite à l'ouest. On y reconnaît d'abord une cour de 31 mètres de large et une muraille longue de

1. *Bel. Gall.*, VI, 30.

40 mètres, du sud au nord, où elle aboutit au pied même du Theurot-de-la-Roche. Là elle ferme un des côtés d'une pièce de 10 mètres de large, les autres murs, par suite d'une destruction partielle ou complète à 8 mètres à l'ouest, ne permettent plus de fixer la longueur. Elle porte le n° PC 26. Sous le même numéro est compris le cellier PC B, situé de l'autre côté du grand mur de 40 mètres, mais quoique mitoyen le cellier paraît avoir une destination étrangère à la maison dont l'isole une maçonnerie continue sans aucune communication. Il a 5 m. 70 sur 4 m. 50; on y descend par cinq marches en pierre de taille de 1 m. 10 de long; une retraite de 0 m. 50 de large sur 0 m. 20 d'épaisseur marque l'encastrement d'une pièce de bois attenante à la porte. Ce qui confirme l'hypothèse de distraire le cellier de la maison PC 26, c'est non seulement l'absence de communication, mais l'amorce d'un mur parallèle à la grande clôture de PC 26, et qui partant de l'extrémité opposée de l'escalier indique la direction d'une ruelle d'un mètre de large, se dirigeant sur un glacis qui permet de gravir sans encombre le sommet du Theurot-de-la-Roche où s'élevait l'oratoire de Mercure Negotiator. Le cellier serait à nos yeux affecté à la desserte de cet oratoire bâti sur un roc vif qui ne pouvait se prêter à une excavation faite au bas en meilleure condition.

La grande cour de PC 26 est séparée de PC 27 par une bande de terrain vague large de 9 m. 40, qui se prolonge à l'est avec la même largeur entre la base du Theurot-de-la-Roche et la cloison nord de cette dernière maison, qu'elle circonscrit ainsi sur deux côtés. Celle-ci, large de 9 m. 70, est taillée régulièrement dans le rocher, à un mètre de profondeur. La construction au-dessus du sol devait être en bois, vu le grand nombre de clous qui en ont été extraits, et la pénurie du moellon; les deux saillies des retours d'angles de la face nord sont taillées de même dans le roc, mais sur deux mètres seulement de longueur chacune; les

cloisons, probablement aussi en bois, n'ont laissé, à partir de là, aucune trace. On n'a donc pu reconnaître l'intérieur qu'à la faveur du terrage mélangé de gravier qui tenait lieu de carrelage ; de nombreux débris n'ont laissé, du reste, aucun doute sur son occupation. C'est ainsi qu'on a recueilli, le long de la cloison nord, un grand coutelas et des poteries de toute espèce; mais au centre même de la pièce un sondage dans la couche de terre qui recouvre le roc a ramené une masse de tessons appartenant en grande partie à la céramique artistique, parmi lesquels on peut citer une très belle soupière ornementée qu'on a pu restaurer, un vase intact, un plat de terre noire fine brisé, mais complet, plusieurs fragments de petits gobelets en terre jaune, minces, ornés de feuillages imbriqués très délicats, un petit trépied malheureusement incomplet en bronze, une lampe avec estampille mais d'une lecture douteuse.

Une tranchée pratiquée dans le terrain vague au-dessus de PC 27 et poussée jusqu'au pied de la partie saillante du rocher du Theurot, regardant le midi, a fait découvrir une belle muraille, PC 28, de 30 mètres de long, haute encore de 1 m. 50, adossée au roc et suivant sa pente déclive du sud-ouest au sud-est. Là un très gros bloc de granit taillé en biseau marque un retour d'angle obtus du mur sur le rocher même. On ne s'expliquerait guère ce travail considérable et peu justifié comme soutènement, si on n'avait constaté antérieurement que le Theurot ait été régularisé non seulement par des piquetages et des remblais pierreux, mais qu'une autre muraille, à l'ouest et au nord, explorée en 1883-84 sur près de 100 mètres[1], l'ait enveloppé comme d'une ceinture, pour donner à l'oratoire un aspect plus monumental ou fixer le périmètre de l'enceinte sacrée.

Le n° PC 29 ayant été signalé à la suite de PC 25, dont il est voisin, on atteint le n° PC 30 consistant en deux

1. *Mémoires de la Société Éduenne*, t. XIV, 1885, p. 1, plan, et p. 21.

murs se coupant en angle obtus, et paraissant avoir fait partie d'un enclos dont le surplus est détruit. Le plus important tronçon a 32 mètres de long et suit la base sud-ouest du Theurot-de-la-Roche ; se reliait-il à la grande muraille PS 9 qui englobe plus loin la pente nord-ouest du Theurot? Le second tronçon de PC 30 ne subsiste plus que sur 20 mètres où les arrachements indiquent une destruction.

Un espace vide de 8 mètres sépare la face principale du nº PC 30 de celle de PC 31, qui est presque parallèle. Ce vide offre l'aspect d'un chemin empierré d'un cailloutis fortement comprimé, et paraissant se diriger sur la maison à contreforts ronds PS I [2], distante de 44 mètres. Quant au mur PC 31 lui-même, les extractions de matériaux à ses deux extrémités l'ont réduit à une longueur de 15 mètres en ligne droite, qui ne permet aucune attribution.

Le mur PC 32, situé de 15 à 20 mètres plus haut, borde une terrasse sur 100 mètres de long. Il s'éloigne du parallélisme avec les précédents pour prendre la direction de l'esplanade contiguë à la Pierre-Salvée, éloignée seulement de 30 mètres de son extrémité nord. Rappelons que cette esplanade, où l'on a reconnu des trous de très grosses poutres et les restes d'un mur en énormes pierres, avait paru un lieu public.

1. *Mémoires*, t. XIV, 1885, p. 6. plan.

J. G. BULLIOT.

SUPPLÉMENT AU CATALOGUE

DES

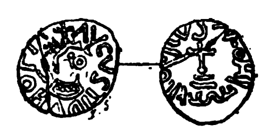
MONNAIES MÉROVINGIENNES

D'AUTUN



En poursuivant mes études sur le monnayage de la Gaule, du sixième au huitième siècle, la numismatique autunoise a particulièrement arrêté mon attention et un nouvel examen de plusieurs pièces m'a permis d'apporter quelques rectifications à mon *Catalogue des monnaies mérovingiennes d'Autun*, que la Société Eduenne a inséré dans ses *Mémoires*.

Le cabinet de France a récemment acquis le tiers de sou que j'ai signalé comme existant dans les cartons de M. Feuardent et qui est une variante du n° 3 de mon *Catalogue*. En voici le dessin :



Cette monnaie, toute barbare qu'elle paraisse, présente au revers une légende où certaines lettres sont mieux formées que sur l'exemplaire qui avait été décrit sous le n° 3, et c'est en l'étudiant que j'ai pu découvrir le sens de ces deux sortes d'M, de forme onciale, liés ensemble, qu'on trouve encore sur les tiers de sou nos 5 et 6 de mon *Catalogue*, et

qui jusqu'à présent avaient résisté aux efforts tentés par les numismatistes pour les déchiffrer. Si l'on y voit un groupe de lettres cursives étroitement unies, l'interprétation en devient facile.

On trouve d'abord un T lié à un R ; le jambage de l'R se relie par une courbe en forme d's placé horizontalement à un F auquel est appendu un I. On obtient ainsi les lettres TRSFI. Le groupe TRS étant placé après les lettres MONI, il est évident que nous sommes en présence d'une abréviation par contraction du mot MONIT[A]R[IV]S ; la réduction de la finale TARIVS en TRS est tout à fait régulière, car dans les abréviations latines les plus anciennes les voyelles sont négligées ; la charpente du mot, c'est-à-dire les consonnes, subsiste seule : est-il besoin de rappeler EPS pour *episcopus,* SCS pour *sanctus,* DNS pour *Dominus,* etc. ? Quant aux lettres FI, que je lis à la suite de TRS, c'est une abréviation de FICI ou FICIT qu'on rencontre quelquefois à la suite du nom du monnayeur.

Il ne reste plus dans la légende que les lettres FIIORVS, dont je fais le nom du monnayeur, nom qui paraîtra moins étrange si l'on songe qu'il peut être une dégénérescence de *Florus*. La lettre L, sur le prototype non retrouvé, avait probablement l'aspect d'un V, comme sur un *triens* de Chalon-sur-Saône, publié par M. de Ponton d'Amécourt, où nous lisons CAVIVONNO, et par suite a donné naissance à II, de la même façon que le V de FIIORVS est devenu II sur le tiers de sou n° 6 du *Catalogue des monnaies mérovingiennes d'Autun*. La légende du n° 3 montre clairement le passage de V à II.

Le monnayage mérovingien présente un autre exemple de l'emploi de l'écriture cursive. Il s'agit cette fois d'une lettre isolée, l'*a* en forme d'ω ou d'M oncial renversé, sur la monnaie de Chalon, n° 12 de la planche I des *Monnaies mérovingiennes de Chalon-sur-Saône*, par M. de Ponton d'Amécourt. On sait que c'est la forme que présente souvent l'*a*

dans l'écriture des diplômes des septième et huitième siècles et spécialement dans l'écriture dite lombardique. Cet *a* est sorti de l'*a* cursif, ouvert à la partie supérieure à la façon d'un *u*, par la simple exagération du trait final.

Nous pensons donc que les monnaies décrites et figurées dans notre *Catalogue* sous les nᵒˢ 3, 4, 5 et 6, sont issues d'un prototype qui portait au revers la légende FLORVS MONITRS FI, et où les lettres TRS FI étaient écrites en cursive. Il faut donc corriger la lecture des légendes du revers de ce *triens* n° 3, FIIOORVS MONITRS FI.

Nous ferons remarquer que, malgré tous nos efforts pour procurer à la Société Eduenne une planche digne d'être insérée dans ses *Mémoires,* le dessin de la monnaie n° 3 n'est pas satisfaisant; les caractères qui font un des objets de cette note supplémentaire n'y sont pas exactement reproduits et l'F qui commence la légende est mal figuré; la barre horizontale unique, placée au milieu de la haste, est très visible sur la monnaie.

N° 4. — IIOOR[VS] MVNI[TRS].

N° 5. — INIIOORVS MTRS FI. — Le nom du monnayeur est devenu sur cette pièce absolument méconnaissable.

N° 6. — IIIOORIIS MONIITRS FI.

C'est à tort que j'ai classé parmi les monnaies d'Autun le tiers de sou n° 22. M. Maxe-Werly m'a fait remarquer avec raison que la légende STEDVNVM est parfaitement complète. Il n'y a, d'ailleurs, place pour aucune autre lettre. Nous sommes en présence d'une monnaie frappée dans le chef-lieu de l'Astenois, *pagus Stadunensis.* M. Longnon, dans ses *Études sur les Pagi de la Gaule,* a fixé à Vieil-Dampierre (Marne, arrondissement de Sainte-Menehould), l'emplacement de l'antique *Stadunum.* Il est donc naturel que nous trouvions sur une monnaie de *Stedunum* les lettres C A accostant la croix, puisque le différent monétaire de Chalon était d'un usage courant sur toutes les monnaies frappées dans la région orientale de la Gaule. Dès lors, l'argument, que je

tirais de la présence des lettres C A sur cette monnaie pour prouver que le monnayage autunois était sorti du monnayage chalonnais, n'existe plus.

A propos du tiers de sou n° 24, j'émettais l'opinion que peut-être les lettres A C, gravées au revers, n'étaient que le différent de Chalon C A retourné. Il faut en dire autant des lettres A C sur les monnaies de RIVARINNA. Car j'ai eu l'occasion de voir dernièrement dans la collection de feu M. de Ponton d'Amécourt un *triens* de *Rivarinna* et du monnayeur *Orivius*, portant au revers une croix haussée sur deux degrés et accostée des lettres C A. Cependant les tiers de sou de Rivarinna ressemblent plus à ceux d'Autun qu'à ceux de Chalon. Serait-ce ici le différent autunois qui aurait été retourné sous l'influence des espèces chalonnaises plus répandues que celles d'Autun ?

MAURICE PROU.


UNIV.
OF
MICH.



HÉLIOG. DUJARDIN

INSCRIPTION GRECQUE CHRÉTIENNE

trouvée a St Pierre-l-Etrier pres Autun le 24 Juin 1839

L'INSCRIPTION

GRECQUE CHRÉTIENNE

D'AUTUN

Φῶς τό θανόντων.

L'inscription dont nous publions ici la photogravure est un monument funéraire. C'est son caractère apparent, mais non le principal. Elle se compose de deux parties, un poème religieux et une épitaphe, celle-ci subordonnée à celui-là comme si l'auteur n'avait voulu consacrer les souvenirs de la mort que sous l'invocation des espérances de la vie future. L'épitaphe, proprement dite, ne figure qu'au second plan; elle est brève d'ailleurs, et sa mutilation ajoute aux difficultés du problème.

Le poème qui la précède est un exposé très rapide et très explicite des enseignements dont les chrétiens d'Augustodunum étaient dépositaires. C'est un acte de foi sur une tombe. L'auteur formule les dogmes qui sont le fondement de sa croyance, le baptême, l'eucharistie, la présence réelle, la résurrection, l'efficacité de la prière pour les morts et des prières de ceux-ci pour les vivants. Toutes ces affirmations sont contenues dans ces quelques vers, les unes implicites, les autres formelles.

On ne connaît pas, en archéologie, de témoignage plus ancien de la pensée de l'Église primitive, ni de plus voisin des sources évangéliques. Nous le croyons antérieur au concile de Nicée et nous donnerons dans la suite de ce travail les raisons qui justifient cette opinion. L'inscription d'Autun, nous le pensons avec dom Pitra, le docteur Franz et d'autres encore, est certainement contemporaine du plus grand mouvement d'idées et des plus terribles épreuves qui aient agité les hommes de notre race et de notre pays. Non seulement elle proclame ses dogmes, mais elle décrit la forme et la liturgie du baptême chrétien et de la communion eucharistique, de telle sorte qu'elle est à la fois une protestation contre les hérésies gnostiques de Marc et de Valentin, qui désolaient à cette époque les Églises d'Occident et poussaient leurs ramifications jusque dans la région du Rhône. De nos jours encore elle semble répondre d'avance, avec l'autorité de son orthodoxie tant de fois séculaire, aux hérésies plus modernes de Luther et de Calvin.

De tous les témoins du passé auxquels nous portons un si légitime intérêt, il n'en est pas de plus importants, de plus apparents surtout, que les édifices, qu'ils soient des constructions publiques et privées. Ils ont vu passer tant d'événements, ils nous raconteraient tant de choses, s'ils pouvaient parler ! Ils ne le peuvent, hélas, à moins que l'histoire ou la tradition ne vienne suppléer à leur silence ; ce sont des témoins muets.

Les médailles sont des témoins qui parlent, mais leur langage est officiel et bref. Des effigies, des légendes souvent altérées qu'on ne peut déchiffrer qu'à l'aide d'une science spéciale, et c'est tout. Elles n'en sont pas moins les précieux auxiliaires de l'histoire.

Mais ce sont les inscriptions qui nous apportent le plus de lumière. Ce sont des témoins qui parlent et qui racontent. Elles pénètrent parfois dans le secret des âmes ; elles nous

disent ce qu'elles ont pensé, à de certains moments, des mystères de la vie et de la mort; c'est le grand intérêt de l'inscription d'Autun, et à ce titre encore elle a droit à toute notre attention.

A l'inverse, les monuments funéraires de l'antiquité ne nous apportent que fort peu de renseignements de ce genre. Les tombes païennes sont souvent muettes, elles ne donnent que des noms. Si le peuple romain prodiguait les statues, s'il en peuplait volontiers les places et les carrefours de ses villes, ce qu'il tenait surtout à honorer c'étaient les citoyens morts pour la patrie, les actes de courage et de vertu, *juste facta*. Mais là se bornait presque toujours la reconnaissance publique. *Majores nostri*, disait Cicéron, *statuas multis decreverunt, sepulcra paucis*. Était-ce qu'on voulût réserver le jugement de la postérité? Cicéron en donne une autre raison : *Corpus incensum est*. Les cendres des morts se mêlaient à celles du bûcher; leur personnalité y disparaissait.

Le christianisme ouvrit d'autres horizons; il inaugura le respect de la dépouille humaine. Il honorait la mémoire des saints et des martyrs, il institua la fête des Morts. Il leur rendit la parole, et du fond de leurs sépulcres ils racontèrent leurs aspirations et leurs espérances. Ces cadavres avaient été le temple où avait résidé la vie par essence; le christianisme ne les confiait à la terre que pour un temps, sous la promesse de la résurrection. Voilà ce que nous dit encore notre inscription.

Enfouie depuis quinze ou seize siècles, elle a été exhumée il y a près de cinquante ans sur l'emplacement d'un cimetière gallo-romain, devenu avec le nouveau culte un lieu de pèlerinage. Bien qu'elle indique deux noms, peut-être trois, on ne sait pas au juste à qui cette tombe était destinée. Cela tient, comme la plupart de nos ignorances, à bien peu de chose, à un morceau de marbre qui s'est perdu dans les décombres et qu'on ne retrouvera jamais. Ce fragment nous eût donné le mot de l'énigme. Mais de cette pous-

sière est sortie, sous le double voile d'un langage allégorique et d'une langue étrangère, la plus ardente et la plus explicite affirmation des dogmes catholiques dont fassent mention les annales de l'archéologie.

Nous le répétons, c'est un monument jusqu'à présent unique dans le monde.

Cependant, malgré tant de graves motifs qui la recommandaient à notre étude, l'inscription grecque chrétienne d'Autun n'a été mentionnée nulle part dans les *Mémoires de la Société Éduenne,* si ce n'est dans le compte rendu d'une séance où il en a été question accessoirement. [1]

Il importe de fixer tout d'abord la date et les circonstances de la découverte. La précision est, en effet, un des devoirs de l'archéologue, et les scrupules, en quelque sorte professionnels, qu'il a sur ce point, sont la meilleure garantie de sa sincérité.

Un document de cet intérêt devient *ipso facto* un acte public; il doit apporter avec lui ses preuves.

On a écrit que cette inscription avait été trouvée le 25 juin 1839[2], mais la date réelle est le 24 juin, ainsi que l'atteste une lettre de M. l'abbé Devoucoux à M. d'Espiard qui était alors président du Comité d'antiquités, et dont l'original est entre les mains de son fils M. Henri d'Espiard. Dans cette lettre M. l'abbé Devoucoux, en lui signalant la découverte, le prie de se rendre immédiatement sur les lieux et de faire les démarches nécessaires pour l'acquérir. C'est ce que fit M. d'Espiard, qui l'acheta, sans autre vérification, la somme de cinq francs.

Les fragments, au nombre de six, furent, sur le moment, confiés à M. l'abbé Pitra pour les étudier. Il fut assez heureux pour en retrouver un septième en fouillant dans ces

1. *Mémoires,* t. XII, séance du 20 décembre 1883.
2. *Notice sur M. d'Espiard. Mémoires.* Séance du 22 mars 1878, t. VIII, p. 525

mêmes remblais, quelques heures plus tard. Sa persévérance fut récompensée, ce fragment lui donnait la première syllabe du nom de Pectorius.

L'inscription est donc restée incomplète, et c'est tout ce qui a pu être sauvé de la destruction.

On eut le regret d'y constater d'importantes lacunes. Dans certaines parties les caractères étaient plus ou moins gravement oblitérés; dans d'autres, à peu près illisibles. Les neuvième et dixième vers manquaient en partie; du dernier il ne restait que la fin. La forme des lettres rappelait, à première vue, certaines inscriptions provenant de l'Asie Mineure. Tel était en résumé le problème à étudier.

C'était bien une inscription grecque. Comme pour compliquer la difficulté, le texte était semé de lettres minuscules intercalées soit pour économiser la place, soit pour réparer après coup des omissions du graveur. Il fallait tenir compte de tout cela.

Par bonheur, il arriva que les jeunes ecclésiastiques devenus, par les circonstances, dépositaires de cette précieuse découverte, étaient des hommes très éclairés. Ils en comprirent de suite l'importance. M. l'abbé Devoucoux s'occupait à cette époque d'études liturgiques; archéologue distingué, il avait signalé, dans diverses communications, l'étendue de son savoir et la profondeur de ses recherches. M. l'abbé Pitra, professeur d'humanités, comme on disait alors, au petit séminaire d'Autun, devait bientôt s'illustrer à Solesmes par la revision des Pères grecs, et préludait à son *Spicilège*. Tous deux étaient destinés aux plus hautes dignités de l'Église. L'un est mort, il y a quelques années, évêque d'Évreux; l'autre est le cardinal Pitra. Ils unirent leurs efforts dans ce premier travail du déchiffrement, et leurs noms sont désormais inséparables dans la reconnaissance qui leur est due.

C'était, de plus, une inscription chrétienne. Le premier mot Ἰχθύς leur en donnait la certitude.

ΙΧΘΥΣ est l'anagramme de Jésus-Christ fils de Dieu Sauveur. Cet emblème, adopté du temps des persécutions par les communautés chrétiennes qui déjà essaimaient dans le monde, résumait leur foi. Mais il avait une origine plus antique et plus mystérieuse. Un passage de la *Cité de Dieu* nous apprend que la Sibylle d'Erythrée avait annoncé dans des vers précédés de l'acrostiche Ἰχθύς, la venue du Christ-Sauveur et le jugement dernier. Or, la Sibylle d'Erythrée était contemporaine de la guerre de Troie. Ce fait très singulier peut déconcerter le scepticisme moderne, mais saint Augustin, qui donne d'ailleurs la traduction de ces vers, s'appuie sur le témoignage de Varron et sur celui de Cicéron, *De divinatione*. De leur temps les oracles sibyllins, que leurs prophéties fussent vraies ou fausses, étaient connus et tenus pour authentiques. Ajoutons que, vingt ans après la publication des premiers travaux, le hasard faisait tomber, entre les mains d'enfants qui s'en servaient comme d'un jouet, un poisson de verre. Cet objet, d'une rareté exceptionnelle, est aujourd'hui déposé au musée de la ville. Un savant anglais fit remarquer, que cet ΙΧΘΥΣ était comme une illustration de l'inscription d'Autun.

Mais il y avait d'autres points d'interrogation. Le grec dans cette partie de la Gaule n'était pas seulement une langue morte, c'était une langue qui n'y avait jamais été vivante, de telle sorte que la forme poétique donnée à cette épitaphe, celle surtout de l'acrostiche s'ajoutant à la difficulté d'une langue savante, — cette apparence de préciosité et de recherche qui semblait peu compatible avec la gravité du sujet ; ces raffinements, qu'on ne devait guère attendre du degré de culture littéraire dans le pays où avait été trouvée l'inscription, — toutes ces circonstances, disons-nous, étaient autant de surprises.

Autun, en effet, création récente d'Auguste, œuvre de sa politique à la fois prudente et pacifique, avait été dès l'origine, c'est-à-dire dès sa fondation, une ville romaine ;

nous le pensons du moins et nous en avons dit ailleurs les raisons. Elle avait été romaine sous les Césars comme sous les Flaviens. On eût peut-être étonné dom Pitra si, en ce temps-là, on se fût permis de douter qu'elle eût jamais été gauloise ; mais, à coup sûr, elle n'avait jamais été grecque.

Cependant le grec y avait été enseigné de très bonne heure. Dès le temps de Tibère, les écoles d'Autun étaient célèbres. Les plus nobles familles de la Gaule, les descendants des vieux chefs qui s'étaient illustrés dans les guerres de l'Indépendance, leur confiaient l'éducation de leurs enfants[1]. La transition de la barbarie à la civilisation s'y est accomplie avec une rapidité qui est un des étonnements de l'histoire, et tout porte à croire que les écoles Méniennes furent un des instruments les plus actifs de cette transformation. Au moment où elle s'accomplissait éclata la révolte de Sacrovir qui ne fut qu'un court et sanglant épisode. Julius Sacrovir, qui peut-être avait été l'un de leurs élèves, mit la main sur cette jeunesse, moins pour l'enrôler parmi les combattants qu'il avait recrutés ailleurs, que pour en faire des otages et entraîner dans son parti les parents et les proches. Il avait certainement présents à l'esprit les souvenirs du siège de Noviodunum, et ces convois d'otages conduits par Eporédorix à Bibracte où ils étaient en lieu sûr[2]. L'insurrection fut promptement et sévèrement réprimée. Ces bandes incohérentes et mal armées ne tinrent pas devant la discipline romaine. Les *Crupellarii* eux-mêmes, ces hommes bardés de fer, qui une fois tombés ne se relevaient plus, furent dépecés à coups de hache. Dans les quarante mille hommes qui ont pris les armes à l'appel de Sacrovir, les écoles d'Autun n'ont guère figuré que pour les otages

1. « Nobilissimam Galliarum sobolem liberalibus studiis ibi operatum. » (Tac. *Ann.* III, 43.)
2. Liv. V, 27. César, *De bello Gall.* III, 45.

qu'elles lui ont fournis[1]. Le texte de Tacite ne permet aucun doute à cet égard.

Sans insister sur cet incident historique, nous devons cependant en conclure qu'à ces nombreuses et illustres écoles qui attiraient tous les fils de famille de la Gaule, devait correspondre un personnel d'élite. Pour suffire aux besoins de cet enseignement, il fallait non seulement le nombre, mais le choix des professeurs. Il en était venu sans doute non seulement de la Gaule, mais aussi de la Grèce, témoins les Eumène qui, de père en fils, s'honoraient de leur origine athénienne. Dans cette colonie de lettrés qui faisait souche gauloise à Augustodunum, quel rôle ont joué les souvenirs et les traditions de la Grèce, que celles-ci aient été païennes ou chrétiennes? C'est ce que notre inscription nous permet de soupçonner, ce dont elle nous donne même une preuve. Cette colonie était donc un foyer d'hellénisme, ou plus exactement, peut-être, d'hellénisants, pour reproduire une expression très juste de dom Pitra.

En présence de ce fait qui a son importance, si l'on peut s'étonner de quelque chose, ce n'est pas que cette langue qui a été si longtemps enseignée dans notre ville y ait laissé si peu de traces, ce serait plutôt que ces traces aient si complètement disparu quand nos écoles Méniennes sont restées légendaires, et quand le nom d'Eumène est encore, après dix-sept siècles, une de nos illustrations.

De cet hellénisme cependant il restait deux vestiges précieusement conservés dans la mémoire de quelques antiquaires et dans notre musée. C'était premièrement le mot Γαζοφυλάκιον qui aurait désigné, — dit-on, — l'emplacement d'un édifice destiné à l'ærarium, mais dont on ignore s'il était écrit en caractères grecs ou latins, et secondement

1. Tac. *Ann.* lib. III, 45. « Ut eo pignore parentes propinquosque adjungeret. » Na. Le système des otages était d'ailleurs d'un usage universel dans les guerres antiques. Le droit public moderne le réprouve, mais il le maintient.

l'inscription votive d'Eutychius, rapportée par Edme Thomas et sur laquelle nous aurons à revenir.[1]

L'inscription dont nous nous occupons maintenant présente le contraste d'une forme classique et d'une pensée profondément chrétienne. C'est donc à cette pensée qu'il faut demander l'intelligence des difficultés et des questions qu'elle soulève.

Ces difficultés étaient grandes. Il n'y avait pas seulement celles de l'interprétation, il y avait celles plus élémentaires du texte lui-même dont la lecture était incertaine dans quelques parties, dans d'autres indéchiffrable. Avant toutes choses, MM. Pitra et Devoucoux s'étaient livrés à un travail préliminaire considérable, ils avaient fouillé leur inscription dans tous les sens, et déjà étaient fixés sur les points principaux; mais il restait encore des obscurités sur lesquelles, avec une grande modestie, ils désiraient provoquer la discussion et appeler d'autres lumières. Ils engagèrent dans ce but de nombreuses correspondances, multiplièrent les copies qu'ils s'efforçaient de rendre exactes, la photographie étant alors à ses premiers essais; ils envoyèrent même des moulages à quelques savants dont les travaux épigraphiques attestaient la haute compétence. Ils n'obtinrent que des réponses froidement encourageantes. Les uns leur apprenaient ce qu'ils avaient remarqué déjà : les réminiscences d'Homère; les autres demandaient de nouvelles fouilles qui étaient matériellement impossibles; la plupart renvoyaient jusqu'à plus ample informé.

Pendant qu'ils s'épuisaient en démarches, un journal de la localité les accusait de séquestrer ce document pour le

1. Edme Thomas, *Histoire de l'antique cité d'Autun*, p. 240. — Na. On vient de trouver au polyandre de Saint-Pierre-l'Étrier une stèle funéraire sur laquelle on lit le mot *Euticianus*, qui ne semble pas être autre chose que le nom latinisé de la famille grecque qui a dédié, dans sa langue d'origine, l'ex-voto mentionné par Edme Thomas.

dérober à la connaissance du public[1]. Ce fut à la suite de cette dénonciation que l'inscription fut déposée d'abord au musée de la ville, puis transférée plus tard au musée lapidaire où elle est restée.

Cet appel à la publicité avait été entendu. Si nos érudits français gardaient le silence d'autres se mettaient à l'œuvre. Mais c'est à notre compatriote dom Pitra que revient l'honneur d'avoir le premier publié sur l'inscription d'Autun le travail le plus complet, le plus intéressant peut-être dont elle ait été l'objet et que l'on consultera toujours avec fruit. L'archéologie, les traditions locales et religieuses, la paléographie, toutes les ressources de l'exégèse sont mises à contribution dans cette œuvre de jeunesse du savant cardinal. En même temps le P. Seçchi, un savant presque universel, publiait à Rome un commentaire sur le même sujet; et enfin, à très peu d'intervalle, paraissait à Berlin, une grande dissertation sur le monument d'Autun, par le docteur Franz, élève et contemporain des Hase et des Bœck, et dont l'autorité en ces matières était souveraine. Ce mémoire était imprimé dans les deux langues, disait le docteur Franz, pour faire honneur au pays où l'inscription avait été trouvée. Ce serait mal répondre à cette courtoisie que de comparer ces travaux, à cinquante ans de distance; mais il nous paraît que l'illustre docteur allemand n'a ni beaucoup élargi, ni sensiblement éclairci les horizons ouverts par dom Pitra.

A la suite du docteur Franz plusieurs autres érudits entrèrent en lice et proposèrent des interprétations diverses sur les points restés en litige. Dom Pitra ne perdait pas de vue son inscription; il continuait, dans l'intérêt de celle-ci, une propagande active, faisait un voyage à Oxford, s'adres-

1. *L'Éduen*, 24 novembre 1839.

sant aux savants auprès desquels il put avoir accès, stimulant le zèle de tous. En Angleterre, il gagnait à sa cause le docteur Wordsworth ; en Allemagne, M. Dübner ; MM. Borret et Leemans, en Hollande. Leurs observations sont résumées dans le premier volume du *Spicilège de Solesmes*, publié par dom Pitra en 1852.

Nous donnerons plus loin, à la fin de ce travail, l'indication des mémoires qui nous sont parvenus et qu'il nous a été donné de consulter sur l'inscription d'Autun. Tous sont dignes d'estime ; les PP. Secchi, Garrucci, M. Otto Pohl, M. François Lenormant, tous ont droit à notre respect. On ne saurait assez rendre hommage à cette science dépensée avec tant de désintéressement en des recherches obscures. Mais c'est surtout à M. J.-P. Rossignol, de l'Institut, qui a été notre principal guide dans cette recherche, que nous devons exprimer notre reconnaissance. Nous le remercions, malgré certaines vivacités de critique et de discussion qu'un helléniste aussi autorisé pouvait seul se permettre, nous réservant seulement de ne pas partager toutes ses appréciations, et particulièrement en ce qui concerne la date du monument.

Nous donnons ici le texte même :

ΙΧΘΥΟϹΟ............ΙΟΝΓΕΝΟϹΗΤΟΡΙϹΕΜΝω
ΧΡΗϹΕΛΑΒω.....ΝΑΜΒΡΟΤΟΝΕΝΒΡΟΤΕΟΙϹ
ΘΕϹΠΕϹΙωΝΥΔΑΤωΝΤΗΝϹΗΝΦΙΛΕΘΑΛΠΕΟΨΥΧΗΝ
ΥΔΑϹΙΝΑΕΝΕΟΙϹΠΛΟΥΤΟΔΟΤΟΥϹΟΦΙΗϹ
ϹωΤΗΡΟϹΔΑΓΙωΝΜΕΛΙΗΔΕΑΛΑΜΒΑΝΕΒΡ.....
ΕϹΘΙΕΠΙΝ...........ΝΙΧΘΥΝΕΧωΝΠΑΛΑΝΜΑΙϹ
...............ΑΡΑΛΙΛΑΙωΔΕϹΠΟΤΑϹωΤΕΡ
...............ΤΗϹΕΛΙΤΑΖΟΜΕΦωϹΤΟΘΑΝΟΝΤωΝ
✠ ΑϹΧΑΝΔΙΕ...ΤΕΡΤωΜωΚΕΧΑΡΙϹΜΕΝΕΘΥΜω
ϹΥΝΜ..................ΙΝΕΜΟΙϹΙΝ
Ι..................ΜΝΗϹΕΟΠΕΚΤΟΡΙΥΟ.

C'est-à-dire en caractères typographiques ordinaires :

Ι χθύος ο[ὐρανίου θε]ῖον γένος· ἤτορι σεμνῷ
Χ ρῆσε λαβώ[ν ζωὴ]ν ἄμβροτον ἐν βροτέοις
Θ εσπεσίων ὑδάτων τὴν σὴν, φίλε, θάλπεο ψυχὴν,
Ϋ δασιν ἀενάιοίς πλουτοδότου Σοφίης :
Σ ωτῆρος δ'ἁγίων μελιηδέα λάμβανε βρ[ῶμον OU βρῶσιν]
Ἔσθιε πιν....... ν ἰχθὺν ἔχων παλάμαις.
.....ἆρα, λιλαίω, δεσπότα σῶτερ,
............τὴρ σὲ λιτάζομε φῶς τὸ θανόντων.
✠ Ἀσχάνδῖε τερ τῷ μῷ κεχαρισμένε θυμῷ,
Σὺν μ.........................ιν ἐμοῖσιν,
Ι.................μνήσεο Πεκτορίνο.

L'inscription est gravée sur une tablette de marbre blanc dont voici les dimensions :

Hauteur, 0^{m}53. — Largeur, 0^{m}54. — Épaisseur, 0^{m}02.

La forme des caractères est allongée, un peu semblable à celle de certains graffiti, presque cursive. La maigreur du trait, l'inégalité des lettres, — elles varient de 28 à 30 millimètres, — le peu de profondeur de l'intaille, indiquent la rapidité ou l'inexpérience du travail ; on constate ces mêmes particularités dans l'omission de plusieurs lettres que le graveur a dû remplacer, évidemment après coup, par des caractères minuscules.

Un savant épigraphiste, M. Letronne, de l'Institut, a fait remarquer qu'à partir de la deuxième année du règne de Trajan, les majuscules classiques Λ, Σ, Ω, disparaissent des monnaies impériales, et sont remplacées par les formes alexandrines. Autre point à noter, les lettres Λ, Δ, Λ, se terminent par un crochet à leur extrémité supérieure.

L'inscription se compose de onze vers. Les six premiers sont en l'honneur du Christ, sauveur des saints, dont ils célèbrent les dogmes, le baptême d'abord, qui ouvre la vie éternelle et les trésors de la sagesse, puis les douceurs du

banquet eucharistique où le poisson céleste s'offre comme aliment et breuvage; c'est ensuite une prière au Maître souverain, sauveur des hommes, et une invocation à la lumière des morts.

Les trois derniers vers sont consacrés aux souvenirs de la famille, à la mémoire des morts. C'est ce qui lui donne son caractère funéraire; c'est l'épitaphe proprement dite. Mais ces morts quels sont-ils ? Nous ne le savons pas, bien qu'il y ait deux noms inscrits sur cette tombe.

Les premiers vers sont trois distiques, le septième et les suivants sont hexamètres; le rhythme du dernier vers est incertain, hexamètre ou pentamètre selon la flexion qu'on donnera au nom de Pectorios employé au génitif.

Quant à l'acrostiche, le mot ἸΧΘΎΣ dont chaque lettre lue verticalement est l'initiale des cinq premiers vers, est incontestable. Mais il est douteux qu'il se continue dans les vers suivants. Quelques-uns pensent qu'il s'arrête au cinquième vers. Dom Pitra propose

ἸΧΘΎΣ ΕΪΕ ἌΣΗ̣
(Le Christ a passé par la souffrance.)

Mais les initiales et les mots eux-mêmes sont trop incertains pour permettre autre chose que des conjectures.

Le signe ✠ que nous avons aperçu assez distinctement au commencement du neuvième vers ne serait-il pas l'indication de l'épitaphe ?

Il y a lieu de faire connaitre l'opinion des différents commentateurs.

« Race sainte du céleste ἸΧΘΎΣ, viens avec un cœur pénétré de respect à ces eaux divines qui, au milieu des choses mortelles, donnent l'immortelle vie. Ami, réchauffe ton âme dans les eaux éternelles de la Sagesse qui t'ouvre ses

trésors. Prends l'aliment délicieux que t'offre le Sauveur des saints. Mange, bois (et adore), tenant ΙΧΘΥΣ dans tes mains. » (Vers 1 à 6.)

La pensée de ce petit poème se résume dans les dogmes fondamentaux du christianisme : le Baptême et l'Eucharistie. C'est un acte de foi placé sous l'invocation d'ΙΧΘΥΣ, c'est-à-dire le Poisson sacré dont la figure se rencontre à chaque pas dans les galeries des catacombes. Nous avons dit que ce symbole se perd dans la nuit de la plus lointaine antiquité.

La traduction qu'on vient de lire est littérale. Un seul mot y est ajouté ou plutôt suppléé, le mot ΣÉΒΩΝ qui exprime la vénération religieuse avec laquelle on doit s'approcher de la table eucharistique. Cette restitution proposée par M. Rossignol est d'autant plus plausible que la lettre finale du mot σέβων subsiste encore.

Le fragment qui manque dans la partie supérieure laisse une lacune dans les deux premiers vers.

Le premier se complète par les mots : Οὐρανίου Θεῖον..... la première lettre du mot Οὐρανίου est lisible, les trois dernières ΙΟΝ du mot suivant sont conservées. On peut hésiter entre θεῖον et ἅγιον (race sainte ou divine). Les deux leçons invoquent l'autorité de textes évangéliques ; le désaccord ne porte que sur une nuance.

Quant au second vers, les divergences sont plus sensibles. Le P. Secchi a lu λαλῶν φωνήν ; les docteurs Windischmann et Dübner λαλῶν πηγήν ; dom Pitra, MM. Borret et Rossignol λαβὼν ζωήν. Éliminons tout d'abord la lecture du P. Secchi. Le mot λάβων est incontestable et repousse la série de conjectures qui reposent sur le mot λαλῶν. Dom Pitra, MM. Borret et Rossignol ont proposé la leçon λαβὼν ζωήν, qui est celle que nous préférons. Nous nous y sommes conformé.

Le P. Secchi, MM. Franz, Windischmann et Dübner admettent ensemble que le mot χρῆσε, signifie « a rendu des

oracles » qu'il serait une des formes soit de κίχρημι, prêter, soit de χράω, rendre un oracle. Dans la première hypothèse (κίχρημι,) le Christ a fourni, — præstitit ἦτορι σεμνῷ, — la source immortelle qui s'est écoulée de son cœur sacré; dans la seconde, il n'est plus besoin d'un régime et le sens est complet : « Pectore augusto vaticinium edidit », dit Franz. Seulement il y a une objection et elle paraît péremptoire; l'expression χρῆσε au sens de « vaticinium edidit » ne peut s'appliquer ni au Christ ni à l'Église. Au Christ, parce qu'il n'est pas l'Ἰχθύος γένος; il est l'Ἰχθύς lui-même. Ἰχθύς a fait connaître sa loi; l'Église, en tant qu'elle est la race d'Ἰχθύς, en règle l'application par ses commandemonts : ni le Christ ni l'Église n'ont rendu d'oracles.

Si, au contraire, on admet avec M. Rossignol l'expression χρῆσαι impératif de χράομαι : « Sers-toi d'un cœur pénétré de respect », la difficulté disparaît. « Aie un cœur pénétré de respect », selon la traduction de M. Rossignol.

Remarquons en effet que cette observation rétrospective « le Christ a rendu des oracles », ne rentre ni dans la pensée ni dans l'accent de l'inscription. Celle-ci rappelle les préceptes imposés au fidèle; elle lui parle à l'impératif : « Ami, réchauffe ton âme..... mange, bois, etc. » Ce sont des commandements; elle n'a pas à les motiver sur des oracles.

Quelle serait alors, dira-t-on, l'utilité de cette incidente ΗΤΟΡΙ ΣΕΜΝΩ? Les intéressantes études de dom Pitra et du docteur Franz nous en donnent au besoin l'explication. Elles ont mis le christianisme en présence des sectes de Marc et de Valentin qui faisaient dans les régions du Rhône une active et funeste propagande. Or, chacun sait que ces hérésies ne se faisaient pas faute de s'approprier les rites et même les sacrements de l'Église catholique, en travestissant sa liturgie et la faussant dans son esprit. Il en était ainsi notamment du baptême. Ce sacrement exigeait un cérémonial à part, des eaux lustrales, des incantations; si ces pratiques étaient

observées le néophyte était à jamais purifié, il devenait impeccable. Peu importaient les dispositions du cœur, la cérémonie était tout.[1]

Les conséquences de cette monstrueuse doctrine étaient faciles à prévoir, et les mœurs de ces sectaires les manifestaient au grand jour. Saint Irénée qui en était le témoin indigné s'arma de toute son éloquence pour écrire son traité resté célèbre *Adversus hæreses*.

Le baptême chrétien formait avec le baptême gnostique un contraste absolu. Il lave seulement la tache originelle et tout le passé du catéchumène, mais il laisse au baptisé la liberté comme la responsabilité de ses actes ultérieurs. Pas n'était besoin d'incantations ni d'eau lustrale ; seulement, il y fallait la bonne et libre volonté, la bonne foi, la franchise, la droiture du cœur, ἤτορι σεμνῷ. Ces conditions suffisaient, mais elles étaient nécessaires.

Dans une lettre à Florinus, son ami, qui était un des disciples de Valentin, saint Irénée rappelle l'époque de son enfance où, assis sous un arbre, il écoutait la parole d'un vieillard qui avait vu et entendu le Christ. Combien cette parole, disait-il, ressemble peu à celle qu'on entend aujourd'hui ; ces dogmes qu'on enseigne, le bienheureux saint Jean ne les reconnaitrait plus. Il s'en détournerait avec horreur. Le passage cité par Franz est caractéristique ; les dogmes de Valentin n'étaient pas d'un cœur pur, dit saint Irénée. C'est un langage analogue que tient notre inscription. A cette condition d'un cœur pur le baptême produit toute son efficacité.

Les Actes des Apôtres nous ont conservé la formule du baptême chrétien dans un épisode très simple et très touchant, celui de l'eunuque de la reine Candace, baptisé par l'apôtre Philippe. (Act. Ap., ch. VIII.)

La rencontre a lieu sur un chemin solitaire et l'eunuque

1. V. docteur Franz, son mémoire. V. aussi M. de la Saussaye, *les Premiers Siècles littéraires de la ville de Lyon*. Lyon, 1876, p. 86.

interroge l'apôtre sur le sens d'un texte sacré. Pendant leur entretien ils ont rencontré une source; voici de l'eau, dit l'eunuque, qui t'empêche de me baptiser? — Si tu crois en Notre-Seigneur Jésus-Christ, répond l'apôtre, je le puis. — Et à l'instant, ayant fait arrêter le char, tous deux descendent à la source et l'eunuque reçoit le baptême.

Ὕδασιν ἀενάοις πλουτοδότου Σοφίης.

(Vers 4.)

Ces expressions πλουτοδότου Σοφίης doivent nous arrêter quelques instants. Les docteurs Franz et dom Pitra ont jugé nécessaire de se rendre compte de l'état des esprits à l'époque où paraît se rattacher l'inscription d'Autun. Ils ont cru reconnaître dans ces mots une allusion à l'hérésie qui, à ce moment de l'histoire, a tenté d'étouffer le christianisme dans son berceau. Cette hérésie est le gnosticisme, conception incohérente et gigantesque, une sorte d'épopée mystique dont le théâtre était l'éternité, et l'Œon Sophia le principal personnage. Rien ne justifie mieux cette terrible parole : « Oportet hæreses esse », que la permanence de cette lutte de l'erreur et du mensonge contre la vérité. Qu'il nous soit permis, à l'exemple de ces maîtres, de sortir un instant de l'exégèse grammaticale et de faire sur ce sujet une courte digression.

Simon le Mage, l'ancêtre de toutes les hérésies est contemporain de Jésus-Christ. Il n'apparaît qu'un instant dans le récit des Apôtres; il a voulu acheter les dons de l'Esprit saint, ses offres ont été repoussées avec indignation; mais il a enseigné, il a écrit, il a déposé ses doctrines dans un livre qui reste un document de l'histoire : l'Ἀπόφασις μεγάλη, *la Grande Révélation*. Dans ce traité il prétend donner l'explication d'un problème qui était avant lui la pierre d'achoppement des philosophies, qui a été après lui la source de toutes les hérésies : l'existence du mal et sa cause.

La Genèse l'explique par un drame très simple et très saisissant : l'homme est un révolté et un banni. Il a mal usé de sa liberté, il a désobéi à Dieu. Il est resté sous le coup du châtiment. Telle est la solution traditionnelle.

Mais l'esprit de révolte qui est au fond de toutes les hérésies ne pouvait admettre ni la faute de l'homme ni la punition divine. Ce mal, puisqu'il est indéniable, provient donc, d'après Simon le Mage, d'une autre cause. L'homme n'a point failli contre Dieu ; c'est Dieu qui a manqué à l'homme.

Dieu, dans le système de Simon et de ses continuateurs, est un être à part, fort isolé de l'homme ; il réside dans des régions inconnues, qui sont l'abîme, βυθός, et le silence, σιγή, et la plainte des mortels ne monte pas jusqu'à lui. Il est tantôt le Feu par essence ; tantôt le Dieu ΟΥΚ ὬΝ, selon Basilide, le Dieu qui n'existe pas ; tantôt le Père incréé, selon Valentin. Il règne au fond de ces infinis et de ces éternités, mais il ne gouverne pas. Des êtres émanés par une diminution de sa substance gouvernent à sa place, et ils gouvernent mal. Ces êtres s'appellent des Œons ; ils sont distribués en hiérarchies, en décades, en ogdoades, habitants des cieux inférieurs. C'est par ces dégradations successives que le désordre, les misères de l'humanité, le mal, en un mot, se sont glissés dans le monde.

Cependant, malgré cet effort prodigieux d'imagination, aucun de ces sectaires n'est parvenu à s'affranchir du dogme fondamental de la chute et de la chute par la femme ; dans la théogonie de Simon c'était Epinoïa, un Œon femelle dont la fatale curiosité avait bouleversé l'ordre de l'univers ; dans le système de Valentin c'est Sophia qui remplit le rôle funeste. Elle continue le vieux mythe de Pandore. Elle est donc tout l'opposé de la Sophia de l'inscription, et si dom Pitra rappelle, à ce sujet, le « roman théosophique » de la Sophia valentinienne ce n'est pas à raison des analogies, il n'y en a aucune, mais à raison de leur dissemblance.

On dirait que Valentin l'a nommée Sophia par antiphrase. Elle est tout l'opposé de la Sagesse, don de l'Esprit-Saint qui est la lumière, l'ordre et la paix ! Si la pensée de l'inscription a été de rendre sensible l'antinomie des deux doctrines, elle ne pouvait choisir deux conceptions ni deux personnifications présentant un contraste plus absolu. [1]

Σωτῆρος δ'ἁγίων μελιηδέα λάμβανε βρ.....
Ἔσθιε πῖν (.....) ν ἰχθὺν ἔχων παλάμαιν
(Vers 5 et 6.)

Le texte nous fait passer sans transition du Baptême à l'Eucharistie. C'est qu'en effet il en était ainsi dans la primitive Église, au témoignage de saint Justin, martyr. Après avoir été admis à faire la prière en commun, le nouveau baptisé recevait avec les autres assistants, des mains du diacre, le pain, le vin et l'eau consacrés.

Du Sauveur des saints prends l'aliment doux comme le miel,
Mange et bois, tenant avec respect ἰχθύς dans tes mains.

Entre le commencement du second mot et la lettre terminale N du mot suivant dans le sixième vers, nous ne trouvons dans la déchirure du marbre que la place de deux lettres, trois au plus. Ce serait un motif suffisant pour rejeter toute proposition excédant ce nombre, si l'on avait la certitude que la juxtaposition des fragments a été faite exactement et qu'à la suite de leurs déplacements l'intervalle ne s'est point agrandi.

1. L'histoire mal connue des hérésies gnostiques est l'un des aspects les plus sombres de la décomposition de l'empire romain. Le gnosticisme englobait dans le vaste réseau de ses affiliations les éléments les plus divers, comme une sorte de franc-maçonnerie ; il disposait d'une milice nombreuse et secrète où chacun avait son rôle et son grade. L'un des degrés de cette hiérarchie était celui des soldats, στρατιωτικοί. Les détails, aujourd'hui, sur les mœurs de ces sectaires sont si révoltants, que le latin ne suffirait pas pour en voiler la turpitude : il y faut le grec.

C'est donc, en toute hypothèse, une lacune à combler. Nous avons à choisir entre les leçons suivantes :

Πῖνε δυοῖν ἔχων ἰχθὺν παλάμαις, proposée par le P. Secchi et le docteur Windischmann, « tenant le Poisson dans les *deux* mains », ce qui rentrerait dans les conditions liturgiques.

Πῖνε τεαῖν, etc., « tenant le Poisson dans *tes* mains », par M. Wordsworth. Même observation.

Πῖνε λάβων, prenant et tenant Ἰχθύς..., par MM. le docteur Franz et Lenormant. Un pléonasme et un double emploi avec ἔχων, qui se trouve dans le même vers, et qui est peu conciliable avec la concision du style lapidaire. Ce serait abuser du verbe λαμβάνω.

Πῖνε ὑγίαν,... bois la santé..., par M. Dübner. Ce serait matérialiser le sens mystique du sacrement, dit dom Pitra. Et d'ailleurs, ajoute M. Rossignol, la forme ὑγια n'est pas grecque, il faudrait ὑγιεία ou ὑγεία.

Πῖνε ἄδην, bois à satiété, par dom Pitra. Expression, fait observer M. Rossignol, qui ne convient guère à la sainteté du sacrement, ni au rhythme du vers qu'il rend faux, et il en cite des exemples tirés des vers d'Homère.

Πῖνε σέβων, bois avec un sentiment de vénération, leçon proposée par M. Rossignol, qui serait excellente, s'il était possible, à raison de la cassure qui existe, de trouver la place de quatre lettres au lieu de deux, dans l'espace à remplir.

Enfin, pour clore la série, le P. Garrucci fait remarquer que sur le marbre lui-même πινάων (équivalent, dit-il, de πεινάων) était absolument reconnaissable. M. Kirchoff et lui-même adoptent cette opinion sans hésiter, dit M. Otto Pohl, et il ajoute que cette interprétation s'appuie sur les textes du Nouveau Testament où πεῖνην se trouve employé dans le sens de l'inscription d'Autun « avoir un très grand désir, un désir avide. »

Il est à regretter seulement que le P. Garrucci ne nous fasse pas connaître sur quelles autorités il fonde l'équivalence de πεινάων et de πινάων.

Nous laissons le choix au lecteur, en indiquant notre préférence pour πῖνε σέβων.

Tout ce que nous dit l'inscription sur la manière de recevoir l'Eucharistie dans la paume de la main est littéralement exact. Les paroles ἰχθύν ἔχων παλάμαις se réfèrent à un ancien cérémonial attesté par saint Cyrille de Jérusalem, qui nous a laissé la description qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire :

« Tu t'avanceras à l'autel, les mains jointes, mais non » liées, et sans ouvrir les doigts, mais en faisant de la main » gauche comme un trône pour la droite, pour recevoir le » roi, et creusant la paume de cette main, tu recevras le » corps du Christ, en disant : Amen. »

Cet usage serait encore observé dans l'Église grecque, mais seulement par le clergé au commencement de chaque messe.

.... ρα λιλαίω δεσπότα σῶτερ
(Vers 7.)

Avec ce septième vers commencent les difficultés les plus sérieuses. C'est la partie de l'inscription qui a le plus souffert. Les caractères sont oblitérés ; quelques-uns semblent noyés dans le grain du marbre qui se serait décomposé sous l'action de la poussière et de l'humidité et par l'entassement des matériaux superposés. Le ciseau du sculpteur n'y laisse apparaître que des traces indécises. Il convient en présence de ces incertitudes de rejeter autant que possible les idées préconçues et les thèmes arrêtés d'avance. C'est ce que M. Rossignol appelle les tourments du travail épigraphique, et ce que l'on désignait autrefois sous le nom expressif de *Cruces*.

Heureusement, l'importance du problème à résoudre n'est pas en rapport avec sa difficulté, et nous avons des points de repère qui nous guideront dans cette recherche. Quelle que soit l'interprétation à laquelle on s'arrête, les affirma-

tions dogmatiques contenues dans les vers précédents ne sont point amoindries.

De la série des restitutions tentées, il faut tout d'abord écarter celle que propose le P. Secchi. Le savant commentateur se fonde sur un texte auquel il n'ajoute qu'une lettre, deux au plus. Mais ces lettres sont d'une extrême importance et elles n'existent pas.

Le P. Secchi a lu Ἰχθύι χηρεία Γαλιλαίῳ.....

A cela bien des objections. Il y a ἰχθύ, le vocatif ἰχθύ. En second lieu χηρεία ne signifie par veuve, mais veuvage, ce qui est fort différent. Peut-on mettre cependant cette méprise assez grave sur le compte de l'ignorance ou de l'étourderie du graveur?

Une raison s'y oppose. Le P. Secchi traduit : veuve d'un poisson galiléen. Or, la grammaire de toutes les langues eût exigé le génitif ἰχθύος, et il n'y a que ces quatre lettres ἰχθύ.

Mais ce qui coupe court à toute discussion, c'est que le mot Γαλιλαίῳ n'existe pas. L'inscription ne porte pas la moindre traçe de la lettre Γ. Tout au contraire, on lit distinctement ..... ρα λιλαίω, la lettre ρ est nettement tracée, sans grattage ni surcharge; dans cette partie, le marbre est parfaitement lisse.

La conjecture du P. Secchi n'est pas cependant dépourvue de toute autorité, indépendamment de la sienne. Elle a été acceptée par les docteurs Franz, Windischmann et Dübner. L'expression de Poisson galiléen, en parlant des disciples du Christ, est employée dans plusieurs passages de l'Évangile, mais il ne semble pas qu'elle ait été en usage en dehors des textes sacrés. M. Rossignol ajoute que l'empereur Julien ne s'en servait que comme d'un terme de mépris. Il est en effet contre toute vraisemblance qu'elle se rencontre dans un monument qui est un acte d'adoration. Mais, d'après nous, ce monument est au moins d'un siècle antérieur à Julien.

Nous inclinons pour notre part en faveur de la restitution proposée par M. Rossignol :

ἰχθὺ χερσίν σ' ἦρα λιλαίεο, δεσπότα σῶτερ.

Elle est non seulement la plus conforme aux empreintes qui subsistent encore, mais la plus plausible et la plus rationnelle, celle qui se lie le mieux à ce qui précède et à ce qui suit : la prière est adressée à ἰχθύς, — qui n'est autre que le Maître Sauveur, δεσπότα σῶτερ ; — à ἰχθύς, que le fidèle a tenu dans ses mains, χερσίν σ' ἦρα, et qui invoque ce souvenir. La concordance de cette particularité avec le témoignage de saint Cyrille de Jérusalem sur la manière de recevoir les espèces eucharistiques est même un argument décisif en faveur de l'interprétation de M. Rossignol.

Nous en tenant donc à la thèse si bien développée par lui, nous écarterons, pour les mêmes motifs les leçons proposées :

Par M. Wordsworth : ἰχθὺς χαῖρέ μοί : O sacer piscis, salve mihi, etenim cupidissime desidero.

Par dom Pitra : ἰχθύι χεύοιτ'ἀρὰ λιλαίω δεσπότα σῶτερ. Ad piscem mea effundatur oratio. Te enixe precor, domine Salvator.

Par M. Lenormant : ἰχθὺ χαρίζον μ' ἄρα. Accorde-moi cette grâce, etc.

Par le P. Garrucci : ἰχθύ χεῖρε ἄραρα λιλαίομαι....., etc. O piscis, ecce manus paratas, teneam te, domine Salvator.

Et enfin, par M. Marriott : ἰχθύι χεῖρας ἄραρα· λιλαίω, etc. Tous plus ou moins en désaccord avec les traces visibles sur l'inscription.

ΛΙΛΑΙΩ. Suivrons-nous la leçon de M. Rossignol jusqu'au bout.

Λιλαίομαι, dit-il, est un verbe exclusivement moyen ; on n'a pas le droit de le remplacer par la forme active λιλαίω ; on le peut d'autant moins que tout verbe actif suppose un régime et que celui-ci n'en a pas.

On résoudrait la difficulté en admettant avec M. Rossignol que, dans un moment de distraction, le graveur aura réuni par un trait les deux lettres ι et ο de λιλαίω, en une seule ω.

Ce qui donne le sens :

« Hâte-toi, maître Sauveur, sois-moi promptement secourable, » paraphrase de la prière de David passée dans notre liturgie : « Domine, ad adjutorium meum intende et ad » adjuvandum me festina. »

L'explication est très ingénieuse, même un peu subtile; ce qui n'est pas une raison pour qu'elle ne soit pas exacte. Ce n'est pas la seule fois que M. Rossignol ait pris à partie le graveur, le poète et même les interprètes de l'inscription. Ni les uns ni les autres ne sont irréprochables ; des Éduens du troisième siècle ne passeront jamais pour des hellénistes bien raffinés, fussent-ils sortis des écoles Méniennes. Surtout, ils n'étaient pas gens à prendre grand souci d'un régime resté en l'air, quand d'ailleurs leur pensée leur semblait assez nettement exprimée.

.......Τὴρ σέ λιτάζομε φῶς τὸ θανόντῶν.

(Vers 8.)

Les premiers mots de ce vers sont à peu près illisibles, et les épigraphistes ne sont parvenus qu'à proposer des restitutions incertaines et divergentes. Leur expérience et leur sagacité se trouvent en défaut, ou plutôt c'est l'inscription elle-même qui se dérobe et qui échappe à ses commentateurs. Ils se sont aidés cependant de la partie intacte pour en reconstituer, avec beaucoup de vraisemblance, le sens intégral.

Les expressions λιτάζομε φῶς τὸ θανόντῶν sont une lumière qui éclaire non seulement le huitième vers, mais le poème entier. Tout le monde traduit : je t'en supplie, ô lumière des morts ! C'est donc une pensée, un chant de deuil, une prière pour les morts, une sorte de *De profundis*. Personne n'hésite sur ce point et ainsi le travail se simplifie. Mieux

que cela : nous avons ici la formule si souvent répétée dans l'office des Morts : *Lux perpetua luceat eis.*

Il ne reste donc plus à retrouver que les deux premiers mots de ce vers : M. Rossignol a lu Εὐθὺ ἀοσσητήρ, et traduit : « Vite au secours ! » Ce serait la pensée du vers précédent, mais avec cette différence que ἀοσσητήρ étant adjectif, il faudrait sous-entendre le verbe, « intende ou festina », ou même plus simplement encore le verbe substantif, qui serait nécessaire pour établir la liaison.

La rectification proposée par M. Rossignol (λιλαίεο pour λιλαίω), nous donnerait, il est vrai, ce verbe indispensable, à la condition cependant que l'usage en autoriserait l'emploi dans deux acceptions très différentes, l'une, neutre ou réfléchie : désirer très vivement ; l'autre, active : voler au secours.

Si l'on peut hésiter sur Εὐθὺ ἀοσσητήρ, les commentateurs qui ont suivi d'autres pistes ne semblent pas aboutir à de meilleurs résultats. Le P. Secchi et M. Lenormant ont pris pour point de départ la diphtongue initiale ΕΥ qui est, sinon certaine, au moins probable ; mais dans la confusion qui la suit, ce qu'ils parviennent à démêler, ce seraient les mots : Εὖ εἴδοι ou εὖ εὕδοι..... μή]τηρ σέ. Pectorius souhaiterait à sa mère de bien voir ou de bien dormir, c'est-à-dire la vision béatifique : — dans la première hypothèse, le repos bienheureux ; dans la seconde : Εὖ εὕδοι, serait l'analogue de *Bene quiescat* des inscriptions latines, et cette leçon serait admissible si les caractères étaient moins incertains ; quant à Εὖ εἴδοι, la vision béatifique, les Grecs disaient à l'optatif ἴδοιμι dans le sens de voir et εἰδείην dans le sens de savoir. On ne doit pas asseoir une interprétation sur la supposition du barbarisme ; ce serait, dit M. Rossignol, la ruine de l'épigraphie. En matière d'inscriptions comme en matière pénale, il y a une présomption en faveur de l'innocence.

Dom Pitra propose : Σὺθι μοί ἡγητήρ, Sis mihi dux propitius ; M. Dübner, Σῦθι ἀοσσητήρ, ces deux versions donneraient le verbe qui nous manque ; mais M. Rossignol nous fait observer

que la forme σῦθι (de σεύομαι), n'est que très rarement employée, selon le témoignage d'Hésychius, et que d'autre part sa rectification de λιλαίω en λιλαίεο rend ce recours inutile.

Quant à l'hypothèse du P. Garrucci : εὖ εἴλω μήτηρ σὲ λιτάζομι. « Ut devota mente accipiam, mater oro te lucem mortuorum. » On peut lui opposer les mêmes fins de non recevoir εἴλω de αἱρέω est un barbarisme, il faudrait ἕλω. Il n'en diffère que d'un iota, mais cet ι est de trop. Dans le doute il faut présumer la correction. Et puis cette donnée nous jette dans un ordre d'idées tout autre de celui où le texte nous a placé jusqu'à présent. Le P. Garrucci prend soin de nous expliquer que dans ce passage ce n'est pas sa mère à lui dont Pectorius invoque le souvenir, mais la bienheureuse vierge Marie, la mère de tous les fidèles, dont il implore l'assistance ; et quelle relation établit-il entre la vierge Marie et la lumière des morts ? « Ut te devota mente accipiam. » Ce qu'on demande à la lumière est d'éclairer, de guider ; c'est surtout à cela qu'elle sert, et telle nous paraît du moins l'interprétation la plus naturelle du Φῶς τὸ θανόντῶν.

L'inscription votive d'Eutychios. — Si pour justifier cette parenthèse nous nous demandions pourquoi cette invocation au Christ lumière des morts, l'inscription nous répondrait qu'il s'agit précisément des morts. Mais le Christ n'est-il pas aussi la lumière des vivants ? N'y aurait-il pas ici quelque allusion spéciale ?

A l'époque où nous reporte ce monument funéraire, c'est du moins la thèse que nous exposerons tout à l'heure, le paganisme semblait se résumer dans le culte d'Apollon. Il essayait de se raviver à cette divinité restée populaire, les autres dieux n'existant plus guère que nominalement dans le panthéon officiel. A Autun, sous le règne de Constance Chlore, on lui bâtissait un temple dont nous voyons encore la ruine. Dans certaines provinces de l'empire, Apollon lui-même cherchait à se survivre dans le culte de Mithra,

divinité empruntée à l'Orient et qui avait les mêmes attributs ; sous le nom de Mithra, il était honoré à la cour de Dioclétien et à celle de Constantin avant sa conversion.

Or, Apollon, s'il était le dieu de la lumière était aussi le dieu de la mort. Son nom signifie destructeur. Il avait exterminé le serpent Python ; c'est lui qui, dans Homère, est chargé de détruire l'armée des Grecs. Mais s'il détruisait les humains, il les éclairait dans le monde, sans cependant franchir le seuil des enfers où Pluton régnait sans partage.

Le dieu Soleil, la lumière des vivants, s'arrêtait à la limite de cet empire. Le Christ, c'était la lumière de l'éternité à laquelle les païens ne croyaient guères, et dans ce contraste s'établissait une des faces de l'antagonisme des deux religions, au profit de la nouvelle. Pectorius qui vivait au milieu de cette lutte, avait donc un motif spécial pour affirmer, lui aussi, ce grand dogme chrétien, le couronnement de sa foi, son expression finale et consolatrice, la lumière éternelle du Christ, Φῶς τὸ θανόντῶν, qui est le dernier mot de son poème funéraire.

Mais Apollon conserva longtemps dans nos contrées, et dans bien d'autres sans doute, ses fervents et ses fidèles. Nous n'avons pas à en chercher bien loin la preuve. Nous la trouvons ici ; dans notre musée lapidaire, à côté de celle de Pectorius, on peut lire l'inscription votive d'Eutychius :

ΙΗΤΗ[ρι]
ΦΛΕΣΙΜ[ϐρο]
ΤΩΑΠΟ[λλω]
ΝΙΑΝΑΣΣ[ηε]

ΦΕΣΟΥΚΡΗΣΙ
ΑΝΦΑΕΣΦΟΡΩ
ΕΥΧΗΝΕΘΗ
ΚΕΝΕΥΤΥ

« Au médecin, à l'illuminateur des mortels, à Apollon, à » la reine d'Éphèse portant la lumière, Eutychius accomplis- » sant un vœu a consacré ce monument. »

L'ex-voto d'Eutychius donne lieu à un rapprochement qui n'est pas sans intérêt. Il paraît que les figures de Diane, reine d'Éphèse, ses images, ses statuettes en or, en argent, ou en d'autres métaux moins précieux, étaient l'objet d'un commerce assez lucratif. Aussi la prédication de saint Paul à Éphèse fut-elle vue de très mauvais œil par les orfèvres et les industriels qui fabriquaient des temples et des images de Diane et qui en tiraient d'assez beaux bénéfices : « Non modicum quæstum », dit saint Paul. Un certain Démétrius s'était mis à la tête du mouvement et remplissait la ville de ses clameurs. — Que vient faire ici ce Juif? disait-il. Il enseigne que les ouvrages de nos mains ne sont pas des dieux ! Il insulte la grande déesse, honorée dans toute l'Asie et dans tout l'univers !

» Il veut ruiner notre commerce ! — Et tous de crier : Diane ! la grande Diane d'Éphèse ! Il y eut émeute au théâtre, et la populace allait faire un mauvais parti aux chrétiens. Ceux-ci qu'on allait accuser d'être les instigateurs de la révolte durent dissoudre leurs églises. » (Act. Ap., XIX.)

L'inscription d'Eutychius nous apprend que le commerce avait pénétré à Augustodunum et que la grande Diane d'Éphèse y comptait des adhérents.

On peut encore rapprocher du monument de Pectorius une inscription latine recueillie au musée de Poitiers.

Q.....es; præclara Dies : nos : XPE guberna
Omnibus introiacentibus esto lucerna.

Le Christ y est invoqué, comme le flambeau de ceux qui sont couchés sous le monument; c'est la pensée de celui de Pectorius : Φῶς τὸ θανόντων.

Les trois derniers vers sont l'épitaphe ou le mémento de toute une famille disparue depuis seize siècles :

Ἀσχάνδιε (πά)τερ τῷ μῷ κεχαρισμένε θυμῷ,
Σὺν μ......................τοισιν ἐμοῖσιν,
Ι............................μνήσεο Πεκτορίυο.

« Aschandius, mon père, très cher à mon cœur, avec (ma » mère) et les miens.......

» (Mes proches)......... souvenez-vous de Pectorius. »

On peut supposer avec la plus grande vraisemblance que le second mot du dixième vers dont la première lettre est certaine, est le mot μητρί (ma mère). Quant au onzième, on n'aperçoit sur le marbre que la haste de la première lettre I.

Les restitutions qu'appellent les dixième et onzième vers ne sont plus, à vrai dire, du domaine de l'épigraphie, elles ne relèvent que de l'imagination.

Dom Pitra, les PP. Secchi et Garrucci, MM. Rossignol et Otto Pohl, proposent la lecture :

Σὺν μ(ητρί γλυκερῇ καί πᾶσιν τοῖ)σιν ἐμοῖσιν.

Ou des équivalents qui diffèrent peu. « Avec ma douce mère (ou ma mère Glycère, — le père est nommé, pourquoi la mère ne le serait-elle pas ?) Mais ce n'est qu'une conjecture.

Et le docteur Wordsworth :

Σὺν μοι ἀεί καί μεῖνον ἐνί στήθεσσιν ἐμοῖσιν

« Reste toujours avec moi dans mon sein, *in meo pectore*, allusion, paraît-il, au nom de Pectorius. On ne s'arrête pas, ajoute M. Rossignol, à de pareils enfantillages, et nous sommes un peu de son avis.

Enfin, M. Dübner :

Εὖ σύν μητρὶ βίον διάγοις καὶ τοῖσιν ἐμοῖσιν.

« Sois heureux dans la vie, avec ma mère et tous les miens. »

La pensée est assurément fort touchante. Mais ce n'est encore qu'une pure hypothèse.

Plus importante et surtout plus difficile serait la restitution vraie du vers onzième et dernier, malheureusement elle n'a comme point de départ que le signe I qui serait le commencement de la première lettre. Sur cette inconnue, sur ce vide, l'imagination des savants hellénistes s'est donné carrière et voici ce qu'ils proposent :

Le docteur Franz : Ἰχθὺν ὁρῶν υἱοῦ μνήσεο Πεκτορίου, et M. Dübner avec cette variante : Ἰχθὺν δ'εἰσόρων μνήσεο Πεκτορίου.

« En présence ou dans la contemplation du Christ (d'Ἰχθύς) souviens-toi de Pectorius. »

MM. Borret et Leemans intervertissent l'ordre des mots : Ἵλαθι καί ψυχῆς μνήσεο Πεκτορίου.

« Sois propice (à qui s'adresse cette prière ?) et souviens-toi de l'âme de Pectorius. »

M. Rossignol :

Ἰχνοῦμαι σε τεοῦ μνήσεο Πεκτορίου.

« Je t'en supplie, souviens-toi de ton Pectorius. »

Le P. Secchi : Ἱλασθεὶς υἱοῦ σέο μνήσεο Πεκτορίου.

« Sois favorable, souviens-toi de ton fils Pectorius. »

M. Wordsworth :

Ἵλαθι καί δούλου μνήσεο Πεκτορίου.

« Sois propice et souviens-toi de ton serviteur Pectorius. »

Le P. Garrucci :

Ἰχθύος ἐν δείπνῳ μνήσεο Πεκτορίου.

« Au festin d'Ἰχθύς, souviens-toi de Pectorius. »

A cette dernière leçon M. Rossignol fait au P. Garrucci qu'il ménage peu, deux objections, l'une purement grammaticale qui a cependant sa valeur. Ἰχθύος ἐν δείπνῳ, signifie non le repas fait avec le Poisson, mais le repas fait par le

Poisson; la seconde est tirée du sens mystique auquel s'attache évidemment le P. Garrucci : « Souviens-toi de Pectorius au moment de la messe, où tu reçois l'Eucharistie. » Or, à tant faire que de demander un souvenir, est-il probable qu'on se soit borné à le demander à ce seul moment ?

Dom Pitra, MM. Otto Pohl et Kirchoff :

Ἰχθύος εἰρήνῃ μνήσεο Πεκτορίουο.

et M. Lenormant avec cette variante :

Ἰχθύος εἰρήνῃ σέο μνήσεο Πεκτορίουο.

« Dans la paix d'Ἰχθύς, souviens-toi de ton Pectorius. »

Si nous avions à décerner le prix de composition entre ces illustres concurrents, notre suffrage serait sans valeur. Nous déclarons notre incompétence. C'est le texte qui manque. Les substitutions proposées sont fort ingénieuses; on s'est efforcé de les lier à la pensée du poème par des soudures habiles, malheureusement c'est la pensée elle-même que nous n'avons pas.

Au fond le problème est celui-ci : quel est le mort ? Si l'on s'en tient à la construction grammaticale, le mort serait Aschandius, ce père chéri dont Pectorius conserve si précieusement le souvenir au fond de son cœur, auquel il aurait élevé ce monument de sa piété filiale. Ce serait donc lui, Pectorius, le survivant.

Mais alors, pourquoi lui-même demande-t-il un souvenir ? A qui le demande-t-il à des vivants ou à des morts ? Les inscriptions des catacombes autorisent ces deux hypothèses ; souvent les morts se recommandent au souvenir et aux prières des vivants; souvent aussi les vivants y prient pour les morts et leur demandent de prier pour eux. Il n'est pas jusqu'aux sépultures païennes qui ne témoignent d'un sentiment analogue, tant la croyance à l'immortalité est au fond de l'âme humaine. L'inscription trouvée à Autun, MASVETVS QVÆSTOR MANET CIN..... HIC, n'est peut-être que le cri d'un

désespéré. Pour en revenir à la nôtre, nous sommes incliné à croire que Pectorius les unit tous, les morts et les vivants, dans une même pensée, dans un même destin. La preuve, c'est le mot Σύν qui commence le dixième vers et qui est en toutes lettres. Ils sont donc ensemble, dans ce monde ou dans l'autre, et Pectorius ne les sépare pas dans le legs qu'il leur fait de son souvenir, ou dans la prière qu'il leur adresse de ne pas l'oublier. Quelque parti que l'on prenne, sous quelque face qu'on tourne et retourne ce problème, il reste insoluble.

Nous n'y avons d'ailleurs aucun intérêt. Qu'ils aient été dispersés par un vent d'orage ou qu'ils soient morts paisiblement dans leurs foyers, que Pectorius ait été enlevé prématurément à l'affection des siens, ou qu'il ait achevé sa vie auprès de leurs tombeaux dans une solitude peuplée de leurs mémoires, ils sont étrangers à l'histoire, et depuis quinze ou seize siècles leurs poussières sont restées enfouies dans les sépultures de Saint-Pierre-l'Étrier, sous une épitaphe amphibologique dont le secret nous échappe.

On est loin de s'accorder sur l'époque à laquelle appartient notre inscription, et ce n'est pas une des moindres difficultés qu'elle soulève. Quant à une date précise il ne saurait en être question. Les noms inscrits sur ce tombeau ne se rattachent à aucun événement, ne rappellent aucun fait connu. Leur physionomie grammaticale ne fournit aucune indication certaine sur leur origine ni sur leur nationalité. Le grec lui-même n'en est pas la preuve puisqu'il était la langue liturgique. La famille de Pectorius était-elle du pays éduen, était-elle grecque, romaine ou gauloise, avait-elle été appelée à Augustodunum par des fonctions administratives ou militaires, ou par des raisons de commerce, ou par des motifs religieux? Nous ne savons rien à cet égard et toutes les hypothèses sont permises. Le seul témoi-

gnage qu'elle ait rendu d'elle-même est l'énergie de ses croyances, leur orthodoxie et la tendre affection qui unissait tous ses membres.

Le lieu de la sépulture ne nous renseigne pas mieux sur sa situation sociale. Celui-ci était voisin des palais, mais un cimetière est le rendez-vous de tous les morts, qu'ils aient habité des palais ou qu'ils aient été des malheureux sans asile. Il est vrai cependant que le souci d'édifier un tombeau n'est pas ce qui en aucun temps a préoccupé les déshérités de la vie. Ceux-ci avaient le leur ; ils reposaient dans un monument à eux, l'inscription était l'œuvre d'un poète, ce qui implique une certaine distinction d'éducation, d'habitudes et de relations, que ce poète fut l'un d'eux ou l'un de leurs amis. Ajoutons qu'elle est la seule qui ait été trouvée dans ce vaste polyandre de Saint-Pierre-l'Étrier où tant de générations ont mêlé leurs cendres et qui a été remué et fouillé depuis de longs siècles.

Quant aux matériaux employés, une simple plaque de marbre ne peut nous dire que le monument fut bien somptueux. Le marbre ne pouvait être ni bien précieux ni bien rare dans cette ville dont les ruines ont été longtemps la richesse. Ces circonstances d'ailleurs ne nous aideraient pas dans une recherche purement chronologique.

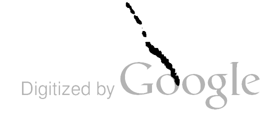
C'est donc, en somme, à l'inscription elle-même que nous devons demander les renseignements les plus utiles. Ce qui nous frappe tout d'abord, c'est la solennité de cette manifestation. Quels motifs avaient ces morts de parler aux vivants, s'ils n'avaient été que des personnages obscurs et s'ils avaient vécu dans une société pacifiée ? Remarquons encore qu'ils ne se contentent pas ici d'un simple ornement, d'un emblème, d'une de ces sentences ou de ces devises qu'on recontre si souvent à Rome et ailleurs sur les tombes chrétiennes. Il s'agit ici de tout un programme de devoirs religieux prescrits et commandés au nom du Christ maître souverain et sauveur.

A quel moment a-t-il été plus nécessaire de rappeler ces devoirs et de fortifier les courages, si ce n'est celui de l'épreuve? Or, cette époque est précisément celle qu'ont signalée dom Pitra et le docteur Franz entre 190 et 202. Les Églises traversaient une crise terrible; l'hérésie, d'abord; l'hérésie envahissante, active et pernicieuse qui troublait les consciences; puis les persécutions qui faisaient d'amples moissons de martyrs. Le sang des vingt mille chrétiens égorgés avec saint Irénée, sur un ordre de Septime Sévère, fumait encore dans les rues de Lyon, laissant une longue impression de terreur. C'est donc avec raison que ces commentateurs ont considéré notre inscription comme contemporaine des plus grands événements qui aient pesé sur les hommes de notre race, l'hérésie de Manès[1] qui attaquait leur foi, la persécution qui menaçait leurs vies. « Aut abeunte secundo sæculo, dit le docteur Franz, aut ineunte tertio. »

On a dit que l'inscription d'Autun, loin de justifier l'admiration qu'elle a inspirée à dom Pitra dans la ferveur de sa découverte, n'était point cette pierre précieuse, cette perle incomparable qualifiée par lui et par Franz de joyau poétique, *Cynœlium ;* mais à l'étudier de sang-froid, une œuvre de décadence; qu'en conséquence il fallait la reléguer le plus bas possible au-dessous de la seconde moitié du sixième siècle. Nous ne pouvons souscrire à ce jugement.

Il est certain que les meilleures causes peuvent être compromises par des excès de zèle, c'est-à-dire, en pareille matière, par des admirations excessives. Nous regrettons qu'il en ait été ainsi pour notre inscription. Après les premiers élans d'enthousiasme sont venus les critiques et les dénigrements; on s'est aperçu que ce texte fourmillait de

1. Ajoutons ici une observation intéressante de M. Otto Pohl. Le dogme de la résurrection des morts avait, dit-il, une signification puissante dans le combat contre le gnosticisme; il présentait, grâce à saint Irénée, une relation intime avec l'Eucharistie.



fautes contre la syntaxe et la versification ; que ce bijou poétique était émaillé de solécismes et de barbarismes. Il y en avait un surtout qui sautait aux yeux, le Μνήσεο du dernier vers. Et l'opposition vivement conduite par M. Rossignol sur ce terrain de la « grécité » avait facilement raison de ses adversaires qui ne répliquaient pas.

Le temps a calmé ces dissentiments. Nous n'avons plus aujourd'hui à prononcer entre des panégyristes et des détracteurs. Mais il reste la question posée par M. Rossignol : l'inscription d'Autun est-elle ou non une œuvre de décadence ?

Si l'on entend par là l'œuvre d'un poète ne s'exprimant pas dans une langue très pure, nous sommes volontiers de son avis et son opinion est à la rigueur démontrée. Il y a un barbarisme flagrant, Μνήσεο est indéniable. Mais là précisément n'est pas la question ; essayons de la rétablir sur son véritable terrain.

Les exemples ne sont pas rares, de très grands poètes qui n'ont eu à leur disposition que des idiomes en formation, des langues qui n'avaient ni grammaires ni règles bien définies ; l'auteur ou les auteurs quels qu'ils soient de la *Chanson de Roland,* qu'ils s'appellent Théroulde ou Chrestien de Troyes[1], n'en sont-ils pas moins poètes. Et quelles belles anthologies on ferait avec les légendes chevaleresques ou ou religieuses du groupe si nombreux de la pléiade des minnesangers, des poètes provençaux, des Bertram de Born, des Sordello de Mantoue, qui ont tous chanté dans des langues relativement barbares. Si le même fait ne se produit pas dans les périodes dites de décadence, c'est moins parce que les facultés d'expression se seraient apauvries, mais parce que la sève poétique se serait épuisée.

Est-ce bien le cas de notre inscription ? Le poète ici tra-

1. Rappelons cependant le dernier vers du poème qui nomme son auteur :

Ce fait la geste que *Turoldus* declinet.

vaille sur un thème qu'il s'est imposé ; ce n'est point son invention personnelle, il ne fait pas œuvre de création mais il a entrepris de résumer en cinq ou six vers quelques dogmes d'une portée immense. Il doit remplir ce cadre sans le dépasser, sans que l'orthodoxie ait à s'offenser d'une expression douteuse. Ne comptons cependant pour rien ce mérite déjà grand d'une telle difficulté vaincue, et voyons si ce poète ne trouvera pas à frapper sur ce thème liturgique l'empreinte de sa forte originalité et qui sera la marque de son génie. C'est tout le drame de la vie présente, tout le poème de la vie future, qu'il s'agit d'enfermer en quelques vers. La vie présente est comme toutes les choses et tous les êtres qui l'entourent, mortelle ; mais si elle obéit à l'ordre d'Ἰχθύς elle devient sa famille, avec le baptême elle recevra la vie immortelle. Elle aura en partage la sagesse et toutes les richesses qu'elle communique. Les eaux du baptême qui coulent éternellement l'ont purifiée, le corps du Christ qui est l'aliment des saints la conduira à cette existence bienheureuse où brille la lumière des morts, Ἰχθύς le Maître souverain, le Sauveur, qui entendra sa prière. Tout le christianisme est là, et la succession des siècles n'y ajoutera rien.

Tel est le cadre superbe que s'est tracé l'inspiration de Pectorius, ou l'auteur, quel qu'il soit, de l'inscription. Ce cadre a-t-il été rempli ? Personne n'a élevé un doute à ce sujet. L'expression est à la hauteur de la pensée et des mystères qu'il célèbre. Les vers sont pleins, bien frappés et sonores. La rudesse, s'il y en a quelque trace, est tempérée par la douceur du rhythme hellénique. L'invocation à la lumière des morts est un trait sublime. La liturgie le répète sans cesse sur le cercueil des trépassés [1] ; et Châteaubriand l'a rencontré lorsqu'il a cru voir briller le « phare de la mort » au sommet de la grande Pyramide. [2]

1. Et lux perpetua luceat eis.
2. *Génie du christianisme*, liv. III, ch. I.

En admettant qu'elle soit l'œuvre d'un poète barbare, d'un contemporain de Clovis ou de Grégoire de Tours, il faut convenir que ce barbare n'était pas dépourvu de toute littérature. Il emprunte à Homère une de ses épithètes favorites et même une fin de vers. Mais c'est d'Eschyle surtout qu'il se rapproche, par la nature de l'inspiration, qui est religieuse chez tous deux, bien que puisée à deux sources très différentes, par la facture de son vers, par ses épithètes monumentales, par ses hexamètres qui semblent taillés dans le même roc, martelés à la même forge que ceux du *Prométhée enchaîné*. Qu'importe alors que Μνήσεο soit un barbarisme ! Qu'importent les expressions χρῆσαι pour χρῆσε, λιτάζομε pour λιταζόμαι ? Laissons donc de côté ses défectuosités si justement qu'elles aient été relevées. Que dom Pitra ne se soit pas montré bien sensible à ces transcriptions phonétiques dont nous venons de citer des exemples, mais qu'autorisait sans nul doute la prononciation populaire, il ne faut pas en faire un trop gros crime à sa jeunesse et à son enthousiasme. D'autres cependant qui n'avaient pas cette excuse, le P. Secchi, M. Lenormant, le P. Garrucci, qui savaient aussi quelque peu le grec, ont partagé son admiration, et c'est un érudit, un helléniste incontestable dont M. Rossignol ne récusera pas l'autorité, M. Dübner enfin, l'éditeur si connu de nombreuses éditions de l'antiquité classique, qui a caractérisé notre inscription par ces deux mots : *Eximia elegantia*.

Si la pureté, l'élégance, les qualités du style peuvent aider à reconnaître l'âge d'une littérature et le mérite d'un auteur, ce n'est pas assurément aux inscriptions tumulaires qu'il faudrait demander de pareilles indications. Ce n'est pas en ce sens que nous voulons entendre le proverbe : Menteur comme une épitaphe. Nous tenons volontiers comme sincères les regrets et les louanges dont les vivants ne sont jamais avares envers les morts, les uns par vanité, les autres par une réelle affection. Mais de quelque sentiment qu'il pro-

cède, ce genre de littérature ne peut nous renseigner que sur le degré de culture des vivants ; à vrai dire ce genre ne mérite pas ce nom ; il est non seulement local, il est individuel, chacun y parle son langage, celui de la région, de la condition où il est né, selon les formes et les habitudes qui lui sont familières. On ne saurait en tirer aucune induction utile pour caractériser une époque. Leur brièveté même serait un obstacle à toute comparaison. Ajoutons que, même composées par des lettrés, les inscriptions sont souvent fautives, surtout si elles sont dans une langue savante ou étrangère.

« J'ai peine à comprendre, — dit M. Rossignol, comme » dernière conclusion de son travail, — qu'un juge aussi » expérimenté que Franz, ait pu supposer ce monument de » la fin du deuxième siècle. S'il en est qui porte sa date » avec soi, c'est assurément celui-là. Les fautes de tout » genre que nous y avons relevées et qui accusent à la fois » l'ignorance de l'orthographe, de la syntaxe, de la propriété » des mots, de la métrique et de la prosodie, nous obligent, » sans contredit, à la descendre quatre ou cinq siècles » environ plus bas que ne l'a fait Franz, c'est-à-dire à la » seconde moitié du cinquième siècle, et nous ajouterons » qu'arrivé là, si nous pouvions éprouver un scrupule ce » serait d'avoir fait tort à l'époque plutôt qu'à l'inscription. »

Qu'il nous soit permis d'en appeler de cette sentence. Il est évident que M. Rossignol ne s'est pas rendu compte de ce qu'était la langue grecque à Augustodunum. Elle était exactement ce qu'elle est de nos jours. Or, ni les grammaires, ni les dictionnaires, ni les plus savants professeurs n'ont le pouvoir de faire d'une langue savante une langue vivante. C'était une langue morte.

De ce fait, qui est indéniable et que prouve d'ailleurs notre inscription, les conséquences sont faciles à tirer : le grec n'était que transplanté sur notre sol, sur une terre non préparée à le recevoir ; il ne s'y est point enraciné, c'était un arbre mort, son feuillage ne s'y est point renouvelé. Il n'y

a jamais eu de printemps. On ne peut lui appliquer la fameuse comparaison d'Horace :

Ut sylvæ foliis pronos mutantur in annos.....

Si nous trouvons un peu froide la tendresse de Pectorius qui en est réduite à emprunter la formule d'Homère : Τῷ μῷ κεχαρισμένε θυμῷ, ce n'est pas que l'expression en elle-même soit insuffisante, mais elle nous paraît comme figée sous le moulage désormais rigide et immobile d'une langue morte.

Ne parlons donc pas ici d'époques ni de saisons littéraires, de printemps ni d'automne, de sève ni de décadence. La langue d'Homère, d'Eschyle, d'Euripide et d'Aristophane a pu être épelée, récitée même si l'on veut, par les écoliers d'Eumène ; elle n'a pas vécu chez nous comme langue parlée, populaire, se prêtant aux formes spontanées de la pensée, aux besoins, à l'infinie variété des contacts de la vie. Elle ne s'y est point assouplie et son emploi courant ne peut que rappeler les dialogues latins d'Erasme à l'usage des écoliers de son temps. De là ces incorrections, cette orthographe vocale qui constituent aux yeux des érudits de véritables contraventions, mais qui étaient imposées par la prononciation, par l'usage courant et dont ne se choquaient pas des Gaulois à demi latinisés ou hellénisants.

A l'appui de ces considérations nous pouvons invoquer le témoignage de saint Irénée, qui était Grec de naissance cependant et qui a écrit en grec au moins une partie de son traité *Adversus hæreses.*

« N'attendez pas de nous, disait-il, qui demeurons chez » les Celtes, qui nous servons presque toujours d'une langue » barbare, ni cet art de bien dire qui ne nous a pas été » enseigné, ni la force du style, ni l'élégance des paroles » ornées. » [1]

1. Iren. I, præf.

Au milieu de nos populations dont la vraie nationalité ne devait se dégager que plusieurs siècles plus tard, — encore cette observation ne s'applique-t-elle guère qu'à Augustodunum qui, à raison du croisement des races, avait sa physionomie particulière, — deux idiomes se trouvaient en présence : le latin, la langue de l'*Imperium*, la langue administrative et militaire; le grec, qui resta longtemps la langue officielle de l'Église. Mais celle-ci n'était guère qu'à l'usage des clercs et des lettrés. Cette tradition, l'Église romaine ne l'a abandonnée que plus tard et à regret, dit M. Gaston Boissier. Parmi les épitaphes des papes que M. de Rossi a retrouvées, celle de saint Corneille, mort en 352, est la seule qui soit en latin. Dans plusieurs inscriptions funéraires les mots latins sont écrits en caractères grecs; quelques-unes présentent une mélange assez étrange des deux langues : « Julia Claudiane in Pace et Irenê. » Ce n'est que dans les galeries les plus récentes que le latin domine sans partage.

Lors de son passage à Autun, Constantin qui, sous l'inspiration d'Eumène, venait de décréter la restauration des écoles Méniennes, a pu concevoir le projet d'y créer un centre d'études et d'en faire une Athènes du Nord. Mais il avait des projets plus vastes qui devaient bientôt lui faire oublier celui-là. Il ne songeait rien moins qu'à transporter Rome sur les rives du Bosphore, et à faire, au besoin, de Constantinople, la capitale d'un empire grec. Que pouvait peser dans la pensée du maître du monde, la restauration des écoles d'Autun? La tentative n'a donc pas abouti; elle n'était pas viable dans ce coin de la Gaule celtique, et toutes les circonstances démontrent que cette langue dépaysée, s'est éteinte sans passer par les phases d'une lente décadence, mais bien par une disparition rapide et presque subite, à mesure que l'élément indigène a pris le dessus. Ajoutons qu'à l'époque mérovingienne, où M. Rossignol veut faire descendre notre inscription, le latin lui-même était tellement

altéré qu'il était devenu méconnaissable. A plus forte raison le grec; il était d'ailleurs abandonné dans les épitaphes.

Eumène, ce Grec authentique, cet Athénien de race et d'origine, Eumène lorsqu'il est en présence des empereurs à Trèves, ou qu'il reçoit Constantin dans sa ville de Flavia, est-ce en grec qu'il s'exprime? Nullement. C'est en latin qu'il leur adresse ses harangues.

Trois générations de rhéteurs n'avaient pas suffi pour faire que dans cette ville même le grec fût devenu la langue populaire. Et c'est ici le point capital que nous tenions à établir. Dans ce pays si foncièrement gaulois, le grec n'a été qu'une langue importée, entretenue à l'aide d'une culture artificielle qui ne se rattachait à la langue mère que par des racines qui ne tardèrent pas à se dessécher, par les enseignements des premiers apôtres. Or, il est sans exemple qu'une langue provienne de greffe ou de bouture, si elle n'est imposée par la conquête comme l'a été le latin lui-même ou par la disparition des races autocthones.

On voit la conclusion à laquelle ces réflexions nous amènent. S'il y a eu quelque témérité à faire remonter notre inscription à une époque trop rapprochée de celle où l'influence grecque-chrétienne paraît avoir dominé à Augustodunum, ce serait une témérité plus grande encore de la reléguer à des temps postérieurs, où la langue grecque avait complètement disparu. Nous arrivons ainsi à la fin du troisième siècle, et, comme dernière limite à la paix de Constantin, sans pénétrer plus avant dans le secret, à jamais perdu, de cette tombe.

J. ROIDOT.

Erratum. — P. 286, ligne 22, au lieu de *Cynœlium,* lisez *Cymœlium.*

BIBLIOGRAPHIE.

Le P. Giamp. Secchi. — *Epigramma greco-christiano de primi secoli.* Roma, 1840.

Dom Pitra. — *Annales de philosophie chrétienne,* 1840-1842.

Docteur Franz. — *Christliches Denkmal von Autun.* Berlin, 1841.

Docteur Windischmann. — *Archiv für Theologische Literatur.* Regensburg, 1842.

Borret et Leemans. — *Het mormoren opschrift van Autun,* in de Katholick, 1843.

Spicilegium Solesmense. — De inscriptione græca et christiana reperta infra urbem Augustodunum, illustrata variorum notis et dissertationibus, iisque partim ineditis, Parisiis, 1852, t. Ier.

Dans ce volume sont résumées les opinions des docteurs Wordsworth, Dübner, Borret et Leemans.

F. Lenormant. — *Mémoire sur l'inscription d'Autun.* Paris, 1855.

Leblant. — *Inscriptions chrétiennes de la Gaule,* 2 vol., Paris, 1856-1865.

J.-P. Rossignol, membre de l'Institut. — *Explication et Restitution de l'inscription chrétienne d'Autun.* Paris, 1856. — Sa lettre au P. Garrucci.

Le P. Raphael Garrucci. — *Inscription de Pectorius.* — *Appréciation des motifs produits par M. Rossignol, de l'Institut, pour attribuer au septième siècle l'inscription d'Autun.* Paris, 1856.

Mariott. — *The Autun inscription. Various reading of the Autun inscription, in the testimony of the Catacombs.* London, 1870.

Kirchoff. — *Corpus inscriptionum græcarum,* t. IV. Berolini, 1877.

Otto Pohl. — *Das ichthys monument von Autun.* Berlin, 1880.

Maunoury. — *L'Inscription d'Autun,* plaquette de 5 pages, octobre 1875, chez Chrétien, à Nîmes.

Une vingtaine de publications.

Au moment de publier ces lignes nous avons la douleur d'apprendre la mort du cardinal Pitra, survenue à Rome, lorsque nous mettions la dernière main à ce travail où son nom figure à toutes les pages. On a vu qu'il fut le premier interprète de cette inscription, l'un de ceux qui la sauvèrent de la destruction et qui la mirent en lumière.

Il fut mêlé aux controverses dont nous venons d'essayer l'analyse, et il y prit une part aussi active que brillante ; mais ce n'est plus le moment d'évoquer ce souvenir ; ce contraste entre les agitations littéraires de la jeunesse et le silence définitif de la mort est un avertissement, et comme une dernière leçon que nous donne l'illustre cardinal. Laissons donc de côté ces discussions d'autrefois pour ne parler que de notre deuil ; il est sans doute en même temps celui de la science et de l'Église, mais nous n'avons pas qualité pour élever la voix en leur nom. Qu'il nous soit permis du moins de déposer sur ce cercueil encore ouvert le très modeste hommage de la Société Éduenne, et de lui adresser cet adieu suprême au nom de ceux qui furent honorés de sa bienveillance et de son amitié.

Dom Pitra n'avait jamais perdu de vue sa chère inscription de Saint-Pierre-l'Étrier. Elle avait été l'objet de ses premiers travaux archéologiques, elle fut l'une de ses dernières sollicitudes. Tout récemment encore il donnait à l'un de ses amis des instructions qu'il signait d'une main défaillante pour lui demander de nouvelles recherches sur les lieux mêmes où elle avait été trouvée. Cet ami s'est empressé, avec un zèle pieux, de répondre à ce désir du mourant.

Ses recherches lui firent découvrir le propriétaire du terrain où la fouille avait été pratiquée; mais cet homme était octogénaire, et il demeurait à quelque distance. Son grand âge, la rigueur de la saison, son état de santé, ne permettaient guère de se rendre à Saint-Pierre. Il se décida néanmoins, en dépit de ces obstacles, à faire acte de bonne volonté, presque de courage, en accompagnant notre ami. Il se rappelait très bien que, le jour même, les morceaux de marbre provenant de la fouille étant encore épars sur le sol, il était venu du petit séminaire *un grand jeune abbé* qui lui avait demandé de les lui vendre. Ce grand jeune abbé n'était autre que le futur cardinal.

Le temps a marché. Les vies humaines, même les mieux employées, s'écoulent vite et laissent peu de traces. Il n'en fut pas ainsi pour dom Pitra des années du petit séminaire. On ne quittait pas ces beaux lieux faits pour le recueillement et la prière sans quelque serrement de cœur. On y avait vécu en famille ; élèves et professeurs associés aux mêmes études y partageaient les mêmes jeux. Que de belles promenades faites ensemble dans les montagnes et dans les bois, et le soir dans les causeries, sur la magnifique esplanade, au murmure des bassins, que de rêveries échangées ! Je vais bientôt quitter cette maison, disait le jeune abbé, mais je ne l'oublierai jamais ; en quelque lieu que la Providence m'appelle, je conserverai toujours le souvenir de ces beaux horizons. Son interlocuteur n'avait pas oublié non plus. Ce n'était pas un épisode à noter, ce n'était qu'un mot, moins que cela peut-être, une impression. Mais c'était un de ces mots qui donnent le son de l'âme, une de ces impressions qui semblent tracer le cours de la vie, une de ces soirées calmes et solennelles qui se fixent à jamais dans la mémoire. Dom Pitra était une de ces âmes ardentes et concentrées qui n'oublient jamais ; ce souvenir du petit séminaire le suivit sans doute à Solesmes; il revit

plus d'une fois, dans son imagination de poète, cette scène d'adieux, cette vieille cathédrale détachant au loin sa grande ombre dans les lueurs du couchant, cette promenade silencieuse la veille d'un départ. Il n'oublia jamais ni la maison où il avait passé les heureuses années de l'enfance et de la première jeunesse, ni ses compagnons de jeux et d'études, ni ses frères en sacerdoce, ni le petit séminaire d'Autun. Tout cela s'appelle la patrie.

Mais sa vocation était tracée d'avance; dom Pitra était né bénédictin. L'un de ses premiers travaux à Solesmes fut d'achever une œuvre déjà commencée, et dont nous dirons quelques mots tout à l'heure : *la Vie de saint Léger*. Puis, sous l'inspiration de dom Guéranger, il aborda la publication de son *Spicilège*, vaste recueil de textes des pères grecs quelques-uns découverts, d'autres revus et contrôlés par lui, et dont les premiers volumes qui se suivaient à quelques années d'intervalle fondèrent sa réputation dans l'Europe savante.

A Solesmes l'illustre dom Guéranger présidait aux destinées de l'ordre bénédictin ; Pie IX régnait à Rome, — deux grandes lumières et deux grandes âmes, — tous deux, intelligences supérieures, apprécièrent bientôt le mérite et les aptitudes du jeune savant. La continuation du *Spicilège* était sans doute une œuvre importante, mais Pie IX avait des vues plus hautes et un projet plus vaste ; il s'entendit avec le supérieur de Solesmes, et c'est en vertu de cet accord qui honore également leur mémoire que dom Pitra fut appelé à Rome pour être associé à la pensée d'un grand règne et d'un grand pape.

Il ne s'agissait plus cette fois d'enrichir de nouveaux épis la couronne déjà touffue du *Spicilège,* mais d'une étude qui intéressait la chrétienté tout entière ; le Saint-Père se proposait de rechercher les circonstances et de vérifier les points de doctrine qui avaient amené la séparation de

l'Église d'Orient. Sans renouveler les anciennes controverses, sans refaire l'histoire du schisme de Photius[1], on pouvait cependant à l'aide de la critique moderne et de documents nouveaux remonter aux pièces originales, restituer les textes, les actes des conciles de Constantinople, les correspondances des papes avec les empereurs et les patriarches de Byzance, revoir les écrits des anciens pères grecs, et peut-être trouver dans la révision du grand procès du neuvième siècle les éléments d'un rapprochement et d'un retour à l'unité. Cette tâche était ardue, le labeur immense; mais Pie IX avait maintenant sous la main un travailleur infatigable et dom Pitra était trop bénédictin pour lui répondre : *Recuso laborem.*

Les documents recueillis dans le cours de cette mission ont été publiés à Rome sous le titre de *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta*. Le pape Pie IX reconnut ses services en l'élevant, sans le faire passer par les degrés intermédiaires de la hiérarchie, à la plus haute dignité de l'Église. Il le fit cardinal au titre de Saint-Calixte, le 16 mai 1863.

Nous n'écrivons pas sa biographie; le temps, les éléments, la compétence surtout nous manqueraient. La biographie du cardinal Pitra nous semble consister surtout dans l'étude de ses œuvres, et ce ne serait point ici le lieu. Le cardinal Pitra était évêque de Porto et de Sainte-Rufine, bibliothécaire de la sainte Église romaine, protecteur des Bénédictins de France, des Cisterciens, des Frères des Écoles chrétiennes, etc., et enfin membre de la commission instituée pour les études historiques par le pape Léon XIII. Il faisait en outre partie des congrégations romaines de la Propagande, des Études, des Rites et de l'Index.

1. Le très intéressant travail de l'abbé Jager, *Histoire de Photius*, était en 1854 à sa deuxième édition.

Il habitait le palais de Saint-Calixte qui est aussi un monastère. Il était le seul cardinal français résidant à Rome.

Dans ce palais qui était, disons-nous, un monastère, il resta bénédictin, partageant sa vie entre le travail et la prière, une vie austère et mortifiée sous la pourpre. Tout entier à ses fonctions et à ses devoirs, il ne fit plus en Bourgogne que de courtes et rares apparitions ; la dernière, le 6 septembre 1875. Il vint ce jour-là présider une de nos séances publiques, la voiture qui devait le conduire à la gare l'attendait. Il y prit cependant la parole et, dans une brillante improvisation dont notre procès-verbal a retenu la substance, il traça tout un programme d'études sur les origines grecques de l'Église d'Autun ; à cette thèse, développée avec un art merveilleux, et comme preuve de la rapide extension du christianisme dans la Gaule, Son Éminence rattachait la découverte de symboles chrétiens récemment trouvés à Trèves, dans les sépultures des soldats de la légion *Pia Félix* qui, après avoir pris part au siège de Jérusalem par Titus, avait été envoyée sur les bords du Rhin pour combattre les Germains.

Quelqu'un ayant eu occasion de lui rappeler à ce moment sa *Vie de saint Léger,* ne parlons pas de cela, répondit-il, c'est une œuvre de jeunesse et un livre à refaire. » Il ne le refit jamais.

C'était un jugement trop sévère que l'auteur pouvait seul se permettre; il ne sera pas définitif. Ce livre avait été le commencement de la réputation de dom Pitra, et il la méritait. L'éloquence et l'imagination sont au moins de beaux défauts, et il n'est pas donné à tout le monde d'y atteindre. Ces défauts puisqu'on ne veut pas les reconnaître pour des qualités, étaient ceux de notre temps et de notre jeunesse. L'enthousiasme qu'avaient excité le *Génie du Christianisme* et les *Études historiques,* n'était pas encore refroidi ; on était en pleine sève d'admiration pour Walter Scott, Michelet, Augustin Thierry, — Michelet surtout !..... mais il est inutile

d'insister. Dans la *Vie de saint Léger,* œuvre d'érudition solide, de recherches savantes, de préparation consciencieuse, le montant du style qu'il faut attribuer à la jeunesse et à l'inexpérience, un peu trop peut-être de couleur et de chaleur d'imagination n'ont besoin ni de nos éloges ni de nos excuses.

Jusqu'au dernier moment le cardinal Pitra resta fidèle non seulement à ses amis, mais à son pays. Patriote jusqu'aux moelles, il portait dans son cœur les deuils de la France.

Il était simple d'accueil, obligeant, charitable, toujours prêt à rendre service, témoignant son intérêt pour ceux qu'il avait connus autrefois ; aimable, affectueux, dans l'intimité sa conversation était cordiale, enjouée, spirituelle ; quand le sujet s'y prêtait il s'animait et s'élevait facilement à l'éloquence. Son érudition était immense ; elle était, selon l'expression d'un diplomate, une bibliothèque sans fenêtres ; mais s'il nous est permis de compléter la pensée, une bibliothèque où il se concentra dans ses travaux, mais où chacun pouvait pénétrer, dont il faisait volontiers les honneurs et qui s'ouvrait sur des galeries inexplorées où lui seul pouvait porter la lumière. Ce qu'il fallait surtout admirer par-dessus tant de qualités brillantes, c'était chez lui la bienveillance et la bonté, ou plutôt cette vertu éminemment chrétienne, la charité pour les humbles comme pour les grands, surtout pour les humbles.

J. R.

15 février 1889.

ÉPIGRAPHIE AUTUNOISE

MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES

(SUITE) [1]

INSCRIPTIONS AUTUNOISES

RECUEILLIES HORS D'AUTUN

Nous avons dit plus haut qu'il semblait utile de joindre aux textes épigraphiques, découverts à Autun, ceux qui concernaient l'histoire de cette ville et que le hasard des événements avait dispersés tant en France qu'à l'étranger. Nous sommes parvenus à en réunir une trentaine qui se répartissent inégalement sur une période de quinze cents ans. Ce sont, pour la plupart, des épitaphes dont le texte, quelque bref qu'il soit souvent, apporte toujours de précieux éléments à l'histoire locale et donne lieu à des éclaircissements, à des recherches, à des rectifications qui n'auraient pas trouvé place ailleurs.

1. Cf. *Mémoires de la Société Éduenne*, nouvelle série, t. VII, p. 193 et suiv.; — t. VIII, p. 333 et suiv.; — t. IX, p. 463 et suiv.; — t. X, p. 361 et suiv.; — t. XI, p. 317 et suiv.; — t. XII, p. 267 et suiv.; — t. XIII, p. 291 et suiv.; — t. XIV, p. 147 et suiv.; — t. XV, p. 387 et suiv.



I

Époque indéterminée.

SCS RHETITIVS EPS ÆDVENSIS CCCXIV

Saint Rhétice, évêque d'Autun, qui assista au concile de Rome en 313, à celui d'Arles en 314 et mourut, selon toute apparence, vers 334, avait été inhumé au polyandre de Saint-Pierre-l'Étrier, dans le cercueil où avait été déposé le corps de sa femme[1]. Ce tombeau n'était pas éloigné du lieu où reposait primitivement saint Cassien. Au dix-septième siècle [2], il était placé, depuis quand, on l'ignore, dans l'église de Saint-Pierre-l'Étrier. D. Ruinart l'y vit et observa qu'il était creusé dans le mur, sous une petite voûte, « sub fornice parvo, in muro ecclesiæ cavatum. » On y lisait l'inscription récente citée en tête de cet article. [3]

Ce tombeau qui était placé du côté de l'épître et ne portait ni marque ni inscription anciennes, paraît avoir été enlevé vers le milieu du dix-huitième siècle [4]. On n'en possède aucun dessin, mais la description de D. Ruinart me paraît rappeler assez fidèlement celui de saint Mellon dans la crypte de Saint-Gervais à Rouen, dont l'abbé Cochet a donné un croquis dans sa *Seine-Inférieure historique et archéologique* [5]. Quant à la date, CCCXIV, qui termine l'inscription, ce n'est pas celle de la mort de saint Rhétice mais celle du concile d'Arles auquel il assista.

1. Gregor. Turon. *De gloria confessorum*, cap. LXXV.
2. Munier, *Hommes illustres*, p. 23.
3. *Hist. littér. de la France*, in-4°, 1733, t. I, B, p. 60. — *Gall. christ.*, t. IV. col. 329. — Gagnare, *Hist. de l'Église d'Autun*, p. 12.
4. Duchêne, *Autun chrétien; sa naissance et ses progrès sous le gouvernement de ses évêques*, p. 12. (Ms. de ma bibliothèque.)
5. 2e édit. Paris, Derache, 1866, in-4°, p. 138.

II

Circa IX sæculum.

† ADALGERIVS HIC QVIESCIT EPISCOPVS

Adalgaire qui monta sur le siège épiscopal d'Autun en 875, s'était mis en route pour Rome en 893 lorsque, passant par Tournus, il tomba malade et y mourut en l'abbaye de Saint-Philibert « qu'il avait toujours honorée de sa bienveillance et de sa protection[1] ». On l'inhuma dans la crypte de l'église abbatiale où son tombeau se voyait encore au siècle dernier. Il était placé dans la chapelle de gauche, du côté de l'épitre de celle de saint Valérien, et il n'y avait pas d'autre inscription que celle citée en tête de cet article.[2]

Juénin fait remarquer quelle vénération avaient pour Adalgaire les religieux de Tournus, puisqu'ils l'avaient mis en parallèle avec saint Valérien dont le tombeau était derrière l'autel de la chapelle du milieu, et avec saint Philibert dont les reliques avaient bien pu reposer pendant quelques années dans le cercueil de pierre qui était aussi derrière l'autel de la troisième chapelle. Le savant chanoine de Tournus croit cependant devoir faire observer, « 1° qu'il n'y a pas d'apparence que ce soit sitôt après la mort d'Adalger, que son tombeau a été placé dans un lieu si honorable, mais seulement dans la suite des tems, car la chapelle n'étoit pas aparemment encore bâtie ; au moins Falcon nous assure que l'autel de la chapelle du milieu ne fut élevé que plus de 60 ans après ; 2° que le cercueil n'est pas de la

1. Juénin, *Nouvelle Histoire de l'abbaïe royale et collégiale de Saint-Filibert et de la ville de Tournus*, Dijon, Ant. de Fay, 1733, in-4°, p. 62.
2. Le P. Chifflet, *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus*, Dijon, Chavance, 1764, in-4°, p. cix.

même pierre que la couverture sur laquelle on lit : *Adalgerius hic quiescit episcopus.* Il est même trop petit pour cette couverture. Ainsi il y a encore lieu de douter s'il y a là autre chose du tombeau d'Adalger que cette pierre qui couvre le cercueil. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce tombeau est vuide aujourd'hui; et que, dans l'abbaye de Tournus, on n'a jamais fait aucun office de cet évêque. »[1]

III

Circa X sæculum.

HIC POSITVS QVONDAM REQVIEVIT LEODEGARIVS
OSSA TENET CVIVS BROVILVS ECCE LOCVS
SED CINEREM TVMVLVS HIC HABET ALMIFLVVS
ET VIIII VNCIAS.

Cette inscription se lit sur la table de pierre sur laquelle est posé le tombeau de saint Léger dans la crypte de Saint-Maixent. Les deux premiers mots de la première et de la troisième ligne sont aujourd'hui cachés par la boiserie de l'autel, mais ils étaient visibles au siècle dernier et nous les transcrivons d'après la copie conservée à la bibliothèque de Poitiers[2]. M. Babinet[3] et D. Pitra[4] qui n'avaient pas connu cette ancienne copie ont proposé des restitutions qui n'offrent plus d'intérêt aujourd'hui que nous possédons le texte véritable. Quant à la date de l'inscription voici ce qu'en dit D. Pitra : « Il est manifeste que l'inscription est postérieure aux translations du saint corps et qu'elle date du retour des

1. Juénin, ouv. cité, p. 62.
2. Manuscrits, *Cartons des vues des monuments du Poitou.* — Nous devons la connaissance de cette copie à l'obligeance de notre confrère, M. Alfred Richard, aujourd'hui archiviste du département de la Vienne.
3. *Vie de saint Léger, évêque d'Autun*, Poitiers, Saurin, 1834, in-8°.
4. *Histoire de saint Léger*, Paris, Waille, 1846, in-8°, p. 424.

moines de Saint-Maixent à leur abbaye, par conséquent du dixième siècle. Le mot *almifluus* est tout à fait de cette époque. On le trouve dans une vie de saint Hadelein que les Bollandistes placent au dixième siècle et attribuent au bienheureux Notker [1]; dans la vie de saint Richar, par Ingelrame, abbé de Saint-Riquier, de la fin du dixième siècle. » [2]

IV

Ann. 1139.

ECCLESIÆ PAX ET PATER PAVPERVM.

Étienne de Bagé, fils de Gauceran seigneur de Bagé, succéda à Norgaud sur le siège d'Autun. Il était déjà évêque en 1112. Vers la fin de sa vie, il se retira en l'abbaye de Cluny et y mourut en 1139, entre les mains de Pierre le Vénérable. On l'inhuma derrière le chœur de l'église, à côté de la place du grand prieur. Son épitaphe était gravée sur le mur voisin [3]. On n'en a conservé que les mots cités en tête de cet article.

V

Ann. 1163.

QVARTO CALENDAS IANVARII OBIIT STEPHANVS PIÆ MEMORIÆ SANCTÆ METENSIS ECCLESIÆ EPISCOPVS ANNO AB INCARNATIONE MILLESIMO CENTESIMO SEXAGESIMO TERTIO.

Étienne de Mousson-Montbéliard, que nos historiens locaux ont appelé Étienne de Bar, était fils de Thierry I de

1. *Acta SS. Bolland.* 3 februar., p. 375.
2. D. Mabillon, *Acta SS. ord. S. Bened. sæculi II*, ad vitam S. Richarii *Prolegom.* n° 3.
3. Gagnare, *Hist. de l'Église d'Autun*, p. 113. — Pignot, *Histoire de l'ordre de Cluny*, Autun, Dejussieu, 1868, in-8°, t. III, p. 437.

Mousson-Montbéliard et d'Ermentrude de Bourgogne, fondateurs et bienfaiteurs de la cathédrale Saint-Lazare d'Autun. Élevé dans le clergé de l'église de Vienne sous les yeux de son oncle, Guy de Bourgogne, archevêque de cette ville, lequel fut pape sous le nom de Calixte II, Étienne de Montbéliard devint évêque de Metz en 1119, et mourut en sa ville épiscopale le 29 décembre 1163[1]. On l'enterra dans sa cathédrale au côté droit du chœur. Lorsqu'on ouvrit son tombeau, en 1521, on trouva jointes à ses ossements trois épingles à *pallium* ornées de pierres précieuses, une crosse d'ivoire emmanchée de bois, et, à l'endroit du cou, une croix de plomb sur laquelle se lisait l'inscription citée en tête de cet article. [2]

Gagnare[3] affirme que Étienne de Montbéliard était chanoine d'Autun.

VI

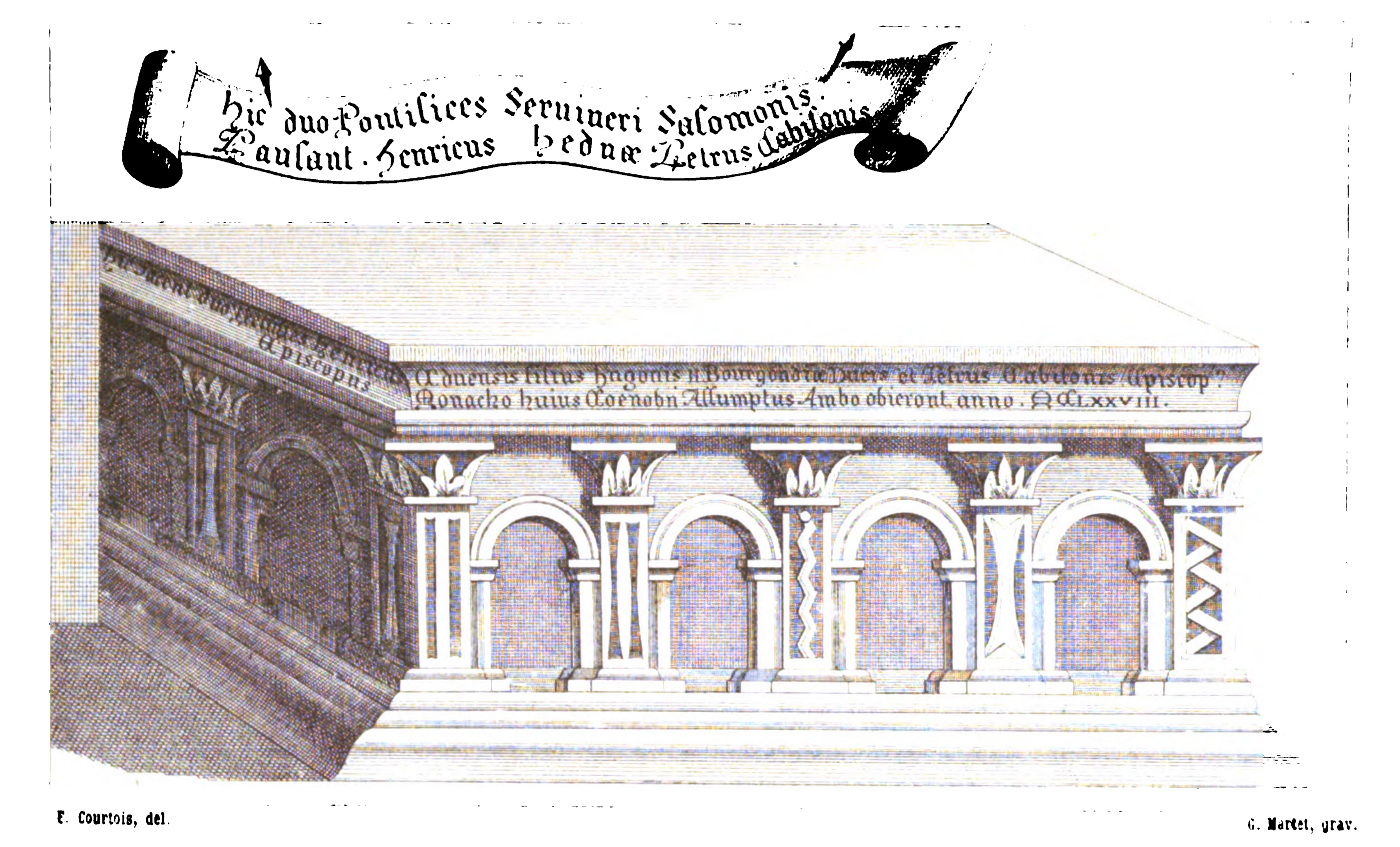
Ann. 1178.

HIC IACENT DVO ILLVSTRISSIMI PRÆSVLES HENRICVS EPISCOPVS EDVENSIS FILIVS HVGONIS II BVRGVNDIÆ DVCIS, ET PETRVS CABILONENSIS EPISCOPVS EX MONACHO HVIVS CŒNOBII AMBO OBIERVNT ANNO MCLXXVIII.

Henri de Bourgogne fils de Hugues II, duc de Bourgogne[4], et de Mathilde sa femme, monta sur le siège épiscopal d'Autun vers 1148. Il mourut, en 1178, à Cîteaux où il s'était retiré quelque temps auparavant et fut inhumé dans

1. Léon Vieillard, *Documents et Mémoire pour servir à l'histoire du territoire de Belfort*, Besançon, Jacquin, 1884, grand in-8°, p. 97, 176, 197 et 270.
2. *Gallia christiana*, t. XIII, col. 748.
3. *Histoire de l'Église d'Autun*, p. 509.
4. C'est à tort que Gagnare (ouv. cité, p. 116), le fait fils de Hugues III.





F. Courtois, del.

G. Martet, grav.

TOMBEAU DE HENRI DE BOURGOGNE, ÉVÊQUE D'AUTUN,
DANS L'ÉGLISE DE L'ABBAYE DE CITEAUX
1178

D'après D. PLANCHER

cette abbaye avec Pierre, évêque de Chalon-sur-Saône. Leur tombeau était le cinquième contre le pignon du transept de l'église, du côté du midi[1], près de l'escalier par lequel on montait au dortoir[2]. Ce tombeau en forme d'autel, ainsi que le représente D. Plancher[3], avait ses trois côtés visibles décorés d'arcatures aveugles en plein-cintre, séparées par des pilastres romans d'ornementation variée, surmontés de chapiteaux supportant un entablement sur lequel se lisait l'inscription citée en tête de cet article. Sur la muraille était écrit en caractères gothiques :

HIC DVO PONTIFICES SERVI VERI SALOMONIS
PAUSANT HENRICUS EDUÆ PETRUS CABILONIS.

Cette dernière inscription est partout citée ainsi[4]; nous n'observons aucune variante; mais il n'en est pas de même pour la première. Si Moreau de Mautour, D. Martène et D. Durand l'ont transcrite telle que nous l'avons donnée, en revanche D. Plancher supprime le mot *illustrissimi* et, plus loin, au lieu de *episcopus ex monacho hujus cœnobii*, lit *episcopus monacho hujus cœnobii assumptus*. Quant à sa date, nous reconnaissons avec Moreau de Mautour qu'elle est postérieure à celle du tombeau. A défaut d'autres preuves, les caractères gothiques le témoigneraient suffisamment.

1. *Description des principaux monuments de l'abbaye de Cisteaux*, par M. Moreau de Mautour. (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. IX, p. 206).
2. *Gallia christiana*, t. IV, col. 396.
3. *Histoire de Bourgogne*, t. I, p. 298.
4. En outre des ouvrages cités plus haut, V. le P. Berthault : *l'Illustre Orbandale ou l'histoire ecclésiastique de la ville et cité de Chalon-sur-Saône*. Chalon, P. Cusset, 1662, in-4°, t. II, p. 403. — *Voyage littéraire de deux bénédictins*, Paris, Delaulne, 1717, in-4°, 1re partie, p. 206.

VII

Ann. 1304.

. . . . VENERABILIS ISTE GIRARDUS
ARDUA QUI GESSIT HUC VOTO RITE VOCATUS
HIC FUIT EXPERTUS, DOCTUS, PRUDENS ET APERTUS.
IPSE NICOSIÆ FUIT ARCHIEPISCOPUS URBIS
UTILIS ECCLESIÆ CYPRI MISERIS QUOQUE TURBIS
MILLE TRECENTI CURREBANT QUATUOR ANNI.

Girard, chanoine d'Autun, doyen de Langres et archevêque de Nicosie, en l'ile de Chypre, mort, d'après son épitaphe, en 1304, et d'après les auteurs du *Gallia christiana,* en 1315, fut inhumé à Paris, dans le chœur de l'église de l'abbaye de Sainte-Geneviève, au pied du roi Clovis, à droite, près des degrés de l'autel, sous une tombe de cuivre portant les vers cités en tête de cet article[1]. Millin qui les a reproduits dans ses *Antiquités nationales*[2] indique deux variantes, l'une au second vers : *hac voce* au lieu de *huc voto,* et l'autre au sixième vers : *annis* pour *anni.* Il ajoute que Girard était représenté sur sa tombe (au trait probablement), et qu'autour de sa tête on lisait ces mots :

VIRTVS VERA DEI PROPITIETVR EI.

Un mémoire réductif des fondations de la cathédrale d'Autun, portant la date de 1693[3], mentionne un « acte sans signature ni milliaire par lequel apper que Messire Girard Nichosiensis, archevesque, doyen de Langre et séneschal

1. *Gallia christiana*, t. IV, col. 650, et animadversiones, col. xiij.
2. Tome V, art. LX, p. 89 et 95.
3. Fol. 18 v°. (Arch. départ. de Saône-et-Loire.)

d'Autun[1], donna le vas prétieux d'argent en forme d'évesque mitré pour reposer la teste de saint Cosme, et que, pour l'anniversaire dudit sieur Girard, Hugues de Vianges, son nepveu, chanoine d'Autun, abbé de Saint-Estienne, constitua sur son héritage de Vianges cent dix sols tournois de revenus ». Il semble qu'aux dix-septième et dix-huitième siècles l'on n'était plus très d'accord sur la nature et la destination de la châsse donnée par Girard, témoin ce passage de l'*Histoire de l'Église d'Autun* publiée en 1774[2] : « Le chef de saint Lazare fut placé respecteusement dans une châsse qui fut donnée pour cet usage par Girard, évêque de Nicosie, doyen de Langres et sénéchal de l'église d'Autun. Elle est de bois couverte de lames de cuivre doré et argenté, et étoit ornée de perles et de pierres précieuses. »

VIII

Ann. 1453 et 1461.

CY GIST NOBLE HOMME ANTHOINE DE BRANCION ESCVIER ET DAMOISELLE MARGVERITE DE MONTIEV SA FEMME A LEVRS VIVĀS SEIG^{r} ET DAME DE VISARGENT ET DE SAVLDŌ ET TRESPASSA LAD. DAM^{elle} LAN M IIII^{c} LIII ET LED. ESCVIER LAN M IIII^{c} LXI LE 3e IOVR DE NOV^{bre}. DIEV AYT LEVRS AMES. AMEN.

Lorsque Palliot transcrivit cette épitaphe, elle était gravée sur une tombe placée « en l'église paroissiale de Saint-Germain de Sens en Bresse chalonnaise[3], en la nef, devant l'autel du rosaire. »[4]

1. Majordome ou maître d'hôtel de l'évêque.
2. P. 338. — V. encore notre *Épigraphie autunoise*, t. I, p. 18.
3. Canton de Saint-Germain-du-Bois, arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire).
4. Biblioth. nation., dép. des Mss., collect. de Bourgogne, 18, p. 500. (Tiré de Palliot, t. III, f° 435.)

Marguerite de Montjeu était fille de Jean, seigneur de Montjeu-en-Montagne et de Montjeu-en-Autun, et de Philiberte Pioche. Elle avait épousé, en 1447, Antoine de Brancion, fils de Hugues, seigneur de Visargent, et en avait eu trois fils et une fille.[1]

IX

Ann. 1483.

HIC IACET.D.FERRICVS
DE CLVGNIACO NATIONE
BVRGVNDVS IVRIS VTRI
VSQZ DOCTOR TITVLI
SANCTI VITALIS PRES
BYTER CARDINALIS EPI
SCOPVS TORNACEN.QVI
OBIIT DIE MARTIS VII
OCTOBR ANNO SALVTIS
MCCCCLXXXIII.
ORATE DEVM PRO SALVTE
ANIME EIVS.

Marbre blanc. — Long. $1^{m}97$.— Larg. $0^{m}77$. — Majuscules romaines.

Nous avons donné plus haut[2] tous les titres du cardinal Ferry de Clugny, nous n'y reviendrons pas ici. Cet illustre Autunois qui mourut le 7 octobre 1483, fut inhumé à Rome dans le chœur de l'église Sainte-Marie-du-Peuple sous une simple dalle de marbre blanc. Sur cette tombe qui est orientée de l'est à l'ouest, est gravé, dans la partie supérieure, un écusson en tiers-point, surmonté d'un chapeau à

1. L'abbé Doret et A. de Monard, *Recherches sur Montjeu et ses seigneurs*, Autun, 1881, in-8°, p. 69 et 75.
2. *Épigraphie autunoise. Saint Jean-l'Évangéliste*, art. II.

trois rangs de houppes. L'écu est *écartelé aux* 1 *et* 4 *de Clugny, c'est-à-dire d'azur à* 2 *clefs unies d'or mises en pal ; aux* 2 *et* 3... *à trois fleurs de lys de..... posées* 2 *et* 1 qui paraissent être de Menneserre [1]. Au-dessous de ces armoiries se lit l'épitaphe citée en tête de cet article. Nous en donnons le texte d'après Mgr X. Barbier de Montault [2] et M. Auguste Castan qui en devait un dessin au R. P. Joseph Laurençot, de la compagnie de Jésus [3]. L'auteur de la *Généalogie de la maison de Clugny* [4] donne de cette épitaphe un texte beaucoup plus long que celui que nous consignons ici, cela tient à ce que, ne copiant pas l'inscription d'après l'original, il y a incorporé un texte qui n'était qu'un commentaire de l'historien qu'il a cité.

Dans l'*Estat des fondations qui se font en l'église cathédrale d'Autun,* daté de 1530, on lit :

Mercuri die post Pascha, pro reverendissimo in Christo patre ac domino domino Ferrico de Clugniaco quondam cardinali et episcopo Tornacensi. Non jacet in ecclesia, tamen dicuntur septem psalmi in sua capella submissa voce. Post predictos psalmos dicitur processionaliter alta voce ante predictam capellam *Inviolata* cum oratione *Deus qui de beate Marie* quam celebrans missam debet dicere et pro predicta *Inviolata* fit distributio duorum francorum inter presentes pro tribus missis in dicta capella celebrandis die dicti anniversarii IIII gr. [5]

1. Menneserre portait : *d'argent à 3 fleurs de lys de sable;* telle est la désignation que l'on trouve dans l'*Extraict d'une vielle tapisserie où sont toutes les alliances anciennes de la maison de Clugny, qui est entre les mains de M. Le Belin, conseiller à Dijon.* (Biblioth. nation. Dép. des mss. Fonds français, n° 22300, p. 429.)

2. *Inscriptions bourguignonnes recueillies en Italie.* (*Mémoires de la Comm. des antiquités du départ. de la Côte-d'Or,* t. VIII (1873), p. 201.)

3. *Le Missel du cardinal de Tournai à la bibliothèque de Sienne,* p. 8. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,* 1881.)

4. C. Michard à Dijon, in-fol., S. D., p. 112.

5. Fol. liiij. (Arch. départ. de Saône-et-Loire.)

X

Circa ann. 1483.

MESSS.LES. DOYE.ET.CHAPPITRE.DE.LESGLISE.DE.CEAS.SOT.TEN9.
TOU . LES . IOURS . PERPETVELMENT . FAIRE . CÉLÉBRER . VNE
MESSE . AV . POINT . DV . COMMENCEMENT . DE. LA . ꝏ
GRANT . MESSE . EN . CEST . AVLTEL . DE . LA . GLORIEVSE .
VIERGE . MARIE . PAR . LVN . DES . SEIGNEVRS . ET .
CHANOINE . DE . CEANS . OV . PAR . LVN . DE . LEVRS . ꝏ
CHORIAVLX . POVR . LE . SALVT . DE . LAME . DE . FEV . ꝏ
MONSEIGNEVR . NICOLAS . ROLIN . CHEVALIER . ꝏ
SEIGNEVR . DAVTHVME . ET . DAYMERIES . CHACELLIER .
DE . TRÈS . HAVLT . ET . TRÈS . PVISSANT . PRINCE . MONSr .
LE . DVC . DE . BOURGOINE . ET . DE . BRABANT . ET . POVR .
MADAME . MARIE . DE . LANDES . SA . PREMIERE . FE-
ME . ET . POVR . TRÈS . REVEREND . PERE . EN . DIEV .
MESSSe . IEHAN . ROLIN . IADIS . EVESQVE . DE . CETTE .
EGLISE . ET . CITÉ . DEPVIS . CARDINAL . ET . EVESQ .
DOSTVN . FILZ . DESDIt . SEIGNEVR . DAUTHVME . ET . ꝏ
DE . MA . DAME . MARIE . ET . POUR . LEVRS . AVTRES .
ENFANS . PARES . AME . ET . BIEFAICTEVRS . PRIES . ꝏ
DIEV POVR EVLX.ꝏ

Pierre. — Caractères gothiques.

Cette inscription se lit en l'église Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône, sur une pierre encastrée dans le pignon du croisillon droit du transept. Elle était autrefois placée à côté de la chapelle de la Sainte-Vierge, ou *de Vères*, ou *des Enfans*, située au côté gauche du chœur [1]. Chaque ligne est encadrée d'un trait rouge. Les points qui séparent les mots sont tantôt rouges tantôt noirs, et certaines lettres qui sont ici

1. Le P. Berthaut, *l'Illustre Orbandale*. Chalon-sur-Saône, 1662, in-4°, t. II. p. 36.

figurées plus grandes que les autres sont également peintes en rouge.

Aucune date n'accompagne cette inscription qui, d'après son texte, ne peut être antérieure à la mort du chancelier Rolin arrivée en 1461, et qui nous semblerait plutôt n'avoir été placée qu'après la mort du cardinal son fils, c'est-à-dire après le 1er juillet 1483.

XI

Ann. 1500 et 1555.

CY GIST NOBLE PVISSANT Sgr ESTIENNE REGNARD ESCVIER Sr DE SOIRANS CONSEILLER ET MAISTRE D'HOSTEL ORDINAIRE DE LA MAISON DV ROY NOSTRE SIRE QVI TRESPASSA AV CHASTEAVL ET MAISON FORT DVDIT SOIRANS LE 17 DE DÉCEMBRE 1500. AVSSY Y GIST MESSIRE CLAVDE REGNARD CHLER Sr DVD. ANTHVLLY ET MYON Qi TRESPASSA LE 4 DE MAI 1555.

Lorsque Palliot copia cette inscription sur une tombe placée dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Vincent de Fouffrans-lès-Soirans [1], à une lieue d'Auxonne, une partie était couverte par le balustre du grand autel. [2].

Claude Regnard, seigneur d'Antully [3], dont il est parlé à la fin de cette épitaphe, était fils de Louis Regnard, seigneur de Soirans, chambellan du roi et son bailli d'Amont, au comté de Bourgogne en 1490. Il avait épousé Jeanne de Montjeu dont il sera question à l'article XVI.

1. Fouffrans (autrefois Soffrans), commune de Soirans, canton d'Auxonne, arrondissement de Dijon (Côte-d'Or).
2. Biblioth. nation. dép. des mss. Coll. de Bourgogne, 18, p. 510. (D'après Palliot, t. III, fol. 190.)
3. Antully, canton et arrondissement d'Autun.

XII

Ann. 1505.

PUTRIDA GUILLERMI BURGENSI MEMBRA RECONDIT
SAXUM HOC; NATALI TERRA HEDUENSIS ERAT,
THEOLOGO SACROS HAUSIT DE FONTE LIQUORES
PARISIIS : THOMÆ TETRICA SCRIPTA LEGENS
DIVINÆ LONGO FACTUS SUDORE PROFESSOR
LEGIS; DOCTORUM PRÆFUIT INDE CHORO.
LONGA FORET SERIES, VITAM PRÆCLARAQUE DICTI
TEXERE FACTA VIRI : HÆC SIT TIBI NOSSE SATIS.
PAUCA HABUIT; SED NON EGUIT, CONTEMPSIT HONORES
PAUPERE SUB TECTO TEMPORA LONGA TRAHENS.
ANNOS POST MILLE ET QUINGENTOS QUINTUS INIBAT
NONAQUE POST DECIMAM MENSIS APRILIS ERAT,
CUM JAM CENTENUM CANUS TRANSIRET IN ANNUM,
CESSIT AB HUMANIS PROVIDUS IPSE PATER.
CUM LEGIS ADDE PRECES ANIMÆ SUCCURRE BENIGNUS
ABSTE NIL ALIUD PULVIS ET OSSA PETUNT.

Cette épitaphe se lisait, au siècle dernier, sur un des piliers de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié dans l'église des Mathurins, à Paris. Millin qui nous l'a transmise [1] affirme sans hésiter que Guillaume Bourgeois, mort à l'âge de cent ans passés, le 19 avril 1505, était né à Autun ; cela est possible, mais l'expression « natali terra Heduensis erat » peut très bien signifier l'Autunois et ne pas s'appliquer précisément à la ville d'Autun, le nom patronymique de Bourgeois étant très répandu en Bourgogne.

1. *Antiquités nationales*, t. III, église des Mathurins, p. 13.

XIII

Ann. 1507 et 1516.

CY GISENT NOBLES HOMMES Mre JEHAN SAULNIER EN SON VIVANT ABBÉ DE CERVON, CONSEILLER DU ROY NOSTRE SIRE AU PARLEMENT DE DIJON, ET Mre JEHAN CHAMPRIET SON NEPVEU LICENCIÉ EZ DROITS SIEUR DE MASSE LEQUEL JEHAN SAULNIER A DONNÉ A L'ÉGLISE DE CÉANS POUR PRIER DIEU POUR SON AME DEUX CENT LIVRES, ET LEDIT CHAMPRIET POUR SEMBLABLE CAUSE TRENTE LIVRES ET TRESPASSÈRENT ASSAVOIR LEDIT SAULNIER LE DIX MARS 1507 ET LEDIT CHAMPRIET LE 22 JANVIER 1516.

PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES. AMEN.

Jean Saulnier, abbé de Cervon[1], official de l'Église d'Autun et conseiller-clerc au parlement de Bourgogne, fut pourvu et reçu les 2 et 13 mars 1498, par suite de la mort de Jean Charvot. Il mourut le 10 mars 1507 et fut enterré devant le grand autel des Jacobins de Dijon. L'épitaphe ci-dessus qui était gravée sur sa tombe a été publiée en partie par Paillot dans son *Parlement de Bourgongne*[2]. Nous en avons trouvé le texte complet dans le manuscrit n° 53 du fonds Bouhier. [3]

Jean Saulnier portait pour armes *une teste de more bandée et accostée de trois estoilles*[4]. On célébrait son anniversaire le 29 mai :

XXIX^a maii, pro magistro Johanne Saulneri quondam canonico eduensi, cum thumulo alta voce in navi ecclesie sancti Nazarii,

1. Canton de Corbigny, arrondissement de Clamecy (Nièvre).
2. P. 162.
3. Biblioth. nationale départ. des mss. Fonds français, 24019, p. 289.
4. Bibl. nat. départ. des mss. Fonds français, n° 8226 (vol. II de la collection de Bourgogne, fol. 131).

dicuntur septem psalmi in fine *Congregati* cum orationibus assuetis. Canonicus percipit quattuor albos; sacerdos duos albos; non promotus unum album. Jacet in ecclesia Jacobitarum Divionensium. [1]

XIV

Ann. 1522.

CY GIST RÉVÉREND PÈRE MESSIRE PHRT DAMAS EN SON VIVANT PROTHONOTAIRE ET DOYEN DE SEMEVR EN BRIONNOIS CHANOINE DE S[t] LADRE D'OSTVN CVRÉ DE MELLECEY DE LENAZ ET DE FAVLTRIÈRES QVI TRESPASSA LE VIII IOVR D'OCTOBRE LAN MIL V[c] XXII. PRIÉS DIEV POVR SON AME.

Cette épitaphe se lisait autrefois sur une tombe placée dans l'église paroissiale de Saint-Vincent de Marcilly [2], en la chapelle Notre-Dame qui était celle des Damas, seigneurs de ce pays [3]. Des trois cures dont Philibert Damas était titulaire, il en est une que nous n'avons pu identifier, c'est Lenaz, à moins qu'il ne faille y voir Liernais, autrefois Lyénas [4]. Quant à Fautrières c'est une ancienne paroisse, aujourd'hui hameau de la commune de Palinges, arrondissement de Charollés; Mellecey est une commune du canton de Givry, arrondissement de Chalon.

1. *Estat des fondations qui se font en l'église cathédrale d'Autun, 1530,* f° lix v°. (Arch. départ. de Saône-et-Loire.)
2. Marcilly-lès-Buxy, canton et arrondissement de Chalon (Saône-et-Loire).
3. Biblioth. nation. départ. des mss. Collect. de Bourgogne, 18, p. 599. (Tiré de Palliot, t. V, fol. 518.) — Cf. aussi fonds Bouhier, t. LIII, p. 159.
4. Liernais, arrondissement de Beaune (Côte-d'Or).

XV

Ann. 1531.

CY GIST NOBLE HOMME MAISTRE LAZARE DE MONTHOLON LICENTIÉ ÈS DROITS, CONSEILLER DU ROY EN SON PARLEMENT DE BOURGONGNE LEQUEL TRESPASSA LE XVIII DE NOVEMBRE M.D.XXXI ET JEHANNE SA FEMME QUI TRESPASSA LE II MARS AUDIT AN. PRIÈS DIEU POUR LEURS AMES. AMEN.

Lazare de Montholon, fils de Nicole de Montholon, seigneur de la terre de ce nom, et lieutenant général au bailliage d'Autun, fut d'abord avocat du roi au bailliage de Chalon, puis conseiller au parlement de Bourgogne en 1524. Il mourut le 18 novembre 1531 et fut enterré en l'église des Cordeliers de Dijon, proche l'autel de Notre-Dame. Il était représenté sur sa tombe autour de laquelle se lisait l'inscription citée en tête de cet article. [1]

XVI

Ann. 1538.

CY GIST NOBLE DAME JEHANE DE MONTJEV A SON VIVANT FEMME DE NOBLE SEIGNEVR MESSIRE CLAVDE REGNARD CHEVALIER SEIGNEVR DE SOIRANS, REGNAVD, MENOSTEY ET MYON QVI TRESPASSA AV CHASTEAVL ET MAISON FORT DVD. SOIRANS LE PENVLTIÈME JOr D'AOVST LA 1538. DIEV AYt SON AME. AMEN.

Cette épitaphe a été relevée par Palliot dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Vincent de Fouffrans-lès-Soirans, à une lieue d'Auxonne, devant le balustre du grand autel,

1. Biblioth. nation. départ. des mss. Supplément français, n° 5024, vol. 11, p. 89. — Palliot, *le Parlement de Bourgogne*, p. 174.

sur une tombe en saillie d'environ deux pieds, sur laquelle Jehanne de Montjeu était figurée en bas relief. « Sur un vieil graduel en parchemin de la susdite église, ajoute Palliot, est représenté d'enlumineures un homme à genoux sur un prié-Dieu, joignant les mains devant une image de la Vierge. Proche de luy un saint Claude, cet homme revestu d'une cotte d'armes, aux armes du premier escusson qui suit; derrière luy, sa femme aussi à genoux sur un prié-Dieu. Auprès d'elle un saint Jean-Baptiste et derrière deux filles à genoux. Sous l'homme et la femme les deux escus suivans, dont le premier, qui est timbré, a pour cimier une hure de sanglier d'or et l'escu *escartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur à une fasce de..... supportant un regnard de mesme,* qui est de Regnard; *aux* 2 *et* 3 *de gueules à deux espées d'argent la pointe en bas.* Le second est *parti d'azur à un sautoir d'or* qui est de Montjeu; ce premier escu est entouré d'un ruban sur lequel est escrit : *Espoir me vaille.* Autour du second est aussi un ruban sur lequel est escrit pareillement : « *Bien espérant* » (pris audit graduel, au premier feuillet). A ladite esglise, proche la petite porte, est un escu de Regnard supporté de deux sauvages et, pour cimier, une cigogne d'argent en pied, en son bec un poisson de mesme (pris à ladite vitre). » [1]

Jeanne de Montjeu, fille de Philibert de Montjeu et de Louise de Poupet, était, en 1517, femme de Claude Regnard seigneur de Soirans[2]. Elle laissa une fille nommée Anne qui épousa Philibert de Montconis. [3]

1. Biblioth. nation. départ. des mss. Collect. de Bourgogne, 18, p. 428. (Tiré de Palliot, t. III, fol. 189.)
2. Cf. l'article XI.
3. L'abbé Doret et A. de Monard, ouv. cité, p. 84 et 150.

XVII

Ann. 1543.

CY GIST NOBLE HOMME MAISTRE FRANÇOIS DE MONTHOLON EN SON VIVANT CONSEILLER DU ROY NOSTRE SIRE ET PRÉSIDENT EN SA COUR DE PARLEMENT A PARIS QUI TREPASSA LE 12 JOUR DE JUIN 1543 ET DAMOISELLE MARIE BOUDET SA FEMME QUI TRESPASSA LE 16e DE SEPTEMBRE MIL CINQ CENS ET.......

François de Montholon fut, dit Edme Thomas [1], le premier de la branche de l'aîné des Montholon qui s'établit à Paris. Il y devint, en 1532, avocat général, puis, en 1534, président à mortier au parlement; enfin, le roi l'éleva à la dignité de garde des sceaux par lettres du 9 août 1542. Sa mort arriva moins d'un an après, le 12 juin 1543. Il fut inhumé en l'église Saint-André-des-Ars, devant la chapelle de la Vierge, sous une tombe plate qui portait l'épitaphe citée en tête de cet article. [2]

XVIII

Ann. 1548.

FRANCIS.CAR.AMBASIANO.GALLO.
ALBIENSI.EPISCOPO.PRÆTER.GENE
RIS.NOBILITATEM.SINGVLARIS.PIETA
TIS.VIRO.AC.OMNES.OMNIVM.VIR
TVTES.COMPLEXO.
GEORGIVS.CAR.ARMAIGNACIUS.AF
FINI.ET.PRIMÆ.ÆTATIS.ALVMNO
NEGLECTO.ATQ.COLLABANTE.IN
TVMVLO.IACENTI.VOTI.REVS.HVC.POST
SEXTVM.ET.TRIGES.AB.EIVS.OBITV
ANNVM.CVM.VENISSET.PRO.TEMPO
RE.POS.M.D.XLVIII.XV.CAL.OCTOB.

Cette inscription gravée sur une table de bronze est encastrée dans un mur de la basilique de Notre-Dame de Lorette,

1. *Hist. de l'antique cité d'Autun*, nouv. édit., in-4°. Autun, Dejussieu, 1846, p. 325.
2. Biblioth. nation. départ. des mss. Supplément français, n° 5024, t. I, p. 367.

en la marche d'Ancône [1]. Au-dessous, par terre, est un marbre blanc chargé d'un écusson *palé d'or et de gueules de six pièces* qui est d'Amboise. Il y a évidemment plusieurs erreurs dans cette épitaphe composée longtemps après la mort du défunt dont elle perpétue le souvenir. Et d'abord il est évident qu'il s'y agit du cardinal d'Amboise, d'abord évêque d'Autun en 1501, puis transféré à Albi en 1503, mort à Ancône et inhumé à Lorette, lequel avait élevé George d'Armagnac qui devint archevêque de Toulouse et d'Avignon, puis cardinal; mais pourquoi l'appeler François? son prénom était Louis; première erreur. Ensuite, lorsque le cardinal d'Armagnac consacra ce monument à la mémoire de son protecteur, en 1548, et cette date semble devoir être considérée comme exacte, il n'y avait pas trente-six ans que Louis d'Amboise était mort, mais seulement trente et un, cet événement étant arrivé en 1517 et non en 1512. Nous avons montré ailleurs [2] combien les erreurs chronologiques étaient fréquentes dans les épitaphes, nous en voyons ici une nouvelle preuve.

Pour en revenir à Louis d'Amboise qui fut d'abord évêque d'Autun, il était fils de Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, Sagonne, Meillan, Charenton, et de Catherine de Chauvigny. On conserve à la cathédrale d'Autun, dans une salle située au-dessus de la sacristie, un corbeau en pierre aux armes d'Amboise qui provient de l'évêché.

1. Elle a été fidèlement transcrite le 7 juin 1833 par l'abbé de La Croix qui la transmit à l'abbé Devoucoux alors secrétaire de Mgr d'Héricourt, évêque d'Autun. (Biblioth. du grand séminaire d'Autun. Papiers de Mgr Devoucoux.)

2. Cf. plus haut, *Cathédrale Saint-Lazare*, art. XL et XLI.

XIX

Ann. 1557.

REVERENDISSIMO DOM. PHILIBERTO EPISC. EDUENSI EX ANTIQUA ET NOBILI FAMILIA D'UGNY DECANUS ECCLESIÆ S. GEORGII CABILONENSIS QUI EIDEM PER 30 CONTINUOS ANNOS A CONSILIIS FUIT VICARIAM EJUS IN FLAVINIACENSI VANDOPERENSI ET S. VIVENTII MONASTERIIS, AC DEMUM IN ECCLESIA EDUENSI GERENS VOTO POSUIT. OBIIT APUD VILLAM S. DYONISII VALLIUM 2 KALEND. OCTOBR. M.DLVII. NON SINE CLERI ET POPULI PLANCTU.

Philibert d'Ugny qui monta sur le siège d'Autun en 1550, était fils de Philippe d'Ugny, écuyer, seigneur de Corgengoux, panetier ordinaire de la reine et de Mme Renée de France[1]. Sa mère se nommait Marguerite de Barbezières. Son grand-père Gilles d'Ugny, écuyer, seigneur de Corgengoux, de Vacheret et de Demigny en partie, pannetier ordinaire de la reine[2], avait épousé Philippine de Vienne.

Ce prélat mourut en sa maison seigneuriale de Saint-Denis-de-Vaux[3], le 28 septembre 1557, veille de saint Michel, selon les auteurs du *Gallia christiana*, le 30 septembre, si l'on s'en rapporte à son épitaphe. Son inhumation eut lieu en l'église de Demigny, son pays natal, devant le grand autel. Le doyen de la collégiale de Saint-Georges de Chalon-sur-Saône, son ami, fit graver sur sa tombe l'épitaphe citée en tête de cet article. Ses entrailles furent déposées en l'église de Saint-Denis-de-Vaux. [4]

1. Philippe d'Ugny avait pour sœur Denise d'Ugny, mariée à Mre Guillaume de Châtenay, chevalier, seigneur de Lanty.
2. Biblioth. nation. dép. des mss. Fonds français, 24019, ancien fonds Bouhier, t. LIII. p. 98. — Cf. arch. départ. de Saône-et-Loire, E, 1355.
3. Aujourd'hui canton de Givry, arrondissement de Chalon-sur-Saône.
4. *Gallia christiana*, t. IV, col. 425.



XX

Ann. 1561.

CELEBERR. JUR. DOCTO. ET ORDINARII LUTETIÆ PROFESSORIS
FR. JO. QUINTINI HEDUI
EPITAPHIUM.
QUINTINUS DOCTOR LIBRORUMQUE HELLUO SUMMUS
DUM NULLA DAPIS ALTERIUS TENTATUR OREXI,
DUMQUE FIDEM, PRO QUA CALAMO PUGNAVIT ET ORE
FORTITER, AFFLIGI VIDET ACRIUS ET DOLET, EX HOC
ORBE INVITIS NON INVITUS MIGRAT AMICIS.
OBIIT NONA APRILIS 1561.

Jean Quintin, né à Autun le 20 janvier 1500, régenta d'abord à Sainte-Barbe et prit ses grades en droit canon, puis, en 1531, partit pour Malte où il fut armé chevalier de la main de Philippe Villiers de l'Isle-Adam. Revenu en France en 1536, il élut domicile au prieuré de Saint-Jean-de-Latran à Paris et se fit recevoir dans la compagnie des maîtres qui tenaient l'école de la rue Saint-Jean de Beauvais. Nommé chanoine d'Autun en 1543, à la place de Jean Parpas, il est à croire qu'il résigna bientôt cette charge puisqu'un acte capitulaire du 27 septembre 1560 lui conféra alors la stalle vacante par le décès de Guillaume Sarrazin avec privilège de ne point résider. Il en prit possession le 19 octobre suivant par l'intermédiaire de son confrère Nicolas Humbelot[1]. En 1560 il fut député aux États généraux pour représenter le clergé de Paris et prononça à cette assemblée un important discours sur les affaires de religion

1. Abord, ouv. cité, t. I, p. 120, note 2.

Il mourut le 9 avril 1561 [1] et fut inhumé dans le chœur de l'église Saint-Jean-de-Latran à Paris. L'épitaphe citée en tête de cet article était gravée sur sa tombe [2]. D'après son désir, son cœur fut déposé dans la chapelle Sainte-Anne de l'église de Chaillot et on y grava les vers suivants :

CY GIT AU BAS DE CE PILLIER
LE CŒUR DU BON PÉNITENCIER
MAITRE JEAN QUINTIN SANS ERRER
QUI DE CE COUVENT BIENFAITEUR
FUT ET DE L'ORDRE AMATEUR
ET POUR CE Y A DONNÉ SON CŒUR.
VOUS QUI LIREZ CETTE ÉPITAPHE
VERS DIEU VEUILLEZ INTERCÉDER
QUE A SON AME MERCY FACE
ET A TOUS AUTRES TRESPASSEZ. AMEN.

Millin qui rapporte cette inscription [3] dit qu'on lisait autrefois dans la même église une autre épitaphe de Jean Quintin dont voici le texte passablement amphigourique :

MORS MORTIS MORTI MORTEM SI MORTE DEDISSET
HIC VIVENS ESSEM VEL VIVUS AD ASTRA VOLASSEM
SED MORSUS PATRIS SORDET CARO MORSA, REMORSUS
MENTIS TOLLE DEUS.

Pour bien entendre l'inscription du cœur de Jean Quintin, il faut savoir que ce « bon pénitencier » de Notre-Dame avait logé chez lui les six religieux envoyés par saint Fran-

1. C'est à tort que Gagnare, dans son *Histoire de l'Église d'Autun*, p. 548, et l'abbé Devoucoux, dans sa *Notice chronologique sur l'Église d'Autun*, fixent la mort de J. Quintin au 9 août 1561.

2. Le texte que nous avons adopté est celui qu'a donné M. J. Quicherat à la fin de l'importante notice qu'il a consacrée à J. Quintin dans son *Histoire de Sainte-Barbe*. Elle a été publiée mais inexactement dans E. Thomas, *Histoire de l'antique cité d'Autun*, nouv. édit. Autun, Dejussieu, 1846, in-4°, p. 242.

3. *Antiquités nationales*. Paris, 1791, t. II, art. XII, p. 28.

çois de Paule, en attendant que leur couvent de Chaillot fut prêt à les recevoir. [1]

XXI

Circa 1578.

CY GIST NOBLE ET SAIGE MAISTRE LAZAIRE MORIN SEIGNEUR DE CROMEY ET DE DRACY CONSEILLER DU ROY NOSTRE SIRE EN SON GRAND CONSEIL.......

Cette inscription se lisait au dix-septième siècle sur une tombe placée en la vieille église de Saint-Maurice-lès-Couches. [2]

Lazare Morin, seigneur de Cromey et de Dracy-lès-Couches, était fils de Ferry Morin et de Jehanne Poillot[3]. D'abord avocat à Autun, puis conseiller au parlement de Bourgogne, il devint conseiller au grand conseil. C'est à tort qu'on lui a attribué la responsabilité de l'assassinat du président Brisson. M. Abord[4] a montré qu'elle incombait à son fils François, l'auteur du fameux *Dialogue du Manant et du Maheustre*. Le même auteur prétend que Lazare Morin était mort avant 1578[5], cela est possible; quant à sa sépulture elle n'était pas en l'église de Dracy mais dans celle de Saint-Maurice, ancienne annexe de Couches, dont il reste encore un pan de mur au milieu d'un vieux cimetière abandonné. [6]

1. *Dictionnaire d'épigraphie chrétienne*, publié par l'abbé Migne. Paris, 1852, t. I, col. 1159 et 1160. — Les cinq premiers vers de l'inscription du cœur y sont transcrits.

2. Palliot, *le Parlement de Bourgongne*. Dijon, Palliot, 1649, in-f°, p. 347.

3. *Testament de dame Jeanne Poillot, d'Autun, épouse de Ferry Morin, châtelain de Cromey*. (*Annales de la Société Éduenne, 1853 à 1857*, in-8°, p. 35.)

4. *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, t. II, p. 302, note 1.

5. Ibid., p. 301.

6. Cf. Palliot, loc. citat.



ANTOINE BORENET, CHANOINE & OFFICIAL DE L'ÉGLISE D'AUTUN. — 1579
Statuette appartenant à la Société Éduenne.

XXII

Ann. 1579.

ANTH . BORENET
IVR . VTR . DOCTORIS
OFFICIALIS . HAEDVEN
ET PRIORIS.DE GLANO•
IKωV . 1579.

Le musée de l'hôtel Rolin appartenant à la Société Éduenne possède une petite statue en pierre haute de 0^m49, longue de 0^m54, représentant un chanoine agenouillé, revêtu du surplis et portant l'aumusse sur le bras gauche; devant lui est un prie-Dieu sur lequel est placé un livre ouvert à l'entour duquel est gravé ce vers d'Ovide : [1]

ME MARE ME VENTI ME FERA IACTAT HIEMS

Sur l'une des faces latérales du prie-Dieu est sculpté un écusson en cartouche, parti *au* 1 *à une croix en pal accompagnée de deux oriflammes posées en sautoir; au* 2, *à six oiseaux posés* 3, 2 *et* 1. Ces armes sont peintes sur un bréviaire de la Bibliothèque nationale [2], au nom d'Antoine Borenet, 1586, mais avec quelques différences : ainsi, le 1 porte *d'azur à une croix de la Passion potencée d'or accompagnée de deux oriflammes aussi d'or posées en sautoir; le* 2 *d'argent à trois oiseaux de gueules posés* 2 *et* 1. Enfin, sur la face antérieure du prie-Dieu, se lit l'inscription citée en tête de cet article.

Cette statue, originairement placée dans l'église du prieuré

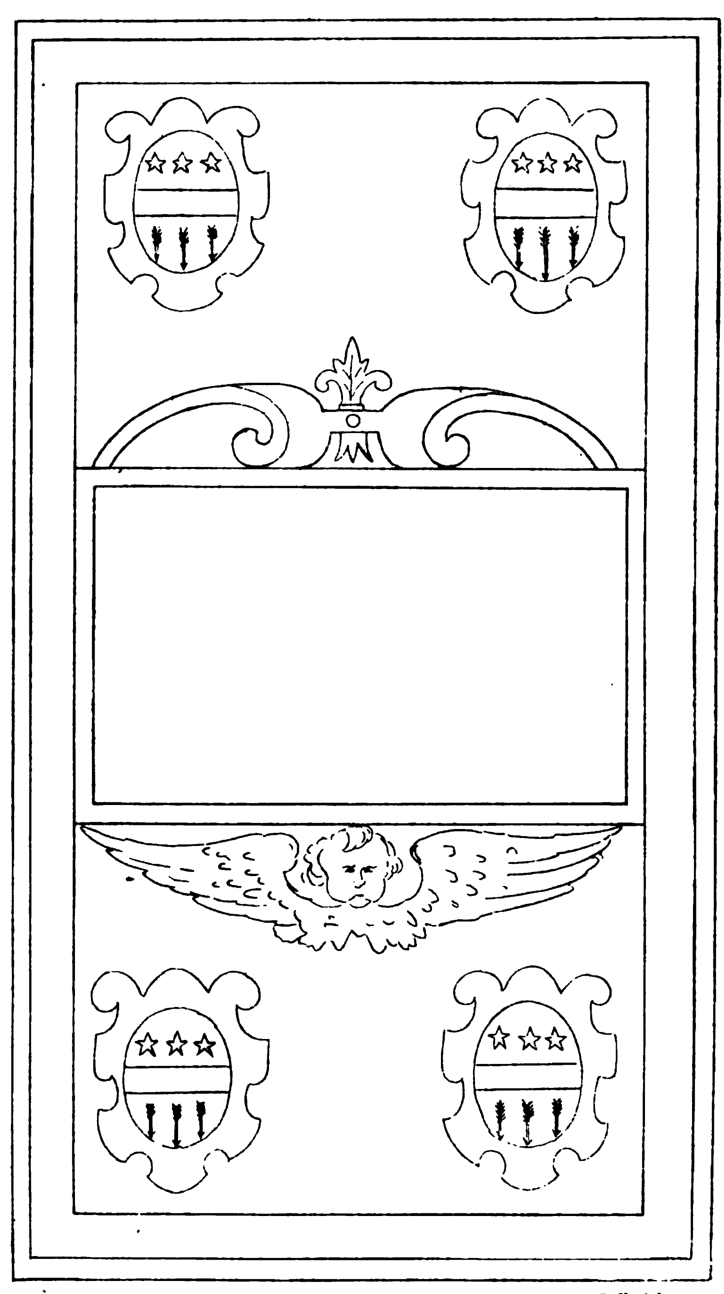
1. *Tristes*, liv. I, v. 42.
2. Dép. des mss. Fonds latin, n° 1032.

de Glanot, commune de Mont-Saint-Jean, canton de Pouilly (Côte-d'Or), fut, vers 1866, donnée par M. Bérard, possesseur des restes de l'ancien prieuré, à M[me] Blanc, auteur de romans estimés publiés dans la *Revue des Deux-Mondes* sous le pseudonyme de Th. Bentzon. Son fils, M. Édouard Blanc, membre de la Société Éduenne, l'a gracieusement offerte au musée de l'hôtel Rolin.

Quant au personnage représenté et dont il est longuement question dans l'*Histoire de la Réforme et de la Ligue à Autun*, par M. Hippolyte Abord, nous nous bornerons à dire qu'après avoir fait ses études en l'université de Poitiers et avoir conquis son grade de docteur en droit civil et canonique, Antoine Borenet fut reçu chanoine de Saint-Ladre à Autun, le 28 août 1559. « Nommé prévôt de Sussey le 10 juin 1564, sur la démission de Gabriel de Grigny, il resta titulaire jusqu'en 1597 et cumula cette dignité avec celles de curé de Reclesne, de prévôt de la collégiale Notre-Dame d'Autun, de prieur de Glanot, de *terrier* et d'official. Il représenta le clergé du bailliage d'Auxois aux premiers et aux seconds États généraux de Blois (1576 et 1588). Il fut deputé par son diocèse aux assemblées du clergé de France de 1585, 1595 et 1598, ainsi qu'à celle du clergé de la province, à Dijon, et à celles de son diocèse qui se tenaient dans la ville épiscopale. Borenet mourut le 18 avril 1607 et laissa pour héritières ses deux sœurs, Barbe et Henriette, mariées, la première à Émiland Naudot, lieutenant particulier, la seconde à Arthur Berthier, enquêteur au bailliage [1]. » Les dates que nous venons de citer prouvent que la statue d'Antoine Borenet avait été exécutée du vivant de celui-ci. La Société Éduenne l'a fait restaurer avec soin par un de ses membres, M. Fauconnet, et la conserve aujourd'hui dans son musée.

1. H. Abord, ouv. cité, t. I, p. 260, note 1. — A. de Charmasse, *Deux Lettres inédites du président Jeannin.* (*Mém. de la Soc. Eduenne,* nouv. série, t. XIII, p. 279.)


UNIV.
OF
MICH.



G. Martet, grav.

TOMBE DE GUILLAUME VIROT,
DANS L'ÉGLISE DES JACOBINS DE DIJON
1579

D'après un croquis du XVIIe Siècle.

XXIII

Ann. 1579.

CY GIST NOBLE GUILLAUME VIROT EN SON VIVANT CONSEILLER DU ROY EN SA COURT DE PARLEMENT A DIION SEIGNEUR DE BIRY ET DE CRESSEY EN PARTIE LEQUEL TRESPASSA LE DIMANCHE HUICTIESME DE FÉVRIER 1579. DIEU AYE SON AME. AMEN.

1517 DIEU ME DONNA A AUTHU LA NAISSANCE
1535 ET A PARIS DE SON NOM COGNOISSACE
1545 THOLOSE APRÈS MINSTRUIT EN LA LOY
1555 DIION ME PRIT POUR CONSEILLER DU ROY
1579 ENFIN L'ESPRIT AU CIEL VERS DIEU COURUT
ET ICY BAS SON TOMBEAU LE CORPS FUT
VIRTVS VVLNERE VIRET.

Guillaume Virot, seigneur de Biry, Jussy, et de Cressey et Oisilly en partie, naquit à Autun en 1517 ou en 1512 (on a lu diversement son épitaphe); il était avocat à Beaune lorsqu'il fut pourvu les 3 et 13 juillet 1555 de l'office de conseiller laïc au parlement de Bourgogne par la résignation de Macaire Espiard. Il mourut le 8 février 1579 et fut inhumé en l'église des Jacobins de Dijon, dans la chapelle du nom de Jésus, sous une tombe de pierre dont nous donnons le crayon ci-joint, avec l'épitaphe citée en tête de cet article[1]. Guillaume Virot portait : *d'azur à une fasce d'argent accompagnée en chef de 3 étoiles d'or, et en pointe de 3 vires de même mises en pal.* Sa devise était *Virtvs vvlnere viret.*

1. Nous en avons établi le texte d'après divers manuscrits de la Bibliothèque nationale : fonds français, n° 8239, p. 95; supplément français, 5024, p. 132; fonds Bouhier, LIII, p. 100. Cette inscription a été publiée par Palliot : *le Parlement de Bourgongne.* Dijon, 1649, in-f°, p. 214.

XXIV

Ann. 1583.

QUONAM PROPERAS VIATOR
MANE SIS, MANES SI CURAS ET FAS MANIUM
HEIC PARUM LEPIDUS LAPIS ET ISTE SILENS SILEX
DEUS BONE BONA QUOD CONTEGIT
GULIEL. MONTHOLONIUS HEIC JACET
QUAM MULTA PAUCIS VIX CIRCUMLOQUAR ET PLURIBUS DICAM
HEIC DELICIÆ POPULI, CIVITATIS ORACULUM
HEIC SUADA ET HEIC THEMIS, PALLAS ET CHARITES LITÆ
HOSPES, VERE TU HOSPES, SI HOC NESCIS IMPROBUS SI NEGAS
NESCIS ADI ET LUGE, NEGAS ABI ET FUGE
NEC INRUMPE PROFANUS HOC SACRARIUM
POST EXACTUM ÆTATIS PENSUM
QUA PATRONUS IN FORO, QUA PRÆSES IN SENATU
IN HOC, ET IN ILLO PRINCEPS
TANDEM LUCERE DESIIT
ILLE, FULGENS PATRIÆ FIDUS
ILLE, CLARUM DECUS PURPURÆ
OBIIT ANN. ∽
SAL. 1583.

Guillaume de Montholon, fils de Guillaume et petit-fils de Nicole, fut d'abord avocat-général puis conseiller, puis président au parlement de Bourgogne. Il mourut en 1583 et fut inhumé en la sainte chapelle de Dijon. Devant le lieu de sa sépulture, vis-à-vis la chapelle de la Sainte-Hostie, était placée l'épitaphe ci-dessus.[1]

1. Palliot, *le Parlement de Bourgongne*, p. 81.

XXV

Ann. 1586.

CY GIST NOBLE BARTHELEMY GAIGNE LUY VIVANT PROCUREUR GÉNÉRAL, PUIS CONSEILLER DU ROY AU PARLEMENT DE BOURGONGNE A DIJON QUI TRESPASSA LE 9 FÉVRIER 1586 ET DAMOISELLE MICHELLE JAQUOT SA FEMME LAQUELLE TRESPASSA LE....... DE FÉVRIER 15.4.

Barthélemy Gaigne, d'abord procureur général au parlement de Bourgogne, par la résignation de son père, les 4 et 24 juin 1545, changea cette charge pour celle de conseiller qu'avait Lazare Morin, en fut pourvu le 10 avril 1551 et y fut reçu le 16 mai 1552. Il fut inhumé en l'église de Saint-Michel de Dijon, devant le grand autel. Sur son tombeau se lisait l'inscription citée en tête de cet article. [1]

XXVI

Post ann. 1595.

CY DEVANT GISENT HONNORABLE HOMME BÉNIGNE DE CIRÉ GRENETIER POVR LE
ROY DE LA VILLE ET CITÉ D'OSTVNO ET MARGVERITE GROS SA FEMME ET PLVSIEVRS LEVRS ENFFES
LEQUEL BÉNIGNE A FAIT FAIRE CETTE PNTE CHAPPELLE EN LONEVR DE DIEV ET DES TROIS ROYS QVI
TRESPASSA DE CE MODE LE IO^{r} DE LAN MIL V^{e} ET ET LAD. MARGVERITE LE IO^{r} DE LAN MIL V^{e}
ET PRIEZ DIEV QVI VEVILLE AVOIR LEVRS AMES.

Cette inscription se lit sur une grande dalle relevée contre le mur, en l'église Saint-Michel de Dijon. Aux quatre coins se voit un écusson : *d'azur à deux lévriers affrontés d'argent au collier de gueules bordé de sable et cloué d'or*. Au bas de

1. Biblioth. nation. départ. des mss. Supplément français, n° 5024, t. XI, p. 544. — P. Palliot, *le Parlement de Bourgogne*. Dijon, Palliot, 1649, in-f°, p. 203.

l'inscription, dans la partie centrale est représenté le Christ nimbé, assis, entouré de nuages et étendant les mains. A sa droite et à sa gauche sont agenouillés les squelettes de Bénigne de Cirey et de sa femme joignant les mains.

Bénigne de Cirey que Palliot[1] appelle Bernard, était seigneur de Magny et d'Is-sur-Tille en partie. Pourvu de la charge de conseiller laïc au parlement de Bourgogne par lettres du 5 février 1583, il fut reçu le 4 juillet 1586. Il vivait encore en 1595.[2]

XXVII

Ann. 1603.

NICOLAO DE MONTHOLON GUILL. F. NICO. N. LONGA PROAVORUM SERIE NOBILISS. FRANCISCI MONTHOLONI PATRIS FILIIQUE, ILLIUS SUB FRANCISCO I. HUIUS SUB HENRICO III GALLIAR. PROCANCELLARII EX FRATRE NEPOTI, ET FRATRI PATRUELI, PRISCÆ SEVERITATIS INCONCUSSÆ VIRTUTIS VIRO, INTEGRITATIS, ET DOCTRINA, QUOD UTRUMQUE PROPRIUM HUIUS GENTIS DECUS, CONSPICUO IURIS BONAR. ARTIUM, GRÆCÆ LATINÆQUE LINGUÆ PERITISS. QUI DUM MAJORUM SUORUM MORE, FACUNDIAM TUENDIS CIVIBUS MAGNA SUI FAMA EXERCUIT, LITUANIS PROCERIB. AC MOX VIRTEMBERGICO DUCE ANXIE REQUIRENTIB. EOR. JURA AB INJURIA VINDICAVIT. DEIN PATRONUM PRINCIPIS IN SENATU, OFFENSIONUM PRO UTILITATE PUBLICA IMPAVIBUS, PER VICENNIUM EGIT : DEMUM PER ANNOS XVII, IN EODEM PRÆSES, AUTHORITATE CLARUS, CONSTANTIA, FAMA, EIURATO IN UNICUM FILIUM MAGISTRATU, CUNCTIS PROVINCIÆ ORDINIBUS MAGNAM SUI MEMORIAM MORIENS RELIQUIT.
OBIIT ANNO SAL. M.DC.III. ÆTAT. LXVI.

Nicole de Montholon, avocat-général au parlement de Bourgogne, en 1565, par la résignation de Guillaume de Montholon son frère, devint conseiller et président au même parlement. Il mourut en 1603 et fut inhumé en la sainte

1. *Le Parlement de Bourgongne*, p. 249.
2. *Analecta Divionensia. Documents inédits pour servir à l'histoire de France et particulièrement à celle de Bourgogne*. Dijon, Rabutôt, 1864, in-8°, t. II, p. 2 et note 3 ; t. III, p. 3.

chapelle de Dijon devant la chapelle de la Sainte-Hostie. Son fils Guillaume, maître des requêtes de l'hôtel du roi lui fit placer l'épitaphe ci-dessus devant le lieu de sa sépulture.[1]

XXVIII

Ann. 1606.

VENERABILIS M. JAC. NAUDOT INSIGNIS THEOLOGUS
GRANDÆVUSQUE PRIOR SORBONICUS DE REPVBLICA
GALLICANA BENE MERITUS A. 3. NON. JANUARII
1606. HIC IN DOMINO QUIESCIT UNA CUM FRATRE
DOMINO EMIL. NAUDOT IN BALL. HEDU PARTICUL.
VICEGERENTE REGIS QUORUM GRATIA OFFICIUM DE
TRIBUS HORIS ANNUATIM IN FESTO ASCENSIONIS DOMINI
PERAGENDUM M. JOAN. NAUDOT D. MARIÆ
CANONICUS. FUNDAVIT AN. D. 1624.
HIS REQUIEM PRECANTIBUS PROPITIETUR DOMINUS. AMEN.

Nous connaissons cette épitaphe par Papillon[2], mais ce savant n'indique pas où elle était placée. « Jacques Naudot, dit-il, était né à Autun. Il entra dans la communauté du collège de Navarre où il enseigna les humanités. Il reçut le bonnet de docteur en théologie et fut pourvu d'un canonicat de l'église cathédrale d'Autun. Quelque temps après, le collège de Besançon le choisit pour être son principal. Pendant qu'il en exerçait les fonctions, il composa plusieurs ouvrages. »[3]

« Il mourut en 1606, fort âgé ». Son frère, Émiland Naudot, docteur ès droits, était en 1569 lieutenant particulier au bailliage d'Autun.

1. Palliot, *le Parlement de Bourgongne*, p. 87.
2. *Biblioth. des auteurs de Bourgogne*. Dijon, 1745, in-f°, t. II, p. 106.
3. On ne connaît que les titres de ces ouvrages restés manuscrits.

XXIX

Ann. 1615.

XPO. SVSCIT. S.
PP. MM.
ET IMMORT. MEMO.
CLARISS. VIRORVM.

BARTHOLOMÆI GAGNE HEDVI
PROAVI SVI OLIM IN SVPR. BVRGVND.
CVRIA REGIS CHRISTIANISS. FRANCISCI
PRIMI BENEFICENTIA PROCVRATORIS
REGII. ANNO S. CIↃ. IↃ. XVI.
BARTHOLOMÆI GAGNE BARTHOLÆI
FILII AVI SVI QVEM PARENS VT VIR
TVTVM ET MERITORV̄ ITA ET MV
NERIS HÆREDEM RELIQVIT ANNO
CIↃ. IↃ XLV. POSTEA REX HENR
ICVS 2 IN EANDEM CVRIAM CO
OPTAVIT ANNO CIↃ. IↃ LII
IOANNIS GAGNE PATRIS SVI OPT.
IN EADEM CVRIA SVB HENR. III
SENATORIS ANNO CIↃ.IↃLXXVI
NICOLAVS GAGNE IOAN. FILIVS
REGIS CONSILIARIVS ET APVD
BVRGVNDOS SEBVSIANOSQVE QVÆS
TOR HOC MONVM. PRO MVNERE SVPR.
CVM LACHRIMIS POSVIT ANNO CIↃ.IↃC.XV.

Marbre noir. — Majuscules romaines dorées.

Le tombeau des Gagne était situé dans le chœur de l'église Saint-Michel à Dijon[1]. Nicolas Gagne, trésorier de France en la généralité de Bourgogne y avait fait placer l'inscription citée en tête de cet article. Détruit à l'époque de la

1. Palliot, *le Parlement de Bourgongne*. Dijon, Palliot, 1649, in-f°, p. 235 et 236.

Révolution, ce monument fut sans doute vendu à des marbriers qui en employèrent les fragments à de vulgaires usages, car, au mois de juillet 1880, nous en achetâmes un qui mesurait $0^{m}34$ sur $0^{m}46$ et contenait les paragraphes de l'inscription se rapportant aux deux Barthélemy Gagne. Il servait de tablette à une table de nuit acquise selon toute apparence chez un ébéniste dijonnais, établi à Autun au commencement de ce siècle. Il figure aujourd'hui au musée de l'hôtel Rolin.

XXX

Ann. 1622 et 1623.

CY.GISENT.LES.CO
EVRS.DE.MESSIRE.PIERRE.IEAN
IN.EN.SON.VIVANT.CO
N^{er}.DV.ROY.EN.SES.CONSEILS.
PRIVÉ.ET.DESTAT.SUR
INTENDANT.DE.SES.
FINANCES.SEIGN^{r}
ET.BARON.DE.CHAGNI.
DRACY.SAINCT.LOUP
MONTIEU EC////////ET
DE DAME///////////AN
NE GUENIOT.SA FEM
ME ET /////////////E

Pierre. — Majuscules romaines.

On savait par Palliot[1] et Courtépée[2] que le cœur du président Jeannin avait été déposé dans l'église de Chagny,

1. *Le Parlement de Bourgogne*, p. 83.
2. *Description du duché de Bourgogne*, nouv. édit., t. III, p. 327.

mais on ignorait l'endroit exact où gisait ce précieux dépôt. Des recherches avaient été faites en 1856, dans le but de le retrouver, mais elles n'avaient pas abouti et il faut avouer qu'elles n'avaient pas été poussées bien loin, puisque, l'année suivante, un ecclésiastique, de passage à Chagny, remarquant devant le grand autel de l'église paroissiale une dalle tumulaire en partie engagée sous la première marche, se mit en tête de lire l'inscription déjà à moitié effacée par le pied des passants, et y reconnut l'épitaphe des cœurs du président Jeannin et de sa femme Anne Guéniot. Heureux de sa découverte, il en fit part à quelques personnes et, l'année suivante, M. le docteur Édouard Loydreau, premier adjoint au maire de Chagny, provoqua des fouilles qui furent exécutées le 31 mai 1858.

« La pierre tumulaire fut descellée, retirée de dessous la marche de l'autel qui cachait la partie supérieure de l'inscription et enlevée ; le sol sous-jacent était composé de gravois mêlés de mortier réduit en poussière jaunâtre ; la tombe ne reposait pas immédiatement sur ces matériaux : un certain espace vide avait été ménagé.

» Deux petits amas de matières noirâtres, placés à 50 centimètres l'un de l'autre, solides, mais paraissant avoir été déposés sur ce point, en cet état liquide ou semi-liquide assimilable à celui qui résulte de la décomposition putride de substances animales, et ayant, pour un œil exercé aux expertises médico-légales, tout l'aspect des substances de cette nature, appelèrent d'abord notre attention. »[1]

M. le docteur Loydreau pensant que ces dépôts pouvaient bien être les restes des cœurs que l'on cherchait, les recueillit avec le plus grand soin et les mit de côté pour les examiner à loisir. On fouilla ensuite plus profondément et l'on découvrit un squelette dont rien n'indiquait la date. Je

1. Docteur Édouard Loydreau, *le Cœur du président Jeannin*. Dijon, Eug. Jobard, 1858, in-8°. p. 8.

n'entrerai pas ici dans le détail des conjectures auxquelles on se livra à ce sujet; ce qui me paraît vraisemblable c'est que les boîtes métalliques qui renfermaient ces cœurs furent enlevées à l'époque de la Révolution, lorsque la recherche des plombs fut prescrite au profit des arsenaux, et que leur contenu fut versé à l'endroit même où ces boîtes avaient été placées en 1622 et 1623.

Avant de remettre en place et de sceller la tombe qui recouvrait les cœurs du président et de sa femme, la note suivante, renfermée dans un flacon de cristal soigneusement luté et contenu lui-même dans un coffre de bois, fut déposée immédiatement sous la pierre portant l'inscription dont les caractères s'effacent de jour en jour :

« Le lundi 31 mai 1858, à huit heures du matin, en pré- » sence de MM. Jacques Ruillière, curé de Chagny, Jean- » Baptiste Cointot, juge de paix de Chalon, chevalier de la » Légion d'honneur, Alexis Duret, maire de Chagny, le » docteur Édouard Loydreau, premier adjoint, membre de » la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, » et sur l'initiative de ce dernier, les restes des cœurs de » Pierre Jeannin, président du parlement de Dijon, et de » Anne Guéniot, sa femme, qui reposaient sous cette tombe » depuis l'an 1622, et dont la trace avait été perdue, ont été » retrouvés et exhumés pour être placés en un lieu appa- » rent de l'église, qui sera ultérieurement désigné.

» La présente note, déposée à l'endroit où ces précieuses » reliques ont été retrouvées, est faite pour inviter ceux » qui, plus tard, pourraient commencer des recherches sous » cette tombe, à ne point pousser plus loin des investiga- » tions qui demeureraient sans résultat. Fait à Chagny, le » 31 mai 1858. Signé : Duret, maire; Édouard Loydreau, » D. M. P., premier adjoint. » [1]

Dans un mémoire intitulé : *De la date et du lieu véritables*

1. Docteur E. Loydreau, brochure citée, p. 17 et 18.

de la mort du président Jeannin, publié en 1878[1], j'ai prouvé que ce grand homme n'était pas mort le 31 octobre 1622, date indiquée par son épitaphe, et généralement adoptée, mais bien le 22 mars 1623. Quant au jour du décès d'Anne Guéniot, sa femme, que quelques historiens ont fait mourir après son mari[2], je n'avais pas réussi à le fixer d'une façon précise ; j'avais seulement dit que cet événement avait dû se passer entre le 21 mars et le 4 juin 1622[3]. Plus tard, M. de Charmasse avait encore restreint quelque peu cet espace de temps, grâce à une pièce du 19 mai 1622 relative à des torches funéraires, et il en avait conclu que la présidente était morte au commencement de mai de cette année[4]. La date précise de ce décès nous est aujourd'hui connue par un projet d'épitaphe rédigé par Paul Dumay, conseiller au parlement de Bourgogne[5], et qui vient d'être récemment retrouvé. C'est le 1er mai 1622 : « Anno Domini CIↃ.IↃC.XXII, ætatis LXIX, kal. mensis maii. » Nous devons ajouter d'autant plus de créance à ce renseignement que, dans l'épitaphe composée par Paul Dumay, pour le président Jeannin, et imprimée à Paris, chez Brou, la date du décès de ce personnage est très exactement indiquée au 22 mars 1623.

A l'épitaphe d'Anne Guéniot, Paul Dumay en a joint une autre destinée à son cœur qui, comme nous l'avons vu, avait été placé dans l'église de Chagny.[6]

1. *Congrès scientifique de France, XLIIe session tenue à Autun, en 1876*. Autun, Dejussieu, 1878, t. II, p. 225 et suiv.

2. Notamment M. de Mongis, *Discours sur le président Jeannin*. Dijon, E. Jobard, 1856, in-8°, p. 32.

3. *Epigraphie autunoise. Inscriptions du moyen âge et des temps modernes pour servir à l'histoire d'Autun*, in-4°. Autun, Dejussieu, 1883, t. I, p. 96, note 1.

4. *Deux Lettres inédites du président Jeannin*. (*Mém. de la Société Éduenne*, nouv. série, t. XIII, p. 288.)

5. Paul Dumay, né à Toulouse, le 23 août 1585, conseiller au parlement de Bourgogne de 1611 à 1645. Le projet d'épitaphe dont il vient d'être parlé a été découvert dans un recueil de Paul Dumay, intitulé : *Opuscules*, par M. Gabriel Dumay, qui nous l'a gracieusement communiqué.

6. « Jacet in sacello feudi Chaigneii, Burgundiæ in limit. Belnensi. »

XXXI

Ann. 1656.

TIBIAM . S . LAZARI . EPI . A . CHRISTO . IN . VI
TAM . RESTITVTI . RAYNVTIVS . SCOTVS
PLACENTINVS . EPVS . BVRGI . S. DONNINI
POST . LEGATIONES . ELVETIÆ . ET
GALLIÆ . PRÆFECTVRAM . PROVINCIÆ
PICENÆ . VICARIATVM . BASILICÆ . S .
PETRI . VRBANO . VIII . PONTEFICE . MA
BENEFACTORE . FRANCISCO . CARDINALI
BARBERINO . S . E . R . VICECANCELLARIO
ARCHYPRESBITERO . ET . PALATII . APOS
SUB . INNOCENTIO . X . ET . ALEXANDRO . VII
SVMM . PONTIFF . PRÆFECTUS . D . D .
ANNO . M . DC . L . VI
RANVCCIO . SCOTTI . VES . DEL . BORGO . S . DONNINO
ALEXANDRO . VII . P . M .
S . LAZERO . VES . CON .
FRANCESCO . CARDINALE . BARBERINO .

Cette inscription publiée par Mgr Barbier de Montaut[1] est accompagnée du commentaire suivant : « Raynuce Scotti, originaire de Plaisance, devint évêque de Borgo san Donnino (duché de Parme), et gouverneur de la province de Picenum. Par reconnaissance pour Urbain VIII qui l'avait nommé vicaire de Saint-Pierre au Vatican, dont le cardinal François Barberini était alors archiprêtre, il donna à cette basilique un os de la jambe de saint Lazare, premier évêque de Marseille. Le reliquaire a la forme d'une pyramide en cristal monté en argent. Au piédestal on voit les armoiries d'Alexandre VII et du cardinal Barberini. Quatre inscriptions nom-

1. *Inscriptions bourguignonnes recueillies en Italie.* (*Mém. de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or,* t. VIII, 1873, p. 214.)

ment en italien le pape, le cardinal, saint Lazare et le donateur qui fut préfet du palais apostolique sous Innocent X et Alexandre VII. L'on m'a dit à Saint-Pierre que Raynuce Scotti avait reçu d'Autun la précieuse relique pendant sa légation en France. » L'inscription citée en tête de cet article est gravée sur le métal, à la base du reliquaire.[1]

Le renseignement donné par Mgr Barbier de Montaut sur la provenance du *tibia* de saint Lazare semble confirmé par le procès-verbal de vérification des reliques de ce saint faite en la cathédrale d'Autun le 21 juin 1727[2]. En effet, un seul *tibia* s'y trouve mentionné.

XXXII

Ann. 1658.

D.O.M.

STA VIATOR, UBI TOTI NATURÆ STANDUM EST.
HIC JACET NICOLAUS DE CASTILLE;
NEQUE ENIM AVITA PARENTUM GLORIA,
NEC IPSE FLOS ÆTATIS AUT INGENITA VIRTUS INTER VIVOS RETINUIT
SEPTEM SUPRA QUADRAGINTA ANNOS VIXIT, UT PAUCI, MORTUUS UT OMNES.
QUAS OPES NEGLEXIT IN SÆCULO, ASSECUTUS IN TABERNACULO,
ABBAS COMMENDATARIUS PRIMUM SANCTI BENIGNI DIVIONENSIS,
DEMUM ÆDUENSIS S. MARTINI ET BEATÆ MARIÆ DE BUXERIA,
HAS DIGNITATES REIPSA POSSEDIT, OMNES MERITO CONSECUTURUS,
NISI MORS, DUM PRÆFECTI COMITIORUM BURGUNDIÆ MUNUS OBIRET,
ET GLORIÆ ET VIRTUTIS INVIDA RAPUISSET.
OBIIT V NONAS MARTII, ANNO 1658
HUNC FIXERE LAPIDEM FRATRES NICOLAUS ET HENRICUS DE CASTILLE,
CUM AMANTISSIMA SORORE CAROLINA.
MORTUO ADPRÆCARE UT INTER DIVOS ADSCITUS TIBI MORITURO ADSIT.
VALE ET DISCE VIVERE AB EO QUI MORI DOCUIT,
REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

L'épitaphe de Nicolas de Castille se lisait autrefois sur une tombe placée dans le chœur de l'église Saint-Bénigne de Dijon. En tête était gravé un écu *de gueules au château*

1. Les abréviations doivent être lues ainsi : ligne 7, MA, *Maximo*. — Ligne 9, S. E. R., *Sanctæ romanæ ecclesiæ*. — Ligne 10. APOS, *Apostolici*. — Ligne 12, *Summis pontificibus præfectus dono dedit*. — Ligne 14, VES. *Vescovo;* S. San. — Ligne 16, VES. CON, *Vescovo, confessore*.

2. Cf. *Semaine religieuse d'Autun*, n° du 23 septembre 1876, p. 769.

sommé de trois tours d'or, surmonté d'une mitre, d'une crosse et d'un chapeau à six houppes. Les Castille portaient originairement *le château d'or en champ d'azur ;* M. Dumay prétend que *le champ de gueules* est une brisure propre à l'abbé de Castille[1]. Celui-ci était fils de Pierre de Castille, surintendant des finances, et de Charlotte Jeannin, fille du célèbre président Jeannin. Né en 1611, il avait treize ans lorsqu'il fut nommé en 1624, sur la résignation de son grand-oncle, Nicolas Jeannin, abbé de Saint-Bénigne de Dijon. Il mourut le 5 des nones de mars, c'est-à-dire le 3 mars 1658.

XXXIII

Ann. 1664.

ICY GIST......... LOVIS
DONI D'ATTICHY EVES
QVE D'AVTVN DE L'ORD
RE DES MINIMES QVI MOV
RVT LE..... DE IVLLET
ET A VOVLV ETRE INH
VME DANS CE LIEV L'AN
1664.

Louis Doni d'Attichy, fils d'Octavien Doni, financier de Florence, et de Valence de Marillac, sœur du maréchal de ce nom, naquit en 1593. Entré en 1614 dans l'ordre des Minimes, il devint provincial de la Bourgogne et fut nommé, le 5 octobre 1628 à l'évêché de Riez en Provence. Transféré à Autun en 1652, il prit possession personnelle de ce siège

1. *Épigraphie bourguignonne, église et abbaye de Saint-Bénigne de Dijon*. Dijon, 1882, in-4°, p. 21 à 23.

le dimanche 19 janvier 1653 [1] et mourut à Dijon le 1er juillet 1664. C'est à tort, croyons-nous, que Saunier [2], les auteurs du *Gallia christiana* [3], Gandelot [4], Duchêne [5], Gagnare [6] et Courtépée [7], fixent son décès au 30 juin; nous avons à leur opposer un témoignage contemporain, écrit le jour même où l'on en apprit la nouvelle à Autun, celui de François Brunat, curé de l'église paroissiale de Saint-Jean-le-Grand d'Autun. En effet, celui-ci insère la note suivante dans son registre paroissial :

Messire Louys Doni d'Atichy évesque d'Autun est décédé à Dijon le mardy premier jour de juillet 1664 et a esté ensépulturé aux Minimes de Beaune le jeudy troisiesme jour dudit mois de juillet mil six cens soixante quatre. [8]

Cette date de *juillet* est du reste corroborée par le texte de l'épitaphe du prélat.

La sépulture de M. d'Attichy a été découverte le 5 février 1884 dans l'église des Minimes de Beaune où l'on exécutait d'importantes réparations; en creusant le sol d'une chapelle située à droite de la porte d'entrée, les ouvriers ont rencontré à la profondeur d'environ deux mètres, une petite plaque de plomb de forme carrée, brisée en deux morceaux et portant l'inscription citée en tête de cet article. [9]

1. Note de François Brunat, curé de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, dans le registre de cette paroisse de 1645 à 1656. (Archives de l'état civil d'Autun.)

2. *Autun chrétien*. Autun, Guillimin, 1686, in-4°, p. 75.

3. T. IV, col. 429.

4. *Histoire de la ville de Beaune et de ses antiquités*. Dijon, Frantin, 1772. p. 167.

5. *Autun chrétien*. (Ms. de ma bibliothèque.)

6. *Hist. de l'Église d'Autun*, 1774, p. 246.

7. *Description du duché de Bourgogne*, nouv. édit., t. II, p. 295.

8. *Reg. paroissial de Saint-Jean-le-Grand, 1661 à 1665*, à la date. (Arch. de l'état civil d'Autun.)

9. *Revue bourguignonne*, n° du 9 février 1884. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaune, 1883*. Beaune, Batault, 1884, in-8°, p. 201, art. intitulé : *les Sépultures de l'église des Minimes à Beaune*, par Ch. Aubertin. — *Mém. de la Société Éduenne*, nouv. série, t. XIII, p. 493.

XXXIV

Ann. 1752.

.... OMNI PENE SCIENTIA INSTRUCTUS SUMMÆ PAUPERTATIS CONSTANTISSIME CULTOR AC PŒNITENTIÆ PARI CONSTANTIA OBSERVATOR. OBIIT ROMÆ, ÆTAT. 78. 18 JUILLET 1752.

Le texte incomplet et certainement inexact de cette épitaphe nous a été transmis par Courtépée[1]. Le personnage auquel elle se rapporte est un Autunois, Lazare Nuguet, mort à Rome en odeur de sainteté, laissant plusieurs ouvrages.

XXXV

Ann. 1767.

LE 23 FÉVRIER 1767
A ÉTÉ INHUMÉ DANS LE CHŒUR DE CETTE ÉGLISE
ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME
MGR NICOLAS DE BOUILLÉ
COMTE DE LYON, ÉVÊQUE D'AUTUN
ABBÉ COMMENDATAIRE DES ABBAYES ROYALES
DE ST NICOLAS-LÈS-ANGERS
ET D'HAUTVILLIERS
ANCIEN PREMIER AUMONIER DU ROY
CONSEILLER D'ÉTAT
DÉCÉDÉ A L'AGE DE 65 ANS.

DE PROFVNDIS

Marbre noir. — Majuscules romaines dorées.

Cette épitaphe se voit en l'église Saint-Gervais à Paris; elle est fixée au mur, entre le premier et le deuxième pilier

1. *Description du duché de Bourgogne*, nouv. édit., t. II, p. 569.

dans le collatéral du chœur, côté de l'Évangile. En tête sont gravées les armes de M. de Bouillé : *de gueules à la croix ancrée d'argent* avec la couronne, la mitre et la crosse et surmontée d'un chapeau à six houppes. Au-dessous, sur une banderolle, la devise : A VERO BELLO CHRISTI.

Nicolas de Bouillé, d'une ancienne et noble famille d'Auvergne, fut d'abord chanoine-comte de Lyon en 1722, doyen de cette église en 1753, abbé commendataire de Saint-Nicolas d'Angers, maître de la chapelle de l'oratoire du roi, son premier aumônier, en 1757, et abbé de Hautvilliers [1]. Pourvu en 1758 de l'évêché d'Autun, il fit prendre possession de son siège le 5 septembre de cette année par Antoine Delagoutte, grand archidiacre d'Autun, vicaire général dans les diocèses d'Autun et de Lyon, en vertu d'une procuration datée du 15 août [2]. Nommé conseiller d'État en 1761 et député du clergé en 1762, il avait résolu de se démettre des fonctions d'aumônier du roi pour se consacrer entièrement à son diocèse lorsque la mort le surprit à Paris dans la nuit du 21 au 22 février 1767 [3]. Le chapitre d'Autun fut immédiatement informé de cet événement par deux lettres datées du 23 février, l'une de l'abbé Desplasses, théologal d'Autun, l'autre de M. de Montazet, archevêque de Lyon. La première, qui devait certainement contenir des détails intéressants, ne nous a pas été conservée ; la seconde seule nous est parvenue, grâce à son insertion au procès-verbal de l'assemblée capitulaire du 26 février 1767 ; en voici le texte :

Peut-être aurez-vous déjà appris, Messieurs, la mort de M. votre évêque. Il a plu à Dieu de l'appeler à lui la nuit du vingt-un au vingt-deux. Ce triste évènement me met dans le cas de reprendre pour un tems le gouvernement de votre église qui a été aussi la mienne, et qui n'a jamais cessé de l'être, au moins par les droits qu'elle a toujours

1. Archives nationales X[3]. *Requêtes du palais*, *Dictums*, 21 mars 1765.
2. *Reg. capit.*, à la date du 5 octobre 1758. (Bibliothèque de la Société Éduenne.)
3. Gagnare, *Hist. de l'Eglise d'Autun*, p. 180 et suiv.

conservés sur mon cœur. J'aurois même pû dès aujourd'huy envoyer ma procuration et nommer des grands-vicaires, mais j'aime mieux vous donner une preuve de mes anciens sentiments pour vous, que d'user avec cette précision des droits de mon siège. Mettez-vous donc en possession de l'administration du diocèse. Ayez la bonté d'ordonner des prières dans la forme usitée pour le repos de l'âme du prélat que vous venez de perdre et pour le choix d'un digne successeur à son siège et envoyez-moi, s'il vous plait, les noms de ceux que vous aurez nommés grands-vicaires, afin que je me conforme autant qu'il dépendra de moy, à tout ce que vous aurez fait et que je suis persuadé d'avance devoir être fait pour le plus grand bien.

J'ay l'honneur d'être avec un tendre et respectueux attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. Signé : L'ARCH. DE LYON. — A Paris, le 23 février 1767.

Au dos de la lettre est écrit :

A Messieurs, Messieurs les Doyen, Chanoines et Chapitre de l'église Cathédrale d'Autun.

Le chapitre nomma pour grands vicaires, MM. Antoine Delagoutte, archidiacre ; Jean-Charles Cassanhes de Beaufort de Miramon, archidiacre d'Avallon ; Michel-Louis Frémont, archidiacre de Flavigny, et Jean-Baptiste Develle, abbé de Saint-Étienne. On décida d'adresser un mandement au diocèse pour ordonner des prières publiques ; on fit sonner toutes les cloches dès midi pendant une heure afin d'annoncer le décès, et l'on fixa le service solennel à la première semaine de carême. Il eut lieu le 10 mars. [1]

Le jour même où le chapitre reçut la lettre de M. de Montazet, le 26 février, les scellés furent apposés sur les appartements de M. de Bouillé. On les leva le 10 mars et l'inventaire fut commencé immédiatement [2]. Cette pièce

1. Assemblée capitulaire du 26 février 1767. (*Reg. capitul. de 1764-1771*, p. 395 et suiv.)
2. *Inventaire du mobilier de M. de Bouillé, évêque d'Autun*, in-4° cartonné. (Archives du greffe du tribunal civil d'Autun.)

donne une haute idée du luxe des appartements et du mobilier de l'évêché d'Autun.

XXXVI

Ann. 1873.

IN PACE
AD PATRIAS LEONENSES ARAS
HIC SITUM EST
COR ILL^mi ET RR^mi DD.
LEOPOLDI RENATI DE LESELEUC
EPISCOPI AUGUSTODUNENSIS
QUI ROMANA ILLIBATA FIDE
A TENERIS UNICE IMBUTUS
ROMANÆ PETRI CATHEDRÆ
INTER PROSPERA ET ADVERSA ÆQUE ADDICTUS
A ROMANO IPSO PONTIFICE
AD INFULAS AUGUSTODUNENSES EXPEDITUS ET ELECTUS
INTRA VIX DECIMUM BREVIS PONTIFICII MENSEM,
TOTAM PENE GALLIAM
CUM PIIS ANGLIÆ BELGII NEERLANDIÆ SLAVONIÆ LEGATIS
SACRATISSIMO CORDI JESU
IN PARODIENSE SANCTUARIO SUPPLICANTEM
UT OPTAVERAT ET INVITARAT VIDIT
AC VIDISSE LÆTUS
AD EJUSDEM DIVINI CORDIS CONSPECTUM MIGRAVIT
DIE XVI DECEMBRIS A D^o
MDCCCLXXIII ÆT. LIX.

Marbre blanc.

C'est dans la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, à gauche de la chapelle Saint-Joseph, située derrière le sanctuaire, que se lit cette épitaphe. En haut sont gravées les armes de

Léopold-René de Léséleuc de Kerouara, évêque d'Autun, avec sa devise : A DEO ROBUR. Ce marbre est solidement fixé dans la muraille, à distance convenable du sol, entre deux petites colonnes réunies par un cintre et formant encadrement.[1]

La dernière partie de cette inscription rappelle les pèlerinages que l'évêque d'Autun attira de toutes parts à Paray-le-Monial et auxquels il présida souvent.[2]

XXXVII

Ann. 1874.

HIC JACET
BEATAM RESURRECTIONEM EXPECTANS
ANTE ALTARE SS. CORDIS
D. N. J. C.
QUOD ÆRE VOTIVO DECORAVIT
II. AC RR. IN CHRISTO PATER DD.
JOANNES BAPTISTA ANNA FRANCISCUS THOMAS
LANDRIOT
ARCHIEPISCOPUS REMENSIS
GALLIÆ BELGICÆ PRIMAS ETC.
OLIM RUPELLENSIS EPISCOPUS
NATUS DIE IX JANUARII 1816
OBIIT VIII JUNII 1874.

CUM ESSET SAPIENTISSIMUS DOCUIT POPULUM
QUÆSIVIT VERBA UTILIA ET CONSCRIPSIT
SERMONES RECTISSIMOS AC VERITATE PLENOS.
ECCL. XII.

R. I. P.

Jean-Baptiste-Anne-François-Thomas Landriot, né à Couches-les-Mines (Saône-et-Loire), le 9 janvier 1816, fit ses

1. *Le Cœur de Mgr de Léséleuc à la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon.* (*Semaine religieuse d'Autun*, etc., nº du 2 octobre 1880, p. 796 et suiv.)
2. L'abbé P. Le Vicomte de la Houssaye, *Oraison funèbre de Mgr Léopold-René de Léséleuc.* Autun, Dejussieu, 1874, in-8°, p. 37 et suiv.

études au petit et au grand séminaire d'Autun ; ordonné prêtre le 25 mai 1839, il fut supérieur du petit séminaire, de 1842 à la fin de 1849; nommé chanoine titulaire de la cathédrale d'Autun en 1848, puis vicaire général honoraire. Préconisé évêque de la Rochelle le 7 avril 1856, il fut sacré dans la cathédrale d'Autun le 20 juillet de la même année. Transféré sur le siège archiépiscopal de Reims le 27 mars 1867, il mourut en cette dernière ville le 8 juin 1874.[1]

« Mgr Landriot repose, à la cathédrale de Reims, dans la chapelle du Sacré-Cœur, l'une des cinq chapelles rayonnantes de l'abside. La pierre tombale recouvre le caveau placé au pied de l'autel. Cette pierre est un beau marbre encadré dans des bandes d'autres marbres précieux ; le tout est artistement disposé et s'harmonise parfaitement avec la décoration très riche de cette splendide chapelle. L'autel du Sacré-Cœur est en bronze doré et marbres précieux, somptueusement enrichi de sculptures et de pierres fines. Mgr Landriot a contribué pour une très large part à l'érection de cet autel, mais il ne l'a pas vu de son vivant. Ses légataires ont tenu à remplir ses volontés : c'est ce que rappellent ces mots de l'épitaphe : *Quod ære votivo decoravit.* Le peuple fidèle vient prier sur cette tombe épiscopale ; chaque année, à l'anniversaire de la mort du vénéré prélat, le chapitre, après l'absoute, se rend en procession dans la chapelle du Sacré-Cœur et chante le *De profundis.* »[2]

1. Cf. Duchêne, *Notice sur S. Ex. Monseigneur Landriot.* Autun, Dejussieu, 1874, in-8°. — H. Arsac, *Mgr Landriot, archevêque de Reims, sa Vie, ses Œuvres, ses Funérailles.* Reims, 1874, in-8°. — R. P. Caussette, *Oraison funèbre de S. Exc. Mgr Landriot.* Paris, Palmé, 1874, in-8°.

2. *Lettre de M. le chanoine Bussenot, secrétaire général de l'archevêché de Reims*, en date du 19 février 1889.

Harold de FONTENAY.



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1887.

PRÉSIDENCE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AUTUN,
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

La Société Éduenne s'est réunie le jeudi 24 février 1887, à une heure, sous la présidence de Mgr l'évêque d'Autun.

Étaient présents à la séance : MM. Bulliot, président de la société; Hippolyte Abord; le baron d'Anglejan; Boniface; l'abbé Brintet, aumônier du collège; l'abbé Chaillet, vicaire de Notre-Dame; Georges de Champeaux; le docteur H. Collin; le colonel Désveaux; Dolivot; de Ferry; Harold de Fontenay; Gadant; l'abbé Lagneau; Léger-André; l'abbé Lorton; l'abbé Mazoyer; Alphonse de Monard; Olinet; du Pavillon; l'abbé Pillard; l'abbé Pequegnot; Perrouin; Pouillevet; Henri Verger, et Roidot, secrétaire.

M. le président communique à la Société trois circulaires qu'il a reçues de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. La première, en date du 21 décembre 1886, est relative à la publication de la bibliographie de toutes les sociétés savantes, arrêtée à 1885, et qui fait partie de l'ouvrage intitulé : *le Comité des travaux historiques et scientifiques*, dans la collection des documents inédits.

Cette bibliographie devant paraître prochainement sous un nouveau format, M. le ministre demande les modifications qui pourraient être nécessaires à la notice qui concerne la Société Éduenne, en y ajoutant la liste de ses publications pendant l'année 1886.

La deuxième, du 14 février 1887, signale l'intérêt que présenterait, dans un recueil méthodiquement composé, une description exacte de l'état administratif et économique de la France en 1789.

Elle fait appel au zèle des sociétés savantes pour rechercher. chacune dans sa région, les documents à l'aide desquels il sera possible de reconstituer cette partie de notre histoire nationale et d'écrire d'une manière impartiale celle de la Révolution. Il ne s'agit pas, dit M. le ministre, de faire œuvre d'historien. Les descriptions telles qu'il les conçoit doivent être au contraire aussi condensées que possible, ne contenir que les faits essentiels ou des analyses toujours appuyées sur un document authentique. Afin de mieux préciser sa pensée, M. le ministre joint à cette circulaire un projet de plan pour l'état descriptif d'une généralité ou d'une région de la France en 1789 et comprenant l'état des personnes, l'état des terres, l'administration. l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Mais si M. le ministre sollicite le concours de toutes les bonnes volontés pour l'enquête qu'il institue et dans le sens qu'il indique. il n'entend pas imposer ce cadre ni gêner en quoi que ce soit les efforts individuels. Il laisse au contraire à l'initiative de chacun le soin de diriger ses recherches sur les points qui seraient le plus à sa portée, et ses études sur les questions qui lui seraient le plus familières.

La troisième circulaire annonce l'envoi d'un ouvrage destiné à la Société Éduenne et adressé par le service des échanges internationaux des États-Unis. Cet ouvrage nous est effectivement parvenu. C'est une très intéressante publication de la Société Smithsonienne qui a son siège à Washington.

Sur la proposition de M. le président, la Société décide que la Société Smithsonienne sera inscrite sur la liste des sociétés correspondantes et aura droit à ce titre à l'envoi de ses Mémoires.

M. le président propose ensuite d'admettre au même titre une « jeune sœur » de la Société Éduenne, la Société d'Histoire naturelle d'Autun, qui a bien voulu demander « à sa sœur aînée », selon l'expression de son président, cette fraternelle reconnaissance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le président communique un prospectus de M. Frédéric Godefroy, auteur de divers ouvrages couronnés par l'Académie française et par celle des Inscriptions et Belles-Lettres, qui annonce la prochaine publication à la librairie Hachette d'un nouvel ouvrage sous le titre de *Répertoire universel de la langue*

française. Cette œuvre embrassera non seulement la langue écrite, mais la langue parlée et conservée dans les dialectes et les patois des diverses régions de la France. M. Godefroy demande à tous les philologues et à tous les hommes compétents de s'intéresser à son entreprise qu'il poursuit depuis trente ans et d'y collaborer par des communications qui permettront d'apprécier les étonnantes ressources de notre langue et sa prodigieuse vitalité.

La Société reçoit ensuite en qualité de membres titulaires : Mme la vicomtesse Portalis née Mounier, rue Godot-de-Mauroy, numéro 18, à Paris, présentée par MM. Roidot et Bulliot; — M. le docteur Henri Collin, à Saint-Honoré, présenté par MM. Bulliot et H. de Fontenay; — M. Albert Lenoël, avocat à Autun, présenté par MM. Hippolyte Abord et Croizier; — M. Emile Bourgogne, propriétaire à Souve, commune de Thil-sur-Arroux, présenté par MM. Bulliot et H. de Fontenay; — M. Albert Duvault, professeur à l'École militaire de cavalerie à Autun, présenté par MM. Huet et Bulliot.

Après ces admissions, M. le président fait part à la Société de la perte récente de MM. l'abbé Violot, curé de Notre-Dame, et Edouard de Loisy.

« Je pourrais me dispenser, dit-il, de citer les noms des deux confrères que la mort vient de nous enlever; ils sont dans toutes nos mémoires; leur disparition éveille cette réflexion pénible que les aînés de notre Société n'ont plus qu'un seul représentant.

» Le vénérable curé de Notre-Dame, M. Violot, nous quittait le 28 décembre dernier, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, M. Edouard de Loisy, le 6 février, à quatre-vingt-cinq ans. L'un fut le modèle du pasteur, l'autre celui de l'homme de bien.

» Le temps ne m'a pas permis de me préparer à vous entretenir aujourd'hui de ces deux existences moins remplies par les années que par les mérites qu'elles ont accumulés; j'espère pouvoir, dans une prochaine séance, m'acquitter d'une dette personnelle envers l'un et l'autre, en me faisant simplement l'écho de la pensée de tous. »

M. Harold de Fontenay a donné lecture de la liste suivante des objets offets à la Société Éduenne depuis sa dernière réunion :

1° Par M. H. de Longuy, un petit triptyque en cuivre émaillé, de provenance russe. — Treize pièces dont huit en parchemin et cinq en papier, relatives à diverses localités du département de la Côte-d'Or.

2° Par M. Dejussieu, une clef romaine à anneau trouvée à Chauvirey, commune de Diancey (Côte-d'Or), au milieu de substructions romaines.

3° Par un anonyme, un débris de petite fourchette en fer emmanchée d'os, trouvé à Autun.

4° Par M. Harold de Fontenay, trois registres et deux pièces concernant des immeubles sis à Nolay (Côte-d'Or), dix-septième siècle. — Vingt-cinq pièces en parchemin et une en papier concernant Arnay-le-Duc (Côte-d'Or) et ses environs, seizième ou dix-huitième siècle. — Arrêts du conseil d'État du roi concernant les octrois de la ville de Tournus, 1738 et 1779: deux pièces en parchemin. — Quarante-six pièces imprimées, dix-septième siècle à fin du dix-huitième. — Deux pièces manuscrites en papier, dix-huitième siècle. — Quatre cahiers manuscrits concernant des questions de droit, dix-huitième siècle. — Deux pièces en parchemin du seizième siècle concernant des églises de l'ancien diocèse d'Autun. — *Journal des savants*, année 1868, onze numéros.

5° Par M. Hippolyte Rolland, dix-sept pièces imprimées et six manuscrites concernant diverses localités du département de Saône-et-Loire et des départements voisins.

6° Par M. A. Huet, deux pièces en parchemin, l'une de 1528, l'autre de 1775.

7° Par M. Claude Dambruère, un fléau de balance en bronze de l'époque romaine, trouvé dans un terrain joignant l'avenue de la Gare. — Deux petits bronzes très frustes; un grand bronze de Maximin, trouvés à Autun.

8° Par la Société *la Diana*, un volume in-folio intitulé : *la Bastie d'Urfé*, par le comte de Soultrait et F. Thiollier. Cette magnifique publication faite aux frais de *la Diana* et qui est

ornée de photogravures a été offerte à la Société Éduenne en souvenir de la réception faite à *la Diana* les 24, 25 et 26 juin 1884.

9° Par M. Bulliot, deux fibules et une applique ornée d'une tête de femme. Ces trois objets de l'époque romaine sont en bronze et proviennent d'Autun. — Un volume manuscrit intitulé : *Antiphonarium Æduense ad usum domini præpositi. Jacobus-Philippus Hémery sacerdos fecit anno* 1743. Sur le titre sont peintes les armes de M. de Morey, prévôt de Sussey en l'église cathédrale à cette date : *d'or à la tête de maure de sable tortillée d'argent, surmontée d'un croissant du premier, au chef cousu d'azur chargé de deux étoiles d'or.* L'écu ovale accolé à un bourdon est surmonté d'une couronne à sept trèfles, et d'un chapeau à six houppes. Les lettres du volume sont rouges et noires, les portées de plain-chant rouges, les notes noires. Les pages 327 et suivantes qui formaient la fin du volume ont été déchirées.

10° Par M. Edouard Dulong, un volume manuscrit, un cahier et quinze pièces également manuscrites relatives aux environs d'Autun. — Sept livraisons des *Monuments anciens et modernes*, par Jules Gailhabaud, une *Carte routière de la République française* datée de l'an II.

11° Par M. l'abbé Mamessier, curé de Dompierre-les-Ormes, une brochure qu'il vient de publier intitulée : *Notice généalogique sur la famille Michou*, 1686-1886. Mâcon, Protat, 1886, in-8°.

12° Par Mlle Pellechet, six photographies d'après les peintures murales de la chapelle Saint-Vincent à la cathédrale d'Autun, et deux d'après des pages de missel appartenant à M. Bulliot et provenant du cardinal Rolin.

13° Par M. Flageolet, négociant à Autun, un fragment de pierre où sont gravés des fénestrages gothiques, et qui a servi de moule pour reproduire en métal des ornements destinés à orner des coffrets ou d'autres objets recouverts d'étoffe.

14° Par M. Berdin, carrossier, un petit bronze de Tétricus.

15° Par M. le baron Eugène du Mesnil, un volume qu'il vient de publier sous ce titre : *Heures poétiques contenant les prières de la messe, les hymnes et les psaumes de David*, septième édition, Cîteaux, 1886, in-12.

16° Par M. le comte de Charpin-Feugerolles, *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon,* 1882 à 1885, grand in-8°.

17° Par M. Stéphane Laureau, *Cours élémentaire d'agriculture pratique*, par M. J. Laureau. Paris, Curmer, 1850, in-18.

18° Par M. Dolivot, *les Psaumes en vers françois retouchez sur l'ancienne version de Cl. Marot et Th. de Bèze,* par M. V. Conrart, conseiller et secrétaire du roy; Paris, Antoine Cellier, 1680, in-12. Ce charmant volume est couvert d'une très belle reliure. — *Idea principis christiani politici symbolis CI expressa* a Didaco Saavedra Faxardo Equite, Amsteledami, apud Joannem Blaeu, 1660, in-18. — Une très curieuse lettre autographe de l'avocat Brutus-Marat Bauzon, adressée à M. le marquis de Ganay et datée du 6 février 1817.

La Société vote des remerciements aux divers donateurs et charge son président de les leur transmettre.

La parole est donnée à M. le docteur H. Collin pour la lecture d'un travail sur la butte d'Aras, près Saint-Honoré. Cette étude, qui a été écoutée avec un vif intérêt, sera publiée dans le tome XVI[e] de nos *Mémoires.*

M. de Fontenay donne lecture d'une notice sur quelques anciens usages particuliers à la paroisse de Saint-Jean et Saint-Pancrace d'Autun. Ce travail sera également inséré au prochain volume des *Mémoires* de la Société.

Puis, au nom de M. A. de Charmasse, M. de Fontenay communique à la Société la note suivante sur deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, attribués à l'Église d'Autun.

« Bien que les manuscrits liturgiques soient au nombre de ceux dont il est le plus facile de déterminer l'origine, il se glisse souvent, dans les catalogues les mieux faits, des erreurs qu'il importe de rectifier. C'est ainsi que le catalogue du fonds latin de la Bibliothèque nationale inscrit, sous le numéro 1056, un manuscrit du quinzième siècle, désigné sous le titre de *Breviarium Augustodunense,* qui nous paraît avoir reçu une qualification imméritée, bien que cette désignation ait été adoptée par le savant auteur des *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon,* qui l'a inscrit parmi les bréviaires

autunois, sous le numéro 26 de son précieux répertoire, sur la foi du catalogue de la Bibliothèque nationale et d'après le calendrier placé au commencement de ce bréviaire. Le calendrier est un des plus sûrs éléments pour déterminer l'origine des livres liturgiques, et celui-là contient en effet la mention de plusieurs saints particuliers à l'Église d'Autun : saint Racho, évêque et confesseur, au 26 janvier; saint Nazaire et saint Celse, au 12 juin et au 28 juillet; saint Cassien, évêque et confesseur, au 5 août; saint Symphorien, martyr, au 22 du même mois; saint Lazare, martyr, au 1er septembre; saint Andoche, saint Thyrse et saint Félix, martyrs, au 23 du même mois; saint Léger, évêque et confesseur, au 3 octobre; la Révélace des reliques de saint Lazare, au 19 suivant; saint Bénigne, martyr, au 2 novembre; saint Pragmace, évêque, au 17 du même mois; la Résurrection de saint Lazare, au 10 décembre. Ces mentions ont bien leur importance, mais un calendrier propre à l'Église d'Autun n'eût pas omis saint Révérien, évêque et martyr, au 1er juin; saint Simplice, évêque et confesseur, au 24 juin; saint Rhétice, évêque, au 26 juillet; saint Euphrone et saint Syagre, au 3 et au 27 août; saint Amateur, au 26 novembre. Par contre, des trois fêtes de saint Flocelle qu'indique ce calendrier, il eût seulement mentionné celle du 16 septembre, et il eût certainement omis celle du 25 avril, *Translatio sanctorum Floscelli et Herivei*, aussi bien que celle du 8 novembre, *Translatio sancti Floscelli*. Une seule église pouvait, en effet, se permettre de consacrer trois fêtes à saint Flocelle, dont l'une, celle du 25 avril, avec octave : c'est l'église collégiale de Notre-Dame de Beaune qui possédait les reliques de ce saint et qui avait donné une certaine importance à son culte.

» L'origine beaunoise de ce bréviaire est encore plus nettement accusée dans la fête de la consécration de l'église même de Beaune, inscrite au 27 septembre, mais qui était célébrée seulement le 1er octobre : *II Kalendas octobris, dedicatio ecclesie Belne, semisolemne cum octavis licet celebretur in crastina et duplex et celebratur prima die octobris*. Cette mention nous paraît concluante et tout à fait propre à régulariser l'attribution de ce bréviaire à l'église collégiale de Notre-Dame de Beaune. Ce manuscrit comprend seulement le temps d'hiver, du premier

dimanche de l'Avent au 25 mars. Bien qu'il n'appartint pas en propre à l'Église d'Autun, il avait fait cependant une part assez large aux saints de cette Église, ainsi qu'on a pu en juger d'après le calendrier. Cette part se remarque encore davantage dans la *Letania* qui se trouve au folio 101. Saint Lazare, suivi seulement de saint Martial, de saint Trophime et de saint Saturnin, est placé dans la série qui se termine par l'invocation générale de *Omnes sancti discipuli Domini*. Cette *Letania* comprend aussi saint Nazaire et saint Celse, suivi de saint Flocelle et de la série presque complète des saints que l'Église éduenne avait en particulière vénération : saint Symphorien, saint Bénigne, saint Andoche, saint Thyrse, saint Félix, saint Polycarpe, parmi les martyrs; saint Cassien, saint Syagre, saint Racho, saint Simplice et saint Amator, parmi les confesseurs.

» Si ce bréviaire beaunois se rattache ainsi à l'Église d'Autun par quelque côté, il n'en est pas de même du missel manuscrit, du quinzième siècle, qui porte le numéro 1114 du fonds latin de la Bibliothèque nationale et que l'auteur des *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon* a décrit, sous le numéro 138, comme un missel d'Autun. Ce missel manque du calendrier initial qui eût pu servir à déterminer son origine. Mais en dehors des offices de saint Nazaire et saint Celse et de saint Léger, qui étaient communs à un grand nombre d'Églises, il ne contient la messe propre d'aucun des saints de l'Église d'Autun. L'omission de la fête de saint Lazare, du 1er septembre, de celle de la Révélace et de celle de saint Symphorien est caractéristique en cette matière et rend impossible l'attribution portée aux catalogues. A défaut du calendrier, on trouvera peut-être une indication utile dans la messe *in die receptionis coste sancti Yvonis*, qui se trouve au folio XLV. Mais saint Yves avait plus d'une côte. Trop d'églises avaient pu se partager ses précieux débris pour que cette unique mention suffise pour déterminer l'origine de ce manuscrit. En tout cas, l'Église d'Autun ne nous paraît pas avoir jamais possédé aucune relique de saint Yves ni institué une fête spéciale en son honneur. »[1]

1. Au folio III de ce manuscrit la messe de minuit est désignée sous le titre de *Missa in Galli cantu*.

Avant de lever la séance, à deux heures et demie, M. le président invite les assistants à visiter, dans la pièce voisine, les sculptures dont on vient d'enrichir l'escalier. Ce travail, exécuté sur les dessins de M. Jean Roidot, est dû au ciseau de M. Bellœuf, notre confrère. Il consiste dans une guirlande de feuillage contournant la frise ou limon de l'escalier et soutenue par une console figurant une chimère. Le style est entièrement conforme au caractère général de l'édifice et à son ornementation intérieure.

La Société exprime sa satisfaction et sa reconnaissance aux deux artistes qui ont bien voulu concourir à cette œuvre digne de leur talent, et elle espère qu'ils lui continueront cette si appréciable collaboration pour la décoration de l'hôtel Rolin.

SÉANCE DU 31 MARS 1887.

PRÉSIDENCE DE M. G. BULLIOT.

La Société Éduenne s'est réunie le jeudi 31 mars, à une heure, sous la présidence de M. Bulliot.

Étaient présents à la séance : MM. Hippolyte Abord; le baron d'Anglejan; Berthier; l'abbé Brintet; Boniface; Changarnier; G. de Champeaux; de Comeau; G. Delagrange; E. Dolivot; l'abbé Doret; Fabre; H. de Fontenay; Gadant; l'abbé Lacreuze; Létang; Lenoël; B. Lhomme de Mercey; l'abbé Martin; de Noiron; l'abbé Rochet; A. Rérolle; Verger, et Roidot, secrétaire.

M. le président communique à la Société :

Un billet de Mgr l'évêque d'Autun qui exprime son regret de ne pouvoir assister à la séance.

Une lettre de M. le président de la Société d'histoire naturelle d'Autun qui remercie la Société Éduenne d'avoir inscrit sa « jeune sœur » en tête des sociétés correspondantes.

Les remerciements de Mme la comtesse Portalis-Mounier, de MM. Albert Duvault et Lenoël, pour leur admission comme membres titulaires.

Une lettre de notre confrère M. de Romiszowski donnant le croquis de quatre anneaux en bronze, de l'antiquité chrétienne,

trouvés à Autun. L'un de ces anneaux porte sur le chaton l'inscription : V D, abréviation de VIVE DEO, formule fréquente dans les premiers siècles de l'Église, et qui se lit complète sur un style en bronze également trouvé à Autun. Le second représente une croix surmontant un V double, qui lui donne l'aspect d'une croix ancrée. Le troisième représente l'A et l'Ω entrelacés.

La lettre suivante de notre confrère M. Gabriel Dumay, sur diverses particularités relatives au président Jeannin et à sa famille :

Dijon, ce 4 mars 1887.

« Monsieur le président,

» En parcourant le recueil manuscrit des *Opuscules* de Paul Dumay, né à Toulouse le 23 août 1585, conseiller au Parlement de Bourgogne de 1611 à 1645, j'ai rencontré quelques pièces qui m'ont paru curieuses ; je m'empresse de vous les adresser. Bien que textuellement copiées, j'avoue n'avoir pas toujours pu leur donner un sens bien clair, et je laisse à d'autres le soin de les élucider.

» Les plus importantes sont relatives au président Jeannin et à sa femme Anne Guéniot.

» La première, renfermant l'épitaphe d'Anne Guéniot, indique avec le lieu de sa sépulture, la date de sa mort inconnue jusqu'ici. Elle arriva le jour des kalendes de mai 1622 (1er mai), à Paris. Anne Guéniot avait soixante-neuf ans.

» Cette pièce, ainsi que l'indique la mention qui la suit, a été imprimée à Paris, chez Brou.

» Le second document nous apprend que le cœur d'Anne Guéniot fut déposé dans la chapelle du château de Chagny.

» Enfin le troisième, qui contient l'épitaphe du président Jeannin, est le plus important de tous ; il confirme, en effet, de la manière la plus absolue la véritable date et le véritable lieu de la mort de Pierre Jeannin, si heureusement déduits par M. de Fontenay de documents authentiques.

» L'épitaphe porte en effet ces mots :

« Augustæ Parisiorum, ubi diem suum obiit, die XXII, mensis » martii, A.D.CIƆ.IƆC.XXIII. ætatis LXXX. »

» Il résulterait de là que le président Jeannin (que l'on fait naître généralement en 1540) n'aurait eu que quatre-vingts ans à l'époque de sa mort. C'est un point nouveau à étudier.

» Ces trois documents ont été composés, ajoute l'auteur, à la demande de Nicolas Jeannin, abbé de Saint-Bénigne, et de P. de Castille.

» Paul Dumay était certainement l'ami de la famille Jeannin, car il composa, vers la même époque (1622), le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Nicolas Jeannin, abbé de Saint-Bénigne*, catalogue à l'occasion duquel il fit quelques vers latins. Il en composa aussi sur les *Négociations* du Président et sur le *Portrait de Mlle de Castille*, sa petite-fille.

» Je vous envoie la copie de ces trois pièces de vers qui paraissent n'avoir jamais été imprimées, pas plus que le catalogue de la bibliothèque de l'abbé de Saint-Bénigne, dont j'ai une copie manuscrite.

» Puissent ces élucubrations, intéresser pendant quelques instants les membres de la Société Éduenne et rappeler à leur souvenir un collègue qui ne les a point oubliés.

» Veuillez agréer, etc.

» Gabriel DUMAY. »

M. de Fontenay donne lecture de la liste suivante des objets offerts à la Société Éduenne depuis la dernière séance :

1° Par M. J.-B. Dutron, l'ouvrage de Schliemann sur *Ilios ville et pays des Troyens*. Paris, Didot, 1885, in-4°, riche et doré sur tranche.

2° Par M. G. Theyras, une brochure qu'il a publiée sous ce titre : *Mémoire sur la destruction du Phylloxéra adressé à MM. les membres de la commission;* Autun, Dejussieu, 1877, in-12, 8 pages.

3° Par M. Huet, un moule en bois de forme ronde ayant servi à faire cette sorte de pâtisserie à l'anis qu'on nomme à Autun « pain bénit ». Ce moule qui semble dater du dix-huitième siècle porte au centre le monogramme du nom de Jésus IHS. — Une épreuve en plâtre tirée à l'aide du moule dont il vient d'être parlé et colorée au safran comme le sont les « pains bénits. »

4° Par M. Dambruère, un moyen bronze assez fruste, trouvé à Autun.

5° Par M. Bulliot, tous les objets classés dans la salle dite du Beuvray. Ces objets qui remplissent huit armoires vitrées et onze vitrines horizontales, donnent une idée très complète de l'état de civilisation des Gaulois de Bibracte et de leurs diverses industries, parmi lesquelles il faut citer au premier rang celle de l'émail. Une série curieuse entre toutes et nouvellement installée est celle de la céramique. Cent soixante-sept vases reconstitués avec certitude par M. Bulliot permettent d'étudier non seulement les types variés de la poterie locale, mais encore ceux qu'introduisaient au Beuvray les marchands étrangers attirés par la grande foire du mois de mai.

Un mémoire manuscrit intitulé : *Histoire de l'expédition de Constantine*, par M. Alain Regnard, docteur-médecin de la faculté de Paris, aide-major au 3ᵉ régiment de chasseurs d'Afrique, novembre 1836. Ce mémoire est daté de Bône, 15 janvier 1837.

Une belle plaque de cheminée en fonte de la fin du seizième siècle, représentant les noces de Cana. Au-dessous on lit : HISTORIA. VON. D.. HOCHZEIT ZV CA.. IN GALILEA... IOHAN... En bas sont trois médaillons séparés par des rinceaux et des feuillages. Celui du milieu est orné d'un mascaron, celui de gauche d'un buste d'homme, celui de droite d'un buste de femme. Cette plaque a sans doute été fondue à l'occasion d'un mariage.

Le godet en bronze d'une lampe à crochet.

6° Par M. Harold de Fontenay, un coffret en bois, en forme d'arche, recouvert de toile peinte. Le couvercle est orné de quatre figures de femmes dont le modelé est obtenu à l'aide d'un bourrage disposé sous la toile. Les flancs sont décorés d'oiseaux et d'écussons dont les armoiries ne se distinguent plus. Quatorzième siècle.

7° Par un anonyme, neuf fragments de soubassements en schiste ornés de moulure.

8° Par M. Dolivot, le plan d'Autun gravé d'après celui de Belleforest et publié par Georges Braun dans ses *Civitates orbis terrarum* imprimées à Cologne en 1612, in-folio. — Une vue d'Autun gravée par Peeters et extraite de Mérian, *Topographie*

1642-1672, in-folio. — Quatorze vues d'Autun et des environs gravées d'après des dessins de Lallemand et extraites du *Voyage pittoresque en France*, par M. de Laborde. — Vue du portique d'Arroux, gravée par Adam, d'après Marc Joubert, et extraite de l'*Histoire d'Autun*, par Rosny. — L'*Histoire sainte, la Judée captive et délivrée*, par le R. P. Talon, Paris, Cramoisy, 1654, in-4°, t. IV.

La Société reçoit en qualité de membres titulaires :

M. Lucien Millot, manufacturier à Lisle-sur-Serein, présenté par MM. Huet et Bulliot.

M. Octave Falateuf, avocat à la cour d'appel de Paris, présenté par MM. Jean Roidot et Pouillevet.

M. Bernard de Loisy, au château d'Épiry, commune de Saint-Émiland, présenté par MM. de Charmasse et Bulliot.

M. Bulliot, président de la Société, lit la notice biographique suivante :

« Notre doyen d'âge et le plus ancien de nos membres, nous a dit adieu.

» Nous fermions l'année, le 31 décembre dernier, en accompagnant au cimetière M. l'abbé Violot. Le vénéré pasteur de Notre-Dame, mort à son poste en se survivant, quittait doucement la vie pour rejoindre les générations dont il avait béni le berceau ou la tombe, pendant plus d'un demi-siècle.

» Ce long exercice du ministère sacré l'avait rendu familier à tous; il a disparu comme un père de famille dont la tâche est finie, et qui s'endort en paix. De vieilles ou récentes affections nées aux étapes diverses de cette carrière exceptionnelle groupaient à ce dernier rendez-vous ceux qui n'oublient pas; trois de nos confrères avaient l'honneur d'escorter le cercueil.

» Antoine Violot est né le 26 janvier 1796 à Montagny-lès-Buxy, près Chalon. La tourmente révolutionnaire commençait à perdre de son acuité, mais si le sang ne coulait plus, la persécution religieuse était loin d'être calmée, et les temples restaient fermés. On cachait les prêtres; les pratiques de la foi chrétienne étaient espionnées et ne pouvaient s'accomplir qu'entourées de mystère; le nouveau-né n'était point baptisé. Un prêtre dont les fidèles connaissaient la retraite était resté à Buxy. Les parents

se concertèrent avec lui, et après les précautions d'usage, la mère, au jour convenu, emporta elle-même son enfant pour l'onction sacrée. Elle est, chemin faisant, abordée par un patriote « Où portes-tu cet enfant, citoyenne? » —« Je le porte au médecin, pour lui faire couper le fil. » L'opération réussit, paraît-il, car M. Violot conserva jusqu'au dernier jour la présence d'esprit et de repartie dont sa mère venait de lui donner l'exemple précoce.

» Il grandit sous la tutelle de cette femme forte dont il ne parlait qu'avec vénération, et fut bercé au récit des scènes révolutionnaires dont les sanglants souvenirs assombrissaient alors les foyers. L'horizon cependant s'éclairait, et la réouverture des églises rendaient enfin aux consciences leur liberté. Bientôt on apprend que Pie VII se rend à Paris pour sacrer l'Empereur, et qu'il va passer à Chalon. Un pape traversant la France au lendemain de la Terreur! c'était à n'y pas croire. Mme Violot prend par la main son fils âgé de huit ans, et court à pied avec lui jusqu'à Chalon. M. de Varenne, dont la famille Violot cultive une ferme, habite juste en face de la maison Clicquet[1], rue des Tonneliers, où est descendu le Saint-Père; l'enfant ne quitte pas la vitre dans l'espoir de le voir. Il aimait plus tard à raconter de ce voyage un épisode gravé dans sa mémoire. Au moment où le souverain Pontife, du perron de l'église Saint-Pierre, s'apprêtait à bénir la foule agenouillée sur la place, un jeune homme, près de lui, resta debout et couvert avec affectation; Pie VII, se tournant, lui dit avec douceur : « Mon ami, faites comme les » autres, la bénédiction d'un vieillard ne fait jamais de mal. »

» La famille Violot avait quitté Montagny pour se fixer à Marnay-lès-Buxy, dans la ferme de M. de Varenne, citée plus haut, les enfants allaient de là chaque jour apprendre à lire à l'école d'un instituteur.

» L'enseignement des vérités religieuses s'organisait plus péniblement, un peu à l'aventure. Un prêtre zélé, l'abbé Duchesne, curé de Buxy, avait transformé son presbytère en pensionnat, expliquant avec les auteurs anciens les vérités de la foi; il venait

1. Aujourd'hui imprimerie Dejussieu.

d'avoir pour successeur l'abbé Berbet[1], plus tard directeur du grand séminaire d'Autun, dont A. Violot reçut pendant deux ans les leçons, avant sa première communion.

» Il devenait urgent, ensuite, de savoir quelle direction donner au jeune catéchumène du curé de Buxy. Ce dernier, après consultation de l'intéressé, décida les parents à le placer en ville afin d'essayer du latin.

» Ce changement de résidence, en vue de résultats incertains, entraînait des difficultés, des responsabilités. M. de Varenne, en visitant sa propriété, avait remarqué l'esprit éveillé de l'enfant. Les relations du propriétaire avec ses fermiers étaient bienveillantes ; chacun restant à son échelon respectif, sans morgue comme sans envie, il s'établissait une sorte de familiarité courtoise plus réelle que le libéralisme de parade et plus apte à rapprocher les hommes. M. de Varenne trouva tout naturel de se charger du futur étudiant, pour lui faciliter l'instruction. Installé dans sa maison, logé et servi à part, celui-ci put suivre comme externe, pendant un an, des cours où ses succès justifièrent les prévisions et déterminèrent son entrée à l'institution de l'abbé Lambert qui, au milieu de nombreuses tribulations, avait improvisé à Chalon un petit séminaire. Le nouvel élève y passa deux ans et vint ensuite à Autun achever ses études classiques.

» Au moment où il y arrivait, on commençait à sortir du cahos et à régulariser dans la mesure du possible le recrutement ecclésiastique.

» Les prêtres confesseurs de la foi, émigrés ou déportés, étaient rentrés à l'issue de la tourmente; les évêchés étaient reconstitués; mais après une lacune de dix années, après les exécutions sanglantes qui avaient décimé le clergé, après l'exil qui en avait dispersé les membres épargnés, après les ravages opérés dans les consciences par les fausses doctrines, le nombre des ouvriers évangéliques n'étaient plus en rapport avec les nécessités reli-

1. Jean-Baptiste Berbet, né à Longepierre, 8 décembre 1740; sulpicien, directeur du grand séminaire de Besançon, curé de Buxy de 1804 à 1809, supérieur du petit séminaire d'Autun (1813), curé de Chagny. directeur au grand séminaire d'Autun en 1816.

gieuses. Les ruines morales dépassaient celles des églises et des cloîtres renversés.

» Le grand travail proposé au zèle des survivants de la Révolution était la reconstitution du service des paroisses. Des hommes éminents s'étaient mis avec ardeur à cette tâche. Un des plus dévoués, l'abbé Saunier, de la congrégation de Saint-Sulpice, ralliait dès 1803 les lévites dispersés, les vocations naissantes à la vue des plaies du sanctuaire. « Modèle d'aménité fine et persuasive, de sagesse bienveillante et forte, l'abbé Saunier exerça sur tous ceux qui l'approchèrent une influence douce et décisive. » Lorsque A. Violot, à l'âge de prendre une résolution, se détermina à entrer au grand séminaire d'Autun, il y rencontra ce maître émérite dont il garda durant sa longue carrière le souvenir fidèle et un portrait qui, en lui rappelant les traits du saint prêtre, lui parlait surtout des vertus dont il avait été témoin et qu'il s'efforçait d'imiter. C'est sous cette direction paternelle qu'il fit ses études de théologie.

» Il venait d'entrer au grand séminaire lorsque les revers de la France amenèrent sur notre sol les armées alliées. Un corps se dirigeait sur Autun. L'émoi était grand en ville; on apprend le soir au séminaire la nouvelle peu rassurante. A. Violot venait de se mettre au lit quand son compagnon de chambre, entrant tout effaré, s'écrie : « Les Autrichiens vont arriver! qu'allons-» nous faire ? — Mon ami, répond l'interpellé, nous les laisse-» rons venir. » Et il reprend son sommeil interrompu. On reconnaîtra à cette attitude la possession de soi-même, la sereine résignation à tout événement que chacun a pu constater dans toutes les phases de sa vie ultérieure.

» Les années s'écoulaient.

» L'évêque, Mgr de Vichy, pair de France, aumônier de la duchesse d'Angoulême, était souvent retenu à Paris, mais la direction du diocèse confiée à des vicaires généraux éminents et perspicaces se maintenait sans défaillance. L'abbé Violot leur était signalé et, bien qu'il ne fût pas encore engagé dans les ordres, en attendant l'âge réglementaire, il était néanmoins chargé d'exercer certain ministère accessoirement. Sa maturité reconnue l'avait désigné, n'étant encore que diacre, pour prendre part aux prédications des missions si nécessaires et si multipliées

alors. C'est à ce titre que, adjoint aux curés d'Auxy et de Dracy-Saint-Loup, il avait fait à Curgy une apparition pour y préparer une première communion et y avait, selon toute apparence, été remarqué. Ordonné prêtre en 1820 et nommé vicaire à Buxy, dans son propre pays, il se rend à destination. Le curé de Buxy, sentant sa fin prochaine, lui annonce qu'il ne peut le recevoir ni se séparer de son vicaire actuel, seul au courant des besoins de la paroisse. L'abbé Violot revient au séminaire, racontant sa mésaventure; il est alors nommé curé de Curgy, le 1er juillet 1820, sans avoir subi l'épreuve du vicariat. Son prédécesseur était un confesseur de la foi, caché, puis incarcéré à Chalon durant la Terreur, l'abbé Reuillet, ancien vicaire de Saint-Pancrace d'Autun. Le presbytère de Curgy, vendu pendant la Révolution et acquis ainsi que l'église par l'abbé Pidaut, prêtre assermenté, avait été racheté de lui par les paroissiens au moyen d'une souscription organisée par un propriétaire du pays [1]. Le prix était de 1,122 francs. La souscription n'ayant produit que 1,100 francs, le vendeur, jaloux de participer à l'œuvre, fit l'abandon des 22 francs. On ne sera pas surpris d'apprendre que l'édifice fût à l'état de masure, bien que ayant été jadis la demeure d'un notaire d'Autun, Me David, et étant orné d'un pavillon alors inhabitable, il est vrai. L'évêque, à cela près, en nommant l'abbé Violot, le traitait en enfant gâté, car il trouvait pour maire M. de Champeaux de Saucy, chevalier de Saint-Louis, homme de vieille souche, digne représentant de l'ancienne urbanité française, un type de bonté incapable de chercher noise à son curé. Le surplus de la paroisse était à l'avenant, une véritable oasis.

» Le nouveau titulaire partit donc par la voiture d'Autun à Nolay, avec une malle contenant tout son mobilier. On met pied à terre. Le maire et son cortège l'attendaient. Après la bienvenue d'usage, on gravit, dans la direction de Curgy, un vieux chemin poétiquement nommé *Chemin des fleurs*; c'était de bon augure, et, tout en marchant, le maire dit à l'arrivant : « Nous n'avons » pas de cure, M. le curé, mais s'il vous agréait de joindre aux

1. M. Larcher, père de M. l'abbé Larcher, mort économe de la Visitation de Mâcon.

» fonctions curiales celles de précepteur, nous pourrions nous en » passer. Je suis veuf et j'ai deux enfants, en consentant à leur » donner des leçons, nous ferions ménage commun. » La proposition levait trop d'obstacles pour être refusée; on fit bail pour un an, au bout duquel on renouvela, chacun étant satisfait. Le terme expiré, le maire proposa d'aller visiter la cure en réparation. Quelle ne fut pas la surprise, en entrant, d'y trouver une table très bien servie et un mobilier complet.

« Vous êtes chez vous, M. le curé, lui dit M. de Champeaux, » auriez-vous la bonté de m'inviter à dîner ? »

» Telle fut l'installation de l'abbé Violot dans le pavillon qu'il habita jusqu'à son départ de Curgy pour Autun, et que son hôte avait fait restaurer et meubler à son insu. Ce seul procédé révèle suffisamment la cordialité des rapports de ces deux hommes dignes de se comprendre et dont l'intimité dura autant qu'eux. Puisque nous avons jeté un regard sur ce coin modeste de notre sol et sur une société plus distante de nous par ses mœurs que par les années, on nous permettra peut-être d'y ajouter quelques traits.

» Le curé de Curgy trouvait un autre appui dans une digne et sainte femme, Mme de Francy, fille d'un ancien notaire d'Autun, Me Guichot, mariée à M. Theveneau de Francy, qui avait fait fortune en fournissant des armes à La Fayette pendant la guerre d'Amérique. Restée veuve et sans enfants, Mme de Francy avait adopté les pauvres. Très simple pour elle-même, adonnée à toutes les œuvres de charité, d'une bonté sans limites pour ses fermiers et pour ceux qui l'approchaient, elle était la providence du pays. L'ancien manoir de Vergoncey, sa résidence, entouré de vieux arbres, au revers d'une colline qui l'isolait du village comme un monastère, témoignait, avec ses murs gris, de l'indifférence des maitres pour l'apparat; il n'en était pas moins un rendez-vous hospitalier pour le voisinage. On y recevait tous les mercredis, comme chez le maire tous les dimanches; on jouait au boston, mais au profit des pauvres et de la Propagation de la Foi. C'est là que l'abbé Violot rencontra un homme éminent, parent de Mme de Francy, qui resta pour lui un ami, le président Riambourg. Ce dernier venait dès lors, à la clôture de l'année judiciaire, prendre à Vergoncey, que Mme de Francy lui légua plus

tard, un repos entrecoupé par ses études de philosophe et de publiciste [1]. Des visiteurs d'élite, de Dijon, hommes de cœur et d'esprit, versés dans la littérature comme dans le droit, fermes dans leur foi religieuse et monarchique, y paraissaient de temps autre; on philosophait, on parlait de politique, de la révolution qu'on voyait s'avancer, et c'est de cette époque (1825 à 1830) que le président Riambourg publia, cinquante ans à l'avance, sur l'avènement futur et la marche du socialisme, une étude qu'on pourrait appeler prophétique. Mme Riambourg, femme aux affections fortes, caractère viril uni à une piété tendre, austère dans sa vie autant que charitable, pétrie de tous les nobles sentiments, était digne de succéder à son hôtesse d'alors.

» On ne s'approche pas d'un pareil foyer sans s'y réchauffer et l'abbé Violot trouva dans cette société plus qu'un délassement, des modèles. La rectitude de jugement, la culture d'esprit, les vertus chrétiennes du président et de sa compagne, son égale moralement, étaient propres à impressionner un débutant capable de les apprécier. L'expérience de l'homme du monde et du juriste a hâté chez lui la maturité. Aussi aimera-t-il plus tard à faire reparaître dans la conversation ces figures amies, couchées dans la tombe, dont il est resté le dernier survivant.

» Jeté brusquement, comme on l'a vu, dans le ministère pastoral, le curé improvisé l'avait abordé sans incertitude. Au milieu d'une population agricole, pacifique comme lui, il s'était trouvé en famille. Dans le modeste sanctuaire roman de Curgy, type d'architecture rurale, église, assistants, pasteur, tout était à l'unisson. La sobre ordonnance de l'édifice, la parole mesurée du prêtre, le recueillement de l'assistance, exprimaient la paix qui ne se démentit jamais durant le séjour de l'abbé Violot. Ses rapports avec ses paroissiens restèrent empreints d'une bienveillance soutenue, pauvres et riches virent toujours en lui l'égalité de caractère, la bonhomie spirituelle, l'affabilité, la charité. Il compatissait aux peines, exerçait sur les enfants l'ascendant de la paternité, sur les parents celui de la douceur, inspirant aux uns et aux autres le sentiment de la vénération.

1. Son frère, ancien curé de Saint-André d'Autun, avait traversé la Révolution, caché à Vergoncey. Ce fut lui qui rouvrit l'église de Curgy.

» Cette existence sans nuages et remplie par le devoir durait depuis dix ans. Le pasteur de Curgy, sans ambition comme ses ouailles, n'eût pas eu d'autre rêve que de vivre et mourir au milieu d'elles, certain de leur affection. Mais le prêtre ne s'appartient pas.

» La vacance du siège épiscopal d'Autun, au décès de Mgr de Vichy, venait de prendre fin; un nouvel et jeune évêque, chez qui l'expérience du monde compensait les années, le remplaçait. La première nomination faite par Mgr d'Héricourt fut celle de l'abbé Violot à la cure de Notre-Dame d'Autun, le 1er mars 1830 [1]. Il eut la main heureuse, et ses conseillers étaient bien renseignés pour confier un poste de cette importance à un titulaire de trente-quatre ans. L'élu quitta Curgy, suivi de regrets unanimes, et vint prendre possession de son poste la deuxième semaine après Pâques, le dimanche du Bon-Pasteur, heureux pronostic bientôt justifié.

» L'abbé Violot fut à Notre-Dame ce qu'il avait été à Curgy, homme de piété, de conciliation, d'assiduité, de devoir en un mot. Son long ministère a offert ce remarquable exemple de n'avoir jamais ni suscité, ni rencontré une difficulté sérieuse dans sa paroisse. Son régime a été là, comme précédemment, celui de la paix. Ce résultat était dû à une longanimité, à une faculté de maîtriser ses impressions qui écartaient de son esprit tout élément de trouble. « Pour moi, dit-il, un jour, dans une
» pensée qui le résume, je me suis toujours appliqué à ne garder
» le souvenir que des choses bonnes de la vie. Je ne crois pas
» avoir jamais non pas conservé, mais éprouvé un sentiment
» d'amertume contre qui que ce soit, et j'ai eu cependant des
» peines comme d'autres, un jour même j'ai compris le suicide. »

» Cet aveu inattendu suffit pour montrer à quels efforts, à quelles épreuves ont été soumises des personnalités qui apparaissent coulées au moule et douées de qualités natives, tandis que leur sculpture morale est due à des retouches incessantes. Enfant, l'abbé Violot sautait brusquement de la fenêtre d'un premier étage pour éviter une correction à la suite d'un acte de

1. En remplacement de l'abbé Duvernois, pourvu d'un canonicat.

violence, et se sauvait à toutes jambes quand on croyait ramasser un mort ou un blessé. Élève, il était connu par sa pétulance, sa vivacité; on sait à quel degré, sans connaître par quelles luttes, elles ont été comprimées.

» On ne s'en doutait guère non plus dans sa nouvelle paroisse où il avait bien vite acquis la sympathie universelle. Sa modération inspirait la confiance, la sûreté de ses relations le rendait le confident des familles, leur conseiller, leur ami, leur consolateur; il pacifiait les consciences, encourageait la piété. La charité bénéficia de ses rapports avec les riches; ses vicaires pendant longtemps vécurent en commun avec lui dans une union et une cordialité qui leur firent surmonter une installation des plus défectueuses, dans d'étroites cellules, sous les combles de l'église.

» Sans avoir jamais cherché à sortir de l'ombre, l'abbé Violot, par les seules qualités de son caractère, prenait une place remarquée parmi le clergé autunois; il était, dès le 7 avril 1834, nommé chanoine honoraire et désigné bientôt pour un rôle plus actif. Mgr d'Héricourt, en 1836, appela à Autun une colonie de sœurs du Saint-Sacrement pour y fonder une maison de leur ordre à l'ancienne abbaye de Saint-Andoche. Les malheureuses sœurs prenaient possession, dans un dénuement absolu, d'un immense galetas en ruines où tout était à créer ou à réparer, à ce point qu'elles durent accepter une hospitalité provisoire des Dames du Sacré-Cœur. Les premières appropriations terminées, on ouvrit une salle d'asile qui recueillit bientôt quatre-vingts enfants, et la communauté ayant décidé, en 1837, l'acquisition du local par l'entremise de M. Violot, ce dernier, tout en conservant sa cure de Notre-Dame, fut, au mois de septembre, nommé supérieur de la congrégation dont la maison mère venait d'être transférée de Mâcon à Autun. Ces nouvelles fonctions entraînaient l'inspection des maisons disséminées sur divers points de la France, une correspondance compliquée, des démarches, une lourde charge. Il visitait chaque jour l'établissement naissant d'Autun, encourageant son vaillant personnel, travaillant incessamment à lui venir en aide et s'y étant attaché comme à une œuvre dans laquelle il avait sa part de labeur; aussi la séparation fut-elle pour lui douloureuse. Dix années l'avaient identifié

avec la maison dont le rapide accroissement rendit la direction incompatible avec le service paroissial. C'est avec une véritable peine de cœur qu'il la remit aux mains de l'abbé Landriot. Ce sacrifice, loin d'altérer leur affection mutuelle, parut plutôt l'affermir. Évêque de la Rochelle ou archevêque de Reims, Mgr Landriot resta jusqu'à sa mort uni à son vieil ami par les liens de l'intimité et de l'attachement les plus étroits. Ce dernier recevait du reste les témoignages les plus marquants d'estime et de confiance de la part de Mgr d'Héricourt, qui recourait souvent à son appréciation dans les circonstances les plus délicates. Ces mêmes sentiments furent partagés par les évêques, ses successeurs, et par les prélats éminents qui, pendant la même période, furent choisis dans l'Église d'Autun.

» La révolution de 1848 qui suivit de près passa sur la tête du pasteur de Notre-Dame sans l'émouvoir ; celle de 1851 lui fournit l'occasion d'exercer sa charité en cachant dans son presbytère un radical des plus compromis. Une occasion nouvelle se présenta bientôt de l'exercer au profit des pauvres. Qu'on se rappelle les proportions de la mendicité à Autun, il y a quarante ans ! Mgr de Marguerye, ému de tant de misères, avait conçu le projet de créer une association dans le but de supprimer la mendicité avec le concours des autorités civiles, en secourant à domicile toutes les familles nécessiteuses. Dans un mandement du 6 janvier 1853, il fit à ce sujet un appel général, demandant à chacun une cotisation fixe et annuelle en faveur de l'institution. La sagesse et l'opportunité de cette mesure eurent l'assentiment général ; mais il ne suffit pas de tracer un programme, il faut l'exécuter, et le projet risquait fort de rester lettre morte. Le curé de Notre-Dame fut le premier qui mit la main à l'œuvre et, avec le concours de quelques personnes dévouées, on entreprit la réalisation. *L'Association charitable des habitants d'Autun pour l'extinction de la mendicité* fut constituée sérieusement ; les services qu'elle rendit durant plusieurs années font regretter qu'elle n'ait pas été maintenue avec plus de sollicitude ; la charité actuelle vit encore sur ses restes. On ne saurait s'étendre ici sur une question qui exigerait des développements, mais ce qu'il n'est pas permis de passer sous silence c'est l'activité et nous ne craignons pas de dire l'initiative dont fit preuve l'abbé

Violot dans cette affaire capitale. Nous ne saurions non plus entreprendre rigoureusement la chronologie de cette existence écoulée dans l'exercice régulier de la direction des âmes et dans un calme au moins apparent. Elle eut toutefois ses traverses parmi lesquelles il faut compter l'invasion subite et brutale de l'église Notre-Dame, dans une soirée d'hiver, par les Garibaldiens. Tout fut saccagé, brûlé, souillé. Mais lorsque le canon prussien gronda sur la ville, le 1er décembre, le curé de Notre-Dame, voyant un groupe de Français se former près du collège pour marcher à l'ennemi, les aborda en leur disant : « Ne vous » effrayez pas de mon âge, je suis prêt à vous suivre, vous » pouvez avoir besoin de mes services. » Ces braves gens refusèrent en lui objectant qu'il y avait assez de jeunes prêtres sans exposer des vieillards. Par contre, comme il revenait le même soir du haut de la ville, deux Garibaldiens, jugeant comme leurs chefs qu'un homme en soutane ne pouvait être qu'un malfaiteur, l'appréhendèrent de leur autorité et l'emmenèrent au poste où deux habitants de la rue aux Cordiers l'arrachèrent de leurs mains et le reconduisirent à son domicile.

» Le sac de son église l'avait bouleversé. Il se voyait pour la première fois obligé de faire appel à la bourse de ses paroissiens. Cet appel lui coûtait; il s'en excusait en chaire, bien que chacun en comprît l'indispensable nécessité. Le mobilier fut rétabli, la nef peinte et par suite le montant de la souscription dépassé, ainsi qu'on en avait jugé d'avance d'après les dégâts, mais il ne voulut jamais la renouveler, malgré les offres qui lui furent faites.

» Cette année néfaste marquait dans sa vie sa cinquantième année de prêtrise. Ces longs états de service et la vénération qui entouraient l'abbé Violot avaient fixé l'attention. Mgr Perraud, jugeant que cette carrière exceptionnelle méritait une distinction exceptionnelle, avait obtenu secrètement du maréchal de Mac-Mahon, alors président de la République, la croix de la Légion d'honneur [1] pour le curé de Notre-Dame. La remise en fut faite inopinément en public sur le seuil du palais épiscopal par Mon-

1. Le décret est signé du 3 février 1875.

seigneur, escorté de nombreux fidèles, à son retour de Rome, le 5 mars 1875. Personne ne fut surpris, sauf le titulaire qui, étourdi, la rougeur au front, égaré entre la reconnaissance et l'humilité, semblait porter sa croix sur les épaules plus que sur la poitrine, et regagnait sa demeure, tête baissée, sans oser lever les yeux sur un passant.

» Le dimanche du Bon-Pasteur 1880, l'église Notre-Dame, resplendissante de fleurs, de verdure et de lumières, célébrait le cinquantième et touchant anniversaire de l'arrivée de son curé, et comme si cette année dût devenir pour lui un mémorial sacerdotal, il fut appelé, le 24 septembre suivant, à présider l'installation d'un confrère [1], à Ourgy. Il revit une dernière fois son ancienne et première paroisse; de chers et lointains souvenirs se pressaient dans son cœur. Il remonta, à quatre-vingt-quatre ans, sous l'émotion du passé, dans cette chaire où il avait débuté.

« Il y avait, dit-il, soixante ans au mois de juillet dernier, » qu'on m'installait moi-même curé de cette paroisse. Je rends » aujourd'hui, au huitième de mes successeurs, le service que je » reçus. Mes yeux, du haut de cette chaire, cherchent en vain » ceux que je connus et aimai alors; ils ne les retrouvent plus. » Il s'en trouva néanmoins. Les vieillards, à l'issue de la cérémonie, se pressaient pour lui faire fête. « M. le curé, vous m'avez » fait faire ma première communion, M. le curé, vous m'avez » baptisé, vous m'avez mis à genoux au catéchisme, me recon- » naissez-vous? » Tous lui serraient la main avec effusion. Ém된 aux larmes par ces démonstrations, il prenait congé du nouveau titulaire en lui disant : « Ne me remerciez pas, vous » m'avez rajeuni. »

» L'esprit ne vieillissait pas, mais les organes vieillissent fatalement. La vue faiblissait; après avoir épuisé la série des moyens mis par la science au service de l'homme pour la prolonger, force fut de renoncer à toute lecture. La marche elle-même, interrompue par de graves accès de goutte qu'il supportait avec un flegme stoïque, devint pénible, intermittente, et la réclusion s'ensuivit. Mais comme la souffrance elle-même était sans

1. M. l'abbé Doret.

action sur l'intelligence, les heures d'insomnies du malade bientôt nonagénaire étaient consacrées, en dehors de la prière, à des exercices inouïs de mnémonique et de versification. N'écrivant plus, la mémoire seule conservait ses compositions; il put réciter ainsi un jour, sans interruption, quatre cent quatre-vingts vers. La piété, du reste, à part quelques pièces d'intimité à ses confrères les chanoines, en était le sujet habituel. Il avait traduit en vers les deux premiers livres de l'*Imitation de Jésus-Christ*, pensant qu'une œuvre personnelle se fixerait mieux dans son esprit que la traduction de Pierre Corneille.

» Dans cet état de santé et de faiblesse, le croirait-on, l'abbé Violot trouva assez de force morale pour contraindre son corps à se risquer dans un voyage commandé par des souvenirs de cœur. M. l'abbé Lebeuf son plus ancien vicaire, aujourd'hui curé de Notre-Dame de Beaune, célébrait sa cinquantième année de prêtrise. La présence de son vieux maître devait rehausser la cérémonie et lui imprimer un intérêt inusité. Il est rare qu'un prêtre de quatre-vingt-dix ans assiste au cinquantenaire sacerdotal de son ex-jeune vicaire, aussi le vieillard attira-t-il les regards de tous les assistants et fut-il fêté presque à l'égal de son hôte. Chacun, à l'envi, l'entoura de prévenances dans cette réunion cordiale où il se montra gai et spirituel comme autrefois, et qu'il termina par la récitation d'une pièce de vers de sa composition pour la circonstance. C'était le 27 mai 1886. Il rentra à Autun pour n'en plus sortir; ses voyages étaient finis. La souffrance ne lui laissa bientôt plus de répit; il l'acceptait avec sa résignation, sa patience habituelles, mais ceux qui l'approchaient ne conservaient guère d'illusion sur le dénouement.

» Cette existence pacifique devait s'achever comme elle s'était écoulée, dans la paix. La mort se fit douce, ainsi qu'il a été dit, pour aborder son chevet. Il la regardait en souriant, comme une visiteuse en retard. Au milieu des alternatives de défaillances et de réveils momentanés qui se succédèrent durant ses derniers jours. « Le bon Dieu, disait-il, semble vouloir me prendre, puis » il me laisse; qu'il fasse donc sa volonté; il est si bon de se » remettre entre ses mains. » Dans le délire, il voyait un ange au pied du lit lui tendre les bras, et demandait comment il avait pu entrer.

» A plusieurs reprises on le crut à sa fin, et on récita auprès de lui les dernières prières; puis ce tempérament d'acier, retrouvant un reste d'élasticité, recouvrait en même temps la parole et la note gaie. Quelqu'un entre, secouant la neige de ses vêtements : « Vous avez, dit-il d'une voix expirante, toujours aimé » les œillets blancs. » Il venait de se rappeler qu'à l'âge de sept ans, cette personne, alors enfant espiègle, avait ravagé dans le jardin du presbytère de Curgy une plate-bande de ces fleurs.

» En dépit de cette résistance surhumaine, l'épreuve suprême approchait. Préparé par les secours réitérés de la religion, réconforté par la parole de son évêque, entouré de sa famille, de ses collaborateurs et d'amis, il rendait son âme à Dieu sur le seuil de sa quatre-vingt-onzième année, le 28 décembre 1886, à midi et demi. »

Après la lecture de la notice consacrée à M. l'abbé Violot, l'ordre du jour étant épuisé, M. le président lève la séance, en invitant MM. les membres présents à vouloir bien l'accompagner dans les nouvelles salles pour visiter ensemble les vitrines dont il se propose de leur faire les honneurs et qui viennent d'être affectées aux vases du Beuvray. Ces poteries proviennent en effet des fouilles pratiquées sur l'emplacement du vieil oppidum gaulois auxquelles M. Bulliot a consacré vingt ans de sa vie, avec l'agrément du propriétaire, M. le vicomte d'Aboville, qui, en autorisant l'exploration, a bien mérité de la science.

On peut juger par l'importance de cette exhibition des résultats dès à présent acquis. Au point de vue spécial de l'art, de l'histoire et de l'archéologie celtiques, cette collection, à peu près unique, est d'un intérêt incontestable. Nous y avons compté plus de cent soixante vases complètement restaurés, avec un soin et une patience dont les archéologues sont seuls capables, depuis les plus fortes dimensions appropriées aux usages domestiques, jusqu'à des vases de proportions exiguës, et qui semblent n'avoir qu'un but décoratif. Nos associés ont vu, non sans quelque surprise, figurer sur ces étagères ces remarquables spécimens d'un art dont on ne soupçonnait pas l'existence, et que de persévérantes recherches ont exhumés des couches profondes du terrain sous lesquelles ils semblaient à jamais enfouis. On les

distingue au premier coup d'œil, à la pureté de leurs formes qui attestent leur origine grecque, des vases romains trouvés à Augustodunum. Plusieurs sont revêtus d'une ornementation peinte, empruntée à des motifs rectilignes, mais d'une tonalité qui n'a rien de barbare, attestant chez nos ancêtres gaulois soit le contact, l'influence d'artistes grecs, soit un sentiment inné d'élégance. Cette variété dans le caprice, sur des données décoratives cependant très simples, qui semblent propres à notre race, devait, bien des siècles plus tard, caractériser les œuvres françaises. Les ingénieuses créations de nos céramistes gaulois portent déjà, dès ces âges lointains, comme la marque de la France unie au génie grec, et c'est là, si nous ne nous faisons illusion, leur grand, leur véritable intérêt.

Ajoutons, pour rendre justice à chacun et pour nous conformer au témoignage unanime des visiteurs, que ces bibliothèques, armoires, vitrines, étagères, sont aménagées avec un goût très délicat et très fin dont chacun complimentait notre architecte, M. Jean Roidot, qui veut bien dépenser son talent et son temps à décorer, dans la mesure des ressources trop restreintes dont il peut disposer, les salles de notre musée et le vieux palais des Rolins. Nous sommes heureux de lui reporter ces félicitations de nos sociétaires.

SÉANCE DU 9 JUIN 1887.

PRÉSIDENCE DE M. BULLIOT.

La Société Éduenne s'est réunie le jeudi 9 juin 1887, à une heure, sous la présidence de M. Bulliot.

Étaient présents à la séance :

MM. Hippolyte Abord, le baron d'Anglejan, Berthier, Boniface, Georges de Champeaux, Théodore Charvot, G. Delagrange, Albert Devoucoux, de Ferry, Harold de Fontenay, Emile Gillot, Flavien Laureau, Mangeard, le colonel Jules de Monard, Lucien Millot, Nichault, Pouillevet, Alexis Rérolle, Joseph Rérolle, l'abbé Rochet, Verger, et Roidot, secrétaire.

M. le président communique une lettre par laquelle Mgr l'évêque exprime le regret de ne pouvoir prendre part à la séance à raison de ses occupations.

Il communique également des lettres de MM. le docteur Collin, Octave Falateuf, Bernard de Loisy, Lucien Millot et Roret, qui remercient la Société de leur admission à la dernière séance.

La Société reçoit ensuite en qualité de membres titulaires :

M. Eugène Bourgeois, présenté par MM. Mariller et Bulliot; M. le commandant de Charry, présenté par MM. Alphonse de Monard et E. Rocault; M. l'abbé Rousset, curé de Notre-Dame d'Autun, présenté par MM. Bulliot et l'abbé Chaillet.

Et en qualité de membre correspondant, M. Maurice Prou employé au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, présenté par MM. A. de Charmasse et Bulliot.

M. le président donne lecture de la notice qu'il a consacrée à la mémoire vénérée de M. Edouard de Loisy, qui était membre de la Société depuis 1836, époque de la fondation, et dont elle regrette vivement la perte récente.

Le Bureau a pensé que ce travail, à raison de son importance, devait figurer dans les *Mémoires* de la Société. Il y sera publié dans le prochain volume.

M. Harold de Fontenay donne lecture des objets offerts à la Société Éduenne dans la séance du 9 juin 1887 :

1° Par M. l'abbé Colliard, curé de Manlay, une matrice de sceau en bronze de forme orbiculaire. Le milieu du champ est occupé par un écu en tiers-point *écartelé aux* 1 *et* 4 *de..... à une bande de....., aux* 2 *et* 3 *de..... à un aigle de..... au vol abaissé.* A l'entour, cette légende entremêlée de rinceaux : CONTRE CEL. Ce sceau a été trouvé à Manlay, canton de Liernais (Côte-d'Or). dans le jardin du presbytère, séparé de la maison par un ancien chemin. — Une stèle en grès meulier représentant un personnage tenant le *poculum* de la main droite. Ce monument a été trouvé au hameau de Micorge, commune de Manlay, où l'on a constaté des ruines romaines. Ces deux objets ont été transmis par l'obligeant intermédiaire de M. Arthur Mourgué.

2° Par M. Alfred de Comeau, un exemplaire des *Mémoires de messire Philippe de Commines*, Paris, Bonfons, 1579. Ce volume. qui provient de la bibliothèque de M. de Comeau de Pont-de-

Vaux, est frappé sur les plats d'un écu aux armes des Comeau, *une fasce accompagnée de trois comètes, 2 en chef et 1 en pointe,* surmonté d'un heaume à lambrequins portant pour cimier *une comète.*

3° Par M. Paul de Champeaux, un registre in-f°, de l'an 1611, dans lequel se trouvent de nombreux renseignements sur les familles nobles de la province de Bourgogne et principalement d'Autun et de ses environs.

4° Par un anonyme, une lampe en cuivre provenant du monastère de Sainte-Marie de Lucelle, de l'ordre de Cîteaux, situé dans le diocèse de Bâle, fondé en 1124 et fermé en 1793. Cette lampe est décorée de gravures représentant un IHS surmonté d'une croix, supporté par un cœur percé d'un clou et entouré d'une couronne d'épines. Au dessous, une tête d'ange. Plus bas, un fleuron accompagné de la date 1736. — Un volume in-4° intitulé : *W. E. Tentzelii Saxonia Numismatica lineæ Ernestinæ.*

5° Par M. le docteur W. Lippert *Das Capitulare des Kaisers Lothar I vom Jahre* 846, brochure qu'il vient de publier dans le *Neues archiv der Gesellschaft für altre deutsche Geschichtskunde.* Tome XIIIe, 1887, in-8°. Ce travail donne la lecture plus correcte d'un très intéressant capitulaire de l'empereur Lothaire, de l'an 846, concernant les mesures prises par l'empereur après le saccage de l'église de Saint-Pierre à Rome par les Sarrazins.

6° Par M. Lièvre, une lampe en bronze, à quatre becs, trouvée avec une autre semblable, sous un pierrier, à Santigny, bourg situé à 25 kilomètres sud-est d'Avallon, en 1875, lors de la construction d'un chemin. L'autre lampe appartient à M. le docteur Breuillard, à Saint-Honoré-les-Bains. — Une matrice de sceau orbiculaire portant la légende ✝S : AVR : ENBIAX : COMITISE : VRGELENSIS : et se rapportant au comté d'Urgel en Catalogne. — Une bague en cuivre à chaton ovale dont la gravure très fruste n'a pu encore être précisée. Ces deux derniers objets ont été recueillis çà et là, avec un grand nombre d'objets intéressants, par M. Lauvin, avocat au parlement de Paris, avant la Révolution.

7° Par M. Georges de Champeaux, un volume intitulé : *Sixième Abrégé de la carte générale du Militaire de France sur terre et sur mer jusqu'en décembre* 1739. Paris 1740, in-8°.

8° Par M. E. Blanc, une pièce carthaginoise en bronze trouvée sur l'emplacement de l'ancienne Tacape près Gabès (Tunisie). — Cinq petits bronzes trouvés à Kalaat-es-Sennam (Tunisie). — Un grand bronze de Faustine trouvé dans la forêt de Bou-Arada (Tunisie). — Quinze petits bronzes trouvés à Haijdra (Tunisie).

9° Par M. Harold de Fontenay, un lot de jetons des vicomtes maïeurs de Dijon. Une matrice de sceau orbiculaire portant une fleur de lis. — Une matrice de sceau orbiculaire en cuivre avec les armes royales et la légende : PIERRE MAIRET NOTAIRE A ARNAY-LE-DUC (COTE-D'OR). — Un timbre orbiculaire portant une fleur de lis au centre, et à l'entour la légende MAIRIE DE BEAULON, 2e ARRONDISSEMENT (ALLIER).

10° Par Mgr Perraud, évêque d'Autun : *Jeanne d'Arc message de Dieu, discours prononcé dans la cathédrale de Sainte-Croix, le dimanche* 8 *mai* 1887, *pour le* 458e *anniversaire de la levée du siège d'Orléans*. Orléans, Herluison, 1887, in-8°, 40 pages.

11° Par M. Eugène Bourgeois, un manuel de 1773 concernant une terre des environs d'Épinac.

12° Par M. Roret, sculpteur, *les Mémoires historiques de la République séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne*, par M. Loys Gollut, 1592, in-folio. Manquent le titre et les préface, requête, epistre, qui précèdent le livre premier. — Un feuillet d'un livre liturgique manuscrit du quatorzième siècle.

13° Par M. G. Bulliot, deux pièces manuscrites dont l'une en parchemin, de 1610, intéressant l'Autunois. — Une matrice de sceau orbiculaire portant l'écu de France surmonté de la couronne royale, et à l'entour la légende : CONTRE. S. DES BAILL. ET. CHAN. D'OSTUM. Au revers on lit gravé à la pointe : *chastel* 1568. Ce sceau qui était, il y a environ cinquante ans, en la possession de M. Prunet, principal du collège d'Autun, avait passé ensuite dans la collection Charvet. C'est à la vente de ce cabinet que M. Bulliot l'a acquis en 1883. — Un lot de jetons de Bourgogne.

14° Par M. Gabriel Dumay, un ouvrage qu'il vient de publier, intitulé : *le Mercure dijonnais ou Journal des événements qui se sont passés de* 1742 *à* 1789, *principalement en Bourgogne*. Dijon, Darantière, 1887, in-8°, XXIV-377 pages. — *L'Autunois*, années 1885 et 1886.

15° Par M. Alexis Rérolle, un ouvrage qu'il a publié, intitulé : *Louis Boch, lieutenant de vaisseau, mort au siège de Sébastopol, et sa Correspondance.* Autun, Michel Dejussieu, 1858, in-12, 256 pages, relié.

16° Par M. l'abbé Lacreuze, curé de Laizy, des fragments de poteries noires provenant du champ Prévôt situé à mi-chemin du bourg de Brion à Charmoy, le long de la voie romaine d'Autun à Toulon. La partie de ce champ où abondent ces tessons est composée d'une terre noire qui doit indiquer la place d'une incinération. M. l'abbé Lacreuze a trouvé des poteries identiques au *Grand Bois* (en face du cimetière de Brion) ; au jardin du château du Pignon-Blanc et auprès de la chapelle du Mont-Dru.

17° Par M. Joseph de Champeaux de la Boulaye, le plan qu'il a levé de substructions découvertes et détruites en 1865, au Ruet, commune de Tavernay. L'emplacement de ces ruines est encore couvert de nombreux fragments de tuiles à rebords.

18° Par M. Alphonse de Monard, un lot de jetons des états de Bourgogne et des vicomtes maïeurs de Dijon.

19° Par M. l'abbé Aubeuf, vicaire de la Cathédrale, un petit socle en bronze. — Une large fibule de même métal. — Un petit vase en terre noire muni d'une anse. — La partie supérieure d'une coupe à pied en terre samienne. — Trois hipposandales. Tous ces objets provenant du terrain où l'on bâtit l'école libre des Frères, rue des Marbres.

M. Louis Mühlebach, membre de la Société, adresse deux planches d'aquarelles représentant des haches, des couteaux et des flèches en pierre, trouvés à Haan (Prusse Rhénane), et conservés dans sa collection. Il annonce en même temps la découverte qu'il vient de faire du squelette d'un magnifique *Ursus spelæus.*

M. Roidot donne lecture d'un document relatif à une affaire criminelle qui eut un grand retentissement vers le milieu du dix-septième siècle, et qui entraîna de nombreuses condamnations à mort. Ce récit dont les éléments sont puisés dans une volumineuse procédure est dû à la plume de M. B. de la Bouillerie, l'un des collaborateurs de la *Revue historique et archéologique du Mans*, qui l'a inséré dans sa sixième livraison de 1885.

Nous n'en produisons que la partie qui touche à notre histoire

locale, et ce qui est nécessaire pour saisir la physionomie de l'événement.

En 1636, Renault Rouillet de Beauchamps, bailli de la Ferté-Bernard, avait une fille âgée de seize ans, dont la rare beauté attirait déjà de nombreux prétendants. Parmi ceux-ci figurait un jeune gentilhomme du voisinage, René de Bellerient, âgé de vingt-trois ans, et qui était lui-même un fort beau cavalier. Il l'avait demandée en mariage, mais le père ne voulait de cette union à aucun prix.

Poussé au désespoir, il résolut de l'enlever, et il trouva des complices. La peste qui venait d'éclater à la Ferté-Bernard favorisa ses projets.

Le 10 juin 1638, Mme et Mlle de Beauchamps étant chez le sieur Le Camus, ami du bailli qui les avait placées sous sa garde par crainte de la contagion, la maison fut envahie par plusieurs gentilhommes armés qui s'emparèrent de la jeune fille, et, dans la nuit même, la déterminèrent à épouser de son plein gré son ravisseur. Un prêtre du voisinage consentit à leur administrer le sacrement.

Presque immédiatement averti, et malgré les dangers de la contagion, Renault de Beauchamps parvint à organiser la poursuite. Il mit sur pied tout ce qu'il put réunir de serviteurs valides et d'agents. Ses recherches furent vaines. Il ne put que déposer une plainte entre les mains du prévôt qui, de son côté, ne resta pas inactif. Les fugitifs furent traqués sans qu'on pût les atteindre. Ils coururent de grands risques avant de sortir de la région où s'étendait l'action de la prévôté du Mans.

Voici maintenant la part qui nous concerne :

Les Bellerient, originaires de Chatillon-sur-Seine, avaient une branche de leur famille à Charolles. Guy de Bellerient, cousin de René, était conseiller du roi et lieutenant civil. C'est vers cette ville que s'étaient dirigés les fugitifs. Ils reçurent bon accueil dans sa famille, et ils y firent un assez long séjour. Mme de Bellerient y mit au monde un fils; mais elle ne put être heureuse, tourmentée qu'elle était par le sentiment de sa faute et par ses doutes sur la validité de son mariage.

Elle fit partager ses scrupules à son mari, et tous deux, après avoir consulté les ecclésiastiques les plus distingués de la ville,

résolurent d'adresser conjointement à Mgr Claude de la Magdelaine de Ragny, évêque d'Autun, une requête ainsi conçue :

« Ayant, disait le mari, recherché en mariage demoiselle » Françoise Rouillet, par une fréquentation honnête et licite, » l'amour se glissa tellement en leurs cœurs que leurs soupirs » ne soupirant plus qu'une même passion, ils résolurent d'entretenir de point en point le contrat de leur amitié réciproque » par les liens du mariage, lequel fut célébré en l'église, et » d'icelui est né un enfant. Mais comme le sieur suppliant craint » que le prêtre qui lui a donné la bénédiction nuptiale n'ait pas » eu les pouvoirs suffisants de ce faire, soit du curé des parties, » soit autrement, et qu'il n'y ait eu quelque manquement de » formalités en tel cas requises, tant lui que ladicte demoiselle » désirent chercher la sécurité de leurs consciences et continuer » leur mariage.

» Ce considéré, il vous plaira, Monseigneur, commettre le » sieur curé de Charolles ou un autre prêtre sur les lieux pour » leur impartir à nouveau la bénédiction nuptiale, afin que » désormais ils vivent en repos de leur conscience pour ce » regard. Et ils ne cesseront de prier Dieu pour votre grandeur » et prospérité. »

Quand la pièce revint de l'évêché, elle portait en apostille :

« Vu par nous la présente requête, et l'ayant trouvée juste, » nous avons ordonné et ordonnons au sieur curé de Charolles » d'administrer à nouveau le sacrement de mariage aux parties » requérantes, en observant toutefois les formes en tel cas » requises. Donné à Autun, le 16 novembre 1639. — Claude de » la Magdelenne de Ragny, évêque d'Autun. »

En conséquence de ces ordres, M. Philibert Bordat, curé de Charolles, bachelier en droit canon, administra le sacrement de mariage le 20 novembre, en l'église de Saint-Nizier, « toutes formes canoniques observées, » à M. de Bellerient et à Françoise Rouillet de Beauchamps. Les principaux témoins de cette cérémonie furent : Jean Boulay, prêtre et chanoine, celui-là même qui avait baptisé l'enfant; Prudent Deffaux, fermier général du comté de Charollais; maître Adam Viridat, bailli de Lugny; Denis Girard, lieutenant général, et Jean Mayneau, avocat du roi.

La cour prévôtale du Mans, à qui l'affaire fut déférée, rendit le 9 août 1638 un arrêt qui condamnait René de Bellerient et neuf de ses complices à avoir la tête tranchée sur l'échafaud, et cinq autres parmi lesquels le prêtre qui avait célébré le mariage au moment de la fuite à être pendus et étranglés par la main du bourreau. Ils ne furent exécutés qu'en effigie. De hautes sollicitations réussirent à surseoir à l'exécution, en réalité, de cette terrible sentence. Richelieu et Louis XIII moururent sur les entrefaites; la reine mère et le cardinal Mazarin inauguraient leur règne par l'indulgence, et il fallut leur puissante intervention pour faire obtenir aux condamnés des lettres d'abolition.

Après cette lecture, la séance est levée à deux heures et demie

SÉANCE PUBLIQUE DU 2 SEPTEMBRE 1887.

PRÉSIDENCE DE M. BULLIOT.

La Société Éduenne s'est réunie le vendredi 2 septembre 1887. à une heure, sous la présidence de M. Bulliot, à l'hôtel Rolin.

Étaient présents à la séance : MM. Hippolyte Abord; Boniface: Changarnier; Georges de Champeaux; Théodore Charvot; Gabriel Delagrange; l'abbé Doret; le colonel Désveaux; Dutron; Fabre: Harold de Fontenay; Gadant; Paul Gillot; de La Blanche; l'abbé Lacreuse; Flavien Laureau; Léger-André; B. Lhomme de Mercey; Mangeard; Mangematin; Armand de Noiron; Olinet; Perrouin; l'abbé Rochet; Royer; l'abbé Simon; Verger, et J. Roidot, secrétaire.

On remarquait parmi les assistants MM. Charles de Champeaux, enseigne de vaisseau; Henri Graillot, étudiant; André de Noiron; Éléonor et Fernand Pâris, étudiants.

M. le président communique à la Société :

1° Les lettres de remerciements de MM. Eugène Bourgeois, le commandant de Charry, l'abbé Rousset, curé de Notre-Dame d'Autun, reçus à la dernière séance en qualités de membres titulaires, de M. Maurice Prou, employé au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, comme membre correspondant.

2° Une lettre de M. Ragot, l'un de nos confrères, qui exprime le regret de ne pouvoir assister plus exactement aux séances de la Société. Mais l'intérêt qu'il porte à ses études n'est pas purement platonique; il désire s'associer à ses travaux d'une manière plus efficace, et comme témoignage de sa bonne volonté, il remet à M. le président une somme de 120 francs en le priant d'en faire l'emploi qu'il jugera le plus utile. Ce n'est pas la première fois que M. Ragot manifeste de semblables dispositions. Déjà, lors de son admission, il avait ajouté à sa cotisation un versement de 50 francs. Excellent exemple, qui nous permettrait, s'il était imité, d'apporter dans nos installations bien des améliorations de détail que nous sommes obligés d'ajourner. Cet exemple, ajoute M. le président, est aussi un conseil, et ce que nous avons de mieux à faire dans la circonstance, est .... de le suivre.

M. le comte d'Hérisson fait hommage à la Société Éduenne de son dernier volume : *le Cabinet noir*. Il annonce l'envoi d'un colis contenant divers objets recueillis après la dispersion de ses dernières fouilles, et spécialement un lot de médailles trouvées au fond d'un puits carthaginois, de curieuses pièces de bronze qu'il a trouvées lui-même dans le tombeau d'un guerrier.

La Société vote des remerciements à M. Ragot, à M. le comte d'Hérisson et à la Société *la Diana* qui, en souvenir de son excursion à Autun en 1884, a bien voulu envoyer à la Société Éduenne un certain nombre d'exemplaires de son *Bulletin, janvier-avril* 1887, t. IV, n° 1, supplément consacré à l'histoire de cette excursion par M. Édouard Jeannez, un de ses membres.

M. le président fait part à la Société, dans les termes suivants, des pertes récentes qu'elle a subies :

« La période que nous traversons a été un temps d'épreuves pour notre Société. De nouveaux décès et de nouveaux regrets se sont ajoutés, dans le cours de l'année, à ceux qui ont été signalés déjà dans nos précédentes réunions en donnant à cette douloureuse série une importance inusitée.

» M. l'abbé Clémencet, le premier frappé, après avoir fait ses études théologiques au grand séminaire d'Autun, fut attaché au petit séminaire de la même ville comme maître d'étude, puis professeur de cinquième et de seconde en 1840. Réclamé par

l'évêque de Dijon, il rentra dans son diocèse pour occuper la chaire de rhétorique au séminaire de Plombières d'où il passa à cure d'Antigny, ensuite à celle de Puligny, dans laquelle il a terminé ses jours. Reçu membre de notre Société le 10 juin 1872, il ne cessa de lui donner des marques d'intérêt par son assistance aux séances malgré son éloignement qui nécessitait un voyage, par des communications écrites ou orales et par des dons répétés. C'est ainsi que le 27 janvier 1873 il fait don d'un moyen bronze de Gordien jeune. — Le 15 janvier 1874, il lit une notice sur Puligny. — Le 14 décembre 1874, il fait don d'un couteau en fer curieusement orné et d'une clef antique trouvés dans une vigne à Corpeau. — Le 16 décembre 1880, il donne un bas-relief en calcaire représentant une divinité gauloise, trouvé à Maitre-Anceau, commune de Meloisey (Côte-d'Or). — Le 2 septembre 1881, il communique le catalogue des antiquités découvertes à Seurre et en offre plusieurs échantillons. (V. *Mémoires*, t. XI, p. 561.) — Il y a deux ans, il donne à la Société une dent fossile d'éléphant trouvée dans la Saône, et l'année dernière, une collection d'ossements fossiles, provenant de Chagny, Puligny et Saint-Aubin.

» M. l'abbé Clémencet a publié : *Considérations sur l'évolution des langues et des littératures*. Autun, Dejussieu, 1876, in-8°, 47 pages. — *Note sur les découvertes archéologiques faites à Seurre (Côte-d'Or)*, dans les *Mémoires de la Société Éduenne*, nouv. série, t. X, p. 441. »

« M. l'abbé François Grignard, comme l'abbé Clémencet, a rendu plus d'un service à la Société Éduenne. Instruit et travailleur, sa santé altérée prématurément a interrompu une carrière dont les débuts promettaient une moisson.

» L'abbé François Grignard, lorsqu'il était curé de Grignon (Côte-d'Or), a procuré à la Société Éduenne le don du dieu au serpent trouvé à Lantilly [1], sur lequel il a publié une notice dans nos *Mémoires*, nouv. série, t. X, p. 205 à 226 [2]. Il a encore

1. 2 septembre 1881. V. *Mémoires*, t. XI, p. 561.
2. Cette notice a été lue à la séance de la Société Éduenne le 30 avril 1881.

publié : *Nomination d'un curé sous l'ancien régime.* (*Mémoires de la Société Éduenne*, nouv. série, t. XII, p. 402 à 413). —*L'Abbaye bénédictine de Flavigny en Bourgogne, ses Historiens et ses Histoires.* (*Mémoires de la Société Éduenne*, nouv. série, t. XIV, p. 25 à 95.) — *La Vie de sainte Reine d'Alise précédée d'études critiques sur ses actes et ses historiens.* Dijon, Darantière, 1881, xvi-507 pages, in-8°.

» En 1880, il envoie une pièce de vers pour l'inauguration de l'hôtel Rolin. (V. *Mémoires de la Société Éduenne*, t. X, p. 519.)

» Nommé professeur au collège Saint-Ignace, à Dijon, il y resta un an ou deux.

» L'abbé Grignard a pris le grade de docteur en théologie, à l'université de Fribourg-en-Brisgau, en 1884. Il a collaboré souvent au *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, qui lui a consacré une note dans son numéro de mars-avril 1887 (*ad calcem*).

» Il avait été reçu membre de la Société Éduenne le 27 février 1879.

» Depuis longtemps malade, il est mort entouré des siens, dans son pays natal, à Thoisy-la-Berchère (Côte-d'Or), le 24 avril 1887, dans sa 44e année. »

» Un autre de nos confrères, M. Edmond Douhéret, était une de ces natures délicates qui cachent dans le silence ou dans une intimité restreinte de rares facultés d'intelligence et des qualités de cœur plus rares encore. L'amour du sol natal et de l'ombre, une conscience portée au scrupule, l'ont seuls détourné de la recherche d'une position brillante ou lucrative à laquelle son instruction, son travail, l'équilibre de son esprit, lui donnaient droit. Fixé dans ses modestes fonctions de greffier du tribunal de commerce, il les a remplies pendant vingt-six ans (1854-1880), avec une ponctualité, un respect du devoir dont il ne s'est jamais départi. Homme d'intérieur, ne demandant ses joies qu'à la famille, son délassement était l'instruction de ses enfants qu'il dirigeait avec un dévouement et une persévérance dignes de servir d'exemple ; il y joignait l'exercice personnel de la charité dont sa digne compagne, enlevée prématurément, lui avait légué la tradition. Les mêmes sentiments de dévouement à la famille

lui firent sacrifier son attachement pour Autun et pour la société d'amis qui savaient l'apprécier, en le conduisant à Paris, où il est mort le 11 mai dernier. »

« M. Auguste Mommessin, mort à Saint-Laurent-en-Brionnais, son pays natal, le 10 juin dernier, a laissé à Autun un souvenir qu'il n'est pas permis d'oublier. Durant la funeste guerre de 1870, il fut incorporé à l'armée des Vosges et séjourna pendant plusieurs semaines dans notre ville. C'est durant ce séjour qu'éclata l'épidémie de varioles qui fit de si nombreuses victimes. Notre confrère n'était tenu qu'à son service militaire, mais témoin de l'abandon des malades cantonnés dans la banlieue et devenus l'effroi des logis, il n'écoute que le dévouement chrétien qui le porte à les secourir, à tenter de les sauver. Il loue à ses frais une voiture, et aidé dans sa noble tâche par M. Bazot dont le nom ne doit pas être ici séparé du sien, ils parcourent les écarts, les hameaux, les faubourgs, les maisons où le fléau sévit. Les habitants terrorisés n'osent toucher du doigt les malades; Auguste Mommessin et son compagnon bravent le danger et l'infection, les prennent sur leurs bras et les transportent deux par deux dans le véhicule. On gagne sans discontinuer l'ambulance des Oblats; les sauveteurs reprennent sur leurs bras les pestiférés. Une pile de cercueils est préparée dans la cour; les malheureux passent devant ces cases sinistres qu'ils occuperont peut-être demain. Puis les sauveteurs repartent, font ainsi le tour de la cité, de ses environs, et si la mort n'a pas épargné les victimes, la charité du moins a fait son devoir pour les lui arracher.

» Prisonnier en Prusse, A. Mommessin y a continué sa mission de dévouement parmi ses frères d'arme et d'infortune. Rentré en France, il ne s'est pas cru quitte et, sous d'autres formes, n'a cessé de se rendre utile. Homme de cœur, toutes les œuvres bonnes ou charitables le trouvaient prêt. Il était membre de la commission administrative de l'asile Rambuteau et de l'orphelinat de Rocca; secrétaire, dès l'origine, du Comice libre d'agriculture du Charollais, le collaborateur actif de son vaillant président notre confrère, M. Louis Goin. Frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, Auguste Mommessin était de ceux qui

sont toujours préparés. Ses funérailles avaient réuni l'élite de la population du Charollais qui n'oubliera ni ses qualités ni les services qu'il a rendus. »

« Né à Semur-en-Brionnais le 7 décembre 1812, l'abbé François Cucherat a accompli une carrière de soixante-quinze ans, dans un travail sans relâche. Il a été dans cette période un des membres de notre clergé les plus fidèles au culte de l'histoire et des traditions scientifiques inauguré dans le diocèse par Mgr Devoucoux, le cardinal Pitra, Mgr Landriot, dont l'exemple a suscité de trop rares imitateurs. Ordonné prêtre en 1830, les aptitudes de l'abbé Cucherat furent remarquées sans doute par ses supérieurs qui, après un premier apprentissage du ministère actif dans deux vicariats, l'appelèrent successivement à des postes qui lui facilitèrent constamment l'étude. Au petit séminaire de Semur il professe avec distinction la troisième puis la rhétorique, familiarisé avec les auteurs classiques au point de correspondre couramment en grec avec son frère.

» Ses compositions historiques et archéologiques sur le Brionnais et ses églises, dont le caractère local intéressait vivement l'assistance, étaient le grand attrait des distributions des prix de l'établissement auquel il était attaché.

» Rentré dans le ministère pastoral en 1848, comme vicaire de Marcigny et bientôt comme curé de la petite paroisse de Saint-Martin-du-Lac près de cette ville, sur les bords de la Loire, il reprend dès lors ses chères études, favorisé par le calme de la campagne et les loisirs relatifs résultant de l'exiguïté de son poste. Il travaille à se former une bibliothèque qu'il augmentera jusqu'au chiffre de sept à huit mille volumes, glane de tous côtés les vieux titres, les épaves des archives saccagées par la Révolution, et y trouve la substance de ses travaux. C'est dans cette retraite qu'il composa son premier et plus important ouvrage, *Cluny au onzième siècle*, exposé historique de l'influence de la célèbre abbaye sur le mouvement religieux, intellectuel et politique de l'époque. Ce sujet, mis au concours par l'Académie de Mâcon qui couronna l'œuvre de l'abbé Cucherat, est sans contredit la mieux étudiée et la plus littéraire de ses productions. Il publia bientôt (1853) une nouvelle étude sur *l'Abbaye de Saint-*

Rigaud, dans l'ancien diocèse de Mâcon, — *l'Histoire du B. Hugues de Poitiers,* — une *Monographie de l'église et du prieuré d'Anzy,* — *les Origines de Paray-le-Monial,* s'attachant spécialement aux sujets de diverse nature qui concernaient l'histoire religieuse du Brionnais.

» Les limites de notre cadre ne nous permettent pas de donner une analyse complète et détaillée des nombreuses publications de notre laborieux confrère, nous citerons plus loin la bibliographie de celles que nous avons pu réunir. Au moment où la mort l'a frappé si inopinément, le 16 avril dernier, la Société Éduenne lui adressait les premières feuilles d'épreuves d'un travail historique sur Semur-en-Brionnais, dont la publication paraîtra dans nos prochains *Mémoires;* il sera le dernier adieu d'un collaborateur dont les heures ont été fécondes, et dont la tâche n'a cessé qu'au seuil de l'éternel repos.

» Ouvrages du même auteur : exercice littéraire, *la Saône et la Loire,* manuscrit, 7 août 1845. — Exercice littéraire, *Tableau historique du Brionnais au moyen âge,* (900-1300). — Manuscrit, 6 août 1846. — *Histoire de Cluny au onzième siècle,* couronnée par l'Académie de Mâcon. — *Histoire du B. Hugues de Poitiers.* — *Histoire de l'abbaye de Saint-Rigaud,* Mâcon, Protat, 1853, in-8°, 75 pages. — *Notice sur un cercle de fer trouvé dans un tombeau à Charolles,* etc., 1856, in-8°, 9 pages. — *Monographie de l'église et du prieuré d'Anzy-le-Duc.* — *De l'origine et de l'emploi des biens ecclésiastiques au moyen âge.*

» *Origines de Paray-le-Monial,* volume in-12, de 171 pages. — *Monographie de la basilique de Paray,* livret in-8° de 56 pages compris dans l'ouvrage précédent sur les origines de Paray. — *La Question du Terreau,* dissertation sur le lieu précis de la naissance de Marguerite-Marie Alacoque, en la paroisse de Verosvres; grand in-8° de 48 pages, faisant suite à toutes les histoires de la bienheureuse. — *Les saints Pèlerinages de Paray et de Verosvres.* — *Notice historique sur la béatification de la bienheureuse Marguerite-Marie,* in-18 de 188 pages. — *Petite Vie de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque.* — ***Alexia,*** dissertation sur la question d'Alise-Sainte-Reine ; in-8° de 60 pages. — *Le cardinal Pitra et le P. Souaillard.* — *Vie de*

M. d'Alais, curé de Paray-le-Monial; grand in-8° de 24 pages, la même, in-18, papier très fort, avec encadrement à chaque page. — *Vie de M. Mariller*, ancien supérieur du petit séminaire de Semur et ancien curé de Paray. — *Vie de M. l'abbé Simard*, prêtre du diocèse d'Autun, mort en odeur de sainteté à Montreux (Suisse). — *Histoire populaire de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque;* 4 éditions, in-18, de XXVII-542 pages. — *La Prophétie de la succession des papes, jusqu'à la fin du monde;* 2e édition, in-8° de 304 pages. — *Notre-Dame de Romay*, in-24 de 120 pages. — *Romay et Sancenay*, histoire du culte de la très sainte Vierge dans tout l'arrondissement de Charolles. »

« M. l'abbé Cucherat avait fourni une carrière d'une longueur déjà privilégiée; le dernier confrère que nous avons perdu nous a quittés bien en deçà de la limite où la mort est pour ainsi dire justifiée. M. le vicomte Sosthène DE SAINT-INNOCENT s'est éteint à quarante-quatre ans, le 2 août dernier. Ceux qui l'ont connu ont gardé le souvenir de son commerce aimable et doux. L'exquise délicatesse de ses sentiments, son affabilité, lui avaient acquis une sympathie universelle; la charité que nous l'avons vu pratiquer avec tant de sollicitude lui a mérité les regrets des pauvres comme ses qualités de cœur lui ont mérité l'estime et l'affection de tous. »

« Permettez-moi encore, Messieurs, en terminant ce triste relevé, de rappeler les services modestes d'un ouvrier typographe qui pendant plus de trente-huit ans a travaillé à l'impression de nos *Mémoires*. Entré en 1849 à l'imprimerie Dejussieu, Louis FLOUVAT y avait pour ainsi dire contracté un bail à vie, que la mort lui a fait rompre à cinquante-six ans. Intelligent et observateur, il avait acquis un véritable tact et une sûreté remarquable dans la composition et l'orthographe des vieux textes, écueil fréquent en typographie. Caractère doux et mesuré, attentif à bien faire, Louis Flouvat était attaché à notre Société dont le nom revint sur ses lèvres à ses derniers moments : nous lui devions aussi de prononcer le sien en ce jour. »

La Société reçoit comme membres titulaires MM. Xavier

Balleydier, à Marcigny, et l'abbé Méhu, curé de Poisson, présentés tous deux par MM. Joseph Déchelette et Bulliot.

M. le président communique à la Société une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, du 12 août, et relative au congrès des sociétés savantes en 1888. M. le ministre invite les membres de ces sociétés à envoyer trois mois à l'avance les mémoires qu'ils auraient l'intention d'adresser à ce congrès.

A cette circulaire est annexé un programme dont les éléments ont été fournis par les sociétés savantes elles-mêmes.

M. le président rappelle que, à l'une des dernières séances, il a résumé l'histoire d'une aigle romaine en bronze que le hasard de ses recherches, lorsqu'il était au début de sa carrière d'archéologue, avait fait tomber entre ses mains. Elle portait le chiffre de la VIII[e] légion et les lettres S. P. Q. R. Il eut des doutes sur la provenance de ce fragment, et il l'échangea contre un tableau.

Il ne put suivre cette aigle dans son vol un peu accidenté ; elle passa en différentes mains, mais plus tard il apprit, à son très grand regret, qu'on la considérait comme parfaitement authentique. Elle est aujourd'hui au musée de Turin, dont le conservateur tient pour l'authenticité qui est de nouveau contestée par des archéologues très autorisés. La question est pendante. M. le président a engagé des correspondances à ce sujet. Il fera connaître à la Société le résultat de ses recherches.

M. Harold de Fontenay donne lecture de la liste des objets offerts à la Société Éduenne à la séance du 2 septembre 1887 :

1° Par M. Louis Mühlebach, les moulages d'une hache-marteau de pierre trouvé à Kaan (Prusse Rhénane), et d'une hache mesurant 0 m. 35 c. de longueur et 0 m. 13 c. à sa plus grande largeur, provenant de sa collection.

2° Par M. Gabriel Bulliot, deux couteaux de silex provenant l'un de la sablière de Pierrefitte dans la plaine d'Autun ; l'autre de la forêt de Volilly-sur-l'Yonne près Pontcharreau. — La matrice en bronze d'un sceau elliptique du quatorzième siècle sur lequel est représenté un saint debout tenant un livre de la main droite et une palme de la gauche. Autour la légende : S. PRIORIS STI MARTINI EDVENSIS. Ce sceau faisait partie, il y a quelques années, de la riche collection de M. le comte de

Vesvrotte, à Dijon. — Une feuille d'images servant de récompenses scolaires, dix-huitième siècle. — *Mémoire signifié pour messire Pierre Tullier, chevalier, seigneur de Marigny, etc..... et dame Françoise Léveillé-Desfosses, son épouse, intimés, contre les jésuites du Collège d'Autun appelans*. Paris, Lottin, 1736, in-f°, 15 p. — *Arrêt de la cour prévotale du département de la Nièvre, etc., condamnant Joseph Martin, dit Chatelfieux, etc..., à la peine de mort, du* 21 *juin* 1817. Nevers. Lefebvre le Jeune, 1717, 1 feuille in-plano. — Le croquis de deux barques antiques en bronze, trouvées l'une au Cerveau, commune de Ourgy, l'autre à Autun.

3° Par M. Henry Vaschalde, archéologue à Vals (Ardèche), deux portraits du cardinal Pierre Bertrand, évêque d'Autun, l'un gravé, l'autre lithographié chez H. Brunet et Cie, à Lyon, en 1843. Ces deux portraits in-8° sont fort rares et ne semblent avoir entre eux aucune ressemblance; nous les croyons tous deux de fantaisie.

4° Par M. Rouveure, une hache en bronze à tranchant arrondi, trouvée dans l'étang de Monfreton, commune de la Tagnière.

5° Par M. A. Mazeran, une assiette et différents fragments de vases en terre noire grossière, de l'époque romaine, trouvés à Autun, lieu dit : *les Cités*. — Trois fonds de vases en terre samienne provenant également d'Autun et portant les estampilles PAVL — IVCVND et ORVL (?)

6° Par M. Michel Dejussieu, *Discours prononcé par Mgr l'archevêque de Reims, le mercredi* 8 *mai* 1867, Reims, Dubois, 1867, in-8°, avec *ex dono* de la main de Mgr Landriot.

7° Par M. Vauthier-Asselineau, huit pièces, dont quatre en papier et quatre en parchemin, se rapportant à la famille Bizouard, d'Autun, et dont les dates sont comprises entre 1612 et 1798.

8° Par M. Eugène Froment, *Portrait d'Ingres par Lehmann*, dessin au crayon noir rehaussé de blanc.

9° Par M. Anatole de Charmasse, *Histoire des révolutions d'Italie ou Guelfes et Gibelins*, par J. Ferrari, Paris, Didier, 1858, 4 vol. in-8°. — *L'Église et l'État, morceaux divers*, par A. de Metz-Noblat, Paris, Douniol, 1867, in-12 — Emile de Girardin, *la Politique universelle, décrets de l'avenir*, Paris, 1855, in-12. — *Mélanges religieux, philosophiques, politiques et littéraires*, de J. Balmès, traduits par Bareille. Paris, Vivès, 1854, 3 vol. in-12.

10° Par M. l'abbé Détivaux, curé de Saint-Léger-sous-Beuvray, *Opus egregium beatissimi Bernardi amplectens sermones ejus de tempore et super omnes fere totius anni festivitates*, etc., 1 vol. in-4° gothique avec lettrines en couleur, sans lieu ni date. Ce volume est remarquable par sa belle conservation.

11° Par M. le comte de Suret Saint-Julien Saint-Haon, un volume qu'il vient de publier sous ce titre : *Mémoire sur l'origine, l'histoire et la généalogie de la maison de Suret, au pays de Velay*. Riom, Girerd, 1887, in-12.

12° Par M. Harold de Fontenay, une bulle en plomb du pape Innocent XII (1691 à 1700). — Deux portraits gravés, l'un de M. Oudot, curé de Savigny-en-Revermont, député de Chalon-sur-Saône à l'Assemblée nationale de 1789; l'autre de C. Roberjot, ministre plénipotentiaire de la République française à Rastadt, assassiné le 9 floréal an VII. — Quatre portraits lithographiés de MM. Menand, Reverchon, Augustin Lacroix et Charles Rolland, représentants du peuple en 1848.

13° Par M. J.-B. Dutron, un volume de la collection Didot contenant le texte et la traduction d'*Ausone, Sidoine Apollinaire et Fortunat*. Ce volume vient de paraître.

14° Par Mgr Perraud, évêque d'Autun, son discours sur *Saint Emiland*, prononcé le 25 juin 1887.

15° Par M. l'abbé Méhu, *M. d'Alais, curé de Paray-le-Monial*, par M. F. Cucherat, Paray-le-Monial, 1880.

16° Par M. Bernard Lhomme de Mercey, *Armorial de Bourgogne et Bresse*, par Chevillard. — Deux pièces de la souveraineté de Dombes.

17° Par M. le comte Jacques de Ganay, *Histoire de l'ancienne Bibracte apprésent appelée Autun*. Autun, Bernard de Lamothe-Tort, 1686, in-12, ouvrage rare.

18° Par M. l'abbé Lacreuze : *Origines du Beaujolais et de l'autel d'Avenas*, par M. l'abbé Cucherat.— *Manuel des conférences paroissiales de Puligny*, par M. l'abbé Clémencet, curé de Puligny. Dijon, 1872, in-12 de 564 pages.

M. Bulliot donne lecture de la suite de ses recherches sur la mission de saint Martin dans le pays éduen, d'après les légendes et les monuments populaires. Cette partie de son travail embrasse la région montagneuse de l'Autunois située sur la rive

gauche du Mesvrin, et comprise entre Mesvres et Toulon-sur-Arroux.

M. Harold de Fontenay lit son travail sur le Forum d'Augustodunum et sur les documents qui permettent d'en fixer l'emplacement.

On procède ensuite à la distribution entre tous les membres présents du tome III[e] de l'*Histoire de la Réforme et de la Ligue*, par M. Hippolyte Abord. M. Bulliot annonce la prochaine publication du XV[e] volume des *Mémoires*.

A raison de l'heure avancée, la communication du travail de M. Maurice Prou, sur les monnaies mérovingiennes frappées à Autun, est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1887.

PRÉSIDENCE DE S. G. MONSEIGNEUR PERRAUD, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

La Société Éduenne s'est réunie à l'hôtel Rolin, le vendredi 25 novembre 1887, à une heure, sous la présidence de Mgr Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française.

Étaient présents à la séance : MM. Gabriel Bulliot, président de la société, Hippolyte Abord, le baron d'Anglejan, Ballivet, Boniface, Georges de Champeaux de la Boulaye, Changarnier, Théodore Charvot, Gabriel Delagrange, le colonel Désveaux, l'abbé Doret, Duchamp, Duchemain, de Ferry, le vicomte de Fontenay, Harold de Fontenay, de La Blanche, l'abbé Genty, Godefroy, Lagoutte, Stéphane Laureau, Léger-André, Létang, l'abbé Lorton, Mangeard, l'abbé Mangematin, le vicomte de Montagu, Alphonse de Monard, Nichault, Paul Olinet, du Pavillon, Perrouin, l'abbé Pillard, Pouillevet, Alexis Rérolle, l'abbé Rochet, Royer, de Saulses, Henri Verger, et Roidot, secrétaire.

M. le président Bulliot fait part à la Société, dans les termes suivants, des pertes qu'elle a récemment subies dans la personne de M. l'abbé Matray, curé de la Cathédrale, et de M. le docteur Guenot, à Beaune.

« Le digne pasteur de Saint-Lazare, M. l'abbé Joseph Matray, chanoine titulaire et archiprêtre de la Cathédrale, a succombé à une longue et douloureuse maladie, depuis notre dernière séance. Il avait été élu membre de la Société Éduenne, le 6 septembre 1879.

» Chacun l'a vu à l'œuvre durant les vingt années qu'il a dépensées, à deux reprises, au service de l'église d'Autun. Son zèle, son dévouement, sa libéralité inépuisable qui savait trouver de précieux auxiliaires aux heures de détresse de la charité, avaient fait de lui le père des indigents, le soutien de toutes les souffrances apparentes ou cachées.

» Vous n'attendez pas, Messieurs, que je résume ici cette vie consacrée à Dieu et aux pauvres. Une parole, que vous connaissez trop pour je la désigne, lui a rendu un hommage public auquel je n'aurai pas l'imprudence de rien ajouter. J'ai du moins l'honneur de vous offrir au nom de Monseigneur un exemplaire de l'allocution prononcée par Sa Grandeur à l'issue des funérailles du pasteur regretté. Elle restera la couronne la plus durable déposée sur son tombeau. »

« M. le docteur Joseph Guenot nous a été enlevé récemment. Né à Beaune, mais Autunois par sa mère et par son alliance dans une honorable famille où nous comptons un confrère, le docteur Joseph Guenot, fixé à Auxey, près de sa ville natale, y exerçait la médecine avec désintéressement. En 1870, quoique marié, il s'offrit pour accompagner comme médecin en Algérie les mobilisés de la Côte-d'Or, qui prirent une part sérieuse à la répression de l'insurrection arabe encouragée par nos désastres. Rentré dans son pays après la campagne, il y avait repris l'exercice de sa profession : une affection dont il connaissait la gravité en la cachant aux siens le menaçait sourdement du coup subit dont il a été frappé le 11 novembre dernier. La population qui l'entourait d'une sympathie méritée lui en a donné un dernier témoignage par son affluence à ses obsèques. »

La Société a reçu en qualité de membres titulaires : MM. Berlie, constructeur d'appareils artistiques à gaz, à Lyon, présenté par MM. Jean Roidot et Bulliot; — M. Cl. Cozona, notaire à l'Arbresle

(Rhône), présenté par MM. de Romiszowski et Bulliot; — M. le vicomte Joseph de Gaulmyn, au château de Rimazoire (Allier), présenté par MM. Anatole de Charmasse et Bulliot; — M. l'abbé Jarlot, ancien curé de Saint-Berain-sur-Dheune, présenté par MM. Harold de Fontenay et Bulliot; — M. Etienne Lagrange, aviculteur à Autun, présenté par MM. Jean Roidot et Bulliot; — M. l'abbé Pannetier, curé d'Arleuf, présenté par MM. l'abbé Paupert et Bulliot; — M. l'abbé Pierre Rousset, chanoine prébendé à Autun, présenté par MM. l'abbé Rousset et Bulliot.

M. Bernard Lhomme de Mercey et M. l'abbé Perrot, curé de Digoin, expriment le regret de ne pouvoir assister à la séance, le premier à cause de sa santé, le second à raison de ses occupations et de son éloignement.

M. Doltfus, directeur de la *Feuille des jeunes botanistes*, offre d'échanger cette publication contre celles de la Société Éduenne. Cette proposition, mise aux voix, n'est pas adoptée.

M. Aubertin, de Beaune, envoie la copie d'une lettre de l'abbé Bredeault qui fut, vers 1767 et 1768, l'un des collaborateurs de Courtépée. Ce document intéresse l'église de Demigny qui dépend aujourd'hui du diocèse d'Autun, et complète la notice insérée dans la *Description du duché de Bourgogne.*

M. Bulliot donne lecture d'une lettre de notre confrère M. Félix Courtois, relative à la seigneurie d'Écoutot et à son établissement d'Hospitaliers.

M. Harold de Fontenay donne lecture de la liste des objets offerts à la Société Eduenne depuis sa dernière séance :

1° Par M. de Romiszowski, quarante-huit catalogues de médailles, d'objets d'art et d'antiquité. Sept volumes et dix-huit brochures traitant d'histoire et d'archéologie.

2° Par M. H. de Longuy, une petite statuette de Mercure en bronze, trouvée au mont de Sène. Le dieu est représenté debout, l'épaule gauche couverte du *pallium*, la tête coiffée du pétase et tenant une bourse de la main droite. Les ailes manquent au pétase comme aux talons. — 24 pièces en papier de la fin du dix-huitième siècle, se rapportant à Chagny et à ses environs. — *Catalogue de la collection G. Chauvet, à Ruffec (Charente).*

Ruffec, 1887, in-8°. — *Boules et Pierres de jet dans les dépôts quaternaires*, par G. Chauvet, Angoulême, 1887, in-8°.

3° Par M. Bernard Lhomme de Mercey, un manuscrit in-f° sur papier, relié en veau, intitulé : *Statuts pour le nouveau chapitre de l'église Notre-Dame de Semur en Auxois, dressez en janvier et février* 1741, *approuvez et confirmez par Mgr l'évêque d'Autun le* 14 *septembre* 1745. Cet intéressant manuscrit qui contient 124 pages a malheureusement perdu ses dix premiers feuillets. A la page 124 on remarque un très beau sceau de M. de la Valette, évêque d'Autun. — Un volume in-f° manuscrit, de 289 pages, intitulé : *les Amours des dieux, ballet héroïque mis en musique par M. Mouret, musicien de la chambre du roy, représenté pour la première fois par l'Académie royale de musique, le mardy* 16 *septembre* 1727. — Le moulage en plâtre du retable exécuté par M. Bernard Lhomme de Mercey pour la chapelle du Beuvray, et représentant le songe de saint Martin. — Une porte de la fin du quinzième siècle.

4° Par M. le vicomte Charles de Fontenay, la *Divina Commedia di Dante Alighieri con illustrazioni.* Prato, Vamuni, 1822, 3 vol. in-12. — *Kleine Chronik von Leipzig*, 1015-1887, Leipzig, H. Mathes, 1887, in-8°. Cette petite brochure de 16 pages renferme, sous la forme la plus brève et dans l'ordre chronologique, l'énumération des principaux événements qui se sont passés à Leipzig depuis l'an 1015 jusqu'en 1887. Elle est destinée aux écoles.

5° Par S. G. Mgr Perraud, évêque d'Autun, *Allocution prononcée aux funérailles de M. Joseph Matray, archiprêtre de la Cathédrale*, Autun, Dejussieu, 1887. — *Discours prononcé à Dieppe en faveur de l'orphelinat des mousses le* 15 *août* 1887, Rouen, E. Cagniard, 1887. — *Circulaire adressée par Mgr Perraud prescrivant des prières pour le repos de l'âme du R. P. Louis-Pierre Pététot*, Autun, Dejussieu, 1887.

6° Par Mlle Pellechet, un album contenant cent vingt-neuf photographies dont voici le détail : deux plans de la ville d'Autun, — sept vues d'ensemble, — trois des monuments romains, — la porte du Carrouge, — quarante-sept vues de la Cathédrale, — deux vues des restes de l'ancienne église Saint-Nazaire, — deux vues de l'église Notre-Dame, — huit vues de l'évêché, — trois

vues de l'ancien petit Séminaire, — une vue du grand Séminaire — quinze reproductions d'après d'anciens manuscrits, tant de la bibliothèque du grand Séminaire que de celle de M. Bulliot, — deux vues de la chapelle des Oblats, rue aux Rats, — une vue de la chapelle du Saint-Sacrement, — deux vues de l'ancien réfectoire du chapitre, — deux vues de la fontaine Saint-Ladre, — sept vues du musée lapidaire Saint-Nicolas, — une vue de l'hôtel Rolin, — deux vues d'anciennes maisons, — deux vues de Couard, — trois vues d'Uchon, — six vues de l'église du Mont-Saint-Vincent, — deux vues de Dijon, — quatre vues de Paris, — une vue de Lyon, — une de Versailles, — une de Marly-le-Roi et une de Louveciennes.

7° Par M. Harold de Fontenay, seize pièces, dont cinq manuscrites et onze imprimées, concernant Chalon-sur-Saône; une autre liasse contenant dix-neuf pièces manuscrites sur la même ville, Une liasse contenant une pièce manuscrite, neuf pièces imprimées et trois plans concernant la ville de Mâcon, — un plan de Chalmoux (Saône-et-Loire); — deux pièces imprimées, une manuscrite et dix plans concernant la ville de Louhans (Saône-et-Loire); — cinq pièces manuscrites et deux plans concernant Neuvy, canton de Gueugnon (Saône-et-Loire); — une pièce imprimée et un plan manuscrit concernant Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire); — trois plans manuscrits concernant Rigny-sur-Arroux (Saône-et-Loire); — douze plans ou dessins et cinquante-trois pièces manuscrites concernant Rully (Saône-et-Loire); — un plan concernant la Truchère, canton de Tournus (Saône-et-Loire); — seize pièces dont quinze manuscrites et une imprimée concernant diverses paroisses des diocèses d'Autun et de Nevers; — quarante brochures concernant Autun.

8° Par M. Boniface, *Noei borguignon de Gui Barôzai, aivô quique ajutorion*, un vol. in-18.

9° Par M. Gabriel Bulliot, une stèle gallo-romaine en grès, provenant des champs Saint-Roch et portant un croissant surmonté d'une croisette, avec cette inscription D. M. AMATORIS. — Une très belle fibule en bronze décorée d'un lion couché, trouvée à Autun.

10° Par M. l'abbé Marillier, vicaire général de Nevers, *Corbigny*, Nevers, Thomas-Ferrandier, 1887, in-8°.

11° Par M. Georges de Champeaux, la collection du *Nouvelliste du Morvan*, du 30 juillet au 30 décembre 1886.

12° Par M. Yovane Repoux, une grande composition à l'encre de Chine intitulée *Fête en l'honneur d'Isis*, par Guillaume Boichot. Ce beau dessin a figuré en 1876 à l'exposition organisée par la Société Éduenne, sous le numéro 15 du catalogue.

13° Par M. Alphonse de Monard, un important fragment de la dalle tumulaire de Guillaume de Longmont, aumônier de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, mort le 21 avril 1420, et dont l'épitaphe a été publiée dans le tome XI, p. 362, des *Mémoires de la Société Éduenne*. Ce fragment présente les mots suivants : *fratėr Guillūs de Longomonte elemosinarius.....*

14° Par M. le colonel de Monard, plusieurs vases, assiettes et lampes en terre cuite, différents fragments de verrerie, sept styles et instruments de toilette en bronze, un miroir, une plaque en cuivre repoussé représentant deux personnages debout; tous ces objets provenant des ruines de Lambessa.

15° Par M. l'abbé Perrot, curé de Digoin, *Histoire générale de l'Europe par Robert Macquériau*, Paris, Techner, 1841, in-4°. — *Bibliothèque protypographique ou Librairies des fils du roi Jean*, Paris, Treuttel et Würtz. 1830, in-4°. — *Dactylologie et Langage primitif restitué d'après les monuments*, Paris, 1850, in-4°.

16° Par M. l'abbé Fontaine, vicaire général, un très beau volume intitulé : *Monographie du temple de Salomon*, par le R. P. Pailloux, Paris, Roger et Chernoviz, 1885, gr. in-fol.

17° Par M. Ballereau, *Rimes Autunoises*, Chalon-sur-Saône, 1887, brochure.

18° Par M. Eug. Froment, *Œuvres de Valentin Jamerai-Duval*, Saint-Pétersbourg, 1784, 2 vol. in-8°.

19° Par M. Charles Duchemain, *Inventaire général des titres et papiers de la seigneurie de Toulonjon*, dix-huitième siècle, 1 vol. in-f° — *Terrier de la seigneurie d'Ebaugis*, dix-septième siècle, 2 vol. in-f°.

20° Par M. Paul Esdouhard, *les Prisonniers espagnols à Beaune en* 1811 *et* 1812, Beaune, Antonin Devis, 1887, brochure.

21° Par M. Félix Courtois, quatre vues d'Uchon lithographiées

par lui. — Un cahier de justice de la seigneurie d'Ecoutot, (aujourd'hui commune du Breuil, près du Creusot).

22° Par M. Moreau, *Album Caranda (suite), fouilles de la villa d'Ancy*, 1886, in-f°.

D'unanimes remerciements sont votés aux généreux donateurs.

Monseigneur donne la parole à M. Roidot, pour lire une notice sur la statue de *Circé* et le bas-relief de *Saint Martin* donnés par M. Bernard Lhomme de Mercey.

« J'ai besoin de m'en excuser, dit-il, et je le fais en deux mots. Il fallait répondre à l'une des indications de votre ordre du jour. Les circonstances m'ont à peu près imposé cette tâche. Je l'ai acceptée *invita Minerva*, et je m'en excuse surtout auprès de l'artiste lui-même qui eût mérité un appréciateur plus autorisé. Ceci dit, j'aborde la Circé, cette Circé qui était jadis une sorcière assez malfaisante et qui, sous sa forme actuelle, n'est plus qu'une charmeuse. Elle a joué cependant un rôle assez important dans l'antiquité puisque Homère lui a consacré un des chants de son *Odyssée*.

» Cette statue ornait la propriété de son auteur M. Bernard Lhomme de Mercey, qui a bien voulu l'offrir à la Société Eduenne, et je suis chargé tout d'abord de lui en exprimer toute sa gratitude.

» Elle était admirablement encadrée dans ce petit coin de nos paysages qui s'appelle le Val-Saint-Benoît, tant de fois visité par les touristes. Placée au milieu d'une pièce d'eau, elle semblait évoquer à la fois le souvenir mythologique de l'île d'Ea et la légende celtique d'Arthur dans l'île d'Avalon. Vous me saurez gré de reproduire ici l'impression qu'en a recueillie en passant le rapporteur du Congrès tenu à Autun, en septembre 1876, M. le comte de Toulouse-Lautrec.

« C'était le soir, dit-il, l'ombre envahissait peu à peu l'étroite » enceinte de bois au fond de laquelle se cache la gracieuse » chapelle qui rappelle celle du château d'Amboise. M. Lhomme » de Mercey nous fit l'accueil le plus bienveillant et le plus sym- » pathique et nous accompagna dans sa pittoresque retraite » jusqu'à une pièce d'eau qui entoure une île. Nous fûmes frappés » comme d'une apparition. Au milieu de l'île s'élève une statue » en marbre blanc, la *Circé* (très remarquée au salon de 1861).

» La gaze d'un léger brouillard flottant sur les eaux lui faisait
» un cadre mystérieux, et rien de si charmant dans un site
» agreste que cette poétique évocation de l'art. »

» Vous la voyez maintenant sans les prestiges de cette mise en scène. Dans cette cour un peu délabrée, que nous nous efforçons peu à peu de restaurer, dans ce vieil hôtel Rolin qui, vu du dehors, présente l'aspect d'une forteresse du moyen âge, cette statue conserve toute sa valeur. Entre ce marbre et ces murs sombres il y a sans doute un contraste, mais l'art n'est déplacé nulle part, et comme le Soleil, père de Circé, il met partout de la lumière.

» Il faut maintenant nous reporter à ce merveilleux récit de l'*Odyssée* qui a si bien inspiré l'artiste, et voir l'action elle-même au moment précis où le statuaire l'a fixée.

» Les compagnons d'Ulysse, à peine échappés aux Cyclopes et aux Lestrigons, viennent d'aborder à une île inconnue. Ils sont décimés, exténués de fatigues et de faim. Avant de les lancer dans une nouvelle aventure leur chef veut interroger cette plage peut-être inhospitalière. Il gravit une éminence, et de cette hauteur, il aperçoit au centre d'une épaisse forêt un palais d'où s'élève une fumée.

» C'est là que réside Circé, la puissante déesse, Circé fille du Soleil, l'artificieuse Circé aux redoutables maléfices. Déjà Ulysse avait envoyé à la découverte quelques-uns de ses compagnons ; ils ne sont pas revenus. Il ira donc lui-même s'informer de leur sort, car il est un héros, mais il est prudent, et il prendra ses armes et un petit nombre de braves avec lui.

» Il est introduit en présence de la magicienne aux belles tresses blondes, à la voix mélodieuse. C'est vraiment une déesse bien dangereuse que cette Circé. Mais on sait que dans Homère les héros ont de fréquentes accointances avec les dieux, et Mercure qui a des sympathies pour Ulysse fécond en stratagèmes, a eu soin de l'avertir. Le prudent Ulysse se tiendra donc sur ses gardes. Au premier soupçon il tirera son épée.

» La déesse le fait asseoir sur un trône magnifique. Elle a préparé en l'honneur de l'hospitalité le breuvage qu'elle lui destine. Elle le lui présente dans une coupe d'or, avec un sourire équivoque et un regard perfide. Ses lèvres semblent s'ouvrir pour des paroles

de trahison. Elle cache sous un pli de ses vêtements la baguette magique dont il lui suffira de le toucher pour transformer ce héros en un animal immonde. Mais à ce moment, — est-ce un remords? est-ce un doute sur l'efficacité de ses enchantements qui a traversé son esprit? est-ce l'aspect menaçant du guerrier qui a deviné sa pensée et qui est prêt à l'en punir? — A ce moment elle hésite, ce mouvement a fait trembler son bras et dévier légèrement la coupe.

» C'est ce moment qu'a choisi l'artiste.

» Tout le drame de marbre se résume dans le geste de Circé, dans l'expression énigmatique du regard et des lèvres, dans l'attitude du corps qui est celle de la provocation et de la méfiance.

» Au point de vue technique, j'ai déjà fait l'aveu de mon insuffisance; je n'ai aucune autorité pour apprécier l'œuvre du statuaire. D'ailleurs l'artiste est vivant, il est notre confrère. Sans doute ses travaux n'ont rien de commun avec ceux que publie la Société Éduenne et qu'elle revêt de son estampille, nous n'en devons pas moins être sobres d'éloges puisqu'il s'agit d'un des nôtres. Je n'y insisterai que dans la mesure strictement nécessaire pour témoigner du prix que nous attachons à ce don d'une importance exceptionnelle.

» C'est d'abord un grand mérite que d'avoir si bien compris et si bien défini son sujet. C'en est un autre plus rare que d'avoir su lui adapter une expression juste et vraiment sculpturale. La sévérité tragique du masque imite, si elle ne le reproduit, l'un des types les plus purs de l'art grec. Si, en arrêtant les lignes principales de cette Circé à la blonde chevelure, M. Bernard Lhomme de Mercey a pensé un peu, il est permis d'en faire la supposition, à la Vénus d'Ille de Mérimée, il n'est pas téméraire d'admettre qu'il a eu également dans sa mémoire le galbe si imposant et si élégant dans son archaïsme de la Vénus de Milo.

» L'agencement des draperies, le visage, les attaches du cou, le rythme des bras, se maintiennent classiques. Mais dans l'abondance, dans la souplesse, dans la richesse du vêtement, la modernité reparaît. On la retrouve dans le travail de la chevelure qui s'affaisse sur la nuque et dont les boucles flottent sur les épaules, on la reconnaît au modelé de la main délicate qui présente la coupe ce qui convient à la magicienne un peu prestidigitatrice

qui mêle subitement le poison à ses breuvages. On la reconnait surtout à ce sentiment de la nature et de la vie qui a toujours été l'un des caractères et comme la marque de la sculpture française. David d'Angers avait été le premier maître de Bernard Lhomme: Rude fut le second. C'est à l'école de ces grands artistes que notre compatriote s'était préparé à la composition et au style. Il y avait appris l'importance de l'exécution, le soin du rendu. le souci du détail. A cette époque une brillante pléiade se groupait dans l'atelier ou subissait l'influence de l'auteur de ces œuvres incomparables dont l'une, pour ne pas les citer toutes, se dresse à l'entrée de l'arc de triomphe de l'Étoile, dont l'autre s'élève solitaire dans l'étroite vallée de Fixin. Ces jeunes gens appelés à être bientôt des maîtres devaient transmettre aux générations actuelles ses traditions et ses enseignements. Bernard Lhomme de Mercey fut, disons-le à son grand honneur, l'un des élèves de prédilection de Rude qui estimait son intelligente docilité et sa vigueur. Ce fut sous son inspiration et par ses conseils qu'il entreprit et acheva sa statue du *Président Jeannin*, dont il n'entre pas dans mon sujet de vous parler ici. mais qui. au dire des artistes les plus compétents, est son œuvre maîtresse.

» Un trait de la vie de saint Martin a fourni à M. Lhomme de Mercey le sujet d'une autre composition, d'un caractère tout différent et dont il a bien voulu encore disposer au profit de la Société Éduenne. Nous regrettons de n'avoir pu, à raison de ses dimensions, la mettre sous les yeux, à cette séance, mais nous l'avons exposée dans une de nos salles du haut, et vous pourrez l'y examiner à loisir.

« Au milieu des camps, nous dit Sulpice-Sévère dans la *Vie* » de ce saint, après avoir figuré avec éclat sur les champs de » bataille de la Gaule, Martin menait la vie d'un moine, chaste, » tempérant, plein de douceur et d'humilité, prélevant sur sa » paie la part des pauvres. Il n'avait qu'un serviteur, et souvent » c'était le maître qui le servait; il lui déliait sa chaussure et » dans la maladie lui rendait les derniers services. On raconte » qu'étant encore catéchumène, il avait fendu en deux son man- » teau pour en revêtir un pauvre, et comme les passants s'étaient » moqués de le voir ainsi demi-vêtu, Jésus-Christ lui apparaissait » la nuit suivante couvert de cette moitié de manteau en disant

» aux anges : « C'est Martin le catéchumène qui m'a vêtu dans
» ma nudité. »

» Cette légende se divise, comme vous l'avez remarqué, et comme le manteau de saint Martin lui-même, en deux parties distinctes : l'une, l'acte du saint qui appartient à la vie réelle et qui est bien du domaine de la sculpture ; l'autre, le rêve, qui en est l'élément vague, idéal, immatériel, et la complète antithèse. Naturellement c'est la première que l'iconographie, les verrières, la sculpture, ont reproduite à l'envi et ont rendue populaire ; B. Lhomme de Mercey s'est emparé de la seconde.

» Dans le songe de saint Martin tel que M. Lhomme l'a compris, c'est la vision qui doit occuper la place centrale et le premier plan. Il laisse le dormeur, le catéchumène un peu à l'écart, dans la pénombre de ses courtines. En conséquence ce n'est plus un rêve avec ses formes flottantes, ses lignes indécises que l'artiste avait figuré sur un arrière-plan, mais une véritable apparition, et il n'hésite pas à la modeler en plein relief. Cette conception nous semble serrer de plus près le texte de Sulpice Sévère où Jésus-Christ apparaît au catéchumène, et plus conforme à la légende, à la pensée de l'apôtre lui-même qui n'élève aucun doute sur la réalité.

» De cette vue très originale et très juste dérivent l'ordonnance de la composition et la distribution des groupes.

» Le Christ au centre ; un type ascétique, primitif et sévère. C'est le morceau capital ; la figure est d'une spiritualité superbe et très vivante, c'est le Christ qui a passé par la souffrance, le Christ qui a eu faim, qui a eu froid, le Christ pauvre et nu à qui saint Martin a fait la veille l'aumône de cette moitié de vêtement qu'il porte maintenant dans son paradis et qu'il montre à ses anges. Mais c'est aussi le Christ vainqueur et qui commande. Il paraît et d'un geste rapide il écarte le rideau derrière lequel s'agite le bon disciple, sous le poids de son lourd sommeil terrestre, mais que le bon Maître vient visiter entouré de sa cour céleste qui le contemple et qui contemple le saint avec une respectueuse admiration.

» Tel est ce petit poème sculpté que vous apprécierez tout à l'heure avec plus de compétence que moi. Il était primitivement destiné à servir de retable à la chapelle du mont Beuvray. Il

devait être exécuté en bronze. Mais par un motif qui se devine aisément, il n'a pu être donné suite à ce projet. Les questions de budget ne sont jamais des difficultés négligeables ni pour les simples particuliers, ni pour les sociétés savantes, ni même pour les peuples, à moins qu'ils ne soient très riches, ce qui est rare, ou très imprévoyants, ce qui est le cas le plus ordinaire.

» J'ai passé sous silence, avec intention, d'autres œuvres, non moins importantes de M. Bernard Lhomme de Mercey, dont M. H. de Fontenay a bien voulu me communiquer le catalogue. Elles ont figuré aux Salons de 1848, de 1849, de 1850, de 1851, de 1852 et de 1861. Quelques-unes, et ce ne sont pas les moins remarquables, sont des médaillons et des portraits qui restent dans l'intimité des familles à qui elles étaient destinées. *Le Démon du jour*, statue en plâtre appartient au musée de Dijon. La statue de Pierre Jeannin est au musée de l'hôtel de ville d'Autun.

» L'appréciation de cet ensemble de travaux sera l'affaire de ceux qui viendront après nous, *si qua fata sinant*, quand l'heure de la postérité aura sonné pour Bernard Lhomme de Mercey. En attendant, — et j'espère que l'attente sera longue, — nous lui devons le seul témoignage de reconnaissance qu'il soit en notre pouvoir de lui offrir, et pour cela, je laisse la parole à notre président. »

M. Harold de Fontenay est chargé par M. de Charmasse d'exprimer son regret de ne pouvoir, à raison d'un deuil récent, assister à la réunion. Il aurait proposé de consacrer désormais un quart d'heure ou une demi-heure par séance, à recueillir les expressions et les locutions particulières à notre pays d'Autun et à ses environs. Ces documents disposés sur des fiches mobiles et classés méthodiquement, pourraient être employés plus tard à la composition d'un dictionnaire local qui aurait un certain intérêt.

Mgr Perraud. — La proposition qui vient d'être émise au nom de M. de Charmasse me paraît en effet mériter votre sérieuse attention. L'un de vous, M. Godefroy, désire vous soumettre quelques observations à ce sujet. Je n'ai pas besoin de vous présenter M. Godefroy, qui est notre collègue, il est d'ailleurs

connu par le prix Gobert et par ses grands travaux sur la langue française; et il met la dernière main à son *Dictionnaire national de la langue française* qui est une œuvre de bénédictin, à laquelle il a consacré sa vie. Je donne la parole à M. Godefroy.

M. Godefroy remercie Mgr Perraud et dit qu'en effet l'entreprise qu'il poursuit depuis de longues années, est immense, et il n'y ménagera ni son temps ni ses forces. Je voudrais, ajoute-t-il, vous indiquer le but de ce travail, et quelques-unes des idées qui ont été mon point de départ. Tout à l'heure Monseigneur à sa table hospitalière me disait : Je vous attaquerai. Je vous demande la permission, Messieurs, de prendre les devants et d'attaquer devant vous, très respectueusement, mais aussi très vivement l'évêque académicien que je veux rendre solidaire des antiques méfaits de l'Académie française contre notre vieille langue nationale.

A mon avis l'ancienne Académie a fait beaucoup de mal à la langue française. Elle l'a épurée et châtiée à outrance, elle l'a tellement émondée qu'elle en a épuisé la végétation et arrêté la sève. Sans doute l'Académie actuelle voudrait revenir sur ce système d'élagage, ou plutôt de destruction; elle prépare un dictionnaire qui comprendra les termes tombés en désuétude, et qui reprendra une partie de ce trésor abandonné. Ce sera incontestablement un travail de haute importance, très désirable, très littéraire, enrichi d'explications et de notes d'un intérêt très considérable. Mais il est commencé depuis près d'un siècle. Quand s'achèvera-t-il ?

Mgr Perraud. — Il en est à la lettre A.

M. Godefroy. — Au commencement de la lettre A. Donc je poursuis mon attaque. Vous m'arrêterez, Messieurs, si elle devient trop vive. J'ai dit son fait à l'Académie. Elle est coupable envers la langue française. Elle a porté la hache dans cette vigoureuse frondaison qui surgissait touffue et immense du sol de toutes nos provinces. Que de sacrifices ne lui a-t-elle pas imposés ? Que de mutilations ne lui a-t-elle pas fait subir ? Que d'expressions colorées, vivantes et charmantes ont disparu à la suite de cette proscription ? Le sol littéraire en est comme jonché, çà et là des substantifs sans leurs verbes, des verbes sans leurs subs-

tantifs, aucune famille complète. Le détail entraînerait trop loin. Il est infini.

Enfin Malherbe vint ! — Malherbe un grand malfaiteur, je le déclare; il a mutilé, il a proscrit avec acharnement, il a fait litière de mots. Ce dictateur a vraiment abusé de sa toute-puissance. Que nous a-t-il donné en retour ? Une sèche et assez pauvre poésie.

Les expressions locales populaires, les patois pour dire le mot, lui ont déplu. On les proscrit au nom du français. C'est au nom du français que je les défends.

Qu'est-ce que le patois ? Tout simplement la langue de nos pères, la langue de la patrie, *patrius*, *patriensis*. C'était le latin des colons gaulois, le latin des soldats, disséminés par lambeaux dans la diversité des provinces et dans toute l'étendue de l'immense empire de Charlemagne. Tout cela, c'était encore la patrie, car ce mot n'avait peut-être pas le même sens qu'aujourd'hui. La différence des mots s'accentuait par la différence des prononciations. De là la diversité des dialectes. Avant d'être des cousins germains ils ont été des frères.

Il s'agit maintenant de reconstituer ces vieux patois, de retrouver ces fragments vénérables enfouis sous le sédiment des siècles. C'est à l'aide seulement de ces éléments qu'on fera le véritable dictionnaire de la langue française. Le dictionnaire actuel est quelque chose d'incomplet et de trompeur.

Pour se guider dans cette recherche, M. Godefroy insiste sur l'importance de la phonétique. C'est elle qui a toujours dirigé les peuples dans la formation des mots, et dans les modifications successives qu'ils ont fait subir aux radicaux primitifs.

De cette collaboration collective, dit en terminant M. Godefroy, de ce vaste ensemble de termes de tout âge et de toute provenance, dont je vous invite à accroître la masse par votre apport personnel, il résultera un dictionnaire français universel et complet, comme il n'en a jamais existé jusqu'à présent, et aussi un enrichissement considérable de la langue usuelle et pratique retrempée à ses sources anciennes et à ses nombreux dialectes provinciaux. Vous voyez, Messieurs, que c'est à une œuvre nationale que je vous convie et à laquelle je vous prie de vous intéresser.

Monseigneur répond que ce n'est pas ici le moment de rompre des lances en faveur de la langue officiellement constituée par l'Académie française; il abandonne Malherbe au jugement de la postérité. Il n'aurait d'ailleurs à son service, pour leur défense, que cette langue si mutilée par l'Académie et par ce grand malfaiteur de Malherbe, qui a cependant rendu quelques petits services à la langue, ainsi que M. Godefroy lui-même l'a bien reconnu dans sa grande *Histoire de la littérature française*.

Mais il appuie de tout son pouvoir les conclusions de M. Godefroy. Cet infatigable travailleur, dit-il, fait l'œuvre non seulement d'un bénédictin, mais de dix bénédictins. Il nous donnera un inventaire et un répertoire universel de notre langue populaire et littéraire en même temps. C'est donc une entreprise nationale et patriotique à laquelle tous peuvent et doivent concourir.

Monseigneur invite ensuite les membres présents à visiter la salle où est exposé le bas-relief représentant le songe de saint Martin, de M. Bernard Lhomme de Mercey.

Après cette visite, la Société Éduenne, sur la proposition de M. le président Bulliot, vote des remerciements au généreux donateur et lui décerne à l'unanimité le titre de membre inscrit à perpétuité.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1887.

PRÉSIDENCE DE M. BULLIOT.

La Société Éduenne s'est réunie à l'hôtel Rolin, à une heure, le mercredi 21 décembre 1887, sous la présidence de M. Bulliot.

Étaient présents à la séance : MM. Hippolyte Abord, le baron d'Anglejan, Biseuil, Boniface, l'abbé A. Brintet, Georges de Champeaux de la Boulaye, Changarnier, Gabriel Delagrange, Fabre, de Ferry, le vicomte de Fontenay, Harold de Fontenay, le président Guenot, l'abbé Jarlot, Léger-André, Mangeard, Mangematin, ancien censeur, Alphonse de Monard, Nichault, Armand de Noiron, Paul Olinet, Pernot, Alexis Rérolle, Joseph Rérolle,

l'abbé Rochet, Jean Roidot, architecte, Royer, le vicomte de Thy, Henri Verger, et J. Roidot, secrétaire.

M. le président fait part à la Société, dans les termes suivants, de la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Gustave Rochet, l'un de ses membres :

« Quelque rapprochées que soient nos séances, la mort semble prendre à tâche de se glisser dans les intervalles qui les séparent. Elle nous a enlevé, le 4 décembre dernier, M. Gustave Rochet, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Instruit, lecteur assidu, notre confrère était resté néanmoins en dehors de la Société Éduenne. Mais entrant un jour à l'hôtel Rolin au moment des premières restaurations, il fut frappé de ce qu'elles promettaient. « Voilà, nous dit-il chaleureusement, une œuvre vraiment autunoise, je tiens à m'y associer, présentez-moi à la Société. » Il fut reçu à la prochaine réunion, le 7 mai 1880. Sa bourse était toujours ouverte aux demandes de la charité. Sans illusion sur son état quand il se sentit frappé et préparé à sa dernière heure, il la vit s'approcher avec courage et l'accepta avec le calme et la résignation du chrétien. »

Sur la proposition de M. le président, la Société reçoit comme membres titulaires : M. Baudot, sous-lieutenant au 29e d'infanterie, présenté par MM. Theyras et Bulliot, et M. Antoine Compin, docteur en médecine, au château de Collanges, près Charolles, présenté par MM. de Romiszowski et Bulliot.

M. le président communique une lettre par laquelle Mgr Perraud veut bien exprimer son regret de ne pouvoir assister à la séance.

Il fait part à la Société des remerciements de MM. les abbés Jarlot, Méhu et Pierre Rousset, ainsi que de MM. Berlie, Cozona, le vicomte de Gaulmyn et Etienne Lagrange admis à la dernière séance.

M. Bernard Lhomme de Mercey remercie la Société de lui avoir décerné le titre de membre inscrit à perpétuité. La Société estime au contraire qu'elle seule a une dette de reconnaissance à acquitter envers lui.

M. le président donne lecture d'une dépêche de M. le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, qui

adresse à la Société la première livraison d'une publication très importante de M. Berthelot, ancien ministre, intitulée *Collection des anciens alchimistes grecs*, dans laquelle celui-ci rend compte, d'après les papyrus égyptiens et les auteurs de l'antiquité, des théories, des procédés et des appareils des précurseurs de l'alchimie du moyen âge et de la chimie moderne. M. le président signale à l'attention de la société ce beau travail si intéressant par l'étendue et la profondeur des recherches.

M. le chanoine James Condamin, docteur en théologie, docteur ès lettres et professeur à l'Université catholique de Lyon, annonce l'envoi d'une histoire, qui paraîtra prochainement, de la ville de Saint-Chamond depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. A cette lettre est joint un prospectus qui donne le plan de cet ouvrage dont l'intérêt sera rehaussé par de nombreuses illustrations.

M. Harold de Fontenay donne lecture de la liste des objets offerts à la Société dans cette séance :

1° Par Mlle du Mesnil, une colonne cannelée et une base romaines provenant de sa maison, Grande Rue, n° 14.

2° Par M. Félix Courtois, quatre lithographies qu'il a exécutées au lieu dit Ès Coutots, près du Breuil.

3° Par M. Victor Berthier, un buste en terre cuite, de fabrication grossière et très mutilé, provenant vraisemblablement d'un ancien chenet, trouvé au bois de Vesvre, près de la route de Toulon à Saint-Eugène.

4° Par M. Gabriel Bulliot, une belle hache de pierre trouvée à Pierrefitte près la Genetoye, dans la sablière; — sept pièces en papier et quatre en parchemin se rapportant à diverses localités du département de la Nièvre.

5° Par M. Louis Renault, un cliché en cuivre aux armes de Mgr de Marguerye, ancien évêque d'Autun.

6° Par M. Harold de Fontenay, un portrait de l'abbé Saulnier, supérieur du séminaire d'Autun et fondateur des écoles chrétiennes de la ville. Ce portrait a été lithographié par Drague.

La photographie d'une aquarelle faite d'après un vitrail de la fin du quinzième siècle représentant le martyre de saint Léger, évêque d'Autun. Cette aquarelle après avoir passé de la collection

de l'abbé Troufflaut dans celle de M. Régnier, fait aujourd'hui partie du cabinet de M. Harold de Fontenay. Le musée Trimolet à Dijon possède un petit vitrail allemand du même genre représentant également le martyre de saint Léger et exécuté d'après les mêmes procédés, c'est-à-dire la grisaille rehaussée de tons d'or. Il porte le n° 1236 du catalogue.

Un exemplaire du *Plant et Pourtraict de la ville d'Authun en* 1575, publié récemment par MM. Courtois et Harold de Fontenay.

7° Par M. Alexandre Huet, sept pièces imprimées, journaux, proclamations, etc., de 1812 à 1821.

La Société vote des remerciements aux généreux donateurs.

M. Harold de Fontenay communique, de la part de M. Joseph de Champeaux de la Boulaye, un plan avec coupes du grand canal qui conduisait de Poisot à Autun les eaux de la rivière de la Celle. Ce plan est accompagné d'une notice qui complète et rectifie le travail de M. le comte d'Esterno publié dans les *Mémoires de la Société Éduenne* de 1844. La conclusion de M. d'Esterno était que cette dérivation avait été faite dans l'intérêt d'un quartier *extra muros* dont on supposait l'existence autour du temple de Janus. Ce quartier n'était alors qu'à l'état d'hypothèse, mais les fouilles pratiquées en 1870, lui ont donné une sorte de confirmation. Elles ont révélé non seulement de nombreuses habitations, mais encore des monuments, notamment un édifice qui semble avoir été une basilique ornée d'une colonnade extérieure. Ce fait cependant ne suffit pas à lui seul pour expliquer un travail d'une si grande importance, pour aller chercher à 6 ou 7 kilomètres un approvisionnement d'eau qui se trouvait à proximité dans l'Arroux.

M. le président lit une notice sur le meix Gaillon, propriété de l'hospice donnée en 1680 par Marguerite Lemulier, fille d'un ancien vierg d'Autun. Une mosaïque découverte récemment dans cet enclos a été transportée sous le cloître du Musée lapidaire. La municipalité a ainsi rendu un service à l'archéologie autunoise. Mais il ne suffit pas d'avoir sauvé cette épave, il s'agit d'en assurer la conservation. Des ruptures se sont produites, des cubes sont désagrégés, les bords sont disloqués et reçoivent des gouttières. Une restauration immédiate se réduirait à peu de chose;

il n'en sera pas de même en temporisant, les avaries en pareil cas se précipitent.

La pièce entière doit être cerclée soit en fer, soit en ciment ou gazons cimentés pour arrêter le travail de disjonction des fissures. Les cubes délités doivent être replacés de suite et consolidés par un ciment liquide. Nous appellerons la même vigilance sur la mosaïque complète de la chapelle Saint-Nicolas qui, tout récemment, a subi des atteintes notables encore plus menaçantes pour l'avenir, et qu'un travail de deux heures suffirait à arrêter. On a toujours fait à Autun le reproche mérité de négliger la conservation de ses antiquités, il serait désirable, au moins sur ce point, de faire mieux que les devanciers.

M. A. de Monard a fait ensuite une lecture sur la famille du président Jeannin, extraite de la deuxième partie des *Recherches sur Montjeu et ses seigneurs.*

A la fin de la séance, la Société commence la réalisation d'un projet annoncé dans la réunion précédente, celui de former la collection des mots et des locutions propres à la localité et au pays environnant, ainsi que des usages qui s'y réfèrent. Beaucoup de mots n'ont pas trouvé place dans les dictionnaires et les publications spéciales à ce genre d'études, ils méritent cependant d'être conservés. Plusieurs membres prennent part à la discussion et fournissent leur contingent au premier feuillet de ce recueil qui sera continué.

La séance est levée à deux heures et demie.

TABLE DES MATIÈRES

PLANCHES

Autun. — Imp. Dejussieu.

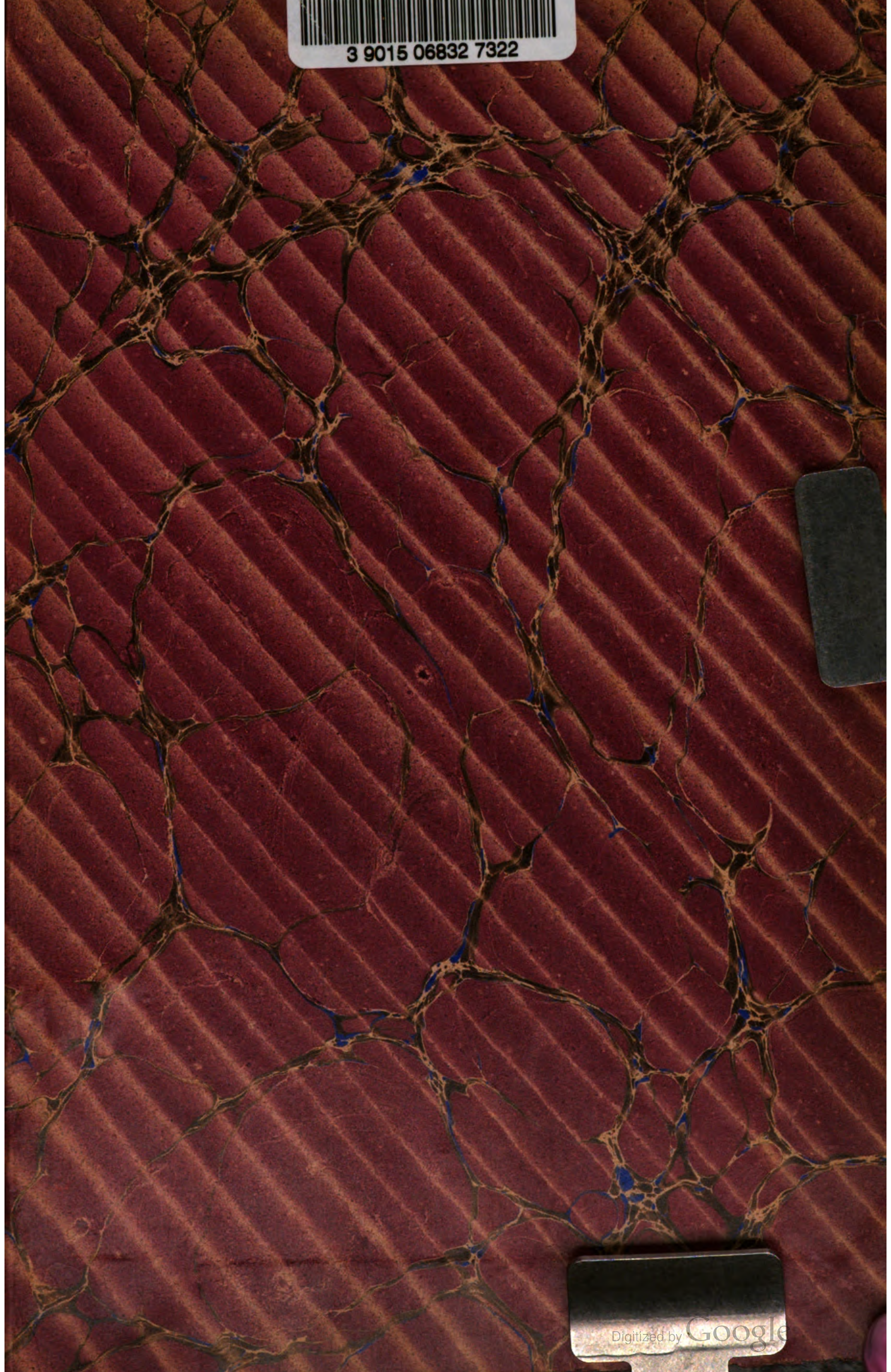
PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE

EN VENTE :

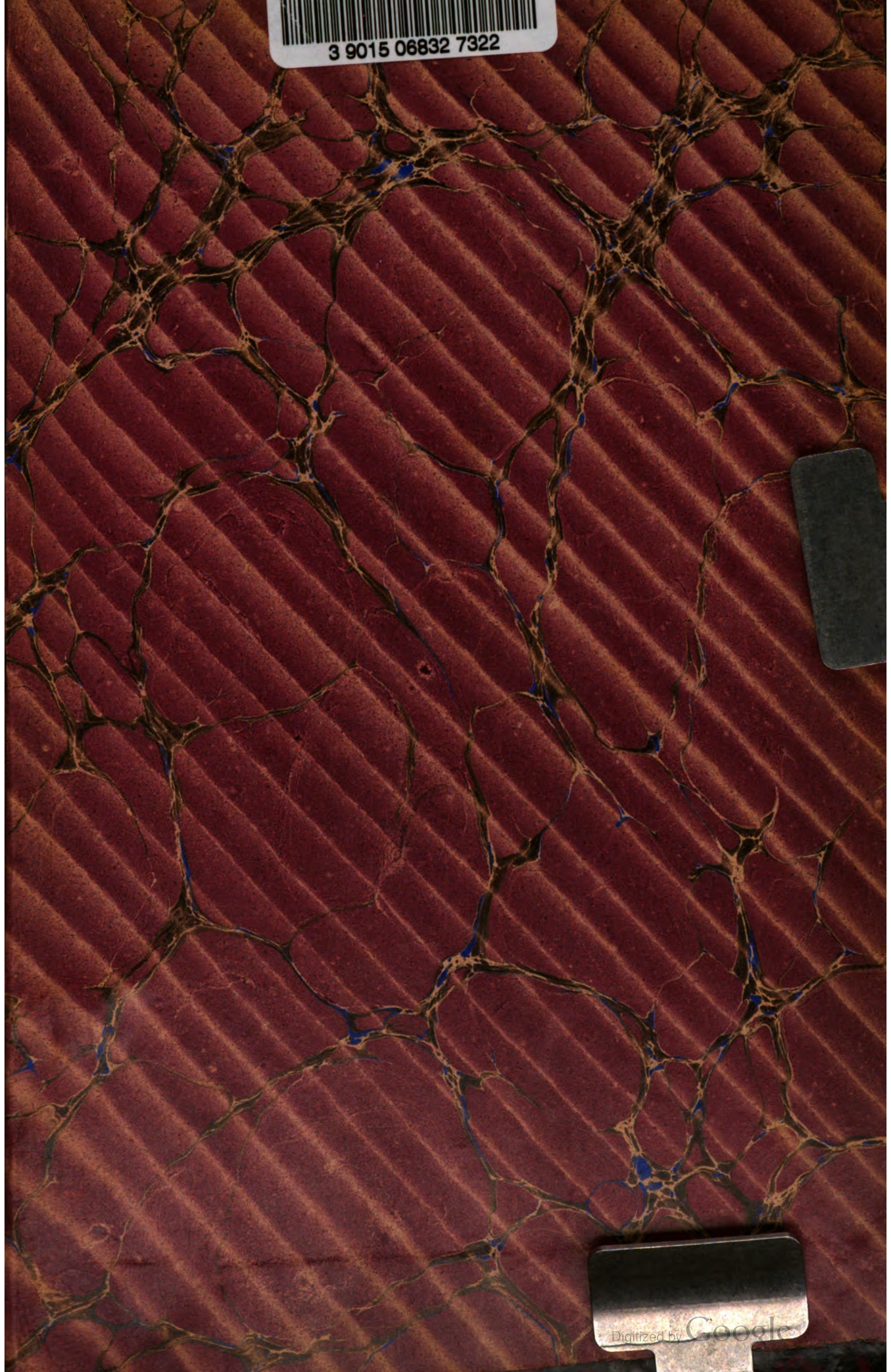
A AUTUN, chez Dejussieu père et fils, imprimeurs-libraires, 4, Grande Rue.
A PARIS, chez Pédone-Lauriel, libraire-éditeur, 13, rue Soufflot.

1837 Mémoires de la Société Eduenne, 1 vol. in-8° *(épuisé)*.
1844 Mémoires de la Société Eduenne, 1 vol. in-8° *(épuisé)*.
1845 Mémoires de la Société Eduenne, 1 vol. in-8°...................... 6 f.
1846 Histoire de l'Antique Cité d'Autun, par Edme Thomas *(réimpression)*, 1 vol. in-4°, nombreuses gravures *(épuisé)*.
1848 Autun archéologique, par les Secrétaires de la Société Eduenne, 1 vol. in-8°, orné de nombreuses gravures *(épuisé)*.
1849 Essai historique sur l'Abbaye de Saint-Martin d'Autun, de l'ordre de Saint-Benoît, par J.-G. Bulliot, 2 vol. in-8°, fig. *(épuisé)*.
1850 Nouvelle Etude de Jetons, par J. de Fontenay, 1 vol. in-8°, fig. *(épuisé)*.
1851 Des Libertés de la Bourgogne, d'après les Jetons de ses Etats, par Cl. Rossignol, 1 vol. in-8°, fig. *(épuisé)*.
1854 Traduction des Discours d'Eumène, avec texte en regard, introduction et notes historiques et critiques, par MM. les abbés Landriot et Rochet, 1 vol. in-8°.. 6 f.
1855 Histoire de la Réforme et de la Ligue, dans la ville d'Autun et dans l'Autunois, par H. Abord, t. Ier, 1 vol. in-8°, planche............ 12 f.
1856 Essai sur le Système défensif des Romains dans le pays éduen, par J.-G. Bulliot, 1 vol. in-8°, fig. *(épuisé)*.
1858 Annales de la Société Eduenne, 1 vol. in-8° *(épuisé)*.
1859 Etude historique et critique sur les actes de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne, etc., par l'abbé E. Bougaud, 1 vol. in-8°, fig. *(épuisé)*.
1862 Annales de la Société Eduenne, 1 vol. in-8° *(épuisé)*.
1863 Plantes cryptogames-cellulaires du département de Saône-et-Loire, par A. Grognot, 1 vol. in-8° *(épuisé)*.
1864 Annales de la Société Eduenne, 1 vol. in-8°...................... 6 f.
1865 Cartulaire de l'Eglise d'Autun, par A. de Charmasse, 1 vol. in-4°, pl. 12 f.
1865 Mémoires d'Histoire naturelle, t. Ier, 1 vol. in-8°. *Plantes, Poissons et Oiseaux du département de Saône-et-Loire*.................... 6 f.
1866 Mémoires d'Histoire naturelle, t. II, *Catalogue des Lépidoptères du département de Saône-et-Loire*, par A. Constant, 1 vol. in-8° ..... 6 f.
1868 Histoire de l'ordre de Cluny, depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort de Pierre le Vénérable, par H. Pignot, 3 vol. gr. in-8°... 24 f.
1872 Mémoires de la Société Eduenne, nouv. série, t. Ier, 1 vol. *(épuisé)*.
1873 Mémoires de la Société Eduenne, nouv. série, t. II, 1 vol. in-8°.... 9 f.
1874 Mémoires de la Societé Eduenne, nouv. série, t. III, 1 vol. in-8°, 65 pl. 9 f.
1875 Mémoires de la Société Eduenne, nouv. série, t. IV, 1 vol. in-8°, fig. *(épuisé)*.
1875 Notice des Peintures, Dessins, Gravures et Sculptures, du Musée d'Autun, par H. de Fontenay, in-12........................... 1 f.
1876 Mémoires de la Société Eduenne, nouv. série, t. V, 1 vol., pl. *(épuisé)*.
1877 Mémoires de la Société Eduenne, nouv. série, t. VI, 1 vol. gr. in-8°, pl. 9 f.
1878 Recherches sur les Végétaux silicifiés du bassin d'Autun et de Saint-Etienne, par B. Renault, 1 vol. gr. in-8°, 30 pl. gravées.......... 12 f.
1878 Mémoires de la Société Eduenne, nouv. série, t. VII, 1 vol. gr. in-8°, pl. *(épuisé)*.
1879 Mémoires de la Société Eduenne, n. sér., t. VIII, 1 v. gr. in-8°, pl. *(épuisé)*.
1880 Cartulaire de l'Evêché d'Autun, connu sous le nom de *Cartulaire rouge*, publié par A. de Charmasse, 1 vol. in-4°, avec carte...... 15 f.
1880 Mémoires de la Société Eduenne, n. sér., t. IX, 1 vol. in-8°, pl. *(épuisé)*.
1881 Histoire de la Réforme et de la Ligue, dans la ville d'Autun et dans l'Autunois, par Hippolyte Abord, t. II, 1 vol. in-8°, pl.......... 9 f.
1881 Mémoires de la Société Eduenne, nouv. série, t. X, 1 vol. in-8°, pl. 9 f.
1882 Mémoires de la Société Eduenne, nouv. série, t. XI, 1 vol. in-8°, pl. 9 f.
1883 Mémoires de la Société Eduenne, nouv. série, t. XII, 1 vol. in-8°, pl. 9 f.
1884 Mémoires de la Société Eduenne, nouv. série, t. XIII, 1 vol. in-8°, pl. 9 f.
1885 Mémoires de la Société Eduenne, nouv. série, t. XIV, 1 vol. in-8°, pl. 9 f
1887 Histoire de la Réforme et de la Ligue, dans la ville d'Autun et dans l'Autunois, par Hippolyte Abord, t. III, 1 vol. in-8° pl............ 9 f.
1886-1887 Mémoires de la Société Eduenne, nouv. série, t. XV, 1 vol. in-8°, pl. 9 f.
1888 Mémoires de la Société Eduenne, nouv. série, t. XVI, 1 vol. in-8°, pl. 9 f.








3 9015 06832 7322
Digitized by Google

